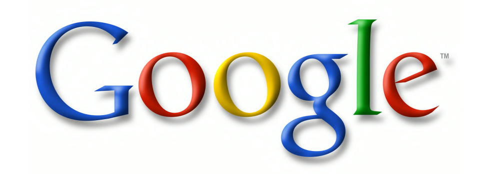
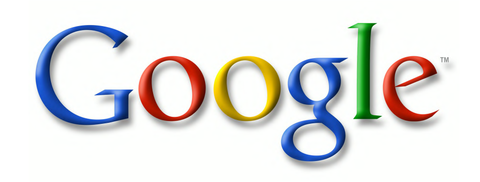
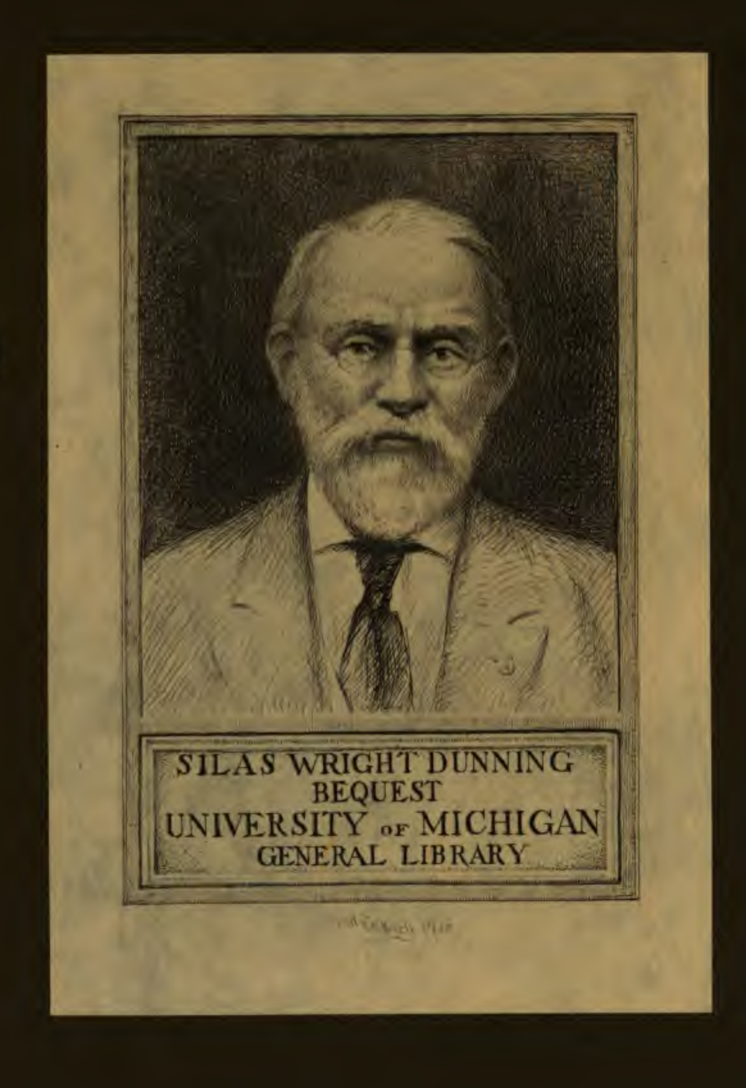



Google


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS

DES

ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

TOME V



AVRANCHES
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE HENRI GIBERT
rue des Fossés, 4 et 6.

1882 [redacted]

L'UNION D'AMOUR

ET

DE CHASTETÉ

D'AUBIN GAUTIER

Apotiquaire Avranchois,

PAR

M. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

Correspondant.

Tous les auteurs qui ont écrit sur les origines de notre theâtre mentionnent une pastorale composée, en 1606, par Aubin Gautier, *apotiquaire avranchois* (1). Cette indication sommaire, suffisante pour l'histoire générale, ne l'est pas pour l'histoire locale, et il nous a semblé que, malgré la place modeste qui lui appartient,

---

(1) Bibliothèque française ou Histoire de la Littérature française, par l'abbé Gouget, t. IV, p. 41. — Bibliothèque du Théâtre français, t. I, p. 369-372. — Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres, par Jacques-Charles Brunet, t. II, p. 1506. — Manuel du Bibliographe normand, par Edouard Frère, II, p. 13.

ce poète oublié avait droit d'être plus complètement connu de ses compatriotes. Il nous serait toutefois bien impossible d'essayer de lui reconstituer une biographie. Aux renseignements qu'il a pris soin, lui-même, de nous fournir sur sa patrie et sa profession nous ne pouvons en ajouter qu'un seul, la date de sa mort, fixée authentiquement au 26 août 1633. Voici, en effet, en quels termes est conçu son acte de décès, que nous avons été assez heureux pour retrouver dans les registres de la paroisse Notre-Dame-des-Champs d'Avranches :

« Le XXVI jour d'aoust mil six cens trente-trois décéda Mre Aubin Gaultier, m^re^ apoticaire enterré dans le cœur de l'église, proche le guychet de devers le pallet. »

L'épitaphe qui dut lui être consacrée, et que les travaux qui s'exécutent aujourd'hui pour la construction du nouvel édifice permettront peut-être de découvrir, ne nous en apprendrait vraisemblablement pas beaucoup plus. Qu'importe après tout cette pénurie d'informations ? N'est-il pas évident que, dans cette vie obscure d'un apothicaire de province, la composition d'un ouvrage dramatique restera toujours le seul événement marquant, et de nature à fixer l'attention de la génération présente.

Cette pastorale, dont les exemplaires sont devenus extrêmement rares, fut imprimée, à Poictiers, chez la veuve Jehan Blanchet, au cours de l'année 1606, sous le titre suivant :

L'UNION D'AMOUR ET DE CHASTETÉ

PASTORALE

DE L'INVENTION D'A. GAUTIER APOTIQUAIRE AVRANCHOIS.

L'ouvrage dédié à François Fiesco, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, comte de Lavaigne et de Calestan, Baron de Bressuire, Levroux et Honnecourt, était plus spécialement encore placé sous son patronage dans une épitre liminaire, qui est bien l'amphigouri le plus achevé que l'on puisse imaginer :

« Voici des acteurs qui, après s'estre, sur les esquifs de leur destinée, sauvez du naufrage qu'ils avoient fait en la Mer de l'Amour, assis sur l'ancre de leur fidélité, viennent (les bourrasques que les vents de la cruauté de leurs bergères avoient esmeues contre le navire de la constance en laquelle ils s'estoient embarquez cessées) se jetter maintenant au port de vos grâces, que leur aiguille aymantée d'obéissance a descouvert, à la reconnoissance du pole de vos perfections, afin d'y rafraîchir leur esprit à la contemplation de vos divinitez ; mais plutot (ainsi que les Romains), vous requérir, second Dieu d'Epidaure, non de les guarir, puisqu'ils ne sont encore affligez, ains de les préserver d'une peste de détraction que l'Envie peut, à l'aide de l'haleine contagieuse de ses avortons, souffler sur eux. »

A la suite de cet exposé, dans lequel il est difficile de pressentir le sujet de la pièce, viennent, suivant la coutume de l'époque, des vers laudatifs, composés par les amis de l'auteur. Dans son enthousiasme, l'un d'eux n'hésite pas à lui promettre l'immortalité ; mais il est singulièrement dépassé par un anonyme dont les stances emphatiques sont signées des initiales I. A.

Muses, qui habitez le double mont Parnasse,
Muses, mon cher soucy, quittez, quittez de grâce
Votre double coupeau ; accourez en ce lieu,
Accourez, hastez-vous, non pas pour voir un Dieu
Mais un heureux mortel qui tous les Dieux surpasse.

Cet être privilégié, est-il besoin de le dire, n'est autre que Gautier. Séduit par l'harmonie de ses chants, Apollon abandonne son luth, Jupiter laisse tomber son foudre, Pan lui présente sa flûte et Diane le place à la tête du troupeau sacré qu'elle dirige :

Diane s'approchant lui dit : Gentil berger,
Seul honneur de nos bois, dis-moi, veux-tu, *Gautier*,
Etre de mon troupeau le gouverneur fidèle ?
Dis-moi, le veux-tu bien ; eux, ayant ce bonheur,
Te recongnoistront tous, comme leur protecteur.
Gautier revient à luy et, pour luy satisfaire,
Luy répond en ces mots : Et bien pour vous complaire,
Diane, je l'accepte et le veux de bon cœur.

De pareilles félicités mythologiques expliquent parfaitement l'anagramme que notre auteur aimait à tirer de son nom : Albinus Gualterius, *En vir Gallis Beatus*.

La pastorale ne justifie guère ces éloges extravagants. C'est un long imbroglio, en cinq actes, avec chœurs et chansons, dans lequel plusieurs intrigues, compliquées à plaisir, s'enchevêtrent de telle sorte qu'il est tout d'abord assez difficile de s'y reconnaître. On y voit tout à la fois les amours de Philinde et de Léonice, de Plaindor et de Florette, de Zerphyr et de Sicambre, d'Armande et de Délie, et au milieu du va-et-vient de ces personnages apparaissent successivement, pour contrarier ou favoriser leurs desseins, Diane, Cupidon, Pan, Protée, Neptune, Hyménée, un confident, nommé Floran, un satyre et le magicien Sardamant. Dans ces scènes différentes, le poète semble s'être proposé, comme but unique, de représenter, avec des détails variés, la lutte qu'il suppose exister entre Diane et Cupidon; celui-ci soufflant les feux de l'amour au cœur des nymphes bressuiroises, tandis que la Déesse de la chasteté s'efforce de préserver ses protégées des ravages de l'incendie. Conformément à cette donnée, l'action s'engage par une sorte de défi que se portent ces deux divinités, suivi d'un hommage général de tous les bergers du Poitou au dieu Pan, personnifiant, dans les idées de l'auteur, la sagesse et l'esprit de conciliation. Nous citerons, à titre de spécimen, quelques vers de la scène deuxième, où ce Dieu fait son entrée sur le théâtre :

PAN.

Heureux, heureux Poictou, semé de mille fleurs
Peintes d'un million de diverses couleurs :

Heureux, heureux Poictou, qui en bergers fleuronnes,
Prompts à chasser des bois les bestes plus félonnes.
Heureux vrayment Poictou, remply de raretez
Et de nymphes qui sont comblées en beautez :
Mais plus heureux encor', puisque ta courtoisie
A tiré le grand Pan de sa douce Arcadie.
Que je te beniray d'agréables faveurs !
Et puisque tes bergers honorent mes grandeurs
Qu'ils me dressent autels et d'un sainct sacrifice
Me voüent sur iceux leur plus humble service,
Les champs Arcadiens ne sont au Dieu des bois
Rien maintenant auprès de ces doux Bressuirois.
Les roses et les lys des Arcadiennes prées,
D'une belle verdur' sainctement diaprées,
La canelle, l'encens, le baume et l'oliban,
La manne, le doux miel, le cèdre du Liban
Et mille autres faveurs, que la douce influence
Des cieux y départit, n'arrestent ma présence :
La vertu qui reluist au cœur de tes bergers,
Sainct Poictou, a conduit icy mes pas légers (1).

. . . .

LE CHŒUR DES BERGERS.

Tant que le ciel sera
Lambrissé des estoilles
Et tant que l'on verra
Dessus la mer des voiles,
Toujours Philinde et les autres pasteurs
Rendront à Pan de solemnels honneurs.

PAN.

Mais j'entends le troupeau de ces bons pastoureaux
Qui chante ma louange auprès de ces rameaux.

---

(1) L'Union d'Amour et de Chasteté, pastorale de l'inventio: d'A. Gautier, apotiquaire avranchois, à monseigneur de Fiesque, à Poitiers, chez la vefve Jehan Blanchet, imprimeur ordinaire du Roy, 1606, p. 8.

LE CHŒUR.

Car ce montagner Dieu,
Conserveur des houlettes,
A béni dans ce lieu
Nos tendres brébiettes.
Doncques Philinde et les autres pasteurs
A tout jamais lui rendront tels honneurs (1).

CHANSON.

Heureux les troupeaux
Des boucs et chevrettes
Qui sur les coupeaux
Broutent les herbettes
Et les fleurs
Que Pan nous donne, ainsi que médecine,
Propre à chasser du fond de la poictrine
Nos douleurs (2).

Tout cela, dialogue, chœurs et chansons, n'est qu'un prélude au drame proprement dit. Malgré la protection de Diane, un trouble, jusque-là inconnu, s'est emparé des bergers et des bergères du Poitou et ne tarde pas à révéler aux yeux les moins clairvoyants l'influence désastreuse du Dieu porte-bandeau. Armande s'éprend de Délie et, ne pouvant triompher de sa résistance, se frappe d'un coup de couteau. Il est vrai de dire que la blessure n'est pas mortelle et qu'elle est facilement guérie par le pouvoir magique de Sardamant (3). Zer-

(1) L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 9.
(2) Id., p. 13.
(3) Id., p. 55.

phir, autre pasteur amoureux, qui ne réussit pas mieux avec Sicambre, se précipite dans la mer, au grand ébahissement d'un sien compagnon, peu disposé, pour sa part, à transgresser ainsi les loïs de la nature et à se donner en pâture *aux peuples escaillez*. Il est miraculeusement sauvé par l'intervention de Neptune (1). Pareil bonheur est réservé à l'amant de Léonice, Philinde, changé temporairement en triton.

PHILINDE.

Père porte-trident, ta grandeur révérée
Des naïades qui sont en l'ondeuse nérée
Permette à ce berger de mourir promptement.

NEPTUNE.

Non, je veux que tu viv's, un bon alègement
Te sera, mais en-bref, donné par ta bergère.
Suy-moy donc maintenant dedans cette onde amère (2).

Les aventures de ce second client du Roi de la mer occupent une place importante dans l'œuvre de Gautier; elles amènent notamment plusieurs scènes de magie que nous ne saurions passer sous silence. Tourmenté des feux de l'amour, Philinde a pris le parti d'aller consulter e grand magicien du pays, Sardamant, et celui-ci, après avoir évoqué les esprits infernaux, a révélé au berger effrayé tous les secrets de l'avenir. Avant de rien citer,

(1) L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 60.
(2) Id., p. 70.

il n'est pas inutile d'observer, que le rôle prêté ici au magicien était dans les traditions de l'ancien théâtre. Qu'il s'appelle Sardamant, Démonax ou Gabelin, nous le retrouvons avec les mêmes traits et le même caractère dans les *Infidèles fidèles*, dans l'*Amour triomphant*, dans *Sidère* et dans l'*Amphithéâtre pastoral* ou le *Sacré Triomphe de la Fleur de Lys* (1).

Voici maintenant quelques vers empruntés aux différentes scènes, dans lesquelles Aubin Gautier a fait apparaître ce personnage :

SARDAMANT.

Si j'ay quelque pouvoir,
Sus, démons ensouffrez, que l'on quitte l'Averne
Pour estre maintenant dans l'esclos de ce cerne.
Ils ne m'entendent pas.

PHILINDE.

Parlez leur donc plus haut.

SARDAMANT.

Tu te trompes, berger, ce n'est pas ce qu'il faut
Pour les faire venir ; mais je vais dans mon antre.
Areste, areste un peu.

---

(1) Les Infidelles fidelles, fable bocagère en 5 actes. Paris, 1603. — L'Amour triomphant, pastorale comique de Pierre Troterel. Paris, 1615. — Sidère, pastoralle en 5 actes, prose et vers ; le prologue et les chœurs en vers, par René Bouchet sieur d'Ambillou. Paris, 1609. — L'Amphithéâtre pastoral ou le Sacré Trophée de la fleur de Lys triomphante de l'Ambition, poème bocager de P. Dupeschier, parisien. Paris, 1609. Cf. Bibliothèque du Théâtre français, p. 361, 372, 432, 433.

PHILINDE.

Le voilà qu'il y entre (1).

. . . .

Comme il palist, hélas ! Que son front s'est noirci !
Bon Dieu ! la peur me rend éperdument transi.
Quel tordement de bouche ! Hé Dieu quels étincelles
Sortent affreusement de ses doubles prunelles !
Quel tonnerre ensouffré esclatte dedens l'air !
Quels esclairs flamboyans voy-je cela voler !

SARDAMANT.

Mon faict se porte bien. Au son de ma parolle
La sphère des hauts cieux areste sa carolle
Et le feu que je voy descendre de ces monts
Tesmoigne qu'icy près sont desja mes démons.
Or je les voy presens. Faictes que cette poudre,
Démons, ait le pouvoir, bruslant, de nous resoudre
Ce que nous ignorons. Un grand secret caché,
Un feu qui en provient, rend mon esprit fasché.
Pasteurs, approchez vous et dessus la fumée
De ceste lampe icy vivement alumée
Parfumez ce venin.

PHILINDE.

Bon père, je le veux.

SARDAMANT.

Tout se rendra propice à la fin à tes vœux,
S'il peut brusler en l'eau.

PHILINDE.

O Dieu ! quelle merveille
J'ignore si je dors ou bien si je sommeille,
Regardant tant d'effets de ton divin sçavoir (2).

---

(1) L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 19.

(2) L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 19.

A la suite de ces manœuvres mystérieuses, qui rappellent vaguement celles des pythonisses et des sybilles de l'antiquité, le nécromancien reprend la parole et promet à son interlocuteur le succès final de sa recherche. Voici le texte de l'oracle. On remarquera qu'à la fin Écho se mêt de la partie et vient fortifier le cœur du berger poitevin, en fournissant au poète l'occasion de nous donner une nouvelle preuve de son savoir-faire et de sa dextérité à se jouer des difficultés prosodiques.

SARDAMANT.

Retirez-vous, Démons, par le mesme pouvoir
Lequel vous a contraints venir en ceste place ;
Or sus, mon fils, croy-moy, va-t-en vers cette grâce
Qui captive ton cœur, car elle t'ayme autant
Que l'Aurore Cephale et qu'Écho son amant,
Qu'Artémise un Mausole et qu'Alceste un Admette.
Mais il faut demander affin qu'ell' te promette
Ce qu'elle te voudroit avoir desia donné.
Pour le reste du sort le ciel m'a ordonné
De le tenir secret. Va donc et ne t'areste ;
Ce jourd'huy tu feras une heureuse conqueste.

ÉCHO.

Queste.

PHILINDE.

Qu'entens-je dans ce bois si promptement parler ?
L'air.
L'air peut être d'Écho la douce voix fidèle ?
Icelle.
Dois-je de ce vieillard le conseil ensuivir ?
Suivir.

Vanteray-je le los de ma nymphe scavante ?
Vante.
Puis-je pas le vantant offenser son renom ?
Non.
Qui recompensera une chose si belle ?
Elle.
Que doibs-je requérir pour mon mal abaiser ?
(un) Baiser.
D'où viendra le remède à mon amour fidèle ?
D'Elle.
Ce qu'ell' cherist le plus qui le scaura de toy ?
Toy.
Qui peut nuire à l'amour qu'elle me porte en vie ?
Envie.
Qu'alumera l'envie en son noble et franc cœur ?
Rancœur.
Qui de telle rancœur domptera les alarmes ?
Larmes.
Domptée la rancœur seray-je meprisé ?
Prisé.
Qui nostre aime unira d'un long soucy menée ?
Hymenée (1).

Cette scène, que les auteurs de la *Bibliothèque du Théatre françois* apprécient favorablement, nous paraît

---

(1) L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 48. Cf. Bibliothèque du Théatre françois depuis son origine, t. I, p. 372. « Il était d'usage dans ce temps-là d'introduire l'écho, qui repondoit aux plaintes des amoureux, et j'en aurois déjà pu citer plusieurs exemples ; mais rarement les réponses étoient-elles heureuses et tirées avec exactitude du dernier mot prononcé. Cette pastorale fournit trois de ces échos, composés avec beaucoup d'art et de justesse. »

bien longue et bien traînante ; elle abonde en minuties et en puérilités, mais elle peint tellement au vif le caractère enfantin, timide et réservé que Gautier a donné à ses acteurs que nous n'avons pas voulu la tronquer. Les mésaventures qui viennent à la traverse des pudiques affections de Florette pour Plaindor ont une physionomie beaucoup plus vive et relèvent d'inspirations plus risquées. Tandis, en effet, que celui-ci reste fidèle aux sentiments platoniques et aux habitudes respectueuses qui forment le trait distinctif de tous les amoureux de la pièce, nous voyons paraître sur le théâtre un satyre, chargé d'y représenter les instincts lubriques et les penchants indisciplinés. Quel abîme entre lui et ces pasteurs si bien élevés, que Florian retrouvera plus tard et qui peuplent la composition du poète Avranchois. Poussant les choses à l'extrême, Gautier, avec cette maladresse qui sied bien aux natures honnêtes, l'a représenté, moins comme un séducteur que comme un misérable, emporté par des passions lascives, et ne reculant pas pour les satisfaire devant l'emploi de la violence. Dans cette partie de son œuvre, l'écrivain n'a pas d'ailleurs innové, il a marché dans une voie ouverte depuis longtemps, et que suivaient servilement tous ses contemporains. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux notamment sur les *Amours contraires*, sur la *Vengeance des Satyres*, sur le *Mariage d'Amour* et sur

l'*Amour desplumé* (1). Les faunes qui y figurent n'ont pas une autre attitude que celle du personnage de la pastorale ; tous poursuivent les bergères avec une ardeur sauvage. Tous aussi fournissent aux soupirants mis en scène l'occasion de manifester leur courage et de mériter ainsi la main de leurs maîtresses.

Dans l'œuvre de l'Apothicaire d'Avranches, le satyre rencontre, à trois reprises différentes, une des héroïnes, Florette, et, si, la première fois, elle lui échappe par l'emploi d'une ruse dont le rouennais Pierre Mainfray a fait plus tard tout le pivot de sa comédie de *la Chasse royale* (2), les deux autres fois, elle ne se dégage de ses étreintes que grâce à l'intervention fort opportune du berger Plaindor ou du magicien-providence, Sardamant.

Il y aurait intérêt et profit à étudier complétement ces scènes, où la simplicité primitive du poète arriverait au cynisme, si elle n'était pas si profondément naïve.

---

(1) Les Amours contraires, pastorale en trois actes et en vers, par Isaac du Ryer, 1610. — La Vengeance des Satyres, pastorale en 5 actes, en vers, représentée dans la grande salle de l'église du Temple de Paris, 1614. — Le Mariage d'Amour, pastorale en cinq actes, en vers, 1621. — L'Amour desplumé ou la Victoire de l'Amour divin, pastorale chrétienne, par Jean Mouqué, boullenois. Paris, 1612.

(2) La Chasse royale, comédie en 4 actes, en vers, où l'on voit le contentement et l'exercice de la chasse des cerfs, des sangliers et des ours, ensemble la subtilité dont usa une chasseresse vers un satyre qui la poursuivoit d'amour. Troyes, Nicolas Oudot, 1625.

Pour ne pas dépasser les bornes que nous nous sommes imposées, nous nous contenterons d'emprunter quelques détails à la première.

La versification est assez correcte pour l'époque, le langage vise à la précision, s'il ne l'atteint pas toujours, et l'artifice de la jeune fille, la confiance présomptueuse du satyre, sa déception et sa colère composent un tableau bizarre, qui ne manque pas en définitive de charme.

SATYRE.

Ou courez vous, Fillette ?

FLORETTE.

Ha, compagne, il me tient, ce satyricque Daim ;
Il me tient, Léonice ; il me tient, ce vilain.

(Au Satyre.)

Que désires-tu donc ?

SATYRE.

Estre aymé de Florette.

FLORETTE.

Je t'ayme ; es-tu content ?

SATYRE.

Il faut donc sur l'herbette
Qu'a ce coup je jouisse au vray de tes amours.

FLORETTE.

Et bien, je suis d'accord de te donner secours
Pourveu qu'auparavant tu désires descendre
La dedens pour pescher ma ceinture et la rendre

A celle qui te parle : autrement ne t'atens
De recevoir de moy le bien que tu prétens.

SATYRE.

S'il me falloit encor pour ta beauté divine
Ravir au dieu Pluton sa chère Proserpine,
Second Pirithoüs, ou du chien infernal
Lier le triple chef, comm' Hercul' chasse-mal,
Je n'y reculerois. Sans donc plus de discorde
Aydez-moy doucement avecques cestè corde.

FLORETTE.

J'en feroy mon devoir.

SATYRE.

Au moins, mon petit cœur,
Permets-moy de baiser ton œil plein de douceur,
Avant que d'y entrer.

FLORETTE.

Au ressortir, Satyre,
Non un baiser mais mile osteront ton martyre.
Atens donc jusque-là : un plaisir trop tost pris
Se verroit estr' souvent en dédain et mespris.

SATYRE.

D'un secours désiré trop tard est la venue.
Tenez bien. Ha mechante !

FLORETTE.

Or va, beste cornue.
Puisse ceste freide eau esteindre ton brasier,
D'un tel crime lavant ton ame et ton gosier !

SATYRE.

Ha, si je puis encor me revoir sur la terre,
Tu goust'ras les rigueurs d'une amoureuse guerre.

Alez vous y frotter, pour gouster le venin
Et frauduleux poison du sexe féminin,
Sexe de tous les maux la première origine,
Sexe qui nous priva de la terre divine
Où le Dieu souverain avoit premier logé
L'homme, œuvre de ses mains. Mais lorsqu'il eut mengé,
Par sa femme tenté, de la pomme mortelle,
L'aage Saturnien, le beau siècle doré,
Fut par l'aage de fer promptement dévoré;
Les coutres, qui n'avoient jamais touché la terre,
Eurent incontinent avec elle une guerre.
Vierge elle estoit pour lors et les arbres sacrés
D'eux mêmes produisoient les fruits doux et sucrez;
« Mais enfin l'air subtil n'a tant de volatilles
» Et l'Océan ne jette a bord tant de cocquilles
» Que l'esprit de la femme a de meschanceté :
» C'est un tresor de fraude et d'infidelité (1). »

Ces objurgations violentes contre le sexe féminin sont à coup sûr, malgré leur incohérence, des plus originales; mais combien elles pâlissent en présence de cette évocation rapide du paradis terrestre, de l'âge d'or et de la chute de nos premiers parents, le tout raconté conformément au récit de la bible ! Mettre un pareil langage dans la bouche d'un Chèvrepied était déjà d'une grande hardiesse; mais faire succéder ce sermon édifiant à la scène que nous avons esquissée, voilà qui dépasse certainement les limites habituelles de l'ingénuité ou de l'audace. Cependant, au milieu de ces complications singulières, l'action marche rapidement vers le dénouement

(1) L'union d'Amour et de Chasteté, p. 37.

heureux que le titre de la pastorale faisait entrevoir. Les rigueurs des Bergères prennent fin et, encouragées par Diane, qui s'est réconciliée avec Cupidon, elles acceptent toutes la main de leurs adorateurs.

DIANE.

Nymphes, vostre destin veut ores qu'en vos ames
Vous donniez une antrée aux conjugales flammes,
Et que tous les bergers qui vous ont fait l'amour
Soient conjoints chastement avec vous en ce jour.
Il vous les faut aymer et, dès ceste journée,
Ployer le col au joug d'un divin hyménée.

C'est là, comme on le voit, un ordre net et précis, qui n'admet pas de longues hésitations ; Florette, Léonice, Délie et Sycambre ne se le font pas répéter, et obéissent sans trop murmurer aux injonctions de la déesse. Parmi tous les acteurs, ils ne reste plus qu'un malheureux, le Satyre. Nous devons, en effet, faire connaître que, pour ses entreprises déshonnêtes, il avait été changé en chêne par Sardamant (1). Par suite de cette disposition à

---

(1) FLORETTE.

O bon père, secours Florette en son martyre.

SARDAMANT.

Sus, démons, accourez ! Liez moy ce satyre.

SATYRE.

Hé ! hé ! monsieur le diable, au moins ayez pitié
De moy, qui suis semblable à vous, par amitié.

SARDAMANT.

Ha vrayment, si jamais le malheureux Phinée
Pour Andromède a veu sa vie terminée,

l'indulgence qu'amène naturellement le bonheur, Philinde demande sa grâce, et engage, à cette occasion, avec le magicien un dialogue, qui forme une suite d'antithèses, fatigantes à la longue, mais rendues cependant avec une concision qui mérite d'être remarquée :

SARDAMANT.

On doit punir le vice, ainsi que Dieu l'ordonne.

PHILINDE.

Las! qu'il est bien facile à dire : je pardonne!

SARDAMANT.

Pardonner aux meschants c'est offenser les cieux.

PHILINDE.

Pardonner aux meschants c'est imiter les Dieux.

SARDAMANT.

Le pardon est pour ceux qui n'ont point de malice.

PHILINDE.

Le pardon est pour ceux qui commettent le vice.

En rocher converti, c'est ce jour, c'est ce jour
Qu'il faut, ainsy qu'à luy, qu'on paye ton amour.

SATYRE.

C'est faict, je suis grippé, ho ! ho ! monsieur le Diable,
N'auras-tu pas pitié un jour de ton semblable.

SARDAMANT.

Sus, de par le pouvoir de ce baston puissant,
Que de satyre on soit un chesne verdoyant.
Qu'ainsi soient punis dans ces forests ombreuses
Ceux qui courent après les bergères peureuses.

(L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 95.)

SARDAMANT.

Dieu ne seroit pas juste en pardonnant le mal.

PHILINDE.

En justice, en clémence il se rend sans égal.

SARDAMANT.

Il haït les meschants et veut qu'on les punisse.

PHILINDE.

Tant s'en faut. Il ne veut que le pécheur périsse.

SARDAMANT.

Il pardonne la coulp' mais le péché jamais.

PHILINDE.

Donc sans nule pitié tu rest'ras désormais ?

SARDAMANT.

Il ne faut de pitié vers celuy qui offense (1).

Cette lutte courtoise se continne encore quelque temps et se termine par le retour en grâce du satyre, autorisé, à raison de son repentir, à reprendre sa forme primitive. Cet acte généreux de pardon clot la pièce. Je me trompe. Gautier, qui, dans sa préface, avait comparé François Fiesque, protégeant les Poitevins, à la poule qui, à l'approche du milan, couvre ses petits de ses ailes, complète son dithyrambe élogieux en renvoyant Pan en Arcadie et en faisant proclamer comme son successeur officiel le nouveau seigneur de Bressuire :

---

(1) L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 108.

PAN.

Mais j'entends les pasteurs de ma douce Arcadie
Qui, vexez grandement d'insigne maladie,
M'adressent leurs clameurs, leurs prières et vœux ;
C'est pourquoy cejourd'huy je désire et je veux
Les aller visiter, vous laissant en ma place
Un demy-Dieu (à qui je refère ma grâce)
Issu de Ligurie et qui pour bisayeul
A eu le grand Saturne et Genus pour ayeul ;
Genus, qui, sur le bord de la mer ligustique,
Bastit Gênes, la riche en noblesse et trafique ;
Ce demi-Dieu, nourry chez l'Hercule françois,
Vray mirouer d'excellence, est appelée François (1).

Ces vers, rapprochés de la dédicace, assignent à l'œuvre sa véritable signification, celle d'un écrit de circonstance, composé à la louange de François Fiesque, et destiné, selon toute vraisemblance, à figurer dans les fêtes organisées en son honneur, lorsqu'il fit, pour la première fois, son entrée dans la ville de Bressuire. Quant à sa valeur littéraire, elle a été fort diversement appréciée. Tandis que l'auteur de la Bibliothèque du Théâtre français signale les jolies chansons qui en terminent les actes et y loue la correction du style et la richesse des rimes, l'abbé Gouget se montre beaucoup moins favorable. « La même année, 1606, nous dit-il, Aubin Gautier, apothicaire d'Avranches, fit sortir de sa boutique une pastorale, qu'il aurait mieux fait d'y laisser. Son titre est l'Union d'Amour et de Chasteté. Elle est en cinq actes avec des

(1) L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 113.

chansons, que le chœur doit apparemment chanter, quoique celui-ci ne soit pas annoncé (1). »

Le sentiment du premier critique nous semble infiniment plus équitable que celui du second, et l'abbé Gouget, si indulgent pour beaucoup de productions médiocres, ne nous paraît pas, dans cette circonstance, avoir tenu compte d'un progrès véritable dans la manière d'écrire et dans la prosodie, dont la pastorale porte partout le témoignage. Il faut d'ailleurs ajouter que cette tentative dramatique, intéressante déjà par sa date, l'est bien davantage comme spécimen de l'imitation des poètes italiens (2). C'était le moment où Charles Bauter,

(1) Bibliothèque française ou histoire de la littérature française, par M. l'abbé Gouget, T. IV, p. 41. Bibliothèque du Théâtre français, T. I, p. 372.

(2) Plaindor, ce berger qui est annoncé par ce vers :

Je n'ai plus mon Plaindor, mais bien mon plein de peine,

est un personnage essentiellement italien par la préciosité et la tournure d'esprit. C'est lui qui, ayant à faire une déclaration, s'avise d'un biais ingénieux, et, conduisant sa maîtresse sur le bord de l'eau, lui dit :

Celle-là que tu vois dedans ceste fonteine
M'a causé de ses yeux ceste amoureuse peine.

Mais où sa délicatesse raffinée se manifeste dans toute sa fleur, c'est au moment où il vient de délivrer Florette, attachée par un indigne rival à un tronc d'arbre :

Pardonne-moy, Florette, aujourd'huy si ma main
Deslie tes cheveux de ce tronc inhumain.

dit Meliglosse, venait de publier *la Mort de Roger, la Rodomontade* ou la tragédie de Rodomont, sujets empruntés à l'Arioste, et qui furent imprimés à plusieur reprises à Rouen et à Troyes. Tout en gardant son originalité propre, Aubin Gautier est allé puiser aux mêmes sources, et l'*Union d'Amour et de Chasteté*, où se trahit l'imitation flagrante du *Pastor Fido* et de l'*Aminta*, peut se classer à côté des *Amours d'Angélique et de Médor*, avec *les furies de Rolland* et *la Mort de Sacripant, roy de Sireacye*, tirés de l'Arioste, de *la Sophronice*, de *Lydie*,

---

Mais oseras-tu bien, main mille fois pollue
Du sang ou du lion ou de l'ourse velue,
Toucher ces beaux cheveux de soye et de fin or.
Ha la nécessité t'y veut forcer, Plaindor !
Pardonne à ceste main si, pollue, elle touche
Ce qu'un Dieu n'oseroit toucher que de la bouche :
Et si elle entreprent, hardie, d'approcher
Tes beaux membres, affin d'icy les destacher.
Qu'il ne te soit, ma belle, encor désagréable
La grâce que Fortune offre à ce misérable.
— Arbre cent fois cruel, mais inhumain encor,
As-tu pu offencer ce celeste trésor,
Qui t'a fait tant d'honneur, servant de rude couche
A violer les fleurs de sa vermeille bouche !
Ha, liens inhumains, comblez de cruauté,
Pouviez-vous bien lier ceste belle beauté
Qui lie tout le monde en son obéissance.

FLORETTE.

Retire-toy, Plaindor, j'auroi bien la puissance
De deslier mes pieds —

(L'Union d'Amour et de Chasteté, p. 64.)

fable champêtre, du *Ravissement de Céphale*, pastorale en cinq actes, et surtout de la tragi-comédie de *Lydie*, où se rencontrent des situations et des péripéties absolument identiques. Ce genre d'inspiration était parfaitement à sa place, lorsqu'il s'agissait de célébrer la prise de possession de Bressuire par un personnage qui tirait de l'Italie son origine et son illustration.

Il est du reste certain que la pastorale qui nous occupe non-seulement a été destinée à la scène, mais encore a été effectivement représentée. L'abbé Gouget avait émis à ce sujet quelques doutes, mais les annotations significatives signalées par le bibliophile Jacob sur l'exemplaire de la bibliothèque Soleinne ont levé toutes les incertitudes. Les noms des acteurs chargés de tenir les rôles sont inscrits à la main entre les noms des personnages, et dans cette nomenclature figure l'un des premiers noms de femmes que l'Histoire du Théâtre ait enregistrés. Voici, en effet, le tableau complet du personnel, tel qu'il nous a été conservé : Chavignat, Matthieu, Lenoble, Dufresne, *femme Dufresne*, Allain, Desmons, Roffaye, Mesnier, Contant, Maupin, Chesdeau. Ce même exemplaire présentait en outre, comme le savant ingénieux que nous avons déjà cité l'a justement remarqué, de mombreuses corrections manuscrites, qui prouvaient que l'arrangeur anonyme, entre les mains duquel il était tombé, avait cru devoir ménager la susceptibilité de son public, en adoucissant la crudité de certains vers, jugés trop libres pour la représentation. Ces modifi-

cations et ces retouches ne doivent pas être contemporaines de l'œuvre de Gautier ; elles attestent des scrupules et une délicatesse de goût qui n'étaient pas de son époque. Nous croyons pouvoir en induire, sans trop de témérité, que la pastorale de l'apothicaire d'Avranches se maintint pendant assez longtemps au répertoire. Combien de productions d'auteurs plus connus aujourd'hui n'ont pas eu le même bonheur !

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. CHASTELAIN

Ancien premier Pharmacien en chef de la Marine à Brest

Par M. Léon BESNOU, Membre titulaire.

Confiné, à bien dire, pendant plus de trente ans dans les laboratoires, adonné aux recherches et, par service, chargé de répéter et de contrôler les mémoires et expériences relatés dans les diverses publications scientifiques relatives à la chimie, à la pharmacie et sciences accessoires; d'autre part, peu porté à les faire valoir et surtout inhabile en littérature proprement dite, j'éprouve un certain embarras à venir devant vous, Messieurs, qui cultivez les lettres par goût et par profession, esquisser à grands traits la vie scientifique de l'un des savants les plus distingués de notre pays. Je ne serais vraiment pas rassuré s'il ne s'agissait de l'un des vôtres et si je n'avais, pour bien légitime excuse et pour établir mon droit à toute votre indulgence, l'attente, pendant plusieurs années, qn'une plume plus autorisée, mais non plus dévouée que la mienne, fit sortir d'un oubli regrettable un compatriote qui appartient à une ancienne et très-honorable famille de votre ville, et qui doit y compter

encore vivantes quelques vieilles connaissances, je regrette de ne pouvoir dire, au moins à en juger par les apparences, quelques cœurs reconnaissants. Puisse ma profonde estime pour sa mémoire et ma vive gratitude en retour de l'affection dont il m'a entouré et honoré, vous faire partager mes sentiments et réaliser le désir et l'espoir que j'ai de le voir inscrire dans les annales de votre plus ancienne Société savante. Déjà, Messieurs, vous avez deviné que c'est à M. Chastelain, ancien premier pharmacien en chef de la marine, que je viens en ce jour rendre un hommage public et adresser, du fond de mon âme, une sincère expression de mon cœur pour cet homme de bien.

M. Chastelain, et non Chatelain, Marie-François-Anne, fils de Jean-François-Marie Chastelain, chirurgien du roi, et de Marie-Elisabeth Basselain, est né à Avranches le 26 juillet 1780, sur la place Baudange. Il a dû y passer sa jeunesse; car il y suivit les cours de l'école centrale avec mes anciens et honorables amis de famille : Christian Havard, médecin ; Laurence, ancien directeur des contributions indirectes, et Aimé Besnou, pharmacien, tous trois de Villedieu et, comme leur condisciple, descendus dans la tombe depuis une dizaine d'années.

M. Chastelain fut l'un des sujets brillants de cette école; il y puisa le goût des sciences qui décidèrent sans doute du choix de la carrière qu'il devait longtemps et avec la plus grande distinction parcourir dans les deux plus grands ports de France.

Il se rendit à Brest où, sous la direction de l'illustre et estimable M. Gesnouin, son avant-dernier prédécesseur, devenu membre du Conseil des Cinq-Cents et de la Législative sous le premier Empire, il travailla ardemment toutes les branches de sa profession, la pharmacie, la chimie, la botanique, la physique et les autres spécia-

lités de l'histoire naturelle. Cependant, ce fut à la chimie qu'il s'appliqua plus spécialement, comme si, dès le début de ses études, il avait eu le pressentiment des fonctions et des succès qui l'y attendaient.

A la suite de brillants concours et après avoir montré dans les laboratoires une aptitude toute particulière et une tendance prononcée pour les recherches, les expériences et la préparation des produits chimiques, il fut choisi et désigné par M. Gesnouin pour aller, comme ce maître, dans le grand laboratoire, disons mieux, dans l'usine chimique de notre éminent compatriote, le célèbre chimiste Vauquelin, se livrer à l'analyse, se perfectionner sous cette haute direction, et se disposer en suivant les cours de chimie de Fourcroy, Bouillon-Lagrange, Gay-Lussac, à succéder à son bienfaiteur, M. Gesnouin, dans sa chaire illustrée à plus d'un titre, et y continuer son savant enseignement dans nos écoles de médecine navale.

M. Chastelain, qui avait une ténacité et un amour du travail extraordinaire, qui, de plus, était doué d'un esprit éminemment positif, employa tous ses instants. Les plus heureux succès couronnèrent ses modestes et trop inconnus travaux de laboratoire ; aussi, lorsqu'après deux ans de séjour à Paris, il revint à Brest pour prendre part à un concours pour le professorat, il obtint, à la suite d'épreuves et de compositions orales et écrites des plus remarquables, la chaire de pharmacie qu'aucun collègue ou rivaux des autres ports n'osèrent lui disputer. Il conserva cette chaire, à laquelle il sut donner une grande importance et un éclat tout nouveau, jusqu'au jour où il fut envoyé au port de Toulon pour y continuer ses fonctions et y prendre en chef la direction du service pharmaceutique qu'il remit, en 1830, à M. Grimes, pour rentrer à Brest, son premier port d'attache.

Dès le début de son enseignement, M. Chastelain justifia le jugement que M. Gesnouin avait porté sur sa capacité et sur son esprit méthodique. Il montra qu'il était un pharmacien émérite et un habile manipulateur. Mais ce fut beaucoup mieux encore, quand il aborda la chimie médicale avec un rare talent, et à tel point que M. Delaporte, son ancien chef et ami, l'une des gloires de la chirurgie française et de l'Ecole de Brest, m'a dit à diverses reprises, en parlant de lui, *que seul il avait bien compris l'enseignement dans nos écoles de médecine navale* et que l'un de ses élèves en chimie, M. Quesnel, aujourd'hui directeur du service de santé au port de Rochefort, me répétait que *Chastelain lui avait fait entrer la chimie par les yeux*. De pareils juges suffisent pour illustrer un professeur ; car eux-mêmes ont été ou sont des maîtres de première taille, quoique ce dernier soit privé en partie de l'ouïe.

M. Chastelain était, en effet, un de ces professeurs qui auraient illustré toutes les écoles. Aussi son souvenir, à Toulon et à Brest, restera-t-il longtemps honoré et gravé dans la mémoire des officiers de santé et dans les divers corps de la marine ; car ses leçons étaient suivies avec empressement par des auditeurs en dehors de son corps aussi nombreux que distingués et élevés dans les diverses hiérarchies que je viens d'indiquer. C'est qu'à la connaissance profonde des matières de son enseignement, M. Chastelain joignait un rare talent d'exposition, une méthode et une clarté irréprochables. Sa diction était élevée, son expression toujours correcte et choisie, et, j'ose le dire, il était le digne émule et le rival de ses maîtres et surtout de son contemporain et ami Thénard, dont il rappelait, m'a-t-on dit, le genre élégant. C'est à Balard, encore l'un de ses amis, que je le comparerais, non-seulement pour la mise en scène, a disposition de son

cours, mais surtout par l'ensemble, la variété, le nombre, l'ordre et le choix des expériences toujours réussies de ce maître et si habilement coordonnées et agencées par son préparateur *le père* Barruel, de l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences.

Si par l'aridité du sujet et de la leçon du jour, son auditoire semblait distrait ou inattentif, à l'instant M. Chastelain rappelait son attention par quelque expérience à effet ou par un récit anecdotique approprié. Pour lui, le professorat était un besoin, un délassement et un jeu, tant il possédait à fond sa chimie médicale et appliquée aux usages de la vie et des arts. Les matières étaient si bien coordonnées dans son esprit que pendant trois années que j'ai préparé son cours, je le suivais pas à pas, période par période, et que je pouvais lui déposer tour à tour, sans difficulté ni préoccupation, chaque expérience qu'il allait annoncer, et sans que jamais il intervertît l'ordre tracé dans les notes qu'il me remettait la veille. Un quart d'heure avant la séance il venait vérifier la disposition de ses éléments de démonstration et faire l'essai de ses principaux réactifs. Aussi aucune de ses expériences ne manquait. Il ne reculait devant aucune d'elles, quel qu'en fût le danger, soit qu'il traitât de gaz délétères ou détonnants, soit qu'il s'occupât des matières fulminantes ou des poisons les plus subtils. Il restait, et je l'ai vu, impassible devant des accidents qui pouvaient le blesser ou le brûler; et cependant nul n'était plus impressionnable que lui, et cela au point de ne pouvoir supporter la vue d'une plaie saignante ou suppurante, ni assister à une opération chirurgicale, ni envisager un cadavre : son émotion allait jusqu'à la syncope. Il maniait avec une grande habileté et même avec grâce les instruments de physique et de chimie ; il apportait un rigorisme absolu, le soin le plus minutieux et le plus

extrême scrupule dans la préparation et la purification de ses préparations chimiques, et par suite de ce sérieux exemple, il formait nécessairement ses élèves, ses jeunes collègues studieux à ce que la toxicologie a de plus délicat et de plus difficile. Il leur apprenait surtout à se défier des apparences, à douter, c'est-à-dire à n'affirmer qu'alors que la certitude est assise sur des faits bien observés, nombreux, variés, indiscutables. Il ne se servait que de réactifs préparés dans son laboratoire et il ne voulait jamais que l'on employât dans une recherche médico-légale un vase ayant déjà servi et qui avait été nettoyé par un autre.

Comme chef de service, M. Chastelain, dans sa carrière de près d'un demi-siècle, a rédigé de nombreux rapports sur les hautes questions qu'embrasse le domaine de la marine militaire et commerciale et non pas seulement ce qui ressort de la spécialité médicale dont il était l'une des vives lumières. Il s'est longtemps occupé à Toulon de la conservation et de la reproduction des hirudinées; et c'est en grande partie à ses travaux et à ses conseils que Moquin Tandon a dû sa renommée. Ce dernier a, en effet, beaucoup emprunté aux mémoires du pharmacien de la marine, pour publier ses savantes recherches sur ce sujet.

Pendant près de quarante ans, voué à un enseignement de cinq mois d'hiver, d'une assiduité exemplaire et d'une régularité chronométrique dans la direction de son service, M. Chastelain ne pouvait que par courts intervalles suivre ses penchants pour le laboratoire; mais il se tenait constamment à jour et au courant de toutes les publications importantes, relatives à la chimie et à la pharmacie et sciences accessoires; il faisait répéter et contrôler dans l'amphithéâtre de chimie les expériences et les résultats consignés dans ces recueils.

Parmi les travaux de M. Chastelain, il en est un fort remarquable, datant de sa jeunesse, sur une de nos plus intéressantes laminaires; il reconnut et démontra dans l'exsudation de l'espèce dite aujourd'hui saccharine, une sorte de matière sucrée, soluble dans l'alcool, non fermentescible et n'éprouvant point la transformation alcoolique, *la Mannite*, que quelques auteurs considéraient comme un muriate de glucine, oxide terreux qui a reçu son nom de son aspect et de la saveur douce qui le caractérise et qui se rapproche de ceux de la matière sucrée de la manne en larmes.

A cette époque les officiers de santé de la marine ne publiaient que bien rarement leurs observations. Alors avec M. Chastelain comme avec MM. Duret, Delaporte, Legris-Duval et Fouilloy, etc., ses collègues, dans la médecine navale, ont été enfouis dans les cartons ministériels ou perdus sans retour pour la science, par la mort de ces hommes éminents, une foule de documents du plus haut intérêt pratique.

L'heure de la retraite l'a atteint à 62 ans, plein de vie, de santé et de sève intellectuelle. Il aimait à revenir au laboratoire revoir ses collègues devenus chefs à leur tour, et s'enquérir si par hasard il lui était échappé quelques faits nouveaux dans ses lectures qu'il continuait régulièrement. La mort l'a foudroyé en pleine rue, à dix heures du soir, au sortir du cercle dit des Vêpres, où il jouissait d'une influence, d'une estime et d'une considération aussi haute qu'elle était méritée.

Si le savant professeur de pharmacie et de chimie avait attiré vers lui de belles relations et conquis une haute réputation dans le monde scientifique des écoles de Paris et Montpellier, comme homme privé, M. Chastelain s'était fait de solides et nombreux amis à Toulon et à Brest. Il avait le cœur noble, généreux et dévoué. Son

caractère était vif; son humeur assez enjouée. Il ne connaissait ni le fiel ni la vengeance. Il a fait tout le bien qu'il a pu dans sa position élevée, et il a oublié bien des haines et des récriminations injustes et malsonnantes que lui a attirées parfois son impitoyable équité dans les concours. Homme avant tout d'étude et de travail soutenu, professeur souvent éloquent, toujours pratique, il savait tenir compte des bons services, de l'assiduité et des efforts de chacun, faire la part de l'âge et de la timidité naturelle, ou d'une moindre facilité d'expression dans les épreuves orales chez ceux qui sous ces rapports étaient moins favorisés que leurs compétiteurs.

Il avait dans la physionomie quelque chose de dédaigneux, ce qui lui donnait au premier abord un air de fierté. Il accueillait pourtant avec bonté tous ses subordonnés, de même qu'il recevait avec une politesse presque affectueuse toutes les personnes qui venaient implorer sa bienveillance et son appui qu'il ne promettait jamais en vain.

Chef d'un corps où chaque grade se donne aux plus méritants et aux vainqueurs dans de quintuples épreuves orales, écrites et manuelles, il ne pouvait redouter la roche Tarpéienne; c'était l'homme convexe du docteur Le Pelletier de la Sarthe. Toutefois, il était plein de déférence et de respect pour les hommes d'un mérite réel; mais il souriait avec malice et sa figure prenait un air narquois quand il voyait s'incliner avec excès devant certaines idoles de circonstance que le favoritisme seul, un jeu du hasard, ou le plus souvent la bassesse de courtisans et d'adulateurs élèvent ridiculement parfois bien au-delà du diapason de leur valeur.

Comme administrateur, M. Chastelain donnait l'exemple bien rare de nos jours du souci que tout fonction-

naire doit prendre des intérêts de l'Etat. Il veillait à tout et il ne négligeait aucune occasion de recommander l'ordre le plus sévère et de faire apporter toutes les économies possibles dans les nombreux détails de la pharmacie centrale. Autant il était avare des deniers publics, autant cependant il était grand et large dans l'emploi bien ordonné de sa belle aisance, et cela sans faste et sans vanité. Comme ses amis et collègues Gautier et Jaouen, il secourait, sans afféterie et sans humilier, celui qui réclamait son assistance; mais il distinguait le mendiant et le fainéant de l'infirme et de l'homme laborieux chargé de famille.

M. Chastelain a eu pendant plus de trente ans de nombreuses et de puissantes relations presque journalières. Il était intimement lié avec les ministres de Mackau, Rosamel, Hamelin, les amiraux Baudin, Hugon, Dupetit-Thouars, les médecins Fleury, Regnault. Dans les bureaux du ministère de la marine il jouissait d'une grande influence; mais, d'un caractère peu pliant, il n'en a tiré profit ni pour lui, ni pour ses subordonnés, qui ne lui en ont pas tous su bon gré. Il demandait pour son corps avec trop de réserve et de parcimonie, et lui-même, par suite de son excès de dignité, est sorti, après 45 ans de services si bien employés, avec le simple ruban de la Légion-d'Honneur.

Tristes réflexions à faire à ce sujet sur l'inégalité dans la distribution des faveurs et de la fortune humaine!! Si la carrière des armes, en effet, a ses jours de danger et de rudes épreuves, les carrières scientifiques peuvent aussi montrer de nombreuses blessures, de profondes et durables cicatrices; et cependant à combien peu des pionniers de la science est-il réservé, même dans leur pays, de se voir entouré d'une légère auréole de gloire, tandis qu'un hasard, un instant de bonheur, une protec-

tion parfois peu avouable ou une tourmente politique suffisent pour élever à l'apogée des honneurs des hommes bien moins réellement utiles aux générations contemporaines ou suivantes. M. Chastelain aurait rougi de la plus légère courtisanerie, de même qu'il abhorrait la ruse et la sournoiserie, il est resté ferme à sa place; il est mort estimé des gens de bien, et ses bons exemples lui ont conquis les plus profondes affections.

Comme je viens de le dire, d'un caractère ferme et d'une droiture exemplaire, et de plus ayant parcouru sous plusieurs régimes une carrière longue, noblement remplie au milieu d'hommes distingués de tous boutons et de toutes nuances, cœur généreux, sans nulle teinture de fiel et de ressouvenir, ses pensées et ses opinions étaient nécessairement et naturellement libérales; s'étant façonné de jeune âge à l'obéissance et à la soumission, il avait appris à commander. Il ne donnait qne des ordres précis, réfléchis et non variables selon les circonstances du jour ou du moment. Si ses convictions et ses aspirations politiques étaient bien arrêtées, si parfois il a eu à les émettre dans une grande intimité, jamais elles n'ont altéré en aucune façon ses relations avec ses collègues, ses vieux camarades ou amis, quelles que fussent les nuances ou les persuasions de ces derniers.

Trois ans avant de se retirer du monde officiel et de rentrer dans le repos et la vie civile, il s'unit avec la fille d'un officier supérieur de la marine dont il avait été l'ami de longue date. Il trouva en elle une compagne affectueuse et dévouée qui sut toujours le comprendre et se montrer fière et digne de celui dont elle devait porter le nom honoré jusqu'à ce qu'elle l'ait de quelques années précédé dans la tombe.

Il me tarde de terminer, messieurs, et de vous dire avec une véritable émotion de joie et de contentement

intérieur combien je me sens heureux et soulagé d'avoir accompli, malgré toute mon insuffisance, ce dernier mais bien doux devoir en renouvelant devant vous à mon vénéré chef l'hommage de ma sympathie la plus vive et en acquittant cette dette de la plus inaltérable gratitude. A vous maintenant, messieurs, de juger si ces sentiments sont dignes de votre approbation !

De quelques singularités architecturales.

On sait ce que c'est, en architecture, qu'un contrefort ou une jambe de force. Cela prend un large point d'appui sur le sol, pour monter aux flancs d'un édifice, avec une épaisseur réduite d'étage en étage, mais toujours suffisante pour appuyer la bâtisse sans devenir une surcharge. — A Avranches, au coin des rues d'Auditoire et Engibault, les choses se passent autrement. Par une singulière distraction de l'architecte, les contreforts ont été appliqués à la renverse, si bien, qu'à les voir, on dirait qu'ils se cramponnent par les pieds au sommet de la muraille, avec le parti pris de la jeter bas, si peu qu'elle soit disposée à se laisser faire. Plusieurs générations, cependant, ont dormi en paix dans cette demeure et, récemment encore, l'architecte chargé de la restaurer a permis aux jambes de force de garder leur posture compromettante.

***

A Chambord, on a imaginé de faire, de l'escalier, l'œuvre capitale et la décoration principale du château. On connaît sa double spirale et l'illusion singulière qu'elle produit. C'est encore l'escalier que l'on retrouve au centre de cette magnifique couronne qui domine tout l'édifice et le marque d'un signe splendide qui lui est particulier.

***

A Nevers, étant entré dans la Cathédrale par une porte latérale, et m'apprêtant à sortir, après avoir salué le Maître-Autel, je ne fus pas peu surpris de me trouver dans une basilique à deux têtes, et je me demandai qu'elle devait être la date originelle de ce temple érigé, apparemment, pour une population issue de l'antique Janus.

***

J'ai rencontré, dans la Cornouaille bretonne, au canton de Saint-Nicolas-de-Pellem, deux églises de fort bon style et d'importance à peu près pareille, érigées dans le même cimetière, et tellement rapprochées, que deux processions venant à se rencontrer dans l'entre-deux, m'eussent donné de l'inquiétude, si j'eusse pu leur supposer d'autres dispositions que des sentiments pacifiques. Il est assez vraisemblable, cependant, que ce duel de deux églises dans un seul cimetière, fut le dernier mot d'une lutte acharnée entre deux grandes influences paroissiales, toutes deux aspirant, sans doute, à des honneurs impartageables. Qui sait si deux saints du séjour des bienheureux, appelés concurremment au patronage de l'église ne furent pas la cause involontaire du conflit ?

***

Pourquoi a-t-on donné à la place publique de Sienne une forme peu commode pour le roulage, celle d'une coquille ? A-t-on voulu qu'elle figurât, en face de la cathédrale, un bénitier, ou mieux, une ample piscine, susceptible d'être inondée dans les occasions solennelles. — *Per Bacco !* les cochers ne doivent pas être contents.

***

Fuyons ! la terre tremble ; voici là-bas une tour

superbe qui s'écroule. A moins, pourtant, que Pise ne soit à l'horizon. Alors, ce serait le Campanile Torto. C'est bien lui, haut de 59 mètres, dit mon guide, avec une projection de 5 mètres par de là le centre de gravité. De mon temps, on discutait encore sur l'attitude intentionnelle ou forcée de la tour penchée de Pise. Je ne sais si la question est résolue aujourd'hui. Il y avait quatre opinions, douze motifs probants étaient invoqués à l'appui de la première ; celle qui attribuait à l'architecte l'idée singulière d'avoir commis, de propos délibéré, l'étrange erreur qui nous stupéfait aujourd'hui. Au temps ou je visitais le monument, cette opinion prédominait à Pise, nonobstant son peu de vraisemblance. D'autres croyaient à un subit effondrement du sol et bornaient là leurs observations. — Une troisième opinion voulait que les trois premiers étages du Campanile Torto eussent été construits régulièrement. Alors serait survenu l'affaissement du sol et la claudication du monument. Plus tard, l'architecte, ou probablement son successeur, voyant l'édifice ainsi déjeté se maintenir dans cette attitude avec une cohésion parfaite, aurait accepté gaîment la situation et se serait mis à construire cinq autres étages en insurrection volontaire contre la verticale et sur la ligne des premiers. Ainsi ferait un homme d'Etat de première force qui, dans un pays de traditions monarchiques, trouvant un beau jour la République installée au lieu et place de la Royauté, entreprendrait de bâtir, sur cette forme, la gloire et la prospérité de sa patrie. — Une quatrième opinion, très voisine de la seconde, et fondée sur des observations minutieuses, tend à établir que de légers affaissements du sol se seraient produits peu à peu sous le poids croissant de l'édifice en construction. Alors, l'architecte brisant son profil, pour se replacer sur la perpendicu-

laire, aurait construit d'aplomb chaque étage, sans s'inquiéter de la déviation accidentelle des étages inférieurs. Alors le *Campanile Torto* ne serait plus seulement une tour penchée, mais, en même temps, une tour arquée. Ce serait enfin, dans cette hypothèse, un dernier tassement beaucoup plus considérable que les premiers qui, l'édifice étant achevé, aurait produit la grande inclinaison de la tour. Du reste, la courbure, si elle existe en effet, est infiniment moins sensible que la pente. — Quand on a vu cette superbe construction de marbre blanc, avec ses sept étages, ornés chacun d'une galerie extérieure soutenue sur 26 arcades et autant de colonnes, quand on a mesuré la profondeur où sont descendues les premières assises du monument, quand on a remarqué l'accord parfait qui existe entre toutes les lignes et tous les détails en dépit de leur position anormale, il est impossible, à mon avis, de mettre sur le compte de l'architecte le renversement de la tour, l'extrême difficulté de l'entreprise n'y répugne pas moins que l'aspect magistral et l'importance hors ligne du monument.

***

Nous avons plusieurs édifices religieux érigés pour servir de manteau à d'autres édifices particulièrement vénérables. C'est ainsi qu'aux environs d'Assise, en Italie, la maisonnette dite Portioncule, qui a toutes les conditions voulues pour subsister en plein air, occupe le centre d'une vaste église. De même la maison de la Sainte-Famille, dans la basilique de Lorette ; de même la chapelle du Saint-Sépulcre, dans le temple nouveau de Jérusalem.

***

Quelques édifices ont pour distinction une sonorité particulière. L'église du Saint-Sépulcre, où, du reste, les

particularités abondent, a pour dépendance une crypte profonde, ménagée pour commémorer l'invention de la Sainte-Croix, retrouvée en ce lieu par sainte Hélène. A l'une des parois de cette crypte existe une ouverture sombre, et, quand on approche, on entend comme le bruit confus de la mer agitée ou d'une multitude tumultueuse. Il était bien impossible que ce creux évitât de s'appeler le soupirail de l'enfer. — Dans cette même basilique, les Grecs ont dressé au milieu du chœur une sorte de champignon en marbre noir qu'ils appellent le centre du monde.



A Messine, j'ai remarqué une église qui a pour dôme un escalier en limaçon ; il m'a été impossible de comprendre le mérite de cette singularité. Le peu d'essor de l'édifice ne dénote aucune prétention d'escalader le ciel.



L'hirondelle n'a pas seule l'instinct d'emprunter aux grottes et aux rochers les parois essentielles de son habitation. En beaucoup de lieux et notamment près de Saumur, dans les escarpements de la vallée de la Loire, l'inconsistance spécifique de certaines couches rocheuses, horizontalement intercalées entre des couches plus résistantes, a permis à de modernes troglodytes de se construire, à peu de frais, des demeures singulières dont l'aspect intéressse. Et comme le roc se trouve coupé selon un plan quasi-vertical, l'habitant des grottes n'a guère qu'à se construire une façade percée d'une ou deux ouvertures : tout le reste lui est fourni par le rocher. Souvent même, quand son gîte se trouve à la hauteur d'un premier ou d'un second étage, le roc lui ménage des corniches et des saillies plus ou moins

heureuses, qui lui servent de balcons, de corridors et d'escaliers.

Je n'ai rien vu de plus extraordinaire, en ce genre, que le couvent grec de Saint-Sabas, suspendu aux flancs de la profonde crevasse qui sert de lit au torrent de Cédron, à quelques kilomètres de Jérusalem. S'il a fallu des efforts surhumains pour asseoir avec majesté une église et un monastère sur le pic du Mont Saint-Michel, il n'était pas moins malaisé d'en incruster un dans cette falaise quasi-verticale du torrent et d'y trouver place pour toutes les exigences d'une tribu dont les relations avec le dehors sont presque nulles. Ici toute description serait vaine ; le crayon seul, en couvrant toutes les pages d'un album, pourrait donner une idée de cette étrange suspension acharnée contre ce roc qu'elle fouille, qu'elle taille, qu'elle creuse, qu'elle surcharge et qu'elle défigure, où elle s'insinue ou se hérisse sous des formes quelquefois hardies et imposantes. Nous ne fûmes pas peu surpris, en abordant ce précipice, de voir qu'on nous prenait nos chevaux et qu'on les menait à l'écurie par un interminable escalier. Rien ne manque en effet dans cette forteresse. Eglise moderne, église primitive installée dans une grotte profonde, cour intérieure au centre de laquelle une chapelle hexagonale abrite la tombe de saint Sabas, jardins étroits, mais d'un effet enchanteur, au milieu de ce monde pétrifié, fontaine, murs d'enceinte, cellules innombrables accessibles tantôt par le plafond, tantôt par le percement de la couche de pierre qui tient lieu de plancher..... En dehors de l'enceinte, et toujours dans la rive escarpée du torrent, d'innombrables cellules, désertes aujourd'hui, perpétuent le souvenir des religieux qui les ont autrefois habitées. Ces sites sauvages et ces habitacles étranges auraient-ils pour effet

de soutenir l'ardeur contemplative dont il faut être doué pour embrasser cette vie de solitude et de commerce intime avec le Ciel?

***

Quatre énormes piliers soutiennent, comme l'on sait, la coupole de Saint-Pierre de Rome. Le périmètre donné par la coupe horizontale de l'un de ces piliers et reproduit exactement sur le sol, dans un autre quartier de Rome, a servi à circonscrire une construction très intéressante qui s'appelle le couvent de Saint-Charles aux quatre fontaines, véritable monastère qui a son portique, ses bâtiments d'habitation, ornés d'un galerie extérieure, avec colonnade, sa cour, son église et ses moines! Et, dans tout cela, on ne saurait deviner un jouet de l'art architectural. Avouons qu'on ne pouvait mieux faire pour donner une juste et grande idée des dimensions de Saint-Pierre de Rome.

***

Le rocher de Gaëte, qui marque, au nord, l'extrême limite du golfe de Naples, offre une combinaison très extraordinaire des monuments humains avec ceux de la nature. Qu'on se figure, entre deux rochers violemment séparés par quelque grand ébranlement, un affreux précipice, au fond duquel se livrent à toute leur rage les flots furieux de se sentir poussés dans ces profondeurs; qu'on se représente leur horrible fracas; qu'on se figure ensuite un tranquille pèlerin qui a résolu d'aller faire sa prière au fond de ce gouffre, suspendu sur les flots, dont la crinière le fustige et qui menacent de l'enlever pour lui briser le crâne contre la voûte. C'est ce qui se renouvelle tous les jours, c'est ce que j'ai fait moi-même. Car, pour seconder cette pieuse fantaisie, une chapelle a été suspendue au fond du gouffre, sous

un roc qui surplombe, à l'endroit même où l'écartement des rochers offre à l'élan des vagues un champ plus libre. Un escalier de pierre qui occupe toute la largeur de la fente descend à cette chapelle. La tradition est que le rocher de Gaëte fut de ceux qui se fendirent, lorsque la terre tressaillit au dernier soupir de J.-C. mourant sur la croix !

***

L'architecture sépulcrale n'est pas moins riche ni moins variée que celle qui travaille pour les vivants. C'est en Egypte qu'elle a pris son plus grand essor.

Dans la grande pyramide communément explorée par les voyageurs, le caveau appelé Chambre du Roi jouit d'un étrange privilége. Une fois l'an, au solstice d'été, un rayon de notre soleil le visite, en traversant, par un étroit hublot, l'énorme masse de pierres qui l'enveloppe. Combien dure cette illumination ? quelques secondes à peine ; car le tube est étroit et long, peut-être, de 120 mètres. Puis, le Roi défunt rentre dans ses profondes ténèbres jusqu'au prochain solstice. Il me semble qu'il y a là, pour la poésie sépulcrale, un beau sujet d'inspiration.

***

Notre habitude est de creuser le sol pour trouver, à une certaine profondeur, une base solide où nous puissions asseoir, avec sécurité, nos constructions. A Orvieto dans l'ancien Etat pontifical, tout le contraire est arrivé. Cette petite ville, où je ne crains pas de convier tous les géologues qui savent sortir de leur cabinet, possède deux monuments insignes : une cathédrale gothique, connue dans le pays sous le nom de *Faciata* à cause de sa magnifique façade, où tous les arts décoratifs, et spécialement la mosaïque, se sont coalisés ; et un puits,

œuvre vraiment singulière de l'architecte San Gallo. On descend au fond de ce puits par un escalier en spirale de deux cent cinquante marches, et l'on remonte par un autre escalier semblable en tout au premier. Je n'ai pas mesuré la hauteur des marches, mais, comme la surface est inclinée en avant, chacune d'elles ne doit par mesurer moins de 25 centimètres. Soixante six fenêtres, qui prennent jour sur l'intérieur du puits éclairent, ou plutôt ont mission d'éclairer les escaliers. Tout cela est, d'abord, taillé dans le roc ; puis, à moitié environ de la profondeur, le roc fait place à l'argile ; et de là jusqu'au fond, escalier et murailles se composent d'une maçonnerie en brique. Quant à l'eau, elle est peu abondante ; et encore je me suis laissé dire que c'était de l'eau du ciel. Ainsi le renversement serait complet.

* * *

Quelquefois, l'architecture se met au service de la sculpture, sans toutefois trahir sa collaboration. C'est ainsi que la plupart des colosses devenus célèbres ne sont rien autre chose que de solides charpentes servant d'appui à des plaques métalliques habilement ajustées. Les touristes désireux de s'asseoir dans le nez de saint Charles Borromée, après avoir visité le lac Majeur, trouveront, sous la soutane du saint, une colonne en pierre d'où partent, comme d'un tronc d'arbre, des rameaux en fer : c'est la charpente de la statue ; on s'en sert comme d'échelons, pour monter jusque dans la tête. Mais si l'on veut jeter un regard sur la campagne, il ne faut pas compter sur les yeux de la statue ; on se fera ouvrir une petite lucarne située un peu au-dessous de la nuque, et l'on jouira d'un splendide coup d'œil.



Très souvent aussi, l'architecture emprunte tous les

procédés de la sculpture. Elle taille dans le roc des temples, des thermes, des tombeaux, avec leurs riches décorations. Telle est la tombe d'Absalon, dans la vallée de Josaphat; tel est, dans des proportions infiniment supérieures, le Sérapéum de Memphis et une foule de monuments asiatiques.

***

J'ai possédé la photographie d'une pagode célèbre qui a la forme humaine. La divinité japonaise que cette pagode représente est accroupie, et cette attitude a dû favoriser au mieux les visées de l'artiste.

Il paraît qu'au Japon les pagodes ont pour parvis d'amples escaliers, et leur importance se mesure à la multitude des degrés dont ils sont formés.

Si nous avions le jarret plus affermi, nous négligerions moins en France ce genre de luxe qui est d'un grand effet, témoin à Paris les rampes de l'église de Saint-Vincent de Paul.

Puisque j'ai abordé le Japon, je vais parler des *étuis*, peut-être faut-il dire coffres, ou écrins, dans lesquels sont enveloppés quelques palais d'une magnificence particulière; ces enveloppes sont formées de panneaux qui ne sont pas eux-mêmes sans magnificence. C'est une politesse de premier ordre, quand on reçoit un personnage illustre, que de mettre à nu le palais où il est admis. Mais, pour lui ôter sa chemise, il faut un travail périlleux de plusieurs jours. Aussi en vient-on rarement à ce terme extrême du savoir-vivre.

Dans le temps où les arbres forestiers avaient encore leur vieillesse et leur décrépitude, on voyait souvent un

vieux chêne ou un châtaignier vénérable servir d'asile aux troupeaux et aux hommes eux-mêmes. Quelquefois aussi, on y pratiquait des oratoires dont le campanile se dressait radieux au milieu de la verdure.

Je m'arrête à ce genre d'architecture, qui m'offre de l'ombre, du recueillement et d'aimables souvenirs.

ETYMOLOGIES FAMILIALES

DE LA TOPOGRAPHIE DE LA FRANCE

Des noms de lieu de la Manche

INTRODUCTION

Si la philologie repose sur le besoin, essentiellement humain, de connaître l'instrument dont se sert la pensée, c'est-à-dire le mot et la phrase, ce besoin n'est nulle part plus impérieux qu'en présence du nom propre de famille et du nom propre du lieu natal ou des localités voisines. Un autre intérêt s'attache encore à ces deux termes, c'est qu'ils viennent de loin et que quelques-uns s'enfoncent jusqu'aux racines de notre idiôme ou de divers idiômes dont la fusion a constitué notre langue nationale. Un savant anglais a dit aux archéologues avec une certaine ironie : mais les monuments les plus anciens de notre pays, ce sont nos haies et nos fossés. Toutefois il y a quelque chose de plus ancien ou d'aussi ancien que nos plus vieux monuments : ce sont les éléments de notre langue patoise ou française, mais surtout les noms de lieu. La topographie française est la plus vieille lettre de noblesse de la France.

Ce qu'il y a de plus vieux historiquement dans la France, c'est la Gaule et ce qu'il y a de plus vieux dans la Gaule, même que ses monuments mégalithiques, c'est sa langue qu'on s'efforce, avec ardeur, de retrouver aujourd'hui. C'est une langue dont il ne reste guère qu'un fragment, les gloses de Marcellus Empiricus, que les Grimm ont renvoyées aux savants Irlandais qui les ont comprises et interprétées. Pour retrouver le gaulois il y a trois sources authentiques : les auteurs latins contemporains du celtique, dont les principaux sont Pline et Isidore de Séville, les idiômes celtiques encore parlés et enfin les noms de lieu, c'est-à-dire les noms de l'habitation individuelle, ceux du village, de la cité, des accidents du sol et des grands aspects des terrains. A ces trois sources il faut ajouter les vies des Saints où le terme gaulois est interprété par un synonyme latin. La dénomination du sol chez les Gaulois est une peinture à grands traits. Elle fait apparaître la physionomie générale de la localité, vallée, hauteur, source, rivière, havre, cap, marais, confluent, forêt, plage. Aussi l'étymologie topographique ne peut se faire dans le cabinet, elle ne peut se résoudre que sur le terrain. Un nom de lieu est un fait graphique, c'est une matrice cadastrale en grand. Notre sol est couvert de vocables celtiques : voilà notre plus vieille langue.

On a dit qu'on peut raconter notre histoire par la bouche de la philologie. Sans parler de toutes les lumières qu'elle jette sur la marche de la civilisation, sur la condition des personnes, la division du sol, l'armement, il est certain qu'on peut jalonner ses grandes étapes avec des noms, avec le *Kaer* gaulois, la *villa* romaine, le *fanum* païen, la chapelle chrétienne, le *tot* germanique, le *wick*

scandinave. Si les *villa* sont extrêmement communes sur le sol de la Normandie et spécialement de la Manche, les *vicus*, si fréquemment indiqués sur les monnaies mérovingiennes, sont rares dans ce dernier département : il n'a guère que le Vicel et le cap Lévy et ce dernier point maritime peut bien nous offrir un *Wick* scandinave.

Le fond de notre topographie est celtique, mais nos noms de lieu peuvent se repartir en trois grandes classes : la nomenclature celtique, qui se tire du sol, la nomenclature chrétienne qui sort du nom des Saints, la nomenclature germanique et scandinave qui vient du nom des chefs ou du groupement des habitations. Entre les deux premières se place la nomenclature gallo-romaine, terminologie hybride, dont *Juliomagus* ou *Cæsarodunum* peut donner une idée, fondée sur des noms d'hommes. Le latin se soumet au celtique : la propriété d'Avitus, le beau-père de Sidoine Apollinaire au ve siècle, s'appelait *Avitacum*. Le changement du suffixe gaulois *acus* en *anus*, finale latine, indique la transition : ainsi *Florensac* est *Florensiacum* dans un acte carolingien ; il est devenu plus tard *Florentianum*. C'est dans la période gallo-romaine, surtout aux temps mérovingiens, que le suffixe si commun *villa* a été ajouté aux radicaux celtiques : en effet, dans les diplômes mérovingiens presque toujours le terme local généralement terminé en *ac* est suivi du mot latin *villa ;* quelquefois il en est précédé. Il ne se fait presque plus de noms de lieu, parce que le sol étant presque tout occupé, il n'y a pas place pour des dénominations nouvelles : dans la Manche il n'y a qu'un nom communal moderne, créé sous l'influence de l'industrie, c'est la Glacerie, distraite de Tourlaville. Il n'en était pas de même quand Rollon,

selon Dudon de Saint-Quentin, distribuait au cordeau à ses chefs le sol de la Normandie : « *Suis fidelibus terram funiculo divisit.* » Encore ce sol avait-il ses noms, mais le procédé des hommes du Nord fût d'y substituer leur nom propre.

Quand deux nationalités différentes se trouvent en contact, il se fait un échange entre les deux langues et les synonymes s'accostent et se superposent. Aux nécessités philologiques s'ajoute l'intérêt politique. Ainsi Auguste latinisa les noms gaulois et mit en regard les divinités correspondantes : Mars-Camul, Diane-Arduinna, Minerve-Belisame; c'est ainsi que les Romains contre-marquèrent les monnaies gauloises et par exemple imprimèrent *imp.* entre les rouelles de Nîmes. Dans la période gallo-romaine les noms des grands centres subirent un changement qui représente le caractère mixte de la population. On eut les *Juliobonna* (Lillebonne), *Augustobonna* (Troyes), *Cæsarodunum* (Tours), *Augustodunum* (Autun). Mais comme rien n'est plus difficile à détruire qu'un nom de lieu, les noms des peuplades se substituèrent à celui de la capitale, comme on le voit dans *Lutetia Parisiorum* (Paris), dans *Ingena Abrincatuorum* (Avranches).

La terminaison celtique *ac*, congénère des suffixes du grec et du latin en ικος et en *icus*, dans le sens de propre à, appartenant à, joue le premier rôle dans les noms terriens de la Gaule, comme *rix* (puissant) dans les noms d'homme. Ainsi notre Carnac, avec ses prodigieux menhirs, nous offre le *cairn* (pierre) encore usité en Irlande, avec cette finale en *ac* qui lui donne le sens de pierreux, de *perrous* en vieux français. Le Carnet de la Manche est le même mot que *Carnac*, *Carnace*. Le *carn* peut aussi indiquer une

pierre miliaire : Bulliot trouve sur la voie romaine du Beuvray à Saint-Honoré une série de *carné* et de *carre*. Mais à l'époque gallo-romaine la finale *ac* se soude principalement à des noms d'homme. C'est ainsi qu'au ve siècle, pour un nom déjà cité, nous avons *Avitacum*, la propriété d'Avitus, le beau-père de Sidoine Apollinaire, qui nous livre cette formation. Par la suite des temps et d'après la loi d'abréviation et du moindre effort, *ac*, prononcé *ec*, est devenu *é* et *i*. Par exemple *Austriacum*, l'ancien nom de Beauvoir, en face du Mont Saint-Michel, s'est transformé en *Austry* et *Sessiacum*, le nom primitif de Saint-Pair, est devenu Scissy. C'est une règle à peu près universelle. On trouvera aisément, pour cette période gallo-romaine, le nom latin sous Marigny, Rouffigny, Martigny, Baubigny, Romagny, Juvigny, etc., que le peuple prononce en *é*, c'est-à-dire Marinus, Rufinus, Martinus, Balbinus, Romanus, Jovinus. Quant à Sainteny, que l'administration écrit Saint-Eny, dotant le pays d'un nouveau saint, ce n'est pas plus le nom d'un saint que Cincinnatus : c'est l'ancien mot *Santeniacum* et *Santeneium*. C'est à une époque relativement récente que s'est produite la finale *ière*, si commune dans les noms de village et de ferme, et c'est longtemps après Martigny qu'est venu La Martinière.

A quelle époque la finale *ac* s'est-elle adoucie en *é* et en *i*? M. Le Prévost, trouvant *Aciniacus* en 876 et *Acineia* de 942 à 996, en conclut justement que c'est dans cet intervalle que ce changement s'est opéré. La finale *eu*, assez commune dans le Midi, comme dans Sarigneu *(Salniacum)*, Cordieu *(Cordiacum)*, Maximieu *(Maximiacum)*, se conserve dans la bouche du peuple de l'Avranchin qui dit Surigneu (Subligny), Folligneu (Folligny).

Dans les temps mérovingiens prédomine le latin *Vicus;* c'est le suffixe de beaucoup de localités inscrites sur les monnaies. Voir sur ce sujet le travail de M. de Barthelemy; mais c'est à la période carolingienne que prévaut *villa,* tantôt préfixe, tantôt suffixe. Tels sont les specimens suivants des IXe et Xe siècles : « *Actum Montisco villa; firmatum villa Curti* (IXe siècle); *actum Capriniaco villa* (946).

En fait de métamorphoses dans les noms de lieu et de saints, on en trouve d'étranges. C'est l'oreille et non l'œil, c'est le son et non l'orthographe qui doivent servir de guides. Cependant la substitution d'un nom de localité à un autre, sauf celui d'un saint, est excessivement rare. Ainsi je croirais volontiers que Constantia (Coutances) n'est que le nom gaulois de Cosedia, altéré par les copistes, *Costendia,* par exemple. C'est aussi dans le nom latin de *constantia,* la fermeté, qu'il faut chercher les trois colonnes classiques qui figurent dans l'écusson de cette ville et qui ne représentent nullement son aqueduc ogival du moyen-âge. Toutefois ces métamorphoses de noms de lieu et de saints obéissent à des lois. Rien de plus étrange au premier coup d'œil que Saint-Pancrace devenant Saint-Planchers. Eh bien, deux ou trois opérations régulières rendent compte de la permutation : 1° intercalation d'une liquide, comme dans thrésor, du latin *thesaurus;* 2° métathèse de Plancrace en Plancerce; 3° chuintement, puis étouffement de la finale. Donc, en principe, les noms de lieu ne meurent pas. Il n'y a qu'un cas qui fasse exception, c'est celui où un nom de saint s'est substitué à une appellation antérieure. Quant à une époque lointaine, aux temps gallo-romains, le nom du peuple a remplacé celui de la cité, il n'y avait pas là de changement radical; c'était une

substitution, comme on le voit dans *Ingena Abrincatuorum*, où la cité des Abrincates est devenue Avranches. De nos jours s'est produite non pas une altération du nom de la Lucerne de l'Avranchin, mais une addition assez étrange, celle d'Outre-Mer, que rien ne justifie, ni la situation géographique, ni la série des chartes de son abbaye où ce suffixe n'apparaît jamais. Le graveur aura sans doute lu Outre-Mer là où il y avait Outre-Thar, sa situation par rapport au diocèse de Coutances où il y a une autre Lucerne. Quant aux altérations modernes, aux bévues de l'administration, il y en a d'extraordinaires ; mais la bévue qui dépasse toutes les autres en Normandie, c'est celle qui change *S. Audoenus de Bruenbosc* sous la forme de deux sobriquets sales ou injurieux : Saint-Ouen-Bran-en-bourse — ou Saint-Ouen-prend-en-bourse.

Le présent travail a pour but de contribuer à la reconstitution de la langue gauloise, de rectifier des erreurs de quelques-uns de nos précédents ouvrages où nous avons trop incliné vers l'explication de la topographie par les noms d'hommes et de contribuer pour une faible part, après les Gerville et les Prévost, à la philologie topographique de notre chère Normandie.

ORIGINES CELTIQUES

AIR, rivière. — Avec ses variantes d'orthographe et de prononciation, *Air*, rivière, devient *erre*, *oir* : *erre* est du dialecte normand; *oir* est du dialecte français. Ces formes abondent dans la Manche, spécialement dans l'Avranchin : la rivière de l'Erre ou de l'Oir, formant le havre de Genêts; l'Erron ou Airon, affluent de la Sélune, confluant au pont de Sélune; l'Errou ou l'Airou, qui dénomme la Lande-d'Airou, affluent de la Sienne; l'Oir, affluent de la même rivière, confluant au pont d'Oir, dans le Val-d'Oir; l'Errou ou Airou, dénommant la Lande-d'Airou, qu'il baigne; l'Erette, à Villers, dite aussi Oison, ou le petit Oir; Errel ou Herel, petit havre à ruisseau près de Granville. La forme *erre* se change facilement en *elle*, d'où la rivière d'Elle, qui sert de suffixe à quatre communes du département; l'Eaulne, en latin *El-na*, diminutif, d'où le nom communal Laulne; Naftel, litt. nove d'*elle*, ou la noue de la rivière; Last-elle (préfixe inconnu) sur un affluent de l'Ouve; Helleville; Airel (Errelle), situé sur l'Elle. Cf. les noms des rivières bretonnes, l'Ellé, l'Ille, ainsi que l'Isle, jadis *Ella*, affluent de la Dordogne, et l'Is-erre, où se voit notre radical et l'*I-Sara*, auj. l'Oise, car Pontoise était *Briva ad Isaram*.

AGAUN, pierre, rocher. — Le bourg rocheux d'Agon offre avec Acon (Eure) l'*agaunum* qui, dans la langue des Gaules, signifiait une pierre, un rocher, quelque chose d'aigu qui se fait sentir dans tous les mots préfixés en *ac* ; « *Agaunum accolæ interpretatione gallici sermonis saxum dicitur*, » lit-on

dans les actes de S. Maurice, qui a substitué son nom à cet *agaunum* du Valais (Saint-Maurice en Valais). On lit encore dans la vie de S. Romain : « *Agaunum gallico priscoque sermone petra dignoscitur.* » (V. *Notes top. de l'Eure,* de Le Prévost, p. 2.)

ALB, blanc. — Cet adjectif, cité par Servius (*ad Æneid,* l. v.) comme celtique, et qui ne subsiste plus en fr. que dans l'aube du jour, l'aube du prêtre, dans aubier et aubépine, subsiste dans un certain nombre de noms de lieu : Auberoche, village près Saint-James, Pierres-Aubes, rocher de quartz à Chalendrey, Aube-rée à Dragey.

AMB, autour. — « Ambi qui répond au grec αμφι, au lat. *amb, am,* se dit en irl. *imb,* en cambrien *am.* » (Houzé, Bibl. des Chartes, 214, 10e année). Zeuss interprète l'*ambactus* de César par *circum agens,* les Ambiani par « *circum amnem manentes,* les Ambari par *circa Ararim habitantes.* Il ne cite pas les *Ambibari* de César, même sign., que M. Moulin met avec une probabilité philologique à Ambrières. Le Hambie de la Manche pourrait être de cette famille celtique, mais c'est plus prob. *ham-by,* scandinave, le village de l'habitation. Le rapprochement de *ambi* celtique et de *amb* latin nous en suggère un autre analogue : c'est l'*essedum,* le char gaulois, qui semble renfermer l'idée et la forme du l. *sedere,* du sanscrit *sad,* s'asseoir ; mais l'autre char gaulois, le *petorritum,* n'offre pas cette analogie. Ajoutons le mot gaulois *rheda*, char à quatre roues, et nous aurons trois termes gaulois de véhicules adoptés par les Romains.

Cependant le glossaire gaulois de Endlicher, dont Pictet reconnaît l'antiquité et l'importance, nous offre une signification qui d'abord semble différente de celle de *ambi :* « *Ambe* rivo ; *Interambes,* inter rivos, » dit ce glossaire. Alors les Entrain, les Entrames, etc., ne viendraient plus du l. *interamnes,* mais du congénère gaulois du l. *amnis.* Mais ne peut-on réduire *ambi,* autour, et *ambe,* rivière, à la même

signification? En effet, la rivière est ce qui entoure, se courbe, se replie. Or Hambye étant dans un demi-cercle d'eaux, nous préférons pour ce lieu une racine celtique à une racine scandinave. *Amb* se change facilement en *and*, préfixe commun de plusieurs noms gaulois, qui se reconnaît dans *Andegavi*, Angers, litt. autour des gaves, de ses deux rivières, dans *Andelaus* (Andelot), dans *Andematunum*, Andecon, *Andecomborius*, etc.

AR, l'article celtique, ou prép. sur. — Les noms préfixés en *ar* (le) annoncent une origine celtique : Ardevon, litt. la rivière ou sur la rivière, Argouges sur la Guerge, litt. aussi la rivière ; Airel pour Ar-elle, de *elle* rivière, resté dans les cours d'eau de Bretagne l'Ellé, l'Ille, et dans Elbeuf. Ajoutons Auvers, jadis Alvers et Aucey, jadis Alsi, et dans une charte de Noirmoutier *Alceium*. Cf. les localités normandes, Argentan, Argences, Argentèlles, Arganches.

ASTRAC, foyer, appartement. — On sait que par « les êtres d'une maison » on entend les appartements, les appartenances, c.-à-d. les *estres* et *aistres*, et même *astres*, dont le l. *atrium* ne donne pas la raison. Mais on a le bas-latin *astracum*, contr. en *astrum*, qui y satisfait. Sa forme celtique nous le fait classer dans cette catégorie : « Le suppliant trouva, en un vieil astre ou aistre où il y avait un four, du seigle. Du Cange, *astrum*. » Le astre (maison) demurra au puné. » (puiné). Ce mot, accompagné du nom du fondateur ou propriétaire, est commun dans le Mortainais pour des écarts ou villages : l'Aistre-Fougeray, l'Aistre-Chevalier, l'Aistre-aux-Francs, l'Aistre-aux-Lièvres.

AVAL, pomme. — C'est encore un de ces mots qui se trouvent dans les idiômes germ. et celt. à la fois : sax. *appl*, *appil*, angl. *apple*, all. *appel*. dan. *œble*, irl. *abhal*, armoric. *aval*. Un savant celtiste, Gaidoz, rattache à ce radical les localités dites Avallon (*Avallonacum*). (*Rev. archéol.*).

AVON, rivière. — Le terme *avon*, rivière (id. en cornique,

en gallois et en breton), d'où Stratford-on Avon, illustré par la naissance de Shakespeare ; ce mot assez commun sur le sol anglais, subsiste dans Ard-evon, sur la Sélune. Je crois que Servon est pour Ker-Avon, le village de la rivière, c.-à-d. de la Guintre, au bas de son côteau, un mot reproduit dans Champcervon. Il y a un Avon près de Fontainebleau et Avay-sur-Cher est l'ancien *Avonnum* ou *Avum*. Il y a en Bretagne des rivières Aven, et dans les monts du Midi *aven* sign. torrent. Peiffer assimile ce nom à Avor : « Avor près de deux grands gours. » Ce mot d'Avon n'est pas perdu comme nom commun : les *avens* dans les monts Vaucluse désignent des torrents.

BAR, barrière. — C'est le bas-l. *barra*, en kymri *bar*, branche : il y a la Barre de Courtils, rempart de tangue, digue, il y a la Barre de Semilly ; Sourdeval-la-Barre ne tire pas son suffixe du nom de famille des seigneurs, mais d'une colline de son territoire, le Mont de la Barre, dit aussi la Barre de Mont-Fautrel. Dans le Midi, *barri*, colline : en effet un mont est ce qui *barre* le chemin, le passage, la vue.

BEC, bec d'oiseau. — C'est un mot certainement gaulois : Suétone le donne comme tel et le traduit par « *rostrum avium*. » Il s'est appliqué naturellement aux caps qui sont des becs de terre, par le même procédé que cap, du l. *caput*. Nous avons à Genets la pointe dite le Bé-d'Andaine, qui rappelle le breton *bek ann tunn*, le bec de la dune, sa description graphique. Il y a à Saint-Malo le grand et le petit Bé.

BENN, charrette. — Catulle et Festus donnent comme gaulois *benna*, voiture, tombereau, et *combennones* désignait ceux qui voyageaient dans la même *benna* : de là le fr. banne, *banneau*, et benne. Comme nom de lieu nous le trouvons dans un raz de la Hague, à Greville, appelé Raz des bannes : à l'entrée du havre de Portbail il y a la Fosse au griban, sans doute où s'est perdu une gribanne, espèce de navire à fond plat et sans quille, ressemblant à une banne, litt. fausse-banne.

BIÈVRE, ruisseau. — Il n'y a pas de difficulté philologique à ce que le fr. bief et biez, le norm. *bieu*, le rouchi *biefe*, viennent de ce radical qu'on ne peut guère expliquer par des radicaux germaniques. Le bas-breton dit *Bez*. Les variantes de Bièvre (petit affluent de la Seine, à Paris) sont Beuvre, Beuvron, Beuron, Beu. Un affluent de la Sée à Tirepied est le Bieu ; un affluent de la Sélune est le Beuvron, sur lequel est Saint-James de Beuvron. Il y a d'autres Beuvron en France : le Beuvron, affluent de la Loire ; le Beuvron, afffuent de l'Yonne. On reconnaît un diminutif dans Beuvreuil et à ce radical se rattachent facilement les Beuron, Beuve, Beuville, Beuvrigny. On pourrait peut-être y rattacher Buais (l. Beult, le petit bieu), sur un cours d'eau qui sépare la Normandie du Maine ; ce diminutif se dessine mieux dans le Buat (Beu-et), sur l'Oir, affluent de la Sélune. Pour les Biards, sur la Sélune, origine inconnue, mais sans rapport avec le clan gaulois des Ambibars. D'après Peiffer (*Légende territoriale* de Fr.), bief est pris pour nom générique des petits torrents du Jura. Le fr. abreuver, primit. *abeuvrer*, se tire mieux du *beuvre* celt. que du l. *ad-bibere*.

BONNA, source. — La Normandie possède encore ce mot dans Lillebonne, jadis *Juliobonna* ; l'Allemagne dans ses *bonn*, comme la ville de Bonne et dans ses *bron*, comme Niederbron. Notre département a probablement ce mot dans Bonneville, et dans Bolleville, village très mouillé, très aqueux. Mais *bonn*, source, est le même que *bronn*, id. V. ce mot.

BOUG, sable mouvant. — Ce qu'on appelle *lise* (forme de *glise*, argile) dans la baie du Mont Saint-Michel, sable mouvant, s'appellerait *bougue* sur la côte est de la Manche, selon Peiffer qui répète Daniel Huet : « Bougue, nom donné en Basse-Normandie aux sables mouvants qui bordent la mer ; il y a les Bougues de Quinéville, les Bougues de Ravenoville, les Bougues d'Andoville. » Dans mes séjours à Quineville je n'ai pas entendu ce mot qui a pu être écrit ainsi au lieu de

hougue. Si ce mot se rattachait au bas-latin *bulga*, d'où le fr. bougette, bourse, ce serait un mot certainement celtique ; mais quel rapport ?

BOVE, grotte. — Si nous n'avons pas la Balme (grotte) et Baume du midi de la France, on rencontre dans le nord *bove*, une grotte : Boves (Somme), la Bovelle (Aisne), Bouville (Seine-Inférieure).

BRANDE, bruyère. — C'est plutôt un mot du midi que du nord de la France. Pour Littré, étymologie inconnue. Le même philologue reste muet ou à peu près devant une série de mots dont nous croyons celui-ci le générateur : *brande*, tige de bruyère, *brindille*, petite tige, d'où brin (brin de jonc, brin de paille), branchette, *brimbe*, v. fr. devenu le fr. bribe, petite chose et prob. brimborion, qui peut être une forme de brindillon. Quoi qu'il en soit, *brande*, en bas-l. *branda*, sign. la plante de bruyère et le terrain couvert de cette plante, extension semblable à celle du fr. bruyère. Le terme *brande* entre comme variante dans un chant de pélerinage qu'on chantait en Basse-Normandie « la grande chanson de Monsieur S. Jacques », où il est remplacé par son synonyme *lande* : « Quand nous fûmes dedans les brandes (ou landes). » Il convient bien à la bruyère de Braffais, au XIIe siècle Brafès, dont j'ignore la finale. Brande pourrait réclamer Branville, mais *bren* le disputerait avec avantage. V. BRÉ.

BRÉ, hauteur. — La Bretagne est couverte de Brez ou de Bré, dont le sens est colline, hauteur, ainsi que *Roz*, qui est sur nos confins dans Roz-sur-Couesnon. Le *bré* celtique se préfixe à un grand nombre de noms communaux de la Manche : Brécey (Bré-Sée), hauteur sur la rivière ou la Sée, Bréhal, forme celto-germanique, hauteur assez resserrée entre deux bassins, Bréville hauteur sur la mer, falaise élevée, dont Réville est une altération, élévation sur la Saire, Brévands, litt. la hauteur sur l'eau (*vand*, eau, d'où la Vendelée, rivière), colline sur l'estuaire appelé le Vey, les deux

Brée à Guernesey, deux collines, la hauteur dite Brée à Tanis, à Plomb, Brémesnil et probabl. Braffais, avec son mont escarpé dit les Châteaux-Turbotins. Une colline vers la mer donne à un grand domaine près de Genets le diminutif Brion. La métathèse est visible dans Berlon ou Beslon, colline renommée pour sa grande perspective et la permutation ordinaire de *b* en *p* l'est également dans Précey, butte sur un petit cours d'eau, dans Prétot, dans Percy, à la longue et haute côte dite de Percy. Les Brée, qu'on y orthographie Bray, sont nombreux dans la Mayenne : on retrouve ce mot en suffixe et par un pléonasme fréquent dans Montbray. Aussi dans le pays de Bray, il y a trois communes de ce nom, visible dans les Folembray, Tinchebray, Osembray, Vibraye, Guibray (*gui* pour *gué*, *vadum*). Ajoutons Biéville, jadis Bréville et peut-être Biville, hauteur sur la mare de ce nom, et Brix, un des points les plus élevés de la Manche. On trouve le dim. la Brisette. La forme populaire de Brouains, qui est Bérouins, montre la metathèse de bré, et avec elle le coteau élevé de cette commune au-dessus de la Sée, profondément encaissée.

En breton *brès* a pour variante *bren* et *bron*, hauteur (V. Introd. au cartul. de Redon) ; de là Branville et Brainville, et prob. Breuville ; or, la métathèse de ce nom est *bern*, d'où Barneville, où l'église et le château sont à mi-côte ; l'étouffement du *r* donne Bahais, jadis Barhais, et l'étouffement du *n* donne Barfleur, en patois Barfieur, hybride celto-scandinave, litt. la hauteur du *fiord*, de son anse dans l'intérieur des terres. Par la prononciation ancienne de *a* en *e*, restée en anglais, on obtient Besneville (pour Berneville), célèbre par sa hauteur, couronnée de nombreux moulins à vent. Ce radical et presque tous les mots celtiques anciens témoignent de l'existence d'un idiôme monosyllabique. C'est peut-être au celtique qu'il faut rattacher les nombreux Monts-de Héri, champs élevés, dans la Manche. Aussi V. GARRIGUE.

L'énorme soulèvement granitique de Montgothier, appelé *Bouée*, n'offre dans son nom qu'une vague ressemblance avec le titre de cet article. Mais le v. f. *brai*, fange, avec l'écossais *brog*, fange, l'irl. *bog*, marais, explique assez bien le nom des rivières dites Braise, ainsi denommées des marécages qu'elles traversent.

BRENN, chef. — Ce nom commun de *brenn*, chef, illustré par Brennus, et dont les Latins avaient fait un nom propre, réside au fond de cette *villa Brennacum*, la célèbre résidence royale mérovingienne, aujourd'hui Braine. Il semblerait être aussi dans Branville et dans Blainville, et mieux encore dans Brainville, qui serait la *villa Brennacum* retournée. Cependant il y a plus de probabilités en faveur d'une origine topographique (V. *bren*). Quant à cette Brenne de la Touraine, qu'un savant celtiste, M. de Jubainville, définit « vaste forêt remplie d'étangs et de marécages, » elle doit tirer son nom des hauteurs qui l'environnent.

BRIG, gué. — Le mot *briga*, avec ses variantes *briva*, *bria*, *brevio* et *brio*, est cité comme celtique dans les Gloses de Vienne (1,779) avec le sens de pont, et il est resté en anglais sous la forme de *bridge* et en all. sous celle de *bruck* ; mais comme les ponts ont succédé aux gués, ou passages sur les rivières, le sens primitif est celui de gué : Briovère, litt. passage sur la rivière, devenue la Vire, est le nom auquel a succédé Saint-Lo ; c'est donc à tort que Bouillet dans son Dict. explique *Samarobriva* (Amiens) par pont sur la *Samara*, ou la Sambre, devenue Somme. *Breviodurum* (Brionne ou Pont-Audemer) sign. aussi passage sur la *dour*, c.-à-d. l'eau, la rivière. Pontoise était *Briva ad Isaram*. Nous avons beaucoup de noms communaux où ce terme entre comme préfixe : Bricquebec, en patois Briguebec, litt. passage sur le ruisseau, sur la Sie, Bricqueville, en patois Brigueville, Bruqueville, Briquebosc, Brucheville, passage sur le Vey (*vé*, vadum) et peut-être Brillevast. M. Le Prévost tire Bricquebec du *Bru-*

cius, ou Brix, cité dans la *Chron. de Fontenelle ;* mais il n'y a pas de rapport entre Brix et Bricquebec et la rivière de cette dernière localité ne vient pas de Brix. Si Brix s'est dit *Brucius* à cette époque, c'est peut-être l'altération du « *Brisniacus villa*, » le domaine que Saint-Ouen possédait dans le Cotentin. Bricquebosc sign. le bois sur le passage, sur un affluent de la Douve ou l'Ouve. Il n'est pas impossible que le même radical entre dans Bretteville, village situé sur un cours d'eau qui se jette à la mer. Pour justifier par *brige* l'étymologie de Brillevast, disons que cette localité est sur un cours d'eau considérable, la Saire (Sara), mais pas assez pour mériter son nom de fleuve, que lui donne un livre récent, d'ailleurs très bon, sur la Manche. S'il y avait quelque doute possible sur le sens du mot que nous étudions, il faudrait citer le glossaire gaulois de Endlicher où *brio* est traduit par *ponte*.

BROG, champ. — On trouve dans le scholiaste de Juvénal *broga*, champ, cité comme gaulois : par son diminutif *brogilus* il a donné breuil au français et à la topographie de la France Broile, Brogue, Breul, Bro, Broglie, dans le sens de bois : ce dernier est la forme italienne, et il a passé dans le fr. embrouiller, brouiller, imbroglio. Le fr. pop. brouillamini embarrasse beaucoup Littré : c'est du latin marcaronique du moyen-âge. Il y a à Céaux un village appele Bro ; près Valognes et de sa *haye*, le village de Bro. Brudepont était autrefois Breuilpont.

BRONN, fontaine, rivière.— « *Brune*, fontaine, en tudesque, en suédois, en scandinave ; *bronn*, en celtique ; *burn*, en gaëlique ; *bourn*, en anglais. » (*Recherches étym.*, par de Coston, 19.) Ce vocable, qui, d'après ce passage, serait à la fois des langues germaniques et des idiômes celtiques, paraît être le même que le nom de deux communes de la Manche, St-Jean-de-Bohon, St-André-de-Bohon, dont le *r* aurait été supprimé, ce qui est d'autant plus probable

qu'une famille importante du pays s'appelle de Brohon. Cette idée nous conduit à assimiler à *bronn* le gaulois *bonn*, fontaine. Voyez cet article.

BRUG, bruyère, en norm. *brière.* — Ce mot appartient aux idiômes celtiques : c'est un dim. du breton *brug*, bruyère, en bas-l. *brugaria*, en v. f. *brusc*, qui se dit encore, mot congénère du l. *fruscus*, petit houx, d'où *ruscus*, son nom botanique. Le mot *brière* règne sur tout le sol de la Manche. Ce terme *brug*, prononcé *breug*, s'applique bien aux côteaux boisés de Breuville, et se dessine presque en entier dans Brucheville et Bruchecourt, et peut-être Breuville. Les nombreuses localités dites Brousses, litt. broussailles, sont de cette famille, à laquelle se rattache le fr. brosse, primit. une poignée de fougère ; mais l'origine de fougère est latine. V. ce mot.

CAILL, forêt. — L'armoricain *caill* sign. forêt, selon Houzé (*Et. sur la sign. des noms de lieu*) : de là les nombreux Caillac, Cailly, Saillac, Sailly, et avec le chuintement Chaillac, Chailley, Chailly. Ce peut être le radical de Chal-André, nom communal de la Manche, écrit Chalandré. Toutefois *caille*, selon Peiffer, (*Promen. dans le Loiret*), sur les bords de la Loire, désigne un terrain caillouteux.

CARN, pierre. — Ce mot qui sous sa forme irlandaise *cairn* (amas de pierres) a passé dans la langue de l'archéologie préhistorique, s'applique aux localités pierreuses, rocheuses, comme à Carneville, près de Cherbourg, où il y avait plusieurs menhirs et dolmens, à Carnet, dont le nom pourrait être une contraction du Carnoet de Bretagne, que Peiffer dit être Carncoet, litt. bois du rocher. La localité des pierres par excellence est Carnac (litt. le pierreux, en norm. le *perrous*). Guernesey, *Cairn-See*, rocher sur l'eau, justifie bien son nom par la montagne du château Cornet (l. carnet). Comme le r tombe ordinairement devant une consonne, il est resté Caine d'où le Mont à la Kaine, près Cherbourg, la Caine, arrond.

de Caen, Cainet, Cagny et prob. les Cahan, Cahagne, etc. Pour Caen, primitivement Cat-holm, c'est du scandinave, litt. l'entrée du *holme*, ou île, formée par l'Odon et l'Orne. Toutefois pour Guernesey, son nom primitif est Gernerey : le patois des îles normandes substitue souvent *s* à *r*, par ex. *pèse*, père, *mèse*, mère : de là Gernerey est devenu Guernesey. Les Bretons appellent les pierres druidiques des *carneillons*.

CAUSSE, lande. — « Nous avons en France, dans la partie méridionale, de grandes étendues de terrain qui sans être appelées des landes, ne valent guère mieux, ce sont les *causses*. » (p. 21 de *Légende territoriale* de la F. par Peiffer). Avons-nous des *causses* dans le Nord de la France ? La Manche a une commune où ce mot, présumé celtique, se dessine bien, c'est Ecausseville, point élevé sur la vallée du Merderet.

Le peuple chuinte ce mot en Ecaucheville. Aussi rejetant l'étym. poétique de Chaumont par *calvus mons*, nous voyons dans ce mot causse-mont, le mont de la lande. Peiffer donne à *chaux* le titre de mot celtique avec le sens de mont : ce serait dès lors une tautologie, du reste assez commune. Ne pas confondre *causse* avec la *couse*, ruisseau, si commun dans l'Est de la France.

COET, bois, — Sur nos marches bretonnes nous avons Plancoët, mais je ne connais dans la Manche de *coet* que dans une vieille forme de Couesnon, « *unda Coetni*, » dit G. Le Breton dans sa *Philippide* et dans S.-Hil.-du-Harcouët.

COMBE, vallée. — C'est un mot assez français pour se trouver encore dans nos dictionnaires : Littré l'a admis dans le sien et il se trouve aussi bien dans les contrées latines que chez les races celtiques. Mais en Normandie il se change généralem. en Cambe, comme dans la Cambe, entre Isigny et Bayeux, et dans Cambremer (Cambe-mar, litt. la grande Combe) et Cambernon ; Canisy (*Cambe-see* vallée de la Vire), Canville sur la vaste vallée de la Grise, et Cametours, litt. le *tourp* (village) de la vallée, un terme celto-germanique. Avec

le chuintement normand on a Chambernon (XII[e] siècle), maintenant Cambernon (le bord de la vallée : en bas-norm. la berge se dit *berne*) ; l'abbaye de Savigny, située dans un val, comme toutes les abbayes, était baignée par trois cours d'eau « *Chamba*, *Chamberna* et *Nigra aqua* (Noireau). Une commune remarquable par ses vallées, celle de la Braise et celles de ses affluents, porte la marque du pluriel, Les Chambes, et par l'intercalation assez commune d'une liquide, les Chambres. Une charte de la Luzerne de 1213 nous donne son nom primitif : « *Redditum quem habetis apud Cambas.* » Champrepus litt. le puy ou *puus* de la vallée), s'est formé comme les Chambres. Cf. Chamboy, Bourg-Combe. Croyant plus aux dénominations graphiques qu'aux noms pittoresques et poétiques, nous rapporterions à Combe, qui devient *comme* en bourguignon, les nombreux Caumont et Chaumont, mais encore plutôt au celt. *causse*. On rencontre aussi le dim. combelle : tout mot a son diminutif. Combs-la-ville (Seine-et-Marne) a gardé son *s* caractéristique du nominatif de la déclinaison du v. fr., comme Avranches, Coutances, Valognes, Orglandes, Cuves, Courtils, Beauchamps, Carolles, Bourguenolles, etc. Pour appuyer l'étymologie de la commune des Chambres, je citerai ce passage de ma *Philologie topog. de la Norm.* : « en vieux normand chambre était un nom commun « la chambrette de Porqueval jusqu'à la chambre au leu. » (*Vic. de l'eau*, de Ch. de Beaurepaire.)

CONDATE, confluent. — Fondée sur les grands aspects de la nature et les grands accidents du sol, la philologie topographique écarte le petit fait, les circonstances insignifiantes comme origines des noms de lieu. La localité se dénomme même par le fait le plus caractéristique du sol. C'est la géologie qui est la loi de cette philologie comme la minéralogie est la loi de l'architecture. Aussi l'étymologiste doit-il avant tout connaître le terrain. Les cours d'eau, les hauteurs, la configuration du littoral, les dépressions du sol, les

groupes d'habitations humaines, les passages sur les rivières, les grands espaces nus et déserts, les rochers, voilà ce qui frappe les hommes, surtout les hommes primitifs. Ces principes sont surtout vrais pour la topographie celtique, celle d'une époque où l'individualité n'existe pas. Ce sera plus tard, dans l'époque gallo-romaine dans une civilisation avancée, que l'homme donnera son nom à la terre et plus tard encore, à une époque religieuse, à l'époque chrétienne, c'est le martyr, le saint qui lui servira de dénominateur. Plus tard encore, et aussi de nos jours, il ne se fera plus ou presque plus de noms terriens.

Ce sont les cours d'eau qui jouent le plus grand rôle dans la topographie ; mais de tous leurs accidents le plus frappant et le plus utile, c'est le confluent. Son nom celtique est *condé* : Vous trouverez des *condé* partout où un cours d'eau se jette dans un autre. Ce mot cédera sa place à une terminologie latine, aux *conflans* français (Cf. Antrain et Entram), aux *entraigues* fr., aux *interamnes* fr., aux *corrientes* espagnols, aux *Interamna* italiens, aux *coblentz* allemands. La forme primitive de condé a dû être *condate* : c'est sa forme dans les itinéraires romains : ce fut, près de nous, le nom de Rennes au confluent de l'Ille et de la Vilaine. Le nom de condé, à l'état pur dans Condé-sur-Vire, s'est modifié chez nous sous l'influence de la prononciation et du suffixe *ville* que l'on ajouta au commencement du moyen-âge. Sa syllabe forte ou tonique a subi une permutation constante dans notre langue où par ex. *consuetudo* est devenu *coustude* v. fr. et coutume. Ainsi Coudeville est issu de *condeville*, commune contre la mer et la Vandelée, à son embouchure.

CRENN, marécage. — C'est à *Crenna*, marécage, que je rattacherai les Crenays (Petit et Grand), sol bas sur les bords de la Sée, la Crenne, en Aucey, sur les marais du Couesnon et les nombreuses *grunes* de nos sols maritimes, les deux Grunes à Guernesey et les Grunes de l'Ouest, signalées par

Victor Hugo dans l'*Homme qui rit*, ainsi que les Grunettes. Je donnerai aussi ce mot à Gran-ville, sans attacher d'importance au *l. grandisvilla*, donné au petit village d'avant le XVe siècle. Aussi au point de vue philologique, c'est là que je placerais avec Walcknaer le *Grannonum* (Grannon), objet de contestations. Grainville est une variante, ainsi que Grenneville et Pont-de-Grenne à Sourdeval. Reigneville et Régnéville peuvent être pour Greigneville et Grenneville. On connaît les marais de Graignes. Aj. Lengronne, au moyen-âge *Ingronia*. Cf. à Portbail le quartier littoral appelé Graie. Une forme de *crenne* est *grune* que du Cange définit « *locus paludosus* » et qui avec *groin* (cap) règne surtout dans les parages maritimes. La plupart des îlots submergés de l'archipel des Minquiers (lisez Minkey) sont nommés grunes. Les marais de Graignes (Manche) dessinent bien dans leur nature et leur nom notre radical.

CUC, mont. — « Dans le Cantal *suc* en patois du pays est appliqué à toute éminence. Ce même *suc* n'est que l'adoucissement de *cuq*, dont la signification en langue romane est la même que celle de *suc* dans le patois auvergnat ; aussi trouve-t-on la tautologie française Montcuq (Lot) et la tautologie romane Cumont (Tarn-et-Garonne), » d'après Peiffer, p. 191, *Légende territ.* de la Fr. Or, il y a près de Saint-Lo la commune de Montcoq, que l'on a traduit par *mons coctus*, étymologie très suspecte, mais qui peut être pour Montcuc pléonasme ; cependant *mons acutus* est plus probable. Quant au mont dit Montécot, près le Teilleul, c'est bien *mons acutus*, comme tous les Montégu. V. *Mons*.

DEN, vallée. — Le *den*, vallée, qui est latinisé en *dena* dans le Dom's day book, prédomine en Ecosse, par ex. dans Aberdeen, litt. le havre de la vallée. Il peut être le préfixe de plusieurs localités normandes : Danu, Danville, Dangu, Danvou et Denneville, une commune basse, dans la vallée d'un cours d'eau qui se jette dans le havre de Surville. Dans

cette commune et sur le littoral de Coutances un *dan* est un creux, réceptacle des eaux. Ardenne est un terme topog. très ancien : ar-den, la vallée ; les Ardennes sont dans la vallée de la Meuse. Le bois d'Ardenne, à Ducey, est dans la vallée de la Sélune. Aurigny, selon Bisson, aurait eu pour nom prim. Ardennay. Le nom de Hardinvast, pour le peuple Ardenvast, est de cette famille. Den est un de ces mots qui appartiennent à deux idiômes : ainsi il y a *dene* en saxon ; il y a *tana* en italien, qui conduit à notre fr. tanière, dont il faut écarter l'étym. par une contr. de taissonnière, demeure du *taisson* ou blaireau.

DIVE, fontaine. — *Dive*, avec le sens de fontaine, même de fontaine sacrée, entre dans l'ancien nom de Cahors, *Divona*, et dans celui de Dijon : Il y a plusieurs rivières Dive en France, la Dive (Vienne), le Dive (Calvados) ; la Manche a les diminutifs, la Diélette, qui forme le port de son nom, et la Divette qui se jette dans le port de Cherbourg. La Dyle de Belgique est la contr. de *divelle*. Cf. les Dye et Dée, rivières d'Angleterre, et la rivière française la Dordive mot qui offre un pléonasme et qui donne à comprendre que *dour* est antérieur à *dive*. Cf. *Divodurum* (Metz), litt. la source de l'eau.

DOL, table. — Il y a plusieurs champs *Dolent* dans l'Avranchin et en Bretagne. On connaît le beau menhir du Champ-Dolent, près Dol, non loin du Mont-Dol, et l'étym. de dolmen (pierre table, du breton *table*). Le Champ-Dolent, à Céaux, est un terrain élevé sur une petite falaise. Cf. la côte de Camdol (Champ-Dolent), près de St-Lo, Chênedolé (Calvados), jadis Camdol. C'est le rapport de la table au plateau.

DOUR, eau. — S'il y a un mot existant sur le sol de toutes les races celtiques, c'est *dour*, eau, d'antique origine, puisqu'il est le congénère du grec ὕδωρ. Il règne depuis le *douro* de l'Espagne, en passant par l'Adour et par le « château que baigne la Dore » jusqu'au *door* d'Ecosse. En breton *dour* sign. eau, et *gouer* id. n'est sans doute que sa variante. Toutefois

le *dour* breton est un terme néo-celtique, issu d'une forme plus ancienne, l'irl. *dobur*, inscrit dans un nom de la Narbonnaise, celui de la rivière *Verno-Dubrum*, cité par Pline, auj. Le Tet. D'un autre côte notre rivière normande, l'Eure, superpose bien son nom primitif d'*Atura* à celui de l'Adour. A Valognes le lavoir, c'est l'eau, le *dou*, à Avranches, c'est le *doué*. Ces formes écartent l'étymologie de Littré par le latin *ductus*, qui n'a donné que *duit* au fr. S'il n'y a pas de rivière dite *dour* dans la Manche, nous avons la Douve et le Du, rivière du havre de Surville, nous avons une Durance à Saint-Floxel, appelée *Durix* et *Duronna* dans l'antique vie du patron. Il y a plusieurs Durances en Normandie, par ex. la Durance, affluent de l'Orne à Pont-d'Ouilly. Une rivière de France combinée de la Dore et de la Dogne est dite Dordogne. L'Adour (*ar-dour*) a gardé l'article celtique, comme chez nous Ardevon (*Ar-von)*, Alcé (Aucey) id. C'est à ce radical que se rattachent le fr. douve, fossé plein d'eau, et *douve*, renoncule des fossés.

Si *dour* est devenu *our*, sa forme ordinaire chez nous, ce n'est pas par la chûte du *d*, ce qui serait un fait peu ordinaire, c'est par la contraction de Adour, où tombe le *d* naturellement comme précédé d'une syllabe tonique : adour = aour = our. Sous cette dernière forme et ses variantes, il représente nos communes aquatiques : Ourvillesur les marais de la Grise, Ouville-la-Rivière, Orville-Hague, sur le ruisseau qui forme l'anse de ce nom, Orville (le peuple prononce Ourville), sur le Merderet, Orville, sur la Siente, Ouville, sur la Soule, la rivière d'Ouve, ou la Douve, l'Ouine, ou l'Huyne (dans l'Orne), que nous mettons ici pour nous conduire à l'étymologie de notre commune d'Huynes, sur la Guintre, affluent de la Sélune. Avec la demi-aspirée S, on arrive à Surville, pour le peuple Sourville, sur la rivière qui forme son havre.

Sous la forme *or*, nous avons Orval, le valde la rivière, la

Sienne, Orglande, litt. terre des rivières, entre l'Ouve et le Merderet. A propos d'Orval, se méfier des étymologies poétiques, comme la Vallée-d'Or (n'est pas plus fertile que ses voisins), comme le Val-de-Saire, traduit en *vallis Cereris*. D'ailleurs Orval peut appartenir à la famille Lerre et Loir, puisque Wace disait Oirval : « cels de Sole (Soule) et cels d'Oirval. » Du reste, dans l'une ou l'autre famille, Orval sign. le val de la rivière. Ozeville peut entrer dans la catégorie de *Or*, rivière ; la permutation de *r* en z ou *s* n'est pas très rare en normand : à Jersey *pèse* (père), *mèse* (mère). Le patois picard, qui se confond presque avec celui de la Hte Norm., change souvent, selon Burguy, « la lettre *r* en *s*. » (*Gre de la langue d'oil*, 1,119). Cela constitue le zézaiement, lequel résulte de la loi du moindre effort. Comme c'est l'oreille et non l'œil qui est juge en fait d'étymologies, surtout celtiques, *aure* égale *or* et se trouve dans les nombreuses rivières Aure : il y en a deux à Bayeux, qui est l'*Augustodurum*.

Pour les noms de villes, *dour* peut avoir une autre sign. que celle d'eau. Diez a établi que le gaulois *durum* est le même que le vieil irl. *dur*, forteresse.

DUN, hauteur. — Le terme *dun*, hauteur, en breton *dunenn* et *tunenn*, est resté dans le fr. dune et dunette. Il est très commun dans la topographie de la France et spéc. en Normandie : nous trouvons *Augustodunum* (Autun), *Crociatonum* (Saint-Côme du-Mont), *Moritonium* (Mortain), litt. la hauteur des *mores*, ou landes humides ; *Carentonium* (Carentan), litt. le *Ker* sur la hauteur, le même que Charenton ; Tonneville, dénommé de la hauteur où est le village de l'église ; Ronton, point élevé. Le nom primitif d'Aurigny, *Aiduna*, renferme aussi ce radical. Ce terme s'était même introduit dans la langue chrétienne, témoin ce passage de la vie de saint Floxel : « *In monumento locelli vocabulo Christonno*, » litt. la hauteur du Christ ou des chrétiens. Le nom de la commune de Ronthon offre le même élément,

ainsi que Barenton, litt. la hauteur stérile, du vieux mot fr. *baraigne*, improductif, d'origine celtique. Dans tous ces noms locaux, *dun* est suffixe ; il est préfixe dans les suivants : Donville, que caractérise sa haute falaise, Doville, célèbre par son mont qui domine un vaste pays, peut-être Denneville, en patois dan-neville, dominé par une hauteur où l'on avait commencé un camp d'observation dans la dernière guerre. Les noms de Ducey (dun-sée, hauteur sur la rivière), Tanis avec sa haute colline entre Brée et le bourg, le Tanu sur un coteau de l'Airou. Il y a des Tanville ; il y a aussi un Tanis au diocèse de Bayeux, ainsi que Than, célèbre par son abbaye. J'inclinerais à faire entrer dans cette catégorie le préfixe *mune*, qui est dans les deux Muneville de la Manche, situés sur des hauteurs et peut-être aussi Moon. La variante bretonne *tunen* forme une autre branche, Tonn, qui prédomine dans la Manche. Nous ajoutons Saint-Martin-Don, à la limite de la Manche, sur un coteau de la Vire.

EVA, EWA, eau. — S'il est possible de tirer le v. fr. *aive* du l. *aqua*, par l'intermédiaire *aigue*, il se rapproche davantage et plus directement des formes gauloises *eva*, *ewa*, eau. Une expression aussi générale a dû subir de nombreuses mutations et se résoudre par exemple en *ive* et en *if* : il y a beaucoup de localités qui se terminent ainsi. Il ne serait pas impossible que les rivières Dive et Die dussent s'écrire d'Ive et d'Ie, comme la rivière Ouve (rivière d') est devenue la Douve (Manche). Cf. Ivetot, habitation de l'eau (sur un affluent du Merderet), Lolif, sur la rivière de Braise. Pour l'étymologie de ce mot, un rapprochement avec un texte de du Cange y jette de la lumière : « *Juxta quoddam* LIVOT *aut* JONCHAY. » Son synonyme de jonchée dénote dans *iwot* un terrain submergé, *evé ;* or *ever* un terrain est une condition stipulée dans les anciens baux normands.

FANCQ, boue. — C'est un de ces vocables qui se trouvent à la fois dans les idiômes celtiques et les idiômes germaniques

(et même en latin, Cf. *fimus* et surtout *famicem*, boue). J'en ai donné un état comparatif dans l'art. Fange, de ma *Philologie topog. de la Norm.* Il me suffit ici de le signaler dans l'armoricain *fancq*, boue. Que le mot ait produit *tangue*, le sable des estuaires, c'est probable, quoiqu'il soit très difficile de faire le passage de *t* à *f*. Cette étymologie se trouve confirmée dans un factum relatif aux droits sur la tangue au-dessous de Saint-Lo : « Tangue estoit ce qu'ailleur aucuns appellent fange... et icelle appelée tangue comme estant pure fange. » M. Littré pour ce mot ne remonte par au-delà du xve siècle ; il est beaucoup plus ancien : « *excepta tanga*, dans une charte de 1192, « in *tangaria* mea (1198). Alors s'expliquent les chemins *tangoours*, et *tangous* qui aboutissent aux tanguières. Le fr. tanguer et tangage se dit du navire qui enfonce son avant dans l'eau, primit. dans la boue, dans la fange. A Terre-Neuve nos Normands appellent *tangon* une croix de bois qui sert d'ancre, litt. qui tangue, c.-a.-d. s'enfonce dans le sable.

GAILLARD. — Il y a en Hte.-Norm. le Château-Gaillard, litt. le fort, d'où est resté le gaillard d'un navire ou château de poupe. Dans la Manche on trouve Saint-Germain-le-Gaillard, dont le suffixe, suivant l'usage, pouvait être un nom de seigneur local, mais aussi la désignation d'un lieu élevé. Diez rattache ce mot aux idiômes celtiques : il cite le kymri *gall*, force, le gaëlique, *galach*, courage.

GARRIGUE et JARRIGUE, sol inculte et pierreux. — La forme du midi de la France est *garrigue*, en bas-l. *garrica*, que du Cange définit « *terra inculta.* » La forme du nord s'adoucit en Jarrigue, et Jarry, bas-l. *Jarria.* Dans l'Avranchin ce nom se rencontre assez souvent : le Mont Jarry, près d'Avranches, sol où le granit est à fleur de terre, le Grand-Jarry à Touchet, la Jarriaie à Buais, le Jarry, près Saint-Cyr-le-Bailleul. On rencontre dans la Manche, notamment à Négreville des Mont-de-Herry : ne serait-ce pas le même mot ? Peiffer rapproche de *garrigue*, sans en donner la raison, *ar-*

tigue, terrain défriché, dans le Midi, d'où les localités Artigue, Artigat, Artiguedieu, Lartigue. Le rapprochement vient sans doute de la ressemblance de la terminaison. Les *Segalas* sont aussi des plateaux arides. Il y a dans la Manche et ailleurs des champs élevés, dits Monts-de-Héri. La Bretagne a sa forêt de Héri et c'est de ce nom que vient le fr. bézi de Héri. Si ce dernier mot a quelque ressemblance avec Jarry, Jerry, il ne peut facilement s'y ramener; nous le signalons aux celtistes, avec une forme que nous avons rencontrée, *mons Heleri*, laquelle semble bien pourtant renfermer le nom propre Hélier. Le nom de Jersey dans la Manche est Jerry.

GAULT, bois. — C'est encore un mot dont le congénère est germanique : si *gault* est celtique, il est aussi germanique et le même au fond que *wald*, forêt. Gault, bois, encore usité comme nom commun dans le Bessin, est attesté gaulois par Altaserra : « *Bagaudæ dicti Sylvicolæ*, gau *enim lingua gallica sylvam sonat.* » (*Rerum aquitanic.* 134). Il s'est conservé dans le Bois du Gault, pléonasme, dans Mesnil-Gault, dans la Lande-de-Gault. Rapprochez le celt. *gault*, le *saltus* latin, le *wald* germanique. Le nom propre Gautier est aussi commun en France que Walter, son congénère, en Allemagne. L'armoricain actuel *coet*, bois, semble être une des formes de gaut. Le gau ci-dessus suppose gal; or *gal* sign. bois en v. fr. Il peut être le suffixe de trois noms d'un diplôme de 896, *Lugogalus* (Ligueil, Indre-et-Loire), *Brugogalus* (brug, lande) et *Genestogalus* (Geneteil, Maine-et-Loire). Le terme Trigalle est assez commun dans la Manche.

GAVRE, cours d'eau encaissé et rapide. — Si en Bretagne Gavrinnis n'offre que l'apparence de ce mot (*gavr*, chèvre, *innis*, île), il n'en est pas de même au pays des Ibères où *gave* se conserve. Une localité de la Manche, dans un bassin profond et sujet aux inondations, sur la Sienne, est Gavray, et le ruisseau de Pirou s'appelle le Gavron, litt. le petit gavre. Dans les Alpes, les *gaudres* sont des torrents. Il y a la bour-

gade de Gavre, arrond. de Nantes. Vaudre et Vaudreville se rattachent à ce radical, et, par une permutation normale de lettres et par leur situation profonde sur un ruisseau torrentueux; Baudre et Baudreville pourraient être le même mot, car une interprétation moins probable est celle par *Baldric-villa*. Je proposerais pour variante à gavre ou gauvre Gorée à Jersey, sur un ruisseau qui forme son port, Goué (pour Gouré) sur la Grise. Argouges sur la Guerge semble signifier sur le gavre (Ar-guerge). Toutefois sa forme pop. *Gouerge* la rattache mieux au *gouer* bréton. Cf. Gavrus (Calvados), litt. le *ru* ou ruisseau du gavre et Gaure (arrondissement de Lectoure).

GEN, bouche. — Le celtique *gen*, bouche, congénère du l., *gena*, concorde avec la situation de quelques localités, celle de Genets, petit port, à l'embouchure de la Lerre, d'*Ingena* le nom celtique d'Avranches, sur l'estuaire de la Sée. Geffosses (Gen-fosses) litt. les fosses du *gen*, est aussi sur l'estuaire ou havre de ce nom. Cf. Genève, Gênes, Genèvre. Genabnm (Orléans) Ganodurum, Agen, Guingamp, Argentan, Argences, Arganches, etc. Il y a à Guernesey un bloc détaché d'une falaise appelé *Tintagen*. Pour Genabum (Orléans), il est situé vers l'embouchure du Loiret.

Le *abum* de Genabum représente bien *avon* : Orléans est bien près de l'embouchure du Loiret dans la Loire; *Genava*, Genève, à l'entrée, à la bouche du Rhône, où se dessine mieux encore que dans *avon*, le gaulois *ava*, *awa*, eau. *Gen* est un mot que J. J. Ampère reconnaît comme celt. dans son *Hist. de la langue fr.* En gallois *guen*, bouche, en breton *guenau*, id. Il y a dans la Manche une localité du nom celtique de *puy*, hauteur : c'est la commune des Pieux, pluriel qui suppose plusieurs éminences : elles dominent un cours d'eau, la Diélette et sont presque à son embouchure : cette situation expliquerait son ancien nom de *Kelgena*, litt. le *Ker* du *gen*, où l'habitation de l'embouchure.

GLEN, vallée. — Il y a une telle connexité entre le ruisseau et sa vallée, qu'il se pourrait que ce mot ait eu primitivement le sens de eau ; c'est du moins le sens du gallois *glyn* et *llyn*. En anglais *glen* et en irlandais *glean* ont le sens de vallon. Un cours d'eau, qui baigne la vallée d'Enfer, le Glanon, sous Saint-Pois, nous offre un diminutif de ce vocable, à la fois celtique et germanique, puisque *glen* sign. aussi vallée en saxon.

GOUR, ruisseau. — Ce terme doit être traité à part de *gavre* et de *dour*, eau, bien qu'il ressemble beaucoup à une variante de ce dernier. Il forme un mot distinct en breton où *gouer* et *guer* ont le sens de ruisseau, rivière. On connaît le Légué, à St-Brieuc, pour le *guer*, avec agglutination de l'article. Il forme une famille où se trouvent Gourfaleur, sur la rivière la Vire, (Gerville donne *guerfal* comme gaulois, avec le sens de rocher), Golleville, pour Gour-Gore-Ville, sur la Scie, là où elle entre dans les marais de Néhou, Gouville, sur le cours d'eau qui forme le havre de Blainville, Gouvets, litt. gour-vé, le gué du ruisseau, au confluent de deux ruisseaux, Goué, sur la Grise, qui forme son havre, jadis nommé avec Portbail *Jorfluctus*, le flot du *gor* ou *gour*, Couville pour Gourville, à la naissance de la Divette, Couvains pour Gourvains (*Vains*, hauteur, resté dans les Cevennes); Courcy (litt. Gour-sie), sur la Soule ; Grosville, lisez Groville, est la métathèse de Gorville, à la naissance du Bus ; Crosville et Crasville sont le même mot. La forme bretonne *guer* est assez visible dans Gerville, jadis Guerville, à la naissance de la rivière de Gratechef, qui se jette dans la mare de Créances, visible aussi dans Gréville, qui est la métathèse de Gerville, dans Giéville, pour Gierville, dans Ger, à la source de la Cance ; Geffosse (l. ger-fosse) justifie son étymologie par sa position sur une rivière qui se jette dans le havre de son nom, profond et arrondi. J'introduirais volontiers dans la famille de *gour*, *gor*, le vieux nom communal de Trégoz, que l'on écrit étran-

gement Troisgots, situé sur la Vire. Mais qu'est-ce que Tré? M. Le Canu l'interprète avec vraisemblance par ce *trajectus*, passage, qui a laissé bon nombre de traces dans la topographie, par ex. dans Utrecht *(ultra trajectus)*, dans Dordrecht (le passage du *dour*, ou de l'eau). Ce serait alors comme ce dernier mot un hybride celto-latin. Cf. Le Ger (Haute-Garonne), Le Gers (Gers), le Gier (Loire), la rivière de Gières et le Guier (Isère), et les Grands-Gours, près d'Avor (Cher). Le nom communal d'Yenville, hauteur, sur la Sienne, m'a longtemps embarrassé jusqu'au moment où j'ai trouvé un intermédiaire dans la commune d'Yerville (l. Gierville). L'ancien nom de Gréville *(Livre noir)* est Guerville. Donc Tregoz, pour Tregor, est le passage de l'eau, sur la Vire.

GRAU, pierre, gravier. — C'est sans doute à l'origine une onomatopée d'écrasement, de craquement, qui est répandue dans les pays celtiques : c'est *grau*, gravier, en normand (d'après le Dict. de du Bois et Travers), qui est *grou*, à Valognes, sédiment, boue ; c'est *crag* en breton, *creagh* en en gaëlique, *cruach* en irl., et *crau*, pierre tendre, en v. fr. On connaît la Crau, le delta pierreux du Rhône ; en basse lat. *cravum : « in cravo sive in agro lapidoso »* (ap. *Ethnogenie gauloise* de Belloguet). Nous avons Grauval à Jobourg (falaises). Ce radical peut réclamer Grosville (lisez Grauville) et Crosville (lisez Crauville), Gratot, malgré l'étym. du Livre noir par Girardot, Craville, voisins du radical *craq*, et les Grouville (Manche et Jersey). Littré donne *grou*. comme fr. avec le dim. grouette, mais il le tire peu heureusement de l'anglo-saxon *grut*, farine, qui est bien l'étym. du fr. *gruau*. Cf. le *grau*, canal étroit et vaseux par lequel les étangs communiquent à la mer, littoral de la Méditerranée, un nom tiré douteusement du l. *gradus*.

GRÉE, colline rocheuse. — D'après Peiffer « aujourd'hui encore en Bretagne la grée est une colline rocheuse couverte d'une lande. » (*Légende territ. de France*, 164). C'est le radi-

cal de Gréville et peut-être de Grimesnil et de Gratot, malgré sa latinisation de *Girardtot* au *Livre noir*.

GUERN, aune ou vergne. — C'est au celtique qu'il faut demander l'étymologie des nombreux Vern, Vernay, Verny, Verneuil, Vergné, etc., et par conséquent du nom de la commune de la Manche Vernix, localité riche en aunes ou vergnes et vernes, sur les bords de la Sée. En bas-breton *guern*, aune, en cornique *guernen*, id., en irl. *fearne*, id. Vesly semble être le même mot : cette localité est sur deux branches de l'Ay. Le Tet, jadis *Verno-durum*, sign. la rivière (V. *Dour*) des aulnes.

HABER, havre. — Le *haber* celtique, d'où le fr. havre, est entré dans la composition de plusieurs noms topographiques dans un département aussi maritime que la Manche. La meilleure étymologie que je connaisse d'Avranches m'a été donnée par un celtiste irlandais, M. Hore : *haber*, havre, et *inch*, île, d'où le vieux mot *Abrinca*, litt. la baie des îles ou presqu'îles. De son promontoire on plane sur cette baie où se détachent l'île du Mont Tombe ou Mont Saint-Michel, île de Tombelaine, presqu'île de la Chaise, presqu'île de Torin. Le même radical est dans Avarville, en patois Havarville, sur le havre de la Grise, en face de Portbail : c'est un ancien prieuré avec de beaux restes, faisant partie de Denneville. L'abréviation est Varreville (l. Varville) et les deux communes de ce nom sont sur un enfoncement de la côte : Vraville, sur la bouche d'un ruisseau, est la métathèse : Cf. à Jersey le Havre des pas et à Guernesey le petit port dit le *havelet*. Relevons ici, à propos d'*Ingena*, l'erreur du Dict. de Bouillet qui dit : Avranches : *Ingena*, puis *Abrincatui ;* l'auteur a pris ici, comme partout, le nom du peuple pour celui de la ville. Une forme bretonne ancienne était *harbour*, resté dans un îlot devant Saint-Malo, et dans l'angl. *harbour*. En Ecosse, c'est *aber*, par ex. Aberdeen, la vallée du havre ; en bas-breton et en kymri, c'est *aber*. Dans la Manche le terme

de havre s'applique aux ports de rivière qui assèchent à marée basse. M. Peiffer cite les nombreux *aber* du Finistère : *Aber-Binningen*, havre de la bénédiction, *Aber-Iltut*, havre de Saint-Ildut, *Aber-Vrac'h*, havre de la fée.

INCH, INNIS, île. — La meilleure étymologie que je connaisse d'Avranches, je la dois à un savant irlandais, M. Hore : *Abrinca*, la baie des îles. Cette ville domine une baie où sont les îles le Mont Saint-Michel et le Mont Tombelaine, et les presqu'îles de Torin et du Groin du Sud. Toutefois, la forme bretonne est *innis*; *inch* est la forme gaëlique (*S. Colme's inch*), une île du Frith d'Edimbourg. A Jersey il y a l'îlot *Ich-ho* (holm), pléonasme celto-scandinave. M. d'Amécourt, dans sa *Numism. mérov.*, remarque, à propos du *s* final d'Avranches, que les textes *(Costanca)* ne justifient pas la même finale dans Coutances. C'est une question d'antiquité : le gaulois *Abrinctas* offre le nom. pluriel de la première déclinaison gauloise en *as*. Mais cette étymologie d'Avranches a besoin d'un complément.

— Au mot *haber* nous avons introduit le celt. *inch*, île, comme un des éléments d'Avranches ou *Abrinca ; inch* est auj. gaëlique, comme dans *Saint-Colm's inch*, une île près d'Edimbourg, et la forme bretonne est *innis*, comme dans *Gavrinnis*, l'île de la chèvre ou du *gavre*. Il y a à Jersey un îlot nommé *Ich-ho*, où l'on reconnaît un hybride celto-scandinave (*holm*, île). Toutefois cette étymologie d'Avranches ne rend pas compte de la finale *cat* des *Abrincatui*. Or Pictet, traitant de ce suffixe *casse*, commun dans les noms des clans gaulois, comme Viducasses (Vieux), Veliocasses, etc., le traduit par chasseur. Ne peut-on pas alors assimiler *cat* à cette finale ? Alors les Abrincates seraient les chasseurs de la baie des îles : *Aber-inn-cates*.

KAI, barrière et haie. — Ce mot se trouve dans tous les idiômes celtiques : c'est le mot fr. quai ; chuinté il est à Bordeaux *chai* (magasin sur ou sous les berges de la rivière).

C'était primitivement une levée de terre sur le rivage. A Cherbourg la Cayenne est l'enceinte de l'Arsenal sur le bord de la mer. Ce mot existait en v. fr. « Le hable qui estoit clos et aussi pour cause du guet qui estoit sur les murs et sur les caennes. »

KER, habitation, village. — Le *Ker*, très commun en Bretagne, assez commun en Irlande et en Galles (Kaer, comme Kaerléon) ne fait pas défaut chez nous, où il s'est dissimulé sous des formes variées et avec divers suffixes. Le plus simple est Cairon, Quéron, autrefois Kairon, le petit *Ker*, au moyen-âge, le petit monastère, et Cairon, près Creully ; aj. Querqueville et Quarquebut, Crollon (pour *Ker-lan*, célèbre par sa lande). Il s'adoucit en *cer* dans Cérences, Cerisy, et se métathèse dans Créances et Crépons. Avec le chuintement, qui est un des caractères du normand, on a Chérencey, Chéron, Chévry, les Chéris (jadis Chérils), Cherbourg, hybride celto-germanique, Cheruel, hauteur à Sacey (Kerhoel, haute demeure). Comme nous avons aussi des *Caer*, comme la Galles, tels que Caer dans l'arrondissement d'Evreux, tels que Caerville (XII[e] siècle) aujourd'hui Carville, la contraction se fait naturellement en *car*, comme en Galles, où Caerléon se dit Carléon. Il y a un Carville sur des monnaies mérovingiennes. Sous cette forme se rangent Carville, le Mont-Carville, près de Coutances, Carentan (Car-ton, habitation de la hauteur), Carolles, le même que Chéruel (Carhoel, haute demeure, sur sa haute falaise), Carentilly, dim. de Carentan, qui est en patois Carente, Carteret, et peut-être Cormeray pour Carmeray, et prob. Foucarville. Le *car* chuinté et par changement de liquide passe à *chal :* Chalandrey. Le *r* s'assoupit devant une consonne : Chavoy, le *car* de la voie, sur la voie romaine de Coutances à Avranches. Dans deux cas ce mot devient préfixe d'*avon*, dans Servon (Cervon) et Champcervon. Par une prononciation assez commune *Ker* devient Keur, comme dans Equeurdreville (œKer, et l'épen-

thèse de le *é* est fréquente dans les patois et la langue française (*esquelette*, squelette, étalon, de l'it. *stallone*). On peut expliquer aussi par un hybride de même composition Gratot, malgré la désignation du Livre noir de Girardtot ; en effet, *car* peut très bien subir la métathèse en *cra*. De même pour Craville, métathèse de Carville, commune près Villedieu ; il y a un *Carvilla* sur une monnaie mérovingienne. (*Bibl. de l'éc. des chartes, p.* 449, 26e *année).* Pour Cerisy, ce mot n'a pas de rapport avec cerise : c'est un vocable celt., issu de la même forme que Kiersy, c.-à-d. *Carisiacus.*

LAN, territoire. — Le celtique *lan*, territoire, qui est dans le gallois *llan*, congénère du germanique *land*, est commun sur le sol de la Bretagne, par ex. Lannilis (terre de l'église), Plé-lan, Lamballe, litt. *lan Pol*, la terre de Paul, et *lanna Pauli* désignait au ve siècle le couvent de S. Pol de Léon. Il se trouve en Normandie, dans l'ancien nom d'Evreux, *Mediolanum*, terre du milieu, capitale, qu'on appellerait terme hybride, celto-latin, si *medon*, milieu, n'était pas irlandais et si *medd* n'était pas gallois. Chaque nation gauloise avait son centre religieux et politique, son *médiolan* et *moydèn*. Nous croyons trouver le *lan* dans *Alauna* Unellorum, la terre des Unelles, aujourd'hui Alleaume, près de Valognes, un mot qui est sans doute lui-même le Val-d'Alaune, étymologie confirmée par sa topographie. Il y a aussi dans le département les Moitiers (*moutiers* ou monastères) d'Allone. Pour *land*, *lande*, v. aux origines germaniques. Le *lan* celt. se préfixe à Lengronne (Manche) et mieux à Langrune (Calvados), litt. terre de la grune. V. *Crenn*. Il se suffixe aux deux Celland, où s'est ajouté à tort le *d* du *land* germanique. Ces localités étaient *lan* avant l'arrivée des Franks : c'est Sée-lan, terre de la Sée. Iquelon (aigue-lan), terre de l'eau, sur le Bosc. Cambernon, pour Camberlon, terre de la cambe ou vallée. Mais je renvoie au *land* germanique les mots où le *d* se fait sentir. Une autre étym. d'Alleaume est à l'art. suivant.

LAUN, plaine entre des bois. — C'est un mot de la langue anglaise, *lawn*, clairière, espace vide entre des bois : c'est aussi le welche *llan*. On trouve ce mot en esp. dans *llanos*, plaine ; il faut rattacher à ce radical l'angl. *lane*, sentier bordé de haies. La clairière, sauf la largeur, n'est pas autre chose. Précédé de l'article, *laun* se rencontre fréquemment sur le sol gaulois : il est dans Allaume, l'ancien *Alauna*, d'où Valognes, litt. le Val-d'Alauna ; il est dans le Moitiers-d'Alonne, près de la Haye (bois) d'Ectot. Il y a les Sables-d'Olonne (Vendée) ; il y a encore la Tour d'Olonne, près de Marans, auj. Tour de l'Arondelle. Sur des monnaies mérovingiennes on lit *Alaona*, qu'on place à Allones du Maine-et-Loire.

LECH, pierre. — Ce mot, popularisé par les monuments dits Cromlechs (pierres en cercle), a donné au fr. liais, par le breton *liach*, pierre. Il s'est conservé pur à Jersey, dans Grève de *lech*, crique rocheuse, dans le Roc de lech. Sur le continent, il est devenu *lé*, *lée*. Nous avons la Pierre-lée, à Villy, la Grise-lée à Flamanville-Hague, la Pierre Courcoulée ou des Huguenots, dans la forêt de Fougères, la Pierre-Courcou-lée, ou dolmen des ventes (arrond. d'Evreux), la Pierre-Pecou-lée, citée dans un acte de 1241 du diocèse d'Evreux : « *A petra Pecoulee usque ad collem.* » (*Cart. norm.* de L. Delisle, 318.) Lonlai semble sign. Longue-lée. Quant à la Pierre-Ecoupelée de Tourlaville et la Pierre-Coupelée de la forêt de Saint-Sever, ce mot veut dire décapitée, privée du *coupel*, *coupet*, cîme, en norm. Mais c'est bien le *lech* celtique qui se trouve dans les nombreuses *Pouquelées* des îles norm., pierres druidiques au sens de pierres des fées, de *pouque*, fée, resté dans le *poulpican* ou *poulpiquet* des Bretons, dans le *puck*, farfadet des Anglais, dont la forme archaïque est *poukee*. Dans la Hague on prononce *pouquelas ;* ainsi la galerie de Vauville est dite le Rocher pouquelas. Mais nous retrouvons *pouquelée* dans le village de la Pouquelée, à Saint-

Jean-du-Corail, et dans la Pierre-pouquelée à la Ferté-Fresnel. Sur la lande de la Hague, dite les Pouquelas, l'Académie de Cherbourg fit étudier en 1755 une belle galerie druidique qui n'existe plus.

LONE, excavation, flaque. — « Ces grandes excavations, dont le fond est semblable à celui de la rivière, s'appellent *Losnes*... des localités prennent leur nom de leur position au milieu de ces losnes : la ville de Losne, Saint-Jean-de-Losue, » (p. 36 de la *Légende territ. de la Fr.* de Peiffer). La Manche a aussi un Lône, qu'on orthographie l'Aulnė, comme si un seul arbre commun pouvait dénommer une localité ! C'est cependant ce qu'a pensé Le Prevost pour le Theil, pour lui le tilleul, soit dit avec tout le respect qu'on doit à un homme très savant, qui a ouvert la voie des étymologies topographiques. Du reste, rien ne s'oppose à ce que ces mots ne soient une forme de Aulnay, canton des aulnes.

LOZE, pierre plate, schiste. — Il y a dans la Manche une rivière de Lozon : il se pourrait que ce fût un mot usité dans le sud-ouest de la France, pour désigner une « pierre schisteuse » (Peiffer). De là les localités dites Lauzun (Lot-et-Garonne), Lauzès (Lot), Lauzerville (Haute-Garonne), près des terrains schisteux ; Montlosier est une montagne schisteuse (Peiffer), Lose (Tarn-et-Garonne). Mais la *Nause*, dans le Midi, est un marécage ; du Cange définit la *Nausa, Nauda* : « *locus pascuus, sed uliginosus.* »

MAC, fils. — Ce terme gaëlique a pénétré chez nous avec les saints et les évêques itinérants venus d'Irlande, comme Macleod, *S. Maclovius*, qui changea en son nom la vieille cité d'Aleth, devint le patron de Valognes et de Saint-Malo-de-la-Lande ; au livre noir de Coutances, c'est *Macutus*, d'où le nom propre Magu. S. Magloire, qui est aussi un *mac*, s'est transformé en S. Mannelier, Manlier, à Guernesey. Cette onomastique des saints celtiques se grossirait avec les noms des patrons des paroisses et des saints qui y sont vénérés : nous

devons nous borner à ceux qui dénomment les communes : Saint Fragan est devenu S. Fragaise et Fagaise ; S. Lo, *S. Laudus*, ou *Leod*, qui est dans S. Maclou (Mac-Leod) Le nom de S. Fragan, né dans le pays de Galles au IVe siècle, subsiste en Bretagne dans Ploufragan.

MAG, habitation. — *Magus*, « *mansio veteribus Gallis*, » selon du Cange, termine un certain nombre de noms de villes normandes : *Rhotomagus*, Rouen (sur une médaille gauloise *Rathumacos*); *Neomagus*, Lisieux ; *Argentomagus*, Argentan. On croit que le premier élément de Rhotomagus est le nom d'une idole, désignée dans l'office de S. Mellon : « *Extirpato Roth idolo.* » Il paraît que le nom prim. de Rollebec était Rotbec. Une station du nom de *Ritumagus*, qu'on a placée à Radepont, figure dans l'itinéraire d'Antonin. Les *magen* allemands sont identiques aux *magus* ; ainsi Ricomagus est Rheinmagen.

MARG, marne. — D'après Pline, *marga* est un mot gaulois signifiant marne. Il y a en Normandie bon nombre de localités appelées *marlières* et *marnières*. Aumale est la contraction de *albamarla*. En Haute-Normandie, selon Littré, marne se dit *male* : de là le bas-norm. *malière* pour fumière, *mâlée* pour fumier et d'autres mots plus raprochés du type *marga* : *margouès* à Valognes, terres de décombres, margouillis, *margotas*, bateau marnais, *merle* (Palissy), « genre de terre qu'on appelle merle... » qui conduit au breton *maerl*, la boue marine des ports et des embouchures. Quant aux *murgers*, buttes provenant de l'épierrement des champs, ce mot règne au centre de la France, mais philologiquement il semble être de cette famille et se rapproche beaucoup de *margère*, monceau de marne, un mot qui touche d'assez près le nom communal de Margueray.

MERENN, collation. — Il y a un mot qui a disparu de la langue et qu'on retrouve dans des noms de village près des villes, des guinguettes, des lieux où l'on va faire l'antique

collation : c'est le v. f. *marende*, repas de l'après-midi, *marender*, goûter, en bas-l, *merendare ;* on disait aussi *marander*. Il y a près de Valognes le hameau de Marandé, où l'on va faire la collation ; il y a le village de Marandé à Acqueville (Hague). C'est le breton *merenn*, collation. M. Le Prevost signale un lieu dont il n'a pu reconnaître l'emplacement, c'est *Promerendum*, qui semble offrir notre radical.

MIELLE, grève plate sablonneuse. — Les grèves plates et sablonneuses sur le littoral de la Manche portent le nom de *mielles*, différentes des dunes en ce que celles-ci sont des collines de sable. Nous regardons *mielle* comme celtique, ainsi que *dune :* un mot du dialecte de Vannes s'en rapproche ; *bily* y veut dire terre friable. Ce terme est fréquent dans les vieux documents : « *A St-Jean-le-Thomas pro miella* xx sol.; » « *Quemuna de la mielle ;* » le commun de la mielle à Denneville : « Une mielle et lande à Saint-Remi » (1399).

MORE, lande humide. — Le celtique *mor*, eau et par extension l'eau par excellence, la mer (d'où Armor, l'Armorique) a pu donner le vieux mot *more*, latinisé en *mora*, qui est *moor* en Angleterre et qui désigne des landes, des bruyères marécageuses. Un acte de 1345, pour Clitourps, nous offre ce mot comme nom commun : « chascun acre de mor. » Il y avait à Pierrepont, pays de marais, la chapelle du more. C'est le préfixe de plusieurs noms de la Manche : Mortain, litt. hauteur sur les mores ou bruyères, Mobec, pour Morbec (bec, ruisseau), Morville, Morsalines (les salines des marécages de la baie de Saint-Vaast). Il y a sur la côte de Denneville, en mer, un rocher Morgan ; or ce mot signifie maritime et on sait que Morgan traduisit en grec son nom national en s'appelant Pelage. Cf. les Moreton d'Angleterre, celui du Cornwall et celui du Dorset.

NANT, vallée et torrent. — C'est un élément topographique qui a quelques représentants en France, Nonant, Nonancourt, Roche-Nonant, Ternant. Il ne se trouve plus

aujourd'hui dans la Manche ; il existait autrefois sur son sol, c'était le nom de la paroisse de St-Marcouf. Une charte de Childebert l'appelle *Nantus*. Ajoutons en confirmation ce passage de la *Vita S. Marculphi* : « *Fiscum in pago Constantino qui Nantus dicitur.* » Un acte de Lothaire Ier de 852 dit que le couvent de Nantua tirait son nom des sources qui l'avoisinaient. En kymri c'est *nant*, vallon ; de même en armoricain. Dans la Suisse française et en Savoie, *nant* veut dire torrent. Wace attribue à ce couvent ce même nom pour le temps des invasions des Normands. Ne pas confondre avec un vieux mot normand, d'origine germanique et scandinave, *namp*, gage d'où à Caen la rue ès Namps, celle des revendeurs. Voici les vers de Wace :

A Seint Marcof en la rivière
Riche abbéie ert è plenière,
Nante à cel jor avéit non.

Le kymri *nant*, vallon et torrent, en armoricain, *nannt*, de même, ne doit être confondu avec *naomtha*, *nemtha*, sacré en irl. et en gael. Fortunat traduit *Vernemetis* par *fanum ingens*. Ainsi *Nemetodurum* est Nanterre, *Nemetum* qui devint *Augustonemetum* est Clermont. Cf. *Nemausus*, Nîmes, et *Nemetacum*, Arras. Roquefort cite *Nemoz*, lieu consacré à la religion. Le caractère religieux du *Nante* de la Manche porte à l'interprétation par *nemetum*.

NOV, sol mouillé. — Le breton *noz* sign. canal, et le v. fr. avait *noe* et *noue* pour désigner un terrain très mouillé ; ses variantes sur notre sol sont Nouette, Noelle, Nèle, Noyant, Noyers, Noards, Nouillère, etc. C'est le radical des nombreux Nogent, appelés *Novientus* dans les diplômes mérovingiens. On appelle la source de la Sienne la noe de la Sienne. Nous avons nos Neuville, Nouenville, autrefois Noéville, Néville (jadis Noeville), Neumesnil, dont le village et l'église sont dans un sol submergé, étymologie préférable à celle qui se

tire de *nova villa*. Nay, autrefois Naye (en norm. *nayer*, noyer). La *noe* a affecté la forme *nove* et *noge*, d'où sont issus les nombreux Nogent. Le fr. noyer sign. litt. plonger dans la noe, vient beaucoup mieux de ce mot que du l. *necare*, tuer. On dit un terrain *noyé*, c.-à-d. submergé.

OSCHE, OUCHE, champ, et *Touche*, bouquet d'arbre. — En bas-latin *olca*, en v. fr. *osche*, *ousche* ; ce mot désigne une terre labourable entourée de fossés, un champ, par conséquent plantés, boisés. De là les noms propres Deloche, Delouche ; de là Saint-Michel-de-Losque. Il est très probable que le bas-l. *toca*, en v. f. *touche*, est le même mot. Celui-ci se trouve dans Lande-Touche, en Saint-Laurent-de-Terregatte, dans le nom communal de Touchet, dans La Touche, village de Ducey. Pour Basoche et Bazouge, qui semblent être de cette famille, c'est un tout autre mot : c'est une corruption du l. *basilica*. Voir aux origines latines.

PINN, sommet, pointe. — Ce mot, avec ses variantes *Penn*, *Binn*, désigne les cimes aiguës : de là les Alpes Pennines, les Apennins, le l. *pinus*, les *pèna* d'Espagne, le *pen* breton (tête), les *pines* de Corse et d'Italie, et chez nous un nom obscène bien connu. De là le v. f. *bigne*, hauteur, *bingard*, id., le fr. pignon, pinacle et le patois norm. *bine*, une ruche, objet en pointe. Or nous avons Muneville-le-Bingard, ainsi dénommé du Bingard, hauteur qui domine la vaste lande de Lessay. Il y a le Bingard, village sur une hauteur, à Saint-Jean-le-Thomas ; il y a à Tonneville une lande élevée dite le Bigard. La forme *bigne* n'est pas moins commune : il y a les Pierres-des-Bignes, près d'Ecouché, la Bigne, arrondissement de Vire, Biniville, arrondissement de Valognes ; Béneville, hauteur très remarquable couronnée de trois moulins à vent. A Néhou, Longue-roque a pour synonyme Longue-bine dans un document de 1283. Biville est appelé Biniville dans le Livre noir de Coutances : de là à Biéville il n'y a pas très loin. Il y a une colline dite les Bignettes.

PLOU, peuple, village. — Si la Bretagne est couverte de *plou*, avec les variantes *pleu*, *plé*, comme Plougastel (village du châtel), Plémeur (grand village), la Manche n'en a pas de bien caractérisés ; Prétot cependant peut renfermer plé : ce serait un pléonasme celto-germanique. Une illustration granvillaise est Pléville, dont le nom est bien caractérisé. Cf. le celt. *plé*, *pleu*, avec le l. *plebs*.

PUIG, PUY, hauteur, congénère celtique du latin *podium* ; il n'est resté en fr. que dans le verbe appuyer ; il est tellement commun sur notre sol qu'il doit appartenir à la couche primitive. Cependant *pui* se tire bien de *podium*, comme *hui* d'*hodie*, comme muid de *modium*. Il a pris la forme de *pieu* dans les Pieux, commune très élevée, de *puis* dans la Haye-du-Puits où le t n'a pas sa raison d'être, et *pus* dans Champrépus, le champ du *repus*, comme de *pas* s'est formé le Repas, en Folligny, et *pied* dans Taillepied, commune très élevée, litt. la hauteur de la rivière (La Grise) ; dans Tirpied, l. Tarpié, dont le préfixe sign. rivière, coteau sur la Sée. A Guernesey, il y a Les Pès. C'est la forme pop. dans le Midi et dans la Manche le peuple dit la Haye-du-Pès. Nous avons les diminutifs, par ex. à Pontaubault, la butte dite le Puignot et *pignot* : à peu de distance de Pival, un val entre deux buttes naturellement, litt. le val des Pigs, des Pès. Malgré l'intimité de puy et du l. *podium*, nous croyons que les formes patoises *pue*, *peu*, *puis*, *pueg*, et le catal. *pulx* indiquent moins une dérivation du latin que la rencontre de deux congénères. La prédominance du *g* offre la forme celtique.

RAZ, courant marin entre deux terres. — Ce mot indique un courant violent, dangereux : on connaît la prière du marin breton : « Mon Dieu, protégez-moi en passant le raz, mon navire est si petit et votre mer est si grande. » Il s'agit du raz de la pointe de Penmarch (tête de jument), près de la baie des Trépassés. Ce mot a passé dans la langue ; trois raz

dans notre département : le Raz Blanchard entre la pointe de la Hague et l'île d'Aurigny, le Raz des Bannes, près de Cherbourg, à la pointe d'Urville, et le Raz de Gatteville, sur la côte est, là où se perdit la *Blanche-Nef* et sur laquelle on a élevé un des plus grands phares de France. Au temps de la *Blanche-Nef*, on l'appelait le raz de Gatte (porte, pertuis), ce qui ferait penser que le nom communal n'avait pas alors de suffixe. C'est à ce mot que je rapporterais Raids, jadis Raez, situé sur la Taute, à un confluent. M. Le Canu déclare Raids saxon et scandinave, avec le sens de ruisseau, mais sans citer le mot d'origine. Quant à St-Patrice de Claids, que l'orthographe rapproche un peu du précédent, l'étymologie m'en est inconnue et d'ailleurs l'orthographe a peu d'importance en philologie topographique : aussi se disait-il *Clei* au moyen-âge.

RIT, RITUM. — C'est encore un élément gaulois : auprès des hybrides *Augustodunum*, *Juliodurum*, *Juliobonna*, nous trouvons *Augustoritum* (Limoges) et *Darioritum* (Vannes), *Julioritum*, etc. Il vient un moment de transition où l'on emploie simultanément le nom qui s'en va et celui qui arrive, ce dernier étant toujours un nom de Saint. Ainsi parmi les centaines de localités citées par G. de Tours, les listes des monnaies mérovingiennes n'offrent pas moins de quatorze villes qui inscrivent les deux noms : *Brivate — S. Juliani ; Bannaciace — S. Martini ; Burdegala — S. Stefan ; Gemmetico — S. Filiberto.* (V. d'Amécourt, *Numism. mérov.*, p. 27). Ptolemée cite un clan gaulois voisin des Abrincates, les *Arvii*, dont la capitale était *Vagoritum.* Toutefois, ce *ritum* se distingue bien du *rix* des noms propres gaulois signifiant puissant, comme le *rex* des Latins, le *reich* des Germains, le *raj* des Indous.

ROCH, roc. — C'est dans la langue celtique et non dans le latin, comme l'a fait Littré, qu'il faut constater l'origine du fr. roc et roche : en breton, c'est *roc'h ;* c'est aussi *roch*

dans le gaëlique d'Irlande et d'Ecosse. C'est un terme imitatif. De là nos noms locaux : le Roc, La Roche, Rochelle, Roquelle, le Roquier, le Rochelet, hameau de Céaux, sur un petit rocher de schiste.

SARRE, rivière. — C'est un mot assez commun en France où nous avons la Sarre, en l. *Sara*, l'Isère, *Isara*, l'*Isara* (Oise) d'où Pontoise, qui fut *Pontisara*. En Bavière l'Isar, *Isara*; l'ancienne Isala (Hollande) est l'Yssel. La Manche a aussi un cours d'eau de ce nom, la Saire, en l. *Sara* : « et *venerunt ad ostia Saræ*, » qui arrose le fertile Val-de-Saire, que les philologues classiques interprétaient par *Vallis Cereris*. Cf. L'Isser en Algérie, l'Ister ou Danube. La syllabe préfixe de Sarre semble être ici un article. Un ruisseau, dans le département du Gard, portait le nom de Saravonic dans une charte de 960 : ce mot curieux offre le pléonasme de *sarre* et *avon*, rivière et le dim. celt. *avonic* sigd. donc petit *avon* ; *sarre* a peut-être précédé *avon* dans l'ordre chronologique.

SÉE, eau. — Il est un mot d'une remarquable douceur, comme la fluidité de l'eau, un mot qui se rencontre presque partout sur le sol de la vieille Gaule, commun aux langues celtiques et germaniques, comme plusieurs autres : c'est celui qui a le sens général d'eau, rivière. Le terme général, *Sée*, eau, rivière, se reconnaît aisément dans beaucoup de cours d'eau de la France ; mais il est assez fréquent dans la topographie de la Manche, par exemple dans la Sée, la Sélune, la Sie, la Sienne, la Sère ou la Saire, la Sinope, la Sorde, d'où Sourdeval, la Soule, la Sèvre ; il y a une rivière de la Seye près de Montauban. Rarement préfixe, comme dans les deux Celland, lisez Sée-land, hybride celto-germain, litt. terre sur la rivière (la Sée), il a l'air d'un suffixe dans des noms communaux, presque tous appartenant à l'Avranchin, et dont voici le défilé : Aucey, Sacey. Vessey, Brecey, Précey, Boucey, Ducey. Macey, Vergoncey ; sauf l'orthographe, Auxais est identique à Aucey : communes presque

toutes sur le Couesnon, la Sée ou la Sélune ; Cé-aux, jadis Cels sur la Sélune. Le Céaux du Var a été latinisé en *Ceols*. Cf. aussi les Ponts de Scé, sur la Loire, jadis écrits Ponts de Sée. Cependant cette terminaison en *é* et *ey*, si commune sur le sol de la France, y représente le suffixe *ac*, essentiellement gaulois, congénère du grec ικος, et du latin *osus*, et avec le sens de propriété, de nature. Aussi croyons-nous que Carnac et Carnet (lisez Carné), comme Carneville, sont identiques et signifient lieu pierreux, radical resté dans le *cairn* irlandais. Un exemple frappant de ces permutations nous est donné par le nom ancien de la commune de Beauvoir : c'était Austeriac, qui devint Austry : « fut la paroisse nommée Beauvoir qui avait nom Austeriac. » (*Mss. du Mont Saint-Michel).* Le vieux Scissy, aujourd'hui Saint-Pair, était primitiv. Sessiac, litt. le maritime, la terre marine. Cf. le Sée celtique avec le *See* et *Sea*, mer, des langues germaniques. Si eau est plus général que mer, c'est que, par un phénomène commun en linguistique, les mots d'un sens général passent à un sens particulier. A propos de la Saire, dont le nom ancien est *Sara*, rapprochons de ce mot l'Isara, Isère, et l'Isara, l'Oise, d'où Pontoise, jadis *Pons ad Isaram*. Toutefois pour Céaux une origine latine est plus probable. V. CELLA.

SEN, SENA, sage, druide. — Je mets ce mot sous l'autorité d'un savant numismatiste, M. l'abbé Voisin (*Rev. num.* 1846, p. 423), à propos de la monnaie inscrite *Senodon :* « Ce mot est un nom de chef gaulois ; le mot *Sen*, *Sena*, entre assez souvent dans les noms des Gaulois, qui appelaient ainsi les sages ou druides. » L'île de Sein, demeure des Druidesses, serait alors l'île des sages, des prophètes. Toutefois le v. fr. *Sené*, du l. *Sanatus*, sensé, n'a pas de rapport avec cette expression.

TAMER. — Il peut y avoir un élément celtique dans Tamerville, avec le sens de rivière, comme Tamise, comme

Tamer, rivière entre le Devon et le Cornwall, comtés essentiellement celtiques.

TARN, rivière. — C'est un mot très répandu qui peut être celtique, mais aussi scandinave. M. Warsaae le revendique comme danois. En anglais *tarn* sign. un marais. Que ce soit la forme première d'une rivière importante de la Manche, aujourd'hui le Tar, c'est ce que prouve le nom de son affluent le Tarnet ou le petit Tarn. La grande charte de Guillaume-le-Conquérant, relative à Cherbourg, cite le Tharel et le Thar : « *piscis de werec a Tharello usque ad Tharam fluvium.* » C'est aujourd'hui la Saire, exemple unique, à notre connaissance, où le *th* se soit adouci en *s*, comme en anglais. La commune de Lithaire s'est appelée Luthara : c'est une hauteur sur les marais de la Sèvre. Taillepié (*pié*, hauteur) est un mont très élevé sur la rivière la Grise, pour Tar-pié ; il y a aussi un village de Taillepié à Sacey, ce qui dément le fier dicton des gens du pays : « Il n'y a qu'un Taillepié au monde. » Tirpié peut-être pour Tarpié, c'est un *puy* sur la Sée. Comme Tar devient aisément Tal, on peut le trouver dans La Taille, célèbre par ses eaux minérales, Taillemontier (monastère de la rivière), Tailleville, Talvande et *Tala* est l'ancien nom de la rivière de Dun. Toutefois le *thal* germanique, vallée, peut réclamer cette expression.

TOR, TUR, hauteur. — Parmi les nombreux noms qui désignent des lieux élevés, il faut signaler *Tor* et *Tur ;* en v. f. *toron*, éminence, ainsi que *toral* et *turauls*. Il y a dans l'Avranchin le cap Torin, à Valognes le quartier élevé de Turin, mon berceau ; Torigny, qui est sur une butte au-dessus de ses grands étangs. Comme radical de Tourville, je préférerais le celtique *tor* au scandinave *torp*, comme plus ancien sur notre sol, et puis cette commune est sur un côteau élevé de la Sienne. Il y a près de Rouen le mont Turinge. On peut ajouter encore à ces preuves : en gaël. *tor*, éminence, en irl. *tor ;* en l. *turris*, point d'observation, et tour, en grec τυρρις ; en

all. *thurm*. Nous avons ici un de ces vocables universels qui sort d'une racine antique. Beaucoup de noms de lieu en dérivent, le v. fr. *toron* que du Cange définit *collis cacuminatus et rotundus*. D'après la définition de Peiffer, c'est une cime secondaire, par conséquent un diminutif. P. Meyer dit que « ce nom est fréquent dans les Basses-Pyrénées et paraît désigner une lande. » Or généralement une lande est une hauteur.

TREIZ, passage. — Entrant dans la composition de plusieurs noms de lieu en Bretagne, comme Trégastel (passage du château), Trémeur (le grand passage), Tréfléan (passage des moines, Peiffer), ce terme peut rendre compte de Trelly (*elle*, rivière), de Tirepied, par métathèse (passage de la hauteur, passage sur une ancienne voie), Trégots, l'ancien nom de Troisgots, passage sur la Vire, litt. le vieux passage (*coz*, vieux, en breton). Toutefois ce préfixe peut être une réduction du l. *trajectus*. V. ce mot aux *orig. latines*.

USSEL et OCEL, passage. — Nous avons un village d'Orsel, situé sur la voie ancienne d'Avranches au *castrum* dit Le Chatelier, le campement de Titurius Sabinus manœuvrant contre le gaulois Viridovix. Non loin de cette voie est le village d'Orcel, passage entre le camp et la rivière de Sée. Or ce nom d'Ocelle et Ussel est commun d'abord dans la Gaule Cisalpine : *Ocellum* (Usseau), et dans notre Gaule, *Uxellodunum*, Bruxelles, etc. Nous croyons reconnaître dans le même mot un nom du Mortainais, Heussé (pour Eussel), près duquel passait une ancienne route, selon le topographe du pays, M. Moulin ; d'après le même « la grande ligne de Goron à Mortain passait par Husson. » Mais il vaut mieux citer un passage que l'auteur impérial de la *Vie de César* a mis en note dans son ouvrage : « M. E. Celesia, qui prépare un ouvrage sur l'Italie ancienne, avance ce qui suit : *Ocelum* voulait dire, dans l'ancienne langue celtique ou ibérienne, *passage* principal. » On sait que dans les Pyrennées ces passages s'appellent *ports*. Il existait des localités du nom

d'*Ocelum* dans les Alpes, dans les Gaules et jusqu'en Espagne (Ptolémée II, 6), Remarquons ici que la mauvaise orthographe de *por* (port) a conduit même M. Littré à mettre des ports dans les Pyrénées. Nous avons là un de ces mots d'antique origine, d'où est resté le grec πορος, passage, et qui était de la langue ibérienne. Au moyen-âge on écrivait « les porz d'Espaigne » ; du moins c'est ainsi dans le R. du Mont Saint-Michel de G. de Saint-Paier. Le nom d'*Uxellodunum* se résout bien en *Issolu* (pic de), où plusieurs placent cette cité gauloise. Aj. Ussel-sur-Sarsonne. Toutefois l'Orcel ci-dessus, forme diminutive convenable à un petit cours d'eau qui baigne le village, pourrait bien avoir une autre étymologie. D'après Humboldt, deux villes d'Espagne sont appelées, selon Pline et Ptolémée,. l'une *Urce*, l'autre *Urse*, *Ursaon*, *Orson*. C'est, dit-il, le subst. basque *Ura*, eau, avec la finale basque *za*, abondance. Ortburce, l'Arce, la Barse, la Sarce, sont des affluents de la Seine. Cette série nous force à donner une nouvelle étymologie à Pontorson, toujours expliqué par un nom d'homme, Orson. Ce doit être maintenant le pont de l'eau, de la rivière, *Urse*, *Ursaon*, *Orson*. La forme Barse nous conduit à l'étymologie d'un cours d'eau sous Coutances, Bulsar : d'après Humboldt, *balsa* et *rebalsar* sont du basque, avec le sens d'amas d'eau, marais cf. Husson, sur une rivière.

VAND, cours d'eau. — Parmi les nombreux noms celtiques signifiant un eau, un cours d'eau, se trouve *vand*, qui subsiste dans la rivière de la Vandelée, dans la commune de la Vandelée, à la source de la rivière d'Ay, dans les petits bassins de la Vanlouette (Van-delette) et de la Vanloue, dans Brévand (litt. hauteur sur l'eau, sur l'estuaire de l'Ouve) dans Vendes près de Séez, dans Tallevande (litt. vallée de l'eau), dans Bavent, dans Vandeuvre, et peut-être dans Vindefontaine. Cf. Vienne, l'ancienne Vindobona, litt. source de l'eau. La Vandelée par rapport à *vand* est un diminutif

qui nous suggère une remarque : c'est la présence des diminutifs très ordinaire dans la topographie. L'affluent du Thar (L. *tarn*) est le Tarnet : de là *Thara* près de Cherbourg (Saire ?), c'est le *Tharellum* dans les chartes. Près d'Avranches la Braise et son affluent la Braiselle. Saint-Lo a son dim. dans St-Louet-sur-Vire, en l. *Laudellus*. Montreuil est un dim. *monasteriolum* ; il y a le Petit et le Grand-Celland. Cf. la Roche et la Rochelle, la Roquelle ; la Lande et Landelles ; Bailleul est le petit Bail ; le Teilleul est le petit Teil. Le Vicel est le dim. de *vicus*, Vic. Près de Brix, il y a Montaigu-la-Brisette ; Cf. encore hogue et hoguelle, hommel et *houlme*, câtre et câtel.

VER, rivière. — Le *ver*, rivière, visible dans la Vire et son affluent la Virène, forme Ver, sur la Sienne et l'Airou, Ver-goncey, Ver-gon, la rivière de Marcey, Vierville, Ver-oley, sur la Sélune, Ver-nix, sur la Sée, Verbois (chapelle de) aux bords de la Sée, Virandeville, qu'on nommait Virenneville au XIIe siècle, Vesly pour Verly, sur le Gratechef, Virey, sur la Sélune à son confluent avec l'Airon, peut-être Fervaches pour Vervaches sur la Vire, Mont-Viron sur le Lerre ; La Baleine peut bien être une transformation de la Varenne, nom de la rivière de Domfront. Le *vèr* se rencontre avec l'article dans Auvers, jadis Alvers, sur la Sèvre, et le Vretot sur la Sie, en est la métathèse. Si la Baleine peut devenir normalement la Varenne, Verain ou Verains donne aussi Berouins, la forme pop. de Brouins, sur la haute Sée. Virandeville est Virène-ville. Plusieurs domaines de l'Avranchin s'appellent Verdun, litt. dune de la rivière.

Nous regarderions volontiers comme celt., sans en connaître le vrai sens, le mot *drag*, qui forme Dragueville et Dragey, d'autant plus que ce dernier a une finale celt. *Drageium*, qui suppose *Dragiacum*. Les hypothèses sont les premiers pas de la science et plaisent à ceux qui, comme le dit Balzac, « aiment à vanner les épluchures des mots primitifs. » On trouve quelquefois de l'or dans les épluchures.

Nous trouvons dans la topographie bretonne beaucoup de noms que la Manche ne possède pas ou qu'on n'y a pas encore trouvés. Nous citerons : *Hen*, vieux, d'où Henpont, vieux pont ; Kill, monastère, fréquent aussi en Irlande, et qui est peut-être le l. *cella*, prononcé *Kella* ; *maël*, seigneurie ; *Roz*, terrain en pente et baigné, qui est à la frontière normande dans Ros-sur-Couesnon ; *Traon*, *Trun*, vallée (Cf. commune de Trun sur nos limites) ; *Batz*, écueil à fleur d'eau, d'où l'île de Batz ; *compot*, province ; *Cran*, bois, forêt ; *Frot*, eau courante ; *loc'h*, prairie et *loc*, loge ; *crag*, pierre, en bret. *grauan* (d'où peut-être Crasville).

Le celt. *balm*, caverne, d'où le fr. baume, ne se rencontre que dans le Midi de la France ; cependant il y a en Normandie deux communes dites Baumais, dans les chartes, *Belmeiæ*.

D'après plusieurs auteurs, *bray* (d'où le fr. *brai*) serait celtique et signifierait boue ; « de ce mot, dit D. Huet, est venu l'adj. *braieux* et le terme *sources braieuses*, comme ont parlé quelques-uns de nos vieux écrivains pour dire sources bourbeuses. (*Orig. de Caen*, p. 313). Il y a les localités Braiose, Braisose, Briouse, et, dans la Manche, des rivières dites Braise. Ch. Nodier a mis *bresse*, vallée, dans son *Dict.* La vallée est la partie marécageuse.

Le nom ethnique Breton a sans doute pour racine *breigh*, la force, en gaëlique.

Il y a beaucoup de *brousses* dans la Manche (d'où le fr. broussailles et brosse) ; c'est la forme adoucie du *bruck*, armoricain, énoncé ci-dessus. Ce département offre Brucheville et Brix, pays de landes et de bois, en bas-l. *Brucius* ; mais il y a eu aussi une *Brixis villa*.

On trouverait peut-être dans la Manche le *froc*, en v. fr., place plus large que le chemin. Du moins il y a à Guernesey « *Quidam redditus vocatus* le Fro. » (*Extenta de Guernerio*). En picard, un *froi de rue* est une place inculte, lieu public.

Le breton *hudur*, malpropre, donne le v. fr. *hudrir* ; en

norm. du linge *hudri* est du linge mal sec, et à la Haye-Pesnel un terrain *hatri* est entre le sec et l'humide.

On doit regarder comme celt. le terme du département des Landes, *lette*, vallée entre deux dunes.

Le fr. chemin vient des idiômes celt. : *caman* en kymri, *kamen* en breton ; de là les Cinq-Chemins, les Fourchemins, etc.

Pour résumer ce chapitre, nous dirons que c'est par la philologie topographique que sera principalement reconstituée la langue celtique.

IEURU (*fecit* en gaulois). E. L. H.

ORIGINES GALLO-ROMAINES

L'époqne gallo-romaine étant une transition entre le celtique et le latin, offre naturellement un glossaire hybride : c'est celle où l'on trouve *Juliobonna* (Lillebonne), litt. la source julienne ; *Augustodurum* (Bayeux), litt. l'eau, la rivière, le *dour* d'Auguste ; *Christonnum* à Saint-Floxel, litt. la hauteur, la dune du Christ ; *Lan-Pol* (Lamballe), la terre de Paul ; *Augustodunum* (Autun), *Augustoritum*, *Augustomagus.*

C'est à cette période qu'il faut rattacher nos très nombreux vocables en *y* et en *é*, réduction de la finale celtique en *ac*, encore très usitée dans le sud-ouest de la France. Nous en avons donné le sens et l'avons rapprochée des finales latines et grecques, en *icus* et en ικος. Pour plusieurs de ces noms, pour la Manche, on a la forme primitive : on sait que Scissy, auj. Saint-Pair, a été *Scissiacum*, que Austry, auj. Beauvoir, a été *Austriacum.* On constate, hors du département, une foule de changements authentiques de cette nature. Dans la *Chron. de Fontenelle*, Damigny est appelé *villa Digmaniacum ;* Loucé est dit *villa Luciacum* dans une charte du x[e] siècle. On trouve dans Orderic Vital *Soulangiacum*, Soulangy. On sait, d'après Sidoine Apollinaire, que la villa d'Avitus, son beau-père, se nommait *Avitacum.* Joigny est *Joviniacum.* C'est vers le x[e] siècle que s'opéra cette transformation : M. Le Prévost, trouvant *Aciniacus* en 876 et *Acineia* de 942 à 996, en conclut que c'est dans cet intervalle que s'est faite cette réduction. Pour beaucoup de nos noms manchais nous n'avons plus la forme celtique ; mais on peut aisément l'in-

duire par comparaison. Le *Joviniacum*, d'où est sorti Joigny, nous conduit aux nombreux Juvigny, comme le *Dociacus*, d'un diplôme de 896, auj. Doussay (Sarthe), mène à notre Ducey. On peut remonter aussi par comparaison de la forme *i* et *ey* à la finale en *ac*, par ex. de Boucey, qui est dans un acte de 1082, latinisé en *Bosceium*, on remonte à la Boussac, nom actuel d'une commune limitrophe de la Manche. La grande difficulté, qui ne sera jamais vaincue, sera de découvrir le sens du corps du mot. Si le *boscus* est visible dans *Bosceium*, si les *Juliacum* laissent voir le nom propre *Julius*, combien d'autrés restent incompris et probablement incompréhensibles ! De temps en temps cependant on découvre la signification des radicaux ; ainsi M. d'Amécourt, qui a déchiffré tant de noms mérovingiens, interprète par loup le *Velacus* et lui donne le même sens qu'au breton *Bleiz*, loup, et cite la tête de loup qui figure dans les armes des Blaisois. Remarquons ici, pour la mortalité des mots, que le *bisclaveret*, loup en breton, selon Marie de France, est maintenant complètement ignoré du breton moderne. Il en est de même des noms de lieu, il y en a qui disparaissent : c'est peut-être le cas de ce nom qu'on n'a pas encore pu localiser dans la Manche, le *Canabiacum* que Charles-le-Chauve donna en 874 à Landran, dans le Cotentin « *in pago Constantino.* » C'est Canisy qui s'en rapproche ; mais il se résoudrait mieux encore en *Conomby*, d'où Colomby.

Comme source d'anciens noms, outre les diplômes, il y a les monnaies, qui donnent des lieux connus ou qui offrent de curieuses analogies : ainsi plusieurs de ces noms se superposent bien, philologiquement parlant, à des noms de la Manche : *Taurinus* à Torigny, *Loco-Santo* à Lieusaint, *Brixis villa* à Brix, *Juliocum* à Juilley, *Cauciacus* à Caugé et à Chausey, *Roliacum* à Rouelley. Une autre source pour la topographie gauloise et gallo-romaine se trouve dans les vies des Saints, spéc. des saints celtiques. Le plus illustre est saint

Malo, latinisé en S. Maclovius, primit. Mac-Leod, un saint irlandais. C'est le S. Macleof des Allemands.

Ces suffixes en *ac* abondent dans les diplômes mérovingiens. Ainsi dans un diplôme du roi Eudes (896) tous les noms de lieu sont ainsi terminés : « *Cumissiacum* (Commissey), *Miliciacum* (Mellecey), *Curciacus* (Courçay), *Restiniacus* (Restigny), *Martiniacus* (Martigny), etc. Dans un autre diplôme de la même année *Parriciacus* désigne Parcé (Sarthe), bien voisin des Percy, Percey et Précey.

La transformation de *ac* en *é* ou *ey* est peu sensible, lorsqu'on considère que le moyen-âge, comme l'anglais, prononçait *é* la première lettre de l'alphabet : ainsi l'on passa aisément de Acignec *(Aciniacus)* à Acigné. Mais il y eut une autre variante en *eu*. Ainsi les communes de Reyrieu, de Mizérieu, de Marlieu, sont désignées dans les chartes par *Reriacum*, *Miseriacum*, *Marliacum*, formes qui donnèrent comme transition Rérieuc, Miserieuc, Marlieuc. Si nous citons ces finales, c'est qu'elles existent dans la Manche dans la bouche du peuple, conservateur du langage. Les gens de l'Avranchin prononcent Surigneu (Subligny), Berceu (Brecey). Du reste ce canton, ce *pagus* est remarquablement riche en vocables à terminaison celtique, accumulés spéc. dans le bassin du Couesnon : Austry (Beauvoir), l'ancien *Austriacum*, Moidrey, Aucey, Boucey, Curey, Macey, Précey, Sacey, Cormeray.

Si un grand nombre de noms locaux gallo-romains offrent des radicaux inconnus, beaucoup aussi les laissent transparaître. Ceux que l'on distingue le mieux et le plus sont des noms propres d'individus latins. C'est ici le cas d'essayer cette interprétation sur les noms de la Manche de physionomie celto-latine.

Austriac et Austry, le domaine d'*Austerus* ; Amigny, d'*Alminus* ; Aubigny, de *Albinus*. (On dit St-Aubin-d'Aubigny, Aubin cause en effet du nom communal) ; Bacilly, de *Basile* ; Baubigny, de *Balbinus* ; Bérigny, de *Belinus* ou de *Belenus*,

nom gaulois ; Cavigny, de *Calvinus* ; Cormeray, de *Cormerus* ; Coigny, de *Cnœus* ; Courcy, de *Curtius* ; Cenilly, d'un nom inconnu ; Dangy et Angey, de *Angeius* ; Folligny, de *Follinus* ; Glatigny, de *Cratinus* ; Isigny, de *Euxinus* ou de *Icinius* ; Juvigny, de *Jovinus* ; Juilley, de *Julius* ; Marcilly, de *Marcellus* ; Marcey, et par l'étouffement du *r* devant une consonne, Macey, de *Marcus* ; Martigny, de *Martinus* ; Montigny, de *Montanus* ; Marigny, de *Marinus* et Romagny, de *Romanus* ; Rouffigny, de *Rufinus* (il y a beaucoup de Rufin dans cette commune) ; Refuveille, *Rufi villa* ; Sartilly, de *Sertorius* ; Savigny, de *Sabinus* ; Servigny, de *Servus*, *Severinus* ; Subligny, de *Sobrinus* ; Sainteny, de *Santineius* ; Torigny, de *Taurinus* ; Trelly, de *Trebellius* ; Tessy, de *Tertius* ; Vesly, de *Velleius* ou de *Velacus*, nom gaulois, cité ci-dessus ; Semilly, de *Similis* ; Morigny, de *Maurus*, *Maurinus* ; Placy-Montaigu, de *Placidus* ; Octeville, *Octavii villa* ; Précorbin, *prata Corvini* ; Fermanville, *Firmiani villa*.

Cette liste suggère quelques observations. D'abord Berigny peut facilement être une forme de Beuvrigny, qui serait de la famille celtique de Beuvre et Beuvron, rivière. Ensuite il y avait un Martigny dans le diocèse de Coutances dont il faudrait trouver la place : « *Martiniacum in pago Constantino in condeda Quasnacence.* » Pour ce dernier mot, je proposerais le grand domaine du Quesnay, près Valognes. Enfin où placer le « *Patricliacus in pagum Abrincadinum*, » de la vie de S. Lomer, si ce n'est à Parigny ? En effet, *Parilliac* devient bien Parilly qui passe aisément à Parigny.

Le suffixe grec *polis*, assez commun dans le sud-est de la France et qui est signe d'une haute antiquité, comme dans *Antipolis* (Antibes), *Gratianopolis* (Grenoble), n'a pas pénétré dans le Nord. Si on trouve notre Villedieu-les-Poêles désigné par *Theopolis*, c'est une traduction savante qui sent son XVIe ou XVIIe siècle.

ORIGINES LATINES

ABBATIA. — Donne les noms des localités dites de l'Abbaye, l'Abbayette. Dans la Manche, c'est le suffixe de Pont-l'Abbé; anciennement de Saint-Michel-l'Abbaye ; à Jersey, il y a le Mont-à-l'Abbé. Nous ne serions pas surpris si l'on rencontrait les formes La Baye, La Bayette. Dans le sud-est de la France, on supprime aussi la syllabe faible initiale : d'*Alveruicum* il est resté les Vernègues, d'*Albaronum*, le Baron (Bouches-du-Rhône), de *Albarno*, le Bar (Alpes-Maritimes, de *Alsonicis*, les Orgues (Basses-Alpes) ; Cf. les Saintes, primit. Les Saintes-Maries. C'est par le retranchement semblable d'une syllabe atone qu'on obtient, en fait de noms propres, Tienne, Tiénot, Ténot, venant d'Etienne, et en topog. celui de Glisolles, formé de *ecclesiola*.

ÆSTUS. — Dans son sens de flux et reflux, ce mot produit *æstuarium*, le lieu où ces phénomènes se produisent, spéc. l'embouchure des rivières, d'où le fr. estuaire, et le v. fr. *estre* et un bon mot perdu, *estran*, que les riverains de l'Avranchin remplacent par le *reluisant*, c.-à-d. partie brillante du sable délaissé par le reflux. Dans notre département nous trouvons Lestre, à l'embouchure de la Sinope : Cf. l'Estrée à Meizy (Calvados) sur le *vey* ou estuaire de la Vire, près d'Isigny, Ouistreham, à l'embouchure de l'Orne, Estretat, près du Havre, jadis Oistretal, litt. vallée de l'estuaire. Il y avait en v. fr. un terme assez étrange, *launestelluer*, petit bras de rivière, en b. l. *launestellus :* ne serait-ce pas un hybride celto-latin, forme de *lan*, terre, et *estellus*, dim. de

estuarium? En effet il y avait un *Esteland*, sur la Seine à son embouchure. Le v. fr. *estre*, embouchure, conduit au terme regrettable *estran*, d'où l'anglais *strand*.

AGER. — Il est remarquable que ce mot n'ait pas laissé de traces dans la Manche, où, il est vrai, on ne mesure pas la terre à l'acre. C'est *campus* qui a prédominé, tandis qu'il règne dans le Midi, où il se métathèse en *argue*; ex. : Aymargues, Fabiargues, Domessargues, que M. de Juillac explique par *Emilii*, *Fabii*, *Domitii ager*.

ANIMAUX (noms d'). — La Manche n'offre de noms communaux empruntés aux animaux que celui de Saultchevreuil, litt. le bois du chevreuil, et celui de Chanteloup, nom commun des bois épais, des fourrés ; mais elle présente un bon nombre de villages de cette classe et qui sont assez répandus en France pour approcher de la nature de substantifs communs : *chanteraine* (à Cherbourg), une grenouillère ; *chantepie*, une futaie ; *chantemerle* et *chantoiseau*, un bocage ; *chante-grêlet*, c'est-à-dire chante grillon, terrain aride exposé au soleil ; *pisseleu*, petit ruisseau dans une forêt ; *huchepie*, une futaie, etc. A Céaux, il y a le village de l'Aumaillerie, au sens de étables à bestiaux, qu'on appelle en patois bêtes *aumailles (animalia)*; le vieux terme *avers* (du l. *habere*, l'avoir par excellence), désigne tous les quadrupèdes domestiques : le l. *columba*, colombe, exige un article à part. Aigneaux, sur la Vire, jadis *Agnels*, semble être le dim. de *Agna*, un des anciens noms de Jersey ; mais pour Chévry, Chévreville, ils représentent une *chèvrerie*, une *chevrière*, ce qui dans le Maine on nomme une *biqueterie*; Cf. *asnière*, *aumaillère*, *vacquerie*, *bouverie*, etc. Les Normands ont-ils porté en Angleterre un de leurs termes forestiers ? il y a une église de Cantalup à Hereford, mais ce nom a aussi une physionomie espagnole.

AQUA — A subi mille formes en français : citons d'abord, pour rectifier une orthographe, *eve* (que peut aussi réclamer

le celtique) resté dans Savigny-l'évieux (à tort le Vieux), au confluent de trois ou quatre cours d'eau et dans Saint-Martin-l'évieux (à tort le vieux), localité très aquatique. Par une dérivation directe, on obtient Acqueville, au Livre noir *Aqueville*, *Equilly*, jadis *Aquilies*, prob. Auquenville, Nacqueville Fervaches, pop. Fervaques *(fervidæ aquæ)* et Eculleville (Eculle pour *aiguelle*, petite eau). Aussi cette forme *aigue* produit Aiguelande, auj. Aiglande, litt. la terre de l'eau. Le pluriel *aigues* donne les nombreuses localités balnéaires dites Aix. Dans la Manche une rivière considérable s'appelle l'Ay, d'où le nom d'un bourg sur ses bords près Lessay litt. *lez-ay*, près de l'Ay. Le nom communal Nacque-ville, déjà cité, auquel on doit joindre Nacqueville, près Granville, village sur une anse à tanguière, offre la permutation de *l* en *n* : Naqueville pour l'Acqueville, la ville de l'eau. La forme *eve* devient aisément *ive* et par suite *if*, d'où les noms normands communaux, Les Ifs, et spéc. dans la Manche Lolif, dont j'ignore le préfixe, commune située sur deux cours d'eau, la Braise et la Braiselle. Sur les bords du Bosc, Yquelon pourrait rentrer dans cette famille par l'intermédiaire *Aiquelon*, la petite rivière, en terre de l'eau *Aigue-londe*.

AREA. — Le bas-latin *hayrelium* sign. maison de campagne avec ses dépendances; c'est une forme du bas-latin *airolus*, dérivé du l. *area*, ainsi défini : « *Area, seu locus ædificio aptus.* » Il y a dans la Manche la commune d'Airel, le village de Hérel, et en face, de l'autre côté de la mer, la paroisse de Hirel, près Cancale.

ATTEGIÆ. — Juvenal appelle *attegiæ* les villages de Maures : ce mot s'est introduit dans la langue latine et désigne un grand nombre de villages, spéc. en Normandie, les Athis, Athée, Atheux et le dim. Etioles *(Attegiola)*, et Auteuil et Autel, comme le nom communal de Glisolles est formé de *ecclesiola*.

BASILICA.— Les premières églises chrétiennes sont issues

des *basilica* romaines : ce mot devint *baseulque* et par suite *basoche*; nous avons dans la Manche La Bazoge, qui garde son article caractéristique et aux marches bretonnes Bazouges ; mais V. une autre étym. possible à l'art. *Osca*.

BELLUS. — Bien que les termes poétiques et pittoresques se montrent très rarement dans la topographie, il y a une large exception pour celui-ci ; mais pour le peuple l'idée de beau se confond souvent avec celle de grand. Nous citerons les Beauvoir (le Beauvoir de la Manche fut jadis Austry, *Austriacum*), les Belval, les Bellefont, Bellefontaine, les Beaucoudray, les Beauficel, les Belcourt, les Belsève (du l. *Sylva*, forêt) et surtout les Belville, etc. Toutefois le *baile* germanique, la forteresse, pourrait entrer dans la composition de mots préfixés en *bel*. V. ce mot.

BULLIRE. — Dans la Manche on appelle *bouillon* le terrain marécageux qui bouillonne sous le pied ou émet de bulles d'air : un petit lac ou grand étang porte ce nom, la Mare de Bouillon, tout environnée de terrain bouillonnant; de là le nom de la commune assise sur un côteau de cette expansion de la rivière Thar. Il y a dans le Calvados une commune de Boulon, assise sur des hauteurs, mais dont le village central est marécageux. Une vallée bouillonnante sous Avranches s'appelle Bouillant : un quartier marécageux de Saint-Hélier, à Jersey, est dit Rouge-Bouillon. Un village mouillé du Val-Saint-Père, au bord de la grève de la Sée, est nommé Bouillé. La commune La Boulouse, pour *bouillouse*, n'a pas d'autre étymologie, de même Belleville, localité basse et très mouillée. Cf. La Bouille, près de Rouen. Toutefois je ne refuserais pas d'admettre, avec Houzé, que *bouill* est la transformation adoucie de *pull*, *poull*, qui en armoricain sign. marais.

CALVUS. — Subsiste dans les nombreux Chaumont, Caumont, Chaulieu ; dans la Manche, il y a deux communes élevées de Chaulieu, région froide et non loin, près de Vire, Montchaud, dont l'orthographe est prob. fautive. Un Gré-

goire de Calvalande (de *calva landa*) donna à Ouville le prieuré de Calvalande. Cf. quant à l'aspect, la localité de la Manche, Blanchelande, célèbre par son abbaye du même nom. En Amérique, on appelle *bald places* les vides pelés des savanes. Toutefois, un étym. topographique est possible, par le *causse* celtique chuinté. V. ce mot.

CAMPUS. — D'où le fr. camp, campagne, primit. vaste terrain non boisé, plaine, et avec le chuintement normand le fr. champ. C'est un des termes les plus communs de la topog. de la Manche, avec son dim. *campellus:* Camprond *(de campo rotundo;* Champeaux, jadis *Campels;* Chancey, jadis *Champcel;* Champillon, village de Bacilly (l'étym. du fr. champignon); Champ-de-Losq (v. f. *osche*, *osque*, jardin clos de fossés); Champcervon, le champ qui s'est greffé sur un *Ker*. Pour Champrépus, traduit au *Livre noir* par *campus repulsus*, le champ de la défaite, ce qui n'est pas même latin, étymologie fantaisiste, c'est le *puy* de la *cambe*, litt. hauteur sur la vallée arrosée par la *Hébarbe*, un mot où un prétendu savant a vu le *barde* gaulois. Pour la forme *pus*, pour *puy*, elle existe dans la Manche où la commune des Pieux, du style administratif, est les Puus dans la bouche du peuple. Les coteaux à pic de Clinchamps sur l'Orne justifient l'expression de *acclines campi*. L'étymologie de Rampan est un problème que je laisse à des philologues plus habiles ou mieux renseignés. Toutefois la position de cette localité sur un cours d'eau qu'une carte nomme Méautoir ne démentirait pas l'interprétation par *rampe*, terrain incliné. La Manche a aussi une commune dite Lapenty, jadis La *Pentis*, en l. *Pentitium*, dont le nom indique un terrain en pente. Les douaniers appellent la *Pentière* le terrain en pente du littoral où ils ont coutume de stationner.

CANERE. — Le v. fr. *canter* et le fr. chanter forment un certain nombre de noms des lieux où *chantent* certains animaux : nous avons déjà cité les Canteloup, Canteleu (forme picarde), Chanteloup, les bois fourrés; les Chanteraines,

grenouillères; les Chantepie, dits aussi Huchepie, et Nichepie, futaies; les Chantemerle, bocages, les Chantoiseau. On peut aussi citer parmi les termes forestiers les Pisseleu, petit ruisseau dans les bois; les Loups-pendus, quartiers du bois où l'on pendait un loup, d'où les lieux dits Pend-loups et le nom propre Du Pend-loup (Dupanlou). En rapprochant Nichepie, futaie, de Nichecorbeau, en v. fr. *corb*, on obtient le sens du terme communal Nicorps, au Livre Noir, *nidus corvi*. Cf. les terres dites Chanteries, prébendes d'un Grand-chantre : près d'Avranches *Chantore*, la pure forme romane. Les Normands ont porté les *chanteloup* en Angleterre : il y a une église de *Cantalupe* à Hereford, mais cette forme est aussi espagnole.

CAPELLA. — Beaucoup de chapelles sont devenues églises, beaucoup de villages paroisses. Nous ne citerons ce mot si commun que comme nom de commune ou de paroisse. La Manche possède la Chapelle-Cécelin (un nom d'homme), la Chapelle-en-Juger (c'est la *capella Ingelgeri*, nom d'homme), la Chapelle-Urée, que le peuple dit très bien Chapelle-Ulée, c'est-à-dire brûlée, *capella ustulata*, la chapelle du Fest, c.-à-d. *de festo*.

CAPUT. — C'est un des mots qui a fait le plus d'enfants, entre autres le fr. chef, par le chuintement; en topographie il désigne la tête d'une position, le commencement d'une agglomération, comme Chef-du Pont (Manche); Chef-de Ville (en patois Ché-de Ville) indique un groupe d'habitations en tête d'un pont, en tête d'un village. On en est venu à dire *Kidecaus* pour Chef-de Caux. Le nom communal du Chefrêne, malgré sa latinité en *cava fraxinus*, offre prob. le même préfixe. De Gerville interprète ce mot par source ou chef de la rivière, la Sienne, mais sans dire ce que représente la seconde syllabe; et Tchettèville, la forme pop. de l'administratif Quettreville, offre la prononciation normande de Chef-de Ville, Le dérivé fr. de *caput*, cap, n'est pas pop. dans la

Manche où cette partie du littoral s'appelle pointe, grouin, *ness* ou *nès*, bec, butte, etc. Nous ne croyons pas qu'on y trouve l'armoricain *pen*, tête. Le terme *caboche* se rencontre pour terrain élevé et rocailleux.

CASA. — Ce mot, d'où est sorti le fr. chez, ne se trouve guère dans la Manche que comme préfixe de la Chaise-Baudoin, *casa Balduini* et nous remarquerons que ce dernier nom propre dénomme dans l'Avranchin les nombreux villages dits la Baudonière. *Casa* pourrait bien être le préfixe de Chasseguey, litt. *Casa-Guy* ou *Guillelmi*. Cf. les localités Chezy.

CASTRUM. — C'est un mot qui a subi de nombreuses métamorphoses : sous sa forme pure, il donne dans la Manche les campements élevés dits Montcastre, et en Angleterre avec chuintement les nombreux *chester*, comme du reste nous avons en France beaucoup de la Chastre, la Châtre. Sous la forme diminutive, *castellum*, *castellarium* se présentent des centaines de Châtel et Câtel, Câtelet et Châtelet, Châtellier, etc. Carteret, avec sa haute falaise et des restes de camp romain, est une forme de Câtelet. Le terme *castre* a pu s'abréger en Cats, nom communal de la Manche et en *catte* dans Catteville. De *castellum* est issu le fr. castillon, châtillon. Ne serait-il pas possible qu'il se fut réduit en castion, chastion, une forme qui nous conduirait à Montchaton (*mons Catonis*, est du l. du moyen-âge, de fantaisie), où se trouve un camp parfaitement déterminé? La forme norm. de château est *châtiau*, *câtiau* : il y a à Vauville, un terrain dit le Câtiau des Milleares, ce qui témoigne d'un camp et de milliaires, et ce terrain est non loin de la Butte-de-César et du camp des Cattes.

CAVUS. — Si on en croyait le Livre noir de Coutances, le Chefresne serait *cava fraxinus*, ce qui est peu probable : l'étymologie de Gerville l'est beaucoup plus. V. CAPUT. Mais *cavus* entre dans le patois *cavée*, route creuse, et avec chuintement dans Chavoy, la cave-voie, étymologie très bien justifiée par le long et profond chemin qui traverse cette commune;

cavus se trouve aussi dans des noms de villages enfoncés, comme dans Caveron en Dragey. Ce n'est qu'à *cavus* que je puis rapporter l'étymologie de Cuves (Manche), localité au fond d'une vallée sur la Sée.

CELLA. — Ce mot a joué un grand rôle dans les origines du christianisme en Occident, au temps des solitaires, des hermites. En Irlande il est commun sous la forme dure, *Kill*, d'où par ex. Kildare, l'hermitage du chêne. Il y a deux *cella* dans la Manche : Selsouef, mieux Celsouef, près Saint-Sauveur-le-Vicomte, *cella suavis* et prob. Céaux, qui s'est dit Cels, paroisse où il y avait un prieuré de Ste-Madeleine; or la Madeleine, la solitaire de la Ste-Baume, était regardée comme le type des hermites-femmes (*hermitesses*), comme St Antoine pour les hermites-hommes. Il y a plusieurs Céaux en France et des Ceaulcé. Quant à la transformation de *els* en *iaux*, car le peuple dit *Ciaux*, elle est normande : dans le village où j'ai rédigé ces notes, à la Provotière, à Céaux même, la famille Vitel s'appelle les Vitiaux, prononcé à la façon anglo-normande. Cf. les localités La Celle, Chelles. Quelle serait la cellule qui aurait dénommé la paroisse? C'est sans doute celle qui précéda son ancien prieuré, dépendant de l'abbaye St-Florent-sur-Loire et Stapleton dit positivement : « *This abbey had subject to it the cell of Ceaulx in the diocese of Avranches.* » En effet il y avait à Céaux un prieuré de Ste Magdeleine : Or la Magdeleine, la Solitaire de la Ste de Baume, est le type des Femmes-hermites.

COHORS. — Ce mot, dont le sens est domaine rural, en se contractant, s'est résolu dans le l. en *chors*, et en bas-latin en *cortis*, *curtis*, avec la même signification. Aussi y a-t-il dans la Manche, surtout dans les arrondissements de Valognes et de Cherbourg, un nombre considérable de *cours* ou mieux *courts*, désignant les grandes fermes, le domaine rural attenant au château, ce que dans l'Avranchin on désigne par le mot domaine, prononcé le *Demène*. Le fameux *dotalitium*, ou

douaire de la princesse Adèle est remarquable par le grand nombre de *curtis* qu'il renferme. On y remarque ces noms communaux : « *Concedo curtem de Ver super fluvium Senæ* (la Sienne) *et super eumdem fluvium curtem que appellatur Cerensis, curtem supra mare que dicitur Agon... cum curte que dicitur Moion.* » (XIe siècle.) Dérivés : Courcy, Courtils, dim.

COLUMBA. — Donne le nom de quelques lieux de France, tels que Colombiers, Colomiers, Coulmiers ; en effet le peuple pron. Coulombe. Dans la Manche Colomby, la Colombe, la Colomberie, signifient plutôt le pigeonnier féodal que le funèbre *columbarium* latin.

CORIUM, cuir. — C'est à ce radical que nous rapporterions le terme *corroi*, que Littré n'a pas expliqué, dans le sens de terre à *corroyer*, terre grasse qui donne à la marine son terme de *courée*, enduit pour les navires. Dans la Manche ce mot a pris la forme de Corail, qui sert de suffixe à deux communes dont le sol a de la ressemblance avec la marne, la terre grasse, dite corroi : c'est St-Jean-du-Corail, près Mortain, et St-Jean-du-Corail, près Brecey. Dans le Mortainais ce substantif *courail*, *courai*, est connu avec cette signification.

CRUX. — De là la Croix-Avranchin qui fut, selon une tradition, la première localité évangélisée dans ce pagus ; de là encore Ste-Croix de St-Lo, Ste-Croix de la Hague.

DEUS. — Ce mot a subi des changements dans la topographie ; St-Jean-de-Daie, *Dei* (Manche) ; Montdaie, *mons Dei ;* Villedé de marine (Ille-et-Vilaine) ; La Chaise-Dieu, *casa Dei ;* Chandai (Orne), *campus Dei.* Les Villedieu sont d'anciennes commanderies : c'est Villedé en Bretagne. Il y avait des Villedieu en Ecosse ; une d'elles est citée par Walter Scott dans *Ivanhoe.* Le synonyme écossais de ces maisons des Templiers est *Templestone.* Dans le patois du nord de la Manche Dieu se dit *Duu :* « Ma fé d' duu, » ma foi de Dieu ; c'est *Dié* dans pardié. Le Villedieu de la Manche tire de son industrie le suffixe *Les poêles.* Une abbaye près de Joigny est

dit Dile, pour *Dei locus*, comme on disait en v. fr. *Dilun* pour lundi et Loc-Dieu est aussi le nom d'une abbaye.

DOMINUS. — C'est de *dominus*, et non de *domus*, que viennent les préfixes très communs, *dom* et *don* : dans la Manche, Domjean.

ECCLESIA. — En patois *egliise*, église, entre dans Sainte-Mère-Eglise, c.-à-d. la première du pays pour la date, dans Saint-Pierre-Eglise, transposition germanique, litt. église de Saint-Pierre, dans Saint-Pierre-d'Artéglise, l'*Argeteglise* du *Livre noir (Argetecclesia)*, dont le préfixe est pur celtique. Le dim. *ecclesiola* dénomme la localité normande dite Glissoles. C'est ici peut-être le lieu de déterminer le *querque* ou *kerke* de Querqueville, la commune à la très antique église ; on l'a avec raison expliqué par le *kerke*, église, visible dans Dunkerke, Steinkerke, etc., que l'on a cru d'origine germanique, mais qui n'est que de forme germanique. Un philologue allemand l'a tiré du bas-grec κυριακη, du grec κυριος, seigneur, litt. l'église maîtresse, l'église mère, analogue à Sainte-Mère-Eglise, canton de la Manche, et à Bayeux Mère-Eglise était le nom de la rue conduisant à la principale église, à la cathédrale. Querquebut, litt. habitation, village de l'église est purement germanique. V. BEUF. Par une abréviation assez commune, on dit Domjean (Manche), qui est l'*ecclesia domini Joannis*. Le dim. *ecclesiola* donne le nom communal de Glisolles. L'Arteglise ci-dessus, ou l'*Argetecclesia* du *Livre noir* offre un préfixe celtique, le nom primitif : *ar-get* pour *Ar-couet*, litt. le bois, la forêt, comme S. Hilaire du Har-couet.

FERRUM. — Les Ferrières, nom commun en topographie, désignent des mines, des forges ou des chemins *ferrés*, c.-à-d. empierrés ou pavés. Il y a une commune de Ferrières dans la Manche, mais comme il n'y a pas de traces métallurgiques, c'est l'habitation de Ferry. A la limite de la Manche, il y a le Farré, c.-à-d. le chemin *ferré*, ou empierré.

FILIX, *filicis*. — Par sa forme *filicaria*, de la basse-latinité,

ce mot, que Littré rattache au l. *filum*, à cause de sa tige fibreuse, donne à divers patois *fèchere*, au norm. *feuchère* et *feugière* et au fr. fougère. Cette plante des terrains pauvres, dénomme la commune de Feugères (Manche) et une multitude de villages dits *Feugière*, *Feugère*, Feuguerolles, etc. La ville de Fougères (*de Filgeria* dans les chartes) porte en ses armes une feuille de fougère.

FIMUS, fumier. — En bourg. *femer*, en v. f. *femier*, en fr. fumier par la permutation très rare de *i* en *u* : cette permutation a produit le bas-l. *fumatio*, la place des fumiers, fumière. De là quelques noms de terres ou fermes dites Fumeçon, Fumechon, dans le cartul. du Mont St-Michel Folmeçon et Folmichon. Ce nom local est aussi dans le *Roman de Rou*. Il désignait la partie de la métairie où l'on faisait les fumiers.

FINIS. — Ce mot qui, dans le sens de frontière, semble avoir donné Feins, aux marches bretonnes, a été appliqué par quelques savants, spéc. par Gerville, pour désigner Huisnes, sur la voie d'*Alauna* à *Condate* (Rennes). Une forme de ce nom, *Isnes*, se rapproche de ce radical : elle est dans les actes du XIe siècle, *ecclesia de Husnis* et *eccl. de Isnes*. Voir notre *Avranchin monum.*, 11, 183.

FOLIUM. — Donne au bas-l. *foliata*, d'où viennent les noms des terrains boisés : La Feuillée, la Feuillie (commune de) et mieux encore la Folie ; on a appliqué ce nom de propriété, en jouant sur les mots, à de *folles* bâtisses, à de *folles* exploitations.

FONS. — Un radical riche en dérivés : Font, Fontaine, Fontenay, Fontanille, Fontenelle, avec leurs composés : Bellefontaine (Manche), Bonnefontaine, près d'Antrain, Bellefont, Clairfont, Fontanègre, synonyme des *aigue-perse* (*perse*, bleu), et des *noireau*. Or une commune de la Manche, qui se nomme Vindefontaine, mot étrange, s'appelait au XIIe siècle Ondefontaine, une forme qui offre peu de sens et qui doit être une altération du Inde-fontaine, la source noire, du v. f. *inde*,

noir, resté dans le patois normand. L'aspiration *V* a été introduite par euphonie. Quelquefois fontaine est suivi du nom du propriétaire, du seigneur, comme Fontainebleau, *fons Bladi.* Il y a deux communes de Fontenay dans la Manche et beaucoup de villages de Fontenelle. La botanique a l'adjectif *fontinal.*

FOSSA. — Quatre communes de la Manche ont pour suffixe Bon-fossé, *bonum fossatum*, et toutes sont voisines du bon fossé, un camp bien visible que j'ai reconnu autrefois avec le chanoine Pigeon. Le Beauficel, quartier du même département, désigne la commune qui n'a que le nom tout simple de Beauficel, et celle qui se nomme Periers-en-Beauficel : c'est un mot assez obscur. Je proposerais *fuissel*, fossé, diminutif tiré du v. f. *fousseler*, fouir; le *beauficel* ou *Beaufuissel* indiquerait un retranchement, un camp romain, d'autant plus que Periers annonce une pierre milliaire ou une voie *perrée*, empierrée. A Denneville, il y a le village des Fosses, bas et mouillé. Geffosses est latinisé en *Gervoldi fossa ;* mais le *fossa* peut désigner le ravin de la rivière qui forme son havre et la première syllabe représenter *ger*, rivière.

GURGES. — De là le fr. gorge, de là aussi prob. le nom communal Gorges, lieu célèbre par ses marais, par ses *gouffres.*

HERM, du l. *heremus*, désert, nom assez commun en France pour des terrains stériles et inhabités : s'il n'y a pas de *herm* dans la Manche, on trouve dans son voisinage, sur les côtes de Jersey, de Guernesey : « *Eccl. S. Tugdualis de Herm in insulis de Guerneseyo.* » (Charte de 1480). St Evremond s'établit comme hermite dans un lieu dit Eram (*Eremus*), auj. Airam, qui s'écrivait *Erem* en 1371. En v. fr. *terres ermes*, et *herems*, terres désertes.

INDUS. — Ce mot du v. f. est toujours normand et l'on dit une peau *inde* pour une peau noire (comme celle de l'Indien). Une commune de la Manche s'appelle Vindefontaine, au XIIe siècle Ondefontaine, formes qui offrent peu de sens.

Toutefois la tradition, sauf l'aspiration *V*, a mieux gardé la forme première, qui a dû être Inde-fontaine, litt. la fontaine noire ou d'un noir-clair. La plupart des fontaines en France tirent leur nom de la couleur de leurs eaux : nous avons les Noireau, les Aigne-perse (*perse*, bleu), les Fontenègres : or Inde-fontaine est un bon synonyme de ces trois noms.

INFRA. — Donne les adj. *inferus* et *infernus*, inférieur, bas ; assez communes sont les localités dites l'Enfer. Il y a le village de l'Enfer à Genêts, le Champ-d'Enfer à Cherbourg, la Vallée-d'Enfer à St Pois, l'Enfernet près de Vire.

INSULA. — Nous ne parlerons pas des îles de mer de la Manche, chacune ayant son nom à sa catégorie ; mais les *îles* d'eau douce n'y sont pas rares : il y a les *Iles* à St-Hilaire-du-Harcouët, au confluent de la Sélune et de l'Airon ; il y a à Valognes l'*Ilet* sur le Merdret : or *îlet* est en patois norm. ce qu'est l'îlot en fr. Dans la Manche les *Iles* désignent les îles anglo-norm. ; un abbé du Mont St-Michel s'appelait Th. des Iles, *de insulis*. Il y a eu bon nombre de familles Lileman, terme hybride, litt. l'homme des îles. Au nom scandinave le Homméel, litt. le petit *holm*, a succédé le nom chrétien de l'Ile-Marie (Ste-Marie) pour un îlot de la rivière d'Ouve. Le nom ancien et populaire de l'île où est le château Elizabeth à Jersey est l'Islet, *insuletta*.

JUGUM. — Ce mot prononcé *jougum*, d'où le fr. joug, en patois normand *jou*, explique les formes Jou, Joux, Joie, désignant des hauteurs, des sommets, tels que Jobourg, litt. le bourg du sommet, sur une des plus hautes falaises du globe, les deux communes de Montjoie, deux points culminants des plus élevés de la Manche. Montjoie est aussi le nom d'un point élevé des rochers de Mortain, et le Val-Jouais, prononciation norm. de joie, est une ancienne paroisse, annexée à Gavray. Comme en topographie le diminutif existe presque toujours, il y a La Jugette à Omontville, le Val-Jouais, litt. la cime de la vallée, arrond. de Coutances ; il y

a Jugenville, pour le peuple Jouganville et Joganville. Le Mont St-Michel s'est appelé Montjou. C'est avec raison qu'un topographe intelligent, à propos de ces formes Montjou et Montjoie, fait cette remarque qu'elles ne représentent nullement *mons jovis*, mais qu'elles sont une tautologie de langage (Peiffer, *Légende territ. de la France*). Cette répétition est commune partout : il cite les Monts Méné (*menès*, mont, en breton), la grotte de la baume (*balm*, grotte), la forêt de la Haye (*hayd*, forêt en scandinave), la porte Bab-Azoun, à Alger (de *bab*, porte, en arabe). On rencontrera beaucoup d'autres de ces pléonasmes dans le cours de ces études, pléonasmes qui représentent des superpositions d'idiômes et de civilisations.

LATUS, le côté, est souvent usité en topographie, étant devenu *lès*, *lez* en v. f., resté dans Plessis-lès-Tours, ou près de Tours. On disait St Martin-lez-Avranches, auj. St Martin-des-Champs.

LAURA. — Le grec λαυρα signifie place ; les *laures* des environs de Jérusalem étaient la réunion de plusieurs ermitages, qui offraient à peu près l'apparence d'une chartreuse et le v. fr. *laure* avait le sens de hameau. Un nom communal de la Manche se rapproche de ce terme religieux, c'est Le Loreur, qui se reconnaîtrait mieux sous la forme de *laureur*. Il y a un Lorrei dans l'Eure ; il y a Le Loreur dans l'Ille-et-Vilaine ; il y a le Lorier, village de Précey, et Lorière à Champeaux (Manche) : mais tous ces termes appartiennent à une autre famille, à celle de *oratorium*, et nous renvoyons à ce mot.

LIMUS. — On appelle *Limes* en Basse-Norm. des fossés desséchés, pleins de fange et de limon : tels sont les *limes* à Cherbourg. Les îlots vaseux de St-Marcouf, sur la côte est de la Manche, sont désignés dans les chartes par « *duo limones*, » et de même dans la vie de St Marcouf : « *rustica lingua duo limones.* »

LONGUS. — On trouve partout des Longueville : la Manche a une commune de ce nom. Dudon de St-Quentin appelle une de ces Longueville « *longè patens villa.* » Il y a des localités nommées Longues, et Longpaon pourrait être la contraction de *longè patens.*

LUCUS. — De ce mot sont dénommées de nombreuses localités dites la Lucerne : il y en a deux dans la Manche; l'une touche à la forêt de la Lucerne : on y a ajouté récemment le suffixe *outre-mer*, qu'on a trouvé écrit sur la carte de Cassini, mais que rien ne justifie, ni les chartes, ni la situation; mais il est probable que le graveur avait mal lu « Outre-Thar, » la rivière qui baigne cette commune. L'autre Lucerne est de l'arrondissement de Saint-Lo. Près de cette forêt de la Lucerne est le Mesnil-bas-Luçon. Les formes Lue, Luc, Louc, Lougé et Louie se rapprochent davantage du radical et conduisent peut-être à celle de Luot, arrondissement d'Avranches. Dans cet arrondissement les fruits du myrtile des bois s'appellent *lucets.*

MANERE. — Les *mesnils*, du l. *mansionile*, dim. de *mansio*, d'où le fr. maison, abondent tellement dans la Manche qu'il n'est nul besoin d'en citer un seul : ils n'ont d'intérêt que dans leur suffixe qui est presque toujours un nom d'homme. Dans l'Avranchin, ils s'abrégent très fréquemment en *mès*, la syllabe forte, comme dans le Midi de la France ils se réduisent en *mas* : Dumez et Dumas sont donc des noms propres égaux. L'orthographe a défiguré un de ces mès : c'est Maidrey (lisez *mès Drey*, *mesnilum Drogonis*) et l'administration a renchéri en écrivant Moidrey. On reconnaît *mès* aussi fondu dans son suffixe, dans Méautis. Parmi les *mesnils* qui ne sont pas suffixés par un nom d'homme, nous avons à citer Mesnil-au-Val (cependant c'est Mesnil-Avar dans le Livre noir), Mesnil-Opac, étrange forme qui cache « au Parc, *ad parcum* ; » quand à Mesnillard, qui a l'air d'un diminutif, il rentre dans la règle, puisque c'est Mesnil-Allard. Il y a des

exemples où le nom propre est préfixe : Hudimesnil et Vaudremesnil, ou bien c'est un adjectif ou un substantif : Neufmesnil, Saussemesnil (litt. la Saussaye) et Hautmesnil. Je ne sais quoi faire de la Meauffe, qui a quelques rapports de ressemblance, mais que son article féminin met en dehors de cette catégorie. Un dérivé de *manere* est le bas-latin *manerium*, que l'on trouve sous les formes de *manoir*, *manier*, *manet*, *ménier*. Les deux Mancellière de la Manche offrent un nom propre, celui du fondateur, du propriétaire, Mancel, le Manceau, l'homme du Maine. Pour en finir avec Moidrey disons que dans presque toutes les chartes on lit *Maidrey*.

MATER. — Nous mettons ce mot pour dire ce que n'est pas lui qu'il faut lire dans Ste-Mère-Eglise : c'est Ste-Marie, selon le texte du *Livre pelut* de Bayeux : « *S. Mariæ ecclesia.* »

MEL, miel. — Je ne mentionne ce radical que parce qu'il donne l'étymologie du fief de Melèche de Jersey (*Extenta de* 1668), et celle d'un droit féodal, le *melagium*, ou le *mélage*, comme dit G. de St-Paer, expression que du Cange appelle « *dubiæ originis ;* » c'est un droit sur le miel : « *Abbas Suppo retinuit* (à Guernesey) *in signum domini melagium.* » (Charte de 1033). Ce n'est donc pas un mot d'origine douteuse.

MILLE. — Les milliaires romains sont attestés par les *Milléare*, les Milly, peut-être par les Milardières. Il y a dans la Manche la commune de Milly sur une ancienne voie du Mortainais, Millières près ou sur la voie romaine indiquée par le nom d'une commune voisine, Périers, litt. la voie *perrée*, empierrée. De Gerville attribue le sens de milliaire à la Croix-Millar, près Valognes, sur la voie romaine d'Alauna (Alleaume) à Condate (Rennes). St-Michel-de-la-Pierre, près de Périers, offre l'idée d'une pierre itinéraire. Il y a à un mille environ d'Avranches, non loin du Gué-de-l'Epine, le château *millard*, sur la voie d'*Ingena* (Avranches) à *Condate* (Rennes).

MONASTERIUM.— De ce mot sortent les formes *monestier*,

moutier, *moitier*, et peut-être *moutons* et de son dim. *monasteriolum* les formes *mosterol*, *montreuil*, *montreau*, *ministrol* et *monstrelet*. La Manche offre les cinq communes de Hautmoitiers, de Moitiers-en-Bauptois, de Moitiers-d'Allonne, de Montreuil, et de Moutons qui était le siége d'une abbaye. Les nombreuses propriétés d'abbayes sont dites *moineries*, comme celles des évêques des *vêqueries*, celles des grands-chantres *chanteries*, celles des comtes *comteries* ou *la comté*, celles des doyens *doyennés*, celles des chapitres *chapitres*; toute la France féodale et religieuse est gravée dans le sol. Le terme doyenné éclaire une étymologie obscure, c'est celle de la fameuse salle de la Diana. Avec cette orthographe on est arrivé à l'absurde : avec celle de Doyennat, réduit en Dianat, on arrive au vrai, car son nom ancien était la Grand'salle du doyenné. L'anglais *dean*, doyen, est une réduction semblable, et mieux encore le v. f. *déané*, du l. *decanatus*. Cf. l'all. *munster*.

MONS. — Est assez rarement préfixé à des noms d'homme, comme dans Montgothier, Montabot *(mons Abol)*, Montrabot (*de monte Ramboust*, d'après le *Livre pelut*). Souvent il est préfixé à d'autres espèces de mots : Montebourg (*de monte burgi*), Mont-Tumbe, Montaigu, *mons acutus*, Montcoq (*de monte cocto*, étymologie douteuse du *Livre noir*), Montjoye (*mons jugum*), Montsurvent (*supra ventum*, étym. trop poétique du *Livre noir*), Montviron, litt. mont de la rivière (de Lerre). Pour Montsurvent, je ne proposerais plus Mont-sur-Vand, c.-à-d. sur la rivière qui coule au pied, là où prend naissance celle qui se jette dans le havre de Lessay. Toutefois pour le Mont-sur-Vand, V. VAND. Pour les Omontville on a dit *Osmondi villa* : je croirais plutôt à Haut-mont-ville : du moins la position d'Omont-ville-la-Foliot, annexée à Denneville et située sur une hauteur qui domine l'estuaire de la Grise, justifierait cette étymologie, il en est de même d'Omontville-la-Rogue, sur une falaise, et dont le suffixe même doit

être la Hogue, ou la hauteur au bord des eaux. Dans cette classe on peut introduire nos trois Hauteville, dont le nom parle suffisamment. Pour Montcoq, V. l'art. CUC ; Montouit est *mons altutus*. Une petite montée, dans l'Avranchin, s'appelle *gripet*, l'origine du fr. grimper : ce mot donne la clef d'une étymologie longtemps et vainement cherchée, celle du Gripon, remarquable par sa montée courte et raide où est posée sa chapelle. Il y a les Gripets à Céaux, terrain montant et pierreux. Par suite d'une erreur, reporter l'alinéa suivant à l'article BULLIRE.

En Basse-Normandie on appelle *bouillon* un terrain très marécageux ou *sourcineux*, où l'eau bouillonne ; il y a à Jersey un quartier de St-Hélier, situé sur un sol bas, qui s'appelle Rouge-bouillon ; il y a sous Avranches une vallée d'eaux bruyantes qui est dite Bouillant. C'est sans doute pour cela qu'une commune située en partie sur un sol marécageux avec un petit lac porte le nom de Bouillon. Cf. La Bouille sur la Seine près de Rouen et dans notre département Bolleville, sur un sol bas et mouillé. La Boulouse, arrond. d'Avranches, a sans doute la même étymologie. Le dialecte local termine les adjectifs en *ous*, forme que les Normands ont importée en Angleterre : dans l'Avranchin on dit la Chapelle-ès-Fieuvrous, le Gué-Perrons, le Perrous, terre *argilouse*. Par analogie on doit dire terrain bouillous, terre *bouillouse*, pour terrain à bouillon, à *bouille*. On dit Bretteville l'orgueilleuse, par altération pour l'argileuse, en patois l'argilouse. Il est aussi probable que La Boulouse est l'épithète de son ancienne chapelle de St Ermel, un saint germanique, comme l'indique son nom d'*Armagilus*. Cette épithète serait justifiée par le Marais, un de ses villages. Pour appuyer notre étymologie de Bouillon, nous citerons la locution normande : « Aller à travers mares et bouillons, » c.-à-d. marécages bouillonnants.

Une étymologie difficile de prime abord est celle du nom de la commune de la Mouche, qui, en dépit de son nom dans les

chartes, c.-à-d. de *Musca*, ne peut venir de ce mot. Toutefois en prenant pour point de départ son nom populaire la *Monche*, on arrive à son origine facilement. C'est au fond le v. fr. *Montcel*, petit mont, avec le chuintement et l'étouffement de la finale qui est sourde. En bas-norm. monceau se dit *mouchel*, *mouchet*. Or la commune de la Mouche est située en partie sur une élévation sur le Thar à sa naissance. Cf. les dénominations mérovingiennes, *Monticelli*, *Moncelli*.

En dernier examen, Mont-Survent n'est ni *supra ventum*, ni *sur le vand* ou rivière. Je le trouve écrit *Montsourvent* dans la *Chron. du Mt St-Michel*, publiée par M. Luce : Or en normand « être sous le vent, » c'est être exposé au vent ; c'est un sens bien justifié par le site de cette commune, sur une hauteur, au vent de la vaste lande de Lessay.

NOMS D'ANIMAUX. — Il y en a très peu dans la topographie de la Manche : il n'y a guère que Saultchevreuil, *Saltus capreoli*, dans les chartes *Salt-chebrol*, et peut-être Chevry et Chevreville, litt. pays des chèvres, comme dans le Maine on appelle *Biqueteries*, les loges, les étables à *biques* ou chèvres. On peut rapprocher de ce radical Hébécrevon, au *Livre noir : Terra Herberti Chevronis*. Le nom d'homme, Crévon, est encore porté dans la Manche. Toutefois du l. *columba* se tire *columbarium*, le fr. colombier : ce mot dans son sens archéologique de *columbarium*, monument funéraire où les urnes étaient déposées dans des trous ou boulins, peut se trouver dans Colomby, dans La Colombe et dans les villages dits La Colomberie. Mais le sens féodal de ce terme est aussi possible : ce pouvait être le pigeonnier du seigneur. Quant au nom de Aigneaux, sur la Vire, jadis *Agnels*, il peut renfermer *elle*, rivière, et il rappelle l'ancien nom de Jersey, *Agna*. Pour la commune de Ste-Colombe, son nom a une origine toute chrétienne : il fait allusion à un de ces anciens ciboires en forme de colombe. On connaît un bon nombre de ces colombes eucharistiques et leur emploi était fréquent particulièrement

en France. On en voit plusieurs au musée de Cluny. Le v. fr. *connil* et *connin*, lapin, du l. *cuniculus*, subsiste dans quelques noms de la Manche, dans le Mont-Connin, à Bacilly, dans le Conical, à St-Pierre-Langers, dans le Connilleau. Il y a la Coninière, jadis La Garenne, à Vaudreuil (Eure).

NOMS DE SAINTS. — Pour les noms des saints, toujours placés en préfixes, il serait bien d'en détacher ceux qui sont latins ou hébraïco-latins, en renvoyant les saints celtiques aux origines celtiques. C'est un essai que nous ferons, la distinction de race n'étant pas toujours tranchée; par ex. St Patrice est un saint celtique, avec un nom romain. Toutefois la plupart de nos saints sont des Latins. Avant tout Lieusaint, vieux cimetière gallo-romain où l'on a trouvé de curieuses inscriptions funéraires; Saint-André, grec-latin; St Aubin, d'*Albinus*, comme Aubigny; St Barthélemy, gréco-hébraïque; Ste Cécile, de *Cœcilia*, primit. l'aveugle; St Christophe, pour le peuple *Crétofle*, litt. porteur du Christ, gréco-latin; St Clair; Ste Colombe; St Côme, que l'on ne sépare guère de St Damien, *S. Cosmianus;* Ste Croix; St Cyr, du grec χυριος; St Denis, *S. Dyonisius*, gréco-latin, préfixe de St-Denis-le-Vêtu, c.-à-d. l'ancien, du l. *vetus*, pour le distinguer de St-Denis-le-Gast; St Eny, n'est pas un saint, lisez Sainteny; Ste Eugienne est Ste Eugénie et se dit pop. Ste Euzienne; St Floxel, pop. *Fliesset*, nom de physionomie latine, *Floccellus;* St Georges, litt. le laboureur, nom grec, pop. St Jores; St Gilles, pop. St Gire, du l. *Egidius;* St Hilaire; St James, forme étrange de Jacques, *Jacobus;* St Jean, de *Joannes*, nom hébraïque; St Laurent; Ste Marie, de *Maria*, amertume, nom hébraïque; St Martin; St Maur; St Nicolas, nom grec, victoire du peuple; St Pair, pop. St Pai et St Pois, de *S. Paternus;* St Patrice; St Pellerin, de *Peregrinus*; St Pierre. St Planchers, se tire de St Pancrace, par trois changements: 1° *Pancerce*, par métathèse; 2° *Pancherce*, par chuintement; 3° *Planchers*, par l'intercalation d'une liquide, comme dans le

fr. trésor, issu du l. *thesaurus*. Peiffer cite d'autres variantes aussi fortes de St Pancrace, c.-à-d. Blancret, Plancard, Brancher et Branche. St Jores est St Georges; St Ovin est S. Audoenus. Les *Sanctinelli*, d'où Sainteaux, auj. Cintheau, désignent des hermitages, litt. les petits Saints. St Quentin, de *Quintinus*; St Samson, hébraïque; St Sauveur; St Sébastien; St Sénier, de *Senator*; Ste Suzanne, hébraïque; St Symphorien; St Thomas, hébraïque; St Ursin; St Vigor; le Val-St Père, de *S. Petrus*; La Pernelle, dont le patron est Ste Pétronille. St Christophe, pop. St Crétofe ou St Christophe, du *Faoc* (du hêtre, *de fago*). St Barthélemy, près Mortain, devient naturellement St Bart pour le peuple. St Lô (*Laudus*), d'où St Louet (*Laudulus*), offre un saint celtique. Il y a plusieurs St Michel : St Michel du Mont, ou le Mont St-Michel, St Michel-en-Graine (*in Grania*, V. CRENNE). St Georges-de-Rouelley rappelle par son suffixe le *Rotiacum* des chartes mérovingiennes, mais, d'après la tradition, c'est St Georges-de-la-Rouelle, d'une roue, instrument du martyre d'un de ses patrons; St Manvieu est *S. Manucius*, et St Magloire est St Malier à Guernesey. Pour St Pair V. PATER. La Chapelle-Cécelin d'après *S. Cynericus*, son patron, pop. St Cenlin. St Léger, de *S. Leodegarius* (Luotgar). St Malo-de-la-Lande, de *S. Maclovius*, ou Mac-Leod, un saint irlandais. St Fragaise est St Fragan, un saint celtique. St Senier est *Senator*. St Martin-le-Bouillant, litt. le chaud, ou le St Martin d'été.

C'est ici le lieu de citer les nombreux noms d'homme qui servent de suffixes à des noms communaux : St Jean-le-Thomas, des Thomas de St Jean, souche des St John d'Angleterre, des Bolingbroke; Le Mesnil-Drey, latinisé en *Mesnilum Drogonis*; la Haye-Pesnel, orthographe absurde, de l'illustre famille Paganel, devenant Painel; la Chapelle-Hamelin; St Pierre-Langers, pour le Anger; Montanel, *ecclesia Osmundi Anel*; Graimville-l'Alouette, pour La Louet, du seigneur Jean Louet, au temps de St Louis; Bricqueville-la-Blouette, de

son seigneur Blouet; St Sauveur-le-Vicomte; Pont-l'Abbé; la Chapelle-Enjuger, de Engelger, son seigneur; Chérencé-le-Héron; Chérencé-le-Roussel; St Sauveur-Lendelin, ou de *Endolinus*; Coulouvray-Bois-Benâtre, pour Bernard; Le Fresne-Poret; Hauteville-la-Guichard ou Guiscard (Havisé); Hauteville-la-Bigot; Le Pont-Hébert; St Hilaire-du-Harcouët, de son seigneur Hacouet, *Hasculus*; étym. douteuse; la Chaise-Baudouin; St Jean-des-Baisants, nom seigneurial ou St Jean-des-Bezans (Byzance); St Martin-le-Gréard, ou Gérard; l'Etang-Bertrand; Ranville-la-Bigot; St Martin-le-Hébert, et tous les *Mesnils* suivis du nom propre; St Pois, qui est St Pair (*S. Paternus*) se disait autrefois, avec le nom d'un de ses seigneurs, St Pair-le-Servain ou le Cervain. La Chapelle-du-Fest est dite *de festo* dans le *Livre pelut*, à cause de sa fête de N.-D.

Si nous avons qualifié de douteuse l'étym. ordinaire de St Hilaire-du-Harcouët, donnée ci-dessus, c'est que l'analogie donnerait St Hilaire-le-Harcouët : la forme du Harcouët suppose un canton de ce nom, le breton *ar-couet*, litt. le bois, étymologie que ne démentent pas le terrain boisé du pays, et encore moins la forêt de Savigny qui était voisine. C'est ainsi que j'expliquerais St Pierre-du-Tronchet, près Villedieu, bien qu'on trouve dans les prébendes de la cathédrale de Coutances la terre de Hugolin Tronchet. Quant à la Chapelle-Urée, pop. Ulée, son suffixe est *ustulata*, la brûlée, et ce part. passé fr. est lui-même *perustulata*. Le nom de la commune de Villechien entre dans cette catégorie de suffixes : *Villa Canis*; M. Le Canu cite un Renard Le Chien dans une charte d'une abbaye voisine, celle de Savigny, à la date de 1179. (*Hist. des diocèses de Cout. et d'Avr.*, par M. Le Canu.)

NOMS DE VÉGÉTAUX. — Quelques communes sont dénommées d'après des noms de végétaux : St Christophe-du-Faocq, c'est-à-dire du hêtre, *fagus*, en v. fr. *fau* et *fao*; Le Fresne-Poret; Beaucoudray, de *coudraie*, bois de coudriers;

Cérisy-la-Forêt; le Cheffresne, de *cava fraxino*, dit le *Livre noir*, étymologie douteuse; Feugères, en patois *feugière*, fougère; La Feuillie, *foliata*, comme les nombreuses localités dites Folie, Haute-Folie; peut-être Fleury, jadis *Florie;* Luzerne ou Lucerne, du l. *lucus*, bois; Les Plessis, litt. enceinte de bois entrelacés, *plessés*, ainsi que Placy-Montaigu; Rancoudray, au xve siècle Rond-Coudray; Roncey, pour ronceraie, pays de ronces, de broussailles; Le Rozel, litt. sol marécageux, plein de roseaux; Saussemesnil, peut-être mesnil des Saules; Saussey, pour la Saussaie; Saultchevreuil, litt. le bois, le *Sault* (*Saltus*), des chevreuils; St Maur-des-Bois; St Rémi-des-Landes; St André-de-l'Epine; St Sauveur-la-Pommeraie; Bois-Roger, Bois-Yvon; Bricquebosc, le bois du gué, du pont; nos nombreuses Haies, synonymes de bois, du scandinave *haya*, parc clos et boisé; Les Beuzeville sont latinisés en *Bosci villa;* St Maurice (de l'Epinay), canton de Barneville; St Christophe (pour le peuple St Cretophe) du Faoc (litt. du hêtre, *de fago*). Le l. *corylus* qui donne au fr. coudrier, est le radical de Coulouvray, jadis Coulvray. Mais Le Teilleul, Le Theil n'ont que l'apparence d'un nom d'arbre; il est étonnant qu'un homme comme M. Le Prévost s'y soit trompé. (V. aux Origines germaniques.)

NOMS D'HOMMES. — S'il est vrai qu'en général c'est le premier propriétaire du sol qui dénomme la terre, ce principe s'applique tout particulièrement à l'Avranchin où une multitude de noms de paroisses, de villages, de fermes et de métairies laissent transparaître un nom propre, avec la finale paragogique *iere*, qui veut dire propriété. Nous ne citerons ici que les noms de cette classe qui sont d'une seule pièce, en remarquant que les noms propres, les germaniques surtout, se sont accolés, sans s'y fondre, à des vocables antérieurs généralement latins ou celtiques, tantôt préfixes, avec *Mesnil*, tantôt suffixes, avec *ville*, tout noms originaires du moyen-âge. Nous retrouverons ces noms du Nord aux ori-

gines germaniques et scandinaves. Les noms propres suffixés en *ière* sont : La Beslière, fausse orthographe, habitation, domaine de Le Bel ; l'Oiselière, de Loisel ; La Bloutière, de Blouet ; Contrières, de Le Comte ; Ferrières, de Ferry ; La Gohannière, de Gohan ; La Mancellière, de Mancel ; La Meurdraquière, de Murdac. Pour Lamberville, nous avons le nom du dénominateur, Lambert de Lamberville, cité dans le *Livre pelut* de Bayeux. A la lisière bretonne ces noms sont terminés en *aie*, qu'on écrit faussement *ais* : La Nicolaie, de Nicolas, etc.

Les noms propres latins, placés en préfixes ou en suffixes, indépendamment des noms de saints, ne sont pas nombreux : nous les croyons de la période gallo-romaine. Anneville, de Anne, hébraïco-latin ; Bénoitville ; Montmartin ; Pierreville ; Précorbin, de Corvinus ; Refuveille (*Rufi villa*), de Rufus ou le Roux ; Rouxeville, id. ; Villechien, de *Canis*, Chien, nom d'homme, historique.

NOMS GRAPHIQUES. — Il n'y a pas de noms poétiques en topographie : donc toute étymologie poétique est suspecte. Mais il y a quelques noms cependant d'un sens esthétique, ceux qui, par ex., renferment l'adjectif beau, bien que pour le peuple cette épithète ait plutôt le sens de grand. Mais il y a bon nombre de noms graphiques, c'est-à-dire descriptifs, saisissant l'aspect le plus caractéristique d'un lieu. Dans cette classe se présentent pour la Manche : Barre-de-Semilly, Sourdeval-la-Barre, de *barre*, colline ; Beauchamps ; Beaucoudray ; Beauvoir ; Bellefontaine ; Belval ; Cerisy-la-Forêt ; Le Desert ; Feugères, de *feugère*, fougère, en patois ; La Feuillie, en l. *Foliata*, région boisée ; Hauteville ; Hautmesnil ; Juvigny-le-Tertre ; la Lande-d'Airou, sur la rivière l'Airou, lisez Lerrou, forme de Lerre, rivière ; la Lucerne, pays boisé ; Longueville ; Marcey et Marchesieux, terres de marais ; Maupertuis et Maupertuis, mauvais défilé, mauvais *pertuis* ; Mesnil-Opac, lisez Mesnil-au-Parc ; Montaigu et Montcuit et Montécot ; *mons acutus* ; Montebourg et tous les monts ; Morsalines, des *mores*

ou marais aux salines; **Mortain**, le même que Morton, le *more* de la hauteur, *tonium;* Neuville-au-Plain, *de plano*, de la plaine; Noirpalu, *nigra palus;* Livoye, la voie (romaine); Touchet, bouquet de bois; Orval, le Val-de-l'Oir, ou rivière; Le Perron, sol pierreux; St Jean (Le Thomas), jadis « au bout de la mer, » là ou finit le domaine de la mer; Le Plessis, bois clos d'un entrelacis, d'un *plessis;* Plomb, pour Pollon, marécage; Poilley, jadis Pooley, id.; Rancoudray, *ram*, branche; La Rochelle; Roncey, région des ronces, des broussailles; Le Rozel, marais à roseaux, à *rosières;* Saussay et Saussemesnil, des saussaies; les Terregattes, pays défrichés, rendus vides, *vastus;* Landelles, dim. de Lande, région de landes; St Jean-du-Corail, de *corail* ou *courroi*, terre argileuse blanchâtre; St Michel-des-Loups, de sa vaste lande de Beuvais; St Vaast-la-Hougue, de *hogue*, hauteur sur la mer; Taillepied, Tirepied, les Pieux, des *puy*, ou hauteurs; Varenguebec, une garenne sur un *bec*, ruisseau; les Ver, rivière; les Veys, *vada;* Yquelon, de *aiguelon*, petite eau, sur le Bosc; St Martin-le-Vieux, Savigny-le-Vieux, lisez l'*évieux*, c.-à-d. l'aquatique. Il y a beaucoup de Saussaies, ou bois de saules dans la Manche, en patois *sauldraies :* la commune de Saussey offre une variante de ce radical, *Salicetum*. Toutefois le Saucey du Maine s'est dit à la fois *Sauceium* et *Saceium*, formes qui le rapprochent de notre Sacey et lui donnent une physionomie celtique. Pour Rancoudray, c'était jadis Rondcoudray.

La Bonneville pourrait bien avoir été Borneville : du moins une autre Bonneville de Normandie s'est appelée Borneville, forme voisine de Barneville, litt. la ville de la hauteur. Toutefois la Bonneville dans la Manche est un nom assez moderne : « Au XIIe siècle cette paroisse se nommait *Merdora villa*, » d'après M. Renault, *Notes hist. sur Coutances*. Comme elle est voisine d'un cours d'eau important, appelé d'un nom impossible, *Le Merderet*, le *Merdora* nous livre son nom primitif, le *Mer-dour*, l'eau du marais.

Aux noms esthétiques s'ajoutent les composés du l. *mirus*, merveilleux ; tels sont : Mirande, Mireil, Mirbel, Miromesnil, Montmirel ; le beffroi de Bordeaux s'appelait Mirandin et l'admirable point de vue du Saut-Gautier, au Mont Saint-Michel, se disait Mirande ou Beauregard. Ce dernier mot est assez commun, ainsi que Beaurepaire. Mais Montmeré, appelé aussi Grammont, ou grand mont, était latinisé en *Mons majoris*, et il devrait s'écrire Montmaire.

ORATORIUM. — « Dans le Loiret, dit Peiffer, oratoire, *oratorium*, est répété quatre fois sous la forme *ouzouer*, dont le lieu dit Ouvrouer est la transition. » On voit mieux la dérivation dans le nom communal de la Manche, le Loreur, *oratorium* donnant *Oréor*, *Oreur*. Il y a donc un article incorporé dans Loreur pour *le oreur*, comme dans plusieurs mots de la langue française ; par conséquent Le Loreur est une répétition. Elle n'existe pas dans Loroux du Maine. Une note de Corblet contribue à fixer l'origine de ces noms : « Oroir, *oratorium* : la rue d'Oroir à Noyon conduisait à l'oratoire de St Eloi. » (*Hypothèses étym.* p. 14). Cf. les localités dites Oradour, forme romane et Oroer, forme des langues d'oil. Il y a deux *oratorium* dans l'Allier, la ville d'Ouroux et les mines d'Oroux.

PALUS. — Ce mot a disparu de la langue française où il ne subsiste que sous les formes savantes de paludéennes (fièvres) et des Palus-méotides ; mais il reste sous la forme pop. dans le nom de la commune de Noir-palu, caractérisée en effet par la couleur de son marais où se trouve, sa station unique, dans le pays, le *myrica gale*. Il y a encore le Rouge-palu à la Bloutière. Son dim. la Paluelle est très commun et sa finale accentuée se reconnaît dans plusieurs *Lud* de la Manche, prononcés *lu*, dans le port du Lud à Carolles, dans le Lud près Granville, dans le Lud, marais des bords de l'Ouve près St Sauveur-le-Vicomte. Ce l. *palus* est le congénère de l'armoricain *poul* et du germ. *pool*, générateurs des

nombreux Poolet, Poilley, Polon et Plon. Ces deux derniers sont écrits Polomb et Plomb sans raison étymologique.

PARCUS. — Nous mettons ce mot aux origines latines sous l'autorité de Diez qui assimile le *parcus*, parc, au l. *parcus*, qui épargne, parce qu'il est un lieu où l'on protége, une réserve, épargne. Si cette étymologie est forcée, on n'en a guère de meilleure ; toutefois j'inclinerais vers le *pearruc*, parc, en anglo-saxon. Quoi qu'il en soit, nous avons dans la Manche un mot fort altéré de forme qui contient *parcus*, parc, c'est le Mesnil-Opac, primit. *Mesnile ad Parcum*. Dans la Manche le Parc désignait le domaine rural d'un évêque : celui de Coutances avait son Parc près de cette ville ; celui d'Avranches avait à Ste Pience le sien qui s'appelle toujours le Parc.

PASSUS. — Ce mot indique un passage sur une voie romaine ou du moyen-âge : tels sont Les Pas, commune sur la voie romaine de *Fines* (Huisnes ou Isnes) à Condate (Rennes), le Repas (outre-pas) sur la voie de Coutances à Avranches, le Pas-aux-Bœufs, vers l'embouchure du Couesnôn : il y a dans la Manche deux passages dits dangereux : Maupertus et Maupertuis, noms communaux et plusieurs noms de villages. Il y a à Villedieu le Pertuis-au-Renard. Le fr. pertuis a vieilli et ne se dit plus guère que dans des noms topog., comme le Pertuis-Breton, et dans un nom de plante, le mille-pertuis. Son dérivé est pertuisane. Nombreux sont les synonymes pour dire étroit passage : pertus, gatte, por, porte, pas et même porche (*porticus*), comme le Porche de la Mouche.

PATER. — Par son adjectif Paternus, ce radical désigne un saint du VIe siècle, St Paterne, qui donna son nom au monastère de Scissy, auj. St Pair, au moyen-âge St Paer. Il est aussi le patron d'une paroisse où son nom est devenu St Pois, auquel on ajoutait autrefois le nom d'un de ses seigneurs, St Pair-le-Servain. Paterne est devenu en Bretagne S. Pern. La localité Parville (Eure) est latinisée en *Patervilla*. (*Notes* sur l'Eure de Le Prevost).

PENDERE. — Ce verbe donne au fr. une riche famille où l'on remarque pente, penture, appentis, etc. La Manche a une commune de Lapenty, jadis La Pentis, en bas-l. *Pentitium*, dont le nom indique un terrain déclive. Les douaniers appellent *pentière* la partie déclive du littoral où ils stationnent. Il y a dans Wace un vallon escarpé appelé *Folpendant*. On peut rapprocher de ces mots, pour le sens, quelques termes locaux, les Gripets à Céaux, sol grimpant, le Gripon, annexe des Chambres, côteau assez raide où est posée son église ou chapelle. L'étymologie assez obscure de Rampan (pour *rampant*), peut se ramener à ce même radical, d'où le v. f. *griper*, le fr. grimper. Situé sur un cours d'eau assez considérable qu'une carte appelle *Meautoir*, Rampan offre l'idée d'une rampe, ou terrain incliné. C'est ainsi que les côteaux à pic de Clinchamp (Calvados) justifient la traduction de *acclines campi*. Par *pensare*, fréquentatif de *pendere* vient le fr. peser, en v. f. *poiser*, qui entre dans ce terme de défi inscrit au front de beaucoup de moulins, spéc. dans la Manche, et écrit Quicampoix, litt. nargue, « à qui qu'en poist, » à qui cela pèse, comme *Quiquengrogne* s'inscrivait sur la tour féodale.

PETRA. — Le nom de St Pierre, issu du l. *petra*, reste sans altération dans St-Pierre-Eglise, *ecclesia S. Petri*, forme archaïque sur le type de *Hôtel-Dieu*, et dans St-Pierre-d'Artéglise, mais il se modifie dans le Val-St-Père, *Vallis S. Petri*, pour le peuple Val-St-Pè, que l'on écrit fautivement Val-St-Pair, comme le St-Pair, près Granville, que le vulgaire prononce aussi St-Pai, et qui devient même St-Pois, arrond. de Mortain, dont le patron est également St Paterne. Les deux communes de Pierrepont offrent une forme curieuse, que j'appellerais la préapposition germanique et qu'on n'a pas assez signalée dans la langue française ; ce mot, qui tire son origine d'un pont antique jeté dans de vastes marais, se traduirait en anglais par *stone bridge*. C'est dans la langue

botanique que je trouve le plus de spécimens de cette forme : chiendent, liondent, chèvrefeuille. Cf. Pompierre, Pontlevoy (*pons lapidensis*). Beaucoup de localités sont dénommées d'après des pierres, Pierre-levées, Pierre-fittes (fixées, debout), Pierres-buttées (id.), Pierres-au-diable, qui pour la plupart sont d'origine antique et religieuse. Nous avons là la couche latine superposée à la couche celtique, les *petra* succédant aux *lechs* ou lées. V. LECH. Perron indique aussi un terrain pierreux : il y a St-Aubin-du-Perron ; il y a le *Perrous* à la Luzerne sur un sol de poudingue d'un beau rouge. La commune de la Pernelle tire son nom de sa patronne Ste Petronille, qui donne au fr. peronnelle, l'équivalent de Pierrette ou Perrette, noms rustiques, dont un a été immortalisé par La Fontaine.

Ce mot *petra* donne au patois norm. *perrières* (carrières), *perrous* (pierreux), *perré* (chaussée et sol pierreux), subst., et *perré*, adj. usité dans chemin *perré*, c.-à-d. empierré. Aussi les localités dites Périers sont sur des voies antiques, gauloises ou romaines : sur la voie d'*Alauna* (Alleaume), à *Cosedia* (Coutances), près de Millières (milliaire), se trouve Périers, chef-lieu de canton, non loin de St-Michel-de-la-Pierre (pierre itinéraire). Près d'une autre grande voie antique signalée par M. H. Moulin, est située la commune de Périers-en-Beauficel, et dans le même canton, il y a Husson et Heussé, dont les noms, le dernier du moins, rappelle le terme de chemin *haussé* appliqué à des voies antiques. Sur la ligne de *Cosedia* à *Condate* (Rennes) on trouve deux pierres menhirs, la Pierre-hu, à Longueville (*Hu*, divinité gauloise) et la Pierre-au-Diable, à Bouillon. Plusieurs endroits pierreux sont dits Perrous, Perrières, Perruque et Perruche ; à Lyon, La Perrache.

PLANUS. — Ce mot qui a donné plaine au fr. donne le subst. masc. *plain* à la topographie de la Manche dans le nom communal de Neuville-au-plain, dans le *Livre noir*, *de*

plano; c'est du reste le fr. plan. Neuville-au-Plain était le chef-lieu de l'archidiaconné du Plain; là aussi se trouve Beuzeville-au-Plain.

PRATUM. — Se trouve dans Précorbin : son dim. *pratel* a donné au fr. préau; de là le suffixe de St-Aubin-des-Préaux et le bois du Prael à St-Planchers.

REPERE. — Ce mot, avec l'intercalation de *m*, produit le fr. ramper, d'où le terme rampe, chemin oblique sur un versant : nous n'avons introduit ce radical que pour hasarder l'étym. du nom communal Rampan. Une étymologie douteuse peut en provoquer une probable et une probable en faire naître une vraie. On peut rapprocher de terrain *rampant* le nom paroissial de Clinchamps, terrain à pic sur le bord de l'Orne, *acclines campi*. V. l'article de *pendere*.

ROTA, roue. — Selon une tradition, St-Georges-de-Rouelley, dont le suffixe rappelle la localité mérovingienne *Roliacum*, tire son nom d'une roue, l'instrument du supplice d'un de ses patrons. Une rouelle à clochettes, dite Rouet-St-Martin, donne une certaine célébrité à une église d'une autre commune de la Manche.

SAL. — A ce radical se rattachent des noms du littoral, comme Morsalines, litt. les marais salants, Sallenelles (Calvados), dans l'Avranchin plusieurs grandes voies dites *chemins sauniers* et à Avranches la rue Sauguière, pour Saunière, par où les sauniers arrivaient dans la ville en venant des salines du Val-St-Père et de Genêts. Le domaine de Saumarais (marais salants) à Jersey était dit « *de Salinellis.* »

SALTUS. — Ce mot avec *capreolus* compose le nom de Saultchevreuil, litt. le bois du chevreuil, au moyen-âge *Saltchebrol*. Nous ne croyons pas que le l. *sylva*, en v. fr. *selve*, se trouve dans la Manche : ailleurs il y a les forêts de Pleine-Sève, de Haute-Sève.

SARRIRE, SARTUM. — Ce dernier mot, par *ex-sartum*, donne le fr. essart, défrichement, au norm. *essarter*, et les noms locaux Les Essarts.

SUAVIS. — A donné le v. f. *souef*, doux, qui persiste sur le sol normand dans Selsouef (L. Celsouef, *cella suavis*), une chapelle qui est maintenant église de paroisse, près St-Sauveur-le-Vicomte, et dans le Port-Souef à Guernesey. Montalembert dans les *Moines d'Occident* (T. I, 78) cite Poursas et Poussay, chapitre noble en Lorraine, avec leur nom de *Portus suavis*.

TRAJECTUS. — Ce mot s'est fortement réduit dans des mots d'étymologie bien connue, dans Utrecht (*ultra-trajectus*), dans Dordrecht (un hybride celto-latin, composé de ce mot et de *dor*, *dour*, eau), dans Maestricht, passage de la Maese ou la Meuse), dans Trilport qui, suivant d'Amécourt, représente *trajectus* et *portus*, passage sur la voie de Paris à Châlons; mais, pour nous cette finale est le celt. *por*, passage. Il n'y a guère dans la Manche qu'un nom communal qui offre *trajectus*, réduit à *trect*, comme dans les noms hollandais précités : c'est Trégoz, l'ancienne forme de Troigots, singulière orthographe qui a donné lieu à d'étranges étymologies. C'est pour nous l'hybride celto-latin *Tré-gor*, le passage de la rivière, qui est la Vire. Si *trect* est devenu *tricht* dans Maestricht et *tril* dans Trilport, où le *l* représente l'article, *Tri-le por*, il pourrait bien se trouver dans Tréauville, pour le peuple Triauville, et peut-être dans Tribehou, pour *tricht-hou*, litt. le passage du *holm*, prononcé *houlm*.

TUMBA. — Ce mot antique, congénère du grec τυμβος, est le nom primitif du Mont St-Michel, d'après sa forme tumulaire : « *Mons tumba... ad duas tumbas* (avec Tombelaine) et dans de vieilles poésies espagnoles « *las duas tombas.* » L'îlot voisin est Tombelaine, dans les chroniques *Tumbellana*, la petite tombe, mais mieux dérivé de *tumulamen*, un mot des inscriptions latines. C'est du moins le mot que propose Houzé pour le Tombelaine de la Meurthe, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 10e année, 274. En fouillant une butte tumulaire à la Lande d'Airou, nous avons entendu ce mot comme subs-

tantif commun dans la bouche d'un ancien du pays qui l'appelait « notre tombelaine ; » mais ce pouvait être aussi par comparaison avec le Tombelaine de la baie du Mont St-Michel.

VADUM. — Gué, se dit *vé* en v. f. et en pat. norm. Il y a à Valognes le Vé-Salmon, sur le Merderet ; il y a les Veys, l. Vés, sur la Vire, le Vé-Bellenger à Bellangreville (pour Bérangreville, la villa de Béranger) ; il y a la commune de Hémévez, mot hybride, du *ham* germ. et du *vadum* latin, c.-à-d. le gué du hameau. Le nom de Vains pourrait bien être le même mot retourné, *vé-hem*, d'autant plus qu'on trouve le nom de cette paroisse en *Vedum*, dans les actes de saint Etienne, de Caen, et en *Veim* dans une charte du XIII[e] siècle : elle est située sur le Souliet que l'on passait à gué là où est le pont actuel. Vezins, traduit en vieux latin par *viciniæ*, les voisinages, n'offre pas de sens satisfaisant : ce peut bien être la même composition que Vains, c.-à-d. les gués des hameaux, *vès-hems*, par sa situation sur la Sélune. Le grand Dick (mot scand.) qui est sur le territoire de Vains, ancien camp danois, ajoute à la vraisemblance de notre étymologie. Pour Couvains, c'est un terme qui pourrait bien renfermer l'idée de confluent, d'après le l. *convena*, ce qui est uni, réuni. Malgré sa physionomie celtique, Vessey, sur le Couesnon et près de du fameux Gué-perrous, pourrait représenter l'hybride vé-de-la-Sée, c.-à-d. de la rivière, et Geffosses, malgré le *Guinifossa* du *Livre noir*, peut signifier le gué de la fosse, c.-à-d. du ravin profond de sa rivière. En effet, la forme fr. gué existe aussi dans la Manche dans Guéhebert, sur la Vire. Le nom communal Le Guislain est sans doute de même formation. Pour Vidouville, on peut hasarder, en retranchant *ville*, suffixe relativement moderne, du moyen-âge, le composé *vid-our*, le gué de l'*our* ou *adour* rivière, en celt. V. *Dour*. Le l. *vadum* est visible dans Vadeville, le village du gué.

VALLIS. — C'est un mot extrêmement commun : nous ne

citerons donc que quelques exemples : Valognes, dans le Val du Merderet, près d'Allaume, l'ancienne *Alauna*, c.-à-d. Val-d'Alaune; Sourdeval, vallée bruyante par ses eaux, faussement interprété par *Surda vallis*, sens d'ailleurs trop poétique : c'est le Val-de-Sorde, un affluent de la Sée; Torteval, à Guernesey; Vauville, que M. Jouan caractérise par « la grande dépression de Vauville » ; St-Germain-des-Vaux, etc. Il y a sur notre sol un joli dim. de *vallis*, c'est la *vaucelle* (*vallicella*), qui a disparu de la langue fr.; Wace le fait masculin : « en un vaucel. »

Du *vallis* dérive *vallum*, un fossé, un val artificiel. Ce dernier existe dans le nom très ancien du pays de Cherbourg, le *pagus Coriovallensis*, dont le nom de *Coriallum* (Cherbourg) est la réduction. Le préfixe *corio* représente le pluriel de *kaer*, village en celtique, c.-à-d. *kaeriou*. Au commencement du XIe siècle (Lettre de Richard III, l'an 1026), *Coriallum* est devenu *Carusbur*, par les formes intermédiaires de *carial*, *carul* et l'addition du *burg* germanique. Ce qui donne à croire que *coriovallum* est un nom commun, c'est qu'on en trouve un autre dans l'Itin. d'Antonin sur la voie de Bavai à Cologne.

VASTUS. — Vide, d'où le l. *vastare*, faire le vide, ravager : à ce mot se rapportent les nombreux *vast*, *gast*, *gaste* et *gatte*, placés en suffixe, qui annoncent des terrains défrichés, dénudés : dans la Manche le Vast, le Gast, Hardinvast. (*Frevilla Hardinvast*), Saint-Denis-le-Gast, Brillevast (*Beroldivast*), Sottevast, (*Satowast*), Vasteville, Waste-Mainil, d'où Vatimesnil, les deux communes de l'Avranchin suffixées en Terre-gatte, de *terra-wasta*. Mais St-Vaast est *S. Vedastus*.

VETUS. — C'est le suffixe de St-Denis-le-Vêtu, litt. le vieux, parce que son patron est S. Denis l'Aréopagite, qui est nommé l'ancien pour le distinguer de St-Denis-le-Gast, consacré à l'apôtre de Paris. C'est ainsi que pour distinguer son St-Martin, une paroisse de la Manche est dite St-Martin-le-Bouillant, c.-à-d. le chaud, le St Martin d'été.

VICUS. — Il y a plusieurs *vicus* ou *vy* à la frontière du Maine et de la Manche : Vieuvy, Landivy ; mais ce mot, assez commun dans les noms de lieu mérovingiens n'existait dans la Manche que dans un lieu désigné par Wace sous la forme de *Wissaire*, litt. le Vic-de-la-Saire. En effet il y a au Val-de-Saire, dans le bois de la Folie (*foliata*, la feuillée) des ruines de l'antique abbaye de Licornet, celle que Wace appelle *Wissaire*. Toutefois *vicus* subsiste par son dim. *vicellus*, dans la commune de Le Vicel. Il peut subsister encore dans le cap Lévy (le Vic) près de Cherbourg; mais plus probablement c'est le mot suivant. Il ne faut pas le confondre avec le *vik* scandinave, que le peuple prononce aussi *vi*, terme assez commun dans la Hague, où il est appliqué aux baies marines, et qui a dénommé les terribles ravageurs normands, habitants des criques ou *vicks*, c.-à-d. les *Vikings*.

VILLA. — Ce mot, qui s'est ajouté au moyen-âge à des radicaux celtiques, latins, germaniques, et qui s'ajoute encore aujourd'hui à des noms de lieu ou d'homme, donne sa physionomie à la topographie de la Manche et à celle de la Haute-Normandie; mais il n'y est pas un bon procédé mnémotechnique. Placé comme suffixe, il a reçu *passim* la signification de son radical; mais placé en préfixe, cas où il est rare, il annonce en général un nom propre. Il n'y a dans ce cas dans la Manche que Villedieu, *Villa Dei*, nom ordinaire des commanderies de St-Jean-de-Jérusalem, Villebaudon, *Villa Baldwini*, Villechien, *Villa Canis* (il y a un Rob. Le Chien, dans une charte de Savigny de 1179). Un village de Sacey, qui ne justifie plus son nom, s'appelle Ville-perdue.

Le *villare* que M. Quicherat définit un domaine plus considérable que la *villa*, n'a pas d'autre représentant dans la Manche que Villiers-sur-Loison, près St-James. Mais Peiffer fait erreur, quand il dit : « Notre nomenclature territoriale (de France) n'offre pas un seul nom de lieu où Villiers soit en tête. » (*Prom. dans le Loiret.*) Il est quelquefois préfixe : Villerville, Villersexel, etc.

ADDITION AUX ORIGINES LATINES

MALÈ. — Sous forme de *mal*, *mau*, *mar*, ce mot se préfixe à un très grand nombre de mots topographiques : nous ne citerons que ceux de la Manche : Maupertus et Maupertuis, mauvais défilé, Maupas, Malpas, Maudune, la mauvaise hauteur, Maudon, id., Ce dernier mot nous le trouvons dans des ruines, agglomération de cellules, dites les Chapelles, à Carolles, où nous plaçons le monastère de St Scubilion, et qui est désigné dans les hagiographes sous la forme de *Malduinum* et de *Maduinum*. Nous renvoyons à notre dissertation sur ce sujet au 3e vol. de notre *Avranchin hist. et monum.* M. Ch. Lebréton trouvant dans la vie de St Hélier le nom de *Valedunam* assimile avec vraisemblance ce mot à celui de Maudune (*Malédune*) : « Helier parcourut la Normandie à la recherche de Marcouf qu'il trouva dans le monastère de Valedune, situé sur une montagne : *Juxta Valedunam super uuum montium*, » sur une falaise de cette côte bien connue de St-Hélier, puisqu'il passa de Genêts à Jersey (V. Ch. Lebréton, *Un souvenir du monastère de Maudunc*). C'est sur une falaise, la plus haute de ce littoral que nous avons placé ce monastère de Maudune que nous avons nommé d'un terme du Cartul. du Mont St-Michel : « *Culmen contemplationis.* Site religieux, cette falaise était aussi une position militaire : aussi trouve-t-on, contigu au monastère, un double camp dit les Chatelliers.

Cet hybride de Maldune, du VIe siècle, nous fait assister à la fusion des idiômes celtique et latin ; si l'on pouvait avoir des doutes sur l'origine de *Dun*, ils seraient levés par le *Glossaire gaulois* de Endlicher ; « *Lugduno, desiderato monte ;* DUNUM *enim montem.* » On y trouve aussi l'étymologie d'Ar-

morique : « *Aremorici*, antemarini, quia *are* antè. » De là notre Ardevon (*Aré-avon*, devant la rivière, la Sélune), et notre Argouges (*Aré-Dierge*, le nom de sa rivière). Notre étym. de Nanteuii, nom prim. de St Marcouf, est justifiée par le même glossaire où *Nanto* est traduit par *Valle* : TRINANTO *tres Valles.* » Ce terme rappelle celui de Trigalle (les trois Gaules), assez commun : il y a une terre de la Trigalle, près Valognes.

ORIGINES GERMANIQUES

L'invasion germanique qui se déversa pendant des siècles sur la Gaule, moindre en son influence que l'établissement romain, fut plus considérable que celle qui vint après elle, l'invasion scandinave. Les Romains avaient fondé le droit, l'administration, la cité; les Germains établirent la féodalité. Ils lui donnèrent leur langue, celle des armes, de la chasse, des divisions du sol, de l'habitation. En retrouvant leurs noms propres dans un grand nombre de fiefs et de paroisses, la philologie nous fait assister à l'invasion et à la constitution de l'aristocratie, en même temps qu'avec la nomenclature des abbés, des évêques et des prélats, elle nous montre les vainqueurs à la tête de l'Eglise. Ils ajoutèrent souvent leur nom à des noms existants et c'est ici le cas d'exposer cette série féodale où presque tous les noms sont germaniques, en ne citant que ceux où le nom joue le rôle de suffixe.

Pontaubault, le pont d'Albold; la Chaise Baudouin, la *casa* (habitation) de Baldwin (le hardi vainqueur); le Mesnil-Ozenne; le Mesnil-Drey, qui est prob. Drogon; Pontorson, Orson, nom célèbre dans les romans de chevalerie; la Chapelle-Hamelin; Montanel, dite *villa Osmundi* Anel; St-Jean-le-Thomas, famille dite les Thomas de St-Jean (au bout de la mer), d'où sont sortis les St John d'Angleterre, les Bolingbroke; Omontville-la-Petite, jadis Omontville-la-Lucas; Omontville-la-Roque : M. Le Canu rattache ce nom à la famille Rogues, et Omonville-la-Foliot; Ectot-l'Aubert; St-Sauveur-Lendelin, un nom de femme, chose rare : « *Eccl. quæ dicitur*

fuisse Adelinæ; Mesnillard, *mesnilum Oilardi;* St-Pierre-d'Arthenay, pour l'Arthenay; St-Martin-le-Gréard, c.-à-d. le Gérard; St-Germain-le-Gaillard, ce dernier mot peut désigner une hauteur, une forte position, comme dans le Château-Gaillard et dans le gaillard d'un navire; Mesnil-Bonant, au *Livre noir*, *mesnilum Bornenc;* La Haye-Hue, *Haya Hugonis;* La Haye-Paynel, *Haya Paganelli;* La Haye-Comtesse et toutes les Hayes, excepté la Haye-du-Puits *(puig);* Blainville, dont était seigneur Jean Blain, au temps de G. Le Bâtard, d'après M. Le Canu; St-Pois-le-Cervain, et mieux Le Sylvain, du nom de son seigneur; St-Jean-des-Baisants, jadis des Besans ou de la famille de Baise; Rauville-la-Bigot; St-Martin-le-Hébert, Englesqueville-la-Bras-longs, comme on a dit R. courte-cuisse, R. aux-épaules, G. de-malesmains; la Chapelle-Enjuger, *Ingelgerii*, nom des premiers comtes de Touraine. Ajoutez les localités dites Monts, comme Montgardon, Monthuchon, Montchaton, etc.

On peut juger de la prédominance d'une race sur un point par celle des noms territoriaux. Par exemple la présence des termes scandinaves sur le littoral normand ou dans les estuaires limite l'établissement de la race danoise dans notre pays. La prédominance des noms germaniques dans le Bessin justifie son nom de *littus saxonicum*.

ALL-LOD, litt. toute propriété, d'où le fr. alleu, franc-alleu, reste accolé à Trémauville-les-Aloyaux, litt. les alleux. Le nom terrien de Les Alleux, les Alleurs, est assez commun.

BEC, l'islandais *beck*, ruisseau, all. *bach*, est très commun en Norm. et spéc. dans la Manche où il y a Briquebec, litt. le ruisseau du gué, Varenguebec, le ruisseau de la Garenne ou Varenne. Son sens était connu dès le temps de la *Chron.* du Bec : « *Locus qui dicitur Beccus a rivulo decurrente.* » Les Normands ont transporté ce nom au Canada, où il y a Québec et une autre localité ainsi terminée. Cependant, à cause de l'ancienneté du mot, *bec* serait plutôt le *bach* germanique,

avec la prononciation gauloise. On a dans la Manche le dim. Le Béquet. Quant à *bec*, cap, comme le Bec-d'Agon, le Bec-d'Andaine, à Genêts, le peuple prononce *bé* et dès lors une origine celtique est plus probable. Ils seraient dénommés du celt. *bed*, tombeau, d'après leur forme tumulaire, comme les deux Bé, devant St-Malo. Aussi le nom de Tombelaine, qui est le latin *tumulamen*, de sa forme tombale, est appelé par un vieux conteur breton, d'après une légende bien connue, *Bed-Helen* ou tombeau d'Hélène. V. le *Barzaz-Breiz*, 105. Le breton actuel *bé*, tombe, justifie encore cette étymologie.

BORD, planche, en anglais *board*, d'où le v. f. *borde*, cabane de bois, dont le dim. est *bordel*. Il y a des domaines et des villages appelés Bordes, Borderie. Si *bord*, planche, existe en gaël., il y est sans doute venu par le saxon : il prédomine tellement dans les langues du Nord qu'il faut l'y rattacher.

Quant à *bord* signifiant extrémité, frontière, il donne le fr. bord, border, le norm. *Bordier*, habitant du littoral ou d'une limite territoriale, l'angl. *border*, appliqué à l'habitant de la frontière anglaise vers l'Ecosse ; le norm. *bordive*, litt. bord de l'*ève* ou l'eau, c'est la flaque d'eau que laisse la mer sur les côtes ; on dit aussi *bordiviau*. On dit dans le Maine *borderie* pour une ferme, une métairie.

BRETT-DACH. — C'est la racine du fr. brétèche, fortification en bois au haut d'une tour : pour Littré, étymologie inconnue ; mais Hippeau dit bien « de l'all. *brett*, planche et *dach* ou *tach*, couverture. » Il y a près d'Avranches un grand domaine qui s'appelle La Brétèche. Cf. le château, bien connu de la Brétèche.

BURGH. — Ce terme et son synonyme *berg* ont eu pour sens primitif celui de hauteur, et l'habitation féodale, toujours située sur un point élevé, s'est identifiée avec sa base : de là le fr. bourg pour l'un et le fr. berge pour l'autre. Toutefois la berge d'un fossé se dit en bas-norm. la *berne*. Près du burgh s'est élevée l'église et sous la forteresse et autour de l'église

est venue s'abriter la population; aussi dans la Manche le *bourg* d'une commune est l'agglomération centrale, celle où sont l'église, l'école, la mairie, les marchands et les auberges. Quelquefois dans les noms de lieu le *burgh* germanique s'est accolé à un terme celtique ou latin, comme dans Cherbourg, le *Ker-burgh*, comme dans Montebourg. Au-delà de la mer, devant Cherbourg, dans l'île de Wight il y a un nom analogue, Carisbrook, celto-saxon, le ruisseau du *Caer*. Plus souvent le *burgh* est suivi du nom de son fondateur : Bourg-Baudoin, Bourgtheroulde, Bourguenolles, Bourg-Achard. Quand on retrouve en Algérie les monuments mégalithiques et les termes *borj* (village), le Jurjura (montagne), l'Isser (rivière, comme l'Isère), on pense à l'unité des races qui ont envahi cette contrée, la Gaule et la Germanie.

C'est à *burgh* que nous rattachons le v. f. *buron* et *bure*, maison, cabane en v. f. Littré cite *buron* comme patois normand : on y dit en effet « n'avoir ni maison ni buron, » et en bas-norm. *buret* désigne la loge à cochons. Le nom communal de Bourrey appartient à ce radical : M. Le Canu reconnaît que c'est une altération de buron. Il y a encore le village du Buron, auprès de St-Lo. Or le *bury* angl., suffixe assez commun, comme dans Salisbury, Shaftesbury, n'a pas une autre origine.

On ne rencontre pas dans la Manche la forme *berg* que dans le lieu dit La Villeberge en Montanel, mais je crois plutôt à la « Ville Dierge, » le nom de la rivière qui baigne la localité; mais il y en a une qui s'en rapproche, c'est *Herg* ou Herque dans le sens de hauteur : on dit « se gerquier » pour se hucher. Il y a Herqueville, commune sur une falaise. Il y a Jurque (Calvados), sur une éminence. Cf. La Guerche, canton sur les bords de l'Allier.

BUSK. — Toutes les langues du Nord possèdent ce terme, qui est devenu notre fr. bois : holl. *bosch*, all. *busk*, suèd. *buska*, angl. *bush*. Le fr. buisson et busc se rapprochent

plus de ces formes, ainsi que bosquet, petit *bosc*, et *boscage*, bocage. La forme primit. subsiste dans la rivière du Bosc, qui se jette dans le port de Granville, dans Bricquebosc, litt. le pont ou gué du bois, dans Tournebosc, l'ancien nom de Tournebut, litt. au détour du bois. Un quartier de la Manche s'appelle le Bocage : on dit Teurthéville-en-Bocage, pour le distinguer de Teurthéville-Hague. Il y a aussi un petit quartier appelé le Beaumont avec deux communes Neuville-en-Beaumont et Sortosville-en-Beaumont ; elles sont au-dessous du mont de Besneville, le plus considérable de la chaîne, ce qui donne à penser qu'il a porté le nom de Beaumont.

CLIFT, roche en pente, congénère du l. *clivus*, reste dans la langue anglaise et spéc. dans la topog. angl. comme dans Clifton, hauteur sur la Saverne, dans Dover's-cliffs, etc. Dans la Manche, nous avons Escalescliff, litt. le cliff de Escales, l'ancien nom de Doville, au mont en forme d'une vaste tombelle, ensuite Clitourps, pour cliff-torp, habitation du roc en pente. On trouve un W. de Kuclif dans les rôles de l'Echiquier et dans un rôle de 1198 il est question d'une somme pour faire un pont à Rîle-clif. La forme latine se dessine dans Mesnil Verclive, litt. côteau de la rivière, près des Andelys. Un caractère original du patois normand est de terminer en *in* ce que le fr. termine en i ; ex. : *amin*, ami, *mins* et *remins*, mis et remis, *cheminse*, chemise. Il se peut donc que *clift*, devenant *cli*, se soit prononcé *clin*, ce qui donnerait l'étymologie du nom d'un grand mont que j'ai devant les yeux au moment où j'écris : le mont Estanclin, litt. le cliff de l'étang et encore de celui de Clinchamps (Calvados), dont les cliffs sont rocheux et abruptes, mais dont l'étym. peut aussi se résoudre en *acclines campi*.

CROFT. — Le département de la Manche, mais surtout le nord, est parsemé de ce nom, sous les formes *crote* et surtout *croute* ; ce terme subsiste encore dans l'anglais où *croft*, petit enclos, désigne un terrain cultivé près de l'habitation,

comme le *gard* scandinave, devenu le *gardin* normand. Dans l'Avranchin, le jardin est un champ voisin de la maison de ferme. Le radical *croft* semblerait se cacher sous Croville et Grosville, noms communaux de la Manche, si le *croft* n'était trop mince pour dénommer une paroisse.

DEAL. — Ce terme saxon sign. portion, quantité, et il est resté en ce sens dans la langue anglaise. Il a à peu près gardé sa forme primitive dans le Bessin où prédominent les *Delles* avec le sens de portion de terre, ferme, métairie, et *dellage* y veut dire une certaine quantité de sillons dans le même sens. A Guernesey on dit *teilles* en ce sens et c'était ainsi en v. f. Dans la Manche et dans une grande partie de la Norm. *deal*, pron. *dîle* en angl., prend la forme de *til*, comme dans Le Thil et plus souvent de *teil :* de là les nombreuses localités dites Le Theil ou mieux Le Teil, Le Teilleul (dim.), Tilly, Tillières. Malgré l'autorité de M. Le Prévost, on ne peut admettre son étym. de St-Martin-du-Tilleul, qui représenterait « un bois de tilleuls, » ni d'un autre Theil où il aurait vu « le dernier tilleul qui lui a donné son nom. » (*Notes sur le départ. de l'Eure.*)

FARAN. — Le goth. *faran*, aller, passer, a donné l'angl. *fare* et *ferry*, passage, et le v. f. *fière*, même sign. Ce mot subsiste dans la ville de la Fère, passage sur une grande rivière, et dans la Manche dans Fierville, ainsi que dans le port de la Fière, dans Fierville-les-Mines, appelé en 1056 *Fereville*. Il y a dans des chartes normandes *G. de Fera, feodum de Fere.*

FELS. — Le fr. falaise est l'all. *fels*, rocher. Il y a dans la Hague une falaise dite Guerfal et près de St-Lo, près de côteaux à pic, les falaises de Gourfaleur sur la Vire, litt. la *fels* ou falaise de la rivière ou du *gord*, c.-à-d. de la pêcherie.

FRISK. — Le fr. friche dérive de l'all. *frisk*, frais, terrain frais, nouveau, comme le l. *novale :* quelques champs, do-

maines et villages s'appellent la Friche, les Friches et même les Frèches. De là le fr. défricher.

GREIPAN. — Bien que l'onomat. *gripper*, saisir avec les griffes, soit très répandue, elle l'est surtout dans les langues du Nord : goth. *greipan*, anc. scand. *gripa*, holl. *gripen*. Par l'intercalation de *m*, il devient le fr. grimper, car grimper c'est s'accrocher avec les griffes. Sous ce chef se groupent un bon nombre de termes de lieu : *gripet*, dim. *grippelet*, chemin raide et escarpé, on dit aussi *gripot*. A Céaux il y a une montée rocailleuse dite les *Gripets*. C'est l'étym. longtemps cherchée de Le Gripon, paroisse annexée aux Chambres, dont l'église et le village sont au haut d'un *gripet*. On dit pop. des fripons qu'ils vont à la « foire de grippe. »

KERKE, église, entre dans Querqueville, Carquebut, pop. Querquebut (*but* est *bosc*, bois : Tournebut, Tornebosc). Je mets ce rad. aux origines germ. par suite de l'usage ; mais un philologue allemand a démontré que cette forme *kerke* est le gr. κυριακη, l'église maîtresse, principale, dont se rapproche davantage la forme anglo-saxonne, *church*, église. L'antiquité de la chapelle St-Germain, église première de Querqueville, que l'on croit mérovingienne, confirme l'étymologie par Kerke-Ville, comme les dunes expliquent celle de Dunkerque.

LAND et LOND. — Un mot d'antique origine est commun aux langues celt. et aux idiômes germ., c'est le *lan*, terre, en celtique et le *land* et *lond* des langues du Nord. L'esp. *llanos* doit être aussi de cette famille, car l'idée de terre vague, indivise, subsiste au fond de ces expressions et se détache bien dans le terme fr. lande. Quand il n'y a pas de *d* final dans la prononciation, c'est le mot celtique ; c'est le terme germain quand le *d* se fait sentir. Le *lan* réside au fond d'*Alauna*, aujourd'hui Alleaume, des Moitiers-d'Alonne, de Laune, qu'on écrit Laulne, dans les deux Celland où le *d* ne se pron. pas et que nous écririons *Séelan*, litt. la terre de la Sée (identique à l'île de Seeland, à la Zélande), comme sur le sol

breton dans Lamballe, la *Lanna Pauli* ou *Lan-Pol*, et dans un autre *Lanna Pauli*, le couvent qui est auj. St-Pol-de-Léon, dans Lannilis, litt. la terre de l'église. Près de Cherbourg, le granit du littoral est appelé Landemer, litt. *lan* de la mer, c.-à-d. terre, sol de la mer. Sur ce mot, nous avons à citer un passage des *Zigzags* de M. Jouan : « Une pointe maritime de Barfleur s'appelle Landemer ; un havre de Gréville est dit Landemer ; il y a le Landemer sur le raz des Bannes, près Cherbourg. » C'est ce que Wace appelait « la terre marine. »

Les formes du Nord sont nombreuses sur le sol normand. Pour la Manche, nous trouvons Aquilande, hybride latin-germ., qui est le nom primitif d'Eglandes, litt. terre de l'eau ; la Lande-d'Airou, sur la rivière d'Airou et mieux de Lerrou ; St-Malo-de-la-Lande ; le dim. Landelle, etc.

La forme *lond* est plus rare : elle est bien visible dans un nom de lieu près duquel j'écris ces notes, dans Ollonde, vallée et forteresse féodale baignées par la Grise : c'est bien *hole-land*, la terre creuse, basse, indiquée dans le nom de la Hollande. Dans l'arrondissement de Valognes, plusieurs domaines s'appellent la Londe, la Grande-Londe. Le prieuré d'Etoublon s'appelait primitivement Stublond et la foire d'Etoublon est encore une grande foire. V. l'art. POOL où Plon est décomposé en *Pool-lond*, la terre du marais. Cf. *Chron. de Rob. de Gloucester* où l'Angleterre est dite *Engelond*.

LAUBJA. — Le fr. loge, logis, ne peut sortir du l. *locare*, comme on a voulu l'en tirer ; il n'y a qu'une étym. possible, c'est par le haut-allemand *laubja*, feuillée, litt. cabane de feuillage, l'état primitif de l'habitation. Dans la féodalité, logis, loge, au-dessous cependant du château, de la *ferté*, indiquait une demeure seigneuriale. Dans l'Avranchin, les paysans appellent encore logis le château de la paroisse ou la principale habitation : dans cette partie, il y a les Loges-sur-Brecey, les Loges-Marchis (litt. des frontières, des marches du Maine).

MAN, homme. — Aux langues du Nord appartient le mot *man*, homme, que Tacite a latinisé en *mannus* dans les *Mœurs des Germains*. On le trouve dans plusieurs mots du patois normand, dans le *bruman*, l'homme de la bru, le fiancé, qui a passé en breton (*breman*, fiancé), dans le *franc-breman*, le portefaix des ports normands, dans *l'ileman*, l'insulaire ; les baleiniers des îles St-Marcouf s'appelaient *Walmanni*, les hommes de la *wale*, en angl. *whale*, baleine. Au temps de Wace on disait en Norm. *esturman*, pour marinier. Le *man* existe dans plusieurs noms de lieu de la Manche : dans Flottemanville, de *Flotomannum*, litt. l'homme de la flotte ; dans Fermanville, l'homme du passage, le passeur, de *fère*, passage ; dans Flamanville, l'homme de la Flandre, dans Mesnil-Herman, l'homme maître seigneur, dans Mesnil-Villeman, jadis *Vineman*, le vigneron, comme le Vinland en Amérique est le pays de la vigne. Il y avait beaucoup d'hommes des Flandres dans le pays de Cherbourg, puisque, outre Flamanville, nous trouvons la Chapelle-ès-Flamans à Tourlaville, le Roquier des Flamans, le Port des Flamans. Le nom de Flamanville a prévalu sur l'ancien nom de cette paroisse qui était St-Germain-de-Dirette, du fief de Dirette, qui s'est dit *Direthami*, un terme où l'on aperçoit le *ham* germanique. L'art. suivant, avec quelques répétitions, complète celui-ci.

MAN. — Ce mot du Nord, que Tacite a latinisé dans le *mannus* des Mœurs des Germains, se rencontre souvent dans la langue et sur le sol de la Manche. Dans son patois on trouve *bruman*, l'homme de la bru, le fiancé, *breman*, le porteur dans les ports, l'*ileman*, l'homme des îles (normandes) ; *lansman*, litt. compatriote, est venu au peuple par le contact, au service militaire, avec les Alsaciens. A commencer par le nom de la race, *Norman*, ou *North-man*, homme du Nord, ce terme abonde dans la topographie normande : « Il se trouve dans les communes d'Allemagne près Caen. Le sobriquet des « Allemands d'Almenèches » semble une allusion à l'origine

franque de cette localité, en latin *Almanisca.* Il y avait des Alains à Alençon. Flaman, l'homme de la Flandre, est resté dans Flamanville, près de Cherbourg : il y avait beaucoup de ces hommes dans ce quartier : vous trouvez à Tourlaville la Chapelle-ès-Fliamans, le Roquier des Fliamans, le Port des Fliamans. Le nom de Flamanville a prévalu sur l'ancien nom de la paroisse, St-Germain-de-Direth (*Direthami*, avec le *ham* germ.), du fief de Direth sur lequel elle était assise. Le port voisin, celui de Diélette, a conservé ce nom et a ainsi dénommé sa rivière. Le suffixe *man* se trouve encore dans le Mesnil-Herman (*Her*, maître), dans le Mesnil-Vineman (litt. le vigneron), dans Flottemanville, de *flotteman*, le marin. A la limite de la Manche est Osmanville : or les localités de ce nom représentent un nom commun dans les chartes irlandaises, *Ostmanni*, les hommes de l'Est, les envahisseurs des contrées celtiques, les Normands. Dans le livre de M. Worsaae, *the Danes in England*, on lit que les hommes du Nord, ou venus de l'Est, bâtirent près de Dublin une ville du nom d'Ostmantown, en latin *villa Oustmannorum.* » (Emprunté à notre *Philol. topog. de la Norm.*)

MARK, limite, a donné le fr. *marche*, dans le sens de frontière, et marquis, litt. gardien des marches. La Manche a la commune des Loges-Marchis, à la limite de sa frontière sur le Maine, litt. les loges-frontières. Quant au fr. marque, le même que le fr. marcher, étymol. récemment découverte, il vient du l. *marcus*, marteau, d'où en bas-l. *marcare*, faire une empreinte comme fait le marteau. A ce radical nous rattacherions le norm. *merque*, marque, le Chêne-ès-Mers, litt. *ès-merques*, ou aux devises, près de Moutons. Il y a Marque, arrond. de Neufchâtel, au XIIIe siècle *Marca.*

MARSCH. — C'est d'une racine germ. que sort le fr. marais, du flamand *maerasch*, de l'all. *marsch*, en angl. *marsh*, parce que le l. *mare* ne peut rendre compte du v. f. *maresc* et du fr. marescage et du hainaut *marache.* Ces formes expli-

quent le nom communal Marchesieux, sur les marais du Lozon, qui est la forme chuintée du v. f. *marescageux*. D'après le *Glossaire du centre*, *marchais* est un marais. D'ailleurs, selon M. Le Canu, le peuple, qui a presque toujours la tradition, ne dit pas Marchésieux, mais *Marcheus*.

NOMS D'HOMME. — Les noms propres d'individus du Nord abondent tellement dans la Manche qu'il faut en conclure que l'occupation germanique et scandinave y a été très considérable, que les vainqueurs s'y sont attribué une grande part du sol et que, pour y avoir implanté leurs noms, il a fallu que leur résidence fût de longue durée. Il serait hasardeux de vouloir séparer les noms germaniques des noms scandinaves, à cause de la grande similitude des deux familles de langues. Cependant nous soulignerons ces derniers, d'ailleurs peu nombreux, eu égard à leur invasion relativement plus faible, quand ils auront une forme et une origine évidemment appartenant à ce que nos ancêtres appelaient la *danesche parleure*. Le *Livre noir*, qui n'est pas sûr pour ses étymologies empruntées au latin, offre confiance, lorsqu'il nous donne des noms évidemment du Nord, que l'on ne pouvait guère inventer au XII[e] siècle. Il nous en a conservé un grand nombre. Dans cette terminologie on voit apparaître les chefs francs et saxons, ces fidèles compagnons à qui Harold divisa la Neustrie au cordeau, selon l'expression de Vincent de Beauvais : « *Suis fidelibus terram funiculo divisit.* » Ces divisions furent les paroisses.

AMFREVILLE renferme un nom scandinave rendu célèbre par Ansfroi-le-Danois; mais aussi son suffixe *frid* ou *frida* (la paix) que nous trouvons dans La Godefroy (paix de Dieu), appartient au vieil allemand.

ANCTEVILLE, offre le scand. Ansquetil, très commun dans la Manche comme nom d'homme; mais Anctoville dessine une forme germ., celle de Ansquetot, dont le suffixe *tot* signifiant habitation, présente avec le l. *villa* un pléonasme.

Toutefois sa forme d'*Anketilvilla*, au *Livre noir*, fait pencher la balance du côté de l'origine scandinave.

Les deux ANGOVILLE sont bien la *villa* d'Ansgot et les deux Annoville offrent *Arnold-villa*, qui est visible dans la forme qne le *Livre noir* donne à Anneville, c.-à-d. *Arnovilla.* Pour cette dernière localité et pour Montfarville, deux localités voisines, que les savants de village appelaient la *Villa-des-Anes* et le *Mont de la farine*, notre vieux maître, de Gerville, disait facétieusement qu'en effet il fallait bien des ânes pour porter la farine au moulin. M. Le Canu remarque que Anneville-en-Saire se disait *Anslecvilla :* Anslec, nom scandinave. Pour Aumeville c'est la villa de Anne qui est en bas-norm. se prononce *Aune.* Cependant pour les Anneville et Annoville une étym. celtique est plus probable, c.-à-d. par le *Anan* gaulois, traduit par *paludem* dans le Glossaire de Endlicher.

APPEVILLE offre le nom assez commun de Appert, que pourrait réclamer une origine latine.

ARTÉGLISE, selon le *Livre noir*, *Argetecclesia.*

AUDERVILLE, préfixe inconnu, mais qui pourrait être la métathèse d'André. Pour Audouville, il dessine assez bien le nom propre très commun dans la Manche Hédou, dont la finale *ulf* est essentiellement germanique.

AUDOUVILLE, l'habitation de Hédou. V. l'art. précédent.

AZEVILLE est bien voisin de Ozeville, au *Livre noir* représenté par *Ozulphi-villa.*

BAISANTS (St Jean des), jadis de *Besans*, d'après la monnaie de Byzance ou d'une famille de Baise.

BAUDRE et BAUDREVILLE renferment Baldrick (hardi-puissant) d'où est sorti le nom propre Baudry.

BAUPTE, au *Livre noir Balta*, comme le canton situé vers les îles anglaises est dit le Bauptois, jadis doyenné, inscrit *Balteis* dans le *Livre noir*, litt. la mer étroite ou avec la forme scand., La Baltique. V. aux Origines scand., l'art. BALT.

BENOITVILLE parle de lui-même, mais appartient à la catégorie des noms latins.

BEUZEVILLE, litt. le village du bois, en v. f. *bosc* et *bos*.

BLOUTIÈRE (La), litt. l'habitation de Blouet, dans les chartes, Bloieth.

BOISBENATRE, pour Bernard, *boscus* Bernardi.

BOURGUENOLLES : je ne puis expliquer ce *burg* qu'avec le nom propre *Nolle* ou *Knolle*, encore porté en Angleterre.

BOUTTEVILLE, étymologie inconnue, si ce mot n'est l'opposé de Chédeville, tête du village, de Chef du Pont, tête du pont, c.-à-d. l'extrémité du village. Cf. *Kidecaus*, chef de Caux.

BRECTOUVILLE suppose Brectulf, suffixe germ. *ulf*, loup ou secours : Bretteville semble renfermer le même élément ; mais au *Livre noir* Brectouville est *Bretetot villa*.

BRILLEVAST ; au *Livre noir*, c'est *Beroldvast*, litt. le *vast* (pays défriché), de Bérold, d'où le nom propre Bereult, usité à Avranches ; mais Brillevast se résout mieux par un autre vieux nom qui est *Brisilvast ;* voyez donc à l'art. *Brogil* une autre étym. de ce nom, c.-à-d. *brogil-vast*, le bois défriché.

CHAISE-BAUDOUIN (La), *Casa Balduini*, de Baldwin, litt. le hardi conquérant, et ce nom de Baudoin a formé nos nombreuses Baudonières ; il se dessine bien dans le nom communal de Villebaudon.

CHALANDREY, étym. obscure : peut-être le *char* ou *kaer* d'André.

CHAPELLE-CÉCELIN, jadis *Cenerin*, pour le peuple *Cernin*, contraction de *Serenus*.

CHAPELLE-EN-JUGER, lisez Chapelle-Enjuger, du nom historique Enjuger, en l. *Ingelgerii*, rendu célèbre par un comte du Maine.

CHEVREVILLE et CHEVRY. V. *Capra* aux origines latines.

CLITOURPS : ici est visible le *thorp* germ., village, ainsi que dans Cametours (village de la *Combe* ou *Cambe*), mais le

préfixe se dessine au *Livre noir*, dans *Klintorp*, peut-être le village incliné, ce que signifient les Clinchamps. Il paraît que Clitourps s'est nommée Torgeville, litt. la *villa* de Turgis, nom scandinave.

COSQUEVILLE, habitation de Escoq, au *Livre noir Escoquevilla;* Eculleville, peut-être d'un nom *Escul;* mais Emondeville est bien, avec les Omonville, *Osmundi villa*, comme Montanel est la *ville* de *Osmont-Anel.*

CRASVILLE, CROSVILLE et GROSVILLE semblent être la même chose ; or ce dernier est dit *Gueroutvilla* dans le *Livre noir.*

CRETTEVILLE, au *Livre noir Quitrevilla :* pour de Gerville l'étymologie de Quettreville, Quettetot, Quettehou, c'était le nom propre Quettier, avec un suffixe latin, *villa*, ou germ. *tot*, ou scand. *hou* (*holm*, île et presqu'île). Le même préfixe se montre dans Quitrevilla devenu Cretteville. On doit noter aussi que le Quettreville administratif est aussi Cretteville dans la bouche du peuple.

DIÉLETTE, nom de commune sur une rivière, est écrit *Dirette* dans le *Livre noir*, forme étrange, qui peut être une faute de copiste, au lieu de Divette, litt. la petite *dive* ou rivière.

DIGOSVILLE : le nom propre d'homme Diguet, Digard est commun dans la Manche. Digulleville semble aussi renfermer un nom d'homme.

DOMJEAN, litt. seigneur Jean et non *domus Joannis.*

ECTOT (La haye d'), du nom propre all. *Eck.*

ECULLEVILLE : nous l'avons interprété par le dim. *aiguelle*, petite eau : en norm. anguille se dit *angulle.*

ENGLESQUEVILLE, au Livre noir *Engleberti* villa ; des deux Englesqueville, l'un s'appelle Englesqueville-Lestre, qui est sur un *estre* ou estuaire, et l'autre est Englesqueville-Les Bras longs, d'un nom de seigneur. Le nom scand. *Anslech* rendrait mieux compte de l'étym. que Englebert.

EQUEURDREVILLE, dans le *dotalitium* d'Adèle, *Scheldrevilla*, nom de physionomie nordaise ; l'on remarque ici la prononciation saxonne de *el* en *eu*.

EROUDEVILLE : ici se détache bien le nom scandinave par excellence, Harold, francisé en Arou : le nom de famille de Voltaire en est le diminutif. L'auteur de la vie de Charles XII avait-il du sang scandinave ?

ETIENVILLE dessine bien le nom greco-latin de Stephane ou Estienne.

FERMANVILLE : malgré l'apparence du *man*, homme, des langues du Nord, nous avons peut-être ici le lat. *Firminus*, un nom très commun ; mais le *man* existe bien dans Flamanville, litt. la ville des Flamands. Les hommes de Flandre ont abordé sur le littoral de cette commune, non loin duquel sont l'île aux Flamands, le fort des Flamands, la roche aux Flamands. V. TOURLAVILLE. L'Allemand ou Lalmand est un nom propre très commun dans la Manche, comme dans l'Avranchin Lilman, litt. l'homme des îles (normandes) et le nom de Des-îles a la même origine. Les deux Flottemanville sign. la *villa* de Flotteman, l'homme de la flotte. Un autre nom en *man* est un substantif commun dans la Manche : c'est le *bruman*, litt. l'homme de la bru (en isl. *brud*), l'époux, le jour de ses noces. Consultez l'art. MAN.

FOUCARVILLE semble renfermer le *car* ou *caer* celtique, qui est le préfixe de Carville ; mais il y a plutôt ici Foucart, nom d'homme.

GEFFOSSE, au *Livre noir Ginefossa ;* mais on trouve aussi *Gervoldi fossa*, étymologie peu probable.

GODEFROY (La), litt. *gott-frida*, la paix de Dieu ; pour le peuple La Godefrey, litt. la *villa* de l'homme dit Godefroy.

GOHANNIÈRE (La), litt. habitation de Gohan ou Johan.

GONFREVILLE : le nom de Conefrey est assez usité dans la Manche ; Godefrey et Conefrey pourraient bien être le même mot.

GONNEVILLE, étymologie inconnue, à moins que ce ne soit la ville de Gonulf, nom encore porté dans la Manche.

GOUBERTVILLE, l'habitation de Goubert, mot dont le suffixe, très commun, sign. brillant ; c'est le *bright* anglais. Gourbesville est la métathèse du précédent.

GRATOT, dans le *Livre noir* appelé *Girardtot.*

GRIMESNIL : *mesnil* étant presque toujours avec un nom d'homme, la présomption est qu'ici le préfixe est un nom propre, celui qui a été illustré par les savants philologues allemands, les frères Grimm.

GROSVILLE est, au *Livre noir*, *Gueroutvilla.*

GUÉHEBERT, passage sur la Vire, jette nettement son étymologie. Il en est de même de Guilberville.

GUISLAIN (Le) semble offrir le nom propre Wilhem ou William prononcé à la normande : car William est une forme norm. Wace dit : « William Patric de la Lande » (d'Airou), dans l'énumération des guerriers norm. à la bataille d'Hastings. Le prén. James pour Jacques était aussi norm. bien avant la Conquête, témoin St James de Beuvron.

HAINNEVILLE, probablement nom d'homme, le nom illustré par le poète allemand Henri Heyne et par Heyne, l'éditeur de Virgile.

HAM (Le) : les *ham*, d'où le fr. hameau, ne se trouvent que sur les côtes, visitées par les Normands, celles de la Normandie et de la Picardie. Le diminutif est *hamelet*, assez commun dans la Manche et illustré par le Danois Hamlet, dans Shakespeare. Hamelin, nom communal, est son synonyme. Pour Hambye, il y a deux éléments scandinaves, *ham*, village, et *by*, habitation. Cette finale couvre le sol des contrées scandinaves : l'invasion danoise l'a répandue sur le sol anglais. Il y a la Hougue-bye à Jersey ; c'est une hauteur au centre de l'île, ancienne forteresse, litt. l'habitation de la *hougue*. Hémevez, mot hybride, le vé (*vadum*) ou gué du hameau : ici se dessine la forme germ. *heim.* Pour Hambie,

l'étym. celtique par *ambe*, rivière, du Glossaire gaulois de Endlicher, n'est pas possible, à cause de l'aspiration et de la finale. L'angl. aussi a *by*, *bye*, village, bourg ; Daniel Huet assimile, mais à tort, notre Querquebut (bois de l'église) au Kerkeby (village de l'église) près de Copenhague. Du reste *hem* est plus germ., et *ham*, plus scandinave. V. HAM. aux *Orig. scand.*

HARDINVAST, litt. le *vast* ou *gast* de Harding ou Harting : aj. Martinvast.

HAYE-D'ECTOT (La), finale germ. *tot*, village, litt. le bois d'Ectot, de *Eck*, nom d'homme. Pour les Hayes, *V. orig. scand.*

HAYE-PAINEL (La), qu'on écrit sans raison étymologique la Haye-Pesnel, est la fondation de l'illustre famille Paganel, qui a aussi fondé une ville en Angleterre, Newport-Paganel. Mais nous avons ici un nom latin, *Paganellus*, le petit paysan ou païen ; Harold n'avait pas que des Scandinaves dans ses bandes, puisque Vincent de Beauvais nomme Paganel au nombre de ses principaux chefs : « *Rollo præsides sui exercitus constituit, charos et fideles Haroldum Carbonnel, Bardeslandum Malherbe* et *Heroldum Paynel.* » Voilà trois Latins, capitaines d'un Viking, ayant reçu des prénoms scandinaves.

HÉBÉCREVON, au *Livre noir*, *terra Herberti Chevronis.*

HELLEVILLE, au *Livre noir*, est *Hetredvilla* et *Hegelvilla*, deux noms german., le dernier illustré par le philosophe Hegel.

HERENGUERVILLE, où un nom propre du Nord est évident : de même pour Lamberville.

HERQUEVILLE, étym. inconnue, prob. nom propre.

HIESVILLE, HOUESVILLE, ainsi que HYENVILLE et LIESVILLE, ont beaucoup de ressemblance ; radical inconnu.

HOUTTEVILLE, au *Livre noir*, c'est *Hulti villa.*

HUBERVILLE et HUDIMESNIL, noms d'homme, Hubert et Eudes : en effet on trouve *Heudi-mesnilum* au *Livre noir.*

HUSSON, dans le *Livre noir*, *eccl. de Huxo :* or Husson, forme de Hugues, est un nom propre encore existant.

JUGANVILLE : il y a des familles Jugan dans l'Avranchin, sur le littoral.

LINGEARD, jadis *Lainge-hard*, dit M. Le Canu : la finale *hard* appartient aux langues germaniques.

LINGREVILLE semble offrir Linger. Il y a Lingrehou à Pierrepont et Linverville offre le même radical par l'échange du *v* et du *g*.

MAGNEVILLE, mais pour le peuple c'est Mandeville ; aussi la leçon de *magna villa* est douteuse.

MESNIL : avec les nombreux *Mesnils* de la Manche se déroule une longue procession de noms propres, la plupart des races nordaises, que nous citerons isolés de leur préfixe, avec une rapide étymologie : Adelée (*ethel*, illustre) ; il faut rapprocher de ce nom St-Sauveur-Lendelin, « *eccl. quæ dicitur fuisse Adelinæ.* » (*Livre noir*) ; Amand (*Armand* ou *Herman*, l'homme guerrier) ; Amey, inconnu ; Angot (*got*, Dieu) ; Aubert (*all-bert*, tout brillant) ; Bœufs (*beuf*, habitation) ; Bonant, au *Livre noir* Bornenc, inconnu ; Drey, forme prob. de Drogon, du moins Dragey se rencontre latinisé en *mesnilum Drogonis*; Garnier (*warner*, protecteur) ; Gilbert; Herman (l'homme guerrier) ; Hue (*hugue*, *hog*, élevé) ; Ozenne, inconnu ; Rainfrey (*frida*, paix) ; Raoult (*Radulf*, conseil-secours) ; Rogues, une forme de Roger (Ruodgar, conseiller-gardien) ; Thébault (*Theobald*, très hardi) ; Tove, inconnu ; Véneron (au *Livre noir Genelon*, inconnu, à moins que ce ne soit le v. f. *Ganelon*, traître) ; Vigot (sans doute Vigor, comme St-Vigor, vocable latin) ; Villeman (au *Livre noir Vineman*, l'homme de la vigne) : les Scandinaves ont dénommé en Amérique le *Vinland* (la terre de la vigne) ; Bus, dans Mesnilbus (le même que *bœuf*, habitation) ; Mesnillard (le), au *Livre noir mesnilum Oilardi*, où l'on reconnaît le *hard*, fort, des langues du Nord. Dans l'Avranchin, *mesnil* s'abrége en

mès, comme il devient *mas* dans le midi de la France. C'est un *mès* qui compose le nom de Maidrey, forme pop. de Moidrey, et *drey* est la contr. de Dragey ou Drogon. V. Drey ci-dessus.

MEURDRAQUIÈRE (La) : on connaît le Murdac qui l'a dénommée : étym. inconnue pour ce nom d'homme.

MONT : dans la Manche ce mot, presque toujours préfixe, est suivi d'un nom d'homme ; par exemple : Montabot, au *Livre noir* Mont Abol, mais Montanel est « *ecclesia Osmundi Anel* » (Anel, *d'asinellus*) *;* Montchaton, avec son camp romain, est inscrit au *Livre noir mons Catonis* et Monthuchon *mons Hugonis ;* Montfarville n'a de mont que dans l'orthographe actuelle, car le *Livre noir* inscrit *Morfarville ;* or Morfar est un nom scandinave ; Montgardon, Montgauthier, Montpinchon laissent voir leur nom propre ; Montrabot est *de monte Rambout* au *Livre noir ;* Montsurvent ne peut être *mons supra ventum* : au moyen-âge, Montsourvent c'est-à-dire au-dessous du vent, d'après son site au bord de la lande de Lessay ; Montviron renferme prob. un nom propre. Pour la Mouche, que le peuple dit la Monche, malgré sa forme latine constante, *de muscâ*, c'est une forme du v. f. *moncel*, *monchel*, monceau, butte ; le fr. a des formes voisines, moche, paquet, monceau de soie ; le patois norm. offre *moche*, paquet de vers (pêcher à la), *moche de beurre*, beurre en pain, en masse. Le pléonasme est visible dans le nom celto-latin de Montbray, issu de sa haute colline des Bruyères.

Le *Mantala*, *Mantalum* des Itinéraires romains, n'a sans doute qu'un léger rapport de forme avec le l. *mons* ; nous ne le citons que comme nom commun à sens inconnu, prob. village, puisque le *Petromentalum* d'un Itinéraire romain est le *Petroviaco* d'un autre. Cf. *Mantala* et Mantailles.

NACQUEVILLE renferme peut-être le nom propre de Naquet.

NÉGREVILLE offre de prime-abord Niger ou Nigel, qui

est scandinave, mais le *Livre noir* donne *Esnegervilla* où Esneger présente un nom de physionomie septentrionale.

NÉHOU ; cette île des marais est bien un *holm* scandinave, qui se prononçait *houlm* et qui est partout le *hou* dans la Manche ; aussi c'est à tort que le *Livre noir* écrit *Nigelli humus* : il a omis le *l.*, la lettre caractéristique. Pour Nigel, devenu Néel, c'est la forme ancienne scandinave pour Nicolas, auj. Nial. Aussi est-il écrit *Néauhou* dans le *Roman de Rou*. La commune de Néville offre le même radical, d'autant plus qu'elle est Néeville dans le *Livre noir*. Pour Nicorps, dit *Nidus corvi* dans le *Livre noir*, on peut dire qu'en philologie, comme en tout, les petites causes ne produisent pas de grands effets : je crois qu'il faut lire Nitorps, c.-à-d. le thorp de Nial, ou Nicolas. Dans Lihou, l'ancien nom du roc de Granville, une presqu'île, un *holm*, nous avons une forme romane, comme dans *Li rois*, le roi : Or, le nom de Lirois est commun dans l'Avranchin, ainsi que Libois (le bois). Cf. Lihou à Guernesey.

OCTEVILLE, pour Otteville, la villa d'Otto ou d'Othon, surnommée La Venelle, mais lisez l'Avenel, du nom de son seigneur.

OMONVILLE, litt. la ville d'Osmond, du germ. *mund*, pur. Nous trouvons ce nom d'Osmond dans Montanel, *eccl. Osmundi Asnel*. Il y a deux Omontville dans la Manche : Omontville-la-Petite, jadis la Lucas, et Omontville-la-Rogue, suffixe que M. Le Canu rattache à la famille Rogues. Une paroisse abolie, annexée à Denneville, était Omontville-la-Foliot.

OZEVILLE, au *Livre noir*, *Ozulphi villa*.

PICAUVILLE, litt. la ville de Picault ; Pierreville, de Pierre.

PONT : le suffixe ou le préfixe de Pont est presque toujours un nom d'homme, celui du donateur ou du constructeur : Pontaubault, *Albold* (tout hardi) ; Ponthébert (*herr-bert*, seigneur brillant) ; Pont-l'Abbé ; Pontorson, de *Orson*, nom célèbre dans les poèmes du moyen-âge ; Ponts, au pluriel, il

y en a deux dans le village. Pierrepont est-il *Petri pons* ou *pons lapideus?* Le premier sens est le plus vraisemblable, d'après l'analogie.

POUPPEVILLE, ancien nom de Ste-Marie-du-Mont.

PRETOT : le *tot* germ. étant presque toujours accompagné d'un nom d'homme, on doit en voir un dans le préfixe. Les *tot* dominent dans le nord de la Manche.

QUETTEHOU : pour cette localité nous avons un vieux texte qui conserve le *holm* primitif : « *In Chetehulmo unum molendinum.* » Quand la tradition fut oubliée, on le latinisa faussement en *humus*. Cf. le vieux texte « *insula de Ketehou.* »

QUIBOU : ici le *holm*, dans les marais de cette commune, n'est pas douteux ; l'analogie indique un nom d'homme dans le préfixe. Le peuple, en disant Quibehou, garde la tradition.

QUINÉVILLE, litt. l'habitation de Quinet.

RAIDS : *raiz*, rivière, est scandinave, d'après M. Le Canu, 11[e] vol, de son *Hist. de Coutances et d'Avranches.*

RAUVILLE, litt. la ville de Raoul, contr. de Radulf, au *Livre noir Radulphi villa.*

RAVENOVILLE, litt. habitation de Rachinald? mais Renouville est celle de Regnoulf.

RÉGNÉVILLE semble tout d'abord être la villa de Regnier, mais c'est la *Reginea* de l'It. d'Antonin, à quatorze lieues gauloises de *Fanum Martis* ou S. Pair : *Reginea* est devenue naturellement *Regnea*, et la mode a ajouté ville.

RETOVILLE, au *Livre noir Rethoville :* le nom de Rétou, commun dans la Manche.

ROUXEVILLE, litt. ville de Rouxel, nom latin, *russus*, roux.

SAINTS : les Saints germaniques sont : St Amand ; St Ebremond ; St Floxel ? ; St Fromont, *S. Fromundus* sur l'autel du Ham ; St Germain ; St Léger, *Leodegar ;* St Lo, *Laudus ;* St Marcouf, *Marculf ;* St Martin-le-Gréard, pour le Gérard ; St Ovin, *Audoen* ou Audwin (hardi conquérant) ; St Rémy, *Remigius ;* St Romphaire ; St Waast, *Vedastus.* Pas de noms

décidément scandinaves. Les Scandinaves ont-ils fourni des Saints? Dans la Manche, il y a quelques saints celtiques; mais le plus grand nombre est composé de saints hébraïques et latins, et parmi ceux-ci quelques-uns avec des noms grecs. Nous citerons les plus altérés : Ste Eugienne (*Eugénie*), St Gilles (*Egidius*), St James (*Jacobus*), St Jores (Georges) St Pair et St Pois (*Paternus*), St Planchers (*Pancratius*), St Senier (*Senator*).

SÉBEVILLE, litt. ville de Sébert, au premier coup d'œil, mais une étym. celtique est plus probable d'après le *Sidolocum* (lisez *Sido-locum*) de l'It. d'Antonin, auj. Saulieu, et *Sido* a pu devenir aussi Sideville et Siouville : ces trois communes sont de la Manche.

SENOVILLE, nom propre inconnu; Sideville, id.; Siouville, id.; Sortosville, id.; Sottevast, id.; Surtainville, pour le peuple, Sourtainville, id.; Sotteville et Sottevast renferment le nom propre Estot, l'ancêtre des Estouteville; or dans les langues du Nord *Stot*, *Stout*, sign. le grand, le fort. Cependant pour le second et le troisième de ces noms, V. SIDEVILLE.

TEURTHÉVILLE : de Tortil, contr. du nom commun chez les Scandinaves, Thorketil (chaudière de *Thor*, dieu de la guerre), d'où à plus forte raison Turqueville. Du reste Teurthéville est inscrit *Torketi villa* dans le *Livre noir*.

THÉVILLE : au *Livre noir*, *Thedisvilla*, pour *Theod-villa* (*theod*, peuple, beaucoup), d'où Théod-bert, très brillant, d'où *Theodebertiacum*, localité mérovingienne, aujourd'hui Thiversey.

TOCQUEVILLE, sur la rivière qui forme la mare de Gatteville. La *Touque* est une rivière normande.

TORGEVILLE, ou *Torgis villa* : c'est l'ancien nom de St Jean de la Rivière : Cf. *Torgis-thorp*, le vieux nom de Clitourps. Turgis, nom propre scandinave.

TOUCHET (N.-D.-de) représente le v. f. *touche*, *touchet*,

bouquet d'arbres : ce fut dans l'origine un oratoire près d'une petite futaie. Nous avons des Lantouche dans l'Avranchin, litt. *lan*, terre, celt. et *touche*, et Balan, en bret. *baz*, bas.

TOURLAVILLE, au *Livre noir*, *Torlac villa ;* sur son littoral : la chapelle des Flamands, le rocher des Flamands, le fort des Flamands ; non loin est la commune de Flamanville.

TOURVILLE, pléonasme, *torp* et *tourp*, village, dont un des seigneurs fut Estout, l'ancêtre des Estouteville ; mais une étym. celtique est plus probable, par ce mot universel de *dor* et *thor*, entrée ; or Doro est trad. par *ostium*, dans le Gloss. de Endlicher, et les Tourville sont à l'embouchure l'un de la Sinope, l'autre de la Sienne.

TRÉAUVILLE, où l'on peut voir *Turoldi villa ;* or Turold, devenu Théroulde, est commun dans la Manche : c'est le nom très probable de l'auteur du *Roland*, dont nous avons essayé de faire un poème normand, dans un numéro de l'année 1880 du *Bull. des Antiq. de Norm.*

TRIBEHOU, le *holm* de Trubert, ou de Tribaold, nom d'ailleurs écrit au *Livre noir*, *Tribo-hou.*

TURQUEVILLE, jadis Esturqueville et aussi *Torketil villa*, or Torquetil est scandinave.

URVILLE-HAGUE : cette caractéristique est essentiellement scandinave : les *hogues*, *hougues*, *hagues*, *hoguelles* sont sur toutes les côtes de la Manche des places visitées ou habitées par les Normands.

VALCANVILLE, renferme-t-il un nom propre ? Il y a ici le pléonasme, d'ailleurs commun, du l. *val* et du celt. *cambe*, vallée, qui est la racine de Canville, cette localité sur la grande *cambe* que baigne La Grise. Ainsi Valcanville représenterait un terme latin greffé sur un synonyme celtique : la ville du val de la *cambe*.

VAROUVILLE, étymologie douteuse, mais *varou* représente bien le *war-ulf*, l'homme-loup, dont le fr. a fait le

pléonasme loup-garou ; en norm. le loup-garou se dit sans pléonasme le *varou*, un de ces mille exemples où le peuple se montre le fidèle gardien des origines.

VAUDRIMESNIL, le mesnil de Baudry, ou Baldrick (hardi-puissant).

VIDECOSVILLE, de prime-abord offre le v. f. *Witcoq*, en angl. *Woodcoq*, la bécasse ; un nom propre est plus croyable ; mais le nom de l'oiseau a pu s'appliquer à un individu : il y a des familles Videcoq à Granville, et dans Le Bec (Eure) il y a la vallée de Witecoc, ainsi désignée dans un acte de 1284.

VILLEBAUDON, seul nom de la Manche où *ville* précède un nom d'homme : c'est *villa Baldwini*, et Baudon est une variante de Baudoin, dénommant les villages dits La Baudonière.

VILLECHIEN : M. Le Canu cite un Renard Le Chien dans une charte de Savigny, à la date de 1179.

VRASVILLE, dans le *Livre noir*, *Everardi villa (Everard*, toujours-hardi) : de même Vretot, le *tot*, habitation, d'Everard ; mais sa forme d'*Auvritot*, au *Livre noir*, en fait l'habitation de Auvray, qui égale Aubrey, qui égale *Aldrick* (*wald*, fort, et *rik*, puissant).

YVETOT, habitation de Yves, mais ce dernier nom est celtique ; c'est la contraction de *Ingwar*, litt. le guerrier de l'if, à l'arc d'if. V. l'Introd. de notre *Gloss. étym. des noms propres*. Communs dans le nord de la Manche, les *tot* sont inconnus dans le sud.

Après cette liste alphabétique de noms propres germaniques, il convient de citer un terme qui entre dans la composition de plusieurs noms propres de cette nationalité : c'est en germain le synonyme d'Homère en grec, le mot *gisil*, témoin, qui existe sur plusieurs points de la Normandie : dans St Wandrille, primit. *Wandresigilus*, litt. le témoin errant (all. *wandern*, errer, angl. *wander*, id.), un nom qui convient

bien à un missionnaire, à un évêque itinérant. On rencontre Fredgisile, litt. témoin, gage de paix, et Gislebert est l'illustre témoin. Le *gisil* prédomine dans la période mérovingienne : aussi M. de Longperrier appelle le nom de lieu *Domigisilo* un excellent nom mérovingien. Cette finale se retrouve sous la forme *euil* : Casseneuil (Lot) est l'ancien *Cassinogilo.*

POOL, marais, le congénère du l. *palus*, très visible dans les noms anglais comme dans le port de Pool, dans la ville de Liverpool, s'est un peu modifié dans la Manche et ses environs, où cependant son dim. *Poulet* reste pur; il prend les formes de Pole, Pollet, Poilley, toutes localités marécageuses. Aux frontières bretonnes nous trouvons aussi St-Marc-en-Poulet, sur la mare de St-Coulman, et ce nom rappelle sa forme de *Poelet* dans le *Rom. du Mont St-Michel.* A Dieppe il y a le faubourg maritime le Pollet. Mais dans l'Avranchin le mot a une tout autre forme, c'est Pollon, dissimulé sous des formes modernes, car le Plomb, bizarre orthographe, d'un marécage de Sacey, est *Polom* et *Polomb* dans le *Cartul.* du Mont St-Michel, ce qui nous donne l'étym. de la commune de Plomb. Ici l'addition du *b* ne se justifie pas mieux que *d* dans Taillepied, Tirepied. Ce *Plon* est un mot composé de Pol-lond, la terre du *pool* ou marais, sens justifié aussi par le terrain mouillé de la bourgade de Plomb.

RAUS. — Le fr. roseau, en v. f. *rosel*, est en normand *ros* ou *raus*, exactement l'allemand *raus*, d'où l'angl. *rush*; dans l'Avranchin on dit *rauche*, voisin de l'anglais et ce mot s'applique non-seulement au roseau, mais à toutes les laiches des marais et nous conduit au fr. ruche, objet fait de roseaux. Ces termes donnent la clef de nos nombreux Rosels, Rosières, Roseraies, dans lesquels des savants, avant l'essor de la philologie, voyaient des plants de roses. Or ils indiquent toujours des localités marécageuses. Il y a le beau domaine du Rosel à Jersey; il y a la commune du Rosel dans la Manche

Aussi, dans un temps où la tradition du mot n'était pas perdue, les seigneurs de cette dernière paroisse portaient « d'argent à trois roseaux de sable. »

SALA, vieil all., maison, demeure, d'où le fr. Salle. Dans les temps anciens, mérovingiens, la Salle était une résidence seigneuriale : M. Quicherat la définit l'habitation d'apparat d'un seigneur barbare. Il y a dans la Manche Cerisy-la-Salle; de vieux châteaux dans l'Avranchin s'appellent la Salle.

STOW. — L'anglo-saxon *stow*, place, commun en Angleterre, a-t-il pénétré dans notre province? Nous nous ne connaissons guère qu'un nom qui s'en rapproche, c'est Etouvy, jadis Estouvy, sur la Vire, nom où la finale annonce le *vicus*, commun dans la période mérovingienne.

THAL, vallée, ne se rencontre, je crois, dans la Manche, que dans Taillepied ou Thal-pié, litt. hauteur de la vallée : c'est un soulèvement conique très élevé au-dessus de vastes marais; mais il existe dans son voisinage, dans les deux Thalvande, près de Vire. En Haute-Normandie, il n'y a guère que Darnetal, appelé *Danestal* (vallée des Danois) dans la *Nova Norm. chronica*, p. 33, et Etretat, jadis *Oistretal*, la vallée de l'estuaire. Dans Etal-londe il y a l'épenthèse de *e*, litt. la terre de la vallée. Toutefois la forme scandinave *dal*, identique à l'angl. *dale*, est prédominante en Normandie. V. Dal.

TOT, habitation, en vieil all., est très répandu dans la Manche, comme suffixe d'un nom d'homme, principalement dans la partie nord. Si dans la période celtique, c'est la nature qui dénomme le sol, c'est l'homme, le propriétaire dans l'époque germanique : aussi le nom associé à *tot* est-il un nom d'individu. Est-il besoin de citer Gratot, Garnetot, Yvetot, Vretot? On y reconnaît sans peine Girard ou Gréard, Garnier, Yves, Everard. M. Cochet prétend que le *tot* saxon ne se rencontre jamais dans une vallée. Cela se comprend, le chef se portait naturellement sur une hauteur. Dans le département de l'Eure, c'est la forme *tuit* qui domine et qui

est préfixe, comme dans Tuit-Anger, Tuit-Hébert; mais ce *tuit* ressemble à l'isl. *thwaite* que M. Warsaae interprète par « pièce de terre isolée. » Cette forme scandinave prédominante dans l'Eure donne à croire à une occupation considérable des Danois qui, pénétrant dans les pays par « les routes qui marchent, » suivaient le cours de la Seine et de l'Eure.

VARJAN : c'est à un radical germanique que se rattache toute la famille fr. de gare, garir, guérir, garantir et garenne, mots qui tous ont le sens général de défendre, de repousser. Aussi viennent-ils du goth *várjan* et de l'all. *wheren*, défendre. Le fr. garenne et *varenne* sign. lieu défendu, protégé. Il entre dans la composition de Varenguebec, pays de bois, de garennes, litt. le ruisseau de la garenne. Le terme de Varende n'est pas très rare : il y a le bois de Varende à Haineville ; le bois de Varende à Querqueville. Il n'est pas impossible que le nom communal si étrange de la Baleine se résolve en la Varenne, d'après la transmutation fréquente de *v* en *b*, comme dans le fr. berbis et brébis, issu du l. *berbix*, dans bariolé, de *variolus*, dans courbe, de *curvus*.

WELL : en H[te] Norm. et en Picardie, *veule* et *vieille* sign. trombe, ouragan. Y a-t-il autre chose qu'un rapport de forme avec ce mot et l'angl. *well*, puits, source? Toujours est-il qu'il compose des noms de lieu sur des rivières : Elbeuf se disait autrefois *Vellebuef;* à Dieppe *veules* désigne un terrain bas et inondé et il se disait *Vellœ*, vers 1150. Il y a Cresseveules dans le canton de Dives, et dans la Manche il y a la commune de Vesly, qui est *Vellei* dans le *Livre noir*, et près de Valognes le Pont à la *vieille* sur la rivière de Gloire, sur un sol marécageux.

ORIGINES SCANDINAVES

La dernière invasion sur le sol de la France fut de beaucoup la moins considérable. Après deux ou trois générations des ducs de Normandie, les Northmans, n'ayant pas amené de femmes, avaient oublié la *danesche parleure.* Mais avant leur établissement régulier et définitif, ils avaient, pendant plusieurs siècles visité nos côtes, remonté nos fleuves, avaient formé des camps sur le littoral, dont le plus considérable existe encore avec son fossé et son nom de *Hague-dike*, qui faisait de cette extrémité une île, renfermant aujourd'hui une dizaine de paroisses. Aussi cette Hague a pu être appelée la Scandinavie normande. Elle y subsiste dans la race, dans la terminologie des détails du rivage, dans le patois, dans les noms propres. Nous avons essayé d'en donner les preuves dans les *Origines scandinaves* de notre *Glossaire du normand, de l'anglais*, etc., dans notre *Normandie scandinave*, dans une étude sur les noms propres northmans, lue à la Sorbonne et déposée dans les mémoires de la *Société du Cotentin* et dans notre *Néréide normande.* Pour faire ce chapitre, nous nous n'avons eu qu'à nous copier en rectifiant certaines étymologies et en y ajoutant de nouveaux éléments.

BALI, hauteur. — Comme le *burg*, le *berg* des Germains, le *bali* scand. a passé du sens de hauteur à celui de l'habitation qui la couronne, forteresse élevée. Le baile scand. et germanique, qui a succédé au *castellum* romain, indique une enceinte fortifiée sur une hauteur. Il y a près du domaine de la Motte à St-Samson-de-Bon-Fossé, une enceinte des hommes

du Nord encore existante, un baile, ce *bonum fossatum* qui donne leur suffixe à quatre communes qui l'entourent. De là le fr. bailli, litt. chef du baile : le dim. bailleul, *balliolum*, est le suffixe de St-Cyr-du-Bailleul : ce bailleul existe encore déterminé par sa motte et ses fossés, avec une antique chapelle auprès ; c'est aussi un dim. qu'il faut voir dans Beslon, qui devrait s'écrire Bailon. Le *ballium* existe dans Portbail, que désigne ainsi l'acte de 1026 en faveur de la princesse Adèle : « *Abbatiam quæ appellatur Portbail super aquam Jorfluctum.* » Ce *jor* qui désigne la Grise, qui forme le havre, est une altération du *gor* ou *gour* celt., la rivière, resté dans la paroisse qui est sur son estuaire, Gouey, pour Gouré : en face, à Jersey est aussi le port de Goré. Il y a le village de Ger au-dessus d'une vallée où passe un fort cours d'eau. Quant au *ballium*, il y a à Porbail le village du Baile. Nous venons de découvrir un autre baile en visitant le château d'Olonde : c'est le petit camp avancé inaccessible de trois côtés occupés par un jardin et un petit bois. Pour Béslon, lisez Bailon, le petit baile. D'après l'idée d'enceinte on comprend que baile ait été appliqué à des cours maisonnées et fermées, comme à Valognes le Baile-Pinaud.

De l'isl. *bali*, monticule, est dérivée l'enceinte fortifiée, par ce que c'était sur les hauteurs que se faisaient les forteresses : le *boel*, scandinave, semble être le même mot avec le sens restreint de parties closes, d'un terrain, enclos : « *Tota villa redigitur in portiones quas lingua materna vulgariter Boel appellant.* (Sueno, *Leges Scaniæ.*) Aussi le nom de *boel* est assez commun en Normandie, spéc. dans *Long-boel.* En Haute-Normandie on dit le pluriel Baux, comme les Baux de Breteuil.

BALT, ceinture, en scandinave, *belt*, en angl., a donné le fr. bauldrier, baudrier. Il semble être l'origine de Baltique (mer), comme formant une ceinture autour des contrées scandinaves. Ce pourrait être l'étymologie de Baupte, jadis

Balta et du doyenné du Bauptois, appelé « *Baltesium, pagus qui dicitur Balteis.* » (Acte de 1027.) Or ce canton ou *pagus*, qui était un doyenné archidiaconé, est situé sur le bras de mer, appelé passage de la déroute entre la côte ouest de la Manche et Chausey-Jersey, et la chaîne des Ecréhous. Cet archidiaconé du Bauptois était une longue bande littorale qui allait de Bricquebec à Lessay.

BROGIL. — Diez voit dans ce suffixe *il* un élément germ. uni à un radical gaulois. Sans doute *brog*, champ, latinisé en *broga* par le scholiaste de Juvénal, est déclaré par lui d'origine gauloise, mais il s'est naturellement développé dans le bas-latin en *brogilus*, d'où le fr. breuil, et les nombreuses localités Le Breuil ; de là encore l'it. *broglio*, d'où nous est venu le verbe embrouiller. On ne comprend pas dès lors que Gaidoz (*Rev. archéol.* 1868) ait détaché de ce mot un suffixe *ogilus* « qui se rencontre, dit-il, dans un grand nombre de noms de lieu des pays celtiques du continent. » Le gaulois *brog*, champ, reste dans l'irl. *brogue*, patois, litt. langage des champs. Le nom communal Brillevast, autrefois *Brisilvast*, se résout bien en *brogil-vast*, le bois défriché.

BUD. — Le danois *bud*, village, prononcé *Beu*, le son *u* par sa difficulté étant inconnu en angl. et rare dans le patois norm. est devenu Beu, singulièrement orthographié *beuf*, comme dans le Mesnil-Bœufs de la Manche et le long de la Seine où l'influence scandinave est assez marquée, comme dans Quillebeuf, Elbeuf. Il y a aussi près de Barfleur un rocher nommé Quillebeuf. Toutefois le peuple dit Quillebeu, Elbeu, Mesnil-beu. La forme primitive n'est pas altérée dans ces noms de la Manche, Mesnibus, Carquebut, Tournebut. Toutefois ce dernier, qui est Tournebusc au *Livre noir*, peut bien renfermer *bosc*, bois. Une variante du *bud* dans les pays scandinaves ou occupés par les Scandinaves, comme l'Angleterre, se présente en *by*, habitation, et le fameux *good-bye* des Anglais est un souhait très caractéristique d'une nation

Zonec por ço l'apelon
Ke d'espine i out foison
E ke l'ewe en alout environ.
Ec en engleiź isle apelon
Ec est isle, *Zon* est espine.

Selon Macpherson les Hébrides sont les *Ey-brides*, les îles de Brijid, un grand saint de l'Irlande. On avait *aye*, îlot, en vieux normand : « Les gords, iles et ayes estant en rivière. » *(Vic. de l'eau de Rouen.)* Toutefois il ne faudrait pas voir cet élément scandinave dans la finale *ey* si commune dans les termes celtiques, abrév. de *iacum*.

FIORD. — En s'établissant sur les côtes de la Neustrie, les hommes du Nord imposèrent aux accidents du sol et de la mer les noms de leur pays : c'est là la loi universelle. En voyant des golfes, qui leur rappelaient les *fiords* caractéristiques de la Norwége, ils ajoutèrent ce nom aux noms primitifs. Un *barn* devint Barnfiord ou Barnflieur, le fiord de l'éminence et mieux Barfieur, qui est la forme populaire. Du reste ces *fiord*, *fieur* et *flieur*, que les moines ont latinisé en *fluctus*, ne se rencontrent que sur le sol conquis par les Normands : Barfleur, Harfleur, litt. *hard-fiord*, le fiord difficile, dangereux ; Honfleur, jadis *Huneflot*, le fiord de la hauteur ; Ficquefleur, le fiord du poisson ; Vittefleur, le fiord blanc, Camfleur, fiord de la *cambe*, etc. Le Gerefleur, ce nom ancien de la rivière de Portbail, le *Jorfluctus* des chartes, est dans un chenal long et tortueux. Cf. cap d'Antifer, jadis *Antifleur*.

GALA. — Le *gala* islandais, chanter, s'amuser, a donné au fr. le mot gaillard, fier et hardi, qui, au moyen-âge, était l'épithète de plusieurs châteaux-forts et qui désigne encore la partie élevée et fortifiée de nos vaisseaux, ce qu'exprime encore le terme château-de-poupe. Il y a dans l'Eure le célèbre Château-Gaillard sur une éminence escarpée, et dans la Manche St-Germain-le-Gaillard, qui possédait une forteresse, St-Martin-le-Gaillard, où l'on voyait encore en 1789 les restes d'un château-fort.

GATE. — Ce terme du Nord, *gata* en danois, *gate* en angl. *gatte* en norm. sign. passage, un synonyme de pertuis, *pertus*. A Valognes, jouer aux gattes, c'est faire passer le palet d'une dalle à une autre, ou du moins par dessus une ligne déterminée. Dans les villes norm. plusieurs rues sont appelées *houlegatte*, litt. porte creuse, spéc. à Caen, à Carentan. Entre St-Sauveur et Celsouef est un passage, jadis un gué, nommé la Gatte. Catteville, passage d'une triple voie sous la colline de l'église ; Catteville, passage près de la mer entre St-Pair et Quéron. J'ai consacré un long article à ce terme dans la *Philologie topog. de la Norm.* J'y ai cité Gathemo, sous son ancienne forme, *Gattemot*, litt. la motte ou hauteur du passage : c'est un passage étroit sur la route de Vire, et il y a la Gatte près de cette ville. Il y a encore dans la Manche Gatteville, commune sur le raz de ce nom, appelé au moyen-âge, et dans Ord. Vital le raz de *Catte*, dans le récit du naufrage de la Blanche-nef. C'est à *gatte*, passage, poste de ville où était la sentinelle, que se rattache le fr. guet, guetter, guetteur. Nos forteresses avaient leur Tour-du-Guet. Aj. le v. f. *echauguette*, tour du guet.

HAM. — Le scand. *ham* prédomine en Norm. ; il existe aussi en Picardie, deux provinces visitées souvent par les Northmans. Dans l'est de la France règne la forme all. *heim* : toutes deux dans le sens de village. La forme fr. est hamel et hameau ; le dim. est hamelet, un nom illustré par le drame de Shakespeare. Pour le terme original, il y a dans la Manche deux communes voisines Le Ham, Hamevez, litt. le hameau ès vez, c.-à-d. aux gués, sur le Merderet, Hambie, litt. habitation du village et de nombreux villages dits le Hamelet, le Hamet. Dans le Calvados il y a Oistreham, le hameau de l'estuaire, à la bouche de l'Orne. En Picardie, la finale *hem*, village, annonce une influence germanique.

HAUG et HOG. — La Manche est très riche en dénominations tirées de ces deux formes scandinaves, désignant des

hauteurs, spéc. du littoral, ou du bord des eaux douees : c'est une conséquence de la grande étendue de ses côtes maritimes et d'une occupation plus particulière par les Normands, qui ont laissé leur souvenir surtout dans l'extrémité du département dite la Hague, qu'ils isolèrent par un fossé célèbre qui existe encore et qui s'appelle la *Hague-Dike*, ou fossé de la hauteur. En effet c'est dans cette partie que se trouvent des falaises qui sont des plus hautes du globe. Les dénominations tirées du scand. *haug-hog* sont assez variées : c'est Hogue, Hougue, Hague, Hoguette, Houguette, Hoguelle, Heugue (La Heugue, à Jobourg), Heugueville, hauteur sur la Sienne et son estuaire. Cette dernière forme, sous la loi de la suppression d'une finale muette, conduit à celle qui domine dans la Hague, témoin la pointe du Heu, *Let-heu*, *Jardeheu*, *Tranchdeu*, *Hutcheheu*. Serait-il permis de voir dans *Jardeheu*, la hougue du *Iarl ;* dans *Biorrock* (Hague), le roc de Bior, deux noms scandinaves ? Le *Bojordivilla* du *dotale* de Judith, de 997, à Teurthéville-Hague, ne renferme-t-il pas dans sa forme Boiord le type de ce dernier nom, c.-à-d. Bior ?

HAYA, d'où le fr. haie, désignait primit. une enceinte dans un bois pour y enfermer le gibier et par suite le bois lui-même ; ainsi le bois de Valognes s'appelle encore la Haye de Valognes. La Manche est très riche en *haya*, bien plus que le reste de la Normandie, une preuve qu'elle a été le plus occupée par les Scandinaves. Il suffit de citer La Haye-Pesnel, La Haye-du-Puits, l'Orbe-Haye, La Haye-Comtesse, toutes localités forestières. La commune de St-Jean-de-la-Haise offre une variante assez rare, mais qui se rattache bien à *haiset*, bas-norm., litt. échalier, petite haie, et se forme bien de *haga*, intermédiaire de *haya*.

HOU. — Un des caractères de la topographie de la Manche, c'est le grand nombre de ses localités terminées en *hou*. Beaucoup de philologues ont vu dans cette expression le *house* et *haus*, habitation, des langues du Nord. Loin de là,

c'est un terme essentiellement scandinave, c'est le *holm*, le *houlm*, si visible dans la topographie de la Suède, dans Stockholm, Bornholm, etc. La tradition de ce mot n'était pas encore perdue au XIIe siècle, comme le témoigne une charte de Henri II où le Hommet, à Cherbourg, est appelé « *insula hulmi in qua abbatia sita esset.* » Comme en vertu de la loi philologique du moindre effort, on ne prononce pas, le peuple du moins, et c'est lui qui fait les langues, les consonnes finales, de *houlm* il n'est resté que hou. Or que signifie ce mot si commun chez nous et qui donne son cachet à notre département? Sa fréquence dans les îles norm. montre qu'elles ont été fortement normannisées. Il désigne une île ou une presqu'île, plus souvent d'eau douce que d'eau marine. Citons d'abord les lieux où le terme simple est employé : Poilley-sur-le-homme et St Quentin-sur-le-homme, sur des presqu'îles de la Sélune; de ces presqu'îles est dite L'île-manière, ou l'île du manoir; l'île du Hommet et mieux dit du Houmet, près Cherbourg ; le Hommet ou Homméel (*holmellus*), une île de la rivière Ouve, aujourd'hui l'Ile-Marie ; avec l'article roman, Li-hou, le roc péninsulaire de Granville, et le Li-hou, un îlot de Guernesey où *hommet* sign. encore une île, d'après M. Métivier, dans ses *Rimes guernesiaises.* Ces *li-hou* gardent l'article roman *li*, comme Lithaire, qui est li-thar, la rivière. Cf. notre nom de famille Li-bois. Nombreuses sont les localités manchaises suffixées en hou : Néhou, entouré d'eaux, que les scribes du moyen-âge traduisaient en *Nigelli humus ;* c'est notre prénom norm. de Néel, qui ne sign. pas le noir, mais c'est le *Nial* et *Niaul*, scand. ou Nicolas, comme l'a établi M. Fabricius. Aussi cette localité est écrite Néauhou dans le *Roman de Rou.* Ensuite viennent Pirou, dans les marais, Blehou, de même, Tribehou, aussi, jadis Tribohou; on trouve dans les archives de St-Etienne de Caen, le Hou-Cairon, nom qui semble s'appliquer à Quéron, presqu'île entre la mer et la mare de Bouillon; Quet-

tehou, « *in Chetehulmo unum molendinum,* » est aussi dans une position péninsulaire. Aj. Quibou pour Guib-hou, dans les marais de ce nom et l'île Tatihou près St-Vaast. De Néhou, ou *holm* de Néel, ont peut rapprocher Néville, aussi latinisé *Nigelli villa.* Nous n'avons pas en Normandie la finale *oë* et *o*, île, commune en Scandinavie, ex. Whalô, l'île de la baleine. Nous n'avons pas non plus la finale *ey*, île, restée en Angleterre, par ex. dans l'île de Thorney, litt. île de l'épine, étymologie que Wace donne dans le *Roman de Rou.*

Toutefois le nom fréquent de Hou et de Hu attaché à des pierres druidiques offre une tout autre signification. C'est le nom d'un Dieu celtique, prob. *Esus*, sur lequel d'Arbois de Jubainville a fait une dissertation dans la *Rev. archéol.* Dans la Manche, le menhir de Longueville s'appelle *Pierre-Hu ;* il y a aussi le cromlech de *Hus* à Guernesey, paroisse de St-Samsom. V. La Villemarqué sur le Dieu Hue dans ses *Bardes celtiques.* L'absence d'aspiration ne fait pas difficulté, puisqu'on a la forme Hesus : « *Horrens Hesus*, dit Lucain et *Hesum* selon Lactance. C'est l'armoricain *euzus*, épouvantable, en vanetais *Ehus*, qui est notre mot normand.

NESS, cap. — Ce terme scand. ne s'est conservé pur qu'à Donville, près Granville, où il y a la pointe de Ness ; partout ailleurs il devient Nez : il y a Grosnez à Jersey. Il y a le Nez-de-Jobourg (Manche) ; il y a le Pou (hauteur) du Rosel ou Cornez (court cap), la pointe de Flamanville, dite Grosnez, le Nez-de-Carteret., le Nez-Kilachi à Auderville. Tous ces *ness* ont généralement dans le nord de la Manche, la partie la plus scandinave de la Normandie. V. notre *Normandie scandinave.*

SNECK, en bas-latin *sneckia*, est le nom danois d'une espèce de navire, dont se rapproche l'angl. *smack.* Le rocher du Snéquet sur la côte ouest de la Manche, où l'on a érigé un phare, a pu être ainsi nommé de sa ressemblance avec un navire, comme un rocher sous Jobourg porte le nom de cathédrale. Il y a au nord de la Hague la *Snèqne* d'amont, la

Longue-snèque et *Quesnèque*. Le *Sneck* scandinave avait même passé dans la langue, comme on le voit dans ce passage de la *Chron.* de Geoffroy Gaymar :

Un an après l'evesque Elwine
Et Siward Bern en la marine
Meurent d'Escoce od noef esnecces

Pour l'origine vraiment danoise de ce terme nous avons la déclaration suivante : « *Piraticis navibus quas sneckas appellamus. (De profectionne Danorum).*

SUND, détroit, resté dans l'angl. *sund*, id., est un mot bien connu de la géographie des pays scandinaves, Le Sund, Stralsund; etc. Il existe dans la Manche dans le grand chenal de Chausey, appelé le Sund.

THORP. — L'islandais *thorp*, village, prononcé *Thourp*, est assez commun en Normandie. Dans la Manche il reste dans Clitourps (*Klitor*), le village du côteau (*clif*), qu'on a aussi appelé *Torgis torp*, la résidence de Turgis ou Torgis; dans les deux Le Tourps, l'un à Anneville-en-Saire et l'autre à Omonville; dans la Hague ; dans Cametours, litt. le village de la cambe ou vallée profonde. Il y a le château de Tourp à Anneville-en-Saire et l'on remarquera que ce terme domine au nord de la Manche et sur ses côtes. Cf. Le Torp-en-Caux, Le Torp-en-Lieuvain, la mare de Torp, dans la forêt de Brotonne ; il semble même que ce terme a été employé comme nom commun : « *Ero apud ipsum Torpum* », dit un acte de 1183. D'après les formes précédentes, c'est-à-dire en *Tourp*, on doit reconnaître ce mot dans les localités en *tour*, comme Tour, près de Bayeux, comme Tourville, malgré le *Torgis villa* du *Livre blanc* de Coutances, rédigé alors que la tradition était rompue et malgré ce passage souvent cité :

Le frère Turolfus fut Torf,
Dont en ce païs plusors villes
Sy ont prins le nom de Tourville.

VIK, baie, crique, en scandinave, d'où le nom de Vikings donné aux pirates du Nord, qui s'abritaient dans les enfoncements du littoral. Pour les villages de l'intérieur le l. *vicus*, réclame *vic*, très usité à l'époque mérovingienne. Mais dans la Manche, dont le littoral est semé de noms scandinaves, le *vik*, sans village, désigne les criques et baies et domine surtout sur les côtes du département. Il y en a trois dans trois criques contiguës : Plainvic, Pulvic, Solvic. Il y a le havre de Survic en Gréville ; il y a le Cap-Lévi qui, au XIII[e] siècle, s'appelait Kappel-Vic, près duquel est Biorrock, le rocher de Bior. Il y a un vic à Cosqueville. Les rocs sous Jobourg, les Viquets, offrent le diminutif ; il y a aussi le Viquet. Sur le littoral de la Normandie il y a plusieurs *viks* : Ficfleur, litt. le fiord du vik, Sanvic, le *vik* du sable, de la grève. En Angleterre c'est la forme *wich* qui termine les noms de lieu, comme dans Sandwich, le même que Sanvic, noms très communs dans les Shetland, les Orcades, l'Islande et la Norwége. Le Solvic de la Hague semble sign. la baie des soles : or sole est à la fois latin (*solea*) et anglo-saxon (*sol*) et se rapproche du nom d'un cap de Champeaux, côte ouest de la Manche, le Sol-rock, renommé comme station de pêche de soles.

Quant à Le Vicel, cette commune qui est un peu dans l'intérieur, il paraîtrait devoir se rattacher au l. *vicus*, cependant ce peut être le dim. du *vik*, *vi* scandinave, parce que cette localité est sur une assez forte rivière, la Saire, et que les Scandinaves remontaient les rivières ; or parmi les abbayes dévastées par les Normands qui sont dans la série du *Roman de Rou* se trouve celle de Visaire, que l'on met sur la Saire et qui pourrait être l'altération de Vic-de-Saire, ce qui peut bien devenir Vi-cel. Pour *Saireport*, litt. le port de la Saire, ce ne peut être que St-Vaast, à son embouchure, et *Revonminic* doit être Réville de la manière suivante : Revon, litt. la rivière, est devenu Réville et *minik*, son suffixe, a disparu ; or *minik* est le celt. bien connu, *minihi* dans le sens de monastère, composé de *menek*, moines, et de *hi*, habitation.

Pour signaler tous les éléments scandinaves de notre province et de la Manche dont J. J. Ampère, dans une de ses lettres, avait pressenti le scandinavisme, nous citerons encore quelques termes que nous relevons dans notre *Philologie topog. de la Normandie :*

Le v. f. *borde*, cabane, reste dans les localités nombreuses dites *Bordes*, *Bordage*, *Bordel*, *Bordeau.*

A Pontorson, *gase* signifie marais, bourbier, et il y a dans les marais de cette localité une partie désignée dans d'anciens actes, la *grand-gase ;* c'est une forme du fr. *vase*, de l'isl. *veisa*, qu'un dict. traduit par *palus putrida ;* mais l'anglo-saxon, *vase*, boue, est plus direct. Littré cite *gase*, vase, comme norm.

Le v. f. *cotte*, *cotin*, chaumière, est resté dans les lieux dits Cottes, Cotin, Cotage ; ce dernier est l'anglo-norm. *cottage*. A Guernesey *cot* sign. étable. Ce terme appartient à la fois aux idiômes celtiques et aux langues du Nord.

L'isl. *kring*, d'où le fr. crique, le v. f. *crigue*, l'angl. *creek*, dénomme Criquebeuf, Criquetot, Criqueville, la Crique-sur-Bellencombre, Croquevik, baie de la Hague ; le dim. la Créquiole est appliqué à une anfractuosité de Jobourg.

DAN, mare, abreuvoir, est un mot du littoral de Coutances : il y a plusieurs *dans* à Denneville. Dans le Suffolk, *dam* a le sens de marais, d'après Halliwell *(Dictionary of archaisms and provincialisms)*, et en angl. *damp*, sign. humide, mouillé. Ce *damp*, *dam* et *dan* se trouve dans Dampmesnil, Damville, Dancourt, et *Hasdans* est l'ancien nom de Pont-de-l'Arche : « *Apud Hasdans quæ Archas dicitur*, » dit un historien du XI[e] siècle. Les Damps sont maintenant une paroisse succursale de Pont-de-l'Arche.

Le v. fr. *Dane*, Danois, resté en angl., subsiste dans quelques localités maritimes ou fluviatiles, telles que la Danerie, Darnetal, jadis Dânestal (la vallée des Danois), dans la Mare-ès-Dans, où était l'abbaye de Bonport et peut-être dans Den-

neville, sur la côte, pour le peuple, Daneville. Cette localité que nous avons étudiée confirme cette étymologie par le type de ses habitants parmi lesquels on trouve beaucoup de chevelures blondes et rouges, par les termes *dam*, une mare, *hougue-dick*, vallon derrière la dune, *fliondre*, espèce de poisson, en angl. *flounder*, et *tingre*, fort poisson plat, sans doute le *tongar*, jusqu'ici inexpliqué, du *Roman du Mt S. Michel*, de G. de Saint-Pair, mais surtout par les noms propres Ygouf, Mauger, Regnault, Ozouf, Néel (le *Nial*, Nicolas, des Danois), Gor, Régnier, Hostingue, Devic. Cf. le *saga* de Regnard Logbrok, le Saga de Hosting et de Hasting.

Le norm. *tangue*, sablon de mer des estuaires, plus ancien que la citation de Littré, du XIVe siècle, se rattache au danois *ding*, au saxon *dung*, fumier, de là le fr. tanguer, litt. s'enfoncer dans la boue et les chemins *tangous* de la Manche.

Il y a des lieux-dits du nom de le *Froc*, le *Fro*, le *Frou* : c'est le v. fr. *froc*, *fro*, désignant une place plus large que le chemin, de l'isl. *fraoch*. A Guernesey, *fro* désigne un lieu inculte, et en picard un *froi de rue* est une place inculte, un lieu public.

L'isl. *glenna*, en angl. *glen*, existe dans la vallée du Glanon, à Saint-Pois, dans Glanville, dans Glanfeuil, peut-être dans les Glenans, îles séparées par des vallées maritimes, dans le Glencoe, vallée d'Écosse, d'où sort la rivière *Cona*.

Il y a dans la Manche plusieurs Houles : la Houle à Granville, la Houle à Saint-Quentin, terrains bas : c'est l'isl. *hol*, creux ; en angl. *hole*, un trou. Cf. Cathole, vallée près de Vire, Houlegatte, Camdol (l. Camdhol), vallée de la Vire, près de Saint-Lo. La variante *houle* dénomme quatre rivières ou vallées de la Manche. Nous avons aussi nos Hollandes (terres creuses) dans Ollonde sur la vallée de la Grise, dans nos Hoelland, le Hoelland du Val de Ver, le Hoelland-aux-Moines.

Thulé est un mot auquel l'*ultima Thule* de Virgile et le

Thule dispecta est de Tacite ont donné de la célébrité ; il désigne vraisemblablement l'Islande. Edel. du Méril y voit l'indication d'un monument funéraire, d'une grosse pierre, d'un *cairn*. (V. *Mélanges* archéol., p. 134). Il y a plusieurs Thulé dans la Norm., spéc. à Tréauville (Hague) où le Mont Thulé, selon la tradition, était couronné de pierres monumentales. Il y a à Jersey le Mont-Thulé couronné par une galerie couverte. (V. notre *Jersey monum. et hist.*) Selon Cambry, l'île d'Ouessant était connue des marins sous le nom de Thulé.

Le danois *wand*, eau, pourrait réclamer, des noms de rivières ou d'estuaires, où pénétrèrent les Normands : la Vandelée qui forme le port de Bricqueville-les-Salines, la Vandelée, commune près de Coutances, non loin de l'estuaire ou havre de Blainville, Brévand (bré, hauteur) sur l'estuaire du Vey, la Vanloue, arrondissement de St-Lo.

Pour aider, autant qu'il nous est possible, à l'effort qui se fait aujourd'hui pour reconstituer la langue gauloise, nous compléterons ce travail par quelques additions à ses origines celtiques.

Servius cite comme celtique, *alb*, blanc (*Ad Æneid*, I. V.), racine qui d'ailleurs est dans le l. *albus ;* aussi ce radical, associé à des mots latins, vient-il plus probablement des Romains : dans la Manche Pierres-aubes à Chalandrey, Auberoche, près Saint-James. Cf. Albespierres.

C'est au celtique que nous rattacherions le v. f. *blache*, une chênaie, dans le midi *Blacas*, d'où le v. f. *blacasson*, pousses de chênes, en bas-l. *blaca*, *blachia*.

C'est sur une onomatopée d'écrasement que se fonde un radical très-répandu : *grau*, gravier, en patois norm. (V. *Glossaire* de Travers et du Bois), *crag*, pierre, en breton, *creagh* en gaël., *cruach* en irl., et *crau*, pierre tendre en v. f. On connaît la Crau ou delta pierreux du Rhône ; en bas-l. *cravum*, champ pierreux : « *In cravo sive agro lapidoso.* » (Ap. *Ethnogénie gauloise*, p. 249). Dans la Manche Grauval, à

Jobourg. De là encore le norm. *grou*, boue liquide, le dim. *grouet*, gravier, d'où l'angl. *grout*, sédiment.

Gault, encore usité dans le Bessin, est un mot celtique : « *Bagaudæ dicti sylvicolæ, gau enim lingua gallica sylvam sonat.* (Altaserra, *Rerum aquitan*, p. 134.) Il s'est conservé dans le Bois du Gault, pléonasme, dans Mesnil-Gault, dans le Goult et dans Lande-de-Goult, écrit *goolt* dans le *Cartul.* du Mont St-Michel. Du reste c'est un mot d'origine primitive dont les congénères sont le l. *saltus* et l'all. *wald*. Quant à Glos, commun en Normandie, ce peut être un élément celtique : Glos-la-Ferrière, Glos-sur-Orbiquet, Glos-sur-Risle. Il peut, malgré ces suffixes modernes, ou à cause d'elles, avoir le sens de rivière ; du moins la Clyde est appelée *Clota* dans Tacite.

C'est aux idiômes celtiques que se rattachent le fr. galet le v. fr. *gal*, le bas-bret. *kalet*, dur, le gaël. *gal*, le berrichon *galine*. Littré tire de galet le fr. *jalet*, pierre lancée avec une arbalète, mais n'en tire pas jalon, qui est pour lui d'origine inconnue. Cependant le jalon a été primit. une pierre.

En breton, *mané* et *mené* sign. mont, par ex. les Monts-Menès en Bretagne : dans l'Avranchin, il y a le Mont-Mané, près de Genêts.

Pline nous apprend que *marga* est un terme gaulois avec le sens de marne ; le dim. *margula* a donné le v. fr. *marle*, d'où le fr. marne. Dans la Manche, une fumière est dite une *malière* et le fumier *mâle* et *mâlée*. N'est-ce pas au *marga* gaulois qu'il faut rattacher les *meurgers* et *mergers*, amas de pierres et de décombres ?

Nant est élément topog. au sens de vallée et de torrent ; il est dans Nonant, Nonancourt, Roche-Nonant, Ternant. Un acte de Lothaire Ier, de 852, dit que le couvent de Nantua tirait son nom des sources qui l'avoisinaient. En kymri *nant*, vallon et torrent, *nannt*, même sens, en breton. En Savoie, *nant* veut dire torrent. Le nom primitif de Saint-Marcouf

(Manche) fut Nant, Nantel, Nanteuil. Wace lui donne le nom de Nante, à l'époque de l'invasion des Normands :

> A St Marcof en la rivière
> Riche abbeye ert è pleinière,
> Nante à cel jor aveit non.

Le premier vers donne l'étymologie par cours d'eau ; le second ferait croire, mais sans doute à tort, que *nante* est la contr. de *neimhed*, qui, dans le monde celtique, sign. sacré et ancien, mot resté dans l'irl. et le gaël. *naomtha*, *nemtha*, et Fortunat interprète *Vernemetis* par *fanum ingens* et le premier élément s'explique par *pfar*, qu'Owen traduit ainsi : « *Wich extends out*, » c'est l'angl. *far*, au loin, qui a le sens d'un superlatif.

Le celt. *aber*, havre, donne au fr. abri, bien mieux que le l. *apricus*, exposé au soleil, proposé par Littré ; de là le v. f. et le norm. *abrier* ; le barbarisme abriter est du XVI[e] siècle. Nous n'introduisons ici cette note que pour une idée générale : c'est que la langue maritime a beaucoup donné à la langue commune. Ainsi *aber*, havre s'est généralisé en abri ; de même pour arriver, litt. aborder à la rive ; de même pour le norm. *amarrer*, ayant le sens général d'arranger et *démarrer* avec le sens général de s'en aller, partir. C'est le l. *adnare* qui a donné le prov. et catal. *anar*, le port. *andar*, l'it. *andar*, le « *qu'il ainz* » (qu'il aille) de la chanson de Roland, et le « *vos anez* » (vous allez) du poème de Tristan. Mais quant à aller et à toutes les formes mouillées, nous les croyons, malgré l'autorité de Littré, issues du l. *ambulare*, ainsi que les formes prov. *amblar*, it. *ambiare*, esp. *amblar*, valaque *ambla*.

ROZ, en Bretagne, désigne un terrain en pente et baigné à sa base : c'est bien le caractère d'une localité qui touche à la Manche, Roz-sur-Couesnon. Cf. Roscoff, Rohan et Rospor-den, Rostrenen, Rosbach (litt. ruisseau du mont), Rosbec ou Rosbèque, id. ; Robecco, en Italie ; Roscommon (litt. le *com-*

mun, ou lande de la hauteur). Il y a aussi des Ros dans les pays basques, et Roncevaux est expliqué par *ros-cevara* (*cevara*, village) dans une note du *Roland* de Léon Gautier. Le *s* ou *z* a pu tomber dans les Rauville, Manche (l. Roville), étym. plus probable que par *Radulphi-villa*; Rauville-la-Place est un *ros* élevé, baigné par l'Ouve ; de même Rauville-la-Bigot. Cf. Roanne, *Rodumna*, hauteur sur la Loire, Roslin en Ecosse, ainsi que le comté de Ross, hautes montagnes baignées par la mer et la ville de Ross en Angleterre, et Ross d'Irlande, sur la baie de Ross. Cf. le Bangor (vieux chœur) d'Irl. et de Bret.

OCEL, cité comme celt. à propos de l'*Ocelum*, ou Usseaux dans une vallée de la Maurienne, semble avoir eu le sens de rivière ou de vallée ; nous avons dans l'Avranchin le vallon d'Orcel, sous le camp gaulois du Châtellier. Le terme *ussel* est commun dans la topographie de la Gaule, témoin l'*Uxellodunum* (hauteur des vallées) de César, baigné de trois côtés par des rivières, auj. *Puech d'Issolu*, l'Uxel du Lot, Uxelles, Issoudel, Issoudun, l'*Yssel*, branche du Rhin, Bruxelles. En Norm. il y a Oissel, île de la Seine, Oissel-la-Rivière, Oissel-le-Noble. L'île d'Oissel reçut aussi un nom scandinave, comme étant un *holm* : « *Insula Oscellus quæ alio nomine Corhulmus dicitur.* » Aj. Astelle, commune d', à ELLE, rivière ; *Ellé* et *Ille* en Bretagne.

Nous terminerons par un complément sur des noms de localités de la Manche issus de la langue latine.

Arbor explique les portes *arborées* ou près des bois, ou entourées d'arbres ; il y en avait une à Bayeux : « S. Loup s'avance vers la bête dont la retraite était dans un bois proche la porte Arborée. » (Pluquet, *Essai sur Bayeux*, p. 333). Il y avait à Saint-Lo, à Avranches, une porte dite *Dorée*, peut-être une altération du terme précédent.

Ancrage se disait en norm. maritime *ancret*, du l. *anchora* ; il y a à Chausey le Grand et le Petit-Ancret ; il y a des lieux dits l'Ancresse, sous-entendu roche ou île : il y a l'Ancresse

à Guernesey, d'où le nom d'un terrain vague dans le voisinage : *ancress-common.*

Arche, *arca* en bas-l., se rattachant au l. *arcus*, désigne souvent un pont (arqué) ; il y a près de Valognes l'Arche-de-Chiffrevast. Cf. Pont-de-l'Arche. Au XI[e] siècle *archa* désignait une levée de terre, avec fossés profonds et sans doute avec un pont.

Le l. *argilla*, argile, en norm. *ardille*, explique les Ardilliers, les Ardillères. Cf. Bricqueville-l'Orgueilleuse, altération de l'*argileuse.*

Avena donne Avenières et Isigny-Pain-d'Aveine, allusion à la pauvreté du sol ou des habitants.

Au mot gallo-latin *albus* se rattachent les localités dites les Aubiers, c.-à-d. les peupliers blancs. Cf. *villa de Albariis* à Pouzay.

A la famille du l. *batuere*, battre, appartient le fr. bastille, bastillon, suffixe de Beuzeville-la-Bastille, dont le donjon existe encore, autrefois la Bastide ; un vieux document parle « des bastides de S. Sauveur en Costentin. » Il y a à Ardevon une terre dite la Bastille, souvenir d'une forteresse élevée par les Anglais.

Le l. *betulus*, bouleau, en norm. *boul* et *bou*, se trouve dans le nom d'une commune contiguë à la Manche, Champ-du-Bou, faussement écrit du Boult.

Du l. *bibere* vient le v. f. *bevette*, cabaret, le nom de localités dans l'Avranchin.

De *bous*, bœuf, vient le bas-l. *bovata*, le v. f. *bovée* et *bouée*, ce que deux bœufs peuvent labourer en un jour : il y a à Montgothier une hauteur appelée la Bouée.

Le l. *cannabis*, chanvre, donne les Canivières, Canebières, Chenevières, et à Jersey le vaste terrain appelé la Canvée, pour la *chennevée* ou chennevière.

Le v. f. *connil*, *connin*, lapin, du l. *cuniculus*, subsiste dans les noms locaux de Connillère, Mont-Connin à Bacilly, Coni-

cal à Saint-Pierre-Langers, Connilleau. Il y a la Conninière, autrefois la Garenne, à Vaudreuil (Eure).

Le nom de Coutances, *Constantia*, et de son *pagus*, *Constantinus*, le Costentin, peut se rattacher à *Cosedia*, nom de cette ville sous les Romains, par erreur de copiste pour *Costendia*. Mais il est certain que les colonnes grecques de son écusson ne représentent pas les piles ogivales de son acqueduc. Ce sont des armes parlantes, un rébus sur *Constantia*, la traduction pittoresque du *stantem columnam* d'Horace, symbole de la force et de la fermeté.

Le l. *cultura* est commun dans les noms de terres, appelées La Couture.

En Normandie une crabière est une station riche en crabes, le l. *carabus*, mais plus souvent c'est un *crabé :* il y a le Crabé à Gatteville ; il y a le Crabé à Jersey.

Le l. *fagus*, hêtre, nomme beaucoup de localités en Fau, Fai, Faiel, Fouquet, Faye, Faiaux, Faocq, ce dernier dans St-Cristophe-du-Faocq, *de fago*. Cf. *fouquet*, écureuil, en Norm.

Ont peut ajouter à l'art. *Fimus* la localité près d'Argentan, dite Vieux-Fumé, qui se disait au moyen-âge *vadum fumatum*, le gué boueux, fangeux. Cf. les lieux dits Fumeriaux.

Le v. fr. *goupil*, renard, du l. *vulpecula*, dim. de *vulpes*, persiste dans l'Antre-Goupil, en la Gohannière, dans le Goupillon, en la Bloutière et en la Trinité, la Porte-Goupil en Celland.

Le bas-l. *hayrelium*, signifiait maison rustique. Il y a près de Cancale la paroisse de Hérel, près de Granville le village de Hérel, l. *hayrel ;* il y a Airel, commune de l'arrondissement de Saint-Lo. C'est sans doute le l. *area* par *areola*, et par *airalus : « area est locus œdificio aptus. »*

Les *meilleraies* et *meilleries* sont des plants de *meillier* (*mespilus*), mot pop. qui se retire devant néflier, qui, lui-même, est ancien : « Vallée de Guerville, ou lieu appelé les Néfliers. » (*Apud Jubinal Paix aux Anglais*, 1346). Au XIII[e]

siècle on disait *nèples* et *nèflles ;* dès lors on voit l'évolution : *mesples*, *nèples*, *nèfles* et pop. *nèfe*.

A l'art. *mille* ajoutez le terrain de Vauville, dit le *Câtiau de Milleares*, non loin de la Butte-de-César et du Camp-des-Cottes. Le grotesque nom moderne de Mille-Savates (Orne) renferme sans doute l'idée d'un milliaire ; mais du moins son ancien suffixe était-il bien différent : « J. Baude, clerc de la paroisse de Mille-Chuiote. » (Charte de 1423).

Du l. *mollis* dérive le nom de certains terrains mous et spongieux, les Mollières, Molières, en Poitou Mollets ; en Basse-Norm. les *mollets* sont les soufflets. Littré cite molière, « terre grasse et marécageuse ; » mais il cite aussi molière, carrière meulière : si Arouet a tiré son nom littéraire d'un terrain dit Voltaire (l. Volterre, comme le Volterra d'Italie), ce n'est pas d'une molière que Poquelin a tiré le sien : il a pris le nom d'un ancien poète, mais qui l'avait sans doute emprunté à l'un ou à l'autre des terrains ci-dessus.

Le Penesme, cette partie du Cotentin enfoncée dans des estuaires, offre la forme du superlatif du v. f. et semble dériver du l. *penitissimus*, le terrain très enfoncé, sur l'estuaire de l'Ouve et de la Taute. Ainsi en v. *pesme*, très mauvais, vient du l. *pessimus*.

Du l. *pausa* (παυειν), vient le fr. pause, le v. f. *pose* : cette dernière forme avec *posée*, usitée sur la Seine, pourrait se retrouver sur quelques-unes des rivières de la Manche, d'autant mieux qu'en v. norm. une *posée* de navires sign. lieu de repos et bassin. Cf. la localité dite Poses sur la Seine, et à Harfleur le bassin se disait la *posée des nefs*.

Du l. *pendere* vient le fr. peser, le v. f. *poiser* : ce dernier mot entre dans un terme qui nargue les rivaux et les jaloux, dans le nom fréquent de nos vieux moulins « Quincampoix, » l. *qui qu'en poist*, litt. nargue à qui cela pèse, comme des forteresses féodales inscrivaient sur leur donjon : Qui-qu'en grogne. Il y a aussi dans la Manche des Moulins « à coisel

ou à choisel, à un mot que M. L. Delisle n'a pu déterminer dans son excellent livre sur l'agriculture norm. au moyen-âge. Ne seraient-ce pas des moulins à roues à aubes, c.-à-d. *closes*, par opposition aux roues à palettes?

La plupart des localités en Puiseux, en Puiseaux, sont latinisées en *puteoli*, les petits puits, dans les actes du moyen-âge ; de même Pouzzoles en Italie. V. Jules Quicherat sur les *Puits funéraires*.

Le l. *podium* et le celt. *puig* sont des congénères sign. éminence : nous compléterons ici son article mis aux origines celt. en ajoutant quelques formes de la Manche : le Pou de Flamanville, par exemple et les Pous (Hague) ; du reste c'est le v. f. *pou*, colline ; mais c'est le *pied* qui y domine, comme dans Taillepied, Tirepied, le Pied-Sablon, près le cap Lévi.

Un *plessis* en v. f. était une clôture tressée en bois vif, du l. *plexum*, de *plectere*, plier. Il y a beaucoup de Plessis dans la Manche. A St-Sauveur, c'est *plesse :* il y a les deux bois de la Petite-Plesse et de la Grande-Plesse. Un terme de forêt est resté dans les terrains dits Defends litt. interdits aux bestiaux.

Le l. *rivus* a subi les métamorphoses *ri*, *rieu*, *rie*, *rey*, avec les dim. *ruet*, *ruettin*, d'où la forme commune *ru :* Mauru, mauvais ruisseau, Parfouru, le *parfond ru*. La famille de Blaru dans l'origine était Blanc-ru. Aj. *rousset* en bas-norm. pour *ruissel*.

Le v. f. *dérubé* représente le l. *deruptus*, escarpé : il y a à Carolles une falaise à pic nommée le Dérouble. C'est au rad. *ruptus* que se rattache le l. *rupes*, d'où *ruparium*, d'où le fr. rocher. Quant au nom de certaines éminences, comme le Roule à Cherbourg, ce peut être la réduction de Dérouble, à moins qu'on n'y voie l'idée de *dérouler*, le lieu d'où *roulent* pierres, eaux, graviers.

Les lieux dits Roncey, Roncières, Roncheries, Roncherolles ne peuvent tirer leur nom du l. *rubus*, ronce ; ils le tirent du

l. *runcare*, sarcler, épiler, or, en bas-norm., *épiller* a le sens de couper, arracher les broussailles. Du l. *eruncare*, *érence*.

Du côté de Villedieu il y a deux localités dont le nom sort du l. *truncus* : c'est St-Pierre-du-Tronchet (l. Tronchay, de *Truncaium*), et le village de la Troncherie à la Lande-d'Airou. « Une tronchée, dit Littré, est dans quelques provinces une futaie dont on coupe les branches à des époques déterminées.

Le l. *turtur*, tourterelle, en norm. *teurtre*, dénomme les villages dits La Teurtre, La Teurtrie.

Du l. *tegere*, couvrir, par *tegula*, vient le fr. tuile : de là les Tuileries, les Tuilières, ou fabriques de tuiles. Le norm. *tuque*, espèce de bonnet, encore ainsi nommé au Canada, et par extension abri ou capote élevé sur le gaillard d'avant, ne peut venir du l. *tegula*, comme le prouve Littré, contre lui; *tegula* ne peut donner que *teule*. C'est, comme sa forme fr. toque, un élément celtique : bas-bret. *tok*; kymri, *toc*, chapeau, coiffure.

Les apparences sont souvent des piéges en philologie locale : telle est celle du bois de Rondel, qui est dans des chartes *nemus de Retondello*, c.-à-d. un taillis. V. *Layettes du Trés. des chartes*, t. 1er.

Le l. *urere*, brûler, ou mieux *ustulare*, par *perustulare*, donne le fr. brûler et le v. f. *uler* qui subsiste dans la Chapelle-Urée, en patois *Ulée*, *capella ustulata*, dans Dozulé, le *dorsum ustulatum* des chartes. Le l. *urtica*, ortie, semble dénommer un lieu de l'Eure, dit au XIIIe siècle *Urticum*, auj. l'Ortier. (Le Prévost, notes sur ce département).

A l'art. VADUM nous ajouterons, comme philologie comparée, sa forme en Espagne : c'est *Guad*, ex. Guadalquivir, Guadix, l'ancien nom de Cadix, etc.

La terminaison *vart*, *wart*, *vrait* représentant le l. *varectum*, jachère, en norm. *varet*, se trouve dans Tresvart, Cotewart, Cotevrait.

Le l. *vespa*, d'où le fr. guêpe, reste sous sa forme dans les

lieux dits Vespières et dans le nom d'une pomme douce très répandue en Norm., Douce-aux-Vêpes, pour le peuple *Douzovêque*. Un carrefour près de Villedieu, la Place à la *Quintaine*, rappelle un jeu favori du moyen-âge, dont le nom vient de *equitana*, une chevauchée.

Enfin, pour clore cette étude des noms de lieu, nous citerons, en nous renfermant dans l'Avranchin, quelques termes qui appartiennent à une veine toute populaire, à une terminologie railleuse et satirique. Plusieurs moulins s'intitulent fièrement Quincampoix (*qui qu'en poist*) ; d'autres, d'un faible cours d'eau, sont dits moulins d'*Ecoute-s'il-pleut*. Un terrain stérile, un moulin sans grain sont nommés *trompe-scuris*. Un cabaret batailleur s'appelle la *secouette ;* un raidillon se nomme *crève-cœur ;* une maison délabrée (en *démence*, norm., croûlante) est le château de *mille-harts*, c.-à-d. qui ne tient qu'avec des cordes. On joue sur le mot de Folie (*foliata*) en désignant sous le terme de Haute-folie une habitation mal placée, ou rop dispendieuse. Le nom de Gargantua est attaché à certaines hauteurs, grosses roches, menhirs, promontoires. A Carolles la roche menaçante de la *Grande-abîme* est dite la Pierre de Gargantua. Le Mont Saint-Michel et Tombelaine sont les deux cailloux sur lesquels il s'appuyait pour passer de Normandie en Bretagne. Nos frères normands du Canada ont importé cette tradition dans ce pays où il y a le Cap de Gargantua.

Le Prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul

ET QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES

Des *dix* prieurés, tant d'hommes que de femmes, que possédait l'ancien comté de Mortain, savoir : les prieurés *du Rocher*, près Mortain, de *Saint-Cyr-du-Bailleul*, des *Biards*, de *Saint-Hilaire-du-Harcouët*, de *Virey*, d'*Ivrandes*, de *Moutons*, de *Buais*, de *la Mancellière* et des *Loges-Marchis* (1), *deux* seulement dépendaient de la grande abbaye de Marmoutiers, près de Tours : c'étaient *le prieuré du Rocher* et *le prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul.*

La fondation du prieuré *du Rocher* a une date authentique, 1082 (2) ; mais il n'en est pas de même du prieuré de *Saint-Cyr-du-Bailleul* dont nous ne possédons pas la charte de fondation.

Cependant, d'après l'historien Pitard, ce prieuré aurait été fondé en 1221, par Henri du Bailleul. En effet, ce seigneur, lequel avait prêté serment en 1203, au roi de France Philippe-Auguste, donna en 1221, aux religieux du Rocher ainsi qu'à l'abbaye de Marmoutiers, un fief que Richard Pilé tenait de lui en la paroisse de Saint-Cyr-du-Bailleul, et que l'on nomma depuis cette époque *la Prieuré :* fief évalué à seize livres de revenu dans la charte dite de Pierre de Navarre. Or, cet acte est généralement considéré comme l'origine du prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul. (3)

L'existence de ce prieuré est du reste constatée en 1263, lors de la visite des établissements religieux du Mortainais par l'archevêque de Rouen, Odon Rigaud ; mais il n'est pas parlé du prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul dans les précédentes visites de ce prélat. Le registre

---

(1) Ces trois derniers avaient le titre de *prieuré-cure.*

(2) Voir le *Gallia Christiana*, t. XI, p. 476 ; E. et 477 A.

(3) Voir le manuscrit de Pitard sur la noblesse du Mortainais, à la Bibliothèque de la ville de Mortain, pages 105 à 107.

s'exprime ainsi : « Sur l'invitation donnée par nous au religieux qui » dirigeait le prieuré du Bailleul, de nous solder nos droits de pro- » curation, ce dernier nous a fait remarquer que les bâtiments dudit » prieuré n'étaient pas en état de nous recevoir, et que les revenus » en étaient très minimes..... Sur quoi, faisant droit à la réclamation » du prieur, nous l'avons dispensé de notre visite. » (1)

Or, il est encore facile de distinguer dans l'église de Saint-Cyr-du-Bailleul la partie du vaisseau spécialement affectée aux religieux, et celle qui était réservée à la paroisse proprement dite, comme dans l'ancienne église du prieuré du Rocher, près Mortain. En effet, il existe toujours au midi de ladite église une ancienne porte, condamnée il est vrai, mais qui a conservé le nom de *porte aux moines*, et l'inter-transept de l'église actuelle, avec ses piliers carrés à tailloirs sans retour, surmontés d'arcades ogivales, élevées évidemment après coup, peut bien dater du XIe siècle, mais avoir été remanié au XIIIe, c'est-à-dire à l'époque où Henri du Bailleul passe précisément pour avoir fondé le prieuré de Saint-Cyr.

Enfin il existe au midi de l'église de Saint-Cyr-du-Bailleul deux parcelles de terre désignées sur le plan cadastral de la commune sous les numéros 576, 577, section B, et encore connues sous le nom de l'*Abbaye*, parcelles qui constituaient vraisemblablement le fief du prieuré ou de Richard Pilé, avec un bâtiment ancien, situé au nord de ladite église, et qui devait compléter le fief donné en 1221, par Henri du Bailleul, à l'abbaye de Marmoutiers. (2)

Ce qui confirme ces présomptions, c'est la découverte récente d'anciens tombeaux dans une des parcelles désignées ci-dessus. En effet, ces tombeaux, en calcaire coquillier de Saint-Eny, de forme ronde vers la tête et amincis vers les pieds, présentent bien tous les caractères des tombeaux anciens, tels qu'on les taillait au moyen-âge, notamment à dater du XIIe siècle ; et ce sont vraisemblablement des sépultures d'anciens religieux, sinon de prieurs de Saint-Cyr-du-Bailleul. (3)

(1) Voir le regisître des visites de l'archevêque Odon Rigaud, par M. Th. Bonnin ; Rouen, imprimerie d'Auguste Lebrument, 1852, pages 458 et 459.

(2) Ces parcelles, ainsi que la maison, d'une architecture ancienne, appartiennent actuellement à M. Osouf, dont les auteurs les avaient achetées, en 1787, de M. de Ponthaud, avocat au Parlement de Rouen.

(3) Voir l'abécédaire de M. de Caumont, pages 56, 57, 260, 262, et 274 à 276.

L'ÉGLISE DE BRÉCEY

AU XV[e] SIÈCLE

Par M. le Chanoine Pigeon.

Brécey qui se latinise en *Briceum*, *Burceium* dans le Domesday-Book, en *Braceium* dans le Livre-Vert du chapitre d'Avranches, et en *Breceium*, *Breceyum* dans la liste des paroisses du Livre-Blanc, les registres synodaux et les cartulaires de Montmorel et de Savigny, nous semble un nom d'origine celtique. Sa racine générale Bré ou Bray et son suffixe *eium* dans le latin, ou *ey*, *y* en français, paraît indiquer une localité, une habitation élevée, comme Brée, Bréhal, Montbray. *Bré* désigne encore une montagne, dans le vieux langage breton (1).

Le bourg de Brécey se trouve, en effet, sur un côteau qui domine la Sée et à la jonction de quatre routes anciennes, dont l'une part d'Avranches pour se rendre en Haute-Normandie, en passant par Vire, et l'autre vient du nord du département et se dirige vers Rennes en traversant la ville

---

(1) La terminaison en *ey* ou *y*, en latin *eium*, est éminemment celtique. A la fin du IX[e] siècle elle était en *ac*, et on devait dire alors *Breciac* ou *Breciacum*, comme on a dit jadis *Austeriac*, *Austeriacum*, pour la paroisse de Beauvoir, près du Mont Saint-Michel, laquelle s'est dite Austry. Ce changement de *acum* en *eium* se fit au X[e] siècle (Note de M. Le Héricher).

de Fougères. Cette dernière franchissait la Sée sur un gué qui a été remplacé par un pont de pierre (1).

Le vieux bourg était près de ce pont ou passage, ainsi que le château du moyen-âge indiqué par Cassini (2), à l'endroit qui s'appelait encore, au siècle dernier, la Tourelle. L'église, élevée sur le point culminant du côteau, donna naissance au bourg actuel, quand l'ancien fut détruit.

Cette église et ce château durent exister bien avant le xe siècle, mais ils n'ont laissé aucun souvenir. C'est au XIe siècle seulement que commence leur histoire, comme celle de la plupart de nos vieux bourgs.

En 1066, le seigneur de Brécey paraît dans la liste des chevaliers (3) qui, à la suite du duc Guillaume, allèrent à la conquête de l'Angleterre. Après la bataille d'Hastings, il reçut en récompense des terres assez considérables.

Au nombre des bienfaiteurs du monastère de Sainte-Valburge, fondé par Hugues d'Avranches, dans la ville de Chester, nous retrouvons Nigel de Brécey. Mais ce seigneur et ses descendants, qui firent aussi des largesses aux abbayes de Montmorel et de Savigny, ainsi qu'au chapitre d'Avranches, ne possédèrent jamais le fief où s'éleva l'église paroissiale. Guillaume le Conquérant le donna comme une propriété qui lui appartenait, au seigneur de Fougères qui l'avait suivi sur la terre anglo-saxonne (4).

---

(1) M. de Rostaing, dans son étude géographique et hydrographique sur les ports du Cotentin, fait passer près de Brécey la route romaine indiquée sur la table de Peutinger. Voir son mémoire inséré dans le Tome II du Congrès scientifique de France, 27e session. Voir aussi le même mémoire, revu et corrigé en 1879, et adressé, avec une carte, à la Société académique du Cotentin.

(2) Voir la carte de Cassini.

(3) Voir la liste de Masseville, t. I, p. 199, *Histoire sommaire de Normandie*. — Dumoulin, *Histoire de Normandie*. — *Domesday-Book*. — *Chronique de Normandie*, etc.

(4) Le baron de Fougères reçut encore plusieurs autres fiefs dans onze paroisses du diocèse d'Avranches. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*.

Peu après Raoul de Fougères fit don de l'église de Brécey à Ranulfe de Virey, son vassal, qui la céda, en 1134, à son abbaye naissante du Pleissis, qu'il avait fondée sur ses terres, près des rives de la Sélune. Ranulfe refusant dans la suite de donner une partie des terres promises aux religieux de Savigny, venus au Pleissis, les moines se retirèrent à l'abbaye mère, en 1162. Les propriétés de l'abbaye de Virey, qui compta moins de trente années d'existence, retournèrent en grande partie à l'abbaye de Savigny et en particulier l'église de Saint-Martin-de-Brécey (1).

Les religieux devinrent alors les seigneurs, les gros décimateurs de la paroisse et nommèrent au bénéfice (2). En retour, les moines s'engagèrent à tenir l'église en bon état, et à la reconstruire ou restaurer au besoin, à moins que sa ruine ne soit due à un incendie. Dans ce dernier cas, les religieux et les paroissiens contribueraient conjointement à sa réédification : « *Excepto opere lapideo ita quidem quod si fortè* » *ipsa ecclesia aliquâ occasione combusta fuerit, dicti monachi* » *et parochiani ipsam communiter restaurare et reficere tene-* » *buntur* (3). »

C'est à l'époque de ce concordat passé entre les religieux et les paroissiens que l'église romane fut bâtie. On en voyait encore quelques vestiges dans le chœur qui a disparu depuis quelques années ainsi que des débris peu significatifs dans le mur méridional de la nef qui existe encore (4).

Mais cette église tombait en ruine au commencement du XVe siècle et il fallut songer à la rebâtir. Quelle fut la cause d'une décadence si rapide dans un monument qui comptait à peine trois siècles d'existence ? Nous pensons qu'on ne saurait

(1) Cartulaire de l'abbaye de Savigny.
(2) Pouillés du diocèse d'Avranches et registres des visites épiscopales.
(3) Cartulaire de Savigny.
(4) M. Le Héricher, *Avranchin monumental*, Tome I, p. 236.

guère l'attribuer qu'à ces dévastations d'églises, si fréquentes dans cette période de triste mémoire qu'on a appelée la guerre de cent ans. Nos abbayes furent alors généralement détruites et nos églises de campagne, sans murailles pour les défendre, souffrirent davantage encore. Aussi furent-elles presque toutes réédifiées, au moins en partie, après l'expulsion des Anglais du sol de la patrie. Juvénal des Ursins nous montre ces ennemis, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, ravageant nos rivages et s'avançant dans les terres pour piller les habitants sans défense, ravager les *églises et y mettre le feu.* Thomas Bessin nous fait un tableau non moins sombre des dévastations qui suivirent, même pendant l'occupation anglaise (1).

L'église de Brécey fut donc, comme un grand nombre de ses sœurs, dans l'Avranchin, pillée, volée et peut-être incendiée. Ce qui prouve que la dévastation fut complète, c'est que cette église était non-seulement à reconstruire, mais elle manquait encore de tout ce qui était nécessaire pour le culte, comme livres, ornements et vases sacrés.

Les moines de Savigny consentaient à fournir tout ce qui était nécessaire pour les cérémonies saintes, mais se refusaient à refaire seuls la réédification de l'édifice. Les habitants prétendaient de leur côté que la ruine de leur église était tout à fait exceptionnelle, que le cas n'avait point été prévu dans le concordat du XIIe siècle, et que les religieux seuls devaient rendre à la paroisse le monument dont elle était privée. Après ces débats survint un procès qui fut long et fort dispendieux. Enfin après plusieurs sentences données, les partis résolurent de s'entendre à l'amiable. Ils firent un nouveau traité avec conditions confirmées par serment.

On trouve dans le fameux concordat passé entre les

(1) Thomas Bessin, *Histoire de Charles VII.*

paroissiens de Brécey et l'abbaye de Savigny les noms et le nombre des élus qui formaient alors le général de la paroisse, celui de leur procureur, les noms de l'abbé de Savigny et de quelques-uns de ses moines, ceux de l'official diocésain exerçant alors la juridiction contentieuse dans le diocèse, du notaire apostolique commis pour recevoir et expédier les actes en matière spirituelle et bénéficiale, enfin la forme si claire et si précise d'un traité au xve siècle, pendant l'occupation anglaise.

Dès la fin de l'année 1435, les religieux de Savigny envoyèrent leur architecte pour s'occuper de la réédification de l'église, ou mieux de sa restauration, car on conserva, surtout au midi, une partie des murs qui avaient peu souffert. Ce monument terminé se composait d'un chœur rectangulaire et de bras de croix en transept qui ont disparu, d'une tour au nord et d'une vaste nef qui nous reste comme un curieux échantillon des monuments cisterciens au xve siècle. L'architecture en est simple et solide comme toutes les constructions de cet ordre religieux, mais ne manque point cependant d'une certaine élégance.

La nef, divisée en trois travées, sans voûte à l'intérieur, est éclairée par des lancettes gothiques et ses murs sont appuyés, au nord, par des contreforts élégants à double retraite. Le pignon de l'ouest, éclairé par une fenêtre géminée, offre un portail ogival avec tores ou moulures sans chapitaux pour les recevoir. Cette porte est encadrée entre deux contreforts semblables à ceux de la nef, mais moins élevés. Ces contreforts se retrouvent également pour appuyer la base septentrionale de la tour, qui, comme tous les beffrois sérieusement construits, offre une voûte mise en communication avec la nef inférieure par un assez bel arc ogival. La partie supérieure, terminée en toit à double égout, est éclairée par des baies rectangulaires, et, dans les pignons, par des ogives trilobées.

Cette grande nef, que M. Le Héricher nous montrait en 1845 littéralement dallée en pierres tombales, n'offre plus aujourd'hui « *ce vaste livre de granit bosselé d'inscriptions, de ciselures, de croix, de calices, d'épées et d'écussons.* » Aussi regrettons-nous « *ce curieux nécrologe où les personnages de toutes les conditions étaient venus inscrire leurs noms.* » (1) En retour l'église a reçu, depuis quelques années, un beau chœur, un brillant autel, des vitraux élégants, un mobilier monumental et la tour, une flèche en pierre. Cette vieille église n'a point connu de plus beaux jours et sa décoration n'a probablement jamais été aussi riche.

Au XVe siècle, cependant, grâce à une des clauses du concordat de 1435, les habitants de Brécey firent de nombreuses largesses pour la décoration intérieure de leur église. Des autels en pierre, des statues élégantes furent donnés par les fidèles. Le clergé, fort nombreux alors, fut également très libéral et le curé Nicolas de Vauville offrit deux beaux vitraux représentant saint Martin et sainte Geneviève. Ces objets se voyaient encore à la fin du XVIIe siècle, époque où ils furent remplacés par de lourdes boiseries qui dissimulèrent les tableaux translucides donnés par le pasteur.

Quand le monument fut terminé et qu'il ne restait plus à placer dans l'abside du chœur que les deux vitraux qui se faisaient à Caen, M. de Vauville résolut d'aller faire un pèlerinage au monastère de Notre-Dame-de-Savigny. Il se mit en route le jour de l'Assomption 1448. L'époque, il faut l'avouer, n'était pas très bien choisie pour faire ce voyage. Nous étions alors dans les dernières années de la domination anglaise, et la France, malgré les victoires de Jeanne d'Arc, et nos ennemis, malgré tous leurs efforts pour maintenir l'ordre, n'avaient pu réprimer tous les abus qui existaient

---

(1) *Avranchin monumental et historique.*

dans nos provinces. De tous les côtés, des brigands anglais et français parcouraient notre pays et y portaient la terreur et le ravage. Très nombreux sur les marches de la Bretagne et du Maine, ils se retiraient dans les bois et tombaient à l'improviste sur les voyageurs imprudents qui s'aventuraient vers ces lieux abandonnés (1).

Or, comme M. de Vauville cheminait de grand matin dans la forêt de Savigny, portant en main le cierge qu'il devait offrir à la patronne du monastère, soudain il est saisi par des voleurs qui le dépouillent de ses vêtements et, lui liant les membres, le laissent complètement nu au milieu des broussailles. Dans cette affreuse extrémité, l'infortuné pasteur se recommande à sainte Geneviève, la patronne de Paris, pour laquelle il a une très grande confiance. Sa prière est à peine terminée que les brigands reviennent sur leurs pas et lui promettent la liberté s'il veut leur donner, le jour qu'ils vont fixer, quatre pièces d'or appelées alors des saluts, parce qu'elles représentaient la Salutation Angélique, avec le mot Ave. La proposition est aussitôt acceptée, et le bon curé achève son pèlerinage et rentre tranquillement dans son presbytère. Le jour où il doit payer le prix de sa délivrance arrive. Il attend les voleurs, mais ils ne paraissent pas !... La Vierge l'a doublement exaucé, car le soir du même jour il apprend que les brigands ont été saisis et pendus dans une ville voisine. Les quatre saluts lui restèrent et avec cet argent il put se donner le vitrail qui restait encore à placer dans son église, celui de sainte Geneviève !....

Cette délivrance fut regardée comme une protection miraculeuse et la dévotion à Sainte-Geneviève devint très profonde dans la paroisse de Brécey. De cette église elle se

---

(1) Thomas Bessin, *Histoire de Charles VII.* — La victoire de Formigny qui devait nous délivrer des Anglais n'eut lieu qu'en 1450. On commençait à se servir du drapeau national à trois couleurs.

propagea bientôt dans tout le diocèse d'Avranches. Dès le commencement du XVI[e] siècle, la fête de Sainte-Geneviève apparaît, pour la première fois, avec une longue prose ou séquence, dans la liturgie Avranchinaise, c'est-à-dire dans le missel de Robert Cenalis.

A Brécey on composa même des leçons et des chants particuliers en l'honneur de cette glorieuse patronne. Nous en possédons une copie faite, à Brécey même, en 1547, par un chanoine ou chapelain de la cathédrale d'Avranches, appelé Badin (1). Dans ce recueil se trouve la vie de la Sainte, en français, ses miracles en latin, et en vers la délivrance du curé de Neuville à Savigny, suivie du cantique que l'on chantait alors en l'honneur de la vierge de Nanterre.

La vie ou légende n'offre rien de bien nouveau, les miracles présentent un intérêt plus général, mais nous ne citerons que celui qui eut lieu dans nos contrées.

La légende a pour titre : « *La vie Ma Dame Sainte Genevesve, suivie de ses miracles, avecque son trepassement et son oraison.* »

En tête du texte on lit ces vers :

La bonne dame de regnon
Saincte Genevesve de Paris
Impètre nous grâce et pardon
De nos péchés sy advons faits
Et que en la fin nous soyons mys
Avecque le saint père Abraham
En la gloire de Paradis,
Chacun se die : Amen, amen.

Le cantique que l'on chantait au XIV[e] siècle devant l'image de sainte Geneviève de Brécey est une de ces délicieuses complaintes du moyen-âge, devenues malheureusement fort

---

(1) Ce recueil, écrit en caractères gothiques assez difficiles à lire, était conservé dans la bibliothèque du chapitre d'Avranches.

rares. Sa poésie est naïve comme son langage, mais elle respire partout le parfum de la piété la plus vive, de la foi la plus profonde. Ses dix-huit couplets sont un abrégé de la vie de la Sainte.



ORAISON ET TABBIAU DE SAINCTE GENEVESVE
VIRGE DE PARIS.

I°

Genevesve virge de France
Je te salue tres humblement
Car en toy est mon esperance
Moy qui suis en paine et tourment
Et sy ne scay quant ne comment
Pourroi avoir remission
Si par toy n'ay allegement
Je crains fort ma dampnation.

II°

Dampnation me fait fort craindre
Virge qui est tant bonne et belle
Te plaise mes pechez estaindre
Autrement vinroy en tutelle

Je te supply ne soays rebelle
Vers moy qui suis poure pecheur
Mes soutien toujours ma querelle
Devant mon Dieu mon créateur.

III°

Creature suys peresseuse
Virge et espouse de Jhesus
Helas mon ame est doullereuse
Se en toy el n'a son reffus
Pour mes vices suis en abus
Veulles moy donc reconforter
Jay esper nen commettre plus
Pour moy veulles Jhesus prier

IV°

Pries pour moy vroye estincelle
Et espouse du fils Marie
Bien scay que tu es son ancelle
Sa mygnonne et sa grande amye.
Helas quant je pense à ma vie
Et à mes faits malicieux
Jai peur de la paine infinie
Et des enfers lyeux ténebreux.

V°

Tenebrositey me faict peur
Genevesve de bonté plaine
Je te pry entent ma clameur
Par ta grand bonté souveraine
Vray russiau es de la fontaine
De Marie plaine de grace
Les pecheurs fay jecter de paine
Et que Dieu leur pechés efface.

VI°

Grace as faict par plusieurs foys
Avoir au peuple de Paris
Et si as gardés les Francoys
De la fureur des ennemys
Je scay bien que le temps jadis
Par toy ont eu resjouissance
Affin que voyse en paradis
Je te pry donne-moy adjudance.

VII°

Adjudance m'est bien necessaire
Très doulce virge de Nanterre
Helas fay tant que puisse plaire
Au dominateur de la terre
Doul et ennuy le ceur me serre
Quant je penssce qu'il faut mourir
Ailleurs fors à toy confort querre
Ne puis quant me fauldra finir.

VIII°

Finir me fault virge pucelle
Conduy mon ame toute paoureuse
Garde la de la mort cruelle
Par ta bonté tant vertueuse
La vraye trinitez glorieuse
Déprie qui pardonne à mon âme
Monrtre toy de moy curieuse
Je t'en suppli tres haulte Dame.

IX°

Dame ta mère fut privée
De la veue : Dieu pugnit l'audace
Quel eult quant delle fus frappée
De main ouverte sur ta face
Mes dempuys par divine grace
Du seul moyen de ta prière
Sans attendre fort longue espace
Luy fut restablie la lumière.

X°

Lumiere de la foy gardas
Au plaisir du roy souverain
Et le denier croisie portas (1)
A toy baillie par sainct Germain
Te commandant que près ne louain
Ne portasses aultre chevance
Cela te bailla pour certain
Pour queusses de Dieu souvenance.

(1) Petite médaille ronde avec l'image de la croix, et assez semblable à nos antiques pièces de monnaie offrant le même signe religieux.

XIe

Souvenance avoys jours et nuyts
Par ta sagesse et providence
Des grandes joyes de paradis
Et de Dieu la magnificence
Tous les jours faisoys abstinence
Fore le dymenche et le jeudi
De pain d'orge estoit ta despense
Onc vin ne beusz pour vroy le dy.

XIIe

Pour vroy je dy es doulce virge
Que quant tu allays à l'église
En ta main portant ung biau sierge
Pour prier Dieu sans nul faintise
Le diable d'enfer qui desprise
Les bons, ton cierge destaignoyt
Puis Gabriel par bonne gise
Toult soudain le reallumoit.

XIIIe

Saincte Genevesve en tel sorte
Un jour tombas en maladie
De la quelle on te cudoyt morte
Mes tu n'estoys qu'en extasie
Lors ta saincte ame fut ravie
A voir les paines des dampnés
Et puis à voir la mélodie
Des sainctz anges et des saulvés.

XIVe

Saulves seront ceux qui en toy
Ont ceur devot, mentir n'en puys
Je vous diray raison pour quoy
Qu'il en advint dedans Paris
Une femme avoyt un fils
Qui se noya en veritey
En tombant dedans un bas puifz
Mes par toy fut ressussitey.

XVe

Un quelque jour tu arrivas
En trecasit la citey
Et à l'entrée tu rencontras
Cent pouvres plains d'infirmitey

Pour eulx prias la Trinitey
Et ta prière fut oaye
Par toy tous receurent sanctey
Et les laissa leur maladie.

XVI°

Une femme de belle foy
Tes soulliers derobba et ravit
Noble Dame à cause de qnoy
La lumière et veue perdit
De la faict les soulliers rendit
Et devers toy s'en est venue
Incontinent sans nul repit
Par toy luy fut rendu la veue.

XVII°

De toy diroy un cas nouviau
Le quel pas celer on ne doy
Apres ton trepas du tombiau
Où ton precieux corps gesoit
Huille saincte en decouroyt
A gros brandons et gros russiaylx
De la quelle on garissoyt
Sours, aveugles, aussi meseaulx.

XVIII°

Noble saincte de es hault priss
Reclamée es de toultes gents
Par expres de ceulx de Paris
De te servir sont diligens
Miracles tu faictz en tous temps
Toujours secours cil qui te pris
Et moy ton servant me consens
A te servir toulte ma vie.

Après cette gracieuse prière, vient le miracle arrivé par les mérites de sainte Geneviève dans la forêt de Savigny, en 1448. On y rappelle les principaux bienfaiteurs de l'église, le concordat de 1435, et la reconnaissance de Nicolas de Vauville en faveur de sa bienfaitrice :

Quant de Brecey la restauration
De son eglise fut achevée
Bientôt apres de son patron
Fut ceans lymage aportée

De Sainct Martin je vous le dy
De Caen ou ové esté faiz
De Saincte Genevesve aussy
Par grant mestrie un pourtroiz
A la grant petition
De Messire Nicolle de Vauville
Meu de bonne devotion
Estant curé de cette ville
Monsieur Guillaume de la Haye
Estoit chappellain du curey
Qui seens servoit a grant joye
Aussy Estienne Picherey (1)
Et plusieurs des paroissiens
Qui y ont fait chacun son don
A la paroisse de seens
Chaicun à sa dévotion
Et ont faict très bien leur debvoir.
Monsieur de Savigny
Pour le noble Sainct Martin avoir
Leur en avoit congey donné
Sans qui leur tourne à préjudice
Que tous les biens qu'il feront
A l'église ne leur tourneront
A préjudice ne dommage.
L'abbé et toult le couvent
Si se consent comme sage
En bailla lettre ensement. (2)
Ainsi Monsieur le curé
A payé de ses deniers
Qui saincte Genevesve a donney
A bonne chère et voluntiers
Et y a faict la viltre faire
A ses depens celuy image
De la vierge debonnaire
La recongnoissant car bon et sage
Le bien que lui a faict la Vierge
En allant à Savigny
Qui en sa main porte le cierge
De brigans fut prins et liez
Et dépouglé en sa chemise
Quant eult la Vierge requise
Et secourut incontinent

(1) Etienne Picherey est cité dans le concordat de 1435, comme témoin.
(2) Cette lettre n'est autre que le concordat ou une des clauses de ce traité (Voir la fin du concordat).

Et les brigans subitement
Si changèrent leur vouloir,
Le curé lesserent aller
Et leur promist quatre salutz
Qui leur debvoit paier incontinent
Ains que le terme fust venuz
Penduz furent villanement.
Le bon curé n'oublia mye
Que la Vierge luy avoit faict
Le bien et la grant courtaisie
D'en autant faict tout le deffait :
Des salutz fist faire l'ymage
De sainct Martin de cueur inclin
Pour le meptre en son estage
Et de la Vierge à ceste fin,
Prians que tous ceulx qui y ont aindé
Leurs ames soient en paradis
Et de celuy qui a faict ce dictey
Et aussy de tous leurs amys.
Amen.

Au bas de ces vers le copiste ajoute : « Lan mil cinq cens quarante sept et ce jour de Nostre Dame my aoust y a quattre vingtz dix neuf ans. »

En 1456, se termina un nouveau procès élevé entre l'abbaye de Savigny et les paroissiens de Brécey, à l'occasion de la clôture du cimetière. Les habitants prétendaient que ce dernier travail devait être encore à la charge du monastère. Les religieux repoussant les prétentions du général de Brécey, celui-ci en appela à Rome. Le cardinal Allain, légat en France, s'adressa la lettre suivante à l'archidiacre de Mortain, ainsi qu'au doyen du chapitre d'Avranches :

« Alain, par la grâce de Dieu, prêtre de la sainte Eglise » romaine, cardinal du titre de Sainte Praxède, etc., à nos » bien aimés en Jésus-Christ, le doyen et archidiacre du » Val de Mortain, de l'église d'Avranches, Salut, en Notre » Seigneur. Les choses qui se terminent par jugement ou » concordat doivent demeurer stables et inviolables, et de » peur de devenir dans la récidive, il est besoin d'y pourvoir » à propos. C'est pourquoi nos bien aimés les habitants de

» la paroisse de Saint Martin de Brecey, diocèse d'Avranches,
» nous ayant présenté requête et exposé qu'après long et
» somptueux procès entre eux et l'abbé et couvent de Savigny pour et touchant l'effet des reparations et *redifications*
» de la ditte église paroissiale de Brécey tant en bois, pierres,
» couvertures, tuilles, cloches, livres et toutes autres sortes
» d'ornements nécessaires à la ditte église; enfin après plusieurs contestations et sentences données sur leurs differends, ils en ont traitté à l'amiable par certaine paction,
» traitté, promesse, renonciations et autres conditions même
» confirmées par leurs serments ainsi qu'il est plus amplement confirmé par les lettres des dits paroissiens, lesquels
» nous ont prié de rattifier et de confirmer de notre autorité,
» Nous, acquiessant à leurs prières vous enjoignons de l'autorité que nous avons du Saint Siége et vertu des presentes
» Nous commandons à tous deux ou un de vous de ratiffier
» le dit traitté et de faire ponctuellement observer toutes les
» closes y mentionnées, étant fait de gré à gré et sans fraude
» entre les parties, même voulons de la même autorité que
» nous avons que vous y obligiez les contredisants par les
» censures ecclésiastiques, nonobstant toutes choses à ce
» contraire. Donné à Nantes, l'an 1456, le 12e may, l'an 2e du
» pontificat de notre Saint Père le Pape Calixte, par la providence divine, troisième du nom.

» Signé sur le replye : GILBERT. »

L'archidiacre de Mortain, Nicolas Medes, fit connaître aux deux parties sa mission de délégué du Saint-Siége pour terminer le différend (1).

L'abbé de Savigny, Jean VII de Grivel qui, en 1449, avait

(1) L'évêque d'Avranches était alors le fameux Jean Boucard, confesseur des rois Charles VII et Louis XI. Il avait succédé à Martin Pinard qui avait gouverné l'église d'Avranches pendant l'occupation anglaise. Le doyen du chapitre dont le nom n'est pas cité, s'abstint de prendre part à ces débats.

succédé à Alain de Boschen, nomma ses procureurs qui furent *ses bien-aimés frères : Guillaume Burnet, et Nicolas Bonté « afin de parfinir, terminer et accorder avec le général des habitants de Brécey les réparations du dit lieu et clôture du cimetière.* »

Les habitants de Brécey ayant à leur tête Jean de Maigny, noble écuyer de la paroisse, élurent pour les représenter *Gesfroy Mancel, Jean Allard, Bardin Lule et Nicolas Lepiloys.* Cette élection se fit dans la nef de l'église, proche les fonts, en présence de discrètes personnes : Pierre Yvon, Roger Duvet, Guillaume Guesnet et Jean Collin des diocèses d'Avranches et de Coutances.

Sur la demande des procureurs, les deux parties se réunirent dans l'église Saint-Gervais « aux *faubourgs d'Avranches,* » où on redigea l'acte qui suit :

« Ayant veu et considéré les dittes lettres apostoliques, » le dit accord et toutes les autres choses que dessus, à l'instance des dits procureurs, en vertu de la ditte commission » apostolique à nous adressée de l'autorité que nous avons » en cette partie, nous avons confirmé, loué et approuvé par » les presentes autorisées du Saint Siége, en la même forme » et manière qu'il est conçu, à la reserve seulement de la » clôture du cimetière de la ditte église de Brécey, que les » dits paroissiens feront et entretiendront à leurs frais et » depends, voulant de la même autorité que nous avons du » Saint Siége que les dittes parties et leurs successeurs soient » obligés par nous et nos successeurs à garder inviolablement le dit accord, même y soient forcés par les censures » ecclesiastiques et autres voyes de droit à quoi ont consenty » les dittes parties respectivement. En témoignage de ce » que dessus j'ay fait *recrire* et signer les presentes à un » notaire public soussigné et y ay fait mettre le sceau ordinaire du quel nous nous servons. Ce fut fait et passé dans » l'église Saint-Gervais, à Avranches, l'an mil quatre *cents*

» cinquante six, indiction cinq, le sixième jour de juin et du » pontificat de notre Saint Père le Pape Calixte par la grâce » de Dieu deuxième du nom et presence de vénérable et » discrette personne Jean Salmon, prêtre, curé de Saint- » Gervais, Jean Lelièvre et Pierre Poret temoins presents à » ce que dessus. » (1)

« La souscription des deux notaires *publiqs* étoit : Pierre » Caillolle et Nicolas Martin, clerc, scellée d'un grand sceau » en queue. » (2)

Les copies des chartes que nous avons données sont celles qui furent déposées chez M. de la Bréhérie en 1671. On y trouve encore le relevé d'une visite épiscopale de M[gr] Froulay de Tessé dans laquelle il interdit tous les ornements à l'usage du culte, et ordonne des réparations intérieures et extérieures à l'église. La dépense est estimée à la somme de 5,300 livres.

M. Pierre d'Auray, seigneur, baron et patron de Saint-Pair (Saint-Pois), lieutenant civil et criminel au baillage de Mortain, d'après le devis des manœuvres, monte les réparations et l'achat des ornements au prix de 6,220 livres. Il y eut « *bannie aux fins d'adjudication, le* 15 *novembre* 1671. »

En 1673, les habitants firent ajourner M. Martin Mancel, prêtre, curé ou vicaire perpétuel de Brécey devant l'official,

---

(1) Ce choix de l'église Saint-Gervais indique bien, comme le prouvent les titres de cette église, qu'elle était encore la première paroisse de la ville d'Avranches, après la cathédrale. C'est de la clôture de ce fameux concordat qu'il est fait mention sur la *tabula* en marbre blanc de l'église Saint-Gervais.

(2) A la suite de cet acte on lit : « Collation faite sur l'original en parchemin en langue latine, représentée par Gabriel de la Huppe, écuyer, S[r] de l'Arturière, garde du corps du Roy et à lui restituée par moy Jean Guesdon, advocat et conseil des paroissiens de Brécey, le six février mil six cents soixante onze, signé de la Huppe et Guesdon. La coppie collationnée est chez M. de la Bréhérie avec une transaction et reconnaissance de la charte devant Charles Gibon, notaire à Avranches, le 19 janvier 1671, avec plusieurs sentences et autres pièces conséquentes, etc.

pour le condamner à se faire assister à l'avenir comme par le passé, « *par quatre vicaires ayant les qualités requises et à assigner leurs demeures en quatre quartiers différents de la paroisse.* » La sentence fut portée contre M. le curé qui en rappela au Parlement de Rouen. Le parlement confirma la décision épiscopale.

En 1706, Richard Janlest, curé, voulut encore diminuer le nombre de ses vicaires. Il affirmait que deux prêtres suffiraient avec lui pour desservir la paroisse. Les quatre vicaires furent maintenus et il fut statué que le curé serait payé par le gros décimateur de la somme de 300 livres pour sa portion congrue et que le salaire des vicaires serait fixé par l'official et payé également par le gros décimateur.

Les choses en restèrent là jusqu'à la révolution de 1789. En 1773, d'après le pouillé du diocèse, la cure est évaluée à 6 ou 700 livres payées partie en argent, partie en dîmes.

En 1748, Mgr Durand de Missy, dans son registre des visites pastorales, indique, pour la paroisse de Brécey, un curé, quatre vicaires, douze prêtres habitués. Messieurs de Savigny sont gros décimateurs et nomment au Bénéfice. La cure est une pension. Le patron spirituel de l'église est saint Martin, et, outre l'autel principal, le pontife désigne encore ceux de la Sainte-Vierge et de Sainte-Geneviève.

COLLECTION CARANDA

AUX ÉPOQUES PRÉHISTORIQUE, GAULOISE, ROMAINE
ET FRANQUE

Album des principaux Objets recueillis
dans les Sépultures de Caranda, par M. Frédéric Moreau,
pendant les années 1873, 1874, 1875.

Les Fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue, 1878 (suite)

Les Fouilles de Trugny (Aisne) 1879.

Je dépose cette « Suite » sur le bureau de la Société. M. F. Moreau savait par moi qu'elle possède dans sa Bibliothèque ses publications de 1875 et 1878 provenant du legs de M. A. Carbonnet. Si je réclame l'honneur d'entretenir la Société des fouilles de Caranda, d'Arcy-Sainte-Restitue et de Trugny, malgré mon insuffisance, c'est qu'en même temps que M. F. Moreau m'adressait l'exemplaire qu'il vous destinait, il en joignait un second « à son plus ancien camarade et ami. »

J'estime, Messieurs, qu'un ouvrage a d'autant plus d'intérêt qu'on en connaît mieux l'auteur.

Cette camaraderie dont je m'honore, cette amitié dont je suis fier, remonte inaltérée à bien près de 68 ans. A 82 ans, F. Moreau est toujours aussi jeune de cœur. Etre utile a toujours été le but de son infatigable activité. Au Conseil

général de la Seine, où il était le collègue de mon père, à la Caisse d'épargnes de Paris, où nous avons fait ensemble des efforts heureux pour obtenir la création (1) des succursales, qui depuis se sont tant multipliées, bienfait immense que vous pouvez apprécier ici ; faire le bien et bien faire : voilà F. Moreau dans son élément.

Il y est encore au milieu de sa nombreuse famille, une vraie famille. Pas un de ses membres qui n'occupe une position brillante et honorée, et Moreau tout à tous trouve encore le temps d'exhumer notre histoire et de former des reliques de son passé, une rare et magnifique collection de plus de 20,000 objets dont l'Album que vous avez sous les yeux « vous donnera à peine une idée, » me disait M. Eug. de Beaurepaire qui l'a vue. (2)

Je suivrai le classement que M. Moreau a adopté pour les planches de son Album.

Epoque préhistorique,
Gauloise,
Gallo-Romaine,
Franque.

(1) La première a été ouverte à la Mairie de l'ancien VIIIe Arrondissement, place Royale, le 1er avril 1832, mon père étant maire.

(2) Notre Collègue : Conseiller à la Cour de Caen, Secrétaire général de la Société française d'Archéologie et des Antiquaires de Normandie.

EPOQUE PRÉHISTORIQUE.

Caranda est le nom d'un moulin, situé près de la source de l'Ourcq, commune de Cierges, arrondissement de Château-Thierry (Aisne).

La planche 1 nous donne le plan de la nécropole fouillée par les soins de M. Moreau. Elle couvre 3 hectares et renferme :

300 Sépultures gauloises ;
200 — gallo-romaines ;
2,200 — mérovingiennes.

La planche 2, le plan du dolmen ou allée couverte de Caranda.

LES SILEX.

Deus patiens quia æternus.

Planches 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Dans ces planches, nous retrouvons reproduites par la gravure plusieurs des choses que nous avons vues, la plupart d'entre nous du moins, et que nous montrait avec tant d'obligeance M. Le Beuf, notre collègue, ancien commissaire de police à Avranches, dans son cabinet, converti en véritable musée.

J'ai lu quelque part (1) : « Les pierres parlent quand les auteurs se taisent..... »

Etonné au premier abord, ce n'a pas été sans plaisir et sans un certain bonheur que j'ai trouvé le sens et la portée de cette réflexion.

---

(1) *Bulletin de la Société de Géographie*. Compte-rendu d'un ouvrage de M. Desjardins.

Le plaisir a été de mieux saisir la pensée de notre cher et et savant président (1) et le prix qu'il attache à la création d'un musée lapidaire.

Le bonheur a été d'entendre les mille et mille voix qui sortent des pierres, quant on peut les écouter.

« *Cœli enarrant gloriam Dei,* » nous dit l'Ecriture. Et certes les cieux ne sont pas seuls à énarrer tant de gloire. Tout, dans la nature, nous en parle, les pierres comme tout ce qui vit, tout ce qui existe.

Les météorites qui sillonnent l'espace, d'où viennent-elles? Que sont-elles?

D'où elles viennent? « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie. » De ces espaces infinis dont le silence éternel effrayait Pascal. (2)

Que sont-elles ? (3)

De froids débris d'astres brillants qui ont vécu. Ils tournoient dans l'Ether. Dans leur course, des fragments subissent l'attraction de la terre ; ils s'élancent, pénètrent dans son atmosphère. Elle résiste ; ils s'enflamment. Enfin une traînée lumineuse éclate avec fracas et la poussière de ces débris grossit le nombre des aérolithes, des étoiles filantes, des pierres tombées du ciel, ces pierres de l'air. (4)

D'où viennent ces pierres qui, par places, dans notre ville même, viennent à fleur du sol et le dépassent? D'où vient lui-même le sol de notre ville ? N'est-il pas tout pierre, cette pierre même qui, depuis Saint-Pierre-Langers, longe la côte de Bretagne, jusqu'au Goulet de Brest? (5) Elle est sortie

(1) M. Le Héricher, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

(2) Académie des Sciences ; Comptes-rendus.

(3) *Expérimentation géologique.* Delaire : *Revue des Deux-Mondes,* 15 mars 80, p. 356.

(4) La pluie de météorites à Laigle, le 26 avril 1803. Collection Daubrée, à l'Ecole des Mines.

(5) Route de Granville à Avranches. Louis Figuier : *La Terre et les Mers.*

des entrailles de la terre dans des temps qui échappent au calcul.

Je ne me rappelle pas où j'ai vu ce vers de Delille gravé sur un gros rocher :

Sa masse indestructible a fatigué le temps !

Indestructible ! Lui aussi il a sa destinée. A son tour, il sera réduit en poussière, pour former plus loin, entraînée par les eaux, des pierres nouvelles (1), car le granit lui-même subit la loi commune ; il naît pour mourir et renaît pour mourir encore.

La montagne du Roule qui domine Cherbourg a fourni les pierres de la grande digue, elle en fournit encore que l'on jette au large, afin de la protéger contre la fureur des flots. La mer les brise, les broie. Combien les courants apportent-ils de leur poussière dans la baie du Mont Saint-Michel? (2)

Qu'on ne dise pas que ces choses sont impossibles, elles ont été, elles se continuent sous nos yeux qui ne les voient pas, elles sont : Dieu a le temps de les faire, n'est-il pas éternel?

Ce caillou que votre pied chasse. Ce silex, interrogez-le.

La science vous dira par quelle évolution naturelle il s'est formé. (3) Il vous dira, lui le caillou, que Dieu dans sa providence l'a placé sous la main de l'homme nu sur la terre.

L'homme marche, le caillou meurtrit ses pieds. Il le prend et le rejette avec colère ; le caillou, le silex dans sa chute en choque un autre, le feu jaillit. Le feu, l'homme peut se chauffer ; le feu, les animaux s'en écartent : il les met en

---

(1) Geikie : *Notions de Géologie*. Excellente publication de la *Bibliothèque utile*, que je ne saurais trop recommander.

(2) Geikie, Ch. II. « Ce que les pierres ont à nous apprendre. » Que l'on me pardonne cette expression triviale : Il ne faut pas avoir 60 c. dans sa poche pour se priver d'un livre pareil.

(3) Geikie, *ibid.* Abbé Ed. Lambert : *Géologie*. Paris, Savy, 1875.

fuite et si par hasard ou par effet de domestication ils en approchent, ils n'y apportent pas de bois.

Le silex s'est brisé. Un éclat revenu sur l'homme l'a frappé; son sang coule, et voilà le silex devenu dans ses mains une arme offensive et défensive.

Le silex ! Est-ce le hasard qui a réuni les atomes, les molécules qui le composent? Qui les a ainsi groupées, disposées, ordonnées? Non. Cet arrangement est le résultat de lois déterminées. Mais le besoin a éveillé l'instinct de l'homme. Il regarde ce morceau de pierre dont le tranchant l'a blessé, il observe, cherche, tâtonne et trouve enfin le fil de la pierre, de son silex ! Et alors il le taille, le façonne, l'adapte à ses besoins. Et nous voyons les pointes, les flèches, les grattoirs, les lames, les perçoirs, les broyeurs. Grâce à son arme il peut chasser et tuer les animaux et s'en nourrir; il a le feu. (1) Grâce à son outil tranchant il peut se vêtir; il a leurs peaux; il a leurs dents pour percer des trous; des os qu'il appointit en aiguilles, des nerfs pour les coudre ! Il n'est plus nu ! Il va jusqu'à se faire une parure de plumes !

Eh bien, en quelque lieu, aussi loin que nos investigations nous portent, sous toutes les latitudes, dans tous les lieux où la science a pénétré, on trouve le même ordre de faits. Partout on a vu cet état, pour ainsi dire embryonnaire, de l'homme; on peut le suivre dans son évolution, pour arriver enfin d'amélioration en amélioration à ce dernier état qui est le nôtre.

Et si je présente ceci comme une affirmation générale, c'est que je n'ai qu'à choisir parmi les preuves.

Je pourrais citer les « débris de cuisine, » les Kjockken moeddings de la côte de Danemarck et de la côte d'Audierne

---

(1) Hamy, *Précis de Paléontologie humaine*, 297 *et* 202. « La conquête du feu date peut être du jour où vivaient les industriels des Eysies (Dordogne). »

(Finistère). (1) Je préfère des exemples plus rapprochés de nous.

Aux Eysies (Sarlat-Dordogne), (2) on a fait des fouilles dans des cavernes habitées. Ils étaient friands, les Troglodytes ! Car nos ancêtres savaient très bien user de leurs silex pour fendre les os des animaux qu'ils tuaient, et de préférence en manger la moelle. On a trouvé là des instruments de formes variées, de fines « aiguilles en os, » de mêmes formes et de mêmes dimensions que nos grosses aiguilles actuelles, percées de trous si petits et si réguliers « que les personnes » même qui sont convaincues de l'antiquité de ces objets » auraient pu penser qu'il était impossible de faire un trou » semblable avec une « pierre, » si je n'en avais pas fabriqué » de semblables avec les instruments même qu'on a trou- » vés, avec les aiguilles. » — Lartet. (3)

Même observation de M. Eudes Deslongschamps (4), à propos des ateliers de silex d'Ollendon et de la Brèche-au-Diable, près de Falaise.

« J'ai essayé, et bien d'autres comme moi, de refaire aussi » des haches en silex, sans autre instrument que d'autres » morceaux en silex... J'ai passé par tous les détails de » percussion. J'ai vu M. Lartet façonner lui-même par ce » procédé... Du reste, lorsqu'on veut bien répéter l'expé- » rience, on est tout étonné de la facilité avec laquelle on » parvient à tailler, à perfectionner, à terminer les haches » en silex en se servant de ces percuteurs. »

Le silex : nous le retrouvons aussi loin qu'il nous est

---

(1) Hamy, *ibid.* p. 166. *Revue des Sociétés savantes*, juillet-août 1875, p. 319.

(2) Hamy, *ibid.*, p. 302.

(3) Un des créateurs de la Paléontologie. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Caen, juillet 1876.

(4) Professeur à la Faculté, p. 207, p. 200 : Aussi le « Feu. »

possible de pénétrer dans l'histoire de l'humanité. Et en est-il une plus ancienne que l'histoire de l'ancienne Egypte?

Champollion, dans ses lettres, parle avec admiration des monuments qu'il décrit, et il ajoute : « Ceux antérieurs à » Menès sont plus étonnants encore, par la beauté des formes » et le fini de l'exécution. » (1)

E. Renan est d'accord avec Champollion pour admirer « les Egyptiens de l'ancien empire, arrivés de prime-saut à » une perfection d'exécution matérielle qu'ils n'ont jamais » dépassée. » (2)

A quelle époque remontent les temps antérieurs de l'ancien empire, qui s'arrête à Menès d'abord et continue jusqu'à la 6e dynastie, quoiqu'on prolonge sa durée jusqu'à la 10e. (3)

(4) La tradition chaldéenne suppute les temps fabuleux par des « Myriades d'années, » des myriades !...

Platon fait répondre à Clinias dans ses Dialogues :

« On trouvera chez eux (les Egyptiens), des ouvrages » de peinture et de sculpture faits depuis 10,000 ans. Quand » je dis 10,000 ans, ce n'est pas pour ainsi dire, mais à » la lettre. » Ce Platon savait exactement ce qu'est une année. (5)

(6) Quant à Menès, les Egyptologues ne sont pas d'accord sur la date de la première année de son règne.

---

(1) *Lettres écrites d'Egypte et de Nubie* en 1828-29, Paris, Didier 1868. J'y ai trouvé le nom de mon pauvre cher camarade et ami, Albert Bertin, mentionné d'une manière touchante.

(2) Gab.-Charmes, le Musée de Boulâq., Revue des Deux-Mondes, 1er sept. 1880, p. 192.

(3) Ch. Blanc : *Voyage de la Haute-Egypte*, 1876, p. 357.

(4) J. Menant : *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, tom. 5, p. 362.

(5) Musée de Boulâq. Doct. cit.

(6) Ch. Blanc : p. 358.

Champollion la place l'an	5867 avant N.-S.
Diodore de Sicile,	5000
Ch. Lenormand,	5124
Brunet de Presle, en moyenne,	5000
Mariette Bey,	5004

C'est lui qui, croyons-nous, rallie le plus grand nombre d'opinions.

Or, avant Ménès on sait que l'Egypte était comme divisée entre les mains d'un petit nombre de Rois, les Horsches, serviteurs de Horus. On sait quels monuments avaient été élevés de leur temps ; qu'on doit à l'un d'eux le plus ancien monument (1) de Denderah, « le Temple de Hator » déesse de la beauté et de l'harmonie éternelle. (2)

(3) Depuis Ménès, on peut admirer la statue de Chefrem, créateur de la 2e Pyramide « arrivée à un éclatant degré de » grâce et de perfection matérielle.... d'un modèle admi- » rable.... et sculptée dans un bloc de diorite (4), c'est-à- » dire dans une des matières les plus dures qui existent. » Chefrem appartient à la 4e dynastie. (5) La décroissance de l'art commence à la 6e.

Cela dit, suivons M. Ch. Blanc dans son voyage en Egypte, lors de l'ouverture de l'Isthme de Suez. (6).

» Les ruines du temple Deir el Bahiri s'étendent en am- » phithéâtre dans une vallée. Nous avions parmi nous des » naturalistes, des anthropologistes, des médecins, des chi- » mistes, des physiciens, des géologues. Ceux-ci, arrivés sur

---

(1) Musée de Boulâq, 102.

(2) Desjardins. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 74.

(3) Musée de Boulâq, p. 191, et Ch. Blanc.

(4) Formation primitive.

(5) 4225 à 3951, Ch. Blanc. La 6e, 3703 à 3500 avant J.-C. ; Mariette.

(6) P. 186.

» le plateau de la montagne rocheuse et sauvage à laquelle
» est adossée le Temple de Deir el Bahiri, ont fait la pré-
» cieuse découverte d'un grand nombre d'instruments ayant
» appartenu à l'âge de pierre : pointes de flèches, couteaux,
» grattoirs, percuteurs, hachettes, nuclei, blocs, matrices,
» noyaux d'où l'on extrayait les outils en silex semblables à
» ceux du Musée de Saint-Germain. »

J'ajoute : semblables à ceux que nous montrait M. Le Beuf, semblables à ceux de l'Album de Caranda, à ceux des Eysies, d'Ollendon. Enfin, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Amérique, en Laponie, partout où l'homme préhistorique a passé, on trouve sa trace, toujours la même ; et, de notre temps, on peut voir l'homme de certaines îles de l'Océanie poursuivant la même œuvre.

Je reprends : « C'est à M. Hamy que revient l'honneur de
» cette découverte, et (1) MM. Broca, Berthelot, de Quatre-
» fages, Lenormand, m'autorisent à dire qu'il y a autre
» chose en Egypte que des monuments, des momies et des
» souvenirs. Explorant cette crête du rocher, ils découvraient
» avec M. Hamy les outils et les armes d'une race d'hommes
» auprès desquels les Aménophis et les Rhamsès ne sont
» que des modernes. » (2)

---

(1) Le sol au Sahara renferme des pointes de flèches et des débris de la taille de ces flèches, en quantités considérables, preuve irrécusable d'une population nombreuse, qui trouvait un climat favorable à la vie, dans ces contrées qui semblent aujourd'hui vouées à une stérilité éternelle. La mission a recueilli à Ogla el Hassi des débris de taille de silex, sous une incrustation gypseuse de 0,60 m, déposée par les sources qui ont cessé de couler dans les temps géologiques. C'est sans doute le plus ancien témoignage de l'industrie humaine que l'on ait jusqu'à présent retrouvé.

Revue des Deux-Mondes, 1er février 1881, p. 696. 2e Article.
Paul Bourde : *Le Chemin de fer transsaharien.*

(2) Nous avons ramassé à la surface, au désert, une grande quantité de silex, incontestablement taillés de main d'homme. Ils prouvent, « d'après le Dr Weisgerber, » qu'à une époque très reculée, dont il est impossible de

Béni soit donc le silex ! A l'état de bloc ou de diffusion illimitée, roc ou impalpable, quels services ne nous rend-il pas ? Pur, c'est le cristal, « la pierre la plus précieuse pour » les Chaldéens qui y faisaient graver leurs cachets » il y a 4,200 ans ! (1) Quartz ! il durcit nos routes et rendait les communications plus faciles. Atôme ! il est absorbé par les racines des plantes et nous lui devons les arbres qui nous ombragent, les fleurs qui réjouissent nos sens, l'épi qui nous nourrit.

Que de choses à dire encore sur l'âge de la pierre, de la pierre polie. Quel sujet riche, inépuisable et beau. Mais « l'Album » de mon ami M. Frédéric Moreau, dont j'ai tant de plaisir à vous rendre compte, m'indique dans quelles limites je dois me renfermer en vous entretenant des « armes et outils en silex. »

Vous avez pu remarquer, Pl. 4, Fig 5, « une hachette en jade. »

Il en sera question à « l'Epoque Gauloise. »

---

fixer la date, le Sahara était habité par une population sédentaire, du moins « beaucoup plus nombreuse que celle qu'on y rencontre actuellement. » Les conditions climatologiques étaient donc différentes. »

Note de M. Rolland, présentée par M. Daubrée. Académie des Sciences : Comptes-rendus, 7 mars 1881, p. 534, 535.

(1) Archives des Missions. J. Menant « Glyptiques. »

DEUXIÈME ÉPOQUE : GAULOISE

Avant la conquête Romaine, jusqu'à l'an 50 *avant Jésus-Christ, caractérisée par les torques et bracelets en bronze les colliers en perles d'ambre et les nombreuses poteries.*

Ex populorum sermonibus, mores atque ingenia, accuratissime dignosci posse....
(Bacon : De variis linguarum proprietatibus Tractatio).

Il n'y a pas, ce me semble, que cette voie seule, par laquelle il soit possible d'arriver à la connaissance, à une connaissance au moins relative, des « mores et ingenia » des peuples qui ne sont plus. Les produits de leur industrie, comme les pierres, ont leur langage. Ce sera donc, dans leur industrie, que je vais étudier nos ancêtres avec vous, et aborder l'examen des Planches N° 11 à 17, se rapportant à la 2e Epoque Gauloise dans l'Album de mon ami M. Frédéric Moreau.

Pl. 11, nos 2, 3, 4 : poignards de diverses grandeurs.

Ces poignards sont bien de l'époque gauloise, mais par leur forme ne les dirait-on pas d'hier ?

Ces lames ne sont-ce pas celles qui, sous le gouvernement du roi Louis-Philippe, ont remplacé la lame demi-courbe du sabre-briquet de l'empire ? L'arme nouvelle, irrévérencieusement appelée par nos troupiers « le coupe-choux, » a été remplacé plus tard par le sabre-baïonnette, remplacé lui-même aujourd'hui par la baïonnette à nervure ? Eh bien, nous les retrouvons pl. 19, fig. 5, 6, 7, sous le nom de scrama-saxes dans les sépultures mérovingiennes à l'époque suivante.

Pl. 11, 1 *bis* : le poignard dans sa gaîne,

7, 8, 9, les crochets de suspension,

Me rappellent un dicton militaire que j'ai entendu plus d'une fois.

Quand il est question d'un camarade, d'un supérieur, à l'intelligence... limitée, un fantassin dit : « Ce n'est pas lui qui a inventé les fourreaux de baïonnette. » Un cavalier : « Ce n'est pas lui qui a inventé les crochets de sabre ! — Les fourreaux, les crochets, les voilà, Gaulois !... Qui donc alors les a inventés ?

L'industrie, le besoin, la commodité, la convenance : un homme qui se sera trouvé plus ingénieux que ses voisins et ses voisins l'auront imité. Cela arrive et se passe tous les jours. Je ne crois pas qu'il faille chercher ailleurs.

Pl. 14, fig. 3, 4 : 2 torques.

Nous voyons-là, à l'état de rudiment, l'ornement que portait notre ancêtre qui a succombé dans sa lutte contre Manlius Torquatus depuis sa victoire vers l'an 340 avant J.-C. Par combien de formes cet ornement n'a-t-il pas passé avant de devenir le hausse-col de nos officiers d'infanterie ?

Et les similitudes ne s'arrêtent pas là, comme vous le reconnaîtrez plus tard. Mais permettez-moi de vous rappeler ce qui a le plus attiré votre attention lors de notre réunion du 21 décembre.

Pl. 11, fig. 11. — Objet principal de ce « mémoire, » ainsi que notre cher président a bien voulu appeler ma dernière communication dans un excès de bienveillante indulgence. Il ne s'agit, comme la dernière fois, que de vous offrir un assemblage de notes *picorées*, la plume à la main, dans mes lectures incessantes, depuis plus de vingt ans.

LA FIBULE, L'ÉPINGLE.

Les sépultures gauloises de Caranda ont fourni :

Trois fibules en bronze,

Sept en fer.

J'ai fait passer sous vos yeux deux petites boîtes de carton d'origine anglaise.

Sur l'une : « Dress Shaw's and Nursery Safety pins. »

Sur l'autre : « Dress and Nursery pins, with protected points. »

Traduction libre : Epingles à châles, de nourrice ; épingles à crocheter, à pointes protégées.

J'ai retiré de ces boîtes des échantillons ; vous les avez rapprochés de la fig. 11 et vous n'avez trouvé nulle différence de forme, de destination, d'emploi. Et il y a entre la fibule gauloise et l'épingle dite Angaise, un intervalle de fabrication de 2000 ans. Retranchons-en, si vous voulez, 50. Car il y a bien 30 ans que j'ai acheté une de ces épingles « Anglaises » à Sainte-Anne-d'Auray, en Bretagne. Vous penserez sans doute comme moi que l'invention de ces épingles peut être attribuée à l'auteur anonyme dont je vous parlais tout à l'heure à propos des crochets de sabre et des fourreaux de baïonnette.

Maintenant, si, suivant l'indication de Bacon, nous voulons connaître les « Mores et Ingenia » des Gaulois nos aïeux, un auteur moderne dirait peut-être : nous avons notre « clou. » Je dirai : nous avons une « fibule, » une « épingle, » qui va nous servir à attacher notre fil conducteur dans l'examen des autres planches de l'album de Caranda.

A première vue, ces épingles à crochet nous paraissent la chose du monde la plus simple, la plus naturelle. Et pourtant, quelle réunion d'industries diverses n'a-t-il pas fallu pour arriver à les loger dans leur petite boîte ? Impossible, je crois. de les énumérer toutes. Je ne dis donc rien de l'extraction du cuivre, qui vient peut-être du Pérou ; du zinc, à l'état de minerai, qu'il a fallu extraire de la terre et épurer : passons donc.

Le cuivre et le zinc sont fondus : une masse provenant de la fusion est obtenue, et par des procédés inutiles encore à décrire, elle est convertie en fil. Ce fil est donné aux ouvriers, et il n'en faut pas moins de quatorze, diversement occupés, pour faire une épingle ! quatorze ! Or ces ouvriers sont des hommes comme nous, vêtus comme nous, vivant sous des lois, dans le même état de ce que nous appelons notre civilisation : Anglais ou Français, les ouvriers en épingles ne sont pas des sauvages. (1) Les outils en silex ! ils les ignorent. Ils ont une industrie, « Ingenia, » une vie, des Ingenia qui nous sont familiers. Ils parlent une langue, « Sermones. » Nous les connaissons, nous habitons parmi eux, eux parmi nous.

Or cette fibule de la planche 11, fig. 11, est aussi le produit d'une industrie « Ingenia. » Elle est faite de main d'homme, de main d'ouvrier : habile? voyez le dessin : intelligent? la pointe est protégée, « protected points, » comme sur l'étiquette anglaise.

Voyons donc ce qu'étaient ces hommes puisqu'un moyen de les connaître s'offre à nous. « Dignosci posse. »

Le 21 octobre, je vous parlais de l'Egypte, de la Chaldée, de l'Assyrie. Tâchant de sonder avec vous les profondeurs des « Sepulchra regionum, » je vous disais : Leurs monuments prouvent un état de civilisation très avancé. Aujourd'hui, cet état nous est connu dans ses moindres détails. Pardonnez-moi d'y entrer pour un instant.

L'Egypte, donc, n'a plus de secrets pour nous.

Le premier, le docteur Young, devine dans un cartouche de l'Aiguille de Cléopatre, qui, rapportée d'Egypte l'an dernier, se dresse sur un quai de la Tamise. Il devine quatre lettres de l'alphabet hiéroglyphique égyptien. Champollion le jeune découvre les 796 autres. L'alphabet de 800 lettres

(1) Albert Levy, *Curiosités scientifiques*, Hachette, 1880, p. 85.

est complet et on peut lire les inscriptions dont les monuments sont couverts. La division géographique, politique, administrative nous est connue. (1) Nous connaissons la chronologie et l'ordre dans lequel se sont succédé les 33 dynasties qui ont régné en Egypte depuis Menès, 5004, jusqu'à l'édit de Théodose, l'an 325 avant notre ère. Plus de lacunes dans la liste ; les tombeaux des souverains nous sont ouverts. Nous connaissons la vie extérieure, officielle, si je puis dire.

« La suite chronologique qui résiste à un examen sérieux » est celle des Egyptiens qui, de monuments en monuments, » par leurs stèles et leurs papyrus, nous apparaissent cons- » titués en monarchie puissante appuyée d'un puissant sacer- » doce, au moins 6000 ans avant notre ère. » (2)

Ainsi de 6000 à 5004, il y aurait eu 1000 ans de gouvernement hiératique-monarchique. Ce serait ainsi qu'il faudrait comprendre le « long temps » qui, au dire des Egyptologues, aurait précédé l'avènement de Menès.

Il sera plus d'une fois question dans la suite de ce travail des « Conférences du Trocadéro. »

Reste à connaître la vie intime.

Grâce à une autre découverte, qui date de peu d'années, M. Eug. Révillout, par un heureux rapprochement de l'écriture copte avec l'écriture Egyptienne, dite Démotique, écriture cursive, celle de tout le monde, va nous servir de guide.

Nous allons au marché, et nous savons quelles denrées on

---

(1) Publications de MM. Mariette-Bey, Leipsius, Brugch, Brunet de Presle, Egger, Reynier, Lenormand, Chabbas, de Rougé, Ch. Blanc.

Tout ce qui suit est extrait des comptes-rendus de M. Ferd. Delaunay, Académie des Inscriptions, au *Journal officiel*, 7.

(2) Ministère de l'Agriculture et du Commerce Congrès et Conférences du Palais du Trocadéro. Comptes-rendus sténographiques, 16 au 21 août 1878.

Congrès des Sciences archéologiques. Mémoire de Mme Clémence Royer, p. 306.

y apporte, leur nom, leur nature, leur poids, leur mesure, leur prix.

L'année est divisée en 12 mois de 30 jours : plus 5 jours 1/4 complémentaires.

Les Egyptiens avaient des « notaires » (1) : si mieux vous aimez des « scribes, » remplissant un office semblable. Et alors nous connaissons leur manière de rédiger les actes de vente et d'achat. Les propriétés sont indiquées avec leurs tenants, aboutissants, orientation, sur plans irréprochables comme géométrie, alignement de chiffres. Les propriétés se vendaient en totalité ou par 1/35e

Nous avons les contrats de ventes d'esclaves, les prêts de toute nature, sous toutes les formes, avec intervention de témoins : au besoin le serment litis-décisoire.

Ils avaient leur code civil, si je puis dire, car il existait dans leur législation des lois sur :

La paternité,

Les successions,

Les contrats de mariage... (2) à l'essai ! pour un an ! et en cas de non réalisation définitive. Les intérêts pécuniaires de la femme... remerciée, et des enfants nés ou à naître, précieusement sauvegardés.

Nous savons quelle était la philosophie, la religion, les dieux, les amulettes, les animaux, les superstitions astrologiques de ce peuple.

Nous avons les plaintes des ouvriers pour insuffisance de salaire, presque les grèves... Mais il y avait aussi une gendarmerie.

---

(1) Revue archéologique, sept. 1867, p. 174 : « Il me faut faire un contrat » de cession pour tous ces biens et toute sorte de choses qui t'appartiennent. » Il lui dit : Qu'on amène un scribe. On l'amena à l'instant. Il fit faire » en sa faveur un contrat de cession..... » Le Roman de *Set-Nau*.

(2) *Journal officiel*, E. Révillont, Acad. Inscriptions, 17 oct. 77, p. 6892, 323 à 330 avant J.-C.

Ce peuple avait sa littérature, ses romans (1), ses poésies, entre autres le roman Set-Nau Grand Papyrus démotique.... trouvé... Emplacement d'une nécropole Thébaine parmi d'autres manuscrits en écritures hiératique et copte, 138 lignes, 3e ou 2e avant notre ère... Main fine et habile, ces manuscrits provenant de la petite bibliothèque d'un moine. L'écriture de la meilleure époque démotique. Le sujet : Recherche à la poursuite du « livre » de Thotts Chermès, égyptien.— Il y a là une transaction entre le détenteur et le poursuivant. Ils jouent le livre à un petit jeu, en 52 points. Et le héros du roman triche au jeu !

Est-ce volontairement, et peut-être j'en oublie, qu'une aventure de la belle Tabubu et de Set-Nau. P. 175, n'a pas été traduite. M. Brugsch plaide son impuissance ?

Le roman des Deux Frères (p. 178, traduit par le vicomte E. de Rougé, tiré d'un manuscrit hiératique du XIVe siècle avant notre ère).

Le prêtre avait dans cette société sa place, son rôle, son office, le prêtre et le médecin, qui nous donne ses recettes pour les pommades (2). Il y joint la science des battements du cœur.

La connaissance du cœur, d'après les enseignements du prêtre-médecin Nebseeth,

Et un livre où sont traitées d'autres maladies.

L'auteur de l'article ajoute : « Il y a toute raison de croire

---

(1) Entre autres : *Set-Nau*, roman contenu dans un papyrus du Musée de Boulaq. (*Revue archéologique*), p. 162, sep. 1867, M. Brugchs.

(2) *Papyrus dit d'Ebers*, son heureux propriétaire. L'auteur est un contemporain de Moïse. « *The lancet*, » journal anglais des plus sérieux. « Les livres » de médecine sont les plus anciens de tous chez les Egyptiens. Le premier de » leurs rois était honoré comme l'auteur d'un grand traité de médecine (ce qui » fait penser aux rois de France guérissant les écrouelles). L'auteur du » papyrus d'Ebers appartenait à la classe des prêtres. » *Journal officiel*, Séance, du 1er juin 73, p. 3305.

» que les Égyptiens avaient acquis un haut degré de dévelop-
» pement scientifique à une époque très primitive de leur
» histoire connue. »

Quant à leur industrie, ils connaissaient les brevets d'invention. Il en existe pour le verre. (1)

« Les Egyptiens avaient peut-être plus de machines que
» nous ne croyons... Ils connaissaient l'acier... (2) Le fer
» était connu dès les premiers temps historiques... Sur les
» monuments de Thèbes (3), on voit des bouchers aiguisant
» leurs couteaux sur l'acier... Ils connaissaient les chaînes
» de fer, qui, plus tard, étonnaient César, voyant sur les
» côtes de Bretagne les voiles des vaisseaux des Venètes qu'il
» combattait, « *Catenis pro funibus devinctæ...* » Le fer, l'acier ; le fer presque pur.

Quant à l'habileté industrielle, voici ce que je me souviens d'avoir lu dans un compte-rendu de l'exposition de Londres. Les bijoutiers les plus renommés ont admiré le fini, la perfection de travail des colliers, boucles d'oreilles et autres bijoux, de leurs formes, l'art avec lequel étaient préparés nattes, tissés des faux cheveux, des nattes fausses et trois perruques trouvées dans le cercueil d'une reine à l'état de momie.

Comme ces temps anciens ressemblent aux nôtres, n'est-il pas vrai ? les choses de la vieille Egypte aux choses de l'Europe actuelle ? Ne venons-nous pas d'avoir sous les yeux une civilisation complète, bien complète.

Tout cela, nous le retrouvons encore en Assyrie. Elle aussi nous est ouverte, grâce à la sagacité, aux travaux, en France, des Jules Appert, Maspero, Botta, Menant (Joachim) ; en

---

(1) Longperier, 9 avril 73.

(2) 9 Octobre 75. P. 8572. Sir John Hawkins a les travaux publics dans l'antiquité.

(3) La dynastie Thébaine la 1re, 3064 avant J.-C. ; la 11e de la liste de Ch. Blanc.

Angleterre, de Layard, Rawlinson et de l'à jamais regrettable Georges Smith.

L'écriture sumérienne ou accadiène des peuples de la Chaldée a remonté vers la Mésopotamie où sa forme, un coin, un clou, lui a fait donner le nom de Cunéiforme. Les travaux des Assyriologues nous permettent de lire dans une traduction les livres de la bibliothèque de Nabuchodonosor, transportés au « British Museum. » Là nous retrouvons le Sacrifice d'Abraham, le Déluge avec tous ses détails, comme la Bible nous les donne. Là nous trouvons les livres de la maison de commerce Egiby et fils, dont les chefs se sont, de père en fils, succédé pendant 160 ans et dont le dernier est mort 406 ans avant notre ère, et dans ces livres toute une vie commerciale telle qu'elle se pratique dans les offices des négociants et des banquiers de nos jours. Le prêt, sous toutes ses formes, le compte courant et d'intérêts différentiels. Le billet à ordre, le mandat, la lettre de change, que les livres de droit nous donnent pour une invention des Juifs chassés de France et réfugiés en Lombardie en 1184. Tout en convenant que les Romains et les Athéniens avaient bien pu la connaître. Enfin le chèque ! dont nous avons emprunté l'usage aux Anglais, et qui, sous l'Empire, n'est entré dans notre législation commerciale qu'après une discussion qui a duré deux ans.

Et la poésie ! quelle puissance d'imagination ! quelle verve, quelle énergie, quelle originalité dans le beau poème d'Histra arrivé jusqu'à nous.

Y a-t-il encore là une civilisation complète, bien complète ?

Eh bien ! Messieurs, une fois de plus pardonnez-moi ces trop longues digressions dans le passé. Elles ne nous auront pas écarté de nos Gaulois autant que vous pouvez le croire. Elles nous aideront, je pense, à mieux saisir, à mieux comprendre leur vie, lorsque enfin notre chère France est revenue à la lumière du soleil, après un ensevelissement sous les

glaces qui ont marqué leur passage jusque dans la Dordogne, jusque sur les bords de la Méditerranée. Et le Mont-Dol lui-même, tout près de nous, a eu sa période glaciaire.

Les documents précis, certains, sur l'époque gauloise ne nous manquent pas. Avant tout je dois citer notre « Histoire littéraire de la France, » si justement nommée l'évangile de l'érudition. Cette histoire va désormais tenir une place importante d'ici à la fin de la tâche que je me suis donnée.

« Les Bénédictins, ces infatigables défenseurs des vieux » siècles, réunissant une quantité innombrable de monu- » ments manuscrits, appliqués uniquement à la recherche et » à l'éclaircissement des sources... Ils ont crié à la France, » à l'Europe chrétienne, qu'elle avait ses gloires et ses héros, » ses monuments, sa littérature, ses siècles de gran- » deur. (1)

Trois d'entre eux, appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent, du Mans, se sont mis à l'œuvre et ont publié :

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

« Les temps qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ. » Où l'on traite de l'origine, du progrès de la décadence » et du rétablissement des sciences parmi les Gaulois et les » Français, du goût, du génie des uns et des autres pour les » lettres en chaque siècle, de leurs anciennes écoles, de l'é- » tablissement des principaux colléges, des académies des » sciences et belles-lettres, des meilleures bibliothèques » anciennes et modernes, des plus célèbres imprimeries, » et tout ce qui a un rapport particulier à la littérature.

---

(1) Lecoy de la Marche. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Vol. 62, p. 90.

» Avec

» Les éloges historiques des Français et des Gaulois qui » ont quelque réputation.

» Le catalogue et la chronique de leurs écrits, des remar- » ques historiques et critiques sur les principaux ouvrages, le » dénombrement des différentes éditions : le tout justifié par » des citations des auteurs originaux.

» Par les religieux bénédictins de la congrégation de » Saint-Maur.

» 1er vol., 1re partie, qui comprend les temps qui ont pré- » cédé la naissance de Jésus-Christ et les trois premiers » siècles de l'Eglise.

» Paris 1733. »

Rien ne peut donner une idée plus complète de l'édifice qui compte aujourd'hui 27 vol. in-4° que cette photographie du frontispice.

1733. — Initiateurs : Dom Rivet, Taillandier, Clémencet,

1759. — Continuateurs jusqu'à l'an 1741 : Dom Poncet, Colomb, Ch. Clémencet, Fr. Clémencet, Duclou, J.-B. Tennes.

1763. — Temps d'arrêt dans la publication.

1814. — Elle est reprise par une commission permanente de l'Académie des inscriptions et belles-lettres où se sont succédé : MM. Brial, Ginguené, Daunou, Pastoret, Petit-Radel, Amaury Duval, Emeric David, Fouriel, Victor Leclerc, éditeur du 20e vol., de 1842 à 1869.

27e vol., 1877, le dernier publié : Félix Lajard, Paulin Paris, Littré, Renan, Barthélemy Hauréau, éditeur actuel. M. Gaston Paris vient d'y remplacer son père.

Telle est cette histoire de nos ancêtres. Commençant 1700 ans avant notre ère, chaque siècle de cette histoire est précédé d'une notice sur l'état des lettres dans les Gaules jusqu'au XIVe siècle. (1)

---

(1) Tome 27.

Alors nous voyons qu'à cette époque reculée, 1700 ans, les Gaulois ont aussi une civilisation bien complète. Qu'ils sont !... « *Genus summæ solertiæ...* (1) » « *Tumidus credelitate !.!.* » et qu'ils ont bien peu changé !!! se prenant aux paroles !...

Ils croient à l'immortalité de l'âme... « *Longæ vitæ mors media est...* » Ce qu'ils ont l'air de vouloir oublier !... Ils sont plus avancés qu'on ne croit en philosophie et en science... (2) Les maîtres de Pythagore... Ils connaissaient l'écriture... Se servaient de briques, comme nous avons vu les Assyriens, 500 ans avant eux,(3) puis de tablettes de cèdre incorruptible... « *Cedro digna loqui* » (4) pour les écrits importants tracés en lettres grecques... puis vient la cire... puis les écorces d'arbre, les peaux de Pergame en Asie, le parchemin, « *membrana :* » enfin le papyrus importé d'Egypte, de Memphis.

Ils avaient leurs savants, leurs bardes qui faisaient profession de poésie ; à la fois poètes et musiciens, hérauts de guerre à l'occasion.

Les Druides étaient à la fois prêtres, philosophes, théologiens, jurisconsultes, médecins, rhéteurs, orateurs, mathématiciens et magiciens.

Solis nosci deos et cœli numina vobis
..... Nescire datum.....

Ils formaient aux sciences sans rien écrire : Lycurgue, Pythagore, Socrate ont suivi la même maxime. (... Que de regrets !...) Ils auraient pu nous donner des Euclides, des Ptolemées, des Platons, des Aristotes, peut-être même des auteurs encore plus excellents. L'instruction de la jeunesse fut une de leurs principales occupations. Leurs leçons étaient

---

(1) César.
(2 Saint Clément d'Alexandrie.
(3) Joach. Menant.
(4) Perse.

donc de vive voix : Obligatoires ?... Gratuites ?... « *Avara et fœnatoria gallorum philosophia.* »

Les femmes ne restaient pas étrangères aux sciences.

Une peuplade de jeunes Phocéens sort de l'Asie-Mineure. Marseille se fonde ; ses colonies s'étendent dans le Midi. La langue grecque s'emploie dans les actes publics des Gaulois. (1)

Suivant le programme tracé, « l'Histoire littéraire » est consacrée aux auteurs nés ou morts en France, qui y ont vécu ou écrit. C'est ainsi que parmi les noms qu'elle cite, nous trouvons Cœcilius Statius, (2) qui a laissé plus de trente comédies. S'il y a, selon Horace, plus d'éclat dans Térence, il y a aussi plus de gravité dans Statius.

Les Romains envahissent la Gaule. Leur langue n'y était pas tout à fait inconnue. La forme de leur gouvernement se prête à la répandre et on peut voir dans un certain temps trois langues à la fois : la grecque, la latine, la gauloise ou celtique. Les exigences du commerce finirent par faire prédominer la langue latine.

Quant à la langue celtique, « nous en savons peu de choses, car il y en a peu de satisfaisantes et certaines. » Dialecte de la langue hébraïque ? phénicienne ?... Un dialecte comme tant d'autres !... Dom Paul Pezzon, (3) Bernardin, dit qu'elle s'est conservée chez les peuples de la Basse-Bretagne. (4) Décide qui pourra.

Les Gaulois étaient généralement renommés pour leur éloquence... (5) On les rencontrait souvent comme précepteurs dans les familles romaines.

---

(1) Philhellènes, Strabon.
(2) Ne pas confondre avec Papinius Statius qui vivait sous Domitien.
(3) 1706.
(4) Qu'il y a longtemps que je me suis laissé dire et que j'ai lu qu'Adam et Eve dans le Paradis terrestre parlaient bas-breton.
(5) Juvénal, saint Jérôme.

Parmi les Gaulois dont l'histoire littéraire nous a conservé les noms, nous trouvons :

Pythéas, de Marseille, 332 ans avant J.-C., habile mathématicien... Ses voyages de Cadix à l'embouchure du Don... aurait visité l'Islande.

Euthymène, de Marseille, 320 ans avant J.-C., géographe et historien.

Eratosthènes, de Marseille, philosophe et historien, mathématicien et astronome, trop souvent confondu avec Eratosthènes, de Cyrène, le premier qui prit le titre de philologue.

Lucius Plotius, rhéteur.

Gniphon, professeur de belles-lettres, enseignait dans la maison de Jules César, 113 ans avant J.-C.

Roscius, le fameux comédien (89 à 61 ans avant J.-C.)

Divitiacus, selon Cicéron, un des plus savants de la secte des Druides (58 ans avant J.-C.)

Valerius Procellus, favori et ambassadeur de J. César.

Telon et Gyarée, astronomes et mathématiciens de César.

Cornelius Gallus, poète, ami de Virgile. (L'an 66. Georgiques 4. Eglog. 10, 6.

Publius Terentius Varro, poète et historien, né sur les bords de l'Aude. Ovide et Virgile lui ont fait plus d'un emprunt (83 ans avant J.-C.)

Trogue Pompée (10 ans avant J.-C.), historien... Son histoire générale écrite sous Auguste... Loué par Pline, Justin ; au niveau de Salluste, Tite-Live et Tacite.

Ainsi la 2[e] partie de l'Album de M. Frédéric Moreau, s'arrêtant à 50 ans avant Jésus-Christ, nous pouvons, ce me semble, avoir avec ce qui précède une idée de ce que pouvaient être les *Ingenia* « intellectuel » des Gaulois.

Etudions maintenant ces « Ingenia » au point de vue industriel.

Que si on m'objectait que ces hommes que je viens de nommer appartiennent à la région méridionale de la France,

et qu'il s'agit ici de fouilles faites dans le département de l'Aisne, je dirais : faisons une étape un peu plus au Nord et arrêtons-nous à l'oppidum du Mont Beuvray (1), malgré son altitude de 810 mètres.

Ici, nous avons pour guide M. Bulliot et le rapport qu'il a fait sur les fouilles dirigées par lui en 1870 (2).

Cet oppidum est plus connu sous le nom de Bibracte, *æmula Romæ*, à 16 à 17 kilomètres d'Autun, créé par Auguste, Autun, *soror æmula* Romæ.

Là M. Bulliot a trouvé, dans un périmètre de 5 kilomètres, des établissements de toutes les sortes, des maisons d'habitation, sur des rues empierrées, bordées de trottoirs de deux mètres de large (de Saulcy, *Journal des Savants*, octobre 1838, p. 628) ; baraques, forges, usines, ateliers, hangars en pisé, en maçonneries, en planches, de véritables boutiques d' « étalagistes », des bijoutiers, des émailleurs ayant travaillé avec art, ce qui vous explique la délicatesse de travail, le fini de bien des objets reproduits dans les planches de l'Album : pendeloques, fibules, colliers, etc., [des monnaies spéciales à cette ville, des poteries qui prouvent des rapports commerciaux considérables avec les provinces du Midi (3).

Et puisque le mot de monnaies vient de se trouver sous ma plume, je dirai de suite : (4)

« Les Gaulois fabriquaient des monnaies longtemps avant » la conquête romaine. Leurs procédés de monnayage pou- » vaient s'élever, quelquefois même aux époques les plus

(1) Détruit par un incendie peu après la conquête. Acad. intern., 4, p. 72.

(2 *Revue des Sociétés savantes :* Fascicule de juillet et août 74. Complément des fouilles commencées en 1868 et 1869.

(3) A. Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain. *Revue archéologique* août 1870. Article de M. Auvès.

(4) Comme dans la plupart des objets d'art, les types les mieux gravés sont de l'époque la plus reculée. A. de Barthélemy. *Revue archéologique*, Jacket 70, p. 27.

» reculées, jusqu'à une véritable perfection. Taille et répar-
» tition rigoureuse du « précieux » métal employé. S'ils
» avaient des moyens rigoureux de pesage, on peut con-
» clure un système métrique pondérable, et il n'est pas
» douteux qu'ils possédaient aussi des mesures linéaires,
» parce que l'usage de ces mesures a, dans tous les temps
» et dans tous les lieux, précédé nécessairement l'usage des
» mesures de poids. Les mesures gauloises sont identique-
» ment les mêmes que les anciennes mesures chal-
» déennes. » (1)

Au Mont Beuvray donc on travaillait le bronze, le bronze qui, lui aussi, nous vient primitivement de l'Asie. Et parmi des ateliers d'orfèvres et d'émailleurs, des fours à potier, de ciseleurs et de bijoutiers, des ateliers de forgerons, des fonderies de fer à la catalane, avec souffleries à eau, dans le bas du Mont. Enfin (2) tout ce qui révèle une civilisation avancée, de production industrielle complète.

Dans des caveaux particuliers des habitations, des amphores pour recevoir les cendres des morts. (3)

Dans une autre habitation, une lime, une scie, des fibules, bien entendu ; une petite clé de coffret, des couteaux, l'un à manche fixe percé d'un trou pour recevoir une lanière ; l'autre, attaché à la ceinture. Des anneaux de fer, plats, pleins, fermés, ou plus ou moins ouverts.

Une boutique de poteries vernies ; assortiment complet.

---

(1) M. Lenormand (1868) vient de constituer de la manière la plus complète et la plus sûre l'ancien système chaldéen des poids et mesures. Il est incontestable, en effet, que cette mesure existait en Asie quand les Celtes en sont partis, et leurs pérégrinations à travers l'Europe ont apporté leurs mesures et les ont introduites dans notre pays quand ils s'y sont établis.

(2) Page 330. *Revue d Archéologie*, août 1870.

(3) Lettre de F. Moreau, son dessin d'amphore de Breny

Des haches pour préserver de la foudre, des paratonnerres peut-être ? (1)

Quant aux bijoux, ils sont innombrables. Un des caractères distinctifs de l'art gaulois est qu'il ne reproduit pas les êtres animés. Mais quelle variété dans les formes, quel goût dans la disposition des métaux, dans l'emploi des gemmes. On peut du reste les juger avec certitude en examinant l'album de M. F. Moreau.

On retrouve encore les habitudes d'une vie recherchée : des voies empierrées, comme on l'a vu, des intérieurs d'habitation carrelées, au lieu d'être en terre battue. Tous les outillages possibles pour toutes les industries.

Chez les orfèvres, des verroteries imitant l'émeraude ; de l'émail bleu recouvrant des terres cuites.

Des bracelets en verre bleu d'un beau travail, ornés d'émail jaune en relief entre deux moulures d'émail blanc ; des pierres gravées, et encore des fibules innombrables.

Des gobelets en terre fine ; la série de tous les genres de poteries connues, dont l'origine orientale est indubitable ; poteries usuelles, poteries de luxe, creuses ou plates. Quant aux poteries peintes, elles paraissent particulières à l'art gaulois.

Des assiettes de plusieurs catégories ; plusieurs paraissent contenir du kaolin, notre terre à porcelaine, dans leur pâte ! Et penser que, d'après ce que nous content les chansons de Geste, du temps de Charlemagne l'assiette connue des Gau-

---

(1) Holfingen, vieux cabaliste. Histoire du Paratonnerre. « Les Eduens et » les Tolosains, en temps d'orage, se couchaient près des fontaines après » avoir allumé une torche et planté à côté d'eux leur épée la pointe en haut. » Il arrivait que souvent la foudre tombait sur l'épée sans faire de mal au » guerrier et s'écoulait innocemment dans l'eau. »

Les guerriers Germains portaient sur leurs casques, comme Paratonnerre, une pierre. Ed. Fournier : le *Vieux Neuf*, t. 1, 183. D'après Marbode, poète, évêque de Rennes.

lois, inconnue, oubliée, était remplacée par le « Tranchoir », le morceau de pain qui en servait ! Et parmi les objets de poterie de luxe, figuraient les vases rouges, dits de terre samienne.

Des écuelles à trépied allant sur le feu, des réchauds, des dolium ou grandes jarres pour liquides et salaisons ; le fameux tonneau de Diogène n'était pas autre chose qu'un dolium.

Et pas un outil professionnel qui manquât :

Plusieurs ateliers d'émailleurs, je l'ai dit.

Des chenêts à tête de bélier, ornés et décorés.

Des brosses !

On a déblayé ainsi 150 à 200 maisons dans cet oppidum. Clos de murs, dont l'appareil, la charpente, l'assemblage, l'emploi du fer, la direction des travaux annoncent, outre une industrie très avancée, d'incontestables connaissances statiques et géométriques dans l'emploi de la pierre et du pisé. Nous voilà donc bien loin des Troglodytes de la Dordogne. Là (1) « nous sommes en présence des reliques d'une » population sédentaire, qui a longtemps prolongé son habi- » tation au même lieu, qui, à certaines époques, fut hantée » par de nombreux habitants étrangers qui s'y rencontraient » pour des transactions commerciales. »

Maintenant que l'industrie des Gaulois nous est connue, je puis dire qu'elle n'est pas le produit d'un premier jet ; qu'elle n'a pas été improvisée ; que, comme toute industrie qui naît, elle a dû se perfectionner sous l'aiguillon de la concurrence ; et, du moment qu'elle produisait, il fallait un écoulement à ses produits, car les fabricants Eduens, du temps d'Auguste, et bien avant lui, n'opéraient pas autrement que les fabricants de nos jours. Leurs relations avec le

(1) Anatole de Barthélemy, *Revue archéologique*, juillet 70, p. 16.

Midi étant prouvées, il n'est pas probable qu'ils n'aient pas cherché à les étendre vers le Nord et l'oppidum du Mont Beuvray, clos d'une muraille de 5 kilomètres, je l'ai dit, porte encore les traces de l'incendie qui l'a détruit. Si 150 à 200 maisons ont été fouillées, il en reste encore d'autres qui n'ont pas été attaquées, et la population sédentaire qui les habitait était, on l'a vu, approvisionnée de toutes choses. Il y avait donc là forcément un mouvement d'affaires important, ce qui m'amène à revenir sur la Pl. 4, Fig. 3, « Hache en jadéite (1).

Cette hachette verte, unique par sa couleur au milieu des 144 outils en silex qui ont passé sous vos yeux, d'où vient-elle ? Elle répond bien à la description du jade. Or, on tirait le jade de l'Orient. De l'Orient, et son origine lointaine doit cesser de paraître impossible, si l'on étudie la migration des peuples de l'Orient vers l'Occident, telle que nous la tracent les *Bulletins de la Société de Géographie*, la *Revue d'Archéologie*, la *Revue d'Anthropologie* et le *Tableau synoptique des Langues* que j'ai sous les yeux (2).

Et je crois trouver la confirmation de ces faits, échanges et migrations, dans la Pl. 17, Fig. 8 : « Perle hémisphérique en ambre, » car les seuls lieux de production connus de l'ambre, vrai, naturel, sont la Sicile et la Prusse.

Les anciens connaissaient l'ambre, le tiraient de là Sicile ; aujourd'hui, c'est la Prusse qui nous le fournit. Je ne dis rien des fabricants qui l'imitent et cherchent à vendre du faux pour du vrai.

Laissons à Thalès l'honneur d'avoir découvert la puissance

(1) Bouillet, Dictionnaire des sciences.

(2) Le Pileur, grammaire persane, Amsterdam, 1811. Il classe dans l'ordre suivant : le gothique, le persan, le suédois, le sanscrit, le danois, le grec, l'anglo-saxon, le latin, l'armorique, l'allemanique, la francique. Nous retrouverons la jadéite plus loin. M. Damour n'est pas tout à fait de cet avis.

d'attraction de l'ambre frotté sur les poussières, Electron, le nom de l'ambre introduit en France par les Croisés qui l'ont fait connaître et en ont répandu l'usage. Quant à son origine et à sa production, je ne puis mieux faire que copier. (1)

» A l'époque Eocène, l'emplacement de la mer Baltique » était occupé par une immense forêt. Les conifères domi- » naient, le pin, le sapin, etc. Parmi ceux-ci, du *Pinus* » *succinas* découlait une résine qui, ayant subi une transfor- » mation dans le sein de la terre, est devenue l'ambre. Plus » de 2,000 objets, animaux, minéraux, plantes, ont été trou- » vés dans l'ambre.

» Lorsque la résine découlait de l'arbre, elle répandait » une odeur aromatique : mouches, araignées, reptiles, » végétaux, étaient arrêtés, pris, englués. Une nouvelle » couche découlait sur eux, ils étaient fixés pour toujours. » Ou bien la résine se détachait ; en tombant, elle envelop- » pait les objets qu'elle trouvait à terre : pyrites, coquilles, » gouttes d'eau salée. La récolte de l'ambre est encore » réglementée en Prusse. »

Ainsi, Sicile ou Prusse, Midi ou Nord, échanges par le commerce ou apport par les migrations, voilà comment s'explique la présence de l'ambre, de la « perle sphérique en ambre » parmi les produits de la 2e Epoque de l'Album de M. F. Moreau.

La pl. 16 nous montre fig. 6 une pendeloque en verre émaillé bleu et jaune, qui correspond à ce que j'ai rapporté tout à l'heure des émailleries de Beuvray.

Examinons maintenant la pl. 16, fig. 7, 8.

Je regrette de ne trouver qu'un mot, qu'un nom à la légende : « Amulettes, » sans autre désignation.

L'amulette tient une grande place dans les traditions, les

---

(1) Académie des Sciences. Comptes-rendus, août 77.

habitudes de nos aïeux. Pourquoi nous récrier ? L'Italie a le mauvais œil, la France la corde de pendu. Combien d'esprits forts qui n'aient leur fétiche, plus ou moins dissimulé.

Mais les amulettes de la pl. 16 ont droit à une place dans le travail que j'ai entrepris.

Inutile de revenir sur ce que je crois avoir démontré, que nos ancêtres étaient loin, bien loin, de cet état d'ignorance et de barbarie que nous leur prêtons bien gratuitement (1). Nous possédons aujourd'hui sur l'époque des *silex polis*, caractérisée à la fois par l'absence de métaux, les monuments mégalithiques, l'emploi des animaux domestiques, des notions très étendues, très variées et très complètes, souvent, sur les populations de cette époque.

La médecine, chez tous les peuples, tire son origine de la superstition. L'une de ses pratiques consistait à tailler après la mort, dans le crâne humain, des pièces qui servaient d'amulettes, auxquelles on attribuait des propriétés particulières. L'autre, pl. 2, consistait à faire dans le crâne de l'individu vivant une perforation méthodique analogue à la trépanation que les chirurgiens pratiquent aujourd'hui.

Dans la période néolithique, ces amulettes étaient destinées à être suspendues au cou... On retrouve la trace de cette coutume dans les temps postérieurs à l'époque néolithique... Un torque gaulois existe auquel est suspendue une rondelle osseuse... percée d'un trou central.

Superstition ?... Ornement ?... Médicament ?...

Les propriétés des *amulettes* ne tenaient ni à telle région, ni à tel état du crâne... à l'exception de la région du front, proprement dit : pas davantage au volume, à la forme... Elles devaient provenir de certains crânes spéciaux, de ceux qui avaient subi autrefois la trépanation chirurgicale et qui, sans doute, y avaient été soumis dans un but thérapeutique

---

(1) *Revue d'Anthropologie*, t. 6, 1877. P. Broca.

afin de se préserver des maladies et de l'influence du mauvais esprit.

Parmi les maladies, les convulsions et l'épilepsie tenaient le premier rang... Elles font naître la croyance à la possession... Il n'y a qu'un esprit emprisonné dans un corps qui puisse produire de tels effets... Il s'agite, il s'irrite dans sa prison. Si on pouvait lui ouvrir la porte, il s'échapperait et le malade serait guéri. C'est ainsi qu'a dû naître l'idée de la trépanation préhistorique.

Les crânes des sujets trépanés étaient regardés comme sanctifiés et on en faisait des amulettes à la mort des sujets... des cachets de sainteté... L'ouverture par laquelle le mauvais esprit s'était échappé était marquée d'un sceau surnaturel. Ces reliques devaient avoir la propriété de porter bonheur, de conjurer le mauvais esprit, de préserver les individus et les familles du mal terrible auquel le sujet avait si heureusement échappé. Partout les maladies convulsives ont été attribuées au démon, aux dieux, aux influences mystiques...

La pratique des trépanations préhistoriques a été usitée pendant toute la durée de l'époque néolithique. Nous la trouvons dans une grande partie de la France, en Algérie, en Amérique... Les grottes sépulcrales de Baye (Marne) ont dû être probablement des derniers temps de la même époque.

Tout ce que M. Broca a avancé a eu sa confirmation au congrès de Buda-Pesth (1).

L'honneur de cette découverte appartient au docteur Prunières de Marvéjols. Il l'a communiquée au congrès de Lille en 1874.

J'ai indiqué le but et le résultat de l'opération (2).

Quant à l'opération elle-même, elle se faisait au moyen d'un

---

(1) Archives des Missions scientifiques et littéraires, 3e série, t. 5. Rapport de M. Magitot, 15 janvier 77, p. 308.

(2) Broca, p. 315.

instrument à tranchant fin et délicat, par raclage, et le *silex* de l'époque néolithique donne parfaitement raison d'une telle pratique. La physionomie même des ouvertures témoigne clairement de cet emploi.

Réjouissez-vous, Messieurs : la troisième et la quatrième parties de l'Album de Caranda occuperont moins de votre temps, mais je le sais, et ç'a été à dessein que j'ai négligé jusqu'ici la partie la plus vraiment importante de ce long, trop long travail. Après m'être étendu comme je l'ai fait sur les « Ingenia » de nos ancêtres, j'avais réservé leurs « Mores. » A ce sujet les documents abondent encore, riches par eux-mêmes, féconds en suppositions. Cette partie de mon travail m'avait coûté bien des jours de recherches, bien des heures sans sommeil. J'avais fini, je n'ose dire que j'en étais heureux, lorsque j'ai trouvé qu'il n'était pas possible de vous offrir mieux, plus juste et surtout plus court, de résumer plus complètement les idées qui fermentaient dans mon esprit, que ne l'a fait M. Paulin Paris. (1) Je me hâte donc de transcrire, pour vous, les parties de son excellent discours qui se rattachent à ces idées et qui sont, pour ainsi dire, la morale de la première et de la deuxième parties de l'Album de Caranda.

« Si loin que nous puissions pénétrer dans les « *Sepulchra* » *regionum*, » dans l'espoir d'y retrouver la trace perdue des » générations primitives, nous devons accorder à ces pre- » miers ancêtres la faculté d'observer et de comparer, c'est- » à-dire de penser. Cette faculté de penser doit être à l'au- » rore de l'humanité, telle que nous la retrouvons toujours.

» L'homme seul a reçu la faculté de penser, et bien plus, » c'est qu'il ne peut subsister que par l'exercice de cette » pensée mise constamment à l'épreuve...

(1) *Bulletin monumental*, 1876, p. 286. Séance de la Société d'Archéologie : Château de Baye.

» L'homme n'est qu'un róseau pensant (Pascal). Il ne faut » pas juger en dernier ressort l'état moral et intellectuel de la » société primitive sur le peu d'indices et d'objets que nous » en ont conservés les siècles des siècles... Pour moi, je crois » que dans les époques primitives, il y eut des orateurs, des » chantres, des musiciens, des poètes, des statuaires, des » architectes et des peintres ; et, dans un autre ordre d'idées, » des personnages honorés pour leurs grandes qualités, » détestés en raison de leurs méfaits. Je crois qu'il y eut des » lois, un esprit de famille et qu'on aimait jadis comme au- » jourd'hui... un idéal de bien et de beau, de mal et de laid, » de juste et d'injuste, d'utile et d'opposé.

» Je ne pense pas que nul de nous ait la prétention d'avoir » plus de talent, d'esprit et d'imagination que les contem- » porains d'Horace, d'Aristophane ou de Demosthène. Avant » Demosthène même il y eut de grands orateurs. Avant » Aristote, de grands philosophes ; avant Homère, de grands » poètes.

» *Vixere fortes ante Agamemnon*, dit Horace, et avant » Hélène il y eût de nombreuses querelles dont l'amour fut » l'occasion et la cause. Or dans les siècles qui produisaient » tant de grandes œuvres et tant de beaux génies, on n'avait » aucune idée de la boussole, de l'imprimerie, de la poudre » à canon. On peut même assurer que les héros d'Homère, » qu'Homère lui-même ne connaissaient pas l'écriture. Et ce- » pendant quels monuments plus grandioses que les palais » de Ninive, de Persépolis, les nécropoles des rois d'Egypte, » les temples de Thèbes, les tours de Babylone. Gardons la » même réserve pour tout ce qui touche à l'état de civilisa- » tion des siècles antérieurs aux dynasties Assyriennes et » Indiennes, ne jugeons pas les temps primitifs d'après l'in- » finiment petit nombre des objets que nous avons trouvés. »

Je me garderai bien d'ajouter un mot. Puissent, comme je le disais tout à l'heure, ces idées qui sont les miennes, être

accueillies et acceptées par vous, et peut-être arriverez-vous alors à ce résultat étrange qu'après avoir parcouru ce cycle qui commence au *Silex* et finit à la *Fibule*, vous aurez vu « l'humanité, la civilisation » à leur berceau, un tas de pierres ! grandir à ce point d'avoir leur histoire, et cette histoire vous donner le plaisir innocent de la faire tenir « sur la pointe d'une épingle. »

« *Nursery pins with protected points.* »

Messieurs,

Que mes premières paroles soient une expression de regrets pour avoir abusé de votre attention à notre dernière séance ; une expression de gratitude pour votre bienveillance, gratitude et regrets dont je ne puis mieux témoigner qu'en étant plus court aujourd'hui.

Depuis cette dernière séance, deux documents nouveaux m'ont été communiqués, dont la place se trouve naturellement marquée entre la 2e et la 3e partie de l'Album de Caranda. Ils ne lui sont étrangers qu'en apparence seulement. Mais ils se lient si intimement à l'histoire de nos ancêtres, que vous me pardonnerez, je l'espère, de vous parler du numéro du « *Journal des Savants* de 1880, mois d'octobre dernier, » et du dernier numéro paru de la « *Revue des Sociétés savantes* » qui m'a été remis le 23 décembre, après la séance du 16.

Je résume donc ce que nous dit M. de Saulcy au *Journal des Savants*, précisément à propos de l'oppidum de Bibracte, à l'époque de la conquête romaine :

« Les Gaulois étaient arrivés dans la numismatique à un » point de perfection qui rappelle l'art grec. Leurs portraits, » gravés sur des médailles, sont des plus remarquables par

» leur style ; ce sont de vrais, d'incontestables portraits, » œuvres d'artistes, tandis que leurs pièces, plus grossières, leur menue monnaie, étaient livrées à façon à des ouvriers fondeurs.

Bibracte n'était pas le seul oppidum de la Gaule ; M. de Saulcy compte six autres oppida. Il cite particulièrement celui de Murcens (Lot), dont l'aire présentait 250 hectares et les ouvrages « militaires » offraient un développement de 6,200 mètres. La destination de ces oppida devait être certainement la même que la destination de l'oppidum de Bibracte.

Je ne reviendrai pas sur ce que je vous ai dit de ses émailleries. Jusqu'ici cette industrie, disait-on, ne datait que des IIIe ou IVe siècles de notre ère. On voit qu'elle remontait beaucoup plus haut. J'insiste sur un seul point, sur l'étendue, la netteté, la précision, la nature des connaissances chimiques nécessaires pour fabriquer l'émail, et que les Gaulois d'avant la conquête paraissent avoir pleinement possédées.

M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain, nous présente nos ancêtres Gaulois à un point de vue différent, qui a bien aussi son intérêt. (1)

Il nous les montre commerçants actifs, par terre et par eau. Par eau, leur navigation sur les rivières, leurs péages ; par terre, nous savons à présent leurs moyens de transport : des charriots, les « Gall-Wachers » traînés par des bœufs. Oh ! ce mot me rappelle les horribles « Patac[illegible]hes » dans lesquelles on voyageait encore dans le Nivernais, [illegible]s le Morvan, il y a quelques 40 ans. Je frissonne à leur souvenir. Les conducteurs gaulois, pour arrêter leurs bœufs, criaient : « Sta, Bos ! » ; le charretier morvandiot pousse un « ha-ho » qui a le même résultat, pas d'autre différence.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, p. 103 à 114. Rapport sur les travaux de la Société Eduenne. M. Bulliot, à Beuvray.

Les oppida étaient des lieux de réunions politiques, de marché, de refuge, des centres d'industrie où le culte lui-même n'était pas oublié. Les foires gauloises avaient un caractère sacré. On y venait pour les affaires, et en même temps, dans celui qui nous occupe, on adorait « Dea Bibracte. » Mais Saint Martin vient dans les Gaules, le temple est renversé, la chapelle chrétienne s'élève et le peuple prie toujours.

M. Bertrand nous cite le placage de l'argent sur le bronze inventé à Alésia.

L'étamage chez les Avernes. Qui sait? La réputation de la chaudronnerie de Saint-Flour date peut-être de ce temps?

Je ne reviens pas sur l'émaillerie à Bibracte.

Plus loin, nous retrouvons les offrandes à la source bienfaisante, celle qui guérit maux et douleurs. Singulier usage. Dans le cours de mes lectures, je l'ai souvent rencontré, dans des contrées bien étrangères les unes aux autres, dans les îles de l'Océanie, dans les pays les plus reculés du nord de l'Asie, en France, aux eaux de Bourbonne-les-Bains, toujours à titre de reconnaissance. Ah! Messieurs, saluons avec respect ce sentiment trop rare. A Bourbonne, ce sont des pièces de monnaie jetées dans la source, d'où on les a retirées il n'y a pas longtemps. Ailleurs, des étoffes, des lambeaux, des toisons, accrochés aux arbres du voisinage ou jetés au fond de l'eau et parmi d'innombrables débris de poterie de toutes les sortes, des formes à fromages sur lesquelles nous aurons occasion de revenir.

Une autre particularité digne de remarque est la fête des Offrandes au fils de Maïa, à Mercure, le dieu favori des Gaulois. Cette fête avait lieu un mercredi bien entendu. Or, depuis l'époque celtique, la foire qui se célébrait à Bibracte, le mercredi du mois de mai, s'est continuée à Beuvray jusqu'au 6 mars 1789, sans interruption.

Dans le même fascicule de la *Revue des Sociétés savantes*,

M. de Fontenay qui a donné (1) l'analyse chimique des émaux et d'un métal de composition inférieure, M. de Fontenay nous montre les Gaulois agriculteurs habiles, connaissant les engrais, les appliquant avec justesse, avec une certaine science aux produits qu'ils voulaient obtenir : la chaux pour les céréales, la marga, marne, ou maerl pour les fourrages et les « *terræ adeps veluti glandia in corporibus.* » Voilà bien les « rognons » les nodules, enfin les engrais phosphatés (les fumiers, les déjections animales sous toutes leurs formes), probablement les coprolithes dont on nous donne la découverte pour récente et si vantés de nos jours.

Ce n'est pas tout : des chaudronniers, des forgerons, des étameurs ambulants venaient exercer leur industrie à la foire de Bibracte, il y a 2000 ans. (2) Pausanias parle de leurs huttes de roseaux aux foires de Tithorée en Phocide. On trouve encore de nos jours dans les bazars en Orient, au milieu [illegible] dans bien des contrées diverses, toujours travaillant sous les yeux du public, ces laborieux oiseaux de passage, qui, il n'y a pas longtemps encore, sollicitaient à nos portes de l'ouvrage qu'ils exécutaient devant nous, sur la place du Palet. Transportant avec eux leurs appareils, ils réparaient, façonnaient sur place, sur le champ de foire de Bibracte, les ustensiles et le mobilier domestique des Marseillais et des Avernes, comme leurs successeurs ont raccommodé les casseroles et les poêlons de quelques maisons d'Avranches.

J'aime à croire que vous me pardonnerez cette apparente digression ; elle m'a semblé curieuse et j'aborde la 3e partie de l'Album de Caranda.

(1) *Journal des Savants*, octobre 1880.

(2) Voir Paul Bataillard : « De l'importation du bronze dans le Nord et l'Occident de l'Europe, » p. 153. Congrès international des Sciences anthropologiques, du 16 au 20 août 1878. Paris, Imprimerie nationale.

TROISIÈME ÉPOQUE.

M. F. Moreau la désigne ainsi :

« Romaine ou Gallo-Romaine, jusqu'à 350 environ après » Jésus-Christ. Cette époque est représentée par un très » petit nombre de spécimens qui ne se rattachent qu'indi- » rectement au type romain et appartiennent vraisemblable- » ment à l'époque de transition qui précède l'époque méro- » vingienne proprement dite. Elle est déterminée par les » vases en terre rougeâtre en forme de coupe ou d'écuelles, » et par ceux en terre grise à base pointue, qui ont été » trouvés en même temps. »

Voyons, Messieurs, puisque le côté artistique occupe si peu de place dans l'Album de Caranda, voyons si cette époque ne pourrait pas être appelée l'époque de la conquête de la Gaule par le christianisme.

Vous vous rappelez sans doute M. Paulin Paris protestant contre notre disposition à juger superficiellement de nos ancêtres par les produits de leur industrie, d'abord un peu primitive, qui sont arrivés jusqu'à nous.

M. de Saulcy nous dit : (1) « Avant la conquête romaine, » les Gaulois étaient loin de vivre dans la barbarie qu'on a » supposée. »

M. Geffroy, directeur de l'Ecole littéraire française à Rome : (2) « C'est le plus souvent la trame de ces temps » obscurs taxés par nous de décadence et de corruption qui » offre les traits les plus précieux. »

(1) *Journal des Savants*, octobre 80, p. 80.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, p. 635.

Après la digression que je me suis permise, après ces témoignages, en faut-il d'autres encore? C'est d'autant plus inutile, je crois, que je sens près de moi cette histoire littéraire des Bénédictins, qui est pleine de richesses, et nous allons chercher ensemble dans l'œuvre de ces moines où le patriotisme et le bon sens sont élevés à la hauteur du génie. Nous allons parcourir ensemble ces pages, passez-moi le mot, nourrissantes, où la prose coule si claire, si française. Quel régal pour l'esprit par ce temps d'indépendance à outrance qui, triste à dire, s'étend jusqu'au style.

A la première page de l'état des lettres au Ier siècle de l'église, je lis, ne dirait-on pas que c'est écrit d'hier :

« Les Gaulois voyant que les sciences continuaient à être » la voie ordinaire pour parvenir aux charges de l'Empire, » continuaient à les cultiver avec une ardeur miraculeuse. » Les écoles se multipliaient dans leurs provinces et y devinrent très florissantes. Jamais il ne parut parmi eux un plus » grand nombre d'orateurs. Jamais ils ne fournirent à la » ville de Rome plus de maîtres d'éloquence et à l'Etat plus » de magistrats, de capitaines, de financiers. Les sciences, » les arts, la politique, la sculpture, la ciselure florissaient » dans les Gaules. On ne voyait point en ce siècle, ni à Rome, » ni dans tout l'empire, d'aussi habiles maîtres. »

Et l'histoire cite Valerius Asiaticus dans la politique.

Dans les arts, Zénodore, l'auteur du célèbre Mercure Arverne trouvé dans les fouilles faites au Puy-de-Dôme, il y a quelques années, lors de la création de l'observatoire météorologique.

Ici, nous voyons les nourrices gauloises nourrir à tout le moins de mauvais langage, commencement de la corruption de l'éloquence, les enfants dont les mères, oubliant l'antique « *Domum servavit, lanam fecit* », préfèrent courir après les distractions et les divertissements qui abondent. — C'était il y a 1800 ans.

Aux écoles, devant les professeurs qui me font l'honneur de m'écouter, je me borne à signaler en passant les grands « Discours » et les « Amplifications raisonnées. » La faute est rejetée sur les parents qui veulent pousser trop tôt leurs enfants au barreau. Mais si l'éloquence s'affaiblissait, c'est qu'elle n'était pas préparée par de fortes, je pourrais dire nos fortes études.

Le savoir ? à quoi bon pourvu qu'on parle. « Parce que » l'éloquence était récompensée par des charges, des digni- » tés ou suivie d'avantages très considérables, les honneurs, » les faveurs, le crédit dans le Sénat, l'estime du peuple, la » réputation. On était encore persuadé que quiconque n'a- » vait pas d'éloquence était incapable de remplir les places » honorables de la République et même indigne du nom de » citoyen romain.

Malgré moi, en écrivant ceci, un mot d'une lettre de Victor Jacquemont à son cousin et ami Saint-Paul, me revient à l'esprit (1).

Parmi les orateurs, nous trouvons Vibrius Gallus, toujours en colère. Que de coups il a dû frapper sur la tablette devant lui, exercice auquel les avocats d'aujourd'hui se livrent volontiers.

Oscus, orateur piquant, malin, fort « gaulois ! »

Sénèque prétend que les Osques avaient l'habitude de se servir de paroles obscènes. Rapprochement peu flatteur !

Germanicus (2).

Volutus Montanus, assez connu pour la fréquence de ses répétitions. Scaurus a donné le nom de Montan-i-ana à l'abus de cette figure.

---

(1) Correspondance, t. 2, p. 92. « Blague surtout, il n'y a que cela de vrai.... Blague donc !... » Ceci était écrit le 12 juin 1831. On peut comparer avec notre temps.

(2) Voir Beulé, *Revue des Deux-Mondes*.

La répétition, Messieurs, soyons indulgents et n'en disons pas trop de mal. Napoléon Ier la déclarait la plus puissante des figures de rhétorique (1). Aimez-vous mieux l'avis de votre célèbre compatriote, l'abbé de Saint-Pierre? Un ami lui reprochait vivement de se répéter. — Comment? — L'ami lui cite bon nombre de cas. — J'ai donc bien fait puisque vous vous souvenez.

Ovide... Je passe, n'est-ce pas.

Julien Montanus, son frère présumé. L'histoire littéraire cite de lui un fragment sur les hirondelles, assurément joli, mais vous n'avez que faire de vers latins.

Julius Græcinus, philosophe, « à qui il ne manque que d'être chrétien. »

L'empereur Claude nous apparaît comme auteur d'ouvrages grecs et latins. Il possédait son Homère : il connaissait l'astronomie. Ses travaux comme empereur et sa vie sont du domaine de l'histoire, de la grande. Toutefois, par égard pour nos grands parents, envoyons à sa mémoire un souvenir reconnaissant : on lui doit l'invention de la chaise à porteurs.

Que d'autres encore, rhéteurs, orateurs, médecins, philosophes Gaulois du Ier siècle, dont l'histoire littéraire nous a conservé les noms ! Parmi eux vous connaissez Petrone, « *elegans arbiter.* » L'histoire littéraire le désigne ainsi.

Agricola. Je ne ferai pas l'injure d'en parler à des collègues qui vivent dans l'intimité de Tacite.

Nous voici au IIe siècle, « où va se découvrir l'établissement » de la véritable sagesse et de la science qui fait les Saints. » Il nous reste peu de monuments de la science que les » chrétiens professaient. Ils s'appliquaient plus à bien vivre » qu'à laisser des traces de leur savoir. Dieu se servit du

(1) Correspondance, t. 22, 6 août 1811. p. 49.

» ministère des Grecs pour communiquer à notre pays les
» premières lueurs de l'Evangile. »

Ces Grecs, ces grands Saints, venaient de l'Asie. Les voici dans l'ordre où l'histoire littéraire nous les présente :

(1) Saint Pothin avait pu être instruit par les Apôtres même ; martyr en 177, à 90 ans ;

(2) Saint Irenée, martyr en 202, à Lyon ;

(3) Saint Polycarpe, martyr en 169.

Les premiers qui ont prêché la foi dans les Gaules. A Lyon d'abord ; elle s'étendit à Vienne, Châlons, Tournus, Langres, Dijon.

(4) Saint Marcel, martyrisé à Châlons en 179.

Valérien.

(5) Bénigne, martyrisé à Dijon.

Andoche.

Thyrse.

Et l'Evangile à son tour favorise les progrès des sciences. « La religion, bien loin qu'elle soit contraire aux lettres, ne » fait que les perfectionner où elle les trouve, et les établir » où elles ne sont point connues. » Il nous reste peu de chose de ce siècle... La langue latine était aussi commune dans ce siècle que le gaulois. Martial, Pline, divers autres auteurs, étaient dans les mains de tout le monde. Dès le commencement de ce siècle, il y avait à Lyon des libraires qui débitaient les livres des étrangers comme ceux des écrivains du pays, et à mesure que les églises se fondaient, autant d'écoles

---

(1) Je trouve dans mon Dictionnaire biographique les notices suivantes 1er Evêque de Lyon, disciple de saint Polycarpe qui l'envoya dans les Gaules après la lettre de saint Jean.

(2) Disciple de saint Irenée.

(3) Evêque de Smyrne, disciple de saint Jean l'Evangéliste.

(4) Suivant une notice.

(5) Apôtre de la Bourgogne, disciple de Polycarpe.

s'établissaient. Dans la suite des siècles, les églises prirent leur accroissement et leur forme, et alors on y établit des écoles réglées pour les clercs et les laïques. On y enseignait le chant et les lettres humaines. Les monastères de leur côté ouvrirent aussi des écoles qui, de particulières ne tardèrent pas à devenir publiques. On y enseignait toutes les sciences en usage.

Bien que l'éloquence s'altère, j'aurais beaucoup de noms à citer parmi les plus célèbres orateurs de l'empire, et à Marseille, Autun, Arles, Narbonne, Toulouse, et bien d'autres lieux, les écoles florissantes ne manquaient pas, et combien de productions du savoir n'avons-nous pas à regretter.

Parmi les noms qui surnagent, citons :

Florus, historien et poète.

Favorin, historien, philosophe, orateur, gaulois parlant le grec, eunuque, accusé d'adultère. Par lui, nous savons qu'Anaximandre composa un traité de géographie générale, et qu'il trouva le secret du Gnomon. Je n'ose dire qu'il était connu longtemps avant le temps d'Anaximandre, seulement Favorin ne le savait pas. (1)

Titus Anselius Fulvius Boionius, qui a eu l'honneur d'être cité par saint Augustin.

Fronton. Je vous en dirais sur lui bien davantage, si j'avais à analyser un travail de M. G^on Boissier (2), sur cet émule de Cicéron, sur ce maître de Marc-Aurèle.

Nous voici arrivés au IIIe siècle.

La littérature sacrée et les sciences ecclésiastiques se développent dans les Gaules à mesure que le Christianisme prend de l'accroissement.

---

(1) Anaximandre, disciple de Thalès, de Milet, observe le premier l'obliquité de l'Ecliptique. Astronome, il soutient que la terre est ronde. Il en connut le mouvement ; inventa les cartes de géographie, la sphère céleste. Il vivait l'an 545 avant notre ère.

(2) *Revue des Deux-Mondes*.

(1) L'Eglise de Rome a envoyé pour missionnaires :
(2) Saint Gatien, à Tours ;
(3) Saint Trophime, à Arles ;
Saint Paul, à Narbonne ;
(4) Saint Saturnin, à Toulouse ;
(5) Saint-Denis, à Paris ;
(6) Saint Austremoine, en Auvergne ;
Saint Martial, à Limoges, évêque et apôtre.

La doctrine que saint Pierre et saint Paul avaient enseignée en Occident, saint Jean et saint Philippe en Asie, se trouvait réunie dans nos Gaules, pour y former « l'Eglise gallicane. » Je cite : le mot n'est pas de moi.

Ceux qui jetèrent les premiers fondements de l'Eglise étant Grecs, il y a lieu de croire que la langue, le rit, l'Ecriture Sainte, étaient Grecs, ainsi que ces sept évêques, qui y introduisirent le rit latin, lequel ne tarda pas à prendre le dessus, et le grec fut négligé. D'autres ministres accompagnaient ces évêques sans doute, mais en combattant l'idolâtrie païenne ils n'interdisaient ni la philosophie ni les lettres. Ils ne faisaient que les perfectionner en y ajoutant la connaissance des sciences qui regardaient le Christianisme.

Il s'en fallait de beaucoup que la littérature profane fit dans les Gaules les mêmes progrès que la littérature sacrée ; on peut toutefois affirmer qu'elle s'y soutint encore avec plus d'honneur qu'en aucune autre province de l'Empire.

Nous sommes en 275. Les barrières que les Romains avaient imposées aux Germains au-delà du Rhin, sont rom-

---

(1) Dictionnaire biographique.
(2) Premier évêque de Tours, 250. Envoyé par le pape Fabien.
(3) Sous le règne de Dèce, 201 à 250.
(4) Premier Evêque martyr, 257.
(5) En 245.
(6) Mort en paix à Clermont.

pues... 70 villes de la Gaule sont envahies, les plus riches, les plus considérables. L'occupation dure deux ans, et à ces hordes chassées par l'empereur Probus en 280, succèdent en 287 les révoltes de Procule et de Bonose ; le soulèvement d'Œlien et d'Amand, les Bagaudes... les combats, les courses des Bourguignons, des Allemands, des Hérules, par terre, des Francs et des Saxons, par mer. Mais les envahisseurs connaissent enfin Jésus-Christ.

Les arts et les sciences étouffées renaissent grâce à la présence des Empereurs dans les Gaules, à la fin de ce siècle. Ils choisirent Trèves pour résidence, tandis qu'Arles devenait le séjour du Préfet des Gaules. Tout conspira à faire de Trèves un nouveau centre de la politesse et des arts. D'un autre côté, Autun doit beaucoup à Constance Chlore qui y fonda des écoles florissantes, pendant qu'on voyait à Lyon et à Bordeaux s'établir plusieurs chaires d'éloquence grecque et latine. Cependant, peu d'écrits nous sont venus de cette époque, fin du IIIe siècle.

Pourtant quelques hommes n'ont pas laissé de jeter un certain éclat.

Ainsi, saint Irénée, *Omnium litterarum curiosissimus explorator* ;

Caius son disciple ;

Caracalla, né à Lyon, appartient davantage à l'histoire ;

Saint Hippolyte, évêque et martyr, on croit qu'il est mort en 230. On lui attribue le plus ancien canon que nous ayons. Un cycle computiste, le cycle pascal dans lequel la fête revient tous les 16 ans ;

Titien, orateur et rhéteur, a laissé des écrits sur la géographie, a gouverné alternativement les écoles de Lyon et de Besançon ;

Faustus, évêque de Lyon.

Saint Eugène, disciple de saint Denis, martyrisé à Deuil (vallée de Montmorency, près Saint-Denis). L'église de Deuil porte son nom.

Combien d'autres encore dont la liste est longue, obscurs ou oubliés.

Nous voici au IVe siècle. Je n'ignore pas que mon cadre me limite à l'an 350. Je le franchirai cependant afin de vous présenter un tableau plus complet de l'ensemble de ce siècle.

Il est plus brillant pour les sciences qu'aucun autre nous ait encore présenté. Là, près de 100 noms plus ou moins éclatants au milieu de Conciles de l'église, plus fréquents dans les Gaules et *Studia Galliarum quæ florentissima sunt* (saint Jérôme). Les colléges se multiplient, le nombre des professeurs s'accroît. Les Empereurs résidant dans les Gaules, les barbares s'éloignent et la théologie a gagné en perfection, en exactitude, en profondeur.

En vertu d'une ordonnance de Constantin, de 321, les médecins et les professeurs de belles-lettres sont exemptés, eux et leurs biens, de tous impôts ou autre charge publique qui diminuerait leur salaire. Ils ne pourront être mis en justice. Ils pourront, si c'est leur goût, être élevés aux honneurs de la République, mais on ne pourra point les y contraindre, s'ils y ont quelque répugnance. Je cite sans commentaire et sans réflexions.

Une loi du 27 septembre 333 a étendu ce privilége jusqu'à leurs femmes et à leurs enfants. « Quo facilius liberalibus studiis, memoratis artibus multos instituant. »

Permettez-moi de résumer trois autres lois : 3 mai 319 : Défense de se faire dire la bonne aventure à domicile. 25 juillet 357 : Ceux-là sont criminels contre le genre humain. 13 juillet 358 : Edictée contre les contrevenants la peine de mort comme coupables de lèse-majesté. Mais l'insurmontable besoin de chercher à lire dans l'impénétrable avenir, d'y chercher, fût-ce l'ombre d'une espérance, a rendu ces lois sans portée, sans résultat, et la superstition, la nature humaine aidant, est restée la plus forte.

Je vous épargne la liste des noms dont je vous parlais. Elle

est longue ; parmi eux cependant je détache Julien l'apostat, né en 331. M. Gaston Boissier en a fait une étude à part, et j'ai tout lieu de la croire juste et complète (1). Mais vous entendrez, je pense, avec plaisir le passage d'une lettre à son ami le capitaine gaulois Secundus Sallustius Promotus, préfet des Gaules, en 360 et 363, de qui il se séparait :

« Pour toi, car il est temps que je t'adresse des paroles » d'adieux, puisse la divinité propice te guider partout où » doivent aller tes pas. Que le Dieu des hôtes te fasse accueil, » que le Dieu des amis te témoigne partout la bienveillance, » qu'il aplanisse ta route par terre, et si tu dois naviguer, » qu'il abaisse les flots devant toi. Sois chéri, sois honoré de » tous. Que la joie accueille ton arrivée, que les regrets » accompagnent ton départ. »

En passant, et comme trait de caractère : Julien détestait le théâtre et regardait comme des fous ou des furieux ceux qui s'amusaient à danser.

Dans son premier amour pour les sciences, amour suivi d'une triste réaction, il attira le fameux médecin Aribase de Pergame, à qui on doit de connaître Galien.

Valentinien Ier, de son palais de Trèves, rendit aux lettres et aux sciences leur éclat. Une de ses premières ordonnnances eut pour objet de restituer aux Ecoles chrétiennes la liberté que Julien leur avait ôtée. Mais pour étudier la jurisprudence romaine, il fallait aller à Rome.

Une loi de mars 370 interdit aux élèves le théâtre et autres plaisirs incompatibles avec les études sérieuses, sous peine d'être fouettés publiquement. Fouettés ! (2)

Le fouet : il y a 60 ans je l'ai vu largement administré en Angleterre, dans l'école où j'ai passé près de deux ans. J'ai

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1880.

(2) P. 15. Valentinien.

tout lieu de croire que l'usage en était général, même qu'il s'est continué et que s'il a diminué dans son application, ce n'a pas été sans regret, au moins de la part de ceux qui l'administraient. Ayant passé l'âge de le recevoir, je crois que le fouet avait du bon, et je puis à ce sujet me couvrir d'une grande autorité de notre histoire.

Henri IV écrivait à Madame de Monglat, gouvernante des Enfants de France :

« Je me plains que vous ne m'avez pas mandé que vous
» aviez fouetté mon fils, car je veux et vous commande de le
» fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre ou quelque
» chose de mal, sachant par moi-même qu'il n'y a rien qui
» lui fasse plus de profit que cela, ce que je reconnais par
» expérience m'avoir profité. Car, étant de son âge, j'ai été
» fort fouetté. C'est pourquoi je veux que vous le fassiez et
» que vous lui fassiez entendre. » (1).

Une fois de plus, Messieurs, pardon de ma parenthèse, un peu d'indulgence pour un vieillard et ses manies !

Valentinien institua des conférences dans son palais ; il entretint dans les bibliothèques quatre copistes pour le grec et trois pour le latin.

En 371, nous y voyons saint Jérôme qui y commence sa conversion sous le règne de cet empereur, qui exigeait que tout professeur fut « *Vita et facundia pariter idoneus.* »

Dans ce siècle, parmi les écoles les plus florissantes et les plus brillantes, on citait Bordeaux. (2) Le nom d'Ausone est inséparable de cette école, comme le nom de son ami saint Paulin de Nola. Ausone et sa belle prière, son invocation à Dieu, qui n'est sans doute nouvelle pour aucun de vous (3).

---

(1) 14 novembre 1607. Correspondance, t. 7. 6e, 384.

(2) Nous avons les noms de quatre professeurs de latin et trois de grec.

(3) Gaston Boissier. *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1878.

Les écoles d'Arles et de Bordeaux avaient un principal et un modérateur ou sous-principal.

Eumène, originaire d'Athènes, revint professer avec éclat à Autun, sa patrie, rivale de Bordeaux.

L'école de Poitiers se glorifie de saint Hilaire et de saint Just, son disciple.

Angoulême se vantait de ses écoles les plus anciennes de la Gaule.

Toutes étaient si célèbres que les étrangers y accouraient en foule.

Oh ! les disciples avaient bien compris la parole du Maître : « Allez et enseignez » et la parole portait ses fruits.

Citons encore :

Axius Paulus, poète dramatique.

Arbore, aïeul maternel d'Ausone, habile astronome.

Lactance, orateur et défenseur de l'Eglise, le Cicéron chrétien.

Et parmi les saints : Retice, (1) Maximin, Thébade, Rivais.

Et le grand archevêque de Milan, saint Ambroise, qui nous appartient par son père, gouverneur des Gaules, et par les écrits que nous avons de lui.

Les grammairiens, les rhéteurs, les orateurs, les historiens, les philosophes, les poètes, que notre terre de France a produits, abondent dans ce IV[e] siècle. Aussi que de richesses perdues, que de trésors à regretter surtout pour l'histoire particulière de l'Eglise qui, malgré tout ce qu'on a pu sauver, ne possède pas tout ce qui a été écrit sur l'hérésie d'Arius.

Je m'arrête ; nous sommes arrivés au seuil du V[e] siècle.

Vous n'aurez pas été sans remarquer que dans cette troisième partie de mon travail j'ai fort peu parlé de l'Album de Caranda. Il ne faut pas croire pour cela que l'industrie, les

---

(1) Evêque d'Autun : son poème *De Laudibus Domini.* Abbé Roisille.

arts aient été négligés, stationnaires. Non, mais pour vous en parler, ce n'est pas du cadre circonscrit qu'il eût fallu sortir, (1) mais de l'Album lui-même, et aller puiser dans la « *Revue Archéologique*, » ou le « *Bulletin Monumental.* » Dieu sait à quoi cela m'eût entraîné. M. Fréd. Moreau a passé sans transition de la Pl. 17, sépultures gauloises, à la Pl. 18, sépultures mérovingiennes ; j'ai dû faire comme lui.

» La vanité et le goût de la parure qu'elle engendre sont
» très marqués chez les sauvages qui se tatouent avant de
» se vêtir ils se raffinent chez l'homme civilisé. »

Cette affirmation de M. Baudrillart est, on peut le dire, universelle. Elle est essentiellement humaine, et il n'est ni admissible ni possible, que devant la vanité, le goût de la parure, ajoutons du mieux être, il n'est pas possible que l'art ait sommeillé de l'an 1 à l'an 275, et de l'invasion jusqu'à 350 et 400. Comme toutes choses il a suivi une loi certaine de progrès, de ce progrès lent, mesuré, qui est la loi de la nature elle-même, *Natura non facit saltum (Linnée);* notre esprit, gaulois, français, hésite à s'y soumettre, il y répugne presque. Sous prétexte d'ordre, il veut classer, étiqueter, dater, numéroter. Il perd de vue trop volontiers qu'un temps, une époque, un siècle, ne se succèdent brusquement que dans l'almanach, mais que dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, aujourd'hui, amené par hier, prépare demain et que pour n'être pas visibles, tangibles, cette loi et ses résultats n'en sont pas moins incontestables.

Le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* nous fournit une conclusion, pages 59 et 60, *Rapport de M. Chabouillet*, et page 106, *Allocution de M. Quicherat.* On ne saurait dire mieux et en moins de mots du travail de mon vieux camarade et ami, ce qui résume et clôt ce que je pourrais avoir de particulier à dire.

---

(1) De l'an 1 à l'an 350 de notre ère.

UN COUCHER DE SOLEIL A VENISE

(Fragment — traduit de SHELLEY).

Pendant que le soleil faisait halte un instant,
Avant de s'élancer de son char éclatant
Sous les monts crénelés dressant au loin leurs cimes...
— Oh ! quel divin spectacle entre les plus sublimes
Qu'un couchant du soleil, quand, des cieux, l'Astre-roi
Descend sur une terre aussi belle que toi,
Toi l'Eden des bannis, Italie, Italie !
Et qu'il dore tes monts qu'un fil d'azur relie,
Tes vignobles, tes mers, et ces vaillantes tours
Enfermant tes cités dans leurs vastes contours ! —
Nous aussi, comme l'astre au bout de sa carrière,
Nous fîmes sur ton sol, ô terre hospitalière,
Une halte éblouie, au merveilleux tableau
Qu'étalaient devant nous le ciel, la terre et l'eau.

. . . .

Les Alpes, vers le Nord, par la brume voilées,
Apparaissaient, dressant leurs cimes dentelées,
Rempart de l'est à l'ouest allongé puissamment
Pour porter sans faiblir le poids du firmament.
Dans la moitié du ciel des nuages bizarres
Empruntaient du blason les couleurs les plus rares.
Sous le dais du zénith une pourpre allongeait,
Jusque sur l'horizon, où le soleil plongeait,
Ses grands plis qui prenaient, sur leurs franges flottantes,
De l'or en fusion les rougeurs éclatantes.

Le couchant déchiré s'ouvrait comme un volcan,
Cratère où, déjà prêt à prendre son élan,
Le soleil s'attardait à visiter encore
Ces sommets vaporeux qu'un nom fameux décore,
Ces monts Euganéens qui semblent, du Lido,
Vaguement aperçus à travers le rideau
Des balises sans nombre éparses sur la grève,
Un archipel féerique entrevu dans un rêve...
Et nous vîmes alors, comme si le flot bleu
Et la terre dissous dans une lave de feu,
Se fussent tout à coup évanouis, — nous vîmes
De ces vagues de flamme, où se noyaient leurs cimes,
Tous ces monts émerger et se dresser autour
De l'Astre-roi, — pendant qu'aux derniers feux du jour
Il empourprait leurs fronts, que sa lumière intense
Revêtait d'une vague et molle transparence.

Puis tout ce frais éclat s'assombrit.
Et tandis
Que s'endormait Venise en son doux paradis,
Nous regardions flotter les silhouettes grises
Des navires, des ponts, des palais, des églises, —
Et la dernière pourpre éparse au firmament
S'éteindre dans la mer silencieusement.

PAUL BLIER.

LA COLOMBE

— Anacréon, O. IX. —

Blanche Colombe, oiseau fidèle,
D'où viens-tu donc à tire-d'aile ;
Et d'où vient ce parfum si doux
Dont l'air s'embaume à ton passage ?
Vas-tu porter quelque message ?
Quel soin t'amène parmi nous ?

— C'est Anacréon qui m'envoie
Vers Cybéba (*) qui fait sa joie,
Et règne aujourd'hui sur son cœur.
Cypris m'a donnée au poète.
Je suis le prix d'une odelette
Qu'il a rythmée en son honneur.

Du chanteur à la voix légère
Je suis servante et messagère.
Il ma promis ma liberté ;
Mais s'il veut un jour me la rendre,
Moi je prétends, fidèle et tendre,
Rester esclave à son côté.

(*) Amie d'Anacréon, citée O. LII.

Eh quoi ! faudrait-il que j'allasse
A travers champs, errante et lasse,
Picorer quelque âpre églantier, —
Tandis que du pain de mon maître
Je puis dans ses mains me repaître,
En l'ouvrant d'un bec familier !

Sa coupe même, il en partage
Avec moi l'enivrant breuvage.
La joie au cœur, je danse alors ;
Puis de mon cher et doux poète
J'effleure, en voltigeant, la tête,
Et sur sa lyre je m'endors...

Mais c'est trop causer. Je te quitte.
Adieu, passant ; va-t-en bien vite :
Tu m'as rendue, en vérité,
Plus indiscrète et plus bavarde
Qu'une corneille, qui s'attarde
A jaser tout un soir d'été.

PAUL BLIER.

A L'HIRONDELLE

— Anacréon, O. XXXV. —

Avec les vents étésiens,
Chère Hirondelle, tu reviens,
Du Printemps messagère.
Tu fais ton nid, — puis vers Memphis,
Quand viens l'hiver, avec tes fils,
Tu pars vive et légère.

Mais moi, l'Amour, oiseau vainqueur,
En tout temps niche dans mon cœur.
Sa couvée y fait rage :
L'un, le Désir, y prend l'essor ;
L'autre dans l'œuf s'agite encor,
Un autre s'en dégage.

A peine éclos, quels appétits !
Les grands nourrissent les petits ;
Et de ceux-ci vont naître
D'autres Amour, nouveau tourment...
— Contre tant d'assaillants, comment
De mon cœur rester maître ?

Paul BLIER.

L'AMOUR MOUILLÉ

— ANACRÉON, O. III. —

Déjà déclinant dans sa course
La Nuit voyait le char de l'Ourse
Tourner sous la main du Bouvier ;
Et le Sommeil aux sombres charmes
Versait aux mortels sans alarmes
L'oubli du labeur journalier.

C'est à cette heure où tout repose,
Que l'Amour à ma porte close
Vint heurter, en menant grand bruit.
« Qui donc, m'écriai-je, à ma porte
» Ose frapper de telle sorte ?
» Je n'admets point d'hôte la nuit. »

Alors l'Amour feignant la plainte :
« Ouvre, dit-il, et sois sans crainte,
» Je ne suis point un malfaiteur.
» Je ne suis qu'un enfant timide.
» J'erre au hasard sous l'ombre humide,
» Trempé de pluie, — et j'ai grand'peur. »

Pris de pitié pour sa détresse,
J'allume ma lampe et m'empresse
D'ouvrir ma porte au jouvenceau.

Il entre, un carquois sous l'aisselle,
Portant un arc d'où l'eau ruisselle,
Et deux ailes, comme un oiseau.

A mon foyer je lui fais place ;
Dans ses mains où le sang se glace
Ma main rappelle un sang nouveau ;
Puis de ses cheveux que j'essuie
J'exprime et j'éponge la pluie
Avec le pan de mon manteau.

L'enfant près du brasier qui flambe
Etire un bras, puis une jambe,
Et riant d'un visage ouvert :
« Voyons ! dit-il, que je m'assure
» Si de mon arc, par aventure,
» La corde n'a pas trop souffert. »

Il le tend, — et le trait qu'il tire
S'enfonce en mon cœur qu'il déchire...
— L'Amour s'envole, et ricanant :
« Adieu ! mon hôte, et bon courage !
» Mon arc est sain, malgré l'orage :
» Songe à te guérir maintenant. »

PAUL BLIER.

SONNET

C'était dans un canton normand, tout près d'Avranches,
Au mois d'août. Le soleil, des hauteurs du ciel bleu,
Dardait sur les blés mûrs ses javelots de feu.
Chacun faisait la sieste à l'ombre, sous les branches.

Le cidre pétillant rafraîchissait un peu.
Les jeunes étaient gais comme aux jours des dimanches;
Gais aussi les vieillards aux belles têtes blanches,
Car riche est la moisson et vive le bon Dieu !

Deux femmes cependant, pâles, de noir vêtues,
Au détour du sentier s'arrêtent, abattues.
« Enfants ! » dit un vieillard ; « enfants ne pleurez pas.

» Sans doute vous venez d'une terre lointaine.
» Reposez-vous... Pourquoi ce désespoir ?... — »
« Hélas !
» Je m'appelle l'Alsace !... »
— « Et je suis la Lorrraine ! »

Le P. VAUDON.

UN COIN D'AVRANCHES

... Meminisse juvabit.
Virg. En.

Le sillon de Mortain, qui brusquement s'arrête
A deux pas de la mer, forme à ce point d'arrêt
Un promontoire à pic, une espèce de crête,
Portant, comme un nid d'aigle, Avranche à son sommet.

Ce coteau vu de face, en venant de Granville,
D'arbres verts, de maisons, de clochers couronné,
Montre sous un aspect si riant cette ville
Que le nom de « Jolie » un jour lui fut donné.

Mais le plus joli point d'Avranches la jolie,
Le point le plus charmant, riant comme un Eden,
Et qui rendrait jaloux les bosquets d'Idalie,
C'est, vous le devinez, n'est-ce pas? — le Jardin.

Ceux-ci préfèreront l'Evêché, l'Esplanade.
Ceux-là les Boulevards, et d'autres la Naffré
Ou les bois de Baffé, rêveuse promenade,
Où plus d'un amoureux, sans doute, a soupiré.

Mais le Jardin est mieux, et c'est l'avis des dames ;
Je le pense du moins ; n'est-ce pas qu'en effet,
Mesdames, j'ai raison, et que vos voix proclament
Avec moi le Jardin des Plantes? — Oui. — Parfait.

Je vais donc hardiment : le reste ne m'importe,
Si j'ai de mon côté, si j'ai du genre humain
La moitié la plus belle et non pas la moins forte.
Mais, d'ailleurs, remettons ce procès à demain.

Le Jardin est assis au bord de la colline,
Mollement étendu sur le flanc du coteau,
Comme un pâtre couché sur un roc qui s'incline
Et qui laisse à ses pieds dérouler son manteau.

Chaque soir le soleil de l'horizon qu'il dore,
Regardant par-dessus Cancale ou Sartilly,
Semble se retourner pour y jeter encore
Avant de s'endormir un regard affaibli.

Voyez-vous ce serpent qui sur la grève glisse
Et qui semble rouler ses anneaux au hasard ?
C'est la Sée, enlaçant au gré de son caprice,
Avranches, Val-Saint-Pair, Marcey, Saint-Léonard.

Ce vieux rocher qui dort là-bas, c'est Tombelaine,
Et cet autre, à côté, qui découpe le ciel,
Qui se dresse debout dans cette immense plaine,
Ce menhir colossal, c'est le Mont Saint-Michel.

Or, peintre, poète,
Qui que vous soyez,
Soit lyre ou palette,
Là je vous arrête ;
Venez et voyez :

Ces fraîches corbeilles
Que, par millions,
Blanches ou vermeilles,
Des ailes d'abeilles
Et de papillons

Viennent à l'aurore
Baiser tour à tonr ;
Ailes que colore,
Fleurs que fait éclore
Un rayon du jour.

Ce frêne qui pleure,
Ce bassin qui rit,
Que, timide, effleure
La Naïade, à l'heure
Où s'endort le bruit.

Lierres et pervenches,
Ravissant tableau
De glaïeuls qui penchent
Et d'étoiles blanches
Qui brillent dans l'eau ;

Le cèdre superbe
Aux sombres couleurs ;
Les thuyas en gerbe,
Et les tapis d'herbe
Tout semés de fleurs ;

Ici cette yeuse ;
Là-bas ces ormeaux,
Dont l'aube amoureuse
En ogive ombreuse
Tresse les rameaux.

. . . .

Un jour je reviendrai... La vie est ainsi faite
Qu'il faut nouer, briser et renouer toujours,
La vie est un torrent qui jamais ne s'arrête,
Mais dont chaque moment fait dévier le cours.

Je reviendrai donc ; et, parlant à toute chose,
J'irai, je reverrai naître et s'épanouir
Un fragment de mon âme au fond de chaque rose,
Et de chaque rocher jaillir un souvenir.

Là je retrouverai, lorsque la feuille tombe,
Quelque vieillard qui songe en la suivant de l'œil,
Et qui, saisi déjà par le froid de la tombe,
Cherche à se réchauffer aux rayons du soleil.

Ici sur ce gazon, l'été, formaient des rondes
Mille bébés charmants, à l'air si solennel,
Les pieds mêlés aux fleurs, essaim de têtes blondes
Que couvait ébloui le regard maternel.

Là-bas, au mois de mai, couchés sur la pelouse,
Nous récitions souvent ou nous lisions des vers ;
Et le vent soupirait, et la brise jalouse
Mêlait à notre voix la voix des rameaux verts.

Et puis dans cette allée, on venait les dimanches,
Sur ces bancs verts, à l'ombre, on respirait l'air frais ;
Que d'yeux noirs, que d'yeux bleus, et que de gorges blanches ;
Que de corsets gonflés par de naissants attraits !

Heureux moments d'ivresse, où l'âme pouvait dire :
Donne-nous, ô printemps, tes rayons les plus doux ;
Jeunesse, donne-nous ton radieux sourire ;
Roses, roses, versez votre parfum sur nous.

Alors dans votre tête un million de rêves
Se pressaient et mêlaient leurs voix confusément,
Car les buissons en fleurs, car le souffle des grèves
Etaient pleins de mystère et de frémissement.

Oui, c'est vous, vous surtout que dans la sombre allée
J'évoquerai tout bas; et pour croire un instant
A l'amour fugitif, à l'aurore envolée,
J'irai silencieux, épiant, écoutant,

Cherchant comme un écho d'autrefois ; et peut-être
Dans le chuchotement par les feuilles formé,
Dans tous ces mille bruits que la brise fait naître,
Saisirai-je en passant quelque nom bien aimé ;

Un nom !..... Oh ! revenez et revenez encore,
Grèves de Saint-Michel où mon œil s'égara,
Berceaux, pelouses, fleurs, enfants, filles, aurore,
Souvenirs que le temps jamais n'effacera.

Laissez-moi, laissez-moi, lorsque le jour décline,
Errer et respirer encor l'air embaumé
Dans ce jardin qui rit au bord de la colline,
Où j'ai rêvé souvent..... où j'ai peut-être aimé.

Avranches, 7 septembre 1881.

F. JOURDAN,

Contrôleur des Contributions directes.

ADDITIONS AUX ÉTYMOLOGIES FAMILIALES

DES NOMS DE LIEU

P. 51 de l'Introd. — Florensac est *Florensiacum* dans un acte carolingien, et plus tard *Florentianum ;* ajoutez que cette dernière forme, célèbre par le *Tusculanum* de Cicéron, la maison de *Tusculum*, se trouve employée chez une race savante ou de tradition : on connaît à Vienne le *Theresianum*.

P. 53. — A propos de Juvigny, Isigny, ajoutez : Les chartes ont conservé les finales celtiques, par ex. *Joviniacum*, Juvigny, *Isiniacum*, Isigny, mots dans lesquels les antiquaires de village voient le l. *ignis*. Notre vieux maître, Gerville, disait d'eux « qu'ils n'y voyaient que du feu. »

Même page. — Après Folligneu (Folligny), mettez : nous croyons que la forme des noms de lieu s'est sensiblement modifiée entre le xiiie et le xive siècle. C'est ainsi, par ex., que Haineville, dans la Hague, est inscrite *Hennevilla* dans le *Livre noir* et *Heynevilla* dans le *Livre blanc ;* c'est ainsi que Gréville, aussi dans la Hague, est *Guervilla* au xiiie siècle, et *Grevilla* au xive, d'après les mêmes livres ; Equeurdreville est *Esquiendrevilla* au xiiie, et *Esqueudrevilla* au xive ; Flottemanvilla, xiiie siècle, et *Flottemanvilla* au xive, auj. Flottemanville ; pour Osmonville-la-Lucas, *Osmundevilla* (xiiie), *Osmonvilla parva*, au xive.

P. 54, après le 1er alinéa. — Dans la Manche, pour la généralité des cas, *villa* est suffixe ; vous passez le Couesnon, et à Pleine-Fougères, par ex., *villa* est préfixe : Villecunan (pour Conan), Villemeloir (St-Méloir), Villecherel, etc.

3e Page de l'Introd. — Je trouve dans une série de monnaies mérovingiennes la forme primitive, celtique, de plusieurs de nos noms en *ey*, spéc. dans l'Avranchin, que je rapproche uniquement au point de vue philologique :

Saraciaco, Sacey; *Cociaco*, Caugé; *Marciaco*, Marcey; *Brica vico* et *Brixis*, Brix; *Marciliaco*, Marcilly; *Matoliaco*, Mantilly; *Muntiniaco*, Montigny; *Bellofaeto*, Beaufou (à Savigny); *Breciaco*, Brécey; *Martiniaco*, Martigny; *Juliaco*, Juilly-Juilley. *Curisiaco*, Cérisy; *Barcillo*, Bacilly; *Similiaco*, Semilly; *Caranciaco*, Chérencey; *Albinno*, Aubigny; *Saviniaco*, Savigny; *Macediaco*, Macey; *Cocciaco*, Chausey; *alias* Causey; le nom propre est bien évident dans : *Theodeberciaco*, *vico S. Remidi*, *Pauliaco*, *Camiliaco*, *Juliaco*, *Anatolo*.

Article AIR. — A propos de Errel ou Herrel Cf. Le Val-Airel, dit aussi Val-Herel, à Hamars (Calvados). V. *Hayrelium*.

Art. AGAUN. — Cf. l'*acon*, petit bateau, qui glisse sur les vases de la baie de l'Aiguillon et qui est *pointu* de l'avant, carré de l'arrière.

Art. ALB. — Aube-rée à Dragey, ou mieux *aubes-raies*, litt. sillons blancs : c'est une terre de sables blancs.

Art. AMB. — On pourrait dire les *Hambies* de la Manche, car outre la commune de Hambie, il y a un domaine de *Hambée* à St-Sénier-de-Beuvron.

Art. AR. — Le préfixe *are* est traduit par *avant* dans les gloses celtiques de Vienne d'Endlicher; donc Ar-devon serait devant la rivière, Ar-gouge, ou *are-dierge*, devant la Dierge.

Art. nouveau. BAUDRANGE. — C'est le lieu où s'accumulent les eaux, selon le Prévost (*Notes sur l'Eure*); telle est la place Baudange à Avranches, le réceptacle des eaux d'amont, dont il reste le cloaque, dit l'abreuvoir. Il y avait au XIVe siècle dans le livre des fiefs : « Jehan Taillefer tient le fieu de Baudange dans la sergenterie d'Avranches. »

Art. BAR. — Ce mot de barre est usité dans la topog. du

Mortainais où se trouvent Sourdeval-la Barre, la Barre St-Laurent, la Haute-barre, la Barre de Montfautrel. Toutefois M. Lecanu me signale à *barre* un autre sens, celui de fortification avancée et cite les de Say, de Marigny et Carantilly, qui devaient quarante jours de guet à la barre de Montfautrel; mais c'est un sens dérivé, puisque naturellement le lieu du guet est une éminence.

BELOCE. — En v. fr. et en patois norm., avec les variantes *beloche* et *pelosse*, désigne la prunelle ou prune sauvage; en bas-l. *baluca*, en irl. *buloz*, en écossais *bulas*. Nous introduisons ce mot, comme étant d'origine celtique et comme pouvant dénommer des terrains pierreux et stériles où vient le prunellier, comme *Belocière*, *Belocerie*, Blosserie, et en Norm. la commune de Blosseville.

BROIZE et BRAIZE. — Ce doit être un mot différent de *Bronn*, fontaine, rivière. C'est un nom de village assez commun dans l'Avranchin, tiré des noms de cours d'eau qui s'appellent la Broise, la Braize, la Braizelle, la Brisette.

Art. CARN. — Il y a à Coutances un village de Cairney, écrit Querney, sur un ruisseau, et probab. sur un coteau rocailleux. Je dois cette indication à M. Le Marchand (Notes sur ces *Etym. familiales*).

Art. CAUSSE. — Notes sur Ecausseville; toutefois ce lieu est appelé *Escalleville* dans une charte de S. Sauveur du XIIe siècle.

Art. COMBE. — Dans son étude sur Champrépus, M. Lepingard remarque que les habitants prononcent *Chambrepus*; c'est donc litt. *puy* de la *cambe* ou *cambre*. Cf. à Saint-Nicolas-des-Bois, les deux champs contigus appelés les Vallées et les Chambrettes.

CEFN. — Dos et arête de montagne, ainsi écrit dans le Dict. kymri de Davis; c'est *chevin* dans la *Britannia* de Cambden; c'est *chein* en cornique, *Kefn* dans les anciens livres armoricains; c'est *Kein* dans le breton actuel. Le tout

d'après du Méril, mon maître et mon ami, dans *Hist. philosophique de la langue fr.*, p. 124. A quoi nous ajoutons *Kaine* dans la topographie normande ; ainsi le Mont à la Kaine, entre Valognes et Cherbourg ; dans le Calvados, il y a le mont de la Kaine où était le télégraphe aérien.

Art. CONDATE. — M. Le Canu me confirme dans l'étym. de Coudeville. Pour lui aussi, c'est un *condé*, confluent : « car deux ruisseaux se réunissent près de l'église pour former la Vanlée et non la Vandelée. »

COTTE. — « Le celtique et l'all. se réunissent, dit Littré, pour en donner l'étymologie : gaël. *cot*, angl. *coat*, all. *kutte*, tunique. » Près de la Haye-du-Puits était le prieuré de Cottebrune, d'après la couleur de l'habit des religieux. Le nom est resté à la ferme.

Art. CRENN. — Ajoutez le village des Crennes, en S. Jean de la Haise et S. Georges de Graigne, aux confins de la Manche, dans des marais.

DERF, chêne, en bas-breton, autrefois *drew*, d'où le fr. druide, les congénères du grec δρυς, n'a pas dénommé, que nous sachions, de lieu dans notre département. Nous mettons ce mot comme pierre d'attente et pour citer la pierre, le bloc dit Ardroue, près de Rambouillet, que M. Robert explique par *ar*, le, *drew*, chêne. Il est vrai que Didron y voit le l. *ardua*, la pierre haute, étym. qui ne rend pas compte de la seconde liquide.

Art. DOL. — Après les Champs-Dolent, M. de Rochas cite un *champ-dolin* à S. Priest (Vienne). Il y a des champs *dolent* partout, à Céaux, à Vains, à Brécey, etc. J'inclinerais vers une origine latine, pour un événement malheureux, tragique, dans le sens de la *citta dolente* de Dante.

Art. GAILLARD. — *Gal* en kymri, caillou, en bas-breton *kalet*, dur, en berrichon *galaine*, en v. f. *jale*, et *jalet*, pierre lancée avec l'arbalète. Cette forme de *jalle* nous mène au nom d'un promontoire granitique sur la Sélune, appelé le

Jallous, litt. le pierreux, le sens de Carnac ; Cf. le Perrous, village pierreux de la Luzerne, près Avranches, le Gué-perroux, en Aucey.

Art. GARRIQUE. — Après les Monts-de-Héri, mettez : il y a à Montchauvet (Calvados) le Val-de-Lihéri, où l'on peut voir l'article roman. En v. f. *jarry*, chêne et bâton de chêne, litt. bâton des *jarris* ou garrigues.

Art. GLEN, vallée. — Le nom d'Hyenville, sur la Sienne, nous a beaucoup embarrassé. M. Le Marchand professeur, dans ses notes sur mon livre, offre une origine très probable. « Ne pourrait-on pas rattacher à *glen*, vallée, le nom d'Hyenville ; on sait combien souvent le *l* est mouillé à Coutances : *pieurer*, pleurer, *fieur*, fleur et surtout *lianer* et *ianer*, pour glaner. » Cf. l'it. ex. : *pianto*, la plainte, du l. *planctus*.

Art. GOUR. — La forme bret. *guer*, ruisseau, est visible dans Gerville, qui était *Guervilla* au XIII[e] siècle, mais *Grevilla* au XVI[e] offre la forme dont Gerville est la métathèse.

Art. GRAU. — « Un nom très répandu en Provence, dit M. de Rochas, est celui de *cré*, *craz*, *craie*, avec le sens de terrain pierreux. »

Art. HABER. — Note sur Avarville : il est vrai que dans une charte de 1424 Avarville est appelé *Augarvilla ;* dès lors ce serait un nom d'homme. La forme germanique du celt. *haber* est *haf*, *hafen ;* de là le cap de la Hève, près le Havre, à l'entrée de la rade.

HURC ou HURQUE. — Mot de physionomie celtique ou germ., appliqué à un monticule rocailleux près de l'Oraille (Oraire, d'*oratorium*), en Martinvast, et dont on peut rapprocher Jourque, grande éminence, dans le Calvados.

Art. KER. — *Kéméné*, mot celt., traduit dans les chartes bretonnes par le l. *commendatio*, qui équivaudrait à chef-lieu, et d'où un savant, M. Brion, tire le *Cenemelum*, la capitale de la province des Alpes-Maritimes. Nous ne croyons pas que la Manche ait rien qui s'en rapproche et nous ne le citons

que pour le faire rentrer dans les *Ker* et égaler *Ker-minihi*, le village du monastère, en bret. *Manach-ty.*

Art. PUIG. — Champrépus, pour le peuple, *Chambrepus*, sign. bien la vallée de la hauteur, du *pus* ou *puy.*

RAQUE. — Mot peut-être disparu, est-il gaulois? En v. f. il signifiait une mare, et une charte cite pour Etienville « *locum qui vocatur longa racha.* »

Art SÉE. — La Sienne est appelée *Sena :* « *In Sena fluvio,* » dans une charte du roi Guillaume. Aj. aux noms de rivière de cet article : « *Piscaria Seve* » (Bulle d'Adrien IV), désignant la Sève, affluent de l'Ouve, sous S. Côme du Mont.

Art. TARN. — Disons pour le dim. *Tharnet* ou le petit Thar, que ce nom aujourd'hui perdu ou oblitéré, comme nom de la rivière, subsiste dans un moulin sur son cours qui s'appelle toujours « Moulin de Thânet. »

Art. VER, à la fin. — Cependant la forme *vern* désigne l'arbre ami des cours d'eau, des *ver*, le celt. *vergne*, le fr. aulne : en catal. *vern*, en bret. *guern*, en cornique *guernen*, en irl. *fearne.* De là Vernix ou Verny, sur la Sée, le Vernay, Vernet, Vernier (le marais). Cf. Ger, commune du Mortainais, sur la Sconce ; ce nom est peut-être le même que *ver*, la rivière. A une certaine époque, cette localité s'est appelée *Motager*, mot qui semble représenter *motte de Ger.*

ORIGINES LATINES

Art. AQUA. — Acqueville, pour le peuple Agueville et aussi Agueville (XIIIe siècle) au Livre noir, et au Livre blanc (XIVe siècle), c'est encore Agueville. Il est curieux de rapprocher de l'hybride Aiglande (*aigue* lat. et *land* germ.) son synonyme plus régulier, le nom Aigue-terre, nom d'un village près Saint-James. A propos de Lessay, ajoutez : Saint-Germain-sur-Ay s'appelait en 1399 « *S. Germanum de Fochervilla,* » litt. villa

de Foulquier. Le nom d'*Exaquium* (Lessay) serait très ancien, d'après un registre de son abbaye : « *Anno* MCVI, *Eudo genus regium condidit Exaquium.* »

ARGILLA. — Argile, du grec ἀργος, blanc, en norm. *ardille* et *arguille*, de là les lieux dits Ardilliers ; dans le Midi on dit les Ardillaux, et Bricqueville-l'Orgueilleuse offre l'altération de l'Argileuse ou *Arguilleuse*.

Art. AREA. — A cause du bas-l. *airolus*, issu du l. *areola*, je n'adopterais pas l'étymologie de M. Le Marchand, qui voit dans *Hayrelium* la réduction de *herediolum*, héritage, du l. *hæres*, issu de *herus*, maître et qui fait remarquer qu'à Jersey *héritage* veut dire une propriété.

Art. BULLIRE. — Cf. La Bouille, localité marécageuse, près Rouen, arrosée par le Houlebec et un affluent, qui passe près de l'église et Bullion (Seine-et-Oise).

Art. CAMPUS. — La couleur du sol des champs influe beaucoup sur les dénominations du sol : Roucamp (Calvados), sol d'ocre rouge ; à Saint-James, les Buttes-Rouges ; à Jersey, Rouge-Bouillon ; à la Bloutière, Rouge-palu ; Blanchelande.

Art. CASTRUM. — Il y a le village de la Châtre à Sartilly.

Art. CAVUS. — Modifier l'étymol. de Cuves par *cavus* de cette manière : comme *a* ne se change pas en *u*, j'adopterais l'interprétation du Cuves, localité au fond d'un bassin, d'un réceptacle d'eaux, par le l. *cupæ*. Dans les Chartes : « *Johannes de Cupis.* » (1266), mais aussi « *Forneal de Cuvis* » en 1198. C'est ainsi que *concha*, coquille, dénomme plusieurs lieux creusés en forme de coquille.

Art. CONCHA. — Primitivement coquille et par ext. concavité, sens que lui donne Quicherat, explique les deux ou trois abbayes de Conches (Norm.), de Conques (Jura) et de Conques (Aveyron). Les abbayes se posent dans les vallées. La ville de Conches (*Concha*) en N. a des coquilles dans ses armes. A l'embouchure de la Gironde on appelle *conches* les baies arrondies en forme de coquilles. C'est aussi l'opinion

étym. de M. de Rochas : « la conche, dit-il, terrain creux en forme de coquille. » Mais pour les localités maritimes dites *Conchée* (Chausey), la Grande Conchée à Saint-Malo, c'est la forme d'un collectif, et elle signifie amas de coquilles.

Art. FAGUS. — Ce mot *fagus* a donné au v. f. *fau*, *fai*, *fou*; nous avons un évêque d'Avranches dit de Beaufou, de *bello fago* (lisez *bella*); à Savigny-l'évieux, il y a de même le domaine de Beaufou. Beaucoup de noms de lieu sont dits la Faye, du Fay, la Foutelaie, ce dernier mot tiré du dim. *foutel*, foûteau.

Art. FOSSA. — Ajouter aux Beauficel de la Manche : il y a aussi une commune de Beauficel, dans l'Eure.

Art. LUCUS. — Dans une charte de Pépin, la Lucerne, de Suisse, est dite *Luciaria*.

Art. MANERE. — Pour l'étymologie de Moidrey, conférez cette note : un registre de fiefs du XVe siècle écrit pour cette localité Mesnil-Drieu ; or Drieu, c'est Andrieu ou André.

Art. MONS. — Les monceaux de sable dessalé, en terme de salines, sont dits dans le nord de la Manche *Mondins* et dans le sud *Mondrins*. Pour Montchaton (*Mons Catonis*, avec son camp romain), je ne puis déférer à l'autorité de M. Lecanu qui l'explique par « le mont de la *cas (calx)*, la chaux de Montchaton étant la meilleure de France. La finale *caton* ne peut sortir du l. *calx*, *calcis*.

Art. ORATORIUM. — On voit bien la dérivation de *oratorium* dans le Loreur pour L'Oréor, L'Oreour, L'Oreur, par agglutination de l'article, ce qui n'est pas rare dans le français ; en effet, on écrivait Loreour au XIVe siècle d'après le livre des fiefs. La forme l'*oraire* a facilement passé à l'Oraille ; Il y a plusieurs villages de l'Oraille dans la Manche, spéc. à Martinvast.

PARS, PARTIS, radical du v. f. *partir*, partager, resté dans la locution « avoir maille à partir avec quelqu'un, » et origine du fr. partir, s'en aller, litt. se séparer, ou comme

dit le peuple « se sépartager. » Le v. f. *partir*, resté dans l'expression littéraire, jeu-parti, en angl. *jeoparty*, subsiste dans une localité, près de Carentan, l'ancien fief, auj. terre de Leaupartie, assise sur deux étangs, deux sources, d'où l'eau se partage en deux courants.

Art. PATER. — A St-Pair-le-Servain, ajouter que dans un aveu de 1394 il est dit S. Paer « Robert Servain baron de. »

RADIUS. — rayon (de terre, en norm. *rion*), un sillon, et aussi en norm. une *raie;* c'est un tour de charrue en ligne droite : de là Auberaie, à Dragey, terre de sable blanc, Longueraie à Juilley, etc. On dit très bien « le soleil *raie*, une *rayée* de soleil, » du l. *radiare* et non de *rigare*, arroser, comme le veut Littré.

SYLVA est devenu en v. f. *selve* et *seve*. Beaucoup de bois et forêts ont gardé ce mot; il y a plusieurs *sèves* sur nos marches bretonnes, la forêt de Haute-Sève, et à Pleine-Fougères il y a la Sève-David, que l'on prononce Sedavi. Nous n'avons pas dans la Manche de dérivés de *nemus*, *nemoris*, tels que Némours.

Art. VADUM. — Pour appuyer notre étym. de Vezins, nous dirons qu'en effet il a dans cette commune le *gué-au-chat*, et à peu de distance de celui-ci le gué, des Biards, remplacé par un pont.

Art. VALLIS. — Pour justifier l'interprétation du nom de Sourdeval, ajoutons qu'en effet, au registre des fiefs du xve siècle, on écrit *Sordeval*. D'ailleurs voici un texte très clair du cartulaire de Savigny : « *In Sorde valle inter magnam aquam* (la Sée) *et suum plexitum.* » (un *plessis*, un bois). La Sorde s'appelle auj. *Lieusorde*, où il est facile de reconnaître l'*iau de Sorde*. Le l. *vallis* a produit deux dim., *vallicella*, d'où nos Vaucelle et *Valliola*, d'où la Vayolle (Vienne). Il est probable aussi que *Vallicellus* a existé, car Wace dit au *Rom. de Rou :* « en un Vaucel. »

Art. VILLA. — Que *villa* se soit changé en *veille* et en

vielle dans la topog., c'est prouvé par Refuveille *(Rufi villa)*, par Vieuvielle *(vetus villa)*, par Minvielle dans le Bigore (*Mediavilla*, en 1300). Cf. les villas royales, dites Palaiseau (*palatiolum*).

ORIGINES GERMANIQUES

Art. CLIFT. — Rattacher à ce radical le Mont-Etanclin qui est dit « *mons Estenclif*, dans la charte de fondation de Blanchelande de 1154, litt. mont des étangs. Escalesclif ou Doville est auprès.

Art. FARAN. — Ajouter qu'une voie romaine partant de Vieux passe par Fierville sur l'Orne, par un gué où il y a maintenant un pont. Fresville, prononcé Fréville par le peuple, sur le Merderet, est prob. la métathèse de Fierville. Une commune du Calvados, Ouffières (*Hulfi*) offre aussi *fère*, gué : il y a un pont, qui a succédé à un bac, qui a succédé à un gué.

Art. APPEVILLE. — Rectifier l'étym. donnée en citant « *Apamvillam* » d'après la charte des donateurs de Lessay, XII[e] siècle.

Art. BOISBENATRE. — Les rôles de l'Echiquier pour 1198 font mention de *Richardus de bosco Bernardi*. Pour l'étym. de Beuzeville, il faut la justifier par la charte du donateur de Lessay où cette paroisse est dite *Bosavilla*.

Art. DIGOSVILLE. — Digulleville (Hague) est dit *ecclesia de Guillevilla* au *Livre noir ;* on doit supposer que *de* s'est agglutiné à force de dire église *de* Guillevilla, ou paroisse *de* Guilleville.

Art. EGULLEVILLE. — Toutefois il est écrit au *Livre noir* et au *Livre blanc Escullevilla*, forme assez rapprochée des noms propres *Escale*, *Scale* qui jouent un rôle dans notre guerre de cent ans.

Art. EQUEURDREVILLE. — Au XIII[e] siècle on écrivait

Esquiendrevilla au *Livre noir*, et au XIV[e] siècle *Esqueudrevilla* au *Livre blanc*.

FRESVILLE, dite *Fredevilla* (de l'all. *freda*, paix, comme dans *Godefrida*, la Godefroy) dans une charte de 1028.

GERVILLE. — *Guervilla*, XII[e] siècle, charte des donations de Lessay, litt. la ville du *guer* ou ruisseau.

LASTELLE. — *Astella*, XII[e] siècle, charte des donations de Lessay, agglutination de l'article.

Art. MONS. — Montchaton, au *Livre noir*, *mons Catonis* et dans la grande charte des donateurs de Lessay, XII[e] siècle, *S. Georgius de Roca*, près le pont de la Roque.

Art. POUPPEVILLE, écrit *Popevilla* dans la charte des fondations de Blanchelande, 1154.

Art. SAINTS. — St-Georges-de-la-Rivière ou se trouve Longuefoin (*longam famam*) s'appelait *Tummavilla* au XII[e] (charte des donateurs de Lessay).

THEURTHÉVILLE. — Appuyer l'étym. *Torketil-villa* par le texte du *Livre blanc*, *Torquetevilla*. Le nom scandinave de Thorstein (pierre de Thor) est resté dans les noms d'hommes, Toustain et dans la localité dite Turstinville. *Thor-Kettle* est litt. chaudière de Thor.

Ar. VILLECHIEN. — Le village de Villechien et Vilquien (d'où le nom propre d'homme) dans la commune d'Aigneaux, près Saint-Lo, est désignée par *villa canis* : « cette famille Le Chien, dit M. Dubosc, était établie à Saint-Gilles et à Hébécrevon en 1250 et 1280. »

Art. TOT. — La Haye-d'Ectot dans une charte de l'abbaye de Cherbourg est *S. Maria d'Esketot*. Cf. Ectot-l'Aubert.

Art. TOT. — Il y a un Pleurtuit en Bretagne, me fait remarquer M. Le Marchand qui rattache notre *tot* au radical *teg*, commun aux idiômes germ., grec et latin.

Art. VARJAN. — Il y a aussi en Cogles la localité de la Baleine (l. *balenne*) sur le bord d'un étang : « J'ai toujours cru ce mot synonyme de garenne, » dit M. le professeur Le Marchand.

ORIGINES SCANDINAVES

GART, pêcherie, du *gard* scandinave, enceinte, d'où le norm. *gardin*, le fr. jardin. Ce mot se trouve dans ce texte : « *In piscariis subtus Hougam que vocantur* Gonnegart et Binegart. » (Charte de 1285), litt. pour ce dernier terme, le *gart* ou pêcherie de la hauteur. Cf. le *Fisigart*, près Fécamp, altération de *fish-gart*, enceinte à poisson.

Art. HAM. — Le Ham qui est dit régulièrement *Hams* (du b. l. *hamus*) dans une charte de 1028.

Art. HOU. — Ajoutez à nos nombreux *Homme* le lieu dit *Homme* à Blainville. L'étymologie de Quettehou se dessine bien aussi dans une donation faite par le Conquérant : « *Cheteoul cum suis appendiciis*, » reste de *Chete-houlm*.

Art. NESS. — Les Northmans qui entraient dans le sein d'un pays par les rivières, spéc. par la Loire, la Seine, ont dû laisser des *ness*, cap, le long de ces rivières. En effet la pointe de Tancarville, sur la rive gauche de la Seine, s'appelle le *nez* de Tancarville.

Art. THORP, village. — Aussi dans les anciens actes le château dont on écrit aujourd'hui le nom sous la forme de « le Tout, » se disait le Tour, c. à d. le *tourp*. Le genre masc. distingue bien ce mot de celui de « la tour. »

Art, MARGA, vers la fin. — « Un de mes amis de Bretagne, m'écrit le professeur Le Marchand, se servait du mot *marga* pour signifier ordure. »

A la fin : Dans le midi une côte rude se dit *tire-cul* et *coupe-jarret*. La tradition du jeu de paume subsiste dans le champ dit le *Jeu de paume* au Grand-Celland, dans la place dite le *Palma* à Pontorson, mot où l'on trouve à la fois le jeu de paume et le jeu du mail, exactement comme dans la partie de Londres appelée Pall-*mall*. Le souvenir du jeu de la quintaine (*equitana*) reste près de Villedieu au carrefour de la *Quintaine*.

Quand on considère que le peuple, par raison de prononciation dit « une grande incendie, une belle hôtel et autel, » on n'est pas surpris qu'il altère le genre des noms de saints : Saint-Annès dans l'Hérault est une déformation vulgaire de Sainte-Agnès, comme en Bresse Sainte-Olive est née de *S. Illidius*, comme ailleurs *S. Eulalia* a donné Saint-Eloi. Dans la Manche Sainteny *(Santiniacum)* est devenu Saint-Eny, un saint du genre de Saint-Cinnatus *(Cincinnatus)*. On dit aussi Sainte-James.

L'auteur désavoue l'art. Dol, où l'explication est trop poétique pour être vraie. L'étymologie de Dol est hauteur, mot commun appliqué aux éminences, comme à celle de la ville de *Dôle*, comme à la *Dole*, le pic élevé du pays de Vaud. Cf. *dol-men*, litt. pierre haute, l'angl. *tall*, prononcé *tôl*, le gallois *tall*, le breton *tal*.

Cf. à notre Servon et à notre Champservon, le Servon de Bretagne, près Rennes.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

EN 1882

Bureau de la Société pour l'année 1882 :

Président : M. Ed. Le Héricher.
Vice-Présidents : M. L. de Tesson et M. le Dr E. Loyer.
Secrétaire : M. J.-B. Créances.
Secrétaire-Adjoint : M. R. de Chabannes.
Trésorier : M. E. Rachine.
Questeur : M. Ch. Langlois.
Bibliothécaire-Archiviste : M. G. Bouvattier.
Conservateurs du Musée : 1° Des Tableaux et Objets d'art : M. Ch. Fouqué et M. Potier de la Varde ; 2° des Antiquités et du Musée lapidaire : M. Le Héricher ; 3° des Objets d'histoire naturelle : M. Créances.
Membres-Adjoints du Conseil d'administration : MM. H. Cauquelin, de Chabannes, Thébault, Chevrel.
Commission d'impression : MM. Le Héricher, L. de Tesson, de Chabannes, Cherbonnel.
Commission des finances : MM. L. de Tesson, Chevrel et Jaunez des Mares.

Officiers d'Honneur pour Mortain :

Vice-Présidents : M. Henri Moulin ; M. Joseph d'Avenel.
Secrétaire : M. de Bailliencourt.

LISTE DES MEMBRES

1° Membres honoraires :

MM.

Boulatignier, ancien Conseiller d'Etat, à Paris.
Lenordez, artiste sculpteur, à Avranches.
Levéel, statuaire, à Paris.
Milne (John-H.), pasteur protestant, à Avranches.

2° Membres titulaires :

MM.

Adam, Georges, professeur au collége d'Avranches.
Allain, curé de Saint-Paul, à Granville.
Alviset de Maisières, propriétaire, à Saint-Pair.
Ameline-Basbourg, receveur de l'enregistrement, à Sartilly.
Aubrée, docteur-médecin, à Avranches.
Auray de Saint-Pois (d'), conseiller général, à Saint-Pois.
Avenel, Georges (d') propriétaire, à Saint-Sénier.
Avenel, Joseph (d') propriétaire, à Heusssé.
Bailliencourt (de) ancien receveur des finances, à Mortain.
Barbedette, juge de paix, à Saint-James.
Barenton, curé de Notre-Dame-des-Champs, à Avranches.
Baron, conseiller général, notaire, à Ducey.
Bazin, Léon, instituteur, à Cuves.
Bazire, Elphége, agronome, à Dragey.
Beckwith, résidant anglais, à Avranches.
Beghin, Henry, professeur d'anglais au lycée de Lorient.
Bellencontre, juge d'instruction, à Avranches.
Besnard, notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Besnard-Locherie, Aug., ancien chef de bureau de préfecture, à Saint-James.
Boudent de la Godelinière, Roger, propriétaire, aux Chambres.

Bourne, Walter, ancien médecin dans l'Inde, à Avranches.
Boursin, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire, à Mortain.
Bouvattier, Gustave, ancien inspecteur des écoles, à Avranches.
Bouvattier, Jules, avocat, à Avranches.
Bouvattier, Paul, contrôleur des contributions directes, à Avranches.
Bréhier, conseiller général, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Bréhier, Julien, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Briant, professeur au collége de Saint-James.
Cacqueray (de) propriétaire, à Macey.
Cahours, Albert, docteur, inspecteur des eaux d'Evian, à Savigny.
Canisy, Henri (de), conseiller général, à la Lucerne-d'Outremer.
Cantilly, René-Philippe (de), propriétaire, à Lolif.
Carnet, vicaire, à Notre-Dame-de-Touchet.
Cauquelin, Henri, ancien pharmacien, à Avranches.
Chabannes (de), propriétaire, à Avranches.
Châtel, Victor, agronome, à Valcongrain.
Chavoy, Adrien (de Payen de), propriétaire, à Avranches.
Chenardière, maire, à la Bazoge.
Cherbonnel, inspecteur des lignes télégraphiques en retraite, à Avranches.
Chevrel, René, professeur au collége, à Avranches.
Clinchamp, (de), Arthur, propriétaire, à Avranches.
Clouet, agronome, à Villedieu.
Cluche, curé, à Macey.
Colin, Jules, principal du céllége, à Avranches.
Couraye-Duparc, Jules, propriétaire, à Avranches.
Créances, J.-B., professeur au collége à Avranches.
Datin, Henri, ancien notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Delamare, Jules, pharmacien, à Granville.
Delanoë, Aimé, propriétaire, à Avranches.

Denis Thieudière, conseiller général, notaire, à Brecey.
Desboulletz, docteur-médecin, à Brecey.
Desfeux, conseiller d'arrondissement, à la Lucerne-d'Outremer.
Desfeux, Hospice, notaire, à Ducey.
Dior, François, négociant, à Granville.
Doutelleaux, Anatole, professeur de rhétorique au collége, à Avranches.
Dubois, supérieur du Petit-Séminaire, à Mortain.
Dubois, vicaire, à Husson.
Duclos, curé de Saint-Nicolas-près-Granville.
Dupont, Etienne, ancien notaire, à Avranches.
Dupont, curé-doyen, à Villedieu.
Durand, Jules, imprimeur, à Avranches.
Duval, curé-doyen, au Teilleul.
Fauchon, Victor, conseiller général, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Fillâtre, vérificateur de l'enregistrement, à Saint-Malo.
Fontaine, Ludovic, notaire, à la Haye-Pesnel.
Fouqué, Charles, professeur de dessin au collége d'Avranches.
Frémont, docteur-médecin, à Villedieu.
Ganché, Fr., vicaire, à Bacilly.
Gardin, propriétaire, à Saint-James.
Garnot, agronome, au Val-Saint-Père.
Gautier, César, conseiller d'arrondissement, à Saint-James.
Gautier, ancien notaire à Paris, propriétaire, à Saint-Pair.
Geffroy, notaire, à Saint-James.
Genreau, ancien avocat général, à Bacilly.
Gibert, Henri, imprimeur, à Avranches.
Gibert, Paul, propriétaire, à Avranches.
Girre, avoué, à Avranches.
Goron, vicaire, à Montanel.
Grallan, pharmacien, à Pontorson.
Graveron (de), Adrien, propriétaire, à Avranches.

Graveron (de), Maurice, propriétaire, à Avranches.
Guérin, Charles, propriétaire, au Mesnil-Thébault,
Guérin, notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Guillard, maire, à Sacey.
Guiton, François (de), maire, à Antrain.
Halley, ancien principal de collége, à Ducey.
Hamard, ancien pharmacien, à Saint-James.
Hamel, pharmacien, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Havard, Adolphe, fondeur, à Villedieu.
Havard, curé-doyen, à Pontorson.
Hélaine, vicaire, à Valognes.
Homme (du), propriétaire, à Avranches.
Hubert, Auguste, pharmacien, à Sartilly.
Jaunez des Mares, Gustave, propriétaire, au Val-Saint-Père.
Jenvrin, propriétaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Joubin, Aristide, vicaire, à Tirepied.
Jourdan, ancien notaire, à Avranches.
Jourdan, François, contrôleur des contributions directes, à Avranches.
Labiche, sénateur de la Manche, à Sourdeval-la-Barre.
Lahougue, président du tribunal, à Avranches.
Lalouël, ancien juge de paix, au Teilleul.
Lambert, vicaire, à la Haye-Pesnel.
Langlois, Charles, ancien agent-voyer d'arrondissement, à Avranches.
Lanos, notaire, à la Haye-Pesnel.
Lanos, Edmond, docteur-médecin, maire, à la Haye-Pesnel.
Lanos, curé, à la Lande-d'Airou.
Larère, ancien notaire, à Dinan.
Lebedel, architecte de la ville, à Avranches.
Lebel, Aimable, libraire-éditeur, à Avranches.
Lebreton, Paul, horticulteur-paysagiste, à Avranches.
Lechevalier, Octave, propriétaire, à Avranches.
Ledo, docteur-médecin, à Villedieu.

Leforestier, propriétaire, à Virey.
Legallais, Arsène, instituteur, à la Haye-Pesnel.
Legrand, curé-doyen, à Saint-James.
Legrand, Anatole, conseiller général, à Milly.
Legrand, Arthur, député de la Manche, à Romagny.
Legrin, Albert, substitut du procureur de la République, à Avranches.
Le Héricher, Edouard, ancien professeur, à Avranches.
Le Marchand, Jules, ancien sous-préfet, à Avranches.
Lemare, vicaire, à Brecey.
Lemontier, avocat, ancien magistrat, à Avranches.
Letourneur, docteur-médecin, adjcint au maire, à Granville.
Levallois, ancien professeur, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Levêque, ancien pharmacien, à Granville.
Lomas (de), propriétaire, à Saint-Pair.
Louvel, Constant, président du cercle horticole, à Avranches.
Louvel, architecte, à Avranches.
Loyer, Emile, chirurgien en retraite, à Avranches.
Loyer, L., receveur d'enregistrement, à Avranches.
Loyer, conseiller général, notaire, à Pontorson.
Livingstone, H. Jasper, à Avranches.
Lucas, sous-principal du collége, à Avranches.
Maheut, curé, à Saint-Oven.
Mansigny, Henri (de), propriétaire, à la Godefroy.
Marquis, propriétaire à Lillemanière, à Saint-Quentin.
Martre, Bon (de la), propriétaire, à Avranches.
Mauduit, Sosthène, agent d'affaires, à Avranches.
Mézaize, procureur de la République, à Avranches.
Millet, Louis, agent de change, à Paris.
Morel, Hippolyte, député de la Manche, à Paris.
Morel, maire, à Saint-James.
Moulin, Henri, ancien maire, à Mortain.
Nélet, Charles, professeur au collége, à Avranches.
Pankoucke, au château du Quesnoy, à St-Martin-des-Champs.

Pigeon, commandant du génie, à Granville.
Pinel, Emile, pharmacien, à Avranches.
Poret, ancien notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Potier de la Varde, propriétaire, à Avranches.
Price, résidant anglais, à Avranches.
Provost, Palamède, propriétaire, à Avranches.
Rachine, Emile, avocat, à Avranches.
Regnault, Albert, notaire, au Teilleul.
Rougé (de), propriétaire, à Saint-Symphorien.
Saint-Germain (de), ancien sénateur, à Apilly, à Saint-Sénier.
Saint-Maixent (de), propriétaire, à Avranches.
Saint-Pierre (de), conseiller général, à Saint-Pierre-Langers.
Scelle, Georges, avocat, juge suppléant, à Avranches.
Sellier, curé, à Montviron.
Sergent, Henri, notaire, à Avranches.
Simpson, percepteur, à Sartilly.
Soimier, curé, à Sacey.
Taborel, docteur-médecin, maire, à Juvigny.
Tardif de Moidrey, propriétaire, à Moidrey.
Templer, curé, à Noirpalu.
Tesson, Louis (de), propriétaire, à Avranches.
Tétrel, conseiller général, maire, à Villedieu.
Thébault, libraire-éditeur, à Avranches.
Toupet aîné, banquier, à Granville.
Trochon, curé, à Hocquigny.
Trochon, de Sourdeval, aumônier au lycée Saint-Louis.
Vaugrente, docteur-médecin, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Verdun de la Crenne (de), propriétaire, à Aucey.
Vignon, curé-doyen, à la Haye-Pesnel.
Villain, ingénieur des constructions navales en retraite, à Villedieu.
Yvon, Charles, propriétaire, à Plaine-Fougères.

3° Membres correspondants :

MM.

André, Fr., archiviste de l'Aube, à Troyes.
Auménier, principal de Collége en retraite, à Châteaudun.
Baddeley, colonel en retraite, à Cheltenham (Angleterre).
Barbé, Emile, juge de paix, à Berrouaghia (Algérie).
Barré de Saint-Venant, membre de l'Institut, à Saint-Ouen, près Vendôme.
Beautemps-Beaupré, juge, à Paris.
Béchade, conservateur des hypothèques, à Saint-Lo.
Béchu, conservateur des hypothèques, à Coutances.
Bellière (Dr de la), conseiller général, maire, à Bréhal.
Blier, Paul, professeur au Lycée de Coutances.
Blondel, Victor, directeur de l'école Pompée, à Ivry-sur-Seine.
Blondel, Octave, avocat, professeur à l'école Pompée, à Ivry-sur-Seine.
Bourgeois, professeur au collége de Pont-Levoy.
Broyelle, conservateur des hypothèques, à Pont-l'Evêque.
Brunet, Victor, homme de lettres, à Saint-Lo.
Carpentier, Charles, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
Cazin, président de la Société viroise d'émulation, à Vire.
Châtel, Eugène, archiviste, à Caen.
Chergé (de), antiquaire, à Poitiers.
Chevrel, Maurice, inspecteur d'académie, à Moulins.
Ciccodicola (Mgr), camérier du Pape, à Naples.
Cialdi, commandant de marine, à Rome.
Collin, Louis, poète improvisateur, à Saint-Brieuc.
Corblet, abbé, archéologue, à Amiens.
Couétil, professeur de sciences au lycée du Havre.
Couraye du Parc, attaché à la bibliothèque nationale, à Paris.
Courtois, Auguste, instituteur, à Orglandes.
Couscher, juge d'instruction, à Beaugé.

Cuyper (de), recteur de l'Université, à Liége.
Danlos, Jules, docteur-médecin, à Montmartin-sur-Mer.
Delachapelle, ancien professeur, à Cherbourg.
Delisle, Léopold, membre de l'Institut, à Paris.
Deschamps du Manoir (Mgr), camérier du Pape, à Naples.
Dinet, ingénieur en chef, à Cherbourg.
Dion, Adolphe (de), architecte, secrétaire de la Société savante, à Montfort-l'Amaury.
Drieu la Rochelle, Georges, interne en pharmacie, à Paris.
Dolbet, archiviste de la Manche, à Saint-Lo.
Dubosc, ancien archiviste de la Manche, à Saint-Lo.
Duchemin, principal du collége, à Vire.
Dupray de la Mahérie, conseiller à la Cour d'appel de Caen.
Duval, Louis, archiviste de l'Orne, à Alençon.
Elie, Th., président de la Société savante, à Saint-Lo.
Esnault, commis principal de la douane, au Havre.
Fabricius, professeur d'histoire, à Copenhague.
Fédérique, Ch.-A., conservateur de la bibliothèque, à Vire.
Fierville, Ch., proviseur du lycée, au Havre.
Fleuriot, ancien magistrat.
Fleury, Jean, professeur à l'Université impériale, à Saint-Pétersbourg.
Formigny de la Londe, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
Fournier, Eugène, membre de la Société botanique de France, à Paris.
Frémin Gabriel, étudiant en droit, à Rennes.
Gavelle, Gaston, notaire, à Couterne.
Geffroy, notaire, à Saint-James.
Genvresse, professeur de sciences, à Paris.
Guigard, homme de lettres, à Paris.
Guiot, inspecteur d'académie honoraire, à Rennes.
Havard, Oscar, homme de lettres, à Paris.
Heerdegen, E., privat docent, à Erlangen (Bavière).

Helleu, archiviste paléographe, à Paris.
Hicky (le rév.), ministre, Angleterre.
Hore, savant irlandais, membre de l'académie de Dublin.
Hue de Caligny, correspondant de l'Institut, à Versailles.
Isabet, ancien principal de collége, à Bricqueville-la-Blouette.
Jacques, Victor, homme de lettres, professeur, à Rome.
Joret, professeur à la Faculté d'Aix.
Jouan, Henri, capitaine de vaisseau, à Cherbourg.
Jourdan-Lavigne, propriétaire, au Reculey (Calvados).
Laffetay (l'abbé), bibliothécaire, à Bayeux.
Lair, Jules, ancien directeur des télégraphes, à Rennes.
Laisné, Henri, magistrat.
Lance, Paul, président du tribunal, à Pont-Audemer.
Launay, professeur au lycée, à Rouen.
Leballe, Léopold, professeur au lycée, à Laval.
Lebeuf, commissaire de police, à Amiens.
Lebeurier, chanoine titulaire, à Evreux.
Lebiez, président de la Société savante, à Valognes.
Lebourgeois, Henri, inspecteur général de l'instruction publique, à Paris.
Lebreton, Charles, censeur des études au lycée du Havre.
Lecacheux, aumônier des Augustines, à Coutances.
Lecanu, chanoine titulaire, à Coutances.
Lecoq, ancien receveur de l'enregistrement, à Dinan.
Lecoq, propriétaire, à Dinan.
Mme Lecorps, en littérature Marie Ravenel, à Fermanville.
Le Hanneur, professeur à la faculté d'Aix.
Lehodey, professeur de morale au lycée du Havre.
Lejolis, secrétaire de la Société des sciences naturelles, à Cherbourg.
Lemarchand, ancien professeur du lycée, à Coutances.
Lemardeley, médecin-major au ministère de la guerre, à Paris.
Lemarié des Landelles, peintre, à Paris.

Lemonnier, ancien procureur de la République, à Rouen.
Lemonnier, ancien professeur, à Ouffières.
Lemoyne, Eugène, président du Tribunal, à Pontivy.
Lenoir, Jules, architecte, à Paris.
Lepelletier, ancien ministre, avocat, à Paris.
Lepingard, secrétaire de la Société savante de Saint-Lo.
Le Rossignol, docteur-médecin, à Jersey.
Leroux, conducteur des ponts et chaussées.
Lesrel, A., peintre d'histoire, à Paris.
Levesque, Charles, principal honoraire, Le Mans.
Lewis-Tonna, directeur du Musée de l'armée, à Londres.
Liais, ancien procureur de la République, à Cherbourg.
Liard, L., recteur de l'académie, à Caen.
Lingard (le docteur), historien, à Londres.
Louiche-Desfontaines, Henri, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Louïse, principal du collége, à Château-Thierry.
Lowcay, professeur d'anglais, à Cherbourg.
Luce, Siméon, employé aux archives nationales, à Paris.
Macleod, professeur au *Borda*, à Brest.
Madden, Fedérick, au Musée britannique, à Londres.
Mallefille, Léonce, homme de lettres, à Saint-Pétersbourg.
Mangon de la Lande, Albert, rédacteur au ministère de la guerre, à Paris.
Manoury, Charles, principal du collége de Lisieux.
Marchal, ingénieur en retraite, à Laval.
Marigues de Champrépus, capitaine d'état-major, à Paris.
Meana (de), directeur de la bibliothèque de Gênes, Turin.
Mélion, sous-chef de bureau à l'Assistance publique, à Paris.
Méniger, Jacques, homme de lettres, à Paris.
Méquet, contre-amiral, à Paris.
Moreau, Frédéric, conseiller général de l'Aisne, à Paris.
Niobey, Alphonse, docteur-médecin, à Paris.
Pépin, principal du collége, à Lunéville.

Philbert, Charles, consul, à Rotterdam.
Pichard, directeur de la station agronomique, à Avignon.
Pigeon, Emile, chanoine titulaire, à Coutances.
Pontas, professeur de rhétorique.
Ponteaumont (Lechanteur de), historien, à Cherbourg.
Penton d'Amécourt, numismate, à Paris.
Quenault, sous-préfet honoraire, conseiller général, à Montmartin-sur-Mer.
Quicherat, Jules, historien, à Paris.
Quicherat, Louis, antiquaire, à Paris.
Richard, officier de marine, à Quimperlé.
Ricciardi (le chevalier Vicenzo), archéologue, à Capoue.
Ritter, ancien receveur des finances.
Robillard, Henri, vice-président du tribunal civil, à Reims.
Robillard de Beaurepaire, Charles, archiviste, à Rouen.
Robillard de Beaurepaire, Eugène, conseiller à la Cour de Caen.
Robin, Edouard, professeur de chimie, à Paris.
Romdahl, Axel, docteur en philosophie, à Lincoping (Norwége).
Saint-René Taillandier, René, ancien sous-préfet, à Tulle.
Sarot, avocat, à Coutances.
Sauvage, Hippolyte, homme de lettres.
Scelles (de), lieutenant au 40e de ligne, à Privas.
Sémery, Henri, bibliothécaire, à la Flèche.
Severino Cassio, membre de plusieurs Saciétés savantes, à Madrid.
Sicotière, Léon (de la), sénateur, à Alençon.
Smithsonian Institution, à Washington.
Sorrano Fuentès, auteur espagnol, à Madrid.
Surcouf, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
Tanguy, propriétaire, à Rennes.
Tesson, Alfred (de), capitaine de frégate, à Brest.
Tétrel, Victor, receveur de l'enregistrement, à Saint-Aubin d'Aubigné.

Thédenat, directeur du collége, à Juilly.
Travers, Julien, bibliothécaire, à Caen.
Trochon, aumônier du lycée Saint-Louis, à Caen.
Trochu, receveur des finances, à Pont-Audemer.
Vaudon, préfet des études au collége de Juilly.
Vibert, inspecteur d'académie en retraite, à Saint-Lo.
Ysabel, Prosper, professeur à l'école des enfants de troupe, à Rambouillet.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

La vie de la Société, quelque temps suspendue par suite de la mort de son Président et de son Secrétaire, les très regrettables MM. Laisné et Loyer, paraît devoir se ranimer avec la nouvelle constitution de son bureau. Il se compose du Président, M. Le Héricher, correspondant du Ministère de l'Instruction publique ; de deux Vice-Présidents, MM. L. de Tesson et Docteur Loyer ; du Secrétaire, M. Créances, Professeur au Collége ; du Secrétaire-Adjoint, M. le comte de Chabannes ; du Trésorier, M. Doutelleaux, Professeur de Rhétorique au Collége ; du Bibliothécaire, M. Gustave Bouvattier ; d'un Administrateur, M. Ch. Langlois, ancien Agent-Voyer d'arrondissement ; d'un Conservateur des Tableaux du Musée, M. Fouqué, Professeur de Dessin, etc.

M. Le Héricher, en prenant possession du fauteuil du Président, a rendu hommage aux connaissances et au dévouement de son prédécesseur, et faisant allusion à des polémiques sur le terrain de l'histoire locale, il a exprimé le regret d'y avoir apporté plus de vivacité que ne le comportaient la nature du sujet et la modération de son adversaire.

M. Créances, élu Secrétaire, a remercié la Société de l'insigne honneur qui lui est fait. Il veut bien accepter ces fonctions provisoirement, regrettant de n'avoir pas

plus de titres pour succéder à M. Loyer, son professeur, son collègue et son ami.

Dans cette séance du 27 mai, consacrée particulièrement à l'installation des nouveaux dignitaires, les travaux ont été renvoyés à la séance suivante.

C'était le 17 juin. Cette réunion qui ouvrait une nouvelle phase dans l'histoire de la Société, a débuté par un fait de bon augure, la présentation de neuf membres nouveaux, fait qui s'est reproduit dans l'assemblée suivante où dix adhérents ont été agrégés à la Compagnie. Le chiffre déjà respectable du nombre des sociétaires et l'état satisfaisant des finances offrent une heureuse perspective et donnent lieu à de légitimes espérances. La Société fait appel aux hommes de cœur et d'intelligence qui comprennent l'importance d'un foyer littéraire et scientifique dans une ville signalée par sa réputation de goût et d'élégance et l'utilité, pour l'éducation populaire, du Musée opulent et varié qu'elle conserve, explique et enrichit. A elle doivent venir tous ceux qui ont une idée à produire et par conséquent ont besoin d'un auditoire et de la publicité.

L'exposé de la correspondance amène la mention : d'une lettre de M. le chanoine Pigeon qui annonce l'envoi prochain d'une étude sur des cantiques du XIV[e] siècle, concernant sainte Geneviève, une des patronnes de l'église de Brecey; — 2° d'une demande que fait le Ministre de l'Instruction publique d'*Inscriptions latines d'Algérie* que posséderait le Musée d'Avranches; une recherche à ce sujet n'a rien produit. Un de nos concitoyens qui a longtemps résidé en Algérie où il a découvert une mosaïque dans la vallée de l'Isser, consulté sur ce point, n'a connu aucun envoi de ce genre à nos collections; — 3° d'une lettre de M. Ch. Lebreton, censeur au Lycée du Havre, l'auteur de la *Guerre de cent ans dans l'Avranchin*,

lequel annonce qu'il recueille des matériaux pour l'*Histoire des Sergenteries* et des *Guerres de Religion* dans notre pays ; — 4° de l'envoi que fait M. l'abbé Goron, professeur au collége de Saint-James, d'un *Mémoire sur le Doyenné de la Croix-Avranchin* qui a reçu l'approbation de M[gr] Germain ; — 5° d'une lettre de M. de Beaurepaire invitant la Société à coopérer à l'Exposition typographique normande qui s'ouvre à Caen.

Ensuite on vote l'admission, comme Membres de la Société, de MM. Sosthène Maudoit, secrétaire de la société d'Horticulture d'Avranches ; — Maheu, curé de Saint-Oven, botaniste distingué ; — de Scelles, lieutenant d'infanterie à Privas ; — Aristide Joubin, vicaire de Tirepied ; — Walter Bourne, ancien médecin dans l'Inde, résidant anglais ; — Emile Lemare, vicaire de Brecey ; — de Graveron, propriétaire ; — Lambert, vicaire du Grand-Celland ; — Octave Le Chevalier, conseiller muicipal, petit-neveu de M. Le Chevalier, professeur à l'école centrale d'Avranches et principal fondateur du Jardin des Plantes.

Sur la proposition du Président, la Société confère à chacun de ses Membres, d'après l'usage des Cercles et des Compagnies savantes, le droit de présenter aux séances, des personnes de distinction en passage dans notre pays.

Il est rendu compte de l'état d'avancement des Mémoires de la Société dont le 5[e] volume est sous presse.

Le secrétaire lit, au milieu d'une sympathique attention, une partie du mémoire de M. Goron. Vu l'état chargé de l'ordre du jour, la suite est renvoyée à la prochaine réunion.

M. Chevrel, professeur au Collége, rend compte des cinq herborisations faites à l'école botanique du Jardin des Plantes, sous la direction de M. Le Héricher, herbo-

risations dont la dernière a réuni 24 élèves ou amateurs. Il énumère les principales plantes recueillies dans ces excursions autour d'Avranches et se propose de rendre compte des promenades botaniques qui se feront désormais.

L'ordre du jour porte un article intitulé : Les trois Trésors. Des explications sont données par le Président : 1° sur la trouvaille qui a été faite dans un bois de Servon, d'un vase renfermant environ 15 kilog. de billon du temps de Louis XIII et de Louis XIV ; — 2° sur la découverte de pièces d'or à fleur de coin, des XIIIe et XIVe siècles (Philippe-le-Bel et ses fils) au rocher du Jaloux, en St-Laurent-de-Terregatte, un point d'observation où l'on a trouvé beaucoup d'objets anciens ; — 3° quant à la troisième trouvaille faite dans la coupure du Pas-au-Bœuf, celle de deux têtes présumées préhistoriques, l'une d'homme, l'autre d'animal, M. le docteur Loyer se propose d'en faire l'objet d'une conférence à la prochaine séance. Des spécimens de ces trésors sont présentés, pour les deux premiers en nature et pour le troisième sous la forme d'un dessin fidèle dû au crayon de M. Fouqué.

Puis viennent les rapports sur les livres offerts à la Société. Le Président, s'attachant surtout au côté local, signale une charte du XIVe siècle d'un Evêque d'Avranches, intéressante au point de vue philologique, comme renfermant un mot qui ne se trouve pas dans les dictionnaires du vieux français (*quenetier*, *chiennetier*, gardien de chiens). Des Mémoires de la Société de Maine-et-Loire il détache, pour en faire un rapprochement avec les objets trouvés au Pas-au-Bœuf, un passage où l'auteur, M. l'abbé Hamard, dit « qu'un bois de renne, aujourd'hui au Musée de Saint-Malo, a été trouvé dans le marais de Dol, animal qui a laissé là ses os à côté de ceux du *bos primigenius*, l'Urus des anciens. »

M. G. Bouvattier, bibliothécaire, présente une analyse étendue de cinq mois des Mémoires de l'Académie des sciences, travail dont le Président fait ressortir l'importance, et la Société applaudit au zèle courageux et dévoué de l'auteur de cette analyse. Il appuie spécialement sur certains travaux de deux grands chimistes, MM. Pasteur et Marié-Davy ; sur quelques particularités du voyage de Nordenskiold, le découvreur du passage du N.-E. ; sur les études préparatoires au percement de l'isthme de Panama par M. de Lesseps ; sur une note de M. Paul Menier relative à la reproduction artificielle du spinelle et du coryndon et à l'existence d'un noyau métallique non oxydé dans les régions infra-granitiques ; enfin sur beaucoup d'autres travaux scientifiques.

M. Ch. Langlois, organe de la commission instituée pour l'installation de la bibliothèque, fait un rapport net et précis, bien étudié, duquel il résulte qu'une place salubre suffisante existe dans le corridor conduisant à la salle des tableaux. La surface murale libre pourra être de douze mètres carrés, et si on y ajoute celle de la bibliothèque actuelle (sept mètres carrés) on aura une surface murale de dix-neuf mètres carrés, suffisante pour classer toutes les richesses scientifiques et littéraires de la Société. Le devis est accepté et son auteur reçoit des remercîments.

Le Président donne une communication sommaire d'un travail intitulé : *Etymologies familiales de la topographie de la France : la Manche*, et la séance se termine par une conversation sur l'état ancien et l'état actuel de la baie du Mont Saint-Michel.

Séance du 8 Juillet 1880

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président lit plusieurs lettres, notamment : 1° une de M. E. de Beaurepaire, qui remercie la société de la part qu'elle a prise à l'exposition typographique de Caen, en envoyant de vieux bois gravés, le fac-simile d'une ancienne et très curieuse gravure, de la collection de M. Victor Jacques de Genêts, la plus riche du pays pour ce qui concerne Avranches et le Mont Saint-Michel, enfin l'indication de quelques anciennes impressions faites à Avranches et en particulier celle du bréviaire de François Péricard, sorti en 1592 des presses de Jacques Le Cartel, le premier imprimeur de cette ville ; — 2° une de M. Morel, député, rendant compte des démarches qu'il a faites près du gouvernement pour obtenir des tableaux en faveur du musée d'Avranches. M. Riotteau, député, annonce qu'il a fait la même démarche ; — 3° une autre de M. H. Moulin, qui échange son titre de Membre correspondant en celui de Membre titulaire, et qui adresse deux de ses ouvrages, les *Ambibariens* et les *Anciennes voies du Mortainais* ; — 4° une autre du R. Tomson, l'auteur de l'*English school*, ouvrage de haute pédagogie, lettre pleine d'affection pour la ville d'Avranches, qu'il a longtemps habitée, et dans laquelle il annonce l'envoi d'un ouvrage étendu sur le Mont Saint-Michel et les côtes de Bretagne ; 5° une autre de M. Sarot, avocat à Coutances, auteur de plusieurs ouvrages consi-

dérables sur l'histoire de la Révolution dans le département de la Manche, qui reçoit avec reconnaissance le titre de Membre correspondant, — 6° enfin une autre de M. le Président de la Société de Maine-et-Loire, proposant un échange entre les publications de sa Société et les nôtres.

M. le Président propose la nomination d'un administrateur. M. Langlois veut bien accepter cette fonction. Le premier travail qui lui est recommandé après l'installation de la bibliothèque est l'établissement d'une cloison fermant le musée lapidaire installé dans les cryptes de l'Evêché.

La Société admet ensuite :

1° Comme membre honoraire : Le Rév. Milne, Ministre protestant, auquel ce titre a été offert à titre d'hommage international comme au représentant la colonie anglaise d'Avranches ;

2° Comme membres titulaires : M. Colin, Principal du Collége ; M. Morel, Député ; M. Béghin, Professeur au Collége ; M. Sergent, Notaire ; M. Girre, Avoué ; M. H. Moulin, ancien Maire de Mortain ;

3° Comme membres correspondants : M. Sarot, Avocat à Coutances ; M. Mangon-Delalande, Employé au Ministère de la Guerre, petit-fils d'un ancien et vénérable Président de la Société.

On écoute avec beaucoup d'intérêt la lecture de la seconde partie du mémoire de M. Goron sur l'histoire du Doyenné de la Croix-Avranchin. Un passage de ce mémoire donne lieu à quelques observations de la part de M. le Président et de M. le Curé de Saint-Oven.

M. le Docteur Loyer fait une conférence sur les deux têtes trouvées dans la coupure que l'on pratique au Pas-au-Bœuf. Cet exposé remarquable, appuyé sur les recherches de M. Sirodot et sur de rares connaissances spéciales, aboutit à la conclusion que ces objets ne sont pas préhistoriques. Les développements de cette thèse qui captive

tout l'intérêt de l'Assemblée seront consignés au procès-verbal.

C'est naturellement à un Picard que reviennent les rapports sur les ouvrages que nous envoie la Société des Antiquaires de Picardie. M. Doutelleaux, rapporteur, n'a trouvé qui soit digne d'intérêt, dans le dernier volume, qu'une série de noms propres du moyen-âge désignant des professions. M. le Président qui a aussi étudié cette série au point de vue philologique et M. le Rapporteur se trouvent généralement d'accord sur l'interprétation de ces mots dont quelques-uns manquent dans les glossaires. Ce rapport est écouté avec l'attention que méritent les études philologiques encore trop peu cultivées dans les Sociétés de province.

M. le Bibliothécaire lit une introduction au catalogue de la Bibliothèque de la Société, c'est-à-dire à un travail exécuté avec tant de persévérance et de courage que la Société décerne à son auteur un vote de remercîments chaleureux et unanime.

A l'occasion de cette lecture, M. le Président parle de la visite de M. Baudrillart, inspecteur général des bibliothèques de France, à qui l'on a présenté un livre rarissime que possède notre bibliothèque, le *Dom's day Book*. Cet ouvrage, dû à la bienveillance de M. Guizot, pendant qu'il était ambassadeur de France en Angleterre, a été obtenu de lord Berwick dont il porte les armes, par l'intermédiaire du principal bienfaiteur du Musée, le vénéré M. de Pirch. M. Baudrillart s'est arrêté avec intérêt devant un meuble qui est un des plus beaux du pays, un dressoir de la Renaissance dont il sera question plus bas, et il s'est retiré en indiquant par quel canal la Société peut obtenir des livres du Gouvernement : la Société met à la disposition de ses membres plus de 2,000 volumes.

M. le Président fait connaître les principaux traits d'un rapport qu'il a adressé au Conseil d'arrondissement, sur l'état et les travaux de la Société, rapport qui a pour but de mériter la continuation d'une subvention accordée chaque année par le Conseil général. — Au nom de la commission d'impression, il rend compte de l'état d'avancement du 5e volume des Mémoires de la Société dans lequel s'impriment, en ce moment, une étude très intéressante de M. de Tesson, intitulée : *Singularités architecturales*, et un mémoire philologique, par M. le Président.

M. Chevrel reçoit la parole pour un rapport sur le Grouin du Sud, considéré comme station botanique. Passant en revue les découvertes faites en cet endroit par MM. de Gerville, Besnou et Le Héricher, il rend compte de l'excursion qu'il a faite avec MM. Pouët, Baubigny et Lemains quelques jours auparavant, et dans laquelle ont été récoltées 34 plantes intéressantes. Après la lecture de ce rapport, M. le Président constate que les études botaniques sont en progrès dans le pays et signale un élément de ce progrès dans les leçons de botanique données aux dames Institutrices du Carmel qui y apportent autant de zèle que d'intelligence.

Ici est introduite une personnalité intéressante, celle d'une dame anglaise, Mme Abercrombie, qui est restée quelque temps dans notre pays pour y étudier un ordre de plantes, sa spécialité, les fougères. Accompagnée d'un botaniste de notre localité elle en a récolté une assez rare, l'*Ophioglosse* que le peuple appelle l'*herbe sans couture*.

M. le Président met sous les yeux de la Société des spécimens de deux herbiers. L'un est celui d'un jeune anglais, aimable et instruit, M. Lennard Tate, aujourd'hui dans le service civil à Ceylan où il fera certainement des conquêtes végétales ; l'autre est d'un jeune homme anglo-français, M. William Dubuc, le fils d'une dame anglaise que

plusieurs habitants d'Avranches se félicitent d'avoir pour amie, et d'un Français, docteur-médecin qui a vécu et qui est mort chez nous, M. Emile Dubuc, qui joignait beaucoup de savoir aux qualités d'un parfait gentleman. Le jeune Dubuc est mort au cap de Bonne-Espérance, laissant ses belles collections d'histoire naturelle au Musée de la ville d'Edimbourg, où sa mémoire reste aimée et honorée. Ces questions botaniques amènent la mention d'une plante extrêmement rare dans la Manche, puisque, d'après la flore de Brébisson, elle n'y a été trouvée que près de Cherbourg. M. Le Héricher l'a rapportée de Jersey, et elle enrichit maintenant nos collections du Jardin des Plantes, la *sennebiera pinnatifida.*

M. le Président présente à la Société sous un aspect tout nouveau le grand dressoir du Musée qu'il a fait dégager de tous les objets qui le masquaient. Ce meuble, remarquable par ses grandes dimensions, par ses galeries à jour, par son caractère à la fois sévère et élégant, par ses trois médaillons avec bustes en costume du temps de François Ier, fut trouvé par lui à Sacey et fut acquis au nom de la Société, il y a quarante ans. Il venait sans doute du château de Sacey, dont M. François de Guiton vient de restaurer la chapelle en y apposant les armes des différentes grandes familles qui l'ont précédé, celles des Langeron, des Malesmains, des Budes de Guébriant.

M. Henri Moulin, le principal archéologue du pays de Mortain, et qui se distingue en outre par ses études bibliographiques, envoie à la Société ses dernières productions, les deux ouvrages énoncés ci-dessus : « *Les anciens chemins du Mortainais* » et *les Ambibares.* » Il résout la question très controversée de la localisation de cette dernière peuplade gauloise en la plaçant à Ambrière, position à laquelle ne se refuse pas la philologie. M. le Président décerne des éloges à ces études érudites et conscien-

cieuses, tout en faisant des réserves pour les étymologies des noms de lieu. Toutefois, il faut le dire, M. Moulin rencontre dans sa thèse deux adversaires considérables, M. le chanoine Pigeon et la Commission de la topographie des Gaules qui considèrent les *Ambibarii* et les *Abrincatui* comme une seule et même population mentionnée sous deux noms différents. La Société attend la communication du mémoire de M. Pigeon.

Le même membre donne une idée générale du discours que M. E. de Beaurepaire a prononcé, comme Président, à la réunion de la Société pour l'histoire de Normandie. Ce discours, où on retrouve le tact judicieux de son auteur, met surtout en relief deux figures de l'érudition normande, Le Prévost et de Gerville. Il semble au rapporteur que M. E. de Beaurepaire aurait pu signaler dans l'appréciation qu'il fait de ce dernier deux points importants : que c'est lui qui a introduit dans la langue de l'archéologie le nom d'architecture romane et que ce zélé propagateur de toutes les études dans notre département avait fait école. C'est de ses leçons que sont sortis Léopold Delisle, Dubosc, Viel, curé de Sourdeval, jusqu'à un certain point M. de Caumont lui-même et d'autres encore.

Vient ensuite un rapport sur un travail éminent inséré dans les mémoires de l'académie de Cherbourg : c'est l'état des derniers résultats auxquels est arrivée la science philologique en Europe. Il est de M. J. Fleury qui, parti du rang de simple maître d'études à Cherbourg, est aujourd'hui professeur de langue et littérature françaises à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg.

M. Lebeuf, très hautement apprécié chez nous pour ses collections préhistoriques et son savoir en cette matière, offre à la Société un mémoire qui sera l'objet d'un rapport.

M. le Président lit un fragment d'un ouvrage intitulé *Philosophie des Arts*. C'est une étude sur Fénélon, consi-

déré comme critique littéraire et comme ayant, le premier, donné au terme poésie un sens nouveau. Ce mot qui avant lui ne s'appliquait qu'à l'art des vers a reçu de ce « doux précurseur en tant de choses » le sens de beauté esthétique, appliquant ainsi au fond une expression qui ne s'adressait qu'à la forme.

Cette séance, remarquable par la quantité des sujets traités et le grand nombre des assistants, se termine par le vote d'une allocation pour explorer le tumulus de la Lande-d'Airou.

Séance du 21 Octobre 1880

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

L'avant-dernière séance de la Société s'est distinguée par l'importance des travaux qui ont été lus et par le grand nombre de membres nouveaux qui ont été présentés, c'est-à-dire 42.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente adopté sans rectification, M. le Président communique à la Société une lettre qu'il a écrite à M. le Maire de Vains au sujet des Troix-Croix du carrefour de ce nom, dont on lui avait annoncé la destruction comme décidée, — et la réponse par laquelle M. le Maire établit que ces croix doivent être simplement déplacées sans quitter le lieu auquel elles donnent leur nom.

La lettre de ce magistrat est trop honorable aux yeux de la Société pour que nous ne la signalions pas comme un modèle de respect des antiquités locales à présenter aux administrations communales.

Lecture est faite des autres pièces de la correspondance :

1° M. Colin, principal du collége d'Avranches, retenu par des affaires urgentes de service, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. Il remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant le titre de Membre titulaire, et, « collaborateur modeste, mais consciencieux et dévoué de ses utiles travaux, » promet d'être assidu aux séances.

2° M. le Rév. John H. Milne présente ses remercîments

pour le titre de Membre honoraire que la Société lui a décerné comme au représentant de la colonie anglaise d'Avranches.

3° M. J. d'Avenel est très heureux d'entrer dans une Société où il aura pour confrères « des hommes aussi distingués que M. le Président et son bien bon ami M. L. de Tesson. »

4° M. H. Louiche Desfontaines, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, remercie de l'invitation qui lui a été faite d'assister à la séance et pose sa candidature pour devenir Membre correspondant.

5° M. Riotteau, député, rend compte de la promesse qu'il a obtenue de M. le secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts, de la concession d'un tableau pour le Musée.

6° Mme Tate, de Bouillant, la mère du jeune anglais dont M. Le Héricher avait présenté quelques feuilles de l'herbier à la dernière séance, communique une lettre de son fils actuellement à Ceylan. Ce jeune homme annonce l'envoi à Avranches d'un haricot géant, montant jusqu'à plus de 40 pieds, et dont la cosse a de 13 à 18 pouces de long sur 1 à 2 pouces de large.

7° M. Ch. Lebreton, censeur des études au Lycée du Havre, a reçu avec grand plaisir le programme de la séance qui lui permet d'assister de loin aux travaux de la Société et de prendre acte de la vitalité nouvelle qui lui est donnée depuis quelques mois. Il annonce que son étude sur les Sergenteries de l'Avranchin lui a été demandée par la Société des Antiquaires de Normandie, mais qu'il en fera hommage de préférence à celle d'Avranches, « étant Avranchinais avant d'être Normand. » Il tient à la disposition de la commission d'impression le travail sur les fouilles faites sur les falaises de Carolles, en 1869, et pour lequel M. Laisné, ancien Président de la

Société, avait promis une place, au nom de cette commission, dans le 5[e] volume des Mémoires.

8° M. Oscar Havard, de Villedieu, qui occupe un rang distingué parmi les hommes de lettres de Paris, et spécialement auteur d'un ouvrage sur le Mont St-Michel, écrit une lettre pleine de détails intéressants dans laquelle il offre ses remercîments pour son admission dans le sein de la Société. Il fait appel à M. le Président pour s'occuper de l'origine de la *chanson de Roland*, que M. Léon Gautier, auteur de l'édition qu'on suit maintenant dans les colléges, attribue à un poète avranchinais. M. le Président répond qu'il vient en effet de traiter cette question dans les Mémoires des Antiquaires de Normandie, mais qu'il conclut à une origine simplement normande. M. Havard qui se prépare à faire des études sur les chants populaires de la Normandie voudrait y joindre les airs et la musique, et il demande si l'on connaît des chants avec notation musicale. M. Le Héricher répond qu'il les croit très rares et que, pour sa part, il ne connaît que le *Manuscrit de Bayeux* dans lequel les chansons d'Olivier Basselin sont accompagnées de la musique. Tout annonce que la Société a trouvé dans M. Havard un correspondant aussi zélé que savant.

9° M. Guillard, mairé de Sacey, dont on n'a pas oublié, à Avranches, les ingénieuses recherches faites dans sa commune, s'adresse à M. le Président pour obtenir des renseignements sur divers points, spécialement sur les *éteurs* ou *éteufs*, espèces de jeux ou de luttes qui se pratiquent encore quelquefois lors des mariages dans l'Avranchin. M. Guillard, animé du plus grand zèle pour les recherches d'histoire, de topographie et de philologie, recueille des matériaux pour une histoire de Sacey. C'est lui qui a relevé et transcrit la mystérieuse inscription de l'étang de Morfrée que l'on n'est pas encore parvenu à

déchiffrer, même les savants de Paris, et qui, placée à la limite de la Bretagne et de la Normandie, pourrait bien être celtique ou bretonne. Du moins le seul mot que l'on croit y lire, GAISERDU, a une physionomie celtique.

10° M. J. Fleury, un enfant de la Hague, qui de simple maître détudes est arrivé au poste éminent de professeur de littérature française à l'université impériale de Saint-Pétersbourg, annonce qu'il s'occupe en ce moment du patois de son pays natal. Ce sera, sans nul doute, une étude savante, digne de celle qu'il a publiée à Paris, chez Didier, sur Rabelais. M. Fleury est le père d'une romancière qui occupe un des premiers rangs en France et qui signe ses livres d'un pseudonyme tiré du lieu qui fut le berceau de sa famille, Henri Gréville, de Gréville (Hague).

11° Une lettre de M. Denis Bréhier, que la Société regrette de ne pas compter au nombre de ses membres, renferme les découvertes les plus intéressantes sur les plantes « du littoral, dunes et falaises, depuis Agon jusqu'au Mont St-Michel, » parmi lesquelles nous choisissons celle dont il envoie un spécimen, le *trifolium suffocatum*.

12° M. Joseph Bain, qui a laissé à Avranches le souvenir d'un homme aussi aimable qu'instruit et un bon nombre d'amis, et qui est maintenant un des conservateurs du *British Museum* de Londres, écrit à M. le Président pour se mettre à la disposition de la Société pour des recherches intéressant l'Avranchin, dans le vaste et précieux dépôt dont il est un des gardiens.

13° Un homme qui réunit en lui l'architecte et l'artiste, qui a passé neuf années de sa vie à sonder les mystères du Mont Saint-Michel, qui a fait les plans et les dessins les plus grands et les plus beaux qui aient encore été faits sur ce monastère, travaux qui promettent l'œuvre la plus vaste, entreprise en l'honneur de ce monument, M. Sagot, annonce qu'il enverra un mémoire dans lequel il exposera

ses vues sur les restaurations actuelles, et, sans doute, son système qui consiste à chercher les époques et les destinations de ces architectures, non pas dans les chroniques et les écrits, mais dans les monuments eux-mêmes.

14° On dépose une lettre de M. l'abbé Goron, qui offre au médaillier du Musée une médaille remarquable de vérité, représentant saint Charles-Borromée. La Société accepte ce don et vote des remercîments à son auteur.

Elle vote ensuite l'admission : I. Comme *Membres titulaires* de : 1° M. César Gautier, conseiller d'arrondissement à Saint-James, qui le premier a expérimenté le polissoir préhistorique dit Pierre de Saint Benoit.

2° M. l'abbé Poirier, curé de Saint-James, botaniste et ancien professeur de rhétorique ;

3° M. Bardette, juge de paix à Saint-James ;

4° M. Besnard, ancien chef de division à la préfecture de la Manche, ancien élève de l'Ecole polytechnique, savant botaniste, artiste en peinture très distingué, celui qui a découvert l'*equisetum littorale*, au confluent de la Braisette et du Beuvron ;

5° M. Hamard, ancien pharmacien à Saint-James, qui nous a signalé l'énorme tumulus du nom significatif de *Pierre-lée*, non loin de Louvigné.

6° M. Guillard, maire de Saçey, auteur de plusieurs notes historiques sur sa commune ;

7° M. le vicomte de Guiton, maire d'Antrain, le fils d'un Membre qui a fait beaucoup pour la Société, et l'homme de goût qui, après avoir parfaitement restauré la chapelle romano-gothique de Sacey, complète avec intelligence son château féodal de Bonnefontaine, où il doit placer la belle cheminée du château de Brecey ;

8° M. l'abbé Cluche, curé de Macey, botaniste et conservateur du remarquable herbier de M. le marquis de Cacqueray ;

9° M. le marquis de Cacqueray, propriétaire au château de Macey, qui réunit en lui les titres d'artiste, de botaniste et d'archéologue (V. son étude sur les *Andegavi* et son discours au Congrès de Poitiers sur le Mont Saint-Michel);

10° M. Loyer, conseiller général, notaire à Pontorson ;

11° M. l'abbé Havard, curé de Pontorson, ancien professeur de sciences ;

12° M. Besnou, pharmacien à Pontorson ;

13° M. Tétrel, maire de Villedieu, conseiller général, un des restaurateurs de l'église de Villedieu ;

14° M. Ch. Guérin, propriétaire à Mesnil-Thébault, inventeur de l'*Anode soluble de débris ;*

15° M. Bréhier, conseiller général à Saint-Hilaire ;

16° M. Vaugrente, docteur-médecin à Saint-Hilaire ;

17° M. Levallois, professeur au collége de Saint-Hilaire, auteur de poésies diverses ;

18° M. de Rougé, propriétaire au château de Saint-Symphorien, qui a fait fouiller la galerie couverte se trouvant au bord de son parc, où il a découvert d'antiques poteries et des objets préhistoriques, et qui a fait des recherches sur les Budes de Guébriant, puisées en partie dans le *Manuscrit de Sacey*, où l'intérêt du roman se joint à l'authenticité de l'histoire ;

19° M. Poret, ancien notaire à Saint-Hilaire ;

20° M. Le Forestier, propriétaire au château de Virey, qu'il a fait bâtir dans le style du XVI° siècle, avec l'aide de M. Pillioud, architecte ;

21° M. Adam, professeur au collége d'Avranches ;

22° M. Desfeux, conseiller d'arrondissement, maire de la Lucerne-d'Outremer ;

23° M. l'abbé Vignon, curé-doyen de la Haye-Pesnel, ancien professeur de sciences, botaniste et géologue, celui qui a découvert le très remarquable cercueil de Lieusaint, près Valognes ;

24° M. l'abbé Hélaine, vicaire à la Haye-Pesnel, ancien prix d'honneur du Lycée de Coutances ;

25° M. le docteur Lanos, maire de la Haye-Pesnel ;

26° M. Fontaine, notaire à la Haye-Pesnel ;

27° M. Lanos, notaire à la Haye-Pesnel ;

28° M. de Baillencourt, ancien receveur des finances à Mortain :

29° M. Roger Boudent, propriétaire à la Baudonière, aux Chambres, qui a découvert sur ses terres, spécialement sur le plateau des Bonardières, des spécimens des trois âges préhistoriques, découvertes qui amenèrent sur les lieux un groupe de savants, composé de MM. Jouan, capitaine de vaisseau, l'abbé Vignon, Léon Besnou et Le Héricher ;

30° M. le vicomte Georges d'Avenel, auteur de l'histoire des archevêques de Paris, propriétaire à Avranches, qui prépare l'administration de Richelieu ;

31° M. Genreau, ancien avocat-général, auteur de plusieurs travaux juridiques, propriétaire au château de Chantore, à Bacilly ;

Et 32° M. le comte Joseph d'Avenel, au château de Nantret, auteur d'un grand nombre d'ouvrages.

Et II. Comme *Membres correspondants* de : 33° M. Barbé, de Pontorson, docteur en droit, juge de paix à Lamoricière (Algérie) ;

34° M. Oscar Havard, homme de lettres à Paris, auteur spéc. d'un livre sur le Mont Saint-Michel ;

35° M. Genvresse, de Saint-Ursin, licencié ès-sciences, élève de l'école des Hautes-Etudes, attaché au cabinet d'expériences de M. Jamin ;

36° M. Francisque André, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, archiviste du département de l'Aube, ancien élève de l'Ecole des Chartes ;

37° M. Richard, ancien juge de paix d'Avranches,

officier de marine, à Quimperlé, auteur d'un travail philologique sur les langues armoricaines, dans lequel il considère le breton comme étant une agglutination formée d'éléments monosyllabiques anciens et primitifs ;

38° M. Couraye-Duparc, attaché à la Bibliothèque nationale, ancien élève de l'Ecole des Chartes ;

39° M. Le Hanneur, professeur de littérature latine à la Faculté d'Aix, auteur d'un ouvrage considérable sur Mascaron et d'une étude sur Stace ;

40° M. Vaudon, de Cuves, préfet des Etudes au collége de Juilly, auteur de plusieurs notices historiques ;

41° M. J. Fleury, savant philologue, professeur à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg ;

42° M. Lemardeley, d'Avranches, médecin-major attaché au ministère de la guerre ;

Et 43° M. Louiche-Desfontaines, d'Avranches, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, auteur de l'*Expatriation à Rome* et de l'*Influence de l'émigration sur l'état des personnes*.

Un jeune magistrat de notre pays, enfant de Pontorson, dont le savoir a devancé le nombre des années, aujourd'hui juge de paix à Lamoricière (Algérie) remercie la Société pour son titre de Membre correspondant et s'empresse d'apporter son tribut dans une description du pays qu'il habite et surtout dans le charmant tableau qu'il fait de Tlemcen, « la perle de l'Afrique... avec sa triple enceinte bastionnée..., lançant au ciel fièrement encore par plus de vingt minarets le croissant du Prophète. Au milieu d'une végétation tropicale se détachent les ruines romaines, visigothes peut-être, sarrazines, turques, arabes, françaises, juives, toutes avec leur originalité propre, depuis ce vieux palais almoravide, le *Méchouar*, où se défendit héroïquement un grand assiégé, Godefroy Cavaignac, contre Abdel-Kader, jusqu'à la vieille maison mauresque

qui servait de quartier-général à Abdel-Kader lui-même... Franchement, ajoute-t-il, nous ne sommes pas en territoire commun dans ces rues impossibles, à l'ombre des figuiers, où grouillent les vieux ergoteurs du code rabbinique, pêle-mêle avec les spahis, les maures, les turcos, la légion étrangère, le caïd sur son cheval du désert, le kadi avec le Coran sous le bras, la juive en robe de brocart, l'andalouse l'éventail sur la tête en guise d'ombrelle. »

Sur le bureau sont déposés : 1° La thèse de doctorat de M. Louiche-Desfontaines, intitulée : *De l'expatriation à Rome* et *Influence de l'Emigration sur l'état des personnes*, où l'on remarque une très intéressante étude de législation étrangère ;

2° Un travail de M. Le Héricher intitulé : *Histoire de deux préfixes à travers le français, le vieux français et les patois* ;

3° Une note sur le polissoir préhistorique de St-Benoît, près Saint-James, qui arrive aux mêmes conclusions qu'un travail de M. Le Héricher sur le même sujet ;

4° Un ouvrage de M. Eugène de Beaurepaire ayant pour titre : *La Commission militaire et révolutionnaire de Granville*, ouvrage sur le même sujet que celui de M. Sarot, mais envisagé à des points de vue différents.

M. le Président cite en outre comme se rattachant à la bibliographie de l'Avranchin : 1° Un poème en vieux français ayant pour titre : *Conquête de la Bretagne par Charlemagne*, où l'on trouve de curieux détails relatifs à notre pays ; il est publié par les bibliophiles bretons. Avranches et Quedalet (cité d'Aleth ou S. Servan) sont les premières étapes du poème.

2° Un *Manuel agricole* de M. Aubril, instituteur à Saint-Planchers ;

3° Un ouvrage étendu sur Granville *(Granville et ses environs depuis les temps les plus reculés)* par M. Leméniger,

où l'on remarque des détails inédits sur le siége de Granville, et de très jolies scènes populaires, dans le genre d'Erckman-Chatrian ;

4° Les *Sociétés populaires, spéc. celles de Coutances pendant la Révolution*, étude hist. par M. E. Sarot, avocat ;

5° *Notice hist. sur la maison de Touchet, de la province de Norm.* (de 876 à 1877), in-12, Caen, Le Blanc-Hardel, tiré à 100 exemplaires.

M. Le Héricher rend un compte sommaire des fouilles qu'il a fait exécuter à la Lande-d'Airou et ajourne à plus tard son rapport définitif. Il exprime ses remercîments pour le concours que lui a prêté M. Thébault, d'Avranches, alors agent-voyer à Villedieu.

La Société entend avec beaucoup d'intérêt sur les Mémoires de la Société de la Marne un rapport de M. Sosthène Mauduit où des traits de spirituel enjouement s'allient heureusement à de sérieuses observations. Parmi ces dernières, on a remarqué celles qui traitent de la dépopulation des campagnes, un procédé pour faire produire du raisin aux vignes stériles et quelques idées contre le *transformisme*. Il termine en lisant une anecdote sur l'origine de la *sonate du Diable* par Tartini, et une page du chapitre intitulé *des Rêves* de la *Physiologie du Goût* de Brillat-Savarin.

M. G. Bouvattier captive au plus haut degré l'attention de l'assemblée par la lecture claire et accentuée d'un mémoire du plus haut intérêt, en résumant les découvertes d'objets préhistoriques qu'a faites à Caranda (Aisne), M. Frédéric Moreau, son plus ancien camarade et ami.

Cette lecture est suivie de l'œil et du doigt sur les magnifiques planches de l'ouvrage de M. Moreau. Un travail comme celui de M. Bouvattier qui est à lui seul un traité d'archéologie préhistorique, ne s'analyse pas ; d'ailleurs il est destiné à enrichir les mémoires de la Société.

M. le Président qui attache une très grande importance au développement des études botaniques dans le pays, signale comme preuve de leurs progrès :

1° Le jardin botanique qui compte aujourd'hui 1,500 plantes enrichi depuis deux ans de 300 espèces nouvelles, grâce au zèle intelligent du jardinier conservateur, M. Lemains, et aux herborisations dirigées par M. Le Héricher, ayant pour principaux collaborateurs MM. Baubigny, Lemains, Pouët, Chevrel, Sosthène Mauduit, etc., et pour élèves les jeunes gens des classes supérieures du collége et des écoles.

2° Des leçons de botanique données aux Institutrices du Carmel ;

3° La *Flore de la Manche*, de M. L. Besnou, dont l'impression est déjà avancée ;

4° La *Philologie des noms scientifiques et populaires des plantes de Normandie et d'Angleterre*, par M. Le Héricher, sous presse en ce moment ;

5° Il signale la découverte de quelques plantes rares, entre autres la *Villarsia nenuphar*, étang de Macey, station probablement unique dans tout le pays, et surtout une espèce nouvelle pour la Normandie, découverte par M. Besnard, de Saint-James, l'*Equisetum littorale* ;

6° Il exprime des remercîments pour l'étiquetage en encre indélébile que M. Primaux veut bien faire pour le Jardin des Plantes et qui est une notable économie pour la ville.

7° Il mentionne la collection de graines et de fruits exotiques de M. Sosthène Mauduit.

8° Enfin les fructueuses herborisations de M. le professeur Chevrel ajoutent un élément important dans cet ordre de science si intéressant.

9° Il en est de même des recherches d'une institutrice du canton de Pontorson, bien connue des botanistes et

qu'on craindrait de gêner en la nommant. Son herbier est déjà un riche répertoire des plantes du pays.

M. Ch. Guérin, propriétaire à Mesnil-Thébault, dans une lettre très détaillée et très intéressante, veut payer immédiatement son tribut à la Société, qui vient de le recevoir. Il signale : 1° une précieuse trouvaille faite dans sa localité, celle d'une hache ou couteau préhistorique en schiste quartzeux verdâtre ;

2° La découverte d'un objet semblable près de Mortain, par M. Glayo de la Chesnaye, qui croit que ce sont les seuls objets préhistoriques trouvés dans le Mortainais ; mais la Société y ajoute le grattoir de Saint-Symphorien et le polissoir de Saint-Georges-de-Rouelley. M. Guérin offre pour le Musée la reproduction en plâtre ou en cuivre galvanoplastique de l'empreinte du pied du petit Bain, un fac-simile du sceau de Mgr de Missy, évêque d'Avranches, et la copie de deux ordonnances de Louis XIV, qui se trouvent dans les archives de la Mairie de sa commune, et dont la plus importante promet une prime de mille livres à *« quiconque découvrira et donnera les moyens d'arrêter un religionnaire ou nouveau converti embarqué sans permission (soit à Granville, soit à Genêts) sur les vaisseaux de quelque nature qu'ils soient.* Il a aussi découvert un animalcule filiforme sur l'origine duquel il y a une curieuse croyance populaire, c'est que « les crins perdus dans les abreuvoirs par les juments en chaleur acquièrent au bout d'un certain temps le mouvement et la vie. »

M. Chevrel a consacré ses vacances à des excursions botaniques et il apporte à la Société la mention des plantes qu'il a crues les plus remarquables par leur rareté ou par leurs anomalies. Il cite « deux cas tératologiques qu'il a remarqués sur le plantain à longues feuilles. L'un des sujets présentait au sommet de la hampe trois épis au lieu d'un : le principal était de grandeur ordinaire ; les deux

autres, beaucoup plus petits, étaient eux-mêmes d'inégale dimension. Du milieu de l'autre s'élevait une hampe terminée par un bouquet de feuilles. » Parmi les plantes intéressantes, nous détachons : la *(serratula tinctoria)*, au Val-Saint-Père ; le séneçon, « qui a des rameaux grêles » *(senecio erraticus)*, abondant dans les marais de Boucey ; au Mont Saint-Michel, la grande passerage *(lepidium latifolium)* ; à Tombelaine, la rue puante *(ruta graveolens)*, et le maceron ache noire *(smyrnium olus atrum)*.

Le Secrétaire lit la fin du mémoire de M. l'abbé Goron sur le *Doyenné de la Croix-Avranchin*, travail dont les dessins à la plume révèlent un talent d'artiste et qui est un bon gage d'avenir pour l'auteur comme historien. Parmi les faits que contient cette dernière partie nous trouvons la relation d'une visite faite à la Croix, en 1740, par Mgr de Mailly, évêque d'Avranches, relation pleine de détails intéressants sur les richesses de l'église. M. Jean Le Bas, alors curé, laissa à son frère Michel, son successeur à la cure, le soin d'accomplir ses volontés en fondant l'école des garçons. « J'ai rebâti la maison à grands frais, dit celui-ci, Dieu en soit servi. Fou qui fonde, dit le proverbe, je pouvais l'être à meilleur marché. » Cette histoire, continuée jusqu'en 1834, rappelle que pendant les guerres de la Vendée plusieurs engagements eurent lieu sur le territoire de la Croix. Le principal aurait été livré aux Tombettes, près du bourg, le 7 février 1801. Boisguy commmandait les *Chouans* : il aurait été complètement défait par les Patriotes, qui, six mois auparavant, commandés par le général Dumoulin, avaient, non loin de là, perdu 600 des leurs.

M. le Président clôt la séance en détachant de ses *Etymologies familiales des noms de lieu*, l'interprétation du nom d'Avranches. « La meilleure qu'il connaisse, dit-il, est celle qui a été donnée par un savant Irlandais, M. Hore :

Abrinca représenterait *aber inch*, la baie des îles. » On se sépare après une conversation sur les îles et presqu'îles qui donnent une physionomie si remarquable à la baie du Mont Saint-Michel.

Séance du 16 Décembre 1880

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté dans son entier.

La correspondance s'ouvre par une lettre de M. Ch. Lebréton, qui envoie plusieurs ouvrages d'une grande importance pour notre pays, savoir :

1° Le *Rapport sur les fouilles faites en* 1869 *dans les Chapelles de Carolles*, avec le plan des travaux exécutés, et son *Etude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine*, refondue et considérablement augmentée, destinée aux Mémoires de la Société ;

2° M. J. Vaudon, préfet des études au collége de Juilly, membre correspondant, envoie un article relatif au pays ;

3° M. Méniger, de Granville, résidant à Paris, fait hommage d'un fort volume de grand intérêt, intitulé Granville et ses environs depuis les temps les plus reculés ;

4° M. Carpentier, ancien magistrat, résidant à Paris, écrit de Tirepied pour offrir à la Société une brochure sur la peine de mort ; il annonce aussi le prochain envoi de six petits volumes qu'il a publiés ;

5° M. Jacques écrit de Rome qu'il est reconnaissant du titre de membre correspondant que la Socitété lui décerne et promet « une étude sur les Rapports de notre Mont Saint-Michel avec le Mont Gargan. Il y a, dit-il, de ce côté, un riche filon dont j'ai déjà cherché le développement à travers les premiers siècles de l'histoire du moutier normand ; »

6° M. Joseph Bain, ancien résidant anglais à Avranches, écrit du *British Museum* de Londres qu'il sera heureux d'avoir, avec la Société d'Avranches, les mêmes relations que celles qu'il entretient avec la Société des Antiquaires de Normandie, et il espère nous communiquer tout ce qu'il pourra trouver d'intéressant pour notre pays ;

7° M. O. Havard demande communication d'un travail d'un Membre de la Société sur *les Origines de la Chanson de Roland ;*

8° Plusieurs Membres écrivent pour remercier de leur admission ; ce sont : M. Aug. Besnard, de St-James ; M. le Docteur Lanos, Maire de La Haye-Pesnel ; M. Louiche-Desfontaines, Avocat à Paris ; M. Francisque André, Archiviste de l'Aube ; M. Victor Fauchon, Conseiller général à Saint-Hilaire ; M. Larère, ancien Notaire à Dinan ; M. Denis Thieudière, Conseiller général et Notaire à Brecey ;

9° M. Ch. Guérin, de Mesnil-Thébault, consulté s'il est le Ch. Guérin, correspondant de l'Académie des sciences, répond négativement ; mais il fait connaître une invention qui est bien du ressort de cette Académie, celle de l'*Anode soluble de débris.*

La Société agrée : I. Comme *Membres titulaires :* 1° M. Denis Thieudière, Conseiller général, Notaire à Brecey ;

2° M. Victor Fauchon, Conseiller général à St-Hilaire ;

3° M. Larère, ancien Notaire à Dinan ;

4° M. Rachine, Avocat à Avranches.

Et II. Comme *Membres correspondants* : 5° M. le Chanoine Le Canu, auteur en particulier du grand ouvrage intitulé *Histoire des diocèses d'Avranches et de Coutances ;*

6° M. Le Marchand, de Saint-James, ancien professeur de rhétorique au lycée de Coutances ;

7° M. Jacques Méniger, de Granville, résidant à Paris, auteur de *Granville et ses environs depuis les temps les plus reculés ;*

8° M. Fréd. Moreau, l'auteur du bel album d'antiquités représentant les objets trouvés à Caranda (Aisne) ;

9° M. Victor Jacques, de Genêts, résidant à Rome, auteur du *Mont Saint-Michel en poche ;*

10° M. Fierville, proviseur du lycée du Havre, qui a publié un grand nombre d'ouvrages, et, en dernier lieu, *Documents inédits sur Philippe de Commynes ;*

11° M. H. Thédenat, directeur du collège de Juilly, qui fait hommage d'une brochure intitulée : *Cachets inédits des médecins oculistes* Magillius et Gallius Sextus.

Vient ensuite une communication de M. le Ministre des Postes et Télégraphes conviant la Société à envoyer un ou plusieurs de ses Membres au Congrès international d'électricité. La Société charge le Secrétaire de saisir de ce document celui de ses Membres qui semble plus en mesure d'y prendre part, M. Ch. Guérin.

M. G. Bouvattier, après avoir appelé l'attention de la Société sur les planches de l'*Album de Caranda* de M. Frédéric Moreau, reproduisant des lances, des sabres, des crochets, des armes, si semblables à ce qui est encore en usage dans nos armées, s'arrête plus particulièrement à la fibule de la Pl. 11, fig. 11, et la rapproche d'épingles analogues de fabrication anglaise.

S'appuyant sur une citation de Bacon, *ex populorum sermonibus mores eorum atque ingenia accuratissimè dignosci posse*, M. Bouvattier prétend que les mêmes inductions

peuvent être tirées de leurs industries. Prenant pour base un grand nombre de communications faites à l'Académie des Inscriptions, il s'attache à ce qui a été dit sur l'Egypte depuis plusieurs années ; il fait un résumé analogue sur l'Assyrie, il expose les travaux des Bénédictins, et parle de leur histoire littéraire de la France qu'une Commission permanente de l'Académie des Inscriptions a depuis continuée. M. Bouvattier fait voir ensuite quel était l'état intellectuel de la Gaule avant la conquête romaine, et, prenant pour point de comparaison le résultat des fouilles faites au Mont-Beuvray, de même qu'il a établi pour le silex « que tous les peuples du monde avaient un point de départ de civilisation pour ainsi dire unique, » de même il montre les progrès de l'humanité, de la civilisation, de l'industrie, suivant une même ligne, ainsi qu'on peut le constater par ce qui est arrivé jusqu'à nous de tous les temps anciens et les analogies qui abondent dans les institutions et les produits.

Quant aux *mores*, M. Bouvattier avait l'intention de suivre le plan qu'il a adopté pour les *ingenia* des peuples ; mais il a trouvé, dans une allocution de M. P. Paris, ses idées si complétement et si parfaitement exprimées, qu'il préfère lire cette allocution presque dans son entier et telle qu'elle a été publiée.

Le Secrétaire avertit la Société que d'après le Règlement c'est à cette séance de décembre que doivent se faire les élections des Membres du Bureau pour l'année 1881.

La Société, à l'unanimité, considérant que le dernier Bureau constitué n'a que quelques mois d'existence, proroge ses pouvoirs pour toute l'année suivante.

La Société entend ensuite avec plaisir une jolie description poétique et légendaire de notre pays, par un Membre correspondant, allant en touriste d'Avranches au Mont-Dol, M. Vaudon, préfet des Etudes à Juilly.

Comme introduction au compte-rendu des fouilles faites à la Lande-d'Airou, M. Le Héricher esquisse l'histoire de cette bourgade, jadis florissante, qui fut détruite par une trombe dans le XI[e] siècle et dont l'industrie émigra à Villedieu. Il signale un de ses puissants seigneurs, auxquels Wace consacre plusieurs vers dans son récit de la bataille d'Hastings, celui qui, sur le champ de bataille, chercha Harold pour le punir de s'être parjuré en manquant au serment qu'il avait fait à Avranches. Ce William Patric de la Lande fut assez illustre pour avoir été fait chevalier par le duc de Normandie dans la ville d'Avranches.

Voici les vers de Wace concernant ce brave :

« William Patric de la Lande
» Li reis Heraut forment demande
» Ço disait, se il le véeait
» De perjure l'appellerait
» A la Lande l'avait véu
» E Héraut out iloc géu
» E par la Lande fut passez
» Quant il fut al duc menez
» Ki dans Avrenches dunc csteit
» Et en Bretaigne aller deveit
» La le fist li dus chevalier
» Patric fu lez li dus armez. »

Ce même personnage est aussi nommé dans la liste de Leland.

Au XVI[e] siècle, un de Grimouville, seigneur de la Lande, transporta le château seigneurial assez loin du bourg et bâtit auprès l'église actuelle, qui offre ce caractère unique dans l'arrondissement parmi les églises anciennes, d'avoir été bâtie d'un seul jet, et dès lors d'offrir une unité parfaite. Il fallut de ce moment ouvrir une route entre le bourg et la nouvelle église. Ce chemin parfaitement droit, creusé profondément, avec ses deux côtés s'élevant de niveau à deux ou trois mètres, ressemble assez au *vallum*

d'un camp pour donner tout d'abord l'idée qu'il est un des côtés d'un vaste campement déterminé par trois ou quatre routes, dont l'une est le célèbre chemin Montais. Mais les terres considérables extraites du chemin n'ont pas été rejetées sur les deux bords comme c'est l'usage, car on en retrouverait encore le relief ; elles ont été accumulées à l'entrée du chemin du côté du bourg en deux masses de forme tumulaire, auxquelles un ancien du pays donnait le nom de Tombelaine. Une d'elles, dont on garde encore le souvenir, a été détruite ; elle était dans le pré dit du *Château*. Dès lors, il n'est pas étonnant que les fouilles n'aient pas livré autre chose que des terres de déblaiement.

Le secrétaire commence la lecture d'un travail considérable sur l'église de Brecey au XV[e] siècle, par un savant dont l'Avranchin est la terre natale et le pays de prédilection, M. le chanoine Pigeon. L'introduction offre la description de Brecey et l'étymologie de son nom.

Ensuite M. le président lit et commente une suave et naïve poésie du XV[e] siècle consacrée à « *La vie Ma Dame sainte Genevesve, suivie de ses miracles avecque son trépassement et son oraison*, » cantique que l'on chantait devant son image dans l'église paroissale. Intéressante au point de vue philologique, cette pièce offre quelques bonnes expressions. M. Le Héricher signale une strophe qui a été gravement altérée dans le manuscrit pour les quatre vers suivants :

« Le diable d'enfer qui desprist
» Les bons, ton cierge destaignoyt
» Puis Gabriel par bonne gist
» Toult soudain le reallumoit. »

Evidemment le terme *gist* n'a pas de sens. Il rétablit le

texte par cette version, dont les rimes répondent à celles qui précèdent :

Le diable d'enfer qui desprise
Les bons, ton cierge destaignoyt
Puis Gabriel par bonne gise (manière, procédé)
Toult soudain le reallumoit.

M. le vicaire de Brecey fait une remarque sur l'expression *extasie* dont l'équivalent exact est le français *extase*.

M. Blier, professeur au lycée de Coutances, sans redouter la rivalité de Ronsard et de La Fontaine, a composé aussi son imitation de l'*Amour mouillé* d'Anacréon. Mais il en a fait son œuvre propre par des ornements qui lui appartiennent et en employant un mètre différent. La Société en entend la lecture avec un vif intérêt, ainsi que celle de deux autres imitations du même poète, intitulées : *La Colombe* et *A l'Hirondelle.*

M. S. Mauduit reçoit la parole pour lire un travail étendu sur les travaux exécutés dans la baie du Mont Saint-Michel. Il commence par établir les invasions de la mer dans des terrains boisés dont on retrouve des traces, marquées par des troncs d'arbres, des feuillages et des noisettes qui assignent à ces invasions l'époque de l'équinoxe d'automne. Il considère les travaux d'endiguement comme altérant sensiblement la beauté pittoresque de la Merveille du moyen-âge. Il parle à cette occasion du conflit qui s'est élevé entre le ministère des beaux-arts et celui des travaux publics. Il esquisse l'historique des diverses concessions faites par l'Etat à des particuliers, spécialement en 1769 à Quinette de la Hogue, concessions qui, en refoulant les eaux de la mer, produisirent des envahissements sur d'autres points de la baie, historique dans lequel il fait entrer l'affaire de Mlle Pallix, dont les droits longtemps contestés viennent enfin d'être reconnus.

En 1856, M. Mosselmann obtint, par la protection d'un personnage alors tout puissant, la possession d'environ 4,000 hectares de grèves herbues compris entre le rivage sud et une ligne partant de Roche-Torin et aboutissant à la chapelle Sainte-Anne. Une partie de cette importante concession, livrée à l'agriculture et close par de bonnes digues, rejeta la mer sur les côtés non endigués et produisit l'envahissement d'une grande partie des terrains bas des communes de Beauvoir, Huisnes et Ardevon. Alors l'administration organisa un syndicat pour protéger ces communes. A la digue qui se dirigeait de Roche-Torin vers le Mont Saint-Michel, l'administration crut devoir en ajouter une autre allant de la rive au Mont, celle qui fait perdre à celui-ci son caractère original, sa situation insulaire.

A ce système, l'auteur du Mémoire oppose le projet de Vauban : « Si pour régulariser la côte, on barrait la baie tout entière en ménageant une grande porte de flot pour le passage des trois rivières réunies et canalisées, l'eau qui, à chaque marée, entre dans la baie, refluerait certainement vers la mer et n'y produirait pas une surélévation de niveau appréciable ; mais il en est tout autrement de l'endiguement d'une partie seulement de la baie. » Aussi, ajoute-t-il, les conquêtes faites dans la grève sont-elles toujours suivies de l'envahissement d'autres terrains, d'autant plus que les grandes marées montent dans notre baie à une très grande hauteur, Granville étant, par exemple, de tous les ports de France, celui où l'unité de hauteur est la plus considérable, c'est-à-dire 6^{m} 15, soit 12^{m} 30 de différence de niveau entre la haute et la basse mer, pour une marée cotée 1.

En outre, le Directeur même de la Compagnie des Polders de l'Ouest a déclaré, dans son Mémoire présenté à l'Exposition universelle de 1878, que les travaux à faire

pour enclore les 1,115 hectares que l'Etat a consenti à reprendre sur la concession Mosselmann seraient hors de proportion avec la valeur du terrain. D'un autre côté, la partie de grève restant à dessécher sera partout privée d'eau potable, ainsi que le constate l'état des fermes déjà créées et qui sont plus rapprochées du rivage. On peut dès lors concevoir à quel état d'insalubrité seront réduits ces terrains, où les eaux n'auront pas d'écoulement.

Le mémoire se termine par un tableau du spectacle qu'offre le Mont Saint-Michel, tableau trop intéressant pour que nous ne le reproduisions pas en entier :

« Le Mont Saint-Michel est appelé avec raison la Merveille de l'Occident. Le monument est unique dans son genre, mais son mérite architectural est rehaussé considérablement par sa situation admirable, nous voudrions dire féerique, fantastique. Mais qu'on le rattache à la terre ferme, qu'on l'avoisine de champs cultivés, le pittoresque disparaîtra. Ce sera un beau tableau dont on aura brisé le cadre qui n'est pas moins magnifique que le tableau lui-même. Jamais les Vandales n'ont rien fait de pis.

» Parfois une couche de brouillard très dense, mais peu épaisse, couvre la baie. Alors le Mont Saint-Michel apparaît au milieu du nuage et semble ne pas appartenir à la terre.

» D'autres fois, quand on est sur la grève et que la mer entoure le Mont, il se produit une réfraction qui fait voir en dessous de la base du rocher, et de chaque côté, un petit croissant d'eau éclairé par le soleil, quoique cette partie soit réellement dans l'ombre. Tout le pourtour du rocher paraît même légèrement échancré au niveau de l'eau. Dans ce cas, le Mont produit l'effet d'une immense bouée flottante.

» Adieu ces charmantes illusions d'optique, si le Mont Saint-Michel est rattaché au rivage. Adieu le Mont Saint-

Michel *in periculo maris*, comme on le désigne ordinairement. Il ne faut pas avoir le moindre sentiment du beau, pour ne pas être affligé d'une telle perte. »

Pendant la lecture de ce mémoire, M. le professeur Chevrel, enfant du Mont Saint-Michel, qui a passé une partie de sa jeunesse dans les grèves, a opposé plusieurs objections : il croit que les eaux douces ont plus de puissance que l'eau de la mer dans les érosions des bancs de sable et celle du littoral ; à l'assertion de M. Mauduit que la mer reprend d'un côté ce qu'on lui enlève de l'autre, il oppose l'herbu considérable de Genêts et celui de Courtils qui se sont formés depuis l'exécution des travaux de la Compagnie des Polders de l'Ouest sur les côtes de Bretagne. D'ailleurs, sur l'invitation de M. le Président, M. Chevrel a promis un travail en réponse à celui de M. Mauduit.

Le programme porte un article intitulé : une plante nouvelle pour le département de la Manche. Il s'agit de l'*hippophae rhamnoïdes*, en français l'argousier, qu'il ne faut pas confondre avec l'arbousier. *La Flore de Normandie* de Brébisson ne l'indique que pour le Calvados ; M. Besnou ne la cite pas dans sa *Flore de la Manche*, pour laquelle il a fouillé tout le département. M. Le Héricher l'a trouvée dans sa station naturelle, dans les sables maritimes de Denneville (arrondissement de Coutances) où elle est parfaitement indigène, et où elle se montre à l'abri des pinèdes ou bois de pins maritimes. Elle y a même un caractère tout particulier qui pourrait en faire une espèce ou une variété non décrite : elle y est à l'état nain et remarquablement plus argentée que l'espèce connue.

M. Bain, conservateur au Musée britannique, a envoyé des extraits des « *English public Records* » relatifs à la Normandie. Nous en détachons ceux qui ont rapport à

l'Avranchin : 1° Une charte du roi Jean-sans-Terre (1203), recommandant de protéger les hommes, les possessions, l'abbé et les moines de Savigny ; 2° Une charte de Robert, abbé du Mont Saint-Michel, relative à « l'île de Ketehou », datée de 1249 ; 3° Une garantie par Edouard, fils du roi, celui qui fut plus tard Edouard I[er], aux moines du Mont Saint-Michel « des épaves de mer » dans Jersey et les autres îles du canal ; 4° Une charte de Richard, abbé de Fécamp, à Edouard I[er], recommandant à celui-ci l'abbé de Savigny (1281) ; 5° Une charte de 1586 demandant au roi d'accorder un sauf-conduit à Frère Guillaume de Saint-Pair.

M. le Président dépose un certain nombre d'ouvrages offerts à la Société : 1° *Documents inédits sur Philippe de Commynes* (1re partie : La Ferme du sel aux Ponts-de-Cé et La Galéasse Nostre-Dame), par Ch. Fierville, Proviseur du Lycée du Havre ; 2° *La Peine de Mort* devant l'Eglise et devant l'Evangile, par Ch. Carpentier. L'auteur, enfant du pays, bien connu à Avranches, magistrat de l'ordre supérieur, a publié un ouvrage en 3 volumes sur des matières juridiques. La Société est heureuse de l'avoir rattaché à elle par le titre de correspondant. La conclusion de cet ouvrage mérite d'être signalée : « La peine de mort disparaîtra bientôt des codes de toutes les nations civilisées. Le grand principe de la charité envers les coupables se répandra de plus en plus dans les masses, et, sans entrer dans des explications qui seraient encore prématurées, nous pouvons dire, dès à présent, qu'il entraînera le renouvellement de notre droit criminel tout entier. » 3° Cachets inédits des médecins oculistes Magillius et Gallius Sextus, par M. H. Thédenat, directeur du Collége de Juilly, membre correspondant : 4° Notice biographique sur M. l'Abbé Le Petit, par M. E. de Beaurepaire ; 5° Etude sur Ch. de Bourgueville de Bras,

par M. Lerebours-Pigeonnière, Avocat-Général à la Cour d'Appel de Caen. M. Lerebours appartient à notre pays comme étant originaire de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Il a apprécié en jurisconsulte un auteur qui a été étudié déjà à d'autres points de vue par un enfant d'Avranches, M. Théodore Louise, aujourd'hui Principal du Collége de Sedan ; 6° Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1880, N° 3 ; 7° *Granville et ses environs*, par M. J. Méniger, livré à un des membres comme rapporteur ; 8° Histoire des Evêques et Archevêques de Paris, 2 vol. in-8°, par M. G. d'Avenel, ouvrage important qui fera l'objet d'un rapport ; 9° M. le Président signale un ouvrage sur une commune de l'Avranchin, l'*Histoire de Touchet*, sans nom d'auteur, mais qu'il croit être de M. le marquis de Touchet, auquel il envoya jadis des notes sur ce sujet.

M. le Président, laissant de côté l'importance indiscutable du Musée sous le rapport de la curiosité et de l'instruction, croit faire à la Société un sensible plaisir en lui en présentant les avantages pratiques et utilitaires. Il est visité chaque mois par 500 personnes environ ; cinq artistes d'Avranches, dont une demoiselle, y font de fréquentes séances de peinture ; la collection des armures est mise à la disposition de l'un d'eux pour un tableau de genre ou intérieur de boutique de brocanteur ; un jeune géologue fort instruit et qui a le feu sacré de la science, M. de Boutray, y est venu étudier la minéralogie du pays et nos collections préhistoriques. Le Secrétaire ajoute à ces observations qu'il y aurait avantage à étiqueter tous les objets que renferme le Musée et ultérieurement à confectionner un livret. Enfin sa bibliothèque, d'environ 3,000 volumes, est exploitée par plusieurs lecteurs, dont deux sont d'insatiables consommateurs de livres, *helluones librorum*.

M. de Chabannes offre de la part de M. de Villaine des médailles romaines trouvées dans les environs de Domfront.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 20 Janvier 1881

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de décembre, on procède à la lecture de la correspondance :

1° M. Lerère, ancien notaire à Dinan, remercie de son admission ; mais avant de le faire il a voulu lire nos mémoires ; « Je suis très heureux, dit-il, de les avoir lus, et ne puis que me féliciter d'être Membre d'une Société qui a déjà produits de tels travaux. »

2° Une lettre de M. Levallois, professeur au collége de Saint-Hilaire est conçue dans des termes trop modestes sur son admission ; nous voudrions en effacer : « *At me non equidem tali dignabar honore.* »

3° M. Lemardeley, médecin-major attaché au Ministère de la Guerre, écrit que « livré tout entier à des études professionnelles et techniques, il lui serait difficile d'apporter même une petite pierre à l'édifice ; mais il espère que le temps viendra où il lui sera permis de soumettre à la bienveillante appréciation de la Société quelques modestes travaux. »

4° M. le marquis Hue de Caligny, un descendant de

l'Ingénieur de ce nom, qui a contribué à créer le port de Cherbourg, et dont le nom a été donné à une des rues de cette ville, est un des Membres correspondants de la Société, et porte le titre de Membre correspondant de l'Académie des sciences. Il rappelle qu'il a envoyé dernièrement à la Bibliothèque de la ville d'Avranches et à celle de la Société d'Archéologie, un exemplaire du mémoire sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg par un des Caligny, qu'il a publié en collaboration avec M. Bertin, savant officier supérieur du génie maritime. Les annales des ponts-et-chaussées ont rendu un compte très favorable de ce travail en disant que « c'est de la part d'un de ses auteurs un hommage à l'ingénieur éminent dont il porte le nom, mais que c'est avant tout une de ces monographies utiles appelées à éclaircir les origines et la formation des méthodes qui constitue de nos jours l'art de l'ingénieur »

5° Un membre titulaire, M. Guillard, maire de Sacey, envoie une lettre dans laquelle il aborde l'étude des voies romaines d'après l'Itinéraire d'Antonin. Le Sessiac que jusqu'ici on a placé à Saint-Pair, est placé par lui à Sacey, du moins avec une grande vraisemblance philologique. Il essaie de faire concorder avec ce lieu les distances marquées dans cet itinéraire. Il croit qu'il y a eu à la frontière bretonne un second *Condate* différent du *Condate* qui est reconnu pour être Rennes ; il le met à Antrain, dont on ne connaît cependant pas d'autre nom que *Interamnes*, c'est-à-dire entre les rivières, l'Oisance et le Couesnon. Pour le nom du Taillepied de Sacey, il tire du latin *podium* sa finale, qui vient plus directement du *puy* celtique.

6° Un Membre correspondant, M. le chanoine Bedane, de Coutances, prie le Secrétaire « de vouloir bien être l'interprète de sa reconnaissance auprès de MM. les Membres de la docte Société d'Archéologie et de les assu-

rer qu'il ne négligera aucune occasion de se rendre utile. » Le même Membre demande, sans le supposer, s'il a quelque droit aux volumes déjà publiés. Les Membres correspondants n'y ont pas de droit, mais il sera fait une exception pour un homme aussi savant que l'auteur de la grande histoire des diocèses de Coutances et d'Avranches, dont il a fait hommage à la Société.

7° Consulté, d'après la circulaire du Ministre des postes et télégraphes, s'il veut prendre part à l'Exposition internationale d'électricité qui aura lieu à Paris en 1881, M. Ch. Guérin, déjà honoré d'une médaille à l'exposition de Valognes pour des épreuves galvanoplastiques, répond : « S'il y avait une exposition spéciale pour les *travailleurs indépendants*, comme on essaya de le faire sans beaucoup de succès, il est vrai, en 1878, je pourrais peut-être me décider à exposer, mais dans ce cas-là seulement. » Le Secrétaire est prié de s'informer de cette question auprès du Ministre.

8° Une lettre de Saint-Pétersbourg, de M. J. Fleury, professeur à l'Université impériale de cette ville, adressée au secrétaire, contient, avec ses remercîments, les passages suivants : « J'achève en ce moment, sur le patois de la Hague, un ouvrage dans lequel j'ai eu occasion de rendre justice aux travaux de M. Le Héricher. La liste des lectures qui ont dû être faites le 16 décembre, m'inspire le regret de n'avoir pu les entendre. Je compte bien me dédommager en les lisant quand elles seront imprimées. Si la Société a l'intention de faire paraître prochainement un volume, veuillez m'en avertir, je me trouverai très honoré, si vous voulez bien m'accorder une petite place. Je tiens à ne pas être un membre inutile. — J'enverrai prochainement à la Société quelques-uns de mes ouvrages. »

9° M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, auteur d'une

étude sur la légende de Gargantua, « est très heureux que son Gargantua ait pu servir de trait d'union entre lui et M. le Président dont, depuis longtemps, il connaît et apprécie les travaux sur le patois normand; il n'a entendu qu'un fragment de l'*Histoire de deux Préfixes*. « Je serais, ajouta-t-il, très honoré de faire partie de la Société d'Archéologie d'Avranches, mais quel dommage qu'il n'y en ait pas une semblable dans le département de l'Orne ! »

10° Un professeur de la faculté des lettres d'Aix, dont la famille a habité Avranches et réside en ce moment à Ducey, est reconnaissant qu'on lui ait réservé une place dans la Société littéraire d'Avranches. « Sans avoir jamais beaucoup habité votre ville, je suis bas-normand de naissance et plus encore de cœur; et je puis vous assurer que par la pensée du moins, je serai souvent au milieu de vous. »

11° M. J. Méniger, de Granville, expose le but qu'il s'est proposé en écrivant l'histoire de cette ville : « Faire un livre pouvant être lu sans effort. » Pour y arriver il n'a rien imaginé de mieux qu'une suite de récits populaires. Quant au fond, il a toujours respecté l'histoire écrite partout où elle lui a semblé irréfutable, livrant quelquefois les faits naturellement sous bénéfice d'inventaire, mais alors indiquant les sources et appelant souvent la contradiction. En lisant Erckmann-Chatrian, il a pensé, comme M. Le Héricher, qu'il y aurait quelque chose à faire en ce genre pour la Basse-Normandie. Il ferait bien volontiers une tentative si la Société pouvait l'aider. La Société déclare qu'elle ouvrira de grand cœur ses *Mémoires* pour ce genre de récits, s'ils ne sont pas d'une trop grande étendue.

12° M. Hamard, de Saint-James, membre titulaire, « est heureux de posséder les volumes publiés par la Société dans lesquels il ne doute pas de trouver intérêt et plaisir. »

Consulté par M. le Président sur ce qu'il est advenu du grand tumulus qu'ils ont visité ensemble dans le voisinage de Louvigné, il répond : « Je voudrais pouvoir satisfaire votre désir pour le tumulus de Pierrelaye ; mais cela m'est impossible ; à mon regret et au détriment de votre curiosité je n'ai pas revu le *Saut du Cavalier* depuis 3 ans 1/2 : il est toujours là, tel que vous l'avez trouvé ; le propriétaire de la ferme sur laquelle il s'élève ne voulant pas que l'on touche à ce monument funéraire des temps anciens. » Une remarque est faite sur ce nom de Pierrelaye, dont la finale s'applique presque toujours à des monuments dits druidiques et mégalithiques, et qui représentent l'armoricain *lech*, pierre, exemple d'un pléonasme très fréquent dans la philologie des noms de lieu.

13° M. Clouet, élève de l'école d'agriculture de Grignon, agronome à Villedieu, écrit, relativement à la tourbière qu'il a trouvée dans son pays, et remercie « de la bienveillante attention que l'on a eue en lui envoyant le programme de la séance. » La Société serait heureuse de donner des détails sur cette tourbière, n'était la réserve qu'elle doit garder en cette circonstance.

14° Lettre du Directeur du Musée Guimet, qui propose à la Société l'échange de ses publications avec les Annales du Musée Guimet, consacrées à l'étude des religions anciennes et modernes de l'Orient et de l'Occident. M. le Président a répondu affirmativement, l'échange a été fait, et la Société a reçu un fort volume in-4°, le premier publié, qui a été favorablement apprécié par un homme d'une riche organisation intellectuelle, très versé dans les études orientales, M. le commandant Basset. Il a particulièrement remarqué les conférences entre M. Guimet et des prêtres japonais sur le principe du boudhisme qu'on appelle *In-En* (Cause-effet).

15° M. Dolbet, archiviste de la Manche, se met à la

disposition de M. le Président pour être Membre correspondant.

16° M. Besnard, de Saint-James, annonce qu'il envoie un opuscule sur quelques plantes intéressantes des environs de Saint-James. « Les éléments que je possédais, dit-il, n'auraient probablement jamais été réunis et coordonnés, si je n'y avais vu l'occasion d'offrir à MM. les Membres de la Société d'Archéologie un premier témoignage des sentiments de confraternité respectueuse et dévouée. Je désire que l'honorable Société veuille bien l'accepter comme une preuve de l'influence féconde qu'elle exerce autour d'elle. »

On présente ensuite douze Membres nouveaux, dont l'admission sera votée à la prochaine séance.

Le Secrétaire continue la lecture du mémoire de M. le chanoine Pigeon, sur l'église de Brecey au xv[e] siècle, lecture qui a été entendue avec le même intérêt que celle de la précédente partie, spécialement par deux membres présents, M. Lemare, vicaire de Brecey, et M. Denis Thieudière, le Conseiller général de ce canton.

M. G. Bouvattier exprime ses remercîments pour la bienveillante attention qu'on lui a prêtée à la dernière séance. D'après de nombreux documents il peut établir la supériorité intellectuelle des Gaulois. S'appuyant sur de hautes autorités, il les montre comme excellant dans tous les arts et dans toutes les sciences, comme étendant leur commerce par terre et par eau. Il fait voir le grand oppidum de Bibracte, à la fois, marché, entrepôt, siége d'une fabrication importante, lieu de refuge où la prière n'était pas oubliée. D'après M. de Saulcy, il cite celui de Murens (Lot), dont les ouvrages de défense, militaires seulement, offraient un développement de 6,200 mètres, le reste de l'oppidum était fortifié par des accidents de terrain.

M. Bouvattier est porté à croire qu'il y avait déjà dans

les esprits, un commencement de préparation à recevoir les lumières du christianisme, lorsque six Grecs, venus d'Asie, et de grands saints l'ont apporté dans les Gaules au IIe siècle. Les relations entre notre pays et l'Italie n'avaient jamais été interrompues, à ce point que Rome demandait à la Gaule des nourrices, et réclamait de cette contrée où l'éloquence n'avait jamais cessé d'être professée, des instituteurs pour ses jeunes gens.

Auprès des églises s'établissent les écoles, et le latin ne tarde pas à dominer dans le langage. Les hommes remarquables par leur science, leurs vertus, leurs mérites, se multiplient malgré les invasions, et la liste en est trop longue pour être donnée.

C'est ainsi que M. Bouvattier arrive à l'époque mérovingienne qui doit faire le sujet d'un 4e mémoire sur l'Album de Caranda. « Et en résumé, dit-il, l'humanité et la civilisation, pendant les temps encore si obscurs de notre histoire, ne se sont jamais arrêtés dans leurs progrès. »

A propos d'un article de M. J. Méniger sur quelques expressions populaires granvillaises répandues dans son livre sur Granville, M. le Président fait ressortir l'importance des patois, tout à fait à l'ordre du jour dans les travaux philologiques, et la principale originalité du plus grand monument élevé à l'honneur de la langue française, le Dictionnaire de Littré.

La première expression qui se présente est *pinvole* qui désigne le hanneton, quelquefois le papillon blanc, et par extension tout insecte qui vole; toutefois le hanneton s'appelle aussi *bronfious*; le papillon, *pivolette*. Les enfants en faisant voltiger un hanneton attaché, chantent :

Pinvole,
Vole, vole !
Fais trois tours et puis t'envole,
Tintaribaud !

M. Méniger donne de cette dernière expression une explication peu vraisemblable ; il est plus probable, dit M. le Président, qu'elle rappelle cette sonnerie du couvre-feu que l'on appelait « tinte à ribaud » et qui donnait le signal de la retraite aux buveurs, aux débauchés, aux *ribauds*.

Vient ensuite le terme de *malpague*, appliqué à cette partie du rivage de la Houle dévastée par la mer et qui semble être tout d'abord pris pour *male-plage*, la mauvaise plage ; mais M. Méniger l'explique par un mot du vieux Français *male-pague*, une mauvaise paye : « La vieille malpague granvillaise était habitée par des gens misérables, des cabarets mal famés, etc. J'en ai conclu que ce mot est l'aïeul du mot *plat-gousset* moderne. »

Enfin l'exclamation : « au Rafa ! » est expliquée comme une forme de l'adjectif *rafalé*, terme de marine appliqué au navire qui a subi des coups de mer, des rafales. « Au dernier bombardement des Anglais, les Granvillais voyant la frégate ennemie avariée et sur le point d'échouer, criaient : au rafa ! Ils peignaient la situation de la frégate. Fig. et fam., se dit d'un homme qui a subi des revers de fortune ; cette acception, quoique vulgaire, est cependant encore usitée : un rafalé ! A Granville, on crie beaucoup : au rafa ! dans ce dernier sens. »

Les chants populaires ne sont pas moins recherchés et étudiés aujourd'hui que les patois, comme renfermant de précieux termes du vieux langage et des allusions historiques, et comme expression du caractère national. Dans son livre, M. Méniger donne une jolie chanson appelée *la Gamelle* qui n'a pas dû être faite à Granville où elle a néanmoins été entendue ; elle était très répandue dans la Manche, comme on le voit dans le livre de M. Sarot. On l'a aussi chantée à Paris sur le Pont-Neuf : elle doit venir de là. Voici son premier couplet :

Ah ! s'ils avaient le sens commun,
Tous les peuples n'en feraient qu'un.
Loin de s'entr'égorger,
Ils viendraient tous manger
A la même gamelle.
Vive le son !
Vive le son !
Mangeons à la gamelle,
Vive le son du chaudron !

Une tourbière a été découverte par M. Clouet, agronome, dans les environs de Villedieu, soit dans les marécages de la Mollière, soit dans ce noir marais qui se termine sous l'église de Bourguenolles et qui donne son nom de *nigra palus* à la commune de Noirpalu. C'est le seul point de notre arrondissement où se trouve ce curieux arbuste mentionné par Virgile et appelé par les botanistes *myrica gale* qui est le *sweet gale* des Ecossais. On sait que la tourbe est un détritus de végétaux, sphaignes, joncs, carex ou laiches. L'importance économique de cette découverte est attestée par le choix qu'en a fait le Cercle horticole d'Avranches.

Il vient de mourir un illustre mathématicien, sur la tombe duquel plusieurs discours ont été prononcés. Dans celui de M. Bouquet, on remarque ce passage : « M. Chasles a été l'honneur des mathématiques françaises. Ses travaux de géométrie l'ont placé au premier rang parmi les savants de l'Europe, et, dans le grand développement de cette science à notre époque, ce sont ses découvertes qui ont eu la part la plus importante. L'*Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie* est un ouvrage capital, écrit avec une admirable clarté et où l'auteur se montre un érudit en même temps qu'un inventeur de premier ordre. » Nous parlons de lui pour rendre hommage à sa mémoire et parce qu'il avait mis à contribution les précieux manuscrits astrologiques de la biblio-

thèque d'Avranches, qu'une tradition non justifiée attribue à la femme de Duguesclin, Typhaigne Raguenel, que sa science avait fait surnommer la fée et qui habita au Mont Saint-Michel, au haut de la ville, une maison d'où elle observait les astres, pendant que son mari guerroyait en Espagne.

Le secrétaire commence la lecture d'une excellente étude historique de M. Ch. Lebreton sur un religieux du Mont, Robert de Tombelaine. Ce travail, que son auteur a augmenté et complété pour la Société, est destiné à enrichir nos Mémoires ; c'est pour cela que nous n'en faisons pas l'analyse.

M. Chevrel, professeur au collége, entretient la Société de l'état où se trouve la collection des oiseaux du musée dont il se propose de restaurer les étiquettes. Son travail sera d'autant plus utile qu'actuellement les sciences naturelles sont enseignées depuis les classes les plus basses jusqu'aux plus élevées et que nos collections pourront appuyer cet enseignement. Malheureusement des vides nombreux existent encore, surtout pour les oiseaux du pays. Il importe donc de combler ces lacunes, et la Société, entrant dans ces vues, fait appel à la bonne volonté de tous ceux qui peuvent lui procurer des espèces locales.

M. le président expose que la Société des Antiquaires de Normandie vient de publier le cartulaire de l'abbaye de Saint-Florent. Deux de ces chartes intéressent une commune de notre pays, Céaux, où cette abbaye possédait le prieuré et particulièrement « deux vilains et trois salines. » Très intéressantes au point de vue philologique, elles nous donnent le nom de cette commune au commencement du XI[e] siècle ; c'est Cels qui représente le latin *Cella*. Il y a donc lieu de croire que l'origine de ce prieuré a été un oratoire, un ermitage, une cellule, d'autant plus qu'il était dédié à sainte Marguerite, la patronne des

solitaires et des reclus. Stapleton confirme cette donnée lorsqu'il dit : « *The Prieuré of Saint-Florent had subject to it the Cell of Céaux.* Il n'est pas étonnant que Cels soit devenu Céaux qui existait dans le XIVe siècle, lorsque la prononciation générale et locale a tranformé *els* en *iaux* et que Cels soit devenu Ciaux, le nom populaire actuel. C'est ainsi que dans le langage du pays, une famille de cette commune, les Vitel, est appelée les Vitiaux.

M. Joseph Bain, attaché au *British Museum*, qui, d'après un de nos membres et un de ses amis, M. Bourne, va passer au *Scotch records*, a envoyé des recherches sur la famille de Saint-Hilaire-du-Harcouët en Angleterre. Il la prend dès l'année 1208 à Mathilde, comtesse de Clare, fille de Jacques de Saint-Hilaire, et il la suit à travers le moyen-âge. C'était une famille importante prenant rang, avec le comte de Mortain et les seigneurs de Fougères et de Mayenne, dans la bulle du pape Callixte, pour mettre l'abbé Vital de Savigny et ce monastère sous leur protection. Saint-Hilaire-du-Harcouët, la forteresse de leurs domaines, tire son nom du premier de la famille, Hasculfe. Elle est située dans une péninsule formée par la rivière Sélune et un de ses tributaires. Le cartulaire de Savigny et les rôles normands de l'Echiquier font souvent mention de cette famille. Ses possessions anglaises furent saisies par le roi Jean dans la guerre des Barons où Pierre de Saint-Hilaire était parmi les rebelles. A partir de ce temps, elle ne paraît plus dans l'histoire anglaise. Mais comme Robert Bruce, lord d'Annandale le compétiteur pour la couronne d'Ecosse, épousa l'arrière-petite fille de la comtesse Mathilde, Isabelle, le plus jeune enfant du comte Gilbert de Gloucester, le sang de cette famille circule dans les veines des plus hauts personnages du royaume. Cette notice de M. Bain est signée de son nom littéraire, Anglo-Scotus. L'étymologie du nom de Har-

couët ne peut cependant pas sortir du nom de Hasculfe, comme le croit M. Bain et comme l'ont dit plusieurs étymologistes : la finale du nom, comme le remarque M. François de Guiton, est le mot breton *coet*, bois, forêt. M. Le Héricher la complète par le préfixe *ar* qui est l'article ou mieux par *are*, devant, qui est indiqué dans le glossaire gaulois d'Endlicher, étymologie justifiée par la forêt de Savigny, limitrophe de Saint-Hilaire.

M. le Président parle de l'utilité des *chroniques paroissiales* qui étaient autrefois rédigées dans les presbytères, et renfermaient la vie même de la paroisse : les faits principaux, les détails sur les constructions, les grandes circonstances atmosphériques, les découvertes archéologiques. Il rappelle les secours qu'elles lui ont donnés quand il a fait son *Avranchin historique et monumental ;* il cite en particulier les registres de Précey, de la Croix-Avranchin, de Sacey, d'Argouges. Le manuscrit de cette dernière commune est du plus haut intérêt, unissant l'authenticité historique au charme du roman, et offrant sur nos limites normandes-bretonnes, entre les familles seigneuriales, une série de vendettes telles qu'en offre la Corse. Un évêque du diocèse, Mgr Daniel, a recommandé à son clergé ce genre de documents, dit M. Fr. de Guiton ; mais il ne paraît pas que cette recommandation ait été suivie d'effet. M. le Président a eu surtout en vue de signaler ce genre de documents aux ecclésiastiques déjà nombreux qui font partie de la Société.

M. Ch. Langlois fait observer que pour ce qui concerne les constructions et les restaurations des églises, elles sont consignées dans les registres des fabriques. Cette remarque est fort juste, mais M. de Guiton dit que, sous la plume du curé ou du vicaire, elles acquerraient plus d'ampleur et auraient une forme plus littéraire et plus artistique.

Du reste, l'idée des registres paroissiaux est réalisée dans un presbytère de notre voisinage. Un ecclésiastique, dans une lettre écrite à M. le Président, en disant ce qu'il fait, en trace pour ainsi dire le programme : « J'ai essayé à l'aide des anciens registres de la mairie, de vieilles chartes et d'anciens actes des fondations, de faire une petite histoire religieuse de ma paroisse. Ces registres remontent à l'année 1600, et sont assez bien conservés, de sorte que j'ai pu retrouver les noms de tous ses curés, vicaires et prêtres depuis cette époque, et faire une petite notice sur chacun d'eux. J'ai pu aussi prendre des notes assez nombreuses sur les grandes familles qui l'habitaient avant la Révolution, les de Taillefer, les Dupontavice, les de Guiton, les de Hauteville. J'ai pensé que je trouverais dans votre histoire de ma paroisse, des détails précieux qui pourraient m'être utiles pour la rédaction de mon petit *cahier paroissial.* »

M. le curé de Hocquigny tient aussi un de ces registres ; il y note ce que nous avons appelé les circonstances atmosphériques, et ses observations ont été l'objet de remarques flatteuses à l'Observatoire de Paris.

A propos des restaurations d'églises, il est bon de signaler la reconstruction qui va se faire de l'église de Subligny. La partie la plus ancienne et la plus remarquable est un portail roman, contemporain du « sire de Soligñie » qui était à la Conquête. L'architecte, M. Cheftel, s'est engagé envers M. le Président à en assurer la conservation en le transportant dans la nouvelle église. Il fera à Subligny ce qu'on a fait pour les portails de Sartilly, de Pontaubault, de la chapelle Bouillé au Val Saint-Père ; ce dernier a été conservé par la Société d'Archéologie qui l'a réédifié dans le Jardin des Plantes. Cette Société ne se refuserait pas à contribuer à la réédification du portail de Subligny.

Avant d'aborder la découverte faite par M. Vignon, curé de la Haye-Pesnel, géologue distingué, le Secrétaire donne quelques détails sur la nature géologique du sol de Lieusaint où la trouvaille a été faite. D'après M. Bonnissent, il y constate la présence « d'hématites en petits cristaux bacillaires prismés, contournés, allongés et pressés les uns contre les aûtres, se rencontrant, sous formes de dendrites, avec des quartz en petits amas mamelonnés, sur lesquels on remarque du carbonate de cuivre fibroradié d'un beau vert émeraude, en aiguilles soyeuses divergentes. » Comme fossile, il cite notammeent le *scolithus linearis*, coloré en rouge par de l'oxyde de fer.

Lieusaint est une localité peu importante au sud de Valognes, ville près de laquelle on a trouvé la plus belle tessère que l'on connaisse. Dans le mur de l'église, on voit une inscription ainsi conçue :

† VII • KL • JULII
OBIIT • HERMER
SACERDOS
† VIII • KL • MAI
OBIIT • FULE
ORA • PRO • EIS.

Plusieurs tombes anciennes y ont été trouvées.

La découverte de M. Vignon a eu du retentissement dans le monde savant. Ce cercueil gallo-romain en plomb qu'il a sauvé du pot du fondeur a été gravé et décrit par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental;* il à été reproduit et étudié dans le recueil anglais *Collectanea antiqua*, et on le conserve au musée de Saint-Lo où M. Vignon l'a déposé. Il ne contenait qu'un peu de poussière brune provenant de la décomposition du corps. L'ornementation mérite une mention spéciale; elle est composée de deux

bustes répétés et disposés symétriquement sur le couvercle, les côtés et les bouts, et de la combinaison d'une figure d'homme et d'un oiseau sur les côtés. L'un des bustes est celui d'une femme aux joues gonflées; l'autre, gracieusement exécutée, est un buste de femme dans une petite lune, probablement faite dans l'intention de représenter *Luna Lucifera.*

M. Roach Smith croit que le personnage emporté par l'oiseau représente Ganymède enlevé par l'aigle de Jupiter. D'ailleurs ce personnage est botté, ainsi qu'on représente ordinairement Ganymède, ce qui peut être le symbole d'une âme emportée au ciel, symbole bien convenable pour un cercueil.

M. le Président présente un système d'instruction publique dont l'épigraphe est : *Natura non facit saltum.* Ce système, en effet, loin de proposer des changements profonds et révolutionnaires, n'a pas d'autre prétention que de faire sortir un plan d'études des institutions actuelles en les élevant à une plus haute puissance.

De cet ensemble assez étendu, nous détacherons, avec l'auteur, trois choses : 1° une introduction ; 2° la création des universités en France, et 3° la réforme du congé du jeudi.

1° En pratique je suis de l'avis de Fontenelle, qui disait : « Si j'avais toutes les vérités dans le fond de ma main, je ne l'ouvrirais pas. » Une idée prématurée, réalisée, peut être une calamité : elle s'appelle utopie. L'utopie n'est pas toujours le faux, mais quand elle est une vérité, c'est une vérité ajournée. Une déduction immédiatement tirée d'un thème éprouvé offre les caractères d'une vérité applicable. L'utopie vraie est une déduction lointaine qui n'offre pas de garanties suffisantes pour le présent. Elle est donc non avenue dans la conduite actuelle des choses humaines. L'utopie fausse, c'est-à-dire qui est en contradiction avec

la nature des choses, s'appelle chimère. Les utopistes, les philosophes et les poètes sont des hommes nécessaires, comme montrant l'idéal, mais les politiques se méfient d'eux ou les ajournent. Platon les couronnait de fleurs, mais les mettait hors de sa république. L'Etat est le milieu où se déroule la chaîne des vérités, sans qu'un seul anneau se brise : comme la nature, lui aussi *non facit saltum*.

Aussi le meilleur système d'éducation est le système sortant sans violence d'un système antérieur.

Dans le mouvement de la vie, on est frappé de deux choses : des indignes qui arrivent et des talents qui restent dans l'immense dessous des choses. Si l'histoire signifie quelque chose, si une loi se dégage des faits humains considérés en grande masse, c'est que l'homme s'est soustrait de plus en plus aux coups du hasard. Bannir les chances de la naissance et de la fortune, ce qui est en dehors de l'homme, pour mettre en lumière et à leur place les talents, les capacités naturelles, pour mieux servir le progrès : voilà la marche progressive de l'humanité. Sans doute il y aura toujours des capacités qui n'émergeront pas ; sans doute la poésie de Gray sur le cimetière de village, où il nous montre ignorés « un Milton, un Campden, » sera longtemps vraie ; sans doute, bien des hommes, voyant leur vie sans essor, pourront dire avec une poétesse anglaise : *we should have been*, nous aurions pu être. Cependant la société moderne, qui fait la sélection des capacités par l'élection, l'examen, le concours, a beaucoup atténué l'action du hasard.

2° Il y a une institution que l'auteur du système désirerait fortement voir s'établir en France pour que les études s'y fortifient et se maintiennent à la hauteur de celles de plusieurs nations étrangères. Les établissements que nous devons envier à l'Angleterre, à l'Allemagne et aux pays scandinaves, ce sont leurs universités. Nous

avons bien un bon nombre de savantes individualités, mais nos classes moyenne et supérieure n'ont pas une instruction suffisante. En Angleterre, deux des ministres sont enfants des universités : l'un, Gladstone, est un des premiers hellénistes de l'Europe ; l'autre d'Israéli, est au premier rang parmi les littérateurs de son pays. En Allemagne, un autre fils des universités, Bismarck, parle plusieurs langues. Sous ce rapport, la race française est dans un état humiliant d'infériorité avec les races saxonnes, slaves et germaniques. A l'âge où nos élèves, sortis d'une culture forcée, quittent le collége, c'est-à-dire vers dix-huit ans, les jeunes gens de ces nations entrent à l'université où ils restent jusqu'à 22 et 24 ans et y continuent les études littéraires et classiques. Du reste, en France il n'y aurait pas à créer, il n'y aurait qu'à développer, à agrandir nos Facultés et à leur donner des auditeurs. On parle beaucoup de décentralisation : le moyen le plus effectif de répandre la vie intellectuelle dans les provinces serait de les transformer en universités ; elles seraient établies dans tous les chefs-lieux académiques et le pays en compterait environ une quinzaine. Chaque université formerait un corps, un faisceau de colléges sous la direction d'un chef appelé directeur, chancelier, régent, mais bien distinct du recteur actuel qui est l'administrateur d'une académie et le représentant direct de l'Etat. L'université aurait sa vie propre et pourrait se recruter elle-même. Au sortir du collége, vers l'âge de 18 ans, les bacheliers entreraient par la voie du concours à l'université qui contiendrait dans son sein : 1° faculté des lettres, 2° faculté des sciences, 3° faculté de droit, 4° faculté de médecine, 5° faculté des travaux publics, 6° faculté des arts. On en sortirait, vers 22 ans, licencié, et vers 23 ou 24 ans, docteur. Tout professeur des classes dites de grammaire serait bachelier, tout professeur des classes

d'humanités serait licencié, tout professeur des universités serait docteur.

3° Sait-on bien quelle est aujourd'hui la durée de l'année vraiment enseignante dans les colléges et les écoles ? Il n'y a guère que huit mois de classes. Comment se mouvoir dans cet étroit espace, alors que les programmes s'agrandissent, que les concours se multiplient, que le niveau des examens s'élève ? Il n'y a qu'un moyen, dit M. Le Héricher, supprimer le congé du jeudi ; et du coup nous ajoutons 780 jours aux 15 années d'études, c'est-à-dire plus de deux ans ; mais seulement une année et demie en conservant les vacances que nous ouvrons à la vie de famille. Quelle raison le jeudi oisif a-t-il d'exister dans une société où toutes les professions travaillent la semaine entière ? On se plaint du fardeau des études : or il sera moins lourd réparti sur six jours au lieu de l'être sur cinq. D'ailleurs supprimer le congé du jeudi, ce n'est que demander une simple évolution à ce qui a déjà lieu par la force des choses, puisqu'on fait classe le jeudi matin dans presque tous les colléges de l'université et les établissements ecclésiastiques. Il n'y a donc plus besoin que d'un léger choc pour le faire tomber complétement.

Cet exposé donne lieu à plusieurs observations. M. Bouvattier nous apprend que dans l'école anglaise où il a passé deux années, tous les jours de la semaine sont des jours de classe. M. le principal du collége, qui est un vétéran de l'instruction publique, croit aussi que par la force des choses le jeudi ne pourra pas rester jour de congé. On fait aussi la remarque que cette suppression allégerait le travail des maîtres d'étude, des principaux et des proviseurs qui auraient plus de temps à consacrer soit à leurs propres études, classiques ou scientifiques, soit à l'histoire du pays ou à celle de leurs colléges ou lycées. Quoi qu'il en soit, M. le principal nous fait entrevoir une heureuse

perspective, l'espérance de faire l'histoire du collége d'Avranches qu'il dirige avec zèle et intelligence et pour laquelle des matériaux lui seront offerts dans une étude sur l'Ecole centrale par M. Le Héricher et dans des documents laissés par les regrettables MM. Laisné et Ph. Loyer.

Séance du 17 Février 1881

Président, M. LE HÉRICHER

M. BEGHIN faisant les fonctions de Secrétaire, en l'absence de MM. CRÉANCES & de CHABANNES.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

A propos du passage relatif aux registres paroissiaux, M. le Président invite M. Maheut, curé de Saint-Oven, à donner quelques détails sur le registre de sa paroisse. « Dans ce registre qui remonte à 1600, il a pu, dit-il, retrouver toute la série des curés et des vicaires, les restaurations faites à l'église, les visites d'évêques, l'état des dîmes, les événements locaux, les impositions ecclésiastiques, l'état du clergé qui, au XVIIe siècle, comptait sept prêtres, les droits des familles aux tombeaux, les familles nobles, telles que les de Montbray, les de Camprond, etc. »

M. S. Mauduit dit qu'on pourrait rectifier les noms des personnes par les actes notariés et il en cite un qui a été singulièrement altéré.

Correspondance. — 1° M. de Chabannes écrit pour excu-

ser son absence, étant appelé à Vire pour des affaires importantes.

2° M. E. de Beaurepaire qui centralise la science archéologique normande dans la Société dont il est l'éminent secrétaire, voudrait rapprocher la trouvaille faite dans l'allée couverte de Saint-Symphorien, dans le parc de M. de Rougé, de celle que M. de Contades vient de faire d'un monument semblable, commune de la Sauvagère. Il demande à M. le Président des détails qui lui ont été aussitôt envoyés. « Il félicite notre Société de la merveilleuse activité qui a été imprimée à ses travaux, et, pour payer une dette à une Compagnie à laquelle il est attaché par tant de liens, il lui enverra une note sur un livre d'une extrême rareté imprimé à Avranches en 1618 » : c'est un ouvrage qui a le double mérite de nous faire connaître une imprimerie que tous les bibliographes ont passée sous silence et un poète local ignoré.

3° M. Joseph d'Avenel adresse, de Rennes, « ses remerciments bien sincères à MM. les membres de la Société qui ont bien voulu lui ouvrir leurs rangs. S'il habitait à Avranches, ce serait pour lui un grand bonheur d'assister aux séances et de profiter des travaux. »

4° M. Lesrel, de Genêts, qui occupe un rang élevé dans la peinture française, demande si l'on voudrait accepter, pour le Musée d'Avranches, cinq photographies reproduisant son ancien atelier. Ces reproductions sont très intéressantes parce qu'elles représentent les objets d'art, armes, boiseries, étoffes, faïences, formant sa collection. Acceptation a été faite en offrant le titre de membre correspondant.

5° Dans une seconde lettre, M. Lesrel remercie pour ce titre ; il annonce que depuis que les reproductions ont été faites, il a acquis beaucoup d'objets n'y figurant pas, entre autres une coupe magnifique du XVIe siècle, enri-

chie d'émaux, de perles fines, de rubis, d'émeraudes, beaucoup d'armes, épées, arquebuses, casques, une armure italienne gravée et dorée et une très belle armure Louis XIII en fer, montée sur un cheval complètement armé. « J'espère, ajoute-il, pouvoir vous envoyer une reproduction de ces objets. Je pense beaucoup à Avranches. Il est possible qu'un jour je donne mes œuvres les plus importantes ; mais pour cela il me faudrait un musée entier..... trop heureux si je puis jeter quelque éclat sur notre beau pays. »

6° M. Jacques, huissier à Avranches, s'adresse à M. le Président pour savoir le sens et l'origine du nom d'un terrain, en Champeaux, *le Trait de Néron*. M. le Président répondra à la prochaine séance.

7° M. Dolbet, archiviste de la Manche, « se met aux ordres de la Société et la prie de disposer de lui comme il lui plaira. »

8° M. Carnet, vicaire de N.-D.-du-Touchet, trouvant dans nos comptes-rendus mention d'une publication sur cette commune, sollicite quelques explications. En les lui donnant, M. le Président a vivement encouragé M. le vicaire à continuer son registre paroissial, genre de travail auquel ont été conviés tous les prêtres qui font partie de la Société.

9° M. Méniger envoie, de Paris, ses remercîments pour son admission à titre de correspondant, « avec l'assurance de son dévouement empressé. »

10° Une lettre très intéressante, adressée à M. le Président par Monsignor Deschamps du Manoir, est très sympathique aux progrès de la Société. Précieuse en elle-même, elle l'est surtout comme venant d'un littérateur et d'un savant qui a considérablement ajouté à l'histoire de notre pays, surtout pour les temps modernes. Nous en détachons quelques passages : « Malgré le temps et l'es-

pace, je me retrouve souvent en pensée dans notre Normandie, et il n'y a pas longtemps que je passai une journée pluvieuse avec vous, relisant l'*Avranchin monumental et historique*, et y ajoutant des notes sur les changements survenus depuis sa publication. Je vous ai adressé mes deux volumes de pauvres *Feuilles détachées;* elles sont normandes pour la plupart, et je vous demande pour elles l'indulgence sympathique avec laquelle vous accueilliez mes premiers essais littéraires en 1845-46..... C'est avec une vraie joie que j'ai appris que la Société d'Archéologie reprenait une vie nouvelle sous votre direction..... Avec les divisions que sème la politique, il est bon qu'un terrain neutre et des études sereines réunissent, comme vous le dites bien, *toutes les forces vives du pays sans distinction d'habit, de robe, de parti.* » Les deux correspondants se sont occupés d'une étude à faire sur un écrivain considérable de notre pays, un homme riche en œuvres et dont la vigueur, qui n'était pourtant pas sa faculté maîtresse, a laissé une forte empreinte dans son livre le moins connu, le poëme iambique intitulé : *Sisyphe :* nous voulons parler de Fulgence Girard.

11° M. Carpentier, conseiller à la Cour d'appel de Paris, écrit pour adresser un volume « dont l'esprit froissera moins les membres de la Société que sa brochure contre la peine de mort, » c'est-à-dire le quatrième volume de son ouvrage, *Le Droit chrétien et le Droit payen.* Il semble supposer, mais à tort, qu'il n'y a pas, dans la Société, de membres qui soient comme lui hostiles à cette peine. M. Sosthène Mauduit proteste pour son maintien. M. l'abbé Lemare, vicaire à Brecey, entreprend une réfutation contre la thèse développée dans le chapitre ayant pour titre : *De la peine de mort devant l'Evangile,* mais comme ses notes ne sont pas prêtes, il est prié de les compléter et de les mettre en ordre pour la séance prochaine. Dans

ce chapitre, le plus important de son travail, l'auteur, par une argumentation très serrée, prétend démontrer que l'esprit et la lettre de la doctrine du Christ sont opposés à cette peine. Il a fait usage spécialement de cette parole d'un prophète, précurseur du Christ : « Je ne veux pas la mort du pécheur, je veux qu'il se convertisse et qu'il vive. »

M. Carpentier accepte avec le plus grand plaisir le titre de correspondant « en attendant qu'il demande le titre de membre titulaire, quand il reviendra passer ses derniers jours à la campagne. » En ouvrant cette perspective, M. Carpentier donne à la Société et à plusieurs amis une très heureuse espérance.

12° M. J. Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, nous envoie plusieurs de ses ouvrages : « ses autres livres sont russes ou infectés de russe, comme on dit quelquefois en linguistique. » Il sera plus loin rendu compte du plus important. M. Fleury rectifie deux erreurs faites à son égard : il n'a pas été instituteur, mais professeur ; et sa fille, la célèbre romancière qui signe Henri Gréville, est bien de Gréville (Hague), par ses parents, mais elle est née à Paris. Il termine en demandant qu'on l'avertisse s'il y a pour lui une petite place dans nos Mémoires. La réponse a été faite dans le sens d'une acceptation empressée.

13° M. Sarot, avocat à Coutances, se propose de publier par souscription un ouvrage en deux volumes : *Des juridictions répressives de droit commun pendant la Révolution dans la Manche* et demande une adhésion. Le prix élevé, 20 fr., le grand nombre de documents déjà publiés par M. Sarot sur la période révolutionnaire dans notre département sont pour la Société des obstacles qu'elle exprime avec regret et avec un témoignage de grande estime pour l'homme et l'historien.

14° Lettre de M. Valentin Desforges, d'Avranches, rési-

dant à Saint-Raphaël (Var), qui offre à la Société une brochure intitulée : *Souvenirs*. Nous y remarquons surtout l'article sur *Le Couronnement de St Michel*, déjà apprécié dans notre presse locale. « Si la Providence avait voulu fixer ma demeure à Avranches, dit-il, j'aurais sollicité avec empressement l'honneur d'être un de vos confrères. » Sur ces excellentes paroles, la Société lui offre le titre de membre titulaire ou correspondant à son choix.

15° M. Le Marchand, professeur au lycée de Coutances, prie le Secrétaire de transmettre à ses confrères ses remercîments pour le titre de correspondant. « Il saisira avec le plus grand empressement l'occasion de leur être agréable par quelque travail se rattachant au but ordinaire des recherches de la Société. »

16° M. Le Héricher voulant établir des liens de confraternité avec la Société de Valognes qui est son lieu natal et dont le président, M. Lebiez, appartient à l'Avranchin, lui a envoyé nos publications. Celui-ci a répondu très gracieusement à cette avance en promettant de lui envoyer les siennes ; il a été reçu en même temps le programme d'une conférence où le Dr Sénoville a discouru sur le patois de la Manche.

17° Sur l'invitation faite par M. le Ministre de l'Instruction publique d'envoyer aux Lectures de la Sorbonne un représentant de la Société, celle-ci charge de cette mission son Président, qui accepte à défaut de tout autre membre. On sait que, pour être admis à ces Lectures, le travail du délégué doit être accepté par le comité institué près le Ministère.

On vote ensuite l'admission des douze membres présentés à la dernière séance. Ce sont :

I. Les membres titulaires :

1° M. Lahougue, président du tribunal d'Avranches, docteur en droit ;

2° M. Mézaise, procureur de la République à Avranches, docteur en droit, ancien membre de la Société du Cotentin ;

3° M. Albert Legrin, substitut près le Tribunal d'Avranches, docteur en droit, membre de la Société académique de Cherbourg ;

4° M. du Homme, propriétaire à Avranches, dont les talents artistiques sont bien connus, qui a construit à Chassilly le plus beau château de notre arrondissement, remarquable par son architecture du xv° siècle, et par ses sculptures sur bois dont l'intérieur est orné.

5° M. Georges Scelle, docteur en droit, avocat à Avranches ;

6° M. A Lebel, libraire-éditeur à Avranches ;

7° M. Jules Durand, auteur des *Echos de l'Avranchin*, imprimeur à Avranches ;

8° M. Gustave des Mares, propriétaire au Val-St-Père, auteur d'une étude comparative de deux armes de guerre, dédiée à son colonel ;

9° M. Bon de la Martre, propriétaire à Avranches, auteur d'un livre intitulé : *Les Ironies d'un joueur de Luth*, œuvre essentiellement artistique où des idées sérieuses se cachent sous une forme de pure fantaisie. On remarque particulièrement l'épisode d'Urhan, le musicien à l'*alto divin*, qui passait de sa chambre, cellule de copiste, à l'orchestre de l'Opéra. M. de la Martre est un des fondateurs de la Société où il a eu les fonctions de trésorier.

II. Les membres correspondants :

10° M. Ch. Lebeuf, commissaire de police à Amiens, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, bien connu à Avranches par son musée préhistorique, et qui réunit au feu sacré de la science, des connaissances remarquables dans cet ordre de choses ;

11° M. le colonel Baddeley, ancien résidant anglais à Avranches, qui a adressé à notre Société un mémoire très finement étudié sur la *Noctiluca miliaris*, une des causes de la phosphorescence de la mer;

12° M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, qui nous a envoyé un intéressant ouvrage sur la *Légende de Gargantua.*

Onze nouveaux membres sont alors présentés et M. le Président prend la parole sur les livres offerts à la Société.

Plusieurs travaux de haute botanique nous sont adressés par M. Manoury qui a été principal du collége d'Avranches. M. le Président a été associé à ses études d'analyse microscopique, et chacun de son côté détermina cette curieuse mousse qui tapisse les caves de certains marchands de vin d'Avranches, le *bissus velutinus*. Elève de Brébisson, dont la *Flore de Normandie* a fait la grande réputation, il s'est livré avec son maître à l'étude de ces plantes qui vivent surtout dans les marais salés, les *diatomées*. Il n'y a eu en Europe que trois savants diatomistes, le Français Brébisson, l'Ecossais Arnott et un savant Russe. M. Manoury a conquis le titre de docteur ès-ciences par une thèse sur les diatomées, plantes qui, comme leur nom l'indique, se multiplient par le dédoublement. Il nous envoie, détachées du grand dictionnaire de Botanique par Baillon, la famille des Conjuguées et celle des Floridées, ces charmantes plantes de la mer qui affectent plusieurs couleurs, spécialement la couleur rose. Il décrit les Nostocs, ces étranges végétaux de couleur brune et de substance gélatineuse que nous remarquons sur nos gazons et nos sables par les temps humides et qui disparaissent par le desséchement.

Mme Arondel-Desvaux fait hommage à la Société qui lui en est très reconnaissante, de l'acte de capitulation de la ville d'Avranches conclu entre le duc de Montpensier et l'évêque François de Péricard, le sujet qui a été repré-

senté dans la dernière cavalcade historique d'Avranches. Ce n'est pas la pièce originale, c'est une copie parfaitement authentique faite pour un des prélats successeurs de l'évêque signataire.

Les deux volumes de ses mémoires que nous offre l'Académie de Brest renferment beaucoup de sujets intéressants ; mais le plus curieux, au sens de M. le Président, est l'administration de la justice en Bretagne au XVe siècle, où l'on voit combien elle enfantait de procès. La philologie y trouve aussi à glaner un certain nombre d'expressions françaises bretonnisées. Ces divers points feront prochainement l'objet d'un rapport.

M. l'abbé Lefoulon, aumônier du collége d'Avranches, fait hommage à la Société de deux ouvrages importants : l'un, en deux volumes, intitulé : *De l'action de Dieu sur les créatures ;* l'autre, en trois beaux volumes, est l'*Histoire de l'ordre des chevaliers de Saint-Louis*. Ce nobiliaire a déjà servi pour des recherches faites par une grande famille du pays possédant encore l'armure d'un chevalier qui défendit le Mont Saint-Michel au XVIe siècle.

Un instituteur, « le seul de son canton qui s'occupe d'archéologie, » M. Courtois, d'Orglandes, fait, par l'intermédiaire du secrétaire, hommage d'un ouvrage en trois volumes, la *Chimie agricole de Malaguti*, auteur qui, avec Léon Besnou, pour nous mettre à un point de vue d'intérêt local, est un des hommes ayant le plus étudié les engrais marins, spéc. les *maërls* et les *tangues*.

M. Jean Fleury nous envoie de Saint-Pétersbourg un ouvrage excellent, l'*Histoire de la Littérature française depuis les origines de la langue jusques y compris les auteurs contemporains*. Nos vieilles épopées y sont particulièrement étudiées ; mais l'originalité du livre, c'est ce que nous appellerions la généalogie littéraire des sujets, c'est-à-dire la filiation presque ininterrompue des différents thèmes

traités par nos auteurs, ce qui réduit considérablement chez eux le mérite de l'invention. En général, les auteurs inventent peu et leur propriété se renferme dans le style et la mise en scène. C'est ainsi que notre La Fontaine n'a que trois ou quatre fables qui lui appartiennent en propre. Par exemple, le sujet de *Perrette et le Pot au lait* vient de l'Inde et sort de la *Jarre de riz* du derviche ; son *Paysan du Danube* est presque littéralement emprunté au même sujet traité par l'évêque espagnol Guévara.

Les documents historiques offerts par M. Guérin sont : 1° l'ordonnance de Louis XIV édictant une prime pour ceux qui arrêteront les protestants dans les ports de Genêts et de Granville ; 2° des procès-verbaux d'abjuration de calvinistes par des membres de la famille d'Hauteville.

M. Chevrel lit le commencement d'un travail de savante et fine analyse botanique intitulée : *Note sur des plantes des environs de Saint-James réputées hybrides*, par M. Aug. Besnard, de Saint-James.

Dans cette première partie, M. Besnard étudie la question de l'hybridité contestée de certaines plantes. Trois des plantes litigieuses se trouvent daus les environs de Saint-James ; ce sont deux *Carex* et ce fameux *equisetum littorale*, dont il a doté la flore de l'Avranchin ; il reconnaît qu'il a été trouvé près de Valognes il y a longtemps, par le docteur Lebel ; mais, ajoute-t-il, sur toute la Normandie, il n'a encore été découvert que dans notre département.

M. le vicaire de Brécey est prié de terminer la lecture de la troisième et dernière partie du Mémoire de M. le chanoine Pigeon sur *l'Eglise de Brécey*. L'auteur a conduit cette étude jusqu'au milieu du siècle dernier, et la termine ainsi : « En 1748, Mgr Durand de Missy, dans son registre des visites pastorales, indique, pour la paroisse de Brécey, un curé, 4 vicaires, 12 prêtres habitués. Messieurs de

Savigny sont gros décimateurs et nomment au bénéfice. La cure est une pension. Le patron spirituel de l'église est saint Martin, et outre l'autel principal, le pontife désigne encore ceux de la sainte Vierge et de sainte Geneviève. »

M. Mauduit lit l'introduction de la note de M. Ch. Lebreton sur les *fouilles de Carolles* dans des ruines qui, pour lui, représentent les restes de la chapelle Saint-Clément, contrairement à l'opinion de ceux qui y placent les cellules de l'abbaye de Maudune.

M. Gustave Bouvattier lit ensuite plusieurs rapports que M. le Président, à la séance de janvier, l'avait prié de faire :

1° Sur *La peine de mort devant l'Eglise et l'Evangile*, par M. Ch. Carpentier, conseiller à la Cour d'appel de Paris. — L'Eglise, l'Evangile sont de ces choses qu'un laïque ne doit aborder qu'avec prudence et réserve. Aussi M. Bouvattier pense-t-il qu'il est à désirer que l'ouvrage de M. Carpentier soit remis, pour être rapporté, à quelque membre du clergé faisant partie de la Société.

2° Sur un numéro de la *Revue moderne et naturaliste*. — Il y a dans cette revue divers sujets dont M. le bibliothécaire pense qu'il est inutile d'entretenir ses confrères : des romans, des vers, une nouvelle. Cependant M. Fouqué pourrait utilement rendre compte de l'article sur le gentilhomme peintre Manet. Dans un autre article, cette question est soulevée sans être résolue : « Molière s'est-il incarné dans Alceste ou dans Arnolphe ? » A cette occasion M. G. Bouvattier cite le mot de l'acteur Fleury : « Le rôle d'Arnolphe est le plus beau et le plus difficile qu'il y ait au théâtre. »

3° Sur des *Documents inédits sur Philippe de Commynes* par M. Fierville. — Que dire de cette excellente brochure ? que faire mieux que de rappeler son succès à la Sorbonne

en août 1879 ? C'est de l'histoire positive : de semblables travaux se lisent, s'étudient quand on veut s'instruire, mais ils échappent à l'analyse.

4° Sur l'*abbé Le Petit*, par M. E. de Beaurepaire. — Un tour de force littéraire ! L'auteur a à peine connu M. Le Petit, dont la vie s'est écoulée tout entière dans sa cure de Tilly-sur-Seules, où sont venues le trouver les amitiés les plus chaudes, les plus tendres, les plus hautes et les plus respectables, ainsi que cela résulte des lettres communiquées à M. de Beaurepaire. Il a su en tirer un récit ému, attachant. « Ne le quittons pas, dit M. G. Bouvattier, sans rappeler les instructions de Mgr l'évêque de Rhodez à son clergé pour l'engager à étudier l'archéologie et à y donner ses soins, Ce sont des paroles qui semblent bien s'adapter à notre temps et à nos paisibles réunions : « On trouve encore de temps en temps des réunions d'hommes pleins d'intelligence et de savoir-vivre qui perpétuent les bonnes traditions de l'esprit humain. On se retrouve là comme dans une charmante oasis. »

5° Sur *Bourgueville de Bras*, par M. Le Rebours-Pigeonnière, avocat-général à Caen. — Un caractère, un homme, un magistrat ! L'étude de M. Le Rebours sur le Lieutenant-général du bailliage de Caen, le sieur de Bras, a pour objet de présenter cet homme rare sous ses différents aspects. Elle est pleine de charmes et d'enseignements salutaires : M. Le Rebours nous apprend ce qu'étaient les baillis, leurs charges, leurs devoirs ; il nous fait voir le sieur de Bras rendant la justice et veillant, dans la cité, au maintien de l'ordre et de la paix publique ; organisant, devançant l'organisation de la charité publique ; multipliant les secours dans les épidémies, et appliquant des mesures préventives avant les disettes ; jaloux de son université et préservant la ville de Caen des horreurs de la St-Barthélemy ; passionné pour la liberté et pour la

justice ; et enfin, à 70 ans, se retirant du monde « pour passer le reste de son âge à contempler les faits admirables de Dieu et de la nature. » — Belle vie que celle de Ch. de Bourgueville de Bras ; belle étude saine et fortifiante que celle de M. Le Rebours-Pigeonnière, et qui fait le plus grand honneur à son auteur.

6° Sur les *Cachets d'oculistes*, de M. Thédenat. — Les cachets d'oculistes en archéologie ne sont pas nouveaux, mais ils sont rares. Une héliogravure fait mieux que nous en donner une idée : elle nous en fait voir deux spécimens. « Qu'étaient les cachets, dit M. Bouvattier ? — Des collyres très compliqués. — Guérissaient-ils ? — C'est autre chose. Mais que d'espérances devaient donner les noms étalés sur l'étiquette du sac, si mieux on n'aime la légende du cachet, où le grec et le latin se mélangent si intimement, si *divinement* dans de pompeuses réclames. » Et on voit que ce mode de publicité n'est pas nouveau. Ce qu'il y a de savoir, de recherches, de précision dans le mémoire et dans les notes de M. Thédenat ne saurait se dire. M. le bibliothécaire termine en disant avec une trop grande modestie : « Que d'instruction ce mémoire révèle, que d'instruction à y puiser ! Je n'y vois pas un seul tort : il n'a qu'un malheur, son rapporteur insuffisant. »

M. Adam professeur au collége d'Avranches, lit un rapport sur les *Chroniques du vieux Granville* par M. J. Méniger. Faisant quelques réserves sur l'intérêt qu'offre au commun des lecteurs les travaux archéologiques, il reconnaît que cette prévention disparaît devant « la forme attrayante et originale que l'auteur donne à ses récits. Il possède à un haut degré le talent du conteur et son style, par son naturel et sa vivacité, offre, comme l'a fait remarquer M. le Président, plus d'un point de contact avec celui d'Erckmann-Chatrian. » Le rapporteur signale, à ce

point de vue, l'histoire d'un grain de poudre sur le nez de ma grand'mère, souvenir du siége de Granville. « Personne, dit-il, ne connaît mieux Granville que M. Méniger. On sent qu'il a grimpé sur les falaises abruptes du Roc, et que, comme il l'avoue d'ailleurs, il a fait plus d'une fois, à l'âge où l'on est sans pitié, la chasse aux nids dans les dunes et les falaises. En sa qualité de Granvillais, M. Méniger est un marin consommé. Aussi, aucun danger à craindre lorsque nous nous embarquons à son bord pour aller visiter les îles anglo-normandes ou faire une partie de pêche au chalut. M. Adam termine par un dicton qui avait cours alors que Granville n'était qu'un petit bourg, ce qui compromet beaucoup l'étymologie très contestable de son nom de *grandis villa :* »

« Grandville, grand villain,
Quatre maisons et un moulin,
Une sentinelle qui tremble :
Voilà Granville tout ensemble.

Mais Granville n'a pas toujours tremblé ; il l'a prouvé par cette belle défense contre les Vendéens qui lui a mérité de s'appeler Granville-la-Victoire. »

M. de Scelles, lieutenant d'infanterie, envoie de Privas une belle pièce de poésie qu'on peut intituler : *Le Pays natal.* On y remarque deux passages, l'un sur un de nos plus beaux paysages, et l'autre qui exprime une forte pensée philosophique.

« Et mes amis d'hier, par le monde envolés,
Et nos courses sans fin, à travers les galets
Des grandes grèves de Carolles,
Et nos rudes pêcheurs, ces fils des vieux Normands,
Qui dans leurs bateaux plats vainqueurs des éléments,
Ont une étoile pour boussole.

....

C'est qu'à l'être ici-bas, comme à l'Hébreu maudit,
Le sort dit : en avant ! c'est qu'il est interdit,
A toute humaine créature,
D'arrêter pour toujours sa course vers les cieux,
Et que l'homme est utile et peut être précieux
Pour la marche de la nature. »

M. le Président était inscrit pour une lecture sur la forêt de La Lucerne. Il a cru devoir renvoyer cette lecture à une autre séance en mettant à la place un fragment qu'il a composé en pleine forêt de St-Sauveur et qu'il a intitulé : *La Forêt.*

« D'abord elle fait peur : c'est un temple d'une religion d'épouvante. Le monument se meut, les colonnes vacillent, la voûte se fend en mille pierres vivantes, la lumière crève les parois disjointes. En même temps une grande voix faite de mille voix éclate : une oreille fine perçoit les notes de ce grand concert, le gémissement du pin, le frôlement sec du hêtre, le trémolo du tremble, la basse du chêne. Plus fine encore, fine comme le microphone, elle reconnaîtrait les instruments plus sourds de ce vaste orchestre, au-dessus duquel pétillent les trilles des oiseaux : elle entendrait l'hysope aussi bien que le cèdre. Parfois la forêt parle, comme une antique sibylle qui raconterait les vieux âges de la terre sa mère. La forêt, c'est la nuit ou le crépuscule au milieu du jour.

Un monde de végétaux pullule sous son couvert. Parmi la plèbe des graminées brille l'écrin des fleurs, où luttent de coloris le bleu et l'or. Pour l'observateur, il n'y en a pas une qui ne soit belle ; pour le poète, pas une qui ne soit un être charmant. Le botaniste y cherche les raretés, et, espérance suprême, la plante inédite, l'inconnu. Que n'eût pas donné mon ami B. pour ajouter une *Bernulphia* aux cent mille plantes cataloguées jusqu'ici. Eh bien ! le grand-prêtre de Flore dans la Normandie a baptisé mon

inconnue du tertre de Neuville, la *linaria elatine-spuria.* La forêt de St-Sauveur vient de m'en donner encore une : c'est bien un chrysanthème innommé : sa feuille très découpée, son inflorescence en corymbe quant au type ; sa floraison plus tardive et surtout sa feuillaison qui monte jusqu'à la gorge de la fleur : c'est au moins une variété du *chrysanthemum leucanthemum* et je la nomme, de son geste pudibond pour cacher sa gorge, *chrysanthemum pudicum* : elle a été reconnue comme nouvelle par deux botanistes distingués, MM. Maheu et Tabard. »

Séance du 31 Mars 1881

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de février, le dépouillement de la correspondance amène :

1° Une lettre de M. l'abbé Le Cacheux, aumônier des Bénédictines à Coutances, qui accepte le titre de correspondant en ces termes : « S'il suffit, pour en jouir sans remords, d'un sincère attachement au pays que nous habitons et aux vieilles choses de la province, vous pouvez m'admettre à coup sûr ; à défaut de loisirs pour m'y consacrer selon mes goûts, j'aime à m'associer aux travaux et aux succès de ceux qui, comme vous, Monsieur le président, donnent l'exemple de l'activité jusque dans la vieillesse. »

2° M. Lebeuf écrit pour exprimer sa gratitude au sujet de sa nomination comme correspondant ; il envoie le catalogue complet des objets qu'il a trouvés dans une sépulture gallo-romaine près de Meaux. « J'espère, ajoute-t-il, vous adresser prochainement le compte-rendu de la découverte d'un dolmen de l'*époque de la pierre polie*, que j'ai été assez heureux de découvrir et de fouiller l'an dernier, à quelques kilomètres de Meaux. » Ce chercheur passionné, aussi heureux qu'il est habile, a tenu sa promesse, et l'exposé de cette très remarquable exhumation figure à l'ordre du jour de la séance.

3° M. Levallois, professeur à Saint-Hilaire-du-Harcouet, adresse à la Société plusieurs pièces de poésie en ces termes : « Vous m'avez présenté à l'Académie de l'Athènes de la Manche comme auteur de poésies diverses ; je vous envoie, à titre de tribut plus ou moins poétique, deux petites pièces inspirées, l'une : *Quel bien vaut ce qu'il coûte ?* par l'amour paternel, l'autre : *Requiem !* par la mort prématurée d'un ancien élève. »

4° M. de Scelles, d'Avranches, lieutenant d'infanterie à Privas, annonce que « dans quelques jours il aura terminé son travail géologique et historique sur les environs de Privas, qu'il nous l'enverra, et qu'en attendant, pour prouver qu'il n'est nullement paresseux, il envoie deux petites pièces de vers. »

5° M. Lesrel, peintre d'histoire à Paris, nous informe « qu'il a fait remettre au chemin de fer une caisse contenant trois photographies encadrées ; ce sont trois côtés de son atelier ; le côté droit est celui où se trouvent les armes, le côté gauche celui de la cheminée, la porte Renaissance est le fond de l'atelier et doit se placer au milieu. »

6° M. Levallois, qui correspond avec un zèle auquel la Société est très sensible, adresse une seconde lettre

renfermant des parties très intéressantes : « Vous recherchez, paraît-il, de vieux airs notés. Eh bien ! M. Guillouf possède : 1° un journal d'ariettes italiennes, dédié à la reine, del signor Sarti, 1789 ; 2° un pot pourri des plus jolis airs nouveaux... du temps passé (sans date) ; 3° des sonates dont la vieille clef d'*ut* et surtout l'aspect typographique attestent l'antiquité, au moins relative. Mais tout cela n'est peut-être pas assez vieux pour des... archéologues, ni surtout assez populaire. J'aime mieux appeler votre attention sur un noël bas-normand que depuis des siècles peut-être les enfants chantent à la messe de minuit dans le canton de Barneville et que je m'en vais vous dire, comme dirait Molière :

O bienheureuse nuit
Dans laquelle un beau fils
Nous est né d'une vierge !
Plus saint qu'un séraphin,
Plus brillant que les anges,
C'est un fils tout divin.

Oiseaux, quittez vos bois,
Accordez à nos voix
Un concert de musique...
....

Hérode, tu croyais
Etre le roi des rois,
Tu es bien téméraire...
....

Le reste ? *numerum memini, si verba tenerem.* Que dites-vous de ces rimes par assonances? *nuit, fils ; vierge, ange !!* J'avoue que les pensées sont plus naïves, plus moyen-âge que le style. Mais l'air... Je parie que si vous l'entendiez chanter à une messe de minuit vous vous pendriez à la perche du crucifix, du regret de ne pas pouvoir en embrasser l'auteur inconnu. »

7° M. Guillard, maire de Sacey, envoie un mémoire précédé de l'introduction suivante : « J'essaie aujourd'hui d'établir que la station de *Fines*, dont j'ai parlé précédemment, était bien certainement à Sacey, et je vous adresse tous les renseignements tirés des anciens rôles et du cadastre actuel. »

8° M. Ch. Carpentier envoie à l'appui de sa thèse de la peine de mort condamnée par l'Evangile, des extraits d'ouvrages de deux imposantes autorités, l'abbé de Lamennais, et le père Gratry.

M. le Président propose à la Société de sanctionner l'initiative qu'a prise le bureau, au cœur de l'hiver dernier, d'une allocation de cent francs en faveur des pauvres d'Avranches. Cette mesure est approuvée à l'unanimité.

ADMISSIONS.

La Société agrée les onze membres présentés à la dernière séance ; ce sont :

I. Membres titulaires.

1° M. Loyer, receveur d'enregistrement, des domaines et du timbre, à Avranches ; 2° M. René Philipes de Cantilly, propriétaire à Lolif, qui communiquera des documents sur Saint-James, recueillis dans les papiers de son arrière-grand-père qui fut vicomte de cette ville ; 3° M. F. Louvel, officier d'Académie, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, inspecteur des travaux des monuments historiques, architecte à Avranches ; 4° M. Arthur de Clinchamp, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien commandant de mobiles, propriétaire à Avranches ; 5° M. Lemontier, docteur en droit, ancien magistrat, avocat à Avranches ; 6° M. Auguste Thébault, libraire-éditeur à Avranches ; 7° M. E. Lucas, professeur et sous-principal au collége d'Avranches.

II. Membres correspondants.

8° Monsignor Deschamps du Manoir, camérier de S. S. le pape Léon XIII, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Avranchin et le Mont-Saint-Michel ; 9° M. A. Lesrel, de Genêts, peintre d'histoire, résidant à Paris ; 10° M. Dolbet, archiviste de la Manche ; et 11° M. Auguste Courtois, membre de la Société d'Archéologie de Valognes, lauréat de l'Association normande, instituteur à Orglandes.

Douze autres membres sont alors présentés et leur admission est prononcée d'urgence à l'unanimité. Ce sont :

I. Membres titulaires.

1° M. Albert Bellencontre, juge d'instruction à Avranches ; 2° M. Le Fillâtre, vérificateur de l'enregistrement à Avranches ; 3° M. Paul Bouvattier, contrôleur des contributions directes à Avranches ; 4° M. Hippolyte Gilbert, banquier à Avranches ; 5° M. Levêque, pharmacien à Granville ; 6° M. le docteur Letourneur, adjoint au maire de Granville, auteur d'une œuvre médicale intitulée : les *kystes hydatiques* ; 7° M. Hospice Desfeux, notaire à Ducey ; 8° M. Baron, conseiller général, notaire à Ducey ; 9° M. Beckwith, résident anglais à Avranches.

II. Membres correspondants.

10° M. Helleu, élève de l'école des Chartes, archiviste paléographe à Paris ; 11° M. le docteur de la Bellière, conseiller général, auteur d'une œuvre médicale intitulée : *De l'Otite*, c'est-à-dire, de l'inflammation de la membrane muqueuse de l'oreille, et qui prépare des *instructions sur l'hygiène des écoles ;* et 12° M. l'abbé Le Cacheux, aumônier du couvent des Augustines à Coutances.

LECTURES.

M. le Président énumère une série d'ouvrages sur le pays : 1° *Le Mont Saint-Michel, son histoire et sa légende*,

par Mlle Amory de Langerack, 3e édition, in-8; 2° *les communes du canton de la Ferté-Macé*, par M. de Contades, qui a découvert la galerie couverte de la Sauvagère, laquelle a été comparée avec celle de M. de Rougé à Saint-Symphorien ; 3° la *Flore des îles Chausey*, par M. Crié, professeur de botanique à la Faculté de Rennes ; 4° le *Testament de Fr. Péricard, évêque d'Avranches*, inédit, par Albert de Massougnes ; 5° *Du Catéchumenat*, par M. l'abbé Corblet, dont M. le vicaire de Tirepied a promis de rendre compte. Il entretient ensuite la Société de deux ouvrages de notre savant et zélé correspondant M. J. Fleury de Saint-Pétersbourg : la *Grammaire française en action*, et les *fables de Krylof*, dans lesquelles ce fabuliste russe a beaucoup imité notre La Fontaine. Il démontre que les deux objections faites dans la dernière séance contre la souscription à l'ouvrage de M. Sarot ne sont pas fondées, et la Société revient sur sa décision.

Il est un acte de courtoisie et de générosité que la Société peut faire à l'égard des membres qui enrichissent ses mémoires, c'est de leur concéder, sur leur demande, un tirage de leurs œuvres de 25 à 30 exemplaires. C'est une idée que la Société accepte à l'unanimité.

M. le bibliothécaire a été chargé par M. le Président de rendre compte d'une brochure sur *Gargantua* par M. L. Duval, archiviste de l'Orne. « Cette brochure, dit-il, est bien pleine dans son petit volume. Il confesse un double embarras, son insuffisance d'abord, puis la nécessité de parler d'un livre dans une analyse sommaire, rapide, en quelque sorte sur « l'étiquette du sac. » Car il s'agit en réalité des *Grandes chroniques de Gargantua*, et, de suite, on se sent porté à en attribuer la paternité à Rabelais ; et c'est là que commence la difficulté sérieuse. Bien que l'œuvre de Rabelais ne se borne pas à *Gargantua* et à *Pantagruel*, et soit en général plus variée qu'on ne

croit, le rapporteur est en présence d'une énumération de 81 éditions diverses qu'on en a tirées. Que dire alors et que faire? Le mieux et le plus simple est de suivre le Gargantua de M. Duval dans ses pérégrinations en Normandie principalement, de s'arrêter avec lui à regarder Grandgousier, père de Gargantua, et Gargamelle se débarrasser des rochers apportés d'Orient avec eux et les jeter à la mer où nous les voyons tous les jours et où ils sont devenus les monts Saint-Michel et Tombelaine. » C'est la marche que suit M. G. Bouvattier dans un rapport qui intéresse la société à un haut degré. Après la remarque que peut-être M. Duval s'étend-il un peu trop sur les exploits ultra-rabelaisiens de son Gargantua à Bayeux et à Rouen, il passe à l'analyse de celui de M. Gaidoz.

M. Gaidoz, dans son *essai de mythologie celtique*, s'est également occupé de Gargantua qui était connu en Angleterre avant le XII[e] siècle. Il cite Giraud de Barry, dit Giraud le Gallois, et Geoffroy de Monmouth qui parlent de Bélénus, l'Apollon des Gaulois, le dieu de la lumière, qui aurait régné sur la Grande Bretagne avant l'invasion romaine, de Gargantua, son fils, que l'Angleterre et l'Irlande se disputent dans leurs chroniques. A cette occasion M. le Bibliothécaire rapporteur expose à ses collègues que ce n'est pas la première fois qu'il est frappé de ce que notre littérature actuelle a tiré de la littérature très avancée des Gallois. De nos jours presque (en 1834), M. l'abbé Delarue, dans un ouvrage félicité par sir Walter Scott, avait vanté sa richesse. Elle éclate surtout dans l'œuvre de Marie de France (en 1212) ; Legrand d'Aussy nous a donné ses *Lais et fabliaux :* les 103 fables de son Isopet qui se retrouvent parmi les traditions venues éparses de l'Orient ; Hélinand, le trouvère converti, leur a fait plus d'un emprunt. Il n'y a pas moins de 29 de ces fables dans les sermons qui sont venus jusqu'à nous de

Jacques de Vitry, le confesseur et ami de St-Louis, évêque de Tusculum ; Bonaventure Despériers y a puisé, pas si largement toutefois que notre La Fontaine qui sur 103 s'en est approprié 102 qu'il a faites tout à fait siennes. — M. Gaidoz avance que Gargantua est le participe présent et le redoublement du radical *Gar*, avaler, dans la forme sanscrite, *gargara*, abîme. Cette assertion trouve sa confirmation dans un grand nombre de langues tant parlées qu'oubliées où la racine est la même et où les dérivés ont la même signification.

La Société a reçu communication à titre officieux de l'*Histoire élémentaire de la Littérature française*, par M. J. Fleury, notre collègue de Saint-Pétersbourg. Il ne peut être parlé d'un pareil ouvrage dans nos séances, sans qu'il soit l'objet d'une mention toute particulière.

Ce livre se lit avec intérêt, se relit avec fruit. Bien que modestement qualifié d'élémentaire par l'auteur, il est infiniment supérieur à son titre comme valeur littéraire. Sa vraie place est moins sur les rayons d'une bibliothèque qu'entre les mains de « tout travailleur. » De plus l'excellent esprit qui y règne permet de le recommander en toute confiance aux pères et mères de famille qui désirent orner et cultiver l'intelligence de leurs enfants. M. le bibliothécaire termine son rapport en disant qu'il est heureux de porter ce témoignage de l'œuvre d'un collègue et de lui rendre ainsi une justice bien méritée.

Trois de ses membres envoient à la Société de charmantes poésies dont le Secrétaire donne lecture : l'un, M. Blier, professeur au lycée de Coutances, a détaché d'une œuvre étendue, qui est la traduction en vers d'un poëme de Shelley, un splendide *Coucher de soleil à Venise* ; M. de Scelles, qui se repose de travaux sérieux dans le culte de la muse, a composé un chant héroïque et d'un ton énergique et élevé : *Christophe Colomb* ; enfin M. Jean

Levallois nous donne des vers, gracieux et touchants, dédiés à sa fille et, qui ont été beaucoup goûtés de tous ces cœurs de pères qui étaient là en majorité, *Quel bien vaut ce qu'il coûte?* et d'autres d'un caractère funèbre, un *Requiem!* sur la mort d'un jeune enfant. Comme nous sommes heureux de rencontrer des détails locaux, nous citerons du même poète une strophe qui se rattache à un beau site des environs de Saint-Hilaire et qui est tirée d'une épître à M. Demarquette, peintre et musicien en campagne :

Toi que de la Sélune a captivé la reine,
Qui chez nous, oubliant les rives de la Seine,
Hantes la nymphe du Vauroux,
Frère d'âme, qui vas fouillant ses doux mystères,
Dis-moi, ne crains-tu pas en chassant sur nos terres,
D'irriter les sylvains jaloux ?

Les capacités locales nous sont aussi trop chères pour que nous ne citions pas le passage qui fait mention d'un jeune artiste de Saint-Hilaire, destiné à un bel avenir, M. Emile Bazire, élève de M. Fouqué, et exposant au salon en 1880 :

Mais, — après Vérolay, — de notre Valtorine,
Notre petite Suisse, une Suisse divine,
Tu guettes le site charmant !..
Eh quoi ! lorsque ton pied franchit le pont Saint-Yves,
Tu n'entends pas crier la nymphe sur les rives :
« Halte ! Bazire est mon amant ! »

Sous le titre de mouvement artistique à Avranches, M. le Président expose verbalement quelques idées et quelques faits sur la culture des arts dans notre localité. Notre premier nom de « Société d'Archéologie » effraie certaines personnes qui ne connaissent pas suffisamment l'étiquette entière d'une compagnie qui, à l'Archéologie, associe les Lettres, les Sciences et les Arts. Elle tient aujourd'hui à attester, par la voix de son Président, ses

sympathies pour les œuvres artistiques aussi bien que pour tout ce qui touche à la culture intellectuelle du pays et elle compte déjà plusieurs artistes dans ses rangs ; elle constate que notre ville cultive les arts avec succès. Dans ces derniers temps, s'est propagée la mode des festivals de musique, matinées et après-midi musicales, où se réunit la société anglaise et française, où l'on admire des morceaux de piano remarquablement exécutés et où l'on entend des voix brillantes ou très sympathiques. Un bon violon y accompagne la musique vocale et instrumentale. Une œuvre de théorie musicale va bientôt paraître chez nous, l'*Algèbre du violon, ou classement méthodique et simplifié de l'échelle* par M. F. Burdelot. Comme souvenir de l'ancien Avranches musical, la Société possède une œuvre magistrale qui lui a été offerte par son auteur, M. B. de la Martre, où se fait remarquer un chant d'un charme pénétrant et d'une profondeur mélancolique, *Variations sur un thème original.* En peinture le mouvement est très prononcé. L'atelier de M. Fouqué, qu'on appelle le cénacle des artistes, réunit un bon nombre d'amateurs exécutants et d'autres qui aiment à venir là causer de littérature et d'art : mais la mort y a fait un vide regrettable. Autour du maître qui vient de terminer son joli tableau, *le Brocanteur*, dont toutes les figures sont des portraits, se groupent : M. B., auteur de deux natures mortes, *la Misère* et *l'Opulence ;* M. P.-M., qui fait de jolis tableaux de genre, de charmants intérieurs ; M. B., de Saint-Hilaire, paysagiste remarquablement doué, qui a exposé au Salon l'année dernière et qui y est de nouveau admis ; Mlle B., parfaitement organisée pour tous les arts et dont on remarque particulièrement les bustes et les médaillons d'une frappante ressemblance ; M. L. R., qui joint l'aptitude et le tempérament d'un artiste à l'amour de son art ; M. B., Anglais, qui fait de charmantes aquarelles.

M. P. de L., est auteur de fusains très beaux admis au Salon, dont l'un est un grand paysage représentant Agon et l'estuaire de la Sienne. M. le Président a le regret de ne pas avoir le droit de les nommer tous. En dehors de ce groupe, deux anciens artistes qui ont bien fait leurs preuves : l'un, M. Le V., termine sa jolie *Ecole de village ;* l'autre est un sculpteur éminent qui s'est spécialisé dans le cheval élégant, et dont on admire le *Sonneur de cor* re-remarquable de vigueur et de mouvement. La maison d'Avranches qui a le plus de style est aussi celle qui renferme le plus beau tableau : le portrait de M. de Ch., par Emile Lévy, un des meilleurs noms de la peinture française. Deux sœurs, Mme L. et Mlle B. font de la céramique artistique très remarquable ; nous citerons spéc. le plat brillant, cantonné des armoiries d'Avranches-le pimpant, de Granville-le puant (le Granville d'autrefois), de Coutances-le gourmand, de Saint-Lo-le marchand. Les quelques exemplaires qui en existent seront recherchés un jour, comme l'assiette-à la guillotine et le violon de faïence. Elles ont fait aussi Saint-Malo-richesse, Pontorson-noblesse, Avranches-pomperie, Saint-James-pouillerie (oui, jadis). Mlle L. moule, peint, et collectionne les plantes marines avec beaucoup de goût et d'habilité.

Avranches compte une demi-douzaine de sculpteurs sur bois et l'intérieur de nos maisons devient un petit musée. Dans l'art industriel, nous pouvons citer le joli diplôme de la société, œuvre distinguée de notre confrère, M. J. Durand. Nous n'oublierons pas qu'Avranches est la ville des fleurs et que les admirables créations de nos jardiniers, qu'on vient d'admirer dans le pavillon de leur cercle et qui brilleront à leurs prochaines expositions, sont aussi des œuvres d'art. Enfin, si l'Avranches d'aujourd'hui n'est pas encore à la hauteur de l'Avranches d'autrefois, il y a un mouvement d'ascension très marqué et l'on peut dire

que si nul lieu ne l'emporte sur la beauté de son site, elle ne le cède à aucune ville de France de même ordre pour les qualités intellectuelles et sociales. Elle mérite d'être appelée « la première des petites villes » et elle a encore bien des droits à son ancien titre d'Athènes de la Manche.

M. le bibliothécaire fait remarquer que la présence de M. du Homme parmi nous suggère un nouvel élément, l'architecture, dans cette exposition de l'état des arts. En effet, c'est lui qui s'inspirant des œuvres du premier architecte de France, Viollet-le-Duc, a élevé sur notre territoire le monument gothique et féodal le plus accompli. Nous assistons à notre époque, et particulièrement dans notre localité, à un réveil architectural extraordinaire qui rappelle presque cette date de l'an mille où tout le monde se mit à bâtir. Pour ne pas sortir de notre ville, qui naguère était la moins monumentale de France, ne voyons-nous pas s'élever quatre édifices religieux, dont l'un, œuvre de notre confrère M. F. Louvel, est des plus achevés? L'église N.-D.-des-Champs offre dans ses grandes verrières de magnifiques spécimens d'un art qui, quoi qu'on en dise, a dépassé de nos jours les produits d'autrefois, sauf la profondeur du coloris qui est en partie l'ouvrage du temps. Le manteau de pourpre de Saint Joseph à Saint-Saturnin est admirable. La science et le bon goût reconnaissent aussi comme une belle œuvre sa tour qui, vue de tous les lointains, produit un bel effet dans le panorama de notre pays. La Société applaudit à tous ces travaux et affirme ainsi autant qu'elle le peut qu'elle est l'amie des lettres et des arts.

M. l'abbé Lemare reçoit la parole pour lire les développements qu'il a donnés à sa thèse contre celle de M. Carpentier qui tire de l'Evangile la condamnation de la peine de mort. Nous détachons de son travail, profondément étudié et très savant, la partie où il se place au cœur même

de la question, ce qu'il a résumé lui même en ces termes : « De tous les textes du nouveau Testament invoqués par M. Carpentier contre la légitimité de la peine de mort, il n'y en a pas un seul qui se rapporte au sujet. Quand N.-S. dit : « Je veux la miséricorde et non le sacrifice, — je suis venu, non pour perdre les âmes, mais pour les sauver, etc., etc., » il promet la rémission des péchés aux pécheurs repentants, mais ne blâme point les juges qui doivent condamner les criminels. On ne peut appliquer aux juges et aux princes chargés du maintien de l'ordre social, les conséquences que M. Carpentier tire des paroles de N.-S. : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, » et des paroles de Saint-Paul : « Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais surmontez le mal par le bien, » autrement les chefs d'Etats, au lieu de punir les voleurs et les assassins, devraient, pour se conformer à la loi évangélique, leur donner la croix d'honneur et leur assurer une pension annuelle. Nous trouvons du reste dans le nouveau Testament des textes formels en faveur de la peine de mort. J.-C. loin d'abolir la peine du talion, la rappelle comme un principe admis de tout le monde. « Remettez, dit-il à saint Pierre, votre épée dans le fourreau, car ceux qui se serviront de l'épée, périront par l'épée » (Matth. XXVI, 52). Il est évident que N.-S. rappelle et confirme sur ce sujet les lois de l'ancien Testament. L'apôtre saint Jean exprime la même doctrine : « Celui qui a emmené quelqu'un en captivité sera condamné à la captivité; il faut que celui qui aura tué par le glaive périsse par le glaive. (Apoc. XIII, 10). Enfin saint Paul, dans le chapitre XIII de son *Epîtres aux Romains*, où il détermine les droits et les devoirs des princes et des chefs d'Etats, déclare expressément, non-seulement qu'ils peuvent, mais qu'ils doivent punir de mort certains criminels. « Il n'y a pas, dit-il, de puissance qui ne vienne de Dieu et

c'est lui qui a établi toutes celles qui existent... le prince est le *ministre de Dieu* pour favoriser dans le bien. Que si vous faites le mal, vous avez raison de craindre, parce que *ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance en punissant celui qui fait de mauvaises actions.* »

Nous croyons, dans un mot, dégager l'idée principale de M. Lemare en disant que, pour lui, on doit appliquer à l'ordre spirituel les paroles du Christ que M. Carpentier applique à l'ordre corporel.

M. Carpentier informé que M. le vicaire de Brecey devait présenter des observations critiques sur un chapitre de son livre, s'appuyant sur le droit de réponse qui est toujours légitime, quand il est exercé avec autant de courtoisie, s'exprime en ces termes : « Je désirerais, pour toute réponse, faire connaître à la Société quelques lignes de deux prêtres éminents qui ont pensé comme moi et par les mêmes motifs, que la peine de mort est inconciliable avec les principes de l'Evangile. L'un dit qu'elle a été abrogée, il y a dix-huit siècles, *sur la croix du Christ ;* l'autre laisse assez clairement entendre que l'abolition de cette peine sera le nécessaire avènement de la justice. Qu'il me soit permis de terminer cette délicate controverse par un seul mot : Tant qu'on n'aura pas démontré que le précepte qui ordonne d'aimer les méchants, et qui défend de rendre le mal pour le mal, n'est pas susceptible d'applications dans une société chrétienne, on n'aura rien prouvé contre la thèse soutenue par saint Augustin, par Lamennais, et par le Père Gratry, et les critiques de détail sur les textes tirés de quelques écrivains ecclésiastiques, ne serviront de rien. Que mon honorable contradicteur veuille bien admettre cette réponse, et qu'il soit bien convaincu, ainsi que les membres de la Société elle-même, que personne, plus que moi, ne professe d'admiration pour l'Evangile. Il me

semble que le comprendre comme saint Augustin, comme Lamennais et l'abbé Gratry l'ont compris sur la question qui fait l'objet de cette discussion, *c'est le glorifier, et proclamer son caractère vraiment divin!...* »

A l'appui de cette lettre, lecture est donnée des deux textes invoqués par M. Carpentier et tirés l'un du *Livre du Peuple*, par Lamennais, l'autre des *Considérations sur l'Evangile selon saint Mathieu*, par le Père Gratry.

Un membre correspondant, M. Le Beuf, envoie d'Amiens le compte rendu de la découverte d'un dolmen à Armentières près de Meaux : « Daignez me permettre, dit-il, à l'occasion de ma nomination de Membre de votre savante et laborieuse Société, de lui en faire la bien humble dédicace. » Cette découverte, exposée avec toute la compétence que l'on connaît à M. Le Beuf en ces matières, est une de celles qui ont dû combler de joie un fouilleur aussi passionné. En effet, de ces nombreuses trouvailles qui ont contribué à former le beau musée préhistorique que nous admirions naguère à Avranches, celle d'Armentières est peut-être la plus opulente, puisque ce dolmen servait de sépulture à plus de cinquante individus des deux sexes et de tout âge. Ces débris témoignent d'un fait remarquable, c'est que leur disposition a permis de constater que les corps ont été inhumés assis. Du reste ils ne diffèrent pas de ceux des hommes de nos jours. Aux débris humains se trouvaient associés des couteaux en silex de la craie, recouverts d'une belle patine blanche ou *cacholong* d'une taille perfectionnée, rappelant les plus beaux types dits de la Madeleine : le plus beau ne mesure pas moins de 22 centim. Dans l'énonciation des objets recueillis et que M. Le Beuf a très bien figurés sur deux planches, nous citerons 18 couteaux en silex, 3 hachettes polies, 5 poinçons en os, un instrument destiné à lisser la poterie ou à enlever les peaux, un andouiller de bois

de cerf (*cervus tarandus*), 3 percuteurs ou marteaux en silex empreints d'étoilures ou marques de percussion, une amulette en jadéite percée de deux trous de suspension, une canine d'ours des cavernes percée également pour être suspendue, de nombreux fragments d'une poterie noire et surtout un couteau en silex avec des dents de scie. Le mémoire de M. Le Beuf s'élève à des généralités qui sont une doctrine en ces matières et que nous sommes heureux de reproduire : « Vous savez que les dolmens les plus anciens sont ceux sans galeries, renfermant de très belles haches, pas de métaux, des grains de colliers, pas de poteries. La seconde période se compose de dolmens à galeries, quelques haches médiocres, beaucoup de poteries, du silex, pas de bronze, quelquefois de l'or. Que déduire de ceci en examinant le dolmen d'Armentières ? Serait-ce qu'il appartient à cette 2e période ? »

« Il nous reporte à un passé contemporain, à l'importation du bronze en Gaule, et je pense, sans être trop absolu, que tant qu'on ne trouve pas d'objets de bronze dans un dolmen, on peut le classer dans la série des monuments de la période néolithique. Je vous présente ces idées et le résultat de mes fouilles avec toute la timidité qui doit présider aux discussions touchant des monuments dont les caractères sont si fugitifs et dont l'édification se perd dans la nuit des temps. » A propos de la position accroupie des corps et du percement vertical du dolmen par M. Le Beuf, une conversation s'engage sur des objets de comparaison : on cite le mode d'inhumation accroupie encore usité chez les indigènes de l'Amérique du Sud et dont un spécimen appartient au musée d'Avranches. M. le Président cite l'énorme tumulus de la plaine de Carnac qui porte la chapelle de Saint-Michel et qui, percé verticalement aussi par les antiquaires bretons, a offert dans son noyau ces magnifiques colliers en callaïs qui font

l'honneur du musée de Vannes. M. G. Bouvattier parle d'un Anglais qui a consacré beaucoup d'argent et de nombreuses années à faire des fouilles dans ces mêmes parages : cet Anglais est M. Milne.

Deux volumes des mémoires de la Société académique de Brest, riches surtout en documents des xve et xvie siècles, ont été étudiés par M. Le Héricher, spéc. au point de vue philologique, et il nous livre ses observations. Le *Deal* de Piré est un titre de registre de comptes du xvie siècle, qui offre une forme très rare, du moins inconnue du dictionnaire de M. Hippeau, où *deal* n'a que le sens de deuil, de douleur : il signifie ici registre journal et c'est une variante de *diaire*, en angl. *diary*. Une forme affectionnée des Bretons à ces époques est de supprimer l'article devant quel, ex : « Testes de pourceaux quelles Guybest et Leclerc ont bannies et vendues. » Le terme *moche* (de beurre) encore usité chez nous, n'est pas dans le dict. de Hippeau. Littré ne le donne que dans le sens commercial de « soie en moche. » Nous avons encore ce terme dans « pêcher à la moche, » c'est-à-dire avec des vers en masse ; *moche* semble être ce dernier mot chuinté, *mache*, en v. fr. On se passait bien du mot céréales alors : « Bleds, tant par seigles, que autres blasteries. » Je n'ai rencontré qu'un mot savant inusité : « 27 boisseaux de seigle qu'ils avaient *congrégés* et assemblés. » On rencontre le verbe *tuiler*, couvrir en tuiles, mot utile à la langue française, dont le *tuileur* de la franc-maçonnerie est un dérivé : « Tuiler les chapelles de l'église. » L'expression « assoler des cloches » ne se rencontre pas dans les dictionnaires que j'ai consultés ; on pourrait savoir si elle est employée à Villedieu. Toutefois je la croirais synonyme de fondre dans le moule en terre, sur le sol.

Dans un autre document, *les Coataulem*, corsaires bretons du xvie siècle, nous rencontrons ce terme *esgailler*,

répartir, disperser, rendu célèbre par le mot de guerre de la chouannerie « *esgaillous, mes gars* » qu'un homme d'esprit pourtant a traduit par « égayez-vous, amusez-vous mes. gars. » Son sens est bien fixé par la locution « esgailler en fouage, » répartir l'impôt par feux. Un mot de Valognes pour la femelle du corbeau, c'est-à-dire covette pour corvette, d'où le nom d'un certain genre de navires, se retrouve en Bretagne, mais chuinté.

Un délégué cantonal prend la parole sur l'état du chant dans les écoles du canton d'Avranches.

La mission du délégué cantonal, sans lui interdire de toucher aux matières de l'enseignement, est surtout civilisatrice et morale : il propage les principes de propreté et d'hygiène, de politesse, de bonne camaraderie, de respect pour la vérité, de reconnaissance envers les parents et les maîtres, de bons traitements envers les animaux, etc. Il appuie cette espèce de prédication sur de hautes autorités : il cite, pour la vérité ce mot de Fénélon : « Je ne connais rien de plus admirablement beau que l'aveu d'une faute. » Pour le respect des oiseaux, il rappelle les paroles de saint François d'Assises : « Oiseaux, mes frères ; » pour les bons traitements envers les bêtes, l'expression de Michelet : « Les animaux, nos frères inférieurs. » Le délégué cantonal met la musique au premier rang des éléments civilisateurs, persuadé que le chant a aussi une grande portée pédagogique : lorsqu'on demande aux élèves de chanter, leurs figures s'épanouissent, le sourire éclôt sur les lèvres, l'esprit se détend, un chant vaut une demi-récréation. L'auteur du rapport, tout en reconnaissant qu'il y a encore beaucoup à faire, est heureux de reconnaître un progrès marqué sur l'année précédente. Dans une école de filles on chante une jolie poésie intitulée *Le Bengali captif;* ailleurs un chant sérieux qui initie la jeune fille à ses devoirs de femme et de ménagère, dans un canon à

trois voix : « Nous aurons à régir un jour notre maison. » Dans une école de garçons, sur un air large et grave, imité de l'allemand, on entend ces paroles d'*Une matinée de printemps :*

« Le ciel se colore
D'un rouge vermeil,
La plaine se dore
Des feux du soleil,
La sève féconde
Serpente en tout lieu,
Et prépare au monde
Le pain du bon Dieu. »

C'est tiré du recueil de Delcasso, ainsi que « Sur l'herbe soyeuse..., » recueil suivi à l'Ecole normale de Saint-Lo.

Dans une autre école de filles, c'est une ronde populaire d'un caractère gai et naïf.

« Quand j'étais chez mon père,
Les moutons j'allais garder...
Jeunette... petite oubliette...

Il y a telle école où l'on enseigne au tableau la note c'est-à-dire le plain-chant, ce qui forme de bons chanteurs à l'église et des chantres au lutrin. L'école communale d'Avranches a un maître spécial de musique ; dans celle des Frères le chant est accompagné avec un harmonium. Parmi les chants qu'on entend dans nos écoles, on peut citer des thèmes historiques, comme celui sur *Anne de Bretagne*, comme le *Combat des Trente* ; d'autres sont belliqueux, tels que le *Chant matinal des Guerriers ;* d'autres sont patriotiques, comme le *Drapeau de la France.* Enfin il y en a de purement religieux, le *Cantique de Lourdes*, ou purement moraux :

Enfants de l'école,
Travaillons gaiement ;
Chaque instant s'envole,
Profitons du temps.

Il est vrai qu'il y a encore des maisons où l'on chante très mal et même où l'on ne chante pas du tout ; mais le mouvement est donné et il ira se propageant. Le sens musical, plus développé chez les filles, est dans les écoles mixtes un puissant auxiliaire pour les maîtresses et un moyen d'émulation pour les garçons. A la vérité on n'entend pas encore chanter à parties dans notre canton, sauf aux distributions de prix. Une grande école d'un canton voisin, une école modèle et très florissante, dont le chef a été honoré de la médaille d'or, fait entendre, dans ses exercices ordinaires, des chants à trois parties.

A la suite de ce rapport on entend quelques observations de M. G. Bouvattier, fruit de son expérience pendant douze années d'inspection dans les écoles primaires de Paris.

M. Jacques, ancien huissier à Avranches, consulte la Société sur un terrain de Champeaux, écrit ordinairement Trait-de-Néron. D'abord le cartulaire du Mont Saint-Michel donne toujours *Neirun* dans ses textes. La latinisation en *trajectus Neronis* n'est pas justifiée. Toutefois une charte de 1323 donne Néron « *bosco* de Néron. » C'était un petit bois *sylvula*, ainsi que celui de Crapeu ou Crapout, et il formait avec la lande de Beuvais, ou forêt de Beuvais, un domaine du Mont Saint-Michel : « *Sylvam que dicitur Bivia cum syvulis quibusdam aspicientibus ad eam scilicet* Crapout et *Neirun.* » (Cartulaire du Mont Saint-Michel) : c'était un *trait* de dîme dit de Neirun, du l. *tractus*, contrée, canton. Une dîme à Bretteville, sur une pêcherie, était appelée le Grand-Trait.

La société entend la lecture de la seconde partie de la savante étude de M. Ch. Lebreton sur Robert de Tombelaine, qui forme un des chapitres les plus importants de l'histoire littéraire de l'Avranchin.

Après le lever de la séance, la Société se rend dans la

salle des tableaux pour voir l'exposition des grandes photographies données par M. Lesrel, représentant l'intérieur de son atelier, et dont tous les détails sont vivement admirés. M. le Président a visité l'atelier de M. Lesrel, qui renferme des magnificences en sculpture, en armes et en céramique. On remarque surtout une épée dont la poignée en argent ciselé est un chef-d'œuvre : « *Materiam superabat opus.* »

Séance du 19 Mai 1881

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — 1° M. Couétil, de Saint-Martin-lès-Avranches, professeur de sciences au lycée du Havre, écrit à M. le Président une lettre dont nous détachons ce fragment : « Je vous prie donc de me faire admettre dans votre Société comme membre correspondant et je serai très heureux de me retrouver sous votre présidence, si je puis, pendant mes rares apparitions à Avranches, assister à une de vos réunions. »

2° Un des chefs de ce même lycée, notre savant et zélé correspondant, M. Ch. Lebréton, nous adresse une lettre trop intéressante pour notre bibliographie locale pour que nous n'en fassions pas l'objet d'une étude spéciale.

3° Notre actif confrère, M. Guillard, maire de Sacey,

envoie des détails très intéressants sur sa commune dont il ne cesse de fouiller les antiquités. On y remarque ce passage : « Le moulin Michel, sur le chemin Montais, est contigu à la Frescinière, terre assez considérable sous la mouvance de la Vavassorerie de Charruel. L'ancien droit coutumier avait deux redevances qui ont rapport à ce nom, le *fresanche*, droit forestier sur les glands et le *frescingage*, droit qu'on payait en porc frais, et souvent en argent. Cette ancienne coutume me paraît d'origine gauloise. » Il y a là une erreur : c'est un de ces mots introduits par la conquête germanique de l'ancien haut all. *frisking*, jeune porc, d'où vint le mot du vieux français *frescinge*, la truie qui vient de mettre bas.

4° M. Lance, président du Tribunal de Pont-Audemer, « remercie vivement MM. les membres de la Société d'avoir bien voulu conférer le titre de membre correspondant à un ancien membre titulaire qui ne peut le mériter que par son attachement pour les vieilles, belles et bonnes choses, et par son désir d'être, s'il le pouvait, utile ou agréable d'une manière quelconque à la Société. Il en cherchera sincèrement l'occasion et verra dans le titre de membre correspondant une nouvelle obligation de reconnaissance. »

5° M. J. Méniger nous annonce l'envoi d'un conte populaire qu'il nous a promis : « Je souhaite, dit-il, qu'il obtienne l'approbation de notre Société. »

6° M. H. Louiche-Desfontaines nous apprend « qu'il espère être en mesure, d'ici à la fin de l'année, de nous envoyer le premier volume d'un ouvrage sur l'*Histoire des Impôts indirects*, qui présente un certain intérêt au point de vue des mœurs et coutumes de l'ancienne France et qu'il a été chargé de publier. L'auteur est un érudit bien connu dans notre pays, M. Roussel, avocat à la Cour d'appel de Paris, mort il y a quelques années, avant d'a-

voir pu achever le travail auquel il s'était consacré. » Un travail de ce genre appelle naturellement la mention de l'excellente étude que vient de nous envoyer M. G. d'Avenel, intitulée *Des Octrois en France et à l'étranger.*

7° Un membre titulaire, M. Lévêque, pharmacien à Granville, remercie de son admission : « Je suis sensible à l'honneur que me fait la Société, et lui en exprime toute ma reconnaissance ; j'envoie aussi mes remercîments aux honorables membres qui m'ont servi de parrains... Je vous enverrai d'ici quelques jours, pour la bibliothèque de la Société, un ouvrage auquel on accordera, je pense, une certaine valeur, tant pour son propre mérite que pour sa rareté et le nom de l'auteur. C'est le *Traité des Jardins, ou le nouveau de la Quintinye*, par M. Le Berryais, en quatre volumes imprimés, les trois premiers à Avranches, en 1785, et le dernier à Paris, en 1788. »

8° M. Victor Brunet, homme de lettres à Vire, réclame à titre de correspondant les publications de la Société. Il lui a été répondu que les correspondants n'y ont pas droit. Historien de saint Ortaire, pour savoir si le nom d'Ortaire est latin ou saxon, il consulte M. Le Héricher, qui le croit germanique et le tire de *oster*, orient, une des racines du mot Autriche, et alors *ostarius* serait l'homme venu de l'Orient. Quant à la substitution de l'*r* à l'*s*, il y en a des exemples : *orfraie* vient de *ossifraga*, Marseille de *Massilia.*

9° M. Loyer, receveur de l'enregistrement à Avranches, accuse réception de l'avis de son admission comme membre titulaire : « A défaut du concours actif dont je dois me proclamer incapable, j'apporterai, Monsieur le secrétaire, le plus vif intérêt à tout ce qui pourra accroître le prestige de la Société et développer son action, si favorable à l'apaisement des esprits et au maintien de la bonne renommée extérieure de la ville d'Avranches, dont la plus simple reconnaissance m'oblige maintenant à prendre

souci. Je n'assisterai pas à vos réunions aussi régulièrement que je le voudrais, et souvent la lecture du compte-rendu devra tenir lieu pour moi du plaisir d'entendre. Mais je considérerai toujours comme un délassement envié les heures que je pourrai dérober aux dures exigences de mon emploi pour les consacrer à vos séances, et si je ne puis profiter qu'à demi des satisfactions que la Société donne à ses Membres, j'estimerai comme une compensation suffisante l'honneur de figurer parmi eux. »

10° M. Henri Moulin se rappelle à notre souvenir par l'envoi d'un nouveau travail : « Désirant, dit-il, payer mon tribut à votre Société, dont j'admire l'activité plus que je ne l'imite, je vous adresse une notice sur le *Prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul*, dont je vous serai obligé de donner lecture à mes collègues. » En s'exprimant ainsi, cet infatigable travailleur prouve qu'il est de ces hommes qui croient n'avoir rien fait quand il leur reste encore à faire. N'est-ce pas lui qui, dans un court espace de temps, a fait : *Saint-Georges-de-Rouelley et son aiguisoir* ; — *Les anciennes voies du Mortainais* ; — *La localisation des Ambibares* ; — *Les invasions des Saxons sur les côtes de France*, etc. Accueillie avec empressement, sa notice sur saint Cyr a été imprimée dans nos mémoires.

11° Comme la Société a entendu plusieurs lectures sur la *Légende de Gargantua*, il n'est pas hors de propos de citer un passage d'une lettre de M. Sébillot, le remarquable collectionneur des contes populaires de la Haute-Bretagne : « J'ai sur *Gargantua en Normandie* environ 14 pages, dont aucune n'est relative à la Manche ; pour le reste, je suis plus complet que l'ouvrage de M. L. Dubois qui a omis quelques mégalithes. Je vous communiquerai d'ailleurs, soit ici, soit à Avranches, mon dossier normand, et j'ai la promesse de plusieurs de mes amis de *la Pomme* qui vont s'en occuper pendant leurs vacances. »

M. Le Héricher a signalé à l'auteur la double colline, près Chamboy (Orne), que l'on appelle *les bottes de Gargantua* et nous lui indiquons pour la Manche la formation gargantuesque du Mont Saint-Michel et de Tombelaine.

12° Un passage d'une autre lettre du même auteur offre un intérêt local : « Vous avez, je crois, vers Granville, des grottes creusées par la mer sous les falaises et qui portent chez nous — peut-être aussi chez vous — le nom de *houles*. Il me semble assez probable que les habitants des côtes en ont fait la demeure des fées marines, et je serais bien surpris si en Basse-Normandie vous ne trouviez pas des contes similaires de ceux que j'ai recueillis en Haute-Bretagne. »

13° M. Duchemin, de Saint-Oven, principal du collége de Vire, accepte le titre de correspondant : « Dans quatre ans, j'aurai fait, dit-il, mes trente années de services et je serai heureux alors de vous consacrer mes rêveries et d'être tout à vous. »

14° M. Lemonnier, ancien maître au collége d'Avranches, voulant payer sa dette de membre correspondant, « envoie une description sommaire des *monuments druidiques* de M. Victor Chatel. Je n'ai pas la prétention de croire qu'un travail si peu intéressant puisse attirer l'attention de votre savante Société ; je veux seulement faire preuve de bonne volonté. »

15° M. L. Duval, archiviste de l'Orne, remercie particulièrement M. le Bibliothécaire de la peine qu'il a prise de lire son *Gargantua* et de rendre compte de ce travail à la Société. « J'aurais été, ajoute-t-il, bien heureux de pouvoir assister à la séance du 31 mars, pour y entendre des vers de M. Paul Blier, mon ancien professeur, et plusieurs mémoires qui ne peuvent manquer d'offrir de l'intérêt. J'aurais saisi l'occasion pour vous prier de me rechercher les armes de François Caignon, abbé de La Luzerne en

1507. D'après une note consignée dans des papiers de famille conservés aux archives de l'Orne, Fr. Caignon, qui fit reconstruire le logis abbatial, fit graver sur la porte les armes de sa maison. »

16° Une seconde lettre de M. Lévêque, de Granville, pleine de souvenirs affectueux pour son collége d'Avranches où il fit ses études dans les premiers rangs, présente ce passage : « Si mes occupations et mon éloignement ne me permettent d'assister que bien rarement à vos réunions, du moins j'en lirai toujours le compte-rendu avec le plus vif intérêt, et, si je le puis, j'essaierai d'apporter moi-même mon obole à vos richesses, une pierre à votre édifice. »

17° Lettre de M. le Dr Letourneur, de Granville : « La Société d'Archéologie a bien voulu m'admettre au nombre de ses Membres : c'est là un honneur dont je suis très reconnaissant et que je voudrais m'efforcer de justifier. Malheureusement mes occupations et la distance qui nous sépare ne me permettront guère d'assister à vos réunions, où j'aurais peut-être pu recueillir quelque étincelle du feu sacré qui vous anime ; l'homme eût été heureux d'entendre la même parole savante que jadis l'écolier de rhétorique. Mais si cette jouissance m'est refusée, je n'en serai pas moins de cœur avec vous, et si je ne puis mieux faire, je vous enverrai mes vœux les plus sincères pour la prospérité de la Société. » M. Letourneur nous enverra plus que des vœux, puisqu'il recueille pour nous en ce moment les éléments d'une *Médecine populaire*, vulgairement *Médecine de bonnes femmes*, où il y aura un article curieux sur la descente de l'*uvète* (la luette).

18° M. le docteur Loyer, inscrit à l'ordre du jour pour la lecture d'un rapport sur les fouilles de M. Le Beuf, prie M. le président d'être auprès de ses collègues l'interprète de ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

19° M. Helleu, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, remercie de sa nomination et « assure la Société qu'elle peut compter sur son concours le plus absolu pour tous renseignements et toutes communications intéressantes. »

20° Granville possède M. E. Bérat, le frère de Fréd. Bérat, qui a donné à la Normandie son chant patriotique et national, et qui est lui-même auteur de chansons très populaires. Doué d'une ardeur juvénile, quoique nonagénaire, il compose toujours de charmantes poésies dont il fait la musique ; il les illustre de dessins à la plume très originaux et les chante avec accompagnement de guitare.

M. E. Bérat a en même temps toute la bonne grâce et la courtoisie des Messieurs d'autrefois. Invité à entrer dans notre Société, il a décliné cette offre de la manière suivante : « Mon cher Monsieur Lévêque, je vous remercie infiniment de m'avoir adressé votre honorable et ancien professeur. Je regrette de ne pouvoir accepter la grande faveur qu'il m'a offerte de si bonne grâce. Mais moi, *jeune amateur*... littéraire, je désire rester dans mon petit coin sans m'exposer d'être déplacé en consentant imprudemment à figurer, moi *strass*, parmi les *diamants* d'Avranches. Je joins à ce petit mot une copie que j'ai retrouvée dans mes cartons, et qui aujourd'hui prend de l'actualité, puisque c'est mon refus motivé en pareille circonstance. Veuillez la remettre à votre honorable professeur. Je la lui offre volontiers comme un souvenir de la part du *jeune* Normand qui se dit bien heureux d'avoir fait sa connaissance. » — Cette lettre est illustrée du portrait de l'auteur, à la plume, et se termine par un B suivi d'un petit rat très éveillé.

A cette missive sont joints huit dessins à la plume représentant des types populaires, avec une épître familière adressée à une société de Paris qui avait exprimé le désir

d'avoir l'auteur parmi ses membres, épître qui s'applique en même temps à sa situation par devers nous. Mais nous croyons que c'est pour nous-mêmes qu'il a fait la petite pièce suivante :

DEMANDE ET RÉPONSES (petit dialogue).

« Ces deux jeunes époux qui demeurent en face,
» Naguères si joyeux, si tristes aujourd'hui,
» *Alfred*, tu les connais..., apprends-moi donc de grâce,
» Ce qui fait leur malheur et cause leur ennui ?
» — Mon ami, leur tristesse est facile à comprendre
» Puisque dans ce ménage (ah ! vraiment, c'est affreux !)
» La femme et le mari ne peuvent plus s'entendre.
» — Mais enfin, le motif ? — Ils sont sourds tous les deux. »

21° Une dame anglaise, Miss Bland, qui se livre à des recherches sur la famille de Taillefer, dont l'ancêtre est le fameux Taillefer qui, à la bataille d'Hastings, entonna la Chanson de Roland, nous écrit pour mettre M. le Président en rapport avec le gentleman qui, dans le *Richemond Standard*, traite des sujets analogues. Mlle Bland nous envoie ses communications depuis la lecture d'un des comptes-rendus de nos séances, « kindly sent us by an esteemed friend at Paris. We find in the proceedings of a meeting of the *Société d'Archéologie*, *de Littérature*, *Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain*, a reference by a correspondent to the archives of Avranches, which extends back to the fifteenth century. Among the resident noble families enumerated is that of *De Taillefer* which was prominent in the section until the period of the French Revolution. »

22° Un ami inconnu, qui pourrait bien être un de nos correspondants dont nous avons parlé avec beaucoup de sympathie, — M. Barbé, juge de paix à Berrouaghia (Algérie) — nous envoie les mémoires de l'Académie d'Hip-

pone (Bône) et un journal de cette ville intitulé *La Seybouse*. Nous sommes très reconnaissants de cet envoi. Ces mémoires sont trop locaux pour que nous ayons beaucoup à y prendre ; cependant nous ne pouvons nous empêcher d'y relever un détail botanique très curieux : c'est que le trèfle à quatre feuilles que l'on croit du domaine de la magie populaire existe réellement : « Le secrétaire présente une tige de trèfle dont les feuilles sont composées de quatre et de six folioles. Le trèfle à cinq feuilles n'est pas rare, dit-il, mais celui à quatre et six me paraît être un phénomène digne d'intéresser vivement MM. les botanistes. Il a été trouvé par une personne étrangère à la Société sur les bords de la Seybouse. »

23° M. Le Beuf écrit à M. Sosthène Mauduit une lettre dans laquelle, entre autres choses, il propose un échange : « Seriez-vous assez aimable pour être mon interprète auprès de M. Le Héricher pour lui demander si, en échange d'une belle série de haches amygdaloïdes de Saint-Acheul, il consentirait à m'envoyer des coins et têtes de lances en bronze, venant soit de lui, soit du Musée d'Avranches qui en possède des doubles ? » Comme la Société ne peut pas se dessaisir de ses haches de bronze, même en double, parce qu'elles ont une valeur locale, M. Le Héricher seulement enverra à M. Le Beuf quelques haches ou coins gaulois qui lui appartiennent et dont une trouvée à Hyenville, lui a été offerte par le secrétaire.

24° M. Baron promet des documents sur les Montgommery et sur le dernier doge de Gênes, Cambiazo, qui habita le château de Ducey.

Présentations. — On procède alors à la présentation de quatorze membres nouveaux.

Lectures. — Entre tous les livres nouvellement reçus se fait remarquer la *Flore de la Manche*, par Léon Besnou : c'est sa grande œuvre qui a occupé toute sa vie, le fruit

de quarante ans d'herborisations dans le département. En présentant cet ouvrage, pour lequel il a été l'exécuteur testamentaire de M. Besnou et dont il a surveillé l'édition, M. Le Héricher tient essentiellement à dégager sa responsabilité pour trois des langues employées dans cet ouvrage : le breton, l'italien et l'allemand. Ce livre, qui a près de 400 pages, a été l'objet d'une souscription du Conseil général de la Manche ; un exemplaire est offert à la Société par le frère de l'auteur, M. Besnou, pharmacien.

M. Henri Moulin fait hommage d'un mémoire sur *Les Invasions des Saxons sur les côtes de France*, dans lequel on trouve un remarquable passage, puisque les Dalmates auxiliaires étaient en garnison à Avranches : *equites Dalmatæ Marcis* (Marcey? près Avranches), et *Grannona* (Granville?) sur le rivage armoricain.

Sont aussi offerts : 1° par M. Courtois, instituteur : *L'état de l'agriculture dans l'antiquité*, par M. de Glanville, directeur de l'Association Normande ;

2° Par Miss Bland : *Specimens of the Dialects of Westmorland by the Rev. Thomas Clarke ;*

3° Par M. Hippolyte Sauvage, qui continue à étudier son Mortainais avec un amour patriotique : *Revue historique, archéologique et monumentale de l'arrondissement de Mortain*, dont il est l'auteur. C'est une étude bien faite, puisée à des sources nouvelles sur le canton de Barenton. La langue de la topographie y trouverait beaucoup à glaner : nous relèverons seulement le nom de *La Barre* (colline), qui est commun dans cette région : Sourdeval-la-Barre, la Barre-Laurent, la Haute-Barre, la Barre-de-Montfautrel, et le dicton :

C'est un mangeard, un geuffre, un vrai glouton,
Qui pourrait dévorer Saint-Cyr et Barenton.

4° Le *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, où se trouvent plusieurs travaux de MM. de Beaurepaire ;

5° L'*Annuaire de la Manche* (55ᵉ année 1881). C'est une statistique complète des lieux et des fonctionnaires du département. Il contient en outre l'étude de M. Sauvage, dont nous venons de parler, un remarquable travail de M. Ephrem Houël sur *Le cheval normand au moyen-âge*, et un cours de maître sur le cidre, par M. Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen, qui est de temps en temps professeur itinérant sur l'agriculture. Nous renvoyons nos cultivateurs intelligents à ce traité complet et les invitons à visiter Jersey, où, selon M. Morière, on fait « le meilleur cidre du monde. » Du reste, il indique les procédés jersiais.

6° Notre confrère, M. G. d'Avenel, nous a adressé *Les Octrois en France et à l'étranger :* c'est l'étude judicieuse et savante de la question tant controversée des octrois. Sans se refuser à des améliorations de détail, M. d'Avenel conclut à leur maintien : « Partout où les taxes d'octroi n'existent pas, dit-il, d'autres droits sont perçus à leur place et ils sont généralement plus lourds, parce qu'ils sont d'une nature quasi-unique et qu'il faut les payer ensemble et d'un seul coup. Nous remarquons que là où les octrois ont été supprimés, le prix des objets de première nécessité n'a guère varié, et nous sommes amené à conclure que l'octroi qui passe presque inaperçu, parce qu'il n'a pas l'inconvénient de mettre le contribuable en face des exigences de la perception, qui seule atteint la population flottante des grandes villes, est moins sensible et plus avantageux que tous ceux que l'on propose de lui substituer. Il profite exclusivement à la collection des habitants qui le paient, aux ouvriers surtout, qui trouvent dans les travaux, dans le mouvement des affaires, dans l'assistance publique, des salaires et des secours dont l'im-

portance est incomparablement plus grande que leur part dans les charges de l'octroi. » — M. Le Héricher termine par ces mots : « M. d'Avenel nous permettra d'introduire une note philologique contraire à l'étymologie qu'il donne du mot octroi. Le lat. *auctum*, qui semble l'étym. satirique, n'a, malgré l'autorité de Ducange, de rapport ni de sens ni de forme avec octroi. Le verbe octroyer, qui devrait s'écrire *auctroyer* comme le provençal *autreiar*, vient du latin *auctorare*, autoriser. Dans l'origine, l'octroi était une *autorisation* pour percevoir des taxes. »

M. Le Héricher rend compte de l'ouvrage offert par Miss Bland sur les *patois du Westmoreland* à un point de vue unique ; c'est pour démontrer les prodigieuses altérations que le peuple peut faire subir à la langue nationale. On en jugera par ce spécimen : « Noo a's gaan ta tell ya summat aboot t'sterrins 't a sa net varra lang sen ; bet maypen y'd like ta knaa whaar a leeve first ov o', » spécimen que MM. G. Bouvattier, Rev. Milne et Le Héricher ont ainsi *translaté* : « Now I am going to tell you something about the stirrings that I saw not very long since : but may happen you would like to know where I live first of all. »

Sous l'impulsion de M. Sosthène Mauduit, M. Le Héricher, agissant comme directeur du Jardin des Plantes, s'est adressé à son confrère du jardin de Rennes, pour avoir des macres *(trapa natans)* et introduire cette *châtaigne d'eau* dans notre département. Brébisson l'a indiquée dans la Manche, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, sur de faux renseignements qui ont fait faire à plus d'un botaniste de décevantes excursions ; mais il l'a supprimée dans sa dernière édition sur l'observation de Léon Besnou. La macre a été introduite, dans de bonnes conditions, dans le bassin du Jardin des Plantes et dans les eaux de M. Mauduit, à Saint-Martin-lez-Avranches.

Au sujet de cette introduction d'une nouvelle plante dans la Manche, une conversation s'engage sur l'utilité qu'il y aurait à y introduire un très beau poisson, cet hybride qu'on appelle *carpe tanche* et qu'un de nos confrères, M. Pankoucke, dénomme d'un mot du Jura, carpe *tanchée.* Toutefois M. Sosthène Mauduit l'a vu à notre frontière du Maine, dans l'étang de Moret, canton du Teilleul, mais cet étang a été desséché et M. Delanoë fait la remarque qu'il l'a pêché dans un cours d'eau de l'arrondissement de Mortain. Les préfets de la Manche feraient bien de retrancher de leur affiche sur la pêche l'ombre-chevalier qui n'est pas dans nos eaux et qui n'y pourrait vivre.

Le conte populaire de M. J. Méniger, le *Talisman d'un Bas-Normand* (1re partie), bien lu par M. Adam, professeur au collége, vient égayer les travaux de la Société. On s'intéresse tout particulièrement aux descriptions rurales, à des scènes de la vie de la ferme et au langage qui est quelquefois l'heureuse reproduction du patois de notre pays sans cesser d'être compréhensible au commun des lecteurs.

La vallée de Valcongrain a reçu une grande notoriété des publications de M. Victor Chatel qui n'est pas seulement l'agronome distingué que l'on connaît et qui a fondé à ses propres frais le comice de sa commune, mais qui est encore un archéologue. M. Lemonnier, ancien maître de notre collége, décrit les monuments mégalithiques de cette vallée dans une notice succincte et modeste. Membre correspondant, M. Lemonnier est heureux de payer ce tribut à une ville où il a laissé les plus sympathiques souvenirs.

Un Membre lit à la Société un mémoire dans lequel les *English schools* sont comparés à nos lycées et colléges, travail qui donne lieu à des rapprochements curieux. Le

point principal de la comparaison est le nombre d'heures consacrées à l'étude dans les écoles anglaises et les collèges français. Il résulte des tableaux de l'emploi du temps à la grande école de Sherborn que les élèves anglais ne travaillent enfermés que 37 heures par semaine, tandis que nos enfants subissent le travail pendant 59 heures. Il y a 15 semaines de congé dans l'année; en France, les jours de cougé totalisés donnent 12 semaines. A Sherborn, comme dans toutes les écoles en Angleterre, on attache la plus grande importance à tous les amusements qui, en dehors des murs, peuvent favoriser le développement physique par une liberté qui, laissant à la responsabilité personnelle espace et temps pour s'exercer, initie les jeunes gens aux choses de la vie, prépare, affirme et trempe les caractères. De vastes espaces sont affectés à ces amusements. En France, on sait ce que sont les tristes cours où nos écoliers prennent leurs ébats.

Ces comparaisons ont amené l'auteur de la note à en chercher d'autres qui lui ont été fournies par l'*Anthropologie* du Dr Topinard, livre qui en 1877 a valu à son auteur une médaille d'or: « Poids du corps chez un Anglais, 68 kilog. 8; chez un Français, 64 kilog. 9. Poids moyen du cerveau: A., 1 kilog. 427; Fr., 1 kilog. 334. Circonférence de la poitrine: A., 99 millim. 9; F., 87 millim. 9. Taille moyenne: A., 1 mètre 705; Fr., 1 mètre 650. Force musculaire au dynamomètre: A., 662, Fr., 581. Pulsations par minute: A., 80, et Fr., 72. »

Il cite le compte-rendu des opérations chirurgicales pour la guerre de Crimée: Amputations suivies du décès de l'amputé, où elles ont été pour nous de 40 à 45 0/0 contre 25 à 30 0/0 dans l'armée anglaise. Et cependant les études latines et grecques, ainsi que les ouvrages suivis, sont les mêmes dans les deux pays; elles sont également nécessaires pour l'étude des sciences et de la langue nationale.

D'après le dict. de Johnson, sur 15,487 mots qu'aurait, en 1821, contenus la langue anglaise, un chercheur aurait trouvé « 6,732 mots latins, 4,812 français, 1,148 grecs, 1,665 saxons, 691 hollandais, 211 italiens, 106 allemands. » « Mais, dit l'auteur, si l'étude du grec a du bon, si celle du latin est presque indispensable, en faut-il autant ? Est-il impossible de réduire le nombre d'heures de classe pour ajouter au développement physique de l'individu ? » Il termine en disant que le célèbre chirurgien Velpeau, à qui un confrère avait soumis avec tristesse les résultats constatés plus haut : « D'où cela vient-il ? à quoi cela tient-il ? — Affaire de viande, aurait répondu Velpeau. »

« Eh quoi ! ajoute le rapporteur, nous vous confions nos enfants, notre chair à nous, et nous n'en aurions pas le souci ?... Rendez-nous au moins des hommes forts, solides, instruits pour la lutte pour la vie, qui est chaque jour plus difficile, plus redoutable. Là, les membres seuls ne sont pas en jeu ; l'honneur, la vie en dépendent souvent, et la lutte est dans notre destinée à tous. Oh ! oui, pour combattre, l'intelligence est précieuse ; la force ne l'est pas moins : la force qui résiste, la force corporelle, individuelle, la force pour soutenir le combat sans trop de désavantage ; et pour cela, il faut des muscles à nos enfants, il faut leur faire de la viande, puisque viande il y a. »

Un de nos Membres, docteur anglais, M. Bourne, s'exprimant dans sa langue nationale traduite par M. le Président, trouve dans le nombre plus grand des chirurgiens anglais et dans les soins plus nombreux donnés aux blessés les principales causes d'une plus faible mortalité parmi ses compatriotes amputés. M. Joubin prend part à cette conversation que M. le Président résume par ces mots, l'idéal de l'éducation : *Mens sana in corpore sano.*

On entend ensuite un de ces travaux botaniques de fine analyse et d'observation minutieuse comme M. Besnard

sait en faire. Certains botanistes ont cru voir dans des feuilles de nos ruisseaux celles de la *vallisneria spiralis*. Brébisson avait déjà signalé l'erreur en constatant que c'étaient des feuilles de *sparganium*, de *potamogeton* ou de quelques autres plantes aquatiques qui, déformées par les eaux courantes, ont semblé appartenir à cette plante si curieuse. D'autres ont cru la trouver dans les feuilles radicales du *scirpus lacustris* ou dans celles du *sagittaria sagittæfolia*. M. Besnard a cru la trouver cette année dans les fossés de la vallée de la Dierge ; mais il a reconnu son erreur et il ne lui a pas été possible de méconnaître les feuilles de l'*alisma natans*. M. Chatin, à qui la plante avait été envoyée, lui avait trouvé tant de ressemblance avec la *vallisneria* qu'il avait ordonné qu'on la cultivât pour la comparer, quand ses fleurs seraient développées. « C'est, dans tous les cas, dit-il, une forme intéressante de l'*alisma natans*, forme non signalée et qui correspond à celle de la sagittaire submergée, prise aussi autrefois pour une *vallisneria*. Il serait intéressant de suivre cette plante dans ses développements, et, en la maintenant submergée, de voir si la fécondation s'y opère dans le bouton. » Notre confrère conclut par les deux remarques suivantes : « 1° ce ne sont pas les eaux courantes qui déforment la plante pas plus qu'une trop profonde submersion ; 2° de toutes les vallisnérioïdes connues, cette forme de l'*alisma natans* est celle qui approche le plus, à peu de nuances près, du véritable *vallisneria spiralis*, et c'est pour cela qu'il m'a semblé utile qu'elle fût signalée. »

M. Guillard, maire de Sacey, continue sur sa commune ses actives recherches qui donnent lieu à quelques observations philologiques. Il écrit d'une manière normale en *aie* ces noms de lieu que nos voisins les Bretons écrivent en *ais*, par exemple la *Barbaie* et non pas la *Barbais*. Les *Calendes* et le petit *Calendi* sont des noms significatifs

dans la topographie de l'Avranchin ; mais l'expression « terre grifaine » que Guillaume de Saint-Pair applique à la Bretagne ne renferme pas de griffon : elle signifie sauvage, inculte. Du nom du fief du Vérage, il rapproche ce bœuf véré (vairé, du l. *varius*) qu'il devait « quand l'évêque d'Avranches fait son entrée en son évêché par mort. » Il cite une petite légende locale : « Si le soir du jour des trépassés on penche la tête vers la terre, on entend les cloches sonner un glas funèbre. » Un des traits caractéristiques des communications de M. Guillard, c'est qu'il associe à ses recherches locales et du moyen-âge ses souvenirs classiques, témoignage des fortes études qu'il a faites dans notre collége où il occupa les premiers rangs.

Une lettre anonyme adressée à M. le Président et signée « un de vos lecteurs assidus, » nous inspire un vif regret, c'est d'en ignorer l'auteur qui occuperait une place distinguée dans toute société savante. Ce document, qui a été inspiré par la publicité donnée au travail d'un de nos confrères sur les cachets d'oculistes, prend la question à Pline le naturaliste, reprochant à certains oculistes « de déplacer seulement au lieu de l'extraire, le corps opaque dans l'œil. » Les spécialistes dont parle Galien se répandirent dans la Gaule où l'on découvre beaucoup de cachets qui servaient à estampiller leurs remèdes. Sur plus d'une centaine trouvés jusqu'ici, presque tous l'ont été dans la Gaule. Près de Saint-Evroult (Saône-et-Loire), on en a découvert un parmi les poteries gallo-romaines, il porte cette inscription :

MCCELSINI

DIAMISVS AVCC

Id est : Marci Caii Celsini diamisus ad veteres cicatrices.

A Rheims et au Puy, on a découvert des cachets analogues et des instruments d'oculistique très bien faits.

Pour de plus amples renseignements l'écrivain anonyme renvoie à une brochure de Sichel, oculiste : *Cinq cachets inédits d'oculistes romains.*

Un passage du procès-verbal d'une de nos séances a donné à M. Ch. Lebréton l'idée de nous entretenir de quelques raretés bibliographiques de l'Avranchin ; par exemple, *Eclaircissement de l'abyme du flux et du reflux de la mer... avec un agréable portrait géographique en général, par* F. C. D. B.*; à Avranches, chez* PHILIPPES MOTAYS, *imprimeur et libraire, demeurant en la ville,* MDCLXV. M. Lebréton « espère retrouver sous ces initiales le nom de l'auteur qui se révèle comme mathématicien, géographe et poète avec des qualités et des défauts charmants. » Il a trouvé aussi un ouvrage de notre Fr. Des Rues, l'auteur de la *Description des plus célèbres villes et places de France,* c'est son livre intitulé : *Les Marguerites françoises ou Fleurs de bien dire, Rouen, Callets,* 1618, auquel est jointe la seconde partie fort rare, ou *La suite des Marguerites françoises, Rouen, Manassez,* S. D. » Fr. Desrues, ajoute-t-il, nous appartient et mériterait une étude plus étendue que la note bibliographique donnée sur lui par le regretté M. Laisné. Le *Catéchisme d'Héauville* n'est pas rare, mais il n'en est pas de même d'un livre qui n'est pas mentionné dans le Manuel du bibliographe normand : *Les grands objets de la Foi ou les Mystères, ode chantante, par M. Fleury, Avranches, Le Court,* 1774. Quel est ce M. Fleury ? Il y a une pièce curieuse pour celui qui voudrait étudier l'état du clergé de l'Avranchin au commencement du XVII[e] siècle : *Statuts et Ordonnances pour le restablissement de la police et discipline ecclésiastiques, par Fr. de Péricard, évesque d'Avranches, Rouen, Petit,* 1610. Les dilettanti bibliomanes, les chauvins du patriotisme local comprendront les exquises jouissances de M. Lebréton dans ces découvertes qui nous donnent l'espérance de nouvelles commu-

nications : « J'ai, comme on dit vulgairement, du pain sur la planche ; malheureusement mes loisirs sont rares. »

Une jolie nouvelle toute locale, *Histoire d'une carte de visite*, par M. J. Durand, imprimeur à Avranches, repose agréablement les esprits au milieu de matières plus sérieuses. L'auteur dit les « Avranchois, » ce qui est beaucoup mieux que les Avranchinois, mais ce qui ne vaut pas sans doute les Avranchais. Bien que nous soyons dans le siècle de l'argent, on acquiesce avec plaisir à la morale de l'histoire :

L'or ne peut faire le bonheur
Si l'amour ne s'en mêle.

D'autres retourneraient cette morale :

L'amour ne peut faire le bonheur
Si l'or un peu ne s'en mêle.

Mais comme un président est un conciliateur naturel, M. Le Héricher arrange ainsi tout le monde :

Beaucoup d'amour fait le bonheur ;
Mais il faut qu'un peu d'or s'en mêle.

Le secrétaire s'est chargé d'un rapport sur l'étude microscopique, poursuivie pendant plusieurs années, de l'animalcule infusoire, le noctilucque miliaire *(noctiluca miliaris)*, une des principales causes de la phosphorescence de la mer, par un de nos membres correspondants, M. le colonel Baddeley. Ayant longtemps résidé à Avranches, il y a laissé un souvenir d'estime et d'affection dans le cœur d'un bon nombre d'amis, dont plusieurs siégent dans cette enceinte. M. Baddeley a intitulé son travail : *A few remarks about noctiluca miliaris*. Nous détachons quelques passages de la traduction qu'en a faite M. le président :

« Il y a quelque vingt-quatre ans, je commencai à étudier avec le microscope le *noctiluca miliaris*. C'est à lui qu'est dû en très grande partie le caractère lumineux de la mer, et en combien de millions incalculables il doit y exister, c'est ce que l'on comprend facilement quand on pense qu'un navire sillonnant la mer pousse devant lui une vague de lumière argentée. Cet être a la dimension d'une petite tête d'épingle. S'il est placé dans un tube transparent et examiné sous une puissance grossissante d'environ 20 à 30 diamètres, on voit qu'il a une organisation plus haute qu'on ne l'aurait supposé. Vu dans une direction, l'animal a la forme d'une pêche avec une profonde échancrure. On a cru voir une ouverture buccale, c'est ce que je n'ai pu apercevoir, même avec un excellent instrument atteignant 700 diamètres. Un appendice, le cilium, espèce de queue toujours en mouvement, sert à balayer les diatomacées, dont l'animal fait sa nourriture, vers la fente qui semble les engloutir. Le long des fils qui couvrent le corps, nous apercevons de petits globules ressemblant à de l'huile, qui sont probablement la source de la lumière. La vraie reproduction de l'animal doit toujours rester une difficulté, à moins qu'un accident ne favorise l'investigateur. Il est si délicat qu'on ne peut pas, par un temps chaud, le conserver vivant plus d'une heure, et plus de six par un temps froid. »

Ce curieux mémoire d'histoire naturelle est accompagné d'une douzaine de dessins représentant les formes et les phases de la vie de l'animal.

M. le président rend compte à la Société de la mission qu'elle lui a donnée de la représenter à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. C'est un honneur pour lui sans doute : c'est aussi un honneur pour elle. La modeste Société d'Avranches figure auprès des grandes Sociétés de province, et son président auprès de

personnages éminents dans la science et l'instruction publique. Sa fierté de normand n'a pas été médiocrement flattée de trouver les savants normands en majorité dans sa section d'archéologie et de philologie, présidée par un Normand qui représente en ce moment, au plus haut degré, l'érudition française, M. Léopold Delisle. Dans la liste des délégués, une dizaine appartient à notre province : MM. Eug. de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie ; Chatel, archiviste du Calvados ; Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen ; Caillemer (de Saint-Lo), doyen de la faculté de droit de Lyon ; Fierville, proviseur du lycée du Havre ; Gasté, chargé de cours à la Faculté des lettres de Caen ; Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix ; Le Héricher, président de la Société d'archéologie d'Avranches.

L'étude que ce dernier a portée à la Sorbonne appartient à la philologie. Il a essayé de résoudre un problème qui n'a pas été aperçu par Edelestand du Méril, et qui n'a été qu'effleuré par Littré. C'est la question : comment il s'est fait que les nombreux noms en *or*, masculins en latin, soient devenus féminins en passant en français, comme *calor*, chaleur, *dolor*, douleur, car tous, sans en excepter amour, honneur et labeur, ont été féminins. Il a donné, pour cette transformation, une triple solution : l'une phonétique, l'autre historique, la troisième philosophique. L'auteur ne donne pas plus de détails, alors que son mémoire, dans une longue analyse, est consigné au *Journal officiel*, et d'ailleurs il paraîtra prochainement tout entier dans la *Revue de linguistique*. Il tient seulement à faire observer que la feuille officielle a mutilé le passage où il rend hommage à sa province natale comme à la plus philologique de France, et qu'elle a altéré le nom de Edelestand du Méril, un des hommes les plus savants de l'Europe, qui fut son maître et son ami.

La séance est terminée par la présentation du nouveau diplôme de la Société, fait par M. Durand, et de plusieurs pièces de galvanoplastie, offertes par M. Ch. Guérin.

Notre diplôme est une œuvre qui reçoit tous les éloges. Nous en trouvons dans notre correspondance : M. J. Fleury le trouve « fort gracieux et de bon goût ; » M. de Scelles : « Je vous avoue en toute sincérité qu'en le déroulant je m'attendais à voir un honnête certificat dans le genre des cinq ou six que je possède ; eh bien ! pas du tout, j'ai été le plus joyeusement surpris du monde en me trouvant en face d'une véritable œuvre d'art, d'une perle exquise. Le choix du dessin, du goût le plus pur, la délicatesse d'exécution, font autant d'honneur à celui qui l'a composé qu'à l'artiste qui a su si habilement l'exécuter. »

Le chiffre de 150 exemplaires ayant été trouvé insuffisant à cause de l'accroissement rapide de la Société, il est décidé qu'on le portera à 400.

Quant aux reproductions monétaires et autres de M. Guérin, notre appréciation peut se résumer en un vers :

Jamais faux monnayeur ne sut mieux son métier.

Séance du 30 Juin 1881.

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

Correspondance.

1° M. Thédenat « remercie la société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant comme membre correspondant. » Il nous adresse, pour notre bibliothèque, les tirés à part de huit mémoires dont il est l'auteur.

2° M. J. Delamare, pharmacien à Granville, se considère « comme très honoré de figurer au nombre des membres de la Société. »

3° M. Aug. Besnard, de Saint-James, demande les imprimés de la Société. Nos Mémoires lui ont été aussitôt envoyés.

4° M. Le Beuf envoie une note du plus haut intérêt : c'est la découverte à Amiens, en creusant une cave, d'une sépulture gallo-romaine à crémation. Une urne en verre renfermait les cendres d'un corps humain, et, auprès, se trouvait une petite fiole dite lacrymatoire. Ce genre de sépultures antérieur au IVe siècle présente beaucoup d'analogie avec celles des nécropoles étrusques. M. Le Beuf est heureux d'en offrir les prémices à une compagnie qu'il appelle « notre chère et savante Société archéologique d'Avranches. »

5° La découverte de l'aiguisoir de Saint-Benoît, près Saint-James, a doté notre pays d'un monument d'une grande rareté ; mais il manquait un genre de preuves,

sinon nécessaire, du moins très important. M. Briand, professeur d'histoire au collége de Saint-James, vient de lui donner ce cachet d'authenticité. Il a déterré le bloc à la profondeur de deux mètres, et, supposant que le ruisseau qui le baignait autrefois avait entraîné des haches polies « dans le ravin creusé par la fonte des dernières neiges, près du lit même de l'ancien ruisseau et dans une arène que la force des eaux avait amoncelée », il trouva « le celte qu'il a eu le plaisir de nous offrir. » Cette heureuse trouvaille a été complétée par une autre, celle de deux haches en pierre polie trouvées dans le voisinage de l'aiguisoir et qui ont été acquises par notre Musée.

6° M. de Scelles, officier d'infanterie, nous envoie le commencement d'une grande étude historique et géologique sur le département de l'Ardèche, travail qui figurera au prochain ordre du jour.

7° Notre active et zélée correspondante, Miss Fanny Bland, nous envoie le programme et les dispositions de sa Société archéologique, avec l'indication d'une excursion de deux jours dans lès localités à visiter. Comme point de comparaison avec la Normandie, nous remarquons le château qui fut la résidence du fameux « *Robin the Devil* » notre Robert le Diable, c'est-à-dire *Thwatterden Hall.*

8° M. le sous-préfet d'Avranches demande, pour être mis sous les yeux du Conseil d'arrondissement, le rapport annuel de M. le Président sur les travaux de la Société : Ce rapport a été envoyé.

9° M. Elie fils, président de la Société savante de Saint-Lo, et M. Lepingard, le secrétaire, remercient pour leur admission comme membres correspondants et offrent le même honneur aux mêmes dignitaires de notre compagnie. L'acceptation avec remercîments leur a été adressée. C'est un lien de plus ajouté à l'échange que les deux Sociétés font de leurs publications.

10° M. Guillard, de Sacey, envoie de nouveaux détails topographiques et historiques sur sa commune.

11° M. J. Fleury écrit de Saint-Pétersbourg pour nous annoncer l'envoi d'un de ces travaux, très goûtés aujourd'hui, sur les littératures populaires. Il a pour titre : *Les Génies malfaisants de l'eau*, spécialement sur ces êtres surnaturels qu'on appelle en Normandie des *Demoiselles* et des *Dames blanches*, et en Russie des *Roussalki*. La partie qui nous touche de plus près, celle qui contient les deux contes bas-normands : *La Demoiselle de Tonneville* et *Le Val de Saire* en sera détachée pour la prochaine séance.

La Société agrée les membres présentés à la dernière séance. Ce sont :

I. Membres titulaires :

1° M. l'abbé Soimier, curé de Sacey, ancien aumônier du collége d'Avranches, travaillant de concert avec M. Guillard à l'histoire de Sacey et des environs; 2° M. Pankoucke, voyageur au Japon, habitant le château du Quesnoy ; 3° M. Toupet aîné, banquier, président du Tribunal de commerce de Granville ; 4° M. l'abbé Allain, curé de Saint-Paul-de-Granville ; 5° M. Pigeon, commandant du génie à Granville ; 6° M. l'abbé Duclos, curé de Saint-Nicolas-près-Granville ; 7° M. de Lomas, propriétaire à la Horie, à Saint-Nicolas-près-Granville ; 8° M. le baron G. Alviset des Maisières, propriétaire au château de Saint-Pair ; 9° M. Fr. Jourdan, contrôleur des contributions directes à Avranches, auteur de poésies diverses ; 10° M. Dior aîné, industriel à Granville ; 11° M. le comte H. de Canisy, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller général à la Lucerne-d'Outremer.

Et II. Membres correspondants :

12° M. Couétil, professeur de sciences au lycée du Havre ; 13° M. Duchemin, de Saint-Oven, principal du

collége de Vire, collaborateur, entre autres œuvres, d'un remarquable traité d'hygiène ; et 14° M. Dubosc, ancien archiviste de la Manche.

De nouveaux membres sont ensuite présentés.

M. le président expose que l'état de nos finances est assez prospère pour permettre de faire un fonds de réserve. Le dépôt en est autorisé. Il rappelle que la Société a déjà contribué à conserver quelques monuments antiques du pays. Pour sauvegarder le portail roman de Subligny, il a, avec son autorisation, fait une offre de secours à M. le maire de cette commune : nulle réponse n'a encore été faite à cette proposition. Il demande de faire fouiller une grotte des bords de la Sélune, dans la commune de Vezins, dite la *Grotte à Gingan*, du nom de l'homme qui l'aurait habitée pendant la Révolution ; une somme de 50 fr. est votée pour cet objet. — Il annonce la prochaine lecture d'un article intitulé : *Nos frères d'Amérique*, et appelle la sympathie sur le malheur qui vient de frapper les quartiers français de Québec, où un incendie a dévoré 600 maisons. Il signale les liens qui unissent ces contrées avec la France et spécialement avec les côtes de l'Avranchin, où le nom de *Cadiens* désigne encore ceux de nos compatriotes qui résident au-delà de la mer. C'est un souvenir de notre ancienne colonie de l'Acadie, aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse. Il donne à ce sujet quelques détails tirés de l'excellent ouvrage de M. de la Mothe sur le Canada, du charmant poême *Evangeline*, par l'Américain Longfellow, l'auteur de ce chant qui a fait le tour du monde, *Excelsior*, et des souvenirs de M. Alexis de Tocqueville, qui entendait dans les forêts du Canada, des *bois-brûlés* chanter notre chanson de la *Claire-Fontaine*. C'est avec empressement que la Société vote un secours de 100 fr.

Les travaux que l'on fait à l'église de Saint-Pair ont fait fouiller la nef de cet antique sanctuaire. On n'a pas

découvert d'objets métalliques bien remarquables, sauf une boucle de caractère mérovingien et une cuiller en bronze. On a exhumé une brique fleurdelysée ; mais ce qu'on a mis au jour de vraiment remarquable, c'est une vingtaine de cercueils en cette matière que l'on croyait autrefois une composition artificielle, mais que l'on sait maintenant être le calcaire coquillier, agrégat de fossiles, des carrières de Saint-Eny. Au moyen-âge, il y eut en cet endroit une immense fabrique de sarcophages que l'on retrouve partout, surtout dans nos églises romanes, et même jusque sur les bords de la Loire. Quelques-uns de ces cercueils, dans lesquels on n'a rien trouvé, sont de grandes dimensions et feraient penser à une grande race. Ces fouilles sont surveillées avec beaucoup de soin par M. le vicaire de Saint-Pair.

Dans une excursion faite par M. le Président et le Secrétaire à l'église romane du Tanu, qui est aujourd'hui le plus joli oratoire du pays, ils ont remarqué un tableau de sainte Marthe, à la date de 1658, signé N. G. S. DES PAPILLONS. La date et la signature indiquent qu'il est l'œuvre du peintre qui a fait le précieux tableau de notre Musée représentant Avranches au XVIIe siècle. Si le faire est différent, c'est que celui du Tanu a été fortement retouché.

Le Ministre des Beaux-Arts nous a adressé, relativement à notre Musée, un questionnaire auquel il a été répondu par les soins de M. le Président, du Secrétaire et du Conservateur des tableaux, M. Fouqué, qui a joint à ses réponses le plan demandé du local.

M. Lemontier, avocat, membre de la Société, offre un fragment de boulet de fer trouvé dans son jardin de la rue d'Auditoire.

M. Le Héricher nous entretient des livres nouveaux publiés sur le pays : 1° *Cahiers des Etats de Normandie*

sous Henri IV, tome Ier, recueillis et annotés par M. Ch. de Beaurepaire; 2° *La Louve d'Alençon*, par Louis Duval, c'est Mabille de Bellème dans le roman et dans l'histoire; 3° *Extente de l'île de Jerseg*, 1607, *Jacques Ier*, publié par la Société Jersiaise. A cette occasion, M. Le Héricher dit que, comme président, il s'est adressé à cette société pour établir des relations avec la nôtre : 4° Morlais (M). *De Vita et Scriptis Rob. de Torinneio, abbatis in Monte S. Michaelis, thesim proponebat Redonensi litterarum facultati;* 5° *Inventaire des archives de la ville de Rouen*, par Ch. de Beaurepaire; 6° *Annuaire de l'Association Normande*, où l'on remarque une notice sur A.-M. Laisné; 7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, avec un article de notre président : *Des mots prétendus de fantaisie et des Origines de la chanson de Roland;* 8° Dans la bibliothèque utile, les *Iles du Pacifique*, par M. H. Jouan, capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg; 9°. *Essais historiques* sur les sires *des Castels normands, qui ont habité la Normandie et* l'*Angleterre*, par M. Laisné de Néel; 10° *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, tome V, première livraison; 11° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (ex. 1879 et 80); 12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1881, n° 1; 13° *Revue historique de l'arrondissement de Mortain*, par Hippolyte Sauvage; 14° *Notice, Mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche* (2 fascicules du 5e volume.)

Le premier volume de l'*Etude historique* de M. Sarot auquel nous avons souscrit, intitulé : *Des Tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique pendant la Révolution*, vient de paraître. Outre son intérêt général pour notre département, il y a plusieurs affaires judiciaires relatives à quelques personnes des arrondisse-

ments d'Avranches et de Mortain. L'affaire la plus intéressante est celle des Bazire, père et fille, à Ponts-sous-Avranches.

M. Adam, professeur au collége, termine la lecture du conte populaire de M. J. Méniger, *Le Talisman d'un Bas-Normand*, lecture qui suggère à un de nos membres l'idée de nous apporter un récit sur une tradition de notre pays.

M. le Dr Loyer fait sur les fouilles de M. Le Beuf un rapport d'une précision et d'une clarté qui nous font pour ainsi dire assister à la découverte elle-même : il s'agit de 35 sépultures gallo-romaines. Les monnaies qu'on y a trouvées indiquent le IVe siècle, et ces sépultures prouvent qu'à cette époque l'incinération était abandonnée.

Comme introduction à une lecture sur la botanique, M. Le Héricher présente une feuille qui frappe tout le monde d'étonnement. Détachée d'un individu appartenant à son jardin, elle a tout près de deux mètres de longueur et appartient à une plante assez nouvelle pour le pays, la berce, non de Sibérie, mais berce pubescente. Cet individu a douze mètres de tour, celui des feuilles radicales, et sa large ombrelle s'étale à une hauteur de trois mètres sur une forte tige centrale escortée d'un grand nombre de tiges secondaires. Il a été admiré d'un bon nombre d'amateurs et jardiniers, et notre confrère M. Lebreton, jardinier-paysagiste, se propose de l'introduire dans les parcs. Le propriétaire en tient les graines à la disposition des amateurs.

M. Chevrel, professeur au Collége, et M. Lemains, conservateur du Jardin des Plantes, ont consacré leur printemps à des herborisations dont M. Chevrel donne les principaux résultats : ils ont rencontré l'orchis vert (*orchis viridis*) à Apilly ; l'orchis punaise (*O. coriophora*) aux Milardières, près Pontorson, en compagnie de l'O. des marais (*O. palustris*) et de l'O. incarnat (*O. incarnata*). Le

bois de Servon abrite l'orchis de montagne *(O. montana)* dans un terrain qui cependant n'est pas rocailleux. Il avait été rencontré pour la première fois, dans le département, par MM. Besnou et Le Héricher, à la Nafrée, et introduit par eux au Jardin des Plantes. Sous la futaie de Lillemanière pousse une autre orchidée, à laquelle sa curieuse racine a valu le nom de Nid d'oiseau *(Epipactis* ou *neottia nidus avis)*. Dans l'étang des Echommes, le trèfle d'eau (*menyanthes trifoliata*, plus correctement *menanthes*) ; à Pontorson, le jonc fleuri (*butomus umbellatus*), l'hottonie des marais et le cresson amphibie ; dans la lande de Tanis, le rossolis *(drosera rotundifolia)*, cette plante si originale qui, selon l'observation de M. le Président, prend les insectes et les digère. En continuant ces excursions, MM. Chevrel et Lemains auront beaucoup contribué à enrichir la flore de l'Avranchin et facilité les recherches en indiquant avec précision les lieux où l'on trouve les plantes qu'ils auront étudiées.

M. Joubin, un de nos membres les plus sympathiques et les plus zélés, lit un rapport savant et étendu sur l'ouvrage d'un de nos plus distingués confrères M. Joseph d'Avenel, l'*histoire des évêques et archevêques de Paris* (12 volumes in-8°), et en fait une élogieuse appréciation. Son examen amène la question controversée des deux saints Denis, sur laquelle M. d'Avenel s'est prononcé d'une manière catégorique. M. Joubin, énumérant de nombreuses autorités pour et contre, se range du côté de l'opinion émise par Hilduin au IXe siècle, pour reconnaître dans saint Denis l'Aréopagite le premier évêque de Paris. Un échange d'idées sur ce sujet s'établit entre le rapporteur et M. le Président qui l'engage à appuyer sa thèse sur des autorités plus rapprochées des origines et sur les dates des évangélisations des premiers diocèses de la Gaule. M. Joubin promet d'étudier la question et d'apporter ses documents à la prochaine séance.

M. Ch. Langlois, administrateur de la Société, annonce que l'appropriation du Musée lapidaire est terminée, et M. le Président invitera prochainement ses confrères à le visiter.

Séance du 28 Juillet 1881

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de juin, on procède au dépouillement de la correspondance :

1° M. le ministre de l'Instruction publique envoie le nouveau programme de la 20e réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Aux lectures librement choisies par les délégués, il substitue une série de questions à discuter en séance, et transforme ainsi ces lectures individuelles en un parlement scientifique. M. le Président détache de ces questions celle qu'il croit la plus appropriée au pays qui possède le Mont Saint-Michel : « Faire connaître, d'après des documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pélerinages antérieurs au XVIe siècle. »

2° M. Allain, de Précey, curé de Saint-Paul de Granville, prie le Secrétaire d'être son interprête auprès des Membres de la Société pour leur dire toutes ses sympathies et les remercier de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'admettant parmi eux.

3° M. de Maisières accuse réception de son avis d'admission, et demande une rectification sur son nom qui avait à tort été écrit « des Maisières. »

4° Un « lecteur assidu » des comptes-rendus des séances de la Société, à propos de l'interprétation qui a été donnée de *Trait de Néron* à Champeaux, propose la sienne : A cet endroit un crime aurait été commis « avec un raffinement de cruauté *digne de Néron,* » et *trait de Néron* signifierait « acte de cruauté comme en commettait Néron, » comme on dit « trait de Judas » pour indiquer un acte de trahison, « trait de Caïn » pour désigner un fratricide, « coup de Jarnac » coup insidieux, en dehors des règles de l'escrime.

5° M. Durier, de Granville, archiviste des Hautes-Pyrénées, ayant lu, dans nos comptes-rendus, que nous nous occupons de la famille des Montgommery, a découvert dans les archives communales de Bagnères-de-Bigorre plusieurs lettres inédites, à ce qu'il pense, et signées de la main de Gabriel de Lorges, le plus célèbre des membres de cette famille. Il en envoie une copie. Bien qu'elles n'intéressent pas directement la Normandie, elles ne peuvent être indifférentes à la Société et pour le nom qu'elles portent et pour les formes remarquables du style et de la pensée. M. Durier annonce l'envoi prochain de deux exemplaires d'un travail sur les *Guerres de religion* en Bigorre. Des remercîments seront adressés à M. Durier et les lettres seront inscrites au prochain ordre du jour.

6° M. Lepingard, Secrétaire de la Société de Saint-Lo et un de nos Membres correspondants, ayant appris que la Société archéologique de Rennes serait en pourparlers pour fouiller un tumulus existant dans l'arrondissement d'Avranches « du côté de Saint-James peut-être », prévient M. le Président afin que « les richesses de l'Avranchin ne s'en aillent point dans la Bretagne, quoique celle-ci puisse, paraît-il, nous réclamer comme anciens Armoricains. » Sur cet avis, M. le Président s'est adressé à un de nos membres de Saint-James, M. Hamard, qui a répondu

« qu'il n'a point entendu parler de la question, mais qu'il surveillera le tumulus de Pierre-Lée. » Il est probable que c'est le tumulus auquel la lettre de M. Lepingard fait allusion, mais il est hors de notre arrondissement, il est en Bretagne, aux environs de Louvigné.

7° Nous faisons le meilleur accueil à une lettre qui nous vient de l'Académie d'Hippone (Bône, Algérie), des travaux de laquelle nous avons déjà parlé. Elle vient de son secrétaire M. Doublet, qui s'exprime ainsi : « Jeté, il y a trente et un ans, dans notre colonie algérienne, où j'ai pu, grâce aux études que j'avais faites au Collége de Coutances, me créer une position honorable, je n'ai point oublié ma chère Normandie et cherche à y créer des relations entre ses diverses sociétés savantes et notre modeste Académie d'Hippone, dont je suis à l'heure qu'il est l'un des rares membres fondateurs. — Ainsi vous avez dû, M. le Président, recevoir récemment par l'intermédiaire du ministère de l'Instruction publique, le XVI[e] bulletin et aussi parfois les n[os] du journal *La Seybouse* contenant les comptes-rendus de nos réunions. — J'ai l'honneur de vous proposer aujourd'hui, au nom de l'Académie d'Hippone, un échange de publications. » — La Société s'empresse d'accepter la proposition et prie MM. le Président et le Secrétaire d'opérer cet échange.

8° La *Société française des échanges internationaux* nous adresse un beau volume *Annual Report for* 1879, publié par l'*Institution Smithsonienne*. M. le Président, en le remettant à un membre qui en veut bien faire l'examen, y signale brièvement deux articles d'un intérêt plus particulier pour lui, un petit glossaire du patois normand canadien, et un article sur les travaux de M. Worsaae, l'illustre savant danois dont il a été le guide dans notre Avranchin, lorsqu'il y cherchait les traces de nos ancêtres communs, les Northmans. C'est le livre de M. Warsaae,

The Danes in England qui lui a donné l'idée de faire son pendant, *Les Scandinaves en Normandie*.

9° M. Le Héricher ayant écrit à M. Ch. Lebréton relativement à l'insertion prochaine de son travail sur Robert de Tombelaine, a reçu de lui cette réponse : « Merci de vous être souvenu de moi pendant votre herborisation dans la lande de Beauvais et lors de votre passage à Bonneville, dans ce coin du pays que j'aime par dessus tout.... Je vois par le programme de vos séances que la tradition de Gargantua dans l'Avranchin, est à l'ordre du jour : N'oubliez pas que vous l'avez signalée à la page 53 de votre *Itinéraire dans l'Avranchin*, et que je l'ai rappelée dans ma brochure sur Carolles. On a dû vous parler aussi d'une colline aride qui domine tout le pays de Saint-Pois et qu'on appelle le *Tombeau de Gargantua* : il doit avoir aussi sa légende... » Il s'agit sans doute ici de cette belle éminence, dite la Bruyère de Mont-de-Vent, un nom que les savants de l'endroit traduisent par *mons venti*, mais sans garantie de la Société d'archéologie.

10° « Je viens de feuilleter rapidement la *Flore de la Manche* par Léon Besnou, nous écrit M. Aug. Besnard, le savant botaniste de Saint-James. Les botanistes locaux apprécieront de plus en plus l'utilité de cet excellent ouvrage, mais les œuvres de ce genre étant toujours perfectibles, il leur sera permis d'y apporter leur pierre ou leur grain de sable comme un hommage à la mémoire de son savant auteur. » Dès lors, M. Besnard signale quelques plantes des environs de Saint-James et qui n'y sont pas mentionnées. La lecture de cette liste est mise à l'ordre du jour.

11° M. Lemarchand, professeur de rhétorique en retraite à Coutances, envoie une série de notes sur les *Etymologies familiales des noms de lieu* de notre Président, et répondant au rappel que celui-ci lui a fait d'un trava

promis sur le poète latin Lucrèce, promet de l'accomplir; bientôt ce travail mettra en évidence que Lucrèce, dans sa peinture des premiers âges de l'humanté, a vu parfaitement les trois périodes successives de la pierre, du bronze et du fer.

Plusieurs de ces notes de philologie topographique de M. Le Marchand sur les *Etymologies familiales des noms de lieu* de M. Le Héricher méritent d'être insérées dans nos procès-verbaux. Elles se rattachent aux divers radicaux que le mémoire de notre Président a adoptés comme types de familles.

Au radical *carn*, pierre, il rattache Quernay, village près de Coutances.

Le nom d'Hyenville est un des plus embarrassants; M. Le Marchand présente une origine probable : « Ne pourrait-on pas le rattacher à *glen*, vallée? On sait combien souvent le *l* est mouillé à Coutances : *pieurer*, pleurer, *fieur*, fleur, et surtout *lianèr* et *ianer* pour glaner. »

De l'hybride Aquilande (terre de l'eau), on peut rapprocher son synonyme régulier, le nom d'Aigue-Terre, un village près de Saint-James.

On peut tirer Hairel, Hêrel, non pas du bas-l. *airolus*, mais de *herediolum*, heritage, du l. *heres*, qui lui-même vient de *herus*.

On peut adopter l'étym. de Cuves par *cupa*, c'est une profonde vallée, comme le l. *concha*, coquille, a dénommé les nombreuses localités dites Conches.

A propos de la commune de la Baleine : « Il y a aussi la Baleine-en-Cogles; j'ai toujours cru ce mot synonyme de garenne. »

12° Le Ministre de l'Instruction publique, demandant la monographie des Sociétés savantes, voudrait qu'elles comprissent tous les renseignements qui constituent l'état civil de la compagnie, par conséquent l'époque de sa fon-

dation, ses titres, ses statuts, le nombre de ses membres, ses œuvres, les ressources de son budget, etc.

13° M. J. Fleury, de Saint-Pétersbourg, nous adresse un article qu'il a publié sur l'*Histoire de deux préfixes* par notre Président.

14° Vient ensuite l'accusé de réception des cent francs versés pour les incendiés de Québec.

15° M. le colonel Baddeley nous fait part d'une trouvaille qui a été faite à Glocester. On a trouvé une grande quantité de squelettes sans aucune trace de cercueils. Il n'y avait pas de femmes ni d'enfants ; ainsi il n'est pas probable que ce fût un cimetière. Il n'y avait pas non plus d'armes ; mais on a trouvé une tête de cheval et les cornes d'un bœuf. On a dit que tous les crânes étaient ronds et qu'ils appartenaient à un peuple celtique. M. Baddeley termine en se demandant si ce sont les restes d'un combat.

16° M. Thédenat, directeur du collége de Juilly, voyant dans notre ordre du jour : *Un cachet d'oculiste*, et s'occupant spécialement « de ce genre de monument, » désire connaître ce cachet et la substance de ce qui en a été dit. Le Secrétaire a satisfait à son désir.

17° Dans l'intention d'établir des relations avec la Société jersiaise, M. Le Héricher a adressé à un de ses amis, membre de cette Société, l'expression de son désir. Il lui a été répondu qu'à la prochaine réunion du comité exécutif sa lettre serait présentée.

18° M. le commandant Pigeon, chef du génie à Granville, remercie de son admission. « Il sera heureux, dit-il, s'il peut reconnaître la distinction dont il est l'objet en nous adressant, au point de vue de sa spécialité d'officier du génie, quelques communications pouvant intéresser notre cher pays que la Société a contribué à faire connaître et à faire aimer. »

19° M. Guillard, maire de Sacey, nous envoie une note sur la vavassorerie de Pontoise, et il la termine par la citation de deux vers tirés de la *Chronique des ducs de Normandie*, signalant une rivière de notre pays, aujourd'hui l'Oison, qui passe à Villiers :

Sur l'Eizon es prez herbus
Près Avrenches sunt descendus.

20° M. Vibert, inspecteur d'académie à Saint-Lo, écrit qu'il sera « très honoré de faire partie de la Société d'Avranches. »

21° M. Levallois, professeur à Saint-Hilaire, nous envoie quelques strophes détachées d'une épître où il a essayé d'esquisser les sites pittoresques des environs de cette localité, « véritable Tempé normande : » c'est le titre de sa poésie. « Je me propose, ajoute-t-il, de vous envoyer bientôt une chanson que j'intitule : *Mon Village* (le Mesnil Saint-Martin) où je veux faire entrer le plus possible d'expressions du crû. Vous savez que Barneville est la terre classique du bon vieux patois bas-normand. »

22° Un jeune homme de notre ville, M. Drieu la Rochelle, interne en pharmacie à l'hôpital Beaujon, rappelle les herborisations du Jardin des Plantes qu'il a suivies avec autant de zèle que d'intelligence, et suivant avec intérêt nos publications, se propose de demander des renseignements sur quelques-uns de nos derniers travaux.

23° M. L. Liard, recteur de l'académie de Caen, remercie de son admission : « C'est un honneur que j'accepte avec une vive reconnaissance. J'avais emporté de mon passage à Avranches le plus charmant souvenir : vous avez voulu m'attacher à votre élégante cité par un nouveau lien. Tout l'honneur et tout le profit sont pour moi. «

24° M. Legrin, substitut à Avranches, écrit au Secrétaire

et adresse de Tréauville (Hague) où il passe ses vacances, trois contes ou légendes recueillis sur les grèves de Flamanville et de Siouville. « Je les ai, dit-il, religieusement transcrits sans omettre aucun des détails donnés par le conteur. Veuillez présenter à nos collègues mes regrets de ne pouvoir assister à la prochaine séance. »

On vote l'admission de vingt-six membres nouveaux. Ce sont :

I. Membres titulaires.

1° M. l'abbé Lanos, curé de La Lande-d'Airou, qui s'occupe avec intérêt de l'histoire de sa paroisse ; — 2° M. Ameline-Basbourg, receveur de l'enregistrement à Sartilly, ancien élève distingué du collége d'Avranches ; — 3° M. Hubert, pharmacien à Sartilly, deux fois lauréat à l'école d'Amiens ; — 4° M. Briand, professeur d'histoire au collége de Saint-James, qui a déjà fait de bonnes découvertes dans sa localité et qui promet d'être un membre très actif ; — 5° M. Legallais, instituteur à La Haye-Pesnel, honoré d'une des vingts médailles d'or décernées aux instituteurs de France ; — 6° M. Trochon, curé de Hocquigny, qui s'occupe d'études météorologiques ; — 7° M. Simpson, percepteur à Sartilly ; — 8° M. Jules Delamare, pharmacien à Granville, lauréat des cours de botanique de la ville d'Amiens — 9° M. Lebedel, architecte de la ville d'Avranches, édificateur de plusieurs monuments gothiques et de la Renaissance, spéc. de l'église du Mesnil-Ozenne ; — 10° M. Lebreton, horticulteur-paysagiste, dessinateur d'un bon nombre de parcs dans les grandes habitations de notre pays, du Maine et de la Bretagne ; — 11° M. Labiche, sénateur de la Manche, à Sourdeval-la-Barre ; — 12° M. Cherbonnel, inspecteur des lignes télégraphiques en retraite, à Avranches ; — 13° M. l'abbé F. Ganché, vicaire à Bacilly ; — 14°

M. Henri Datin, ancien notaire à Saint-Hilaire, pisciculteur qui aidera sans doute la Société à introduire dans notre pays la carpe-tanche ; — 15° M. Guérin, notaire à Saint-Hilaire, ancien élève distingué du collége d'Avranches, docteur en droit, auteur des *Rapports à la succession* ; — 16° M. Elphége Bazire, agronome à Dragey, secrétaire de la nouvelle Société d'agriculture de l'arrondissement d'Avranches ; — 17° M. Besnard, notaire à Saint-Hilaire, qui s'occupe de ses archives dont il a soumis à M. le Président quelques-unes, utiles pour l'histoire de la langue (*parvité*, du l. *parvitas*, XVIe s.) ; — 18° M. Hamel, pharmacien à Saint-Hilaire ; — M. Léon Bazin, instituteur à Cuves.

II. Membres correspondants.

19° M. Elie fils, président de la *Société d'agriculure, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche* ; — 20° M. Lepingard, secrétaire de la même Société, auteur de beaucoup de notices sur notre département ; — 21° M. L. Liard, recteur de l'académie de Caen ; — 22° M. Vibert, inspecteur d'académie à Saint-Lo ; — 23° M. Ysabel, de Tanis, professeur à l'école des enfants de troupe à Rambouillet ; — 24° M. Mélion, d'Avranches, commis principal de l'Assistance publique à Paris, auteur de jolies poésies et d'articles dans notre presse locale, dont un n'a pas été sans influence sur la propreté et la salubrité de notre ville ; — 25° M. Pichard, d'Avranches, directeur de la station agronomique d'Avignon, auteur d'un ouvrage philosophique profondément pensé et écrit d'un grand style. M. Le Héricher détache de ce livre un passage empreint d'une haute moralité : « L'honnête homme, celui qui cherche sincèrement à éclairer son esprit, à élever son idéal de justice et s'efforce d'y conformer sa conduite, qui, sévère pour lui-même, s'habitue,

dans ses déterminations et ses actes, à résister aux suggestions égoïstes et à céder aux sentiments bienveillants, l'honnête homme joue un rôle qui n'est pas toujours apprécié, ni profitable (au point de vue matériel) pour lui, mais qui est très bienfaisant pour la société. Que sa condition soit humble ou élevée, par sa franchise, sa droiture et son courage, il déconcerte les fourbes, les hypocrites et les lâches ; par sa modération, sa bienveillance et la sérénité de son âme, il dispose à la concorde : le seul spectacle de sa vie trouble les pervers, raffermit les caractères faibles, dirige les indécis, échauffe les tièdes, inspire aux grandes âmes l'enthousiasme du bien, et exhausse pour tous la dignité humaine. »

A l'ouverture de la séance, M. le Président a proposé de voter un secours de cent francs, destinés à la souscription algérienne. Ils est voté à l'unanimité. En accomplissant cette œuvre d'humanité et de patriotisme, la Société donne satisfaction au désir exprimé à ce sujet par M. Legrin, dans sa lettre, au secrétaire. M. Le Héricher dit « qu'à cette occasion il est heureux de grouper nos actes de charité pour l'année courante : souscription pour les pauvres d'Avranches, souscription pour les incendiés de Québec, souscription pour les Algériens. »

L'ordre du jour appelle une *Etude sur les deux saints Denis* par M. l'abbé Joubin et M. le Président, sur cette question : saint Denis l'Aréopagite, du premier siècle de l'ère chrétienne, a-t-il été le premier évêque de Paris ou est-ce un autre saint Denis qui a occupé ce siége épiscopal au milieu du troisième siècle ? M. Joubin, qui tient pour un seul saint Denis, l'Aréopagite, lit en faveur de cette thèse un travail étudié et savant qu'il résume ainsi : « Ce travail tend à démontrer :

1° Que saint Denis l'Aréopagite ne fut point brûlé A ATHÈNES, comme l'ont pu croire quelques-uns, d'après

le texte du *Synaxaire* ou *abrégé des actes des saints* attribué à Nicéphore, puisque les actes aujourd'hui retrouvés, que cet auteur analyse et reproduit en les mutilant, disent expressément que ce fut EN FRANCE « εν τη φραγγιxη » que saint Denys subit ce supplice, avant la décapitation qui termina son martyre ; — mais qu'au contraire, il fut envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément et y souffrit pour la foi, comme l'attestent, non-seulement tous les actes grecs et latins, même ceux dits de Bosquet, mais encore les actes de sainte Geneviève, ceux de ses sept compagnons, entre autres ceux de saint Sanctin, évêque de Meaux et de saint Regulus, évêque d'Arles ; surtout les actes que cite Hilduin et qu'il attribue à Visbius, fils de ce Lysbius qui abrita sous son toit saint Denys et ses Compagnons ; actes aujourd'hui perdus, mais dont la substance se retrouve dans la donation que fait ce même Visbius à Massus, second successeur de saint Denys, de ses biens, pour construire un baptistère transformé plus tard en l'église de Sainte-Trinité, et de la maison de son père, devenue elle-même l'église de Saint-Etienne-des-Grés.

2° Que les plus anciennes pièces liturgiques, les plus anciens *Martyrologes*, comme ceux de saint Jérôme, Raban-Maur, ne reconnaissent qu'un seul saint Denys ; que si Adon de Vienne lui assigne deux fêtes à deux dates diverses, l'une à Athènes et l'autre à Paris, suivi en cela par Ussuard et d'autres, on ne peut rien en conclure, puisque plusieurs saints jouissent de ce privilége, que les auteurs de ces martyrologes n'admettent qu'un seul saint Denys, l'Aréopagite, comme on le voit par l'exemple de saint Notker ; que la fête célébrée par les Grecs et mentionnée au 3 octobre n'est, au sentiment des Ménées et de saint Métaphraste, que la dédicace d'une chapelle élevée en son honneur.

3° Que l'opinion de saint Grégoire de Tours, si souvent peu fondée en histoire, ne saurait être acceptée lorsqu'il place sous l'empereur Dèce l'arrivée des premiers évangélisateurs des Gaules, d'après la prétendue autorité des actes de saint Saturnin, qui ne disent rien de tel, tandis que des monuments certains et nombreux assignent aux évêques indiqués dans ce texte le premier siècle.

4° Que par toutes ces raisons, il est juste de s'en tenir au sentiment constant de l'Eglise romaine, toujours si bien fondé, et qui n'a jamais varié touchant l'identité de saint Denys l'Aréopagite avec saint Denys de Paris.

M. l'abbé Soimier appuie cette thèse de l'autorité de Tertullien.

M. le Président, avant de développer la thèse opposée, déclare qu'il ne voit pas dans cette question autre chose qu'un intérêt purement historique. Il s'appuie d'abord sur le témoignage de l'abbé C. Bandeville. D'après lui, les *Ménologes grecs* ou *Vies des Martyrs* portent que saint Denys l'Aréopagite fut brûlé à Athènes vers la fin du premier siècle. Au IXe, Hilduin, abbé de Saint-Denys, prétendit prouver que le patron de cette abbaye n'était autre que l'Aréopagite. Cette opinion trouva des partisans et tint longtemps les esprits partagés. Innocent III mit les disputants d'accord en envoyant en France le corps de saint Denys l'Aréopagite « afin, disait le pape aux religieux, que quand vous posséderez les reliques des deux saints Denys, on ne puisse plus douter que celles de l'Aréopagite ne soient dans votre monastère. » — « Depuis plusieurs siècles, ajoute M. l'abbé Bandeville, l'opinion d'Hilduin est entièrement abandonnée. » Ce qui a le plus contribué à ce résultat, c'est l'autorité d'un ouvrage qui, comme le dit un des membres présents, a été appelé la *Bible de l'Histoire*. M. le Président s'appuie donc en second lieu sur l'*Histoire littéraire de la France* par les *Bénédictins* (tome

IV, p. 607). Voici comment ils exposent la question : « Hilduin avait été du parti de Lothaire... Il est connu par ses *Aréopagitiques*. On nomme ses écrits de la sorte, parce que l'auteur y établit que saint Denis l'Aréopagite, converti par saint Paul, est le même que saint Denis, 1er évêque de Paris; sentiment nouveau jusque-là qui néanmoins a prévalu par la suite, tant parmi les Grecs que parmi les Latins... Ce ne fut qu'au dernier siècle (le XVIIe) qu'après plusieurs vives disputes sur cette question, la vérité sortit enfin de l'obscurité où la retenaient les faux raisonnements de Hilduin, et les deux saints Denis furent alors définitivement distingués l'un de l'autre. D'ailleurs les Bénédictins réduisent à bien peu de chose la valeur historique de Hilduin : ses autorités sont prises dans des écrits apocryphes qui ne prouvent rien. Celles qui contredisent son opinion sont moins résolues qu'éludées. Il a voulu donner du relief à son église en la dotant d'un patron qui aurait été du siècle des Apôtres; mais il paraît avoir cru bonnement ce qu'il a écrit, et d'ailleurs il n'en est pas l'inventeur, car il s'est servi d'écrits antérieurs. En résumé, la marche lentement, mais régulièrement progressive de l'évangélisation de la Gaule s'explique très bien, jalonnée par une série d'évêques martyrs, dont le plus ancien est saint Pothin, fondateur du siége de Lyon, martyrisé en 177; puis vient saint Irénée, son successeur : ce sont les premiers, disent les Bénédictins, que nous sachions certainement être venus prêcher la foi dans les Gaules. De Lyon la prédication se répandit bientôt dans divers endroits des Gaules, Vienne, Châlons, Tournus, Langres et Dijon (226). Ensuite vient saint Denis, l'apôtre des Gaules, martyrisé à Paris vers 272. Notre province fut évangélisée par saint Martin au IVe siècle et les historiens bretons disent que leur contrée était encore plongée dans les ténèbres du paganisme au Ve siècle. Ainsi s'établit la

concordance chronologique entre les diverses églises de la Gaule et le développement naturel et historique de l'idée chrétienne dans notre pays. Enfin, pour clore cette dissertation, nous citerons l'opinion même de celui dont le livre a soulevé cette discussion : M. G. d'Avenel admet dans son livre l'existence de deux saints Denys.

A cette séance assiste, présenté par notre confrère M. Bourne, un anglais distingué, M. Sing, qui a fait au sein de la colonie anglaise de notre ville une conférence sur les humoristes de la littérature anglaise, dans la personne de Walter Scott, de Thackeray et Washington Irving. M. le Président lui adresse quelques paroles : « Je ne vous souhaite pas la bienvenue dans votre langue parce que vous comprenez très bien la nôtre et quelques autres encore. »

M. de Scelles, officier d'infanterie à Privas, nous a adressé une *Etude sur le département de l'Ardèche*. La Société entend avec intérêt ce travail qui atteste de sérieuses connaissances en topographie, géologie, histoire, spécialement en archéologie celtique pour la province du Vivarais. Nous apprenons que M. de Scelles vient d'être chargé d'une mission scientifique dans cet ordre de connaissances.

Dans son *Etude sur les prénoms* et surtout contre les mauvais prénoms, M. Sosthène Mauduit rappelle que la loi de germinal an XI défend de « donner d'autres prénoms que ceux en usage dans les calendriers et ceux des personnages de l'histoire ancienne. » Le calendrier de la Convention substitua aux noms de saints ceux de plantes, d'animaux domestiques, d'instruments aratoires. Après s'être élevé avec une vivacité spirituelle et mordante contre les prénoms ridicules ou en désaccord avec la nature physique ou morale des personnes qui les portent, il indique les principes à suivre dans le choix de ces

prénoms : Ils doivent être euphoniques ; l'union de plusieurs noms ne doit éveiller aucune idée drôlatique, comme Fidèle-Amand, Marie-Constant. Il est mal d'infliger aux bâtards des noms bizarres. — Les prénoms de deux syllabes sont préférables, et la dernière doit être sonore. Il y a même des noms qui, très beaux en eux-mêmes, sont entachés de ridicule, comme Nicolas, Nicodème, il faut éviter de les faire porter. — Les noms ont une influence morale sur les personnes. « Honte, s'écrie M. Mauduit, à ceux qui font trafic de leur nom *pour patronner* des entreprises presque aussi chimériques que celles de l'exploitation des mines de la lune. Aussi tous les honnêtes gens doivent-ils approuver la proposition d'un député de déclarer déchu de sa qualité tout membre du parlement qui prêterait son nom à des entreprises financières. » — Il y a une mode pour les prénoms. Les classes élevées reviennent aux anciens noms de Jean, Pierre, Jacques, etc. — Il ne faut pas donner aux garçons les prénoms de leur père ni ceux de leurs oncles, ni même ceux d'autres habitants de la commune qui portent le même nom de famille. On imagine la confusion que peut produire dans une même localité cinq ou six individus portant les mêmes noms et prénoms. Nous connaissons une école ou trois élèves de la même commune, qui, sans être proches parents, ont le même nom de famille et les mêmes prénoms. M. Mauduit termine par ces mots : « Je crois avoir démontré que le choix des prénoms n'est pas une chose indifférente : c'est le but que je m'étais proposé. »

De la prose on passe à la poésie. C'est d'abord *La Tempé normande* par M. Levallois, poésie toute enivrée des beautés des sites de Saint-Hilaire, spécialement de ceux du ruisseau de Vauroux « qui file la laine et moud le blé. » Nous en détachons une strophe qui résume les impressions du poète :

Séjour dont la magie enivre....
Adieu ! Si je pouvais choisir,
C'est là que j'aimerais à vivre,
C'est là que je voudrais mourir.

La poésie de M. J. Durand, intitulée *Un Regret sublime*, offre à la fois les jolis paysages de la saison des moissons, et après la description d'un orage désastreux, une pensée morale, charitable et touchante :

Tout est perdu ; grand Dieu ! mon désastre est immense !
Dit le vieux paysan dont le cœur soupira ;
Car s'il songeait aux siens restreints en subsistance,
Il regrettait surtout la part de l'indigence.
Mais Dieu qui l'observait le récompensera.

Nous ne mentionnons que le titre de la lecture faite par M. le Bibliothécaire, *L'Unguentum Galliæ* et *Le Loving Cup*, parce que ces deux articles appartiennent à un ensemble qui est maintenant sous presse.

Sous ce titre : *Botanique*, M. le Président fait ressortir la richesse de la flore de l'Avranchin qui, outre les plantes maritimes et celles des terrains granitiques et schisteux, offre des végétaux appartenant aux terrains calcaires. Il cite entre autres *Neottia nidus avis*, *petroselinum segetum*, *sison amomum*, *primula officinalis*, *onopordon acanthium* Il dépose sur le bureau la vaste ombelle de la *Berce* dont il a été question dans la séance précédente, mais dont le vrai nom n'est pas, comme on le dit ordinairement, berce de Sibérie, mais berce pubescente. — M. Chevrel présente une monstruosité de digitale trouvée à Landelles par MM. de Chabannes et Mauduit. Cette anomalie consiste principalement en une tige surgissant d'un calice. Le même membre donne lecture d'une note de M. Besnard de Saint-James sur certaines plantes de sa localité que M. Besnou n'a pas indiquées dans sa *Flore de la Manche*. Ce sont : 1° *Festuca poa* qu'il a signalée sous le nom de

Festuca Lachenalii dans le journal l'*Avranchin* en 1867 : on la trouve sur les rochers escarpés du Bois-Gautier; 2° *Lathyrus hirsutus*, que l'on peut recueillir dans un champ du Reclus près de Saint-James, en compagnie de *Lathyrus aphaca* et de *Vicia lutea ;* 3° *Eriophorum gracile* qui existe en abondance dans une prairie de la ferme des Vallées et que la Flore de Brébisson indique comme rarissime ; 4° *Eriophorum latifolium*, plus commun à Saint-James que l'*Eriophorum angustifolium* mentionné dans la Flore.

La tradition de Gargantua dans notre pays grossit insensiblement. Une dame d'Avranches, épouse d'un de nos membres, laquelle suit attentivement nos publications, a recueilli de la bouche d'une vieille *boidrotte* ou saulnière quelques légendes gargantuesques : Gargantua s'élançant du haut de la cathédrale d'Avranches accompagné d'un *bedous* ou blaireau, et traversant notre baie sur deux cailloux qu'il y a mis et qui sont Tombelaine et le Mont Saint-Michel ; Gargantua se soulageant de son « *internale humidité* » en une *avalaison* qui a formé la rivière de Sée ; Gargantua armé d'un sabre dont le fil coupe à sept lieues de distance. — M. Ch. Lebréton apporte à ce sujet son tribut en signalant le tombeau de Gargantua, la butte de Mont-de-Vent à Saint-Pois, et M. Levallois en indiquant à Saint-Georges-des-Rivières, le *Grouet* (caillou) de Gargantua. M. Sébillot, auteur des *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, parle de ce géant « sept fois haut comme le clocher de Saint-Gervais. » Un membre présent, M. Thébault, signale une locution de ce pays : « Tu manges comme un Gantua, » laquelle nous offre le radical de ce nom sans son préfixe préjoratif. M. de Bailliencourt donne une étymologie de ce nom ; M. le Président expose la sienne et demande si l'on croit que le cycle de Gargantua est populaire dans le vrai sens du mot. On répond que

malgré quelques exemples, comme le dernier cité, cette légende est plus bourgeoise que populaire, et que le livre de Rabelais, si répandu dans les classes lettrées ou demi-lettrées et duquel son auteur disait « qu'il en a été plus vendu en six mois que de bibles en sept ans, » a beaucoup contribué à la propager.

M. le Président esquisse une herborisation du côté de St-Jean-le-Thomas et de Champeaux. Cette dernière localité est si riche en *Campanula trachelium*, qu'on ne pourrait pas lui donner de nom floral plus juste et plus glorieux que celui de *Champeaux-la-Gantelée.* Il signale dans cette région *sedum rubens* ou orpin rouge, *centrophyllum lanatum*; *inula helenium*, dans une haie de Champeaux ; *sparganium ramosum*, dans la douve du château ; *sibthorphia europœa*, route de Sartilly ; *chrysanthemum segetum*, sur les falaises ; et, sur la route en corniche de St-Jean-le-Thomas le *gleditzia* ou févier, le *cytise à feuilles de chêne.* Le beau chardon-Marie, *silybum marianum* a disparu de St-Jean; mais il s'est beaucoup propagé à Avranches. M. Chevrel prend note de ces plantes, se proposant d'herboriser dans ce quartier pendant ses vacances.

L'orateur parle ensuite d'une plante merveilleuse et très peu connue en Europe. C'est une espèce de houx, dit *thé du Paraguay*, *thé des Jésuites*, *thé de Saint-Barthélemy*, employé en quantité considérable sous le nom de *maté* dans l'Amérique du Sud, à titre de thé stimulant et nutritif. Du reste, voici ce qu'on en dit dans le dernier compte-rendu de l'Académie des sciences : « Absorbé à doses massives ou à doses répétées par l'estomac ou par les veines, il a sur les éléments gazeux des échanges sanguins, une influence considérable. Cet aliment modifie le sang artériel comme le sang veineux. Il diminue leur acide carbonique et augmente leur oxygène dans des proportions énormes correspondant quelquefois au tiers ou à la moi-

tié des quantités normales... Est prouvée la valeur nutritive de cet aliment qui, consommé ailleurs par millions de kilog., est encore inconnu en Europe. »

La question du Mont Saint-Michel a fait trop de bruit dans notre Parlement pour que notre Société puisse s'en désintéresser. M: Le Héricher s'est rendu sur les lieux avec un membre de la Société ; tous deux pensent que les dégâts ont été fort exagérés. Il n'est pas certain que la digue ait pu faire du mal aux remparts, et il y a lieu d'attendre le jugement de la commission mixte nommée par la Chambre des députés. On donnerait peut-être satisfaction aux réclamations, si la digue qui est appuyée au centre de deux tours, était un peu infléchie pour se poser contre les remparts naturels, c'est-à-dire le rocher. Du reste ces travaux d'endiguement doivent être jugés dans leur ensemble, car quand on aura achevé la digue de Roche-Thorin, qui est encore à 1,300 mètres du Mont, les remparts seront en terre ferme, par conséquent à l'abri des atteintes de la mer. Il est bien entendu, fait remarquer le Rapporteur, que nous ne préjugeons pas ici la question artistique et pittoresque.

MM. le Président et le Secrétaire rendent compte des fouilles qu'ils ont faites dans un creux de rocher, dit le *Saut au Chien* et *Loge à Gingan* comme ayant servi de retraite à un homme de ce nom, qui en aurait fait sa résidence pendant la tourmente révolutionnaire ; suivant une autre tradition, elle aurait servi de point d'observation aux fraudeurs de sel. Le site qui est admirablement beau et qui domine de cent pieds la vallée, a pu servir à ce dernier usage, mais cette excavation n'a pu être une habitation de longue durée pour un homme. Les fouilles qui ont été faites par les deux personnes ci-dessus dénommées, aidées d'un membre de la Société, propriétaire du terrain, M. Ch. Guérin et de son frère, n'ont pas

été sans danger, mais n'ont pas produit de résultat scientifique. Au point de vue botanique, ce terrain est très intéressant étant couvert littéralement d'un tapis de cuscute.

Les quatre explorateurs ont poussé leur excursion jusqu'au château des Biards, localité qui n'a jamais dû être une ville, mais qui était le siége d'une forteresse de haute importance formant un des chaînons d'une ligne de châteaux forts que les premiers ducs de Normandie avaient établie contre le Maine et la Bretagne et qui était ainsi jalonnée : le Mont Saint-Michel, Pontorson, Chéruel, Saint-James, les Biards, Saint-Hilaire et Mortain. De la forteresse des Biards, il ne reste que l'emplacement, promontoire défendu par des abîmes, qui n'était attaquable que du côté de l'isthme où l'on trouve, en creusant, des cendres et du charbon. Ils ont pu reconnaître la place du donjon et l'enceinte semi-circulaire qui fut un de ces *bailes* primitifs qui ont précédé l'érection des châteaux forts et que notre Président a constaté récemment dans le château historique d'Olonde, entre Portbail et Saint-Sauveur. Une chapelle Saint-Nicolas peu ancienne attenant au château, a été détruite ; mais elle avait succédé à une autre très ancienne, si l'on en juge par la statue du saint encore conservée dans une chaumière voisine et qui est vêtue de la chasuble antique. Cette chapelle de Saint-Nicolas en rappelle une autre du même nom sur le territoire de Sartilly, laquelle est inédite et qui n'offre plus que des ruines, elle nous a été révélée par deux de nos confrères, MM. Hubert et Ameline-Basbourg ; on y va encore en pèlerinage et les pèlerins y déposent leur pièce de monnaie dans une pierre creuse auprès de la fontaine. Le nom de Saint-Nicolas que portent une ferme et un village situés à la Haye-Pesnel atteste l'existence d'une chapelle dont un de nos membres a retrouvé les traces. Ces di-

verses chapelles sont à signaler à notre confrère, M. le chanoine Pigeon, qui se propose de faire toute la statistique de ces monuments secondaires qui couvrent le territoire de la Manche. Nous ne devons pas oublier le portail de l'église des Biards, d'autant plus que les œuvres de la Renaissance sont rares dans notre pays.

Une autre excursion de M. le Président et du Secrétaire à l'église en grande partie romane du Tanu et qui, grâce au bon goût et aux soins du curé, est le plus joli oratoire de campagne de notre pays, leur a fait découvrir un tableau de sainte Marthe, dont la signature et la date les ont frappés. Il est signé de N. G. S. DES PAPILLONS, à l'année 1658, du même peintre que celui qui fait l'ornement de la salle de nos séances, représentant Avranches au XVII[e] siècle, à l'année 1669. Si le style diffère, c'est que la sainte Marthe a été repeinte et d'une affreuse manière.

Cette séance longue et sérieuse a été égayée par la lecture de plusieurs contes populaires. M. Jean Fleury nous a envoyé de Saint-Pétersbourg *Les Génies malfaisants de l'eau*, étude sur les fées ou dames blanches, que les Russes appellent des Roussalki, et qui est accompagnée de plusieurs contes du pays natal de l'auteur (La Hague), pays de légendes, la Bretagne normande, qui a dû exercer une grande influence sur l'imagination de sa fille, la célèbre romancière Henry Gréville. Ces contes s'appellent : *La Demoiselle de Tonneville* et *Le Moine de Saire*. Cette dernière légende est très célèbre et a même été l'objet d'une jolie illustration. M. Fleury a quelquefois reproduit jusqu'au langage du pays ; par exemple dans ce passage : « Elle lui montra une si belle rangée de dents (en patois : *O te li décaouchi un chiffre !)* qu'il ne fut pas tenté d'insister. »

Par une curieuse coïncidence, nous recevions en même temps de M. le substitut Legrin, trois contes de la même contrée, dont l'un s'appelle aussi *La Demoiselle de Tonne-*

ville : c'est la même légende. Un autre est *Saint Germain de la Rouelle*, d'après la roue sur laquelle il traversait les flots. Dans ce conte joue un grand rôle le dragon Baligan, qui a donné son nom à une caverne du rivage de Flamanville, le *Trou Baligan*. Cette dernière appellation se retrouve dans *L'Emir Baligan* de la *Chanson de Roland*, où les chefs Sarrazins portent des noms de monstres ou d'idoles. Le troisième conte est *La Messe des Naufragés*. C'est une scène d'une nuit de décembre, où le bienheureux Thomas Elye, sortant de son tombeau, vient dire à minuit une messe muette pour des naufragés. Le narrateur a peint d'une manière saisissante cette nuit de désolation et a introduit dans son récit ce vers que nous croyons détaché d'une curieuse vie du Bienheureux, écrite au XIII[e] siècle dans le patois de la Hague :

« Si alet tout nus piés esbattre. »

On entend avec beaucoup de plaisir M. de Bailliencourt racontant la visite qu'il a faite avec la Société française d'Archéologie au monument de Carnac. Il décrit ces alignements gigantesques de menhirs si nombreux encore, malgré les destructions que les hommes leur ont fait subir et se range à l'opinion générale qui en fait des monuments de sépulture. Il nous parle de ce savant Anglais, M. Milne, qui s'est consacré à leur étude, qui a publié sur eux un livre de grande valeur et qui a fondé le musée de Carnac. Ces communications faites dans un langage sobre et élégant, nous donnent le meilleur espoir pour celle que nous a promise M. de Baillencourt.

Ainsi s'est terminée cette séance de fin d'année, riche de mémoires et de discussions, et la plus nombreuse qu'il y ait eu depuis longtemps.

Séance du 27 Octobre 1881

Président, M. LE HÉRICHER ; Secrétaire, M. J.-B. CRÉANCES.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

Correspondance.

1° Une hache en pierre polie ayant été trouvée dans le château des Biards, d'après l'avis qu'en donna M. Le Rebours-Pigeonnière à M. le Président, celui-ci pria M. Ch. Guérin de lui faire un rapport sur la trouvaille. M. Guérin a répondu aussitôt que cette hache a perdu sa partie supérieure qui n'a pu être retrouvée ; il donne de ce qui reste un croquis de grandeur naturelle et dit n'avoir jamais rencontré de pierres de cette couleur dans la contrée. Comme cette hache doit être mise sous les yeux de M. Briand, un de nos zélés confrères de Saint-James, nous attendrons son rapport sur cette matière. M. Guérin nous signale en même temps la trouvaille faite à Saint-Brandan (Côtes-du-Nord) de plus de trente haches de pierre ; mais comme cette découverte, qui semblerait indiquer une fabrication d'armes, se trouve en dehors de notre cercle d'action, nous ne la citons que pour mémoire.

2° Le président de la Société savante de Saint-Lo, M. Th. Elie, « transmet à ses nouveaux collègues l'expression de sa profonde gratitude pour le titre de membre correspondant. »

3° Le président de la Commission des Finances adresse l'accusé de réception de notre souscription de cent francs pour les populations algériennes.

4° M. Lemarchand, ancien professeur de rhétorique au lycée de Coutances, nous annonce le prochain envoi de son travail sur l'*Age d'or et Lucrèce.*

5° Un de nos correspondants, professeur à Saint-Pétersbourg, M. Léonce Mallefille, nous fait hommage de son ouvrage sur la langue et la littérature espagnoles. Il se propose de revoir « notre charmante ville, par lui entrevue pendant une ou deux heures de son enfance. » Il a voulu réaliser ce projet et y faire une conférence sur l'état actuel de la Russie ; si elle n'a pas eu lieu, cela n'a pas tenu à notre Président qui avait mis à sa disposition notre salle de réunion.

6° Le secrétaire de la Société de Saint-Lo, M. Lepingard, remercie de son admission : « Il est fort sensible à cette distinction et prie ses nouveaux collègues d'agréer l'expression de sa reconnaissance et de son devouement. Il désirerait qu'ils voulussent bien mettre ce dernier à l'épreuve. » L'acte a suivi de près les paroles : c'est M. Lepingard qui nous a signalé un tumulus qu'il a cru être dans notre circonscription et qui aurait été exposé à être exploité par une société bretonne.

7° Le secrétaire de l'académie d'Hippone à Bône, M. Doublet, de Coutances, nous expédie la collection des bulletins de sa Société. Il accepte « avec infiniment de plaisir le titre de correspondant. La multiplicité de mes occupations, dit-il, ne me permettra guère de vous offrir un concours efficace; cependant je pourrai vous offrir, pour votre Musée, une collection de coquilles marines et terrestres de la baie et des environs de Bône et des roches de l'Edough. Je me rattacherai par là une fois de plus à ce beau et cher département de la Manche que j'ai quitté en 1850. »

8° Un des membres les plus éminents d'une Société qui est en rapport d'échanges avec la nôtre, celle des sciences

naturelles de Cherbourg, M. Lejolis, écrit à M. le Président que, s'occupant des myosotis normands, il désirerait savoir à quelle plante, chez nous, on a donné le nom de *myosotis sparsiflora* indiqué comme commun aux environs d'Avranches. Il croit que si c'est le *M. sparsiflora*, il s'est échappé de notre jardin botanique et il demande un échantillon ou bien des graines de cette plante qui présente des caractères remarquables d'après lesquels on en a fait le genre *strophiostoma*. Il a été répondu que le *myosotis sparsiflora* n'existe pas dans notre jardin botanique, mais que M. Lemains, son conservateur, croit l'avoir remarqué dans nos environs, et que dans l'état actuel de la saison, il est extrêmement difficile de le rencontrer, mais qu'il sera surveillé l'année prochaine.

9° M. Liard, recteur de l'académie de Caen, écrit à M. le Président : « J'ai reçu le diplôme de membre correspondant qu'a bien voulu me décerner sur votre présentation et celle de M. Créances, la Société d'Archéologie d'Avranches. Veuillez recevoir tous mes remercîments et les faire agréer à MM. les membres de la Société dont vous dirigez les travaux. Agréez, M. le Président, l'assude mes sentiments les plus dévoués de confraternité scientifique. »

10° M. Guérin, docteur en droit, notaire à Saint-Hilaire, reçu membre titulaire, « apprécie comme il le mérite l'honneur qui lui est fait et voudrait s'en rendre digne par un concours utile et constant; mais l'éloignement et les devoirs de sa charge le retiendront bien souvent loin de nos réunions. »

11° M. Le Beuf, un chercheur aussi heureux qu'il est intelligent, annonce la découverte et l'exploration d'une nécropole franque mérovingienne du ve au VIIe siècle, qu'il vient d'être assez heureux de faire à six kilomètres d'Amiens. Il ne s'agit de rien moins que la mise au jour

de quatorze objets dont les plus remarquables sont deux magnifiques plaques en bronze dont l'une étamée à l'argent..... — « Aussitôt, ajoute-t-il, que mon exploration sera terminée, je m'empresserai de vous le signaler, enhardi par le bienveillant accueil que vous voulez bien faire à mes petites découvertes, car la Picardie est voisine et un peu cousine-germaine de la Normandie. »

12° M. A. Mélion écrit de Paris pour établir son vrai titre dans l'administration de l'Assistance publique ; il est sous-chef de bureau.

13° Deux lettres nous viennent de Jersey, de la part de M. le docteur Le Rossignol, membre de la *Société Jersiaise*. L'une annonce qu'elle accueille « avec plaisir » la proposition de M. le Président, de correspondre avec la nôtre, l'autre accuse réception de quatre volumes de nos Mémoires. Il est heureux d'y trouver des études sur le patois normand « étant né lui-même dans le pays de *tchenna* (cela) ». Comme M. Le Héricher lui avait signalé un beau bas-relief en marbre blanc de caractère antique dans les jardins de M. Saunders, il répond qu'on a trouvé place pour ce bas-relief dans le musée de Jersey.

14° M. Arthur Legrand, député de Mortain, nous écrit que « lui et son frère, Conseiller d'arrondissement, seront très honorés de figurer parmi les Membres de notre Société. »

15° Un ecclésiastique très instruit sur l'histoire des paroisses de l'Avranchin et que nous regrettons de ne pas compter dans nos rangs, nous apprend que ses recherches ne sont plus en sa possession et qu'il les a remises à l'évêché de Coutances.

16° Un professeur de l'Université d'Erlangen est venu à Avranches pour y dépouiller les précieux manuscrits de l'*Orator* et du *De Oratore* de Cicéron que possède la bibliothèque de notre ville. Il y a fait une riche récolte de notes

et de variantes et s'est mis en rapport amical avec le bibliothécaire et notre Président qui avait fait ce travail il y a 40 ans en comparant les leçons de ces manuscrits avec l'édition de Victor Leclerc, et il est parti leur laissant le plus sympathique souvenir. Invité à accepter le titre de Membre correspondant, il accepte avec plaisir : « Nous n'oublierons jamais, ma femme et moi, la bienveillance et l'hospitalité obligeante que nous avons trouvées à Avranches et nous en garderons toujours un souvenir bien reconnaissant. Agréez... F. Heerdegen, ami *in Cicerone.* »

17° Un de nos Membres, de Cuves, dans une lettre trop modeste, exprime cette pensée « qu'il puisera au capital intellectuel commun sans pouvoir y ajouter. » Cependant celui qui, comme nous l'espérons, nous fera l'historique de la céramique de Ger, apportera une part importante à notre capital intellectuel.

18° M. Huë de Caligny, correspondant de l'Institut, accuse réception de son diplôme qu'il trouve fait d'une manière très artistique. « L'ancien diplôme, ajoute-t-il, représentant une forteresse avec un héraut d'armes, avait aussi son mérite. » Il nous annonce la mort de M. de Méana, un de nos correspondants.

19° M. de Saint-Venant, Membre de l'Institut de France et notre correspondant, demande au Secrétaire de lui adresser le diplôme. — Cet envoi a été fait.

20° Monsignor Deschamps du Manoir signale une nouvelle célébrité d'Avranches : M. Gilles, principal et professeur de philosophie à Lisieux, c'est-à-dire au collége de Lisieux, rue Jean de Beauvais, à Paris, était né à Avranches vers 1606.

21° M. Oscar Havard, de Villedieu, homme de lettres à Paris, nous écrit sur les contes populaires de l'Avranchin, une lettre très remarquable qui a toute l'importance d'une étude sur cette matière, et dont nous avons fait un article spécial dans l'ordre du jour.

Suit la présentation de 36 nouveaux membres.

Objets offerts. — Une statuette de Mars en bronze, donnée par M. le Dr Aubrée, qui a offert aussi un carreau de faïence historiée et un fragment d'objet en cuivre trouvé à Roche-Thorin. L'intéressante statuette est en ce moment dessinée par M. Fouqué, pour la Société des Antiquaires de Normandie. — Des échantillons de la tourbe qu'exploite au petit louchet, en Chérencé-le-Rouxel, M. Clouet, agronome à Villedieu. Déposés sur le bureau, ils ont été l'objet de l'attention de tous. Dans l'expérimentation qui en a été faite, cette tourbe a donné une flamme assez claire, peu d'odeur et un très faible résidu. — Des échantillons de pierres et de fossiles du terrain calcaire Orglandes, offerts par M. Courtois, instituteur de cette commune, un de nos correspondants. — L'*Entorse du coude*, thèse de doctorat en médecine, par M. L. Gilbert, d'Avranches, petit-fils d'un de nos confrères, M. Halley. — Deux *synthèses de pharmacie et de chimie*, par M. J. Delamare, pharmacien à Granville. — *Notice sur un compte de l'écurie de Catherine de Médicis*, par M. Ch. de Beaurepaire. — Un article de la *Revue de Linguistique*, par M. Le Héricher, sur la *Féminisation en français des substantifs en* OR, *masculins en latin*. — *Lettre à Ernest Desjardins* sur le Collyre divinum, par M. H. Thévenat, qui est cité par la *Revue des Sociétés savantes* comme une autorité sur la matière. — Offert par M. Louise, d'Avranches, principal du collége de Sédan, un *Discours de distribution de prix*, où l'auteur, M. Louis Bacot a essayé d'esquisser l'histoire de France à l'aide de la philologie. — Mémoire *sur les envahissements de la mer*, par M. Quenault, ancien sous-préfet, conseiller général de la Manche pour le canton de Montmartin-sur-Mer. — Trois articles sur les seigneurs de Tracy, dan l'*Ordre et la Liberté*, par M. V. Brunet, membre de l'Instit de Milan. — *Pompéi, Revista illustrata*, prospectus envoy

par M. Deschamps du Manoir. — *Recueil des publications de la Société havraise*, un fort volume in-8°. — *Mémoires de la Société du département de la Marne*, un fort vol. in-8°. — *Essai d'un catalogue minéralogique-algérien*, par M. A. Papier, un vol. in-folio, offert par l'académie d'Hippone. — *Les Tribunaux répressifs de la Manche pendant la Révolution* (2e vol.), par M. Sarot (souscription de la Société). — *Terre-Neuve*, par M. H. Jouan, capitaine de vaisseau.

M. V. Blondel, qui dirige avec succès cette école Pompée, qui a servi de modèle aux lycées professionnels, tels que Monge, Chaptal et Turgot, envoie son discours de distribution de prix, où l'on trouve toute l'expérience pédagogique d'un vétéran de l'Instruction publique. Un passage nous a frappés : c'est celui où il expose la possibilité du passage de l'enseignement spécial à l'enseignement classique : « Quand vous avez parcouru sérieusement le programme de l'enseignement spécial, qu'est-ce qui s'oppose donc à ce que vous abordiez l'étude du latin pour devenir bachelier ès-sciences, et même l'étude du grec qui vous conduira plus tard au baccalauréat ès-lettres ? Est-ce que l'expérience ne prouve pas que lorsque l'intelligence se heurte à des choses ardues, qu'on fait des efforts réels pour vaincre les difficultés qui nous barrent le passage, et qu'on ne devient maître de la place qu'en y revenant méthodiquement et avec patience, on peut alors s'approprier dans un délai très bref ce qu'il nous faut des langues mortes pour arriver au diplôme qui en est le couronnement : car, alors, on substitue à la mémoire et à la routine une méthode vraiment scientifique ? »

Mémoires de la Société de Valognes (1er volume). Nous citons ici une partie du rapport que M. Le Héricher a fait sur cet ouvrage : « C'est une Société naissante, mais déjà grande et forte, grâce à son actif et intelligent président, M. Le Biez, qui est des environs de Villedieu. Valognes est

ma ville natale et on m'y a bien voulu recevoir membre de sa compagnie scientifique. Mais j'ai ce regret de n'avoir pu lui payer mon tribut, par suite d'occupations incesssantes. L'occasion de l'apparition de ses mémoires me permet de le payer très imparfaitement, il est vrai, mais avec beaucoup de sympathie. Ce pays de Valognes est remarquable par l'exhumation de papiers de gentilshommes des XVI[e] et XVII[e], siècles dont une a fait beaucoup de sensation, le sire de Gouberville, publié par mon ancien habile et savant professeur M. Tollemer. Aujourd'hui un membre de notre Société, M. l'abbé Le Cacheux publie un *Seigneur bas-normand*, de 1780 à 1792, qui ne fera pas perdre à nos compatriotes leur renom de gens à procès. J'y relève, à mon point de vue favori, une curieuse expression toute normande, dont Littré ne donne qu'un exemple du XVI[e] siècle. C'est le terme « j'en amende » pour dire j'en profite : ensuite ce *tu autem*, tombé en désuétude et signifiant le point essentiel. Dans l'article, très étudié, sur l'église de Valognes je relève un mot inconnu, *cornuée*, « quatre cierges ardents sur un parement à quatre cornuées, » probablement les cornes ou pointes qui hérissent les tréteaux mortuaires, et dans l'article de M. Le Biez sur cet autel du Ham, si précieux, le « *urbis rectur* » dont la finale *ur* a été donnée comme un des caractères du dialecte normand, mais qui se prononçait *rectour*, comme plus loin *posturalem* est l'origine de *pastour*. On peut étudier les origines du français dans ce monument latin et chrétien du VII[e] siècle. »

Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie. C'est M. Ch. de Beaurepaire qui y a fait le principal travail où l'on trouve une jolie anecdote : « Mme la duchesse de Lesdiguière fit ériger au milieu de la cour de son hôtel une espèce de pyramide, sur le lieu où elle avait fait enterrer une petite chienne ; et l'on fit cette épitaphe :

C'y gist..... chienne jolie
Qu'une dame qui n'ayma rien,
Ayma jusqu'à la folie.
Pourquoy le dire ? On le voit bien. »

Il y a des détails anecdotiques sur Mlle de Longueville que son historien, Victor Cousin, eût été heureux de connaître. » Une damoiselle qui estoit avec elle lui demandant un jour si elle eut pu condescendre à espouser un prince aussi laid que le duc d'Alençon, elle respondit qu'un prince du sang estoit tousjours un beau mary. Charles de Bourbon, comte de Soissons, son cousin, eut aussi dessein de l'espouser, mais le roy Henry IVe ne voulut pas y consentir, quoiqu'il eût d'ailleurs beaucoup d'estime pour elle. On dit même qu'il en avoit été amoureux et mal reçeu, ce qui l'obligea de luy dire tout indigné qu'il ne souffriroit jamais qu'elle se mariast, et que, si elle avoit porté un haut de chausses, elle luy auroit fait la guerre. » — « Mademoiselle de Longueville estoit si altière qu'un jour, madame Gabrielle ayant osé prendre le pas devant madame de Longueville, elle lui avait donné un soufflet de sa pantouffe en luy disant : « Vous êtes bien hardie de passer devant madame ma mère. » Elle n'eût jamais pu se résoudre à espouser comme ses deux autres sœurs quelqu'un qui n'eut pas eu la qualité de prince, aussi ne fût-elle jamais mariée. »

Trésor archéologique de l'Armorique, splendide publication faite par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Sa magnifique rondelle en or nous a suggéré la pensée d'adresser à cette Société, comme terme de comparaison, le dessin de la rondelle en pierre que nous possédons dans notre Musée, objet encore indéterminé, quant à sa vraie destination. Un de nos membres en a vu une semblable, dans le Musée de Jersey, mais en ivoire, avec cette note : « Trouvée dans un tombeau de Thèbes. » La nôtre a été découverte dans la lande de Beuvais.

Lectures. — Les lectures proprement dites commencent par cinq lettres inédites de Gabriel de Montgommery que nous a envoyées notre correspondant, M. Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées. La Société apprécie toute l'importance de cette communication, faite avant qu'elles fussent publiées dans le *Souvenir de la Bigorre*. C'était un terrible soldat que le grand Montgommery, sieur de Lorges. Un des membres cite le mot de Brantôme : « M. de Lorges, était un bien brave homme, mais aussi un diable, quand il avait le cul sur la selle. » Il paraît bien dans ses lettres que pour être diable il n'avait pas besoin d'être dans cette position, car il n'y parle guère que de tuer et brûler ; et ce qu'il y a d'assez curieux, c'est qu'il les termine par ces formules : « Vostre bon amy; — vostre bien bon amy, — vostre antièrement (*sic*) bon amy. » Il signait G.-L. Mongonmery. Il nous reste à en citer quelques passages : « Avertissez ceulx de Baignères que je m'achemine par delà et que si vous n'avez leur argent prest, que je les feray brusler et démolir leur ville au ras de terre et qu'ils auront beau faire si je les reçoi plus à composition, quelque hostaige que vous en ayez... Je vous prie aussi de me faire apporter du beurre de Baignères » (*Première lettre*). — « Messieurs les consulz, manans et habitans de la ville de Baignères, vous ne ferez faulte, à peine de la vie et de vous aller brusler et mettre au ras de la terre vos maisons, d'estre icy samedy de matin, et à ce temps-là, vous parachèverez de tenir les estatz de Vic-Bigorre. » (*Deuxième lettre.*) — « Consulz de Baignères, ne faictes faulte à peine de la vie d'estre samedy de matin à Lahitolle, où je faiz servir avec vostre argent ; et là vous trouverez le s^{r} d'Arné avec une partie de sa compaignie qui parachèveront de tenir vos estatz. » (*Troisième ettre.*) — « Messieurs les consulz de la ville de Banhères, e comte de Mongonmery, lieutenant général du Roy en

Guyenne despuis le cousté de la Dordoigne jusques aux montz Pirénées, en l'absence et soubz l'auctorité de messeigneurs les princes de Navarre et de Condé, lieutenantz et protecteurs de Sa Majesté, conservateurs de ses édictz et aussi lieuctenant généralz de la Reyne de Navarre, comte de Bigorre, Messieurs les consulz, ayant entendeu que n'avés aulcunement satisfaict et payé les deniers de la donation qu'avés dès l'année promise à la Reyne votre comtesse à l'assemblée des estatz par Sa Magesté tenus en la ville de Tarbes, je vous ay voleu faire ceste présente pour vous prier et néanmointz vous enjoindre de ne faire faulte dès incontinent la présente receue d'en faire le payement entre les mains de son trésorier...... et pour ceste occasion vous assembler entre vous et vous cottizer à luy faire un beau et honneste don pour subvenir à ses grandz et urgeantz affaires. Je vous eusse bien voleu assembler en forme d'estatz comme il est acostumé pour mieux vous faire entendre son intention et l'affection qu'elle vous porte, mais j'ay considéré que pour l'injure de ce temps et pour ne pas ruyner et molester par l'assistance de ceste armée qu'il est de besoing de m'en éloigner pour quelque temps..... Faictes donc à présent ung bon effort de libéralité des deniers de voz bources à les payer promptement. » *(Quatrième lettre, octobre* 1569.) — « Messieurs, je pensois que le support que je vous ay faict vous eust préparés à vous contenir soubz l'obéissance que vous devez à votre comtesse la Royne et luy payer ses droictz, mais j'entendz que cella a produict une chose toute contraire, de sorte que vous ne faictes semblant que de n'en voloir rien faire. A ceste cause, je vous ay voleu mander par ceste lettre que sy dans six jours après la réception d'icelle vous n'avez mis en effaict se que je vous ay desjà escrit, et que le thrésorier m'en rende tesmoniage, j'irai avecque l'armée sur les lieux pour vous visiter *(plus)* entièrement

que je ne volais, et vous fère cognoistre que je vous avois épargné pour vostre bien. Et partant ne faillés de me tenir vivres toutz prestz par toutes les villes, affin qu'allant aux montaignes je n'en aye point faulte, car j'ay délivré *(délibéré)* de fère une visite universelle et vous monstrer que je ne m'en vay pas comme vous pensés. Et si vous faictes faulte de communiquer ceste présente aux autres villes, je vous demanderai raison d'icelle sur les lieux. Atendant quoy je prie Dieu vous donner grâce d'estre bien advisés. » (*Cinquième lettre, novembre* 1569.) — Monsieur le comte nous a commandé..... qu'il vous playse lui envoyer quelques milhas, burre et truictes, vous priant ne y faire faulte moings à se que il vous escript, affin que luy doniés contentement, que ferons de si bon cœur que prierons Dieu, messieurs les consulz, vous donner très-hœureuse et longue vie. » (*Appendice,* » *ce* XIIJe *de moys d'octobre* 1569. »)

M. le Bibliothécaire lit sous le titre de *fouilles de Breny* un appendice à son travail considérable des fouilles de Caranda imprimé dans notre cinquième volume. Il produit une lettre de M. Fréd. Moreau qui offre à la Société plusieurs albums représentant, dans de très belles planches, les résultats de ses magnifiques découvertes. C'est un don pour lequel la Société exprime sa reconnaissance.

M. Oscar Havard qui vient de recueillir dans notre pays plus de cinquante contes populaires, nous écrit une lettre détaillée qui est un savant traité sur l'origine et la nature de ces traditions que l'on recueille avec tant d'intérêt aujourd'hui. Cette lettre nous a vivement intéressés et nous en donnerions une analyse, si nous ne craignions de déflorer le recueil qu'il va publier et qui ajoutera à sa réputation déjà bien établie de savant et de littérateur. Le rôle de Macpherson et de la Villemarqué dans le Barzas-breiz ne peut plus se jouer aujourd'hui. Il dira les contes normands

comme Luzel et Sébillot disent les contes bretons, c'est-à-dire presque sous la dictée du conteur. Nous ne tirerons de cette lettre qu'un passage tout local, celui où M. Havard nous a priés de constater si la légende de la Fée d'Argouges existe encore au château de la Champagne, à Sainte-Pience. M. Le Hécicher s'y est rendu et a appris de la bouche des honorables châtelains, d'ailleurs acquéreurs depuis peu d'années, qu'ils ne connaissent pas cette légende. On ne remarque pas l'empreinte des mains de la fée sur le granit des fenêtres, comme le veut l'histoire, mais si les fées d'autrefois n'y existent plus, il y a toujours celles de la bienfaisance et de la charité.

Le conte de M. Legrin se présentait naturellement après le travail de M. Havard. C'est une légende de la Hague racontant que saint Germain a traversé la mer sur une rouelle pour venir sur le territoire de Flamanville délivrer le pays d'un dragon qui habitait une caverne, appelée le Trou Baligan. Chaque année le sort désignait les enfants que le monstre devait dévorer. « Il y avait alors une vieille femme aveugle que le peuple appelait sainte Pernelle et qui a donné son nom, dérivé de Pétronille, à une paroisse du Val-de-Saire. Un jour qu'accompagnée de sa fille Réparate, canonisée depuis, elle était assise sur le bord de la mer, ses yeux depuis longtemps fermés à la lumière s'ouvrirent tout à coup. « Vois, ma fille, s'écria-t-elle, le grand saint Germain qui vient à nous sur la mer ; il a tourné les yeux de notre côté et son regard a suffi pour opérer un miracle. » — Un évêque, revêtu de ses habits pontificaux, venait au milieu des flots, non point sur un navire, mais assis sur une roue de voiture : la roue tournait, creusait son sillon et le prêtre restait immobile. Lorsqu'il eut gagné la terre, il s'agenouilla sur le rivage, rendit grâces à Dieu et s'informa près des saintes femmes où était l'antre du dragon. Elles lui montrèrent en trem-

blant une haute et étroite ouverture que la mer, après bien des siècles, avait creusée dans le roc de la falaise. Le pontife s'avança les yeux levés au ciel. En entendant un bruit de pas sur la grève, le monstre se souleva. Son cou se déploya pareil à un long serpent, ses griffes égratignèrent la roche de granit, ses ailes battirent l'air, sa queue, que terminait un dard pareil au fer d'une lance, tournoya dans l'air, et, de son horrible gueule s'élança une gerbe de flammes ; une odeur de soufre se répandit aux alentours... Au moment où le monstre s'élançait, le saint lui jeta son étole autour du cou et l'étrangla. Avertis par Réparate, les pêcheurs arrivèrent en foule et s'unirent au pontife pour remercier le Seigneur. En souvenir de cette délivrance miraculeuse, le village de Flamanville prit le nom de Saint-Germain-de-la-mer ; plus tard, le souvenir s'en est presque effacé, et le nom de Flamanville, qu'avait conservé un des hameaux, est redevenu le nom du village entier. L'antre du dragon existe encore ; il s'appelle le Trou Baligan. La pleine mer en ferme l'entrée ; ce n'est qu'à marée basse qu'on peut y pénétrer. On dit qu'il conduit jusque sous l'église de Flamanville et que le téméraire qui ose s'y aventurer trouve au fond une table magnifiquement servie ; mais s'il s'assied à ce festin trompeur, le diable apparaît aussitôt et l'enlève. Aujourd'hui, quand la mer est calme, les habitants de Diélette et de Siouville vous montrent sur l'Océan le chemin de saint Germain. »

Deux pièces de poésie ont été lues daus cette séance. L'une est un *sonnet* par M. Vaudon, du collége de Juilly, en ce moment professeur en Lorraine. Le sujet, ce sont deux femmes attristées dans une réunion joyeuse. Interrogées sur la cause de leur douleur, elles répondent : « Moi je suis l'Alsace ! — Moi je suis la Lorraine ! » L'autre pièce très développée, pleine de charmantes scènes et de

beaux paysages, s'appelle *Un coin d'Avranches*; c'est notre Jardin des Plantes :

« Le Jardin est assis au bord de la colline,
Mollement étendu sur le flanc du coteau,
Comme un pâtre couché sur un roc qui s'incline
Et qui laisse à ses pieds dérouler son manteau. »

Elle est d'un jeune Breton, d'auprès de Carnac, M. Fr. Jourdan, contrôleur des contributions directes à Avranches. — On lira ces poésies dans notre cinquième volume qui est sur le point de paraître.

La botanique a joué un grand rôle dans cette séance. Un fin observateur, M. Sosthène Mauduit, a découvert plusieurs anomalies végétales : le *plantain minima*, que plusieurs auteurs ont considéré comme une espèce, habitant les lieux sablonneux, au bord des étangs, à feuilles molles trinervées, étalées en rosette, aux hampes couchées dans leur jeunesse, épi pauciflore ; *juncus bufonius* (jonc des crapauds) fasciculé ; une pélorie de digitale, où une tige sort du centre de la fleur ; une *rosa canina*, qu'on pourrait appeler *pudibunda*, puisque ses feuilles, comme dans le *chrysanthemum pudicum*, montent jusqu'à la fleur et touchent à l'éperon. Une autre pélorie de la *berce* pubescente dont il a été parlé, en offrant des fleurons développés en feuilles, peut servir à démontrer l'identité des feuilles et des pétales.

Dans le trajet de Saint-Jean-le-Thomas à Sartilly par la lande de Beuvais, MM. Le Héricher et Chèvrel ont rencontré quelques plantes peu communes : d'abord le rarissime *equisetum sylvaticum* qui n'avait été trouvé jusqu'ici qu'au dessous du cimetière de Saint-Loup par M. Morin, vicaire de la paroisse, et que M. Besnou avait inutilement cherché de tous côtés ; l'*alisma natans*, dans une mare du village de la Bonnéville ; *campanula patula* ; *galeopsis dubia* ; cette

belle graminée soyeuse qui est une des originalités de notre littoral, *polypogon monspeliensis.*

A Terpsichore, en Bacilly, se trouvent deux arbres qui manquent à notre Jardin des Plantes : le *Gleditzia triacanthos* ou févier et le noyer d'Amérique. Le Secrétaire a rapporté des fruits de ce dernier, don de M. Fauchon ; il en a été remis à M. Lemains, le conservateur, qui s'est empressé de les semer.

L'ordre du jour portait : *La Flore de Tanis* par MM. Le Héricher, Chevrel, Lemains, Maheut et Mlle l'Institutrice communale ; mais un de nos membres avait un droit incontesté à faire seul cette florule, M. Maheut, qui a été curé de cette paroisse et qui l'a fouillée dans toutes ses parties. Il s'est présenté avec une monographie complète dont nous détacherons les plantes rares et celles que les botanistes appellent de bonnes plantes.

Brébisson, dans sa *Flore de Normandie*, pour *habitat* des plantes, indique la commune.

Besnou, dans sa *Flore de la Manche*, désigne le village et souvent une localité plus précise. M. Maheut circonscrit naturellement davantage le champ du chercheur, et lui met pour ainsi dire la main sur la plante. Il vous dit : murs du jardin du presbytère, cimetière, avenue de Grand-Champ, près de la Bucaille, fossé du jardin de M. Herson, etc. Donner cette florule de Tanis, riche de plus de 150 plantes, serait présenter une sèche nomenclature. Nous en tirons les plus intéressantes pour les initiés :

Verbascum alopecurus (var.).

Leonurus cardiaca (suspect) vulg. herbe à la chute (fossé du jardin de M. Herson).

Epipactis latifolia (avenue de Grand-Champ).

Bartsia viscosa, jolie plante jaune que Linné consacra à la mémoire de son jeune ami Bartsh et dont la viscosité est le symbole de leur attachement mutuel.

Illecebrum verticillatum qui étale sa rosace déliée d'un blanc rosé, et justifie parfaitement son nom.

Linaria ochroleuca, rarissime, que Besnou trouvait aussi à Bourg-Robert.

Viola canina lancifolia : « les poètes accordent leur lyre pour chanter votre corolle azurée, votre parfum et votre modestie » (L. de Tesson).

Vicia lutea, peu commune, que de Gerville signalait à Tanis, il y a plus d'un demi-siècle, avec l'*erysimum cheiranthoïdes*, dans les *Mémoires de la Société linnéenne*.

Lathyrus nissolii, dans un champ de la ferme de Davy, de Brée.

Une variété de vesce, V. *segctalis*, dont le nom populaire *vécheron* est donné par Brébisson.

Linaria spuria et *elatine-spuria*, Le Héricher.

Hottonia palustris, plante des mares et fossés, très ornementale, qui a été introduite par M. Baubigny dans notre jardin botanique.

On n'y signale pas de légumineuses, de cette famille dont on a dit : « le légume flatueux que les écoliers ont voué au mépris sous le nom de *bourre-coquin*.

Du bourg à la gare on trouve les renoncules *philonotis*, *ololeucos* (rarissime), *Lenormandi*, *hederaceus*.

Elodes palustris, comme les mille-pertuis, ses frères, à l'habit vert et or, un être distingué au milieu du *plebs herbarum ; scirpus savii*, R.

Le rarissime *juncus pygmœus ; spergula pentandra*, R.

Spiranthes autumnalis, un nom qui rappelle le *Zephyranthes* rapporté de Jersey par M. Le Héricher, du don de M. Saunders ; l'*orchis* à long éperon, pré de la Bucaille.

Ulex nanus, l'ajonc, à propos duquel un membre cite un mot de M. de Tesson : « le gendarme de la propriété, toujours prêt à croiser la baïonnette contre l'envahisseur. »

Exacum filiforme, il faut de bons yeux pour le trouver

celui-là : il ressemble à une épingle à tête d'or : signalé à Tanis par M. Le Héricher, dans son *Avranchin*, trouvé par M. Maheut, et aussi par l'Institutrice communale.

L'utriculaire, jolie plante aquatique à éperon, naguère dans la lande de Tanis, ne s'y trouve plus : transportée de là au bassin du Jardin des Plantes.

Le *pied-de-coq*, route d'Ardevon et de Macey.

La *lobélie brûlante*, plante énergique dont la chimie de l'avenir trouvera sans doute l'alcaloïde.

Lythrum hyssopifolium, que Brébisson n'indique qu'à Pontorson.

Une plante qui ne se trouve, pour notre pays, que dans la lande mouillée de Tanis, et introduite dans le bassin de notre jardin botanique, plante étrange à la fleur pourpre-noirâtre, qui se cache, honteuse, dans sa beauté, de vivre dans la boue où grouillent les sauriens et les batraciens, le comaret des marais : *comarum palustre*.

La mère du bouton d'argent, *l'Achillæa ptarmica*, au Rouvre.

La reine de nos fougères en deux places, *osmunda regalis*, en patois *osmondriale*.

Gentiana pneumonanthe, une coupe d'azur : placée au jardin d'Avranches.

Drosera rotundifolia, *intermedia*, il n'est pas sûr que le *longifolia* s'y trouve : oui, trouvé par l'institutrice de la commune, et d'après l'institutrice, *ajuga genevensis*, plante des terrains calcaires.

Ajoutons nos deux plus belles bruyères, la ciliée et la quaternée pour clore ce magnifique défilé qui fait de Tanis la station botanique la plus remarquable de notre pays.

On peut rattacher à cette localité comme cultivée, dans le jardin de Grandchamp, une belle nouvelle plante, la *godetia lady Albemarle*.

M. Chevrel, professeur, qui, avec M. Lemains, conser-

vateur de notre jardin botanique, a aussi exploré Tanis, y ajoute : *Orchis viridis*, *bidens cernua*, *nasturtium palustre*. Pour Saint-Jean-le-Thomas il donne la série suivante : *rubia peregrina*, l'orobanche du lierre, *sibthorpia europæa*, *teucrium scordium*, *myriophyllum verticillatum*, *euphorbia cyparissias*. A propos de notre jardin des plantes, nous ne devons pas oublier un échange qui se fait en ce moment entre cet établissement et celui de Rouen, dirigé par M. Blanche.

Nous ne pouvons mieux clore cette nomenclature que par ce fragment de philosophie botanique que termine le remarquable mémoire de M. Aug. Besnard, de Saint-James, sur des *Plantes de Saint-James supposées hybrides*. Revenant à la plante dont la découverte lui revient dans notre pays, l'*equisetum littorale*, et déplorant la mort du savant Milde, enlevé trop jeune pour la science, il ne peut accepter sa sentence : « *Equisetum littorale planta est quæ à naturâ quasi ad exstinguendum destinata esse videtur.* » Il proteste en ces termes : « Je ne me sens pas le courage, malgré tout mon respect pour la mémoire du très regrettable M. Milde, d'accepter sans réserve sa dernière appréciation. En supposant que l'infertilité de ses spores soit un fait constant, ce robuste végétal trouve, dans son énorme propagation souterraine, des chances de longévité sur lesquelles il ne sera donné, sans doute, qu'aux générations les plus reculées de pouvoir se prononcer. »

M. le Président rend compte de la tournée qu'il a faite pendant les vacances dans l'intérêt de la Société. Il dit que si l'esprit d'association est moins développé en France que dans certains autres pays, c'est cependant un des plus beaux titres d'honneur pour Avranches de renfermer dans son sein plus d'une douzaine de groupes ou sociétés. Toutefois les adhésions spontanées sont rares. Il a voulu que le titre de notre Société qui s'intitule

d'Avranches et de Mortain fût une réalité; il s'est efforcé de rattacher ce dernier arrondissement au nôtre par des liens de confraternité littéraire et scientifique, et il n'a point eu à se plaindre du résultat de ses courses dans ce pays. Sur plus de trois cents membres dont se compose la Société, elle compte plus de trente membres appartenant au Mortainais, et ces liens se resserreront encore quand nous aurons offert des places d'honneur aux plus éminents. Et qui nous empêchera de transporter nos assises au chef-lieu même de cet arrondissement?

M. le Président n'a pas recueilli seulement des adhérents : il rapporte un certain nombre de notes d'histoire et d'archéologie qui ne sont peut-être pas sans intérêt.

A Juvigny, qui comme tous les nombreux Juvigny de France, tire son nom de *Joviniacum*, il a trouvé l'étymologie par *Jovis ignis*. De Gerville disait des étymologistes qui interprètent par *ignis* cette finale en *igny* si commune dans les noms de lieu, qu'ils n'y voyaient que du feu. — A la Bazoge, le sarcophage en granit du cimetière et le joli meuble du XVII[e] siècle du presbytère. A Mortain, une inscription grecque : εχ θεου αρχομεσθα (nous sommes sous la puissance de Dieu), inscription qui se trouve sur une maison de Caen et qui a été signalée à M. E. de Beaurepaire; avec l'inscription de la croix de Pleine-Fougères : σταυροφιλια (amour de la croix), nous comptons, chose rare, deux inscriptions grecques dans notre pays, mais elles ne sont pas anciennes. A Sourdeval il trouve sur ce nom trois ou quatre étymologies : *surda vallis*, *sordida vallis* et *sources de la vallée*, qui s'effacent toutes devant ce texte du cartulaire de Savigny : « *In sorde valle inter magnam aquam* (la Sée), *et suum plexitum* (un plessis). En effet, Sourdeval n'est pas sur la Sée qui est éloignée, mais sur la Sorde qui s'appelle aujourd'hui *Lioursole* où il n'est pas difficile de voir *l'iau* de Sorde. Nous laissons

à M. le maire et sénateur Labiche, notre confrère, un nom qui illustre ce bourg qu'on appelle le plus joli de la Normandie, illustration qui n'y est pas connue, c'est le président La Barre, auteur entre autres ouvrages du *Formulaire des Elus*, et dont la famille était originaire du village voisin, la Barre, d'où Sourdeval-la-Barre.

C'est encore un savant élève de M. de Gerville, continue M. Le Héricher, qui a doté cette commune d'une bonne église romane, M. le curé Viel, dont on lui a communiqué les intéressants manuscrits sur cette paroisse. A Cuves, bourgade au fond d'un entonnoir qui justifie bien l'étymologie de son nom, un de nos confrères, M. Bazin, lui a donné des détails très curieux sur la fabrique de poterie et de faïence de Ger, dont un des produits, espèce d'écuelle, porte le nom étrange d'*endormoir*.

Se plaçant au centre du canton du Teilleul, il a rayonné dans cette circonscription et s'est mis en rapport avec des hommes doués de goûts artistiques ou livrés à des études littéraires et historiques, spécialement au château de Nantray, avec M. J. d'Avenel, dont l'œuvre entier ne se compose pas de moins d'une vingtaine d'ouvrages. Parmi ses livres, d'un intérêt local, on distingue *R. du Teilleul* et *La jolie Fille de Saint-Jean-le-Thomas.* Il avait promis de traduire pour la Société certaines parties de *Bandello*, mais ayant constaté qu'elles ont déjà été traduites et qu'Alfred de Musset s'est beaucoup servi de cet auteur dans *La Quenouille de Barberine*, il se propose de donner des traductions de Foscolo. — M. le curé du Teilleul, ancien professeur de rhétorique, réunit depuis longtemps les éléments de l'histoire de son canton, de même M. le vicaire d'Husson, M. Dubois. — M. Alb. Regnault, notaire au Teilleul, s'est donné le luxe distingué d'une habitation artistique aux plafonds peints et aux sculptures de la Renaissance. Ne pouvant en énumérer toutes les richesses, M. Le

Héricher se borne à signaler l'*Idylle*, par Garnier, et *Un Groupe*, par Sarah Bernhardt. Ce groupe a été inspiré par ces vers de Baudelaire :

Oui, telle vous serez, ô la reine des Grâces,
Après les derniers sacrements,
Quand vous irez sous l'herbe et les floraisons grasses
Pourrir parmi les ossements.

M. Lalouël, ancien juge de paix au Teilleul, possède un joli spécimen de hache de bronze, une des dix-sept qui furent trouvées par lui dans la forêt de Mortain, sous une grosse roche. A Sainte-Anne-de-Buais, où l'on peut recueillir le long de la grande route l'*Erica tetralix* et la *Lobelia urens*, on rencontre un jeune ecclésiastique qui se livre à la poésie et dont on imprime en ce moment à Avranches un volume intitulé *la Lyre et l'Autel*. La flèche de l'église, toute moderne, suggère, sur ce pays, une remarque à l'artiste et à l'architecte : c'est que sur toute cette ligne les flèches sont manquées, une seule exceptée, celle de Savigny. Pourquoi celle-ci est-elle réussie ? C'est parce que sa base pose exactement sur les murs de la tour. Un autre principe, c'est que la flèche doit avoir plus du tiers de la hauteur. De son inobservation résultent de chétives flèches avec de chétifs clochetons, appelés populairement *fillettes* et l'on est tenté de dire : « Oh ! d'une mère maigre, fille plus maigre encore ! » tout le contraire du vers d'Horace : « *O matre pulchra filia pulchrior.* » Il est étonnant que nos architectes manquent aussi gravement les flèches, lorsqu'ils ont sous les yeux de beaux spécimens, par exemple Quettreville, Carentan, Saint-Pierre-de-Caen. En outre, à Sainte-Anne, existe une belle et grande madone que M. E. de Beaurepaire doit faire dessiner conjointement avec le beau saint Léonard de l'église de ce nom à Vains, pour les rattacher, à l'école de sculpture de Caen,

au moyen-âge et à la Renaissance. Dans cette même commune, à la limite de la Bretagne et de la Normandie, dans un bois sur une hauteur, existe un camp signalé par M. Ch. de Beaurepairé qui le regarde comme un retranchement féodal.

M. le Président était appelé à Touchet par des relations qui s'étaient établies entre lui et le vicaire qui amasse des matériaux pour l'histoire de sa paroisse et aussi par le désir de voir dans l'église une verrière renommée. Ce vitrail, qui représente l'arbre de Jessé, mérite sa réputation, quoique l'ensemble soit un peu confus : il ne peut cependant pas rivaliser avec celui de Martigny. Une monographie sur Touchet a paru dans ces derniers temps : on peut sans doute l'attribuer à M. le marquis de Touchet à qui M. Le Héricher avait envoyé des documents. Une note philologique a été recueillie sur les lieux : le nom du têtard de la grenouille y est appelé *harcoué* ou *vercoué*. A Touchet, bonne construction d'école primaire, chose rare. C'est encore au regretté Théberge, celui qui, à la suite des archéologues, a fait la rénovation de l'architecture religieuse dans notre pays, que nous devons le premier modèle d'une jolie école primaire disposée en forme de T. Nos architectes en trouveraient d'excellents spécimens à Jersey. Dans l'église de Villechien est un bon vitrail moderne représentant saint Hilaire. A Parigny, l'église n'a d'intéressant que sa pauvreté et sa légende des *cornes de la vache*. Au château du Parc, en Sainte-Pience, on remarque une grande tapisserie vénitienne. A l'abbaye de la Lucerne, l'habitation de M. Dubuffe est un musée, riche des œuvres d'une famille de peintres qui rappelle celle des Vernet. Au château de Saint-Pierre-Langers, belles tapisseries des Gobelins : l'une, *une kermesse*, signée de Boucher ; on sait que ce grand peintre fut directeur de cette manufacture royale.




3 9015 06591 0682